



Procès-verbal de la séance du lundi 06 février 2012 à 20h00  
salle du Conseil général - Polymatou

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011.
3. Demande de crédit de Fr. 21'384.- pour l'étude de la réfection des équipements au chemin des Joyeuses.
4. Demande de crédit de Fr. 77'000.- pour la modernisation de la télédistribution du réseau d'eau.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Jean-Bruno Kaiser, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, à la presse et au public.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 25 conseillers généraux, MM. Manuel Deuber, Olivier Brunner, Patrick Cossetini, Philippe Giddey, Jean-Pascal Perdrizat et Bruno Durel sont absents et excusés.

MM. Louis Dubois, Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Nicolas Junod et Cédric Maire, conseillers communaux sont présents.

MM. Alexandre Dubois et Yannick Boillod fonctionnent comme questeur.

**2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011**

Pas de remarque, ce procès-verbal est accepté par **23 voix sans avis contraire.**

A la demande du Conseil communal, M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, propose une adjonction à l'ordre du jour, à savoir :

5. Demande de crédit de Fr. 67'500.- pour la remise en état du chemin des Jonchères et le remplacement d'une conduite d'eau suite à la rupture d'une canalisation. Cette demande est munie de la clause d'urgence.

Ensuite, le point 5 deviendra le point 6 et le point 6 deviendra le point 7.

Mise au vote, la modification de l'ordre du jour est acceptée par **21 voix sans avis contraire.**

**3. Demande de crédit de Fr. 21'384.- pour l'étude de la réfection des équipements au chemin des Joyeuses.**

La parole est donnée à M. François Despland (PLR) président de la commission des travaux publics.

« Lors de la séance du 17 novembre 2011, la commission des travaux publics a pris connaissance du projet de la réfection des équipements au chemin des Joyeuses en présence des conseillers communaux, MM. Cédric Maire, en charge du dossier et Denis Pellaux, chef du dicastère des travaux publics.

Le premier montant de l'étude était supérieur à Fr. 30'000.-, la commission a demandé une négociation à la baisse dont le prix est celui proposé ce soir. C'est après acceptation de ce crédit que le Conseil communal pourra rencontrer les propriétaires et riverains afin de finaliser l'avenir de ce chemin qui pourrait représenter une certaine somme au propriétaire des 82 m privé.

A part l'eau, le gaz et l'électricité, il est nécessaire de poser un séparatif eaux usées / eaux claires qui est exigé par la Confédération lors de toute ouverture de route non équipée.

En fonction de ces considérations, la commission a accepté ce crédit à la majorité dans sa séance du 17 novembre 2011 et à l'unanimité des membres présents dans sa séance du 15 décembre 2011. Nous vous demandons d'en faire de même.»

Mme Muriel Denzler Arapian s'exprime ensuite au nom des Verts :

« Les Verts acceptent ce crédit, d'autant plus que ce sera l'occasion de faire le séparatif des eaux comme l'a cité M. Despland. Merci. »

La parole est donnée à Mme Pascale Borioli Ribaux, porte-parole du groupe socialiste :

« Le parti socialiste accepte cette demande de crédit pour cette réfection ». »

M. Cédric Weber s'exprime ensuite au nom de l'Entente bevaissanne :

« L'Entente bevaissanne soutiendra cette demande de crédit. À l'avenir, pour les nouvelles constructions, nous souhaiterions que les services de l'urbanisme et des TP/SI rendent attentifs les nouveaux propriétaires de leurs devoirs et obligations quant aux besoins spécifiques de leur futur raccordement. Et que l'on ne soit pas devant le fait accompli. Merci. »

Mis au vote, cet arrêté est accepté par **24 voix sans avis contraire.**

**4. Demande de crédit de Fr. 77'000.- pour la modernisation de la télédistribution du réseau d'eau.**

La parole est donnée à M. Marc Humbert-Prince qui s'exprime au nom du groupe PLR.

« Concernant la modernisation du télé-réseau d'eau, la position du PLR est donc favorable à l'octroi du crédit de Fr. 77'000.-. Le PLR motive son accord par le fait qu'une surveillance accrue de la distribution d'eau aura un impact favorable sur les

conséquences de sinistres tel que celui qui s'est produit récemment au chemin des Jonchères.

Cependant, il relève que pour un projet de cette envergure, la commune soit consultée et impliquée dans les études de cette importance. Compte tenu de l'enjeu financier qui dans le cas particulier est non négligeable. »

Mme Muriel Denzler Arapian s'exprime ensuite au nom des Verts :

« Les Verts acceptent cette demande de crédit et saluent qu'au moins dans cette objet-là, la collaboration avec la commune de Boudry continue dans les meilleurs termes possible. »

C'est ensuite au tour de M. Thierry Bieler de s'exprimer au nom de l'Entente bevaissanne :

« L'Entente accepte cette demande de crédit. En effet, avec des nouvelles commandes, nous ne serons que plus performants : plus de détection de fuite, donc moins de gaspillage. C'est un bienfait. Merci. »

La parole est donnée à M. Thierry Rothen au nom du groupe socialiste :

« Le parti socialiste accepte également ce crédit et pense que les évolutions technologiques doivent être suivies dans ce domaine particulièrement sensible qu'est l'alimentation en eau potable de nos citoyens. »

Mis au vote, cette demande de crédit est acceptée par **24 voix sans avis opposition.**

**5. Demande de crédit de Fr. 67'500.- pour la remise en état du chemin des Jonchères et le remplacement d'une conduite d'eau suite à la rupture d'une canalisation. Cette demande est munie de la clause d'urgence.**

La parole est donnée à M. François Despland, PLR, président de la commission des travaux publics et services industriels.

« Il est clair que, pour cet objet, nous sommes devant le fait accompli. Malheureusement, la commission des travaux publics n'amène pas d'argent à la commune, mais elle en dépense. C'est pour parer à tous les problèmes qui peuvent arriver. Ceci est dû au problème d'ancienneté des canalisations, un jour ou l'autre ça lâche, ça casse. Lorsqu'on peut intervenir tout de suite, tout est parfait. Mais lorsqu'on intervient de la façon dont cela a été fait, on peut se poser de grands problèmes et nous devons essayer de voir un peu plus loin à qui serait la responsabilité.

Parce que si, on a normalement pour une casse comme celle-ci, une dépense de Fr. 30'000.- pour changer ces conduites, ce soir, nous avons une demande qui est beaucoup plus élevée et là, il y a réellement un petit problème qu'il faudra approfondir pour voir où sont les responsabilités.

Nous demandons au Conseil communal d'ouvrir une enquête et de voir ce qu'il en est, étant donné que la façon dont cela s'est passé n'est pas tout à fait acceptable. Cette route doit être réparée, on doit refaire les canalisations, on doit refaire la route. Cela va coûter ce qu'on vous présente ce soir et nous n'avons pas le choix. Il faudra l'accepter. Merci. »

La parole est donnée à M. Thierry Rothen, groupe socialiste :

« Le président de la commission des travaux publics a émis un certain nombre de choses qui m'amène à demander au Conseil communal de clarifier les éléments qui ont été sous-entendus dans le rapport du président de la commission des travaux publics. Qu'est-ce qui s'est mal passé, qu'est ce qu'il y a eu, quels problèmes ? J'aimerais bien en savoir un petit peu plus. »

M. Daniel Chevalier s'exprime ensuite au nom du groupe PLR :

« Le groupe PLR n'a pas pu, lors de sa séance de préparation, légiférer sur ce sujet. Nous avons bel et bien été mis au courant par nos conseillers communaux de cette panne et qu'il faudrait certainement une grande somme pour réparer.

Nous apprenons ce soir le montant de la somme, nous le trouvons très élevé. Il est clair que c'est certainement le bon montant pour réparer mais comme M. Rothen, le PLR demande des précisions quant à la problématique du dépannage de cette fuite. Merci.»

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier s'exprime ensuite :

« Concernant ce point-là, nous sommes actuellement en train de chercher, non pas la cause, mais les éventuels coupables de ces dégâts. Effectivement, sur ce point-là, notre mandataire n'a pas forcément agi avec toute l'amplitude qu'il fallait sur ce problème. Pour l'instant, on est en train de chercher la cause. Le cas échéant, au prochain Conseil général, nous tâcherons de répondre plus en détail sur les différents tenants et aboutissements de cette affaire pour savoir si effectivement notre mandataire prendra une partie de ces réparations à sa charge ou si nous devons aller plus loin, manipuler d'autre point pour pouvoir obtenir réparation.

Pour l'instant, il est vrai que l'urgence est de réparer cette route car c'est quand même un accès à un quartier à forte densité. Cette route a été malmenée sur le dessous, le bitume s'est levé, ça a lavé le dessous et maintenant, la problématique est de rendre cet accès carrossable à tous les véhicules qui passent sur ce chemin des Jonchères.

Actuellement, nous cherchons à savoir si effectivement notre mandataire va assumer une part de responsabilité dans les dégâts qui ont été occasionnés par un diagnostic qui a été erroné. »

M. Cédric Weber s'exprime au nom de l'Entente bevaissanne :

« L'Entente bevaissanne a eu le temps de se pencher sur la question et a été informée à temps par rapport à cette séance. Nous accepterons cette demande de crédit afin de remplacer cette conduite d'eau et permettre l'accès à ce quartier de forte densité. Toutefois, l'Entente souhaite, comme cela a été exprimé par le président de commission des TP/SI, qu'à l'avenir nos prestataires, les SI de Boudry, réagissent de manière plus professionnelle. Merci. »

C'est au tour de Mme Muriel Denzler Arapian de s'exprimer au nom des Verts :

« Les Verts acceptent ce crédit et remercient les personnes de voir ce qui s'est passé dans ce cas-là. Nous avons une question : est-ce que le tronçon est trop court ou est-ce qu'il est possible de faire le séparatif des eaux à cette occasion ou cela est déjà fait ? »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond que le séparatif est déjà fait.

La parole est donnée à M. Thierry Rothen qui s'exprime au nom du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste, face à la situation d'urgence qui nous est présentée, votera le crédit. Il est vrai qu'on nous parle souvent de conduites anciennes qu'il faut remplacer. Le constat nous l'avons fait avant même de recevoir cette demande de crédit et que souvent nous courons après les objets plutôt que de nous poser en planificateur.

Pendant longtemps nous avons parlé de la rue de la Gare puis on l'a oubliée. Nous avons parlé de la rue Monchevaux et elle ne se fait pas. Tout à coup, ce sont les Joyeuses et maintenant on a encore un coup dur aux Jonchères. Si nous continuons d'attendre, nous serons confrontés régulièrement à des situations d'urgence parce que les choses ne tiendront pas le coup.

Nous demandons au Conseil communal d'être particulièrement attentif quant à la planification des travaux qui sont à faire et de ne pas hésiter à proposer des demandes de crédit lorsque cela est nécessaire. »

La parole est à nouveau donnée à M. François Despland, président de la commission des travaux publics :

« En réponse à cette interpellation, il est clair que nous n'allons pas être visionnaires et aller ouvrir les routes partout où il y a des canalisations qui ont plus de 20, 30 ou 40 ans. Il est clair que cela coûte cher et que de temps en temps, il y ait un pépin. Mais je vous ferais remarquer que depuis l'entrée en fonction de l'acceptation du PPGE, qui nous permet d'avoir une vision parfaite sur les canalisations de la commune, tout se passe bien et il n'est pas nécessaire d'ouvrir. Attendons de temps en temps une petite casse.

Le problème de Monchevaux est tout autre car nous essayons de trouver des solutions qui seraient visionnaires dans le temps. Mais où nous avons passablement de problèmes pour réaliser ceci. C'est pour cela que Monchevaux date depuis longtemps.

Cela fait bientôt 30 ans que je suis membre du Conseil général et je crois que, durant ma première législature, nous parlions déjà de Monchevaux, Dans le cas comme le chemin des Jonchères, nous ne pouvions malheureusement pas ouvrir la route en prévision d'une éventuelle rupture. Merci. »

M. Daniel Chevalier s'exprime ensuite au nom du groupe PLR :

« Pour en revenir à cette demande de crédit et à l'arrêté, le PLR acceptera cette demande de crédit et la clause d'urgence. Donc nous savons bien que lorsque nous votons un crédit que ce soit pour autre chose, même s'il y a une subvention, nous devons avoir l'entier.

Donc ce soir nous allons voter l'entier du crédit et nous attendons que le Conseil communal fasse vraiment la lumière (pour de l'eau....) sur cette affaire afin d'essayer de diminuer la facture s'il y a des fautifs dans l'histoire. »

Mise au vote, la clause d'urgence est acceptée par **24 voix sans avis contraire.**

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée par **24 voix sans opposition.**

## 6. Information du Conseil communal.

La parole est donnée à M. Cédric Maire, conseiller communal, chef du dicastère des domaines et forêts :

« Le Conseil communal vous informe que le dossier « forêts » suit son cours.

Les différentes éventualités face aux problèmes rencontrés ont été étudiées et analysées en fonction des paramètres qui ont été mis à notre disposition et aussi en regard de ceux que nous avons dû rechercher.

Le Conseil communal, en respect des engagements pris et signés avec les communes de Cortaillod et Boudry, a présenté, le 28 septembre 2011 à ses partenaires ainsi qu'à l'ingénieur forestier responsable du cantonnement, un projet répondant au cahier des charges établi et financièrement raisonnable. Soit, au total, Fr. 1'200'000.- pour réaliser un centre forestier sobre, humble, pratique et comprenant la salle Binding. Un point de départ idéal pour les équipes forestières et ceci sur le site de la pépinière qui est déjà équipé en hangar et couvert. Et cela, avec l'appui du Conseil général qui a voté l'équipement de la parcelle en 2009 déjà.

A ce jour, et bien que la commune de Boudry nous l'ait précisé dans un courrier à l'attention du Conseil communal reçu le 7 novembre 2011, nous n'avons pas reçu de projet de leur part, si ce n'est par voie de presse.

La réalisation d'une cabane forestière répondant aux besoins de notre équipe de bûcherons sur le site de la pépinière s'élève à Fr. 450'000.- équipée et ne nécessitant pas d'autres investissements. Ceci est l'estimation généreuse d'un avant projet mené avec nos bûcherons qui ont participé à son élaboration.

Nous avons mis à profit le temps dont nous disposions pour analyser la situation du poste de garde-forestier sur le domaine forestier de Bevaix. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'économiquement, la population de Bevaix n'a pas d'avantage à céder ce poste ou à le diminuer.

De plus, sous-traiter un poste avec un taux d'occupation à 60% à un employeur public n'offrant pas les mêmes conditions sociales n'est pas équitable pour les autres employés de la commune.

En effet, les tâches de notre garde-forestier sont multiples et un poste à 60% nous obligera à compenser par la création d'un autre poste de travail avec pour effet d'augmenter la charge financière.

Le rendement économique d'une équipe forestière n'est pas liée à sa taille mais bien aux missions qui lui sont confiées. Donc, plutôt que de céder la gestion de notre patrimoine forestier et de constater tous les semestres que la facture, accompagnée de justificatifs, est bien élevée, le Conseil communal a choisi la voie de la raison, en connaissance de cause, et désire garder la gestion directe du domaine forestier de Bevaix.

La commission forestière a été tenue au courant lors de ses réunions de l'avancée et de l'état des discussions et nous pouvons vous assurer que ce dossier n'a connu aucune hésitation de la part du Conseil communal et qu'aucune solution préservant les intérêts de Bevaix n'a été oubliée.

Le Conseil communal vous informe, à toutes fins utiles, que notre réserve forestière s'élève, à ce jour, à Fr. 111'120.30.

En conclusion pour ce dossier, notre garde-forestier, M. Pierre-Alain Gaille, a accepté de prendre sa préretraite lorsque la pérennité du domaine forestier dans lequel il œuvre depuis plus de 22 ans sera assurée. Voilà pour la forêt. »

M. Cédric Maire poursuit en tant que chef du dicastère des services industriels :

« Les analyses de l'eau de Bevaix démontre qu'elle est potable et sans risque. Les résultats détaillés seront disponibles sur le site internet de Bevaix. »

Nous avons eu plusieurs ruptures de canalisations, dont on a parlé ce soir, notamment dues à l'âge, au froid de ces derniers jours qui nous révèle quelques faiblesses de notre réseau de distribution d'eau.

Notre mandataire pour la gestion de l'eau fait son possible pour réagir au plus vite par rapport à ces différents problèmes. »

Enfin, il intervient en tant que chef du dicastère des bâtiments communaux :

« Concernant les bâtiments, le Conseil communal vous informe qu'il a repris le dossier de la grande salle et que les commissions concernées, soit la Commission de l'urbanisme dans une première phase et la Commission sports loisirs et culture par la suite, seront associées à ce dossier. »

Je vous remercie.»

La parole est ensuite donnée à de M. Denis Pellaux, président du Conseil communal, qui présente l'évolution du projet de réfection de la rue Monchevaux à l'aide d'un PowerPoint diffusé par M. Nicolas Pfund, administrateur communal.

« Au mois de mai 2011, je vous avais fait une première présentation qui disait dans quelle direction allait partir cette rénovation. Je vous rappelle le but de ce projet qui était la rénovation du revêtement de bitume. C'est une chose qui est vraiment problématique. Nous avons fait un gravillonnage pour tenir l'hiver mais c'est un gravillonnage qui ne permettra pas d'aller beaucoup plus loin. »

Comme évoqué, aussi ce soir déjà, la mise en séparatif des eaux claires et usées est prévue de longue date, nous en parlions déjà le 9 mai 2011.

Il y avait également la création d'un trottoir minimum puisqu'on le verra, c'est un endroit qui est très problématique au niveau de la sécurité particulièrement pour les enfants, donc suppression de l'étranglement situé au bas de la rue.

Et il y a également lieu, et on l'a aussi évoqué ce soir, de porter attention au réseau d'eau potable et à l'éclairage.

Ce que nous n'avons pas étudié, c'est la refonte de la circulation du quartier, la mise en sens unique et également la limitation du trafic aux riverains, tout un tas de solution qui pourrait être évoqué. C'est uniquement l'avancé des points principaux qui ont été évoqués précédemment.

La partie réellement problématique, c'est celle où nous avons des camions qui passent puisque nous avons la déchetterie en dessus actuellement. Nous avons également une zone où il y a de l'industrie, des camions de livraisons également pour les domaines agricoles. A l'étranglement du bas de la rue, quand un camion passe et qu'on a une mère avec une poussette et éventuellement qui tient un enfant dans les bras c'est réellement problématique, donc il y a quelque chose à faire.

Vous remarquerez également sur la gauche, en montant un mur où, dans le projet actuellement proposé, il y a une légère emprise prévue dans toutes les variantes étudiées mais la variante actuelle prévoit une emprise minimum. Pourquoi une emprise minimum ? Afin de donner une chance à ce projet de passer la rampe. Puisque l'opposition est la plus forte quand on parle de la réfection de cette rue, c'est quand on parle de raser une partie du coin de la maison Monchevaux 2. Nous avons une opposition relativement absolue des propriétaires de cette parcelle, quand on a parlé de prendre 1m – 1m50 ici, la même opposition.

Évidemment, il y a un alignement qui prévoit que cette route pourra être élargie. Mais lorsqu'on parle d'expropriation c'est vrai que ce n'est pas forcément la première meilleure solution qu'on aborde.

Les entreprises qui sont encore, actuellement, implantées à Bevaix, sont un petit peu plus haut. Gemini Décolletage et Robert Renaud SA et également d'autres entreprises qui sont la cause d'un trafic important.

La maison Monchevaux 2, qui s'avance par une partie, que d'autres projets pensaient raser et remplacer par un bâtiment qui aurait été construit. C'est donc la première version de ce projet qui vous était présentée le 9 mai 2011, version avec laquelle nous nous sommes approchés des principaux propriétaires concernés et qui a levé des oppositions. Ces oppositions nous ont permis d'analyser que les propriétaires de ces deux parcelles seraient d'accord d'entrer en matière, mais à condition que l'emprise soit plus faible et à condition que le trottoir ne soit pas du côté droit, mais du côté gauche de la route. Afin que le trafic ne s'approche pas si près de leur maison. Voyant qu'il y avait des possibilités, nous avons demandé au bureau d'ingénieurs qui s'occupait de cette étude de revoir ces plans et puis d'analyser ce que l'on pourrait faire de cela.

Il y avait également un autre problème, c'est qu'avec le bâtiment Monchevaux 3, il y a avait une différence de niveau qui faisait qu'il n'était plus possible d'entrer avec un véhicule ou de s'approcher avec un véhicule ou même d'entrer confortablement dans ce bâtiment.

Donc les étapes qui étaient prévues, nous en étions là au mois de mai, les réparations urgentes qui ont été faites nous avons procédé également à un gravillonnage.

La mise à jour du plan de situation a été devisée, les chiffres seront indiqués par la suite.

La discussion pour cession de terrain a été menée. Le propriétaire le plus problématique concerné, qui a été la première étape de discussion, est maintenant d'accord pour entrer en matière. Et les études de relevé de terrains et études complémentaires sont toujours en cours.

Donc le devis non réactualisé était à l'époque de Fr. 800'000.- compris eaux claires et usées, éclairage et chaussée. Ce qui n'était pas compris était les achats de terrains et les coûts annexes pour justement pouvoir réaliser cette emprise sur les propriétés qui étaient touchées.

Le devis actuel réactualisé avec ce qui nous est connu à ce jour, réactualisé pour un projet qui devrait être réalisé en deuxième partie de cette année, début de l'année prochaine, est actuellement de Fr. 1'072'700.- . Il comprend toujours les mêmes éléments. Ce qui n'est toujours pas compris, ce sont les coûts annexes, achats de terrains dont nous parlons plus loin.



Mais ce qu'il faut dire devant l'opposition ferme et résolue qui s'est développée, c'est qu'évidemment les propriétaires concernés préféreraient qu'on maintienne ce goulet d'étranglement. Ce que je peux comprendre, afin de limiter les nuisances occasionnées sur leur parcelle.

On s'est focalisé pour l'instant sur tout ce qui était indispensable pour réaliser ce projet. Indispensable c'est l'accord de ce propriétaire qui est concerné, ensuite nous réaliserons le reste.

Donc l'élément dont je viens de vous parler, cette première réalisation ; il y aura des coûts d'environ Fr. 50'000.- qui sont là pour réaliser un mur qui protégera ces propriétaires par une hauteur supérieure à celle actuellement, par la mise à disposition de l'accès aux réseaux d'égouts, réseaux d'eaux en compensation des nuisances occasionnées. Les coûts mentionnés pour les autres parcelles n'ont pas pu encore être négociés avec les propriétaires et le seront après l'acceptation du crédit éventuel qui sera, si tout se passe bien, proposé lors du prochain Conseil général. Ceci permettra de proposer une solution qui sera validée et si elle est validée, cela permettra d'aller de l'avant avec ce projet.

Merci. »

## 7. Divers et questions écrites

- La parole est donnée à Mme Veronika Pantillon, Verts :

« J'aurais deux interpellations à adresser au Conseil communal qui concernent les lieux et les transports publics.

Donc la première interpellation concerne la péjoration des horaires de bus valables depuis le 11 décembre 2011.

J'ai fait un comparatif de l'horaire actuel avec le précédent et j'ai eu constaté que Bevaix fait effectivement pas mal de courses. Alors j'ai comparé les courses uniquement des jours scolaires. Les week-ends et les vacances ne sont pas compris là-dedans.

En 2011, nous avions 22 courses de Bevaix à Boudry puis la Place Pury et à ce jour nous n'en avons plus que 19, donc nous en avons perdu 3. Dans l'autre sens, de la Place Pury à Boudry puis Bevaix nous avons également eu une diminution d'une course.

Ensuite, les trajets Place Pury - Bevaix où l'on remarque une péjoration notable en fin d'après-midi, dès 16h10 départ de la Place Pury. Nous passons de 7 courses à 5 courses, alors que c'est un moment de la journée où il y a beaucoup de monde qui prend les transports.

Il y a également un problème avec le trajet de Bevaix à Cort'Agora, où il a pas mal d'adolescents qui s'y rendent pour des cours d'école, des cours de judo par exemple, des cours de gymnastique ou encore, il y a des personnes qui s'y rendent pour faire leurs achats.

Là, nous passons de 18 courses à 8, donc nous perdons 10 courses ce qui est plus de la moitié. Et dans l'autre sens nous passons de 19 courses à 8 courses. C'est à peu près la même chose.

Dans ces courses, je n'ai pas tenu compte d'autres possibilités plus originales concernant ces horaires lorsqu'on sort. Il faudrait suivre ces horaires, donc en

passant par Areuse, sortir à Cort'Agora ou essayer de prendre le train à Bevaix pour aller à Boudry puis de prendre le bus pour aller à Cort'Agora, donc là nous avons des durées de parcours qui oscille de 30 à 40 minutes, donc je n'ai pas tenu compte de ces courses là.

Alors ma question maintenant au Conseil communal est la suivante : comment a-t-on pu arriver à ces péjorations pour les habitants de Bevaix ? Le Conseil communal est-il conscient de ce problème ? Compte-t-il entreprendre quelque chose pour améliorer la situation ? Le cas échéant, quelles sont les mesures qu'ils envisagent ? »

M. Nicolas Junod, conseiller communal en charge des transports, répond :

« Je remercie Mme Pantillon pour son interpellation. C'est une réduction des charges de l'Etat et cela va se terminer par un report des charges envers les communes puisque si les communes souhaitent avoir de meilleures relations, il faudra qu'elles mettent la main au porte-monnaie directement.

Je crois que ces réductions de courses ne sont, évidemment, pas très plaisantes, j'ai le plaisir quand même de vous informer que lors du prochain Conseil général, je vous proposerai une amélioration des retours depuis Neuchâtel en fin de semaine. Quant au reste, je prierai Mme Pantillon de bien vouloir me faire parvenir, si c'est possible, un petit courriel avec les détails qu'elle a évoqués ce soir et je discuterai de ça avec le canton. Merci. »

La parole est donnée à Mme Muriel Denzler Arapian, qui s'exprime au nom des Verts :

« C'est un peu compliqué, mais j'aurais quand même aimé revenir sur la question de la convention de collaboration au niveau des équipes forestières qui avait été signée en 2003 et l'engagement collectif relatif à la construction d'un centre forestier dans la montagne de Boudry signé en 2008, sur la convention relative au poste de forestier de cantonnement des communes de Bevaix et de Cortaillod proposé le 14 juin 2011, jamais signé.

M. Cédric Maire nous a parlé d'un petit centre forestier qui ne correspond pas du tout à ce qui a été prévu depuis un certain temps suite au prêt Binding. Je relève le prix, juste un détail, Fr. 450'000.-. Le projet de maison forestière qui avait été proposé avant était de Fr. 401'000.- pour Bevaix, parce que nous bénéficions d'un appui de la fondation Binding, de l'État et de la Confédération.

Pour un projet de Fr. 1'800'000.-, il y avait 25% qui étaient pris en charge donc par l'État, la Confédération, la fondation Binding et également par Cortaillod et Boudry.

Alors, nous entendons dire plein de choses, nous n'avons pas de membre à la commission forestière, nous les Verts. Nous sommes un trop petit parti, je suis désolée mais nous n'avons pas les informations nécessaires.

Mais nous avons entendu dire que Boudry avait dit que suite au refus de la fusion, il n'était pas d'accord que le centre forestier reste à Bevaix et qu'il voulait que ce soit donc à Boudry. Ce qui avait quand même été le premier choix de l'étude qui avait été faite à l'époque quant à l'emplacement de la maison forestière, Boudry était le premier choix, Bevaix le deuxième. Je n'ai pas plus d'information.

Maintenant, pour le garde forestier, nous savons que l'État désire rationaliser la gestion des forêts du canton et c'est pour cela qu'on a des conventions de collaboration entre les diverses communes.

Donc, ce qui avait été proposé le 14 juin 2011, c'est effectivement un poste à 60% pour Bevaix, au lieu de 100%. C'était la possibilité de bénéficier de la longue expérience de M. Laurent Ribaux, qui aurait pu, même s'il n'était là que pour 4 ans ou même 3 ans, faire bénéficier les personnes qui étaient sous ses ordres pendant 3 ans de sa longue expérience puis remettre le témoin à quelqu'un d'autre.

Nous, les Verts, aimerions vraiment avoir plus d'informations à ce sujet. Nous avons été assez choqués par toutes ces nouvelles et, à titre personnel, j'avoue que j'ai été à la commission d'urbanisme BBC où j'ai pu constater la hargne entre diverses personnes de Boudry et Bevaix. Je trouve ça puéril, on dirait des combats de coq et je suis désolée, mais il n'y a que la commune de Cortaillod qui est calme face à tout ça. Je ne vois pas où est l'intérêt de la population dans tout ça. Quand les partis disent « nous agissons pour la population et pour le bien du village », je suis désolée, quand on en est à se battre comme ça, autant Bevaix que Boudry pour le peu d'information que j'ai. Mais en tout cas, Bevaix refuse la convention de collaboration avec Cortaillod, je trouve ça négatif et vraiment très dommage.

On aurait pu bénéficier d'une bonne gestion de la forêt, comme l'État le désire, y compris avec la pépinière qui appartient à l'État qui devra aussi être gérée dans le même cadre et là, nous ne savons pas si ça va être géré par Bevaix ou par l'État.

Une dernière chose. Vous disiez, Monsieur Maire, qu'il y a d'autres tâches qui peuvent être prises en charge par le garde forestier. Il y a certainement d'autre manière de le faire que de se mettre dans son coin et de ne pas essayer d'avoir cette collaboration plus large. Merci. »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des domaines et forêts, répond:

« Concernant le premier point : la pépinière est louée par l'État à la commune de Bevaix, première précision.

Deuxième précision : concernant la convention de collaboration pour reprise du personnel ou en tout cas du garde-forestier de Cortaillod, la convention nous est toujours revenue en retour parce que le garde-forestier de Cortaillod devait rester un employé de Cortaillod. Pour nous, il semble logique que, si une personne est engagée à 60% par un employeur, ce soit son employeur principal.

D'autre part, comme je l'ai signalé, il y a une inégalité de traitement avec les employés communaux de Bevaix puisque Cortaillod a un système de pont AVS qui est totalement différent de celui de Bevaix. Ça a été voté au Conseil général, c'est une chose qui est établie.

Maintenant, nous avons essayé de discuter avec Cortaillod, des séances ont été agendées, puis annulées, mais pas de notre part. Maintenant, si nous avons informé notre personnel du suivi du dossier, de l'avancé du dossier, pardonnez-nous de ne pas informer le personnel des communes voisines. Ce n'est pas notre rôle. »

Mme Muriel Denzler Arapian répond par la négative à la question de M. Jean-Bruno Kaiser qui souhaite savoir si elle est satisfaite de la réponse à son interpellation.

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, lui précise que lors d'une interpellation, il n'y a pas de débat.

La parole est ensuite donnée à Mme Florence Nater, socialiste :

« C'est une intervention qui va dans le même sens que celle de Mme Muriel Denzler Arapian. C'est vrai que les informations données par M. Maire, et ses réponses à

l'instant, sont des informations techniques, pratiques qui sont dénuées de l'aspect émotionnel et aspect relationnel.

Nous savons effectivement que dans tout ce qui s'est passé qu'il y a eu beaucoup d'émotionnel et relationnel dans la situation que nous connaissons aujourd'hui. J'aurais toutefois une question. Vous avez été interpellé comme président du Conseil général avec copie aux différents partis politiques par un citoyen de notre commune qui était pressenti pour ce poste de garde-forestier. J'aimerais savoir quand même s'il demandait à être auditionné ou en tout cas à être entendu : est-ce que cette personne a pu être rencontrée et des réponses plus précises ont pu lui être données ?

Une remarque un peu plus générale. J'ai eu l'occasion de la dire à la Commission des domaines et forêts, je tiens à le redire ici. Je déplore très vivement ce qui est en train de se passer, dans le sens où notre commune se referme sur elle-même. Nous allons devenir l'irréductible village gaulois, mais sans la potion magique. »

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, demande si la lettre en question lui a été adressée à lui-même ou au Conseil communal ?

Mme Florence Nater, socialiste, répond que la lettre a bien été adressée au président du Conseil général.

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, reprend la parole :

« Je précise que le président du Conseil général n'est pas compétent en matière ni de politique, ni de gestion des ressources humaines du personnel de la commune. C'est la compétence entière du Conseil communal. Ceci étant dit, j'ai rencontré le Conseil communal pour aborder ce sujet avec eux et l'auteur de la lettre recevra une réponse de ma part. Merci. »

C'est ensuite au tour de M. Nicolas Stucki, conseiller communal, d'intervenir :

« J'aimerais bien vous dire une chose et réagir sur ce qui a été dit tout à l'heure par rapport à mon collègue, M. Cédric Maire, conseiller communal, dont je suis le suppléant.

Il faut savoir que lors d'une première séance avec les autorités de Boudry et de Cortaillod, j'ai moi-même été surpris de devoir faire l'objet de représailles qui suivaient l'échec de la fusion, alors que moi-même y étais favorable.

J'ai évoqué la possibilité de reprendre une discussion sous d'autres angles, je me suis fait fermer la porte au nez. Voilà, première expérience de politique entre Exécutif c'était ça.

Ensuite, bien entendu, il a été discuté à cette occasion du centre forestier et je peux vous dire que Bevaix a fait tout ce qui était en son pouvoir pour le bien de cette commune. Malheureusement, pour des raisons politiques ou économiques et d'autres questions que je ne citerais pas ce soir, Boudry, mais aussi plus tard Cortaillod, a été dans une direction différente alors même que la logique et l'économie voulaient que ce centre se trouve ici, au milieu du massif forestier et non pas à son extrémité avec les perspectives du développement pour l'État, mais également pour les communes ouest à Bevaix.

Dans ces conditions, il y a effectivement eu un blocage que nous avons dû subir et pour répondre à la question du garde-forestier, nous avons souhaité dissocier ce problème de celui de la maison forestière.

Et je vous cite, lorsqu'il y a eu une séance le 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Cortaillod, le Conseil communal de Cortaillod a ajourné cette rencontre.

Donc la commune de Cortaillod ne veut pas favoriser la reprise de son garde-forestier par la commune de Bevaix, de faire porter le chapeau à Bevaix, malheureusement l'Exécutif de Cortaillod en a décidé autrement et c'est la seule réponse que nous pouvons vous donner ce soir. Cette séance a été annulée mais pas par nous. Donc, voilà le problème, j'espère que vous réfléchirez à ça d'une manière différente. Merci. »

M. Thierry Rothen intervient ensuite au nom du groupe socialiste :

« Je sais bien qu'une question ne devrait pas découler sur un débat. Toutefois, j'aimerais rappeler au Conseil communal qu'au nom du groupe socialiste je vous ai posé une question écrite le 16 septembre 2011, qu'aujourd'hui j'ai partiellement eu une réponse. Et bien ce n'est pas la faute de Boudry, ni de Cortaillod si nous n'étions pas au courant des évolutions de ce dossier. Alors que nos camarades du parti socialiste de Boudry, par exemple, avaient été informés d'un certain nombre d'éléments au mois de décembre déjà, par leur Conseil communal.

Alors réfléchissez un petit peu, avant tout, de savoir si vous êtes seuls au monde ou si peut-être au sein des groupes politiques, nous avons aussi des moyens de collaborer, de discuter et d'obtenir qu'on se remette autour d'une table.

Quand nous avons fait campagne pour la fusion, j'ai entendu des gens me rappeler des événements de 1954 ou 1956 qu'il y avait eu un différend entre Cortaillod et Bevaix.

Et bien, j'aimerais bien qu'en 2050, les gens ne se souviennent pas de l'horrible année 2011 ou 2012 et refusent une nouvelle fois le rapprochement entre nos communes.

Alors je crois qu'il faut un tout petit peu être plus habile que ça et puis peut-être essayer de nous approcher des groupes politiques, particulièrement d'un groupe politique qui collabore avec les sections de Boudry et de Cortaillod, puisque nous sommes qu'une seule section. Ça aurait été un moyen de débloquent une situation malheureusement dramatiquement bloquée. »

La parole est donnée à M. Pierre Ponci, membre du groupe PLR :

« J'aimerais bien, effectivement, que cette collaboration ait lieu aussi au sujet du centre d'asile, car avec le centre d'asile il y a que la commune de Boudry qui pense être concernée, alors que Bevaix est également concerné. C'est exactement la même chose. »

La parole est redonnée à Mme Veronika Pantillon, Verts :

« Comme je vous l'avais dit, j'ai deux interpellations. La deuxième concerne la consultation du rapport du Conseil d'État « Agglomération et RER neuchâtelois ».

Le rapport ci-dessous est en consultation auprès des conseillers communaux jusqu'au 9 mars 2012. Par différents canaux (presse, discussions) nous avons appris que le Conseil communal avait une grande réticence face à ce rapport, notamment au regard des aspects financiers.

Nous interpellons le Conseil communal afin qu'il étudie le rapport avec tout le soin que mérite un rapport d'importance capital et historique. Et que dans sa réponse, il fasse preuve d'ouverture.

Les alternatives au RER n'existent pas vraiment.

Premièrement, par rapport au financement. Depuis 150 ans, nos infrastructures ferroviaires n'ont pas bénéficié d'améliorations, les CFF qui devraient de toute façon investir pour la réfection de la ligne actuelle (Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds) sont d'accord d'investir cet argent dans le TRANSRUN. Par ailleurs, la Confédération participerait aux frais dans le cadre du projet d'agglomération.

Deuxièmement, pour des raisons techniques. Le goulet d'étranglement de Vauseyon ne nous permet pas d'augmenter les cadences et le rebroussement de Chambrelieu est un héritage du passé pittoresque mais qu'il s'agit de reléguer dans les livres d'histoire.

Estimez-vous que le RER est un projet pharaonique que notre canton ne peut se payer ? Nous vous répondons que ce projet ne peut pas être traité uniquement dans son aspect financier. Posons-nous d'abord la question : « Est-ce un projet utile et porteur pour notre canton ? ».

Ce projet ne concerne pas que nous, mais nos enfants et les enfants de ces derniers.

Pour clarifier les choses nous souhaitons encore souligner que le RER n'équivaut pas uniquement à la liaison rapide de train Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel, cette dernière s'appelle TRANSRUN. Le RER englobe d'autres mesures en plus de cette colonne vertébrale : « Quels sont les gains concrets pour Bevaix ? – Nous aurons une liaison directe, sans changement de train du Locle via La Chaux-de-Fonds à Bevaix et cela deux fois par heure. »

Le temps de parcours Bevaix – La Chaux-de-Fonds sera d'environ 30 minutes contre 1h42 actuellement. Mais même la liaison Bevaix – Zurich sera améliorée puisqu'il n'y aura plus le goulet d'étranglement qui nous pénalise actuellement par des temps d'attente très long à Neuchâtel. Le trajet Bevaix – Zurich passera de 2h19 à 1h56.

Nous rappelons encore qu'en termes de financement rien n'est arrêté. Il est évident que pour un projet aussi important, les communes devront participer, elles en profitent aussi directement comme on vient de le voir. Le Conseil d'État est ouvert à la discussion et un groupe de travail englobant des représentants de l'État et des communes y participeront.

En conclusion, Bevaix ne peut se permettre de délaissier le RER au risque de laisser passer le train vers le futur de notre canton. »

M. Nicolas Stucki, conseiller communal, répond :

« Effectivement, nous avons reçu ce rapport à l'attention du Grand Conseil en consultation. C'est un rapport qui est relativement complexe et qu'on doit prendre le temps de lire dans le détail.

Certes, différents bruits courent dans la presse s'agissant du rapport de charges que la commune de Bevaix est triste de devoir subir dans le cadre de ce projet de RER, la clé de répartition n'est pas encore définie.

Donc, nous ne savons pas aujourd'hui, à l'heure où l'on vous parle, quel sera l'impact sur notre commune au niveau de nos finances. C'est vrai que je me suis exprimé dans la presse, à titre personnel sans engager mon conseil à l'instar de différents collègues d'autres communes avoisinantes. Nous sommes très inquiet sur ces reports de charges.

Nous sommes également très inquiets, non pas sur le report des charges que ce projet apportera directement sur notre propre commune, mais sur ce que le canton va faire sur notre commune, parce qu'il n'arrivera peut-être pas à suivre le coût de ce projet et la part qui lui incombe.

Aujourd'hui, nous savons que les finances de notre canton sont catastrophiques, qu'elles n'ont pas été relevées à l'instar des promesses qui ont été faites et ça se traduit par les reports de charges. Vous l'avez vu tout simplement à la séance du budget l'année passée : près de Fr. 60'000.- sur notre commune, juste comme ça, sans Transrun et sans RER.

Alors maintenant, il faut juste savoir que dans cette affaire, ce n'est pas votre Conseil communal qui aura le dernier mot ni le Grand Conseil, mais le peuple.

Il y aura un vote en septembre et nous vous laisserons décider souverainement. Je vous remercie. »

La parole est ensuite redonnée à M. Thierry Rothen, socialiste :

« Vous l'avez su, vous l'avez entendu, le nombre d'enfants dans notre village diminue. Nous sommes amenés à devoir fermer certaines classes d'école. Ca ne se fait jamais sans douleur mais ce n'est pas l'objet de ma remarque.

Nous parlons de collaboration intercommunale. Quelqu'un a dit Boudry seul est informé des questions relatives à ce fameux centre d'accueil pour réfugiés, vous l'êtes autant que moi.

En lisant la presse, vous avez su qu'une centaine de personnes allait s'établir à Boudry. Dont des femmes, des familles qui ont des enfants, des enfants qui doivent être scolarisés.

La commune de Boudry devrait seule peut-être accueillir ces enfants dans ces classes. Je vous rappelle que la commune de Boudry accueille déjà les enfants de la maison de Belmont, ce n'est pas toujours des situations toutes simples.

Alors ma question est : est-ce que le Conseil communal ne pourrait pas proposer à la commune de Boudry son soutien dans cet objet-là en proposant éventuellement d'accueillir un ou deux enfants ? Parce que Perreux – Boudry ou Perreux – Bevaix, les distances ne sont pas tellement différentes. C'est vrai qu'il n'y pas de transports publics pour venir jusqu'à Bevaix alors qu'il y en a de l'autre côté. Mais je pense que ce sont des problèmes solubles.

Voilà un geste que nous pourrions faire à l'égard de la commune de Boudry, un geste de collaboration qui changerait un petit peu des mots que nous avons entendus aujourd'hui. »

La parole est donnée à M. Joaquim Lopes De Jesus, membre de l'Entente bevaisanne :

« On s'occupe de réfugiés, on s'occupe un peu de tout. Est-ce que quelqu'un a pensé, avec ce froid qu'il y a maintenant, qu'il y a peut-être une personne qui vit seule au village dans une maison, qui a besoin d'aide, est-ce que quelqu'un a pensé à ça ? Ça, c'est une raison. Après, il ne faut pas toujours trahir le Conseil communal avec certains objets, il faut aussi respecter les gens qui travaillent. J'aimerais des critiques positives, pas tirer des balles. Merci. »

C'est à nouveau à M. Thierry Rothen, socialiste, de prendre la parole :

« J'ai un autre sujet, gestion des déchets et la déchetterie. J'aimerais relever le gros travail effectué par les responsables et les personnes qui sont en poste à la déchetterie.

Évidemment, les nouvelles dispositions ont amené des clients supplémentaires, des clients dont il faut dire qu'ils ne sont pas très au fait des règles de gestion. Ça a bien changé pour les gens qui y viennent comme moi depuis plus de 10 ans où les gens savaient où les choses se déposaient.

Nous constatons que toutes sortes de plastique se retrouvent dans le pet, que les sacs d'emballage finissent dans le compost, etc.

Alors, une remarque. J'ai trouvé les responsables sur place assez calmes, assez disponibles mais est-ce qu'il ne faut pas renforcer un petit peu ? Malgré leur balayage permanent, il y a une saleté plus importante. Par exemple, à côté de la benne à papier. Avant on ne trouvait que des gros morceaux de papier et maintenant on trouve plein de petits déchets qui s'envolent facilement dans la nature. Et là, il y a un problème.

Il y a un autre problème lié à ça. Les personnes viennent avec un sac avec des déchets verts, ils ne savent pas où mettre leur sac. Ils ne vont pas le reprendre à la maison surtout s'ils sont en déplacement. Au final, le sac termine avec les déchets verts dans le compost, ce qui, évidemment n'est pas très intéressant pour le compostage, voire pour d'autres traitements que pourraient subir ces déchets.

Et également pour ce qui est de la déchetterie, le pauvre gars qui vient avec son bidon d'huile, il vide son huile et on lui dit qu'il doit ramener son bidon à la maison. D'autres déchetteries, semble-t-il, mettent à disposition un conteneur pour les emballages qui ont servis à transporter des matériaux. Alors, c'est peut-être une chose à réfléchir et voir ce qu'il est possible de faire. »

M. Denis Pellaux, président du Conseil communal, chef du dicastère des travaux publics, répond à M. Thierry Rothen :

« J'ai pris note du balayage qui doit être fait de façon plus systématique et on en tiendra compte.

Effectivement, les déchetteries aussi bien l'éco-point qui est près de la Coop que d'autres éco-points et la déchetterie sont très utilisés, la fréquentation a nettement augmenté, ça a demandé de prendre un certain nombre de mesures et pour le moment, tout se passe bien.

Malheureusement, il y a certaines règles auxquelles nous sommes obligés de s'en tenir avec la nouvelle loi sur la gestion des déchets et ce n'est pas simple.

Effectivement, ce qui reste dans les poubelles, ce sont les conteneurs en plastique qui ne sont pas du pet. Le pet on le récupère, les bouteilles de lait sont récupérées par les commerces, le plastique est ce qui reste en grande partie, c'est consommable, ça doit être très bien filtré, cette incinération doit être bien filtrée.

Et sinon, vous savez tous que brûler du plastique chez soi peut dégager du dioxyde ce qui est très toxique. Donc, il faut vraiment prendre des mesures et faire ça de façon professionnelle ce qui est relativement coûteux. Les dernières choses qui restent à mettre dans ces conteneurs, dans ces sachets c'est entre autres les plastiques.

Vadec ne nous offre pas pour le moment d'autre solution. Certaines communes les récupèrent pour les livrer dans des cimenteries qui sont utilisés comme combustible pour la production du ciment.



En tout cas, nous n'avons pas trouvé de solution pour que les récipients et autres soient récupérés.

Avant, nous avions un conteneur pour ce qui était des cornets, des bidons, etc. Il y avait un container, mais les gens arrivaient de façon énergique avec leur cornet poubelle plein de plastique et ils les versaient dans ces containers. Et les responsables de cette déchetterie avaient peu d'efficacité, c'est-à-dire que finalement les dernières choses que les personnes devaient mettre dans leur sac poubelle terminaient dans ce container.

Donc, nous avons dû prendre les seules mesures qui permettraient de garder le cap. Mais je peux vous dire que pour ce qui est des choses à recycler, les quantités ont explosé. Les quantités de papier, les quantités de verres, les quantités de pet et particulièrement les déchets crus, tout cela aura une incidence sur la taxe personnelle. En tout cas, les quantités d'éléments recyclés ont explosé et cela dépasse les attentes puisque vous avez très certainement entendu le directeur de Vadec qui disait que ce qui est incinéré maintenant est environ 50% de ce qui était incinéré auparavant »

- M. Thierry Rothen, socialiste, prend à nouveau la parole :

« Je tiens juste à préciser que le balayage n'était pas une critique à l'égard du personnel, c'était plutôt pour dire qu'il faut se rendre compte qu'il faut balayer plus souvent. »

- C'est ensuite au tour de M. Alexandre Dubois, PLR, de prendre la parole :

« Malgré que la commission de sécurité se soit réunie récemment, ça faisait longtemps qu'elle ne s'était pas réunie. Nous avons essayé pas mal de remarques dans le village de la part de certaines personnes par rapport à la sécurité. Dont un citoyen qui s'est approché de moi pour faire un peu bouger les choses. Je lui ai conseillé d'écrire au Conseil communal et au président du Conseil général. Alors, comme ma collègue tout à l'heure, je souhaiterais savoir si vous avez reçu cette lettre, M. le président, et si cette lettre doit être lue ou non pour faire avancer les choses pour ce citoyen, qui n'est pas là ce soir mais à qui je rendrai des comptes. Merci. »

- M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, répond qu'en effet il a bien reçu cette lettre mais qu'il attendait la fin des interventions de M. Thierry Rothen pour pouvoir la lire. Cette lettre émane de M. Tristan Bühler, citoyen de Bevaix :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, juste des faits : le vendredi 20 janvier dernier à 11h30, je suis comme bon nombre de parents aux abords du collège primaire pour attendre mon fils. C'est alors qu'un individu sort de chez lui avec son véhicule et nous fait une démonstration de vitesse sur la rue du Collège. Malgré la présence du passage pour piétons, je peux vous garantir quelques sueurs froides.

Au-delà des libertés de chacun, je pense qu'il vaudrait mieux, à la place d'une police communale sûrement trop sollicitée, la présence d'un gendarme couché.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures. »

M. Jean-Bruno Kaiser poursuit :

« J'ai pris bonne note de ceci. Apparemment, le Conseil communal a aussi reçu une copie de cette lettre, bien que cela ne soit pas indiqué ici J'ai abordé le sujet avec lui et ce n'est pas de la compétence, ni du président ni de notre Conseil de décider des emplacements ou de la possibilité de mettre un gendarme couché. Nous avons une commission de sécurité et un Conseil communal. Je répondrai à ce citoyen comme il se doit. Merci. »

- La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal, en charge du dicastère de la sécurité :

« Pour information, il est vrai que nous avons été informés à plusieurs reprises du comportement dangereux d'un citoyen de cette commune qui ne respecte absolument pas le code de la route, qui grille les stops, qui ne respecte pas les « cédez le passage », qui klaxonne devant le passage clouté du collègue, etc.

Évidemment, on se pose la question s'il n'y a pas un problème d'incompatibilité caractériel de cette personne avec son permis de conduire. Toujours est-il qu'il y a effectivement un problème de sécurité qui s'est posé dans cette commune. Même grave.

Ma femme, la semaine passée, a failli se faire renverser : le même jour, un de mes fils a également failli se faire renverser. La semaine d'avant un véhicule était arrêté devant le passage clouté, il est arrivé derrière et il a klaxonné.

Alors, la chose est simple. J'ai reçu aussi beaucoup de lettres de citoyens de cette commune qui m'ont signalé le danger que représentait cette personne dont je ne peux malheureusement pas vous donner le nom ce soir, puisque je suis tenu au secret de fonction. Mais certains d'entre vous le connaissent ou l'auront reconnu.

Toujours est-il que les deux seules possibilités qui s'offrent à nous c'est de mandater notre agent de police qui est assermenté, mais dont je ne suis pas le supérieur hiérarchique s'agissant du pouvoir judiciaire.

Donc notre agent de police ne peut rien faire d'autre que de dénoncer ces cas, en particulier au procureur et au service des automobiles.

Le problème qu'il y a, c'est que toutes les personnes qui ont fait objet de ces menaces, car on peut réellement parler de menaces, ont simplement peur que leur nom soit révélé dans les rapports de police et ont peur des représailles par la suite s'ils sont appelés à témoigner.

Alors, j'ai reçu une lettre du service des autos, à qui nous avons signalé ce cas. Il nous dit qu'ils ne peuvent rien faire tant que cette personne n'a pas été condamnée pénalement. Cela signifie en d'autres termes que notre agent peut dénoncer des infractions qu'il constate lui-même, ça c'est clair qu'il le fait systématiquement. Pour le reste, il pourrait faire des rapports d'office mais nous sommes dans une commune où nous avons encore un rapport de proximité entre agent de police et sa population et vous imaginez bien qu'il est difficile pour notre agent de faire des rapports en citant le nom des personnes qui n'y consentent pas.

Alors, si maintenant dans notre commune nos citoyens mais également la population, toutes les personnes ici présentes ainsi que leurs proches constatent de telles infractions ou les vivent, peuvent écrire une lettre au Conseil communal et peuvent signaler à l'agent de police en acceptant que celui-ci fasse son travail et lance l'affaire plus loin.

Cela est-il que notre commune n'a pas la possibilité non plus de retirer le permis de cette personne. Nous avons utilisé les moyens à notre disposition en signalant le cas aux autorités qui pouvaient être compétentes dans ces cas-là. Mais pour une fois, ce sont les citoyens qui auront le dernier mot.

Donc, nous sommes préoccupés par cette situation parce que si un jour il y a un accident qui arrive, un enfant renversé qui est blessé, ce sera une responsabilité très lourde à porter pour notre Conseil communal. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de moyen pour agir de manière plus efficace que nous le faisons, alors c'est un appel à l'aide, parler à nos concitoyens si vous le pouvez et dites leur qu'il ne faut pas hésiter à dénoncer. Je pense qu'il y a déjà 5 ou 6 personnes qui ont constaté ces faits sur la commune. Merci. »

- La parole est ensuite donnée à M. Marc Humbert-Prince, PLR :

« N'y aurait-il pas moyen de demander à la police cantonale de poser un planton pendant quelques semaines puisque ce sont des manifestations avec récidives. Peut-être que ça aurait un côté aussi dissuasif que de mettre quelqu'un à certaines heures comme le font certaines sociétés privées qui mettent des agents de sécurité. Mais je pense qu'un agent de la police cantonale aurait peut-être plus d'impact que notre policier communal. »

- M. Denis Pellaux, président du Conseil communal, prend la parole :

« Si je peux me permettre, devant la tournure que prend ce débat, M. Nicolas Stucki a fait une intervention personnelle, est-ce que nous pourrions clore ce débat s'il vous plait ? »

- Et finalement la parole est donnée à M. Cédric Weber, membre de l'Entente bevaissanne :

« Je fais une interpellation, car j'ai été interpellé moi-même. Concernant un petit conteneur de déchets crus, que je pensais petit, mais comme la personne qui m'a interpellé est de petite taille, j'ai été voir avec la personne. J'ai constaté que le couvercle n'avait pas de retenu, la personne me demandait si c'était possible d'en installer un. Parce que c'était compliqué visiblement pour les personnes âgées : je n'avais jamais été aussi loin, c'est vrai qu'il y a des roues sur ces Moloks et ils sont vite haut, je me suis donc posé la question si c'était possible qu'il y ait des retenus ? »

- La parole est redonnée à M. Denis Pellaux, président du Conseil communal :

« Nous avons déjà eu beaucoup d'interventions pour ce genre de problème pratique, puisque effectivement il y a toute une tranche de la population qui n'utilisait pas ces installations qui étaient encore inexistantes.

Il y a les éco-points qui ont des accès pour aller déverser les papiers qui sont relativement élevés, il y a des couvercles. Ça nous a été signalé. Nous cherchons des solutions, quelque chose qui pourrait simplifier, soit la tenue des couvercles, soit l'accès à tout cela. Ce n'est pas simple. Il y a beaucoup de points et on cherche des solutions. j'ai pris note de cette intervention.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h20.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      La secrétaire,  
Jean-Bruno Kaiser                      Célia Silva

Bevaix, le 2 mars 2012



**Procès-verbal de la séance du lundi 26 mars 2012 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

**Ordre du jour:**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 6 février 2012.
3. a) Approbation d'un arrêté relatif à la reprise par la commune des activités de la structure d'accueil parascolaire du collège des Chatons « Le P'tit Matou ».  
b) Approbation d'un arrêté relatif à la modification de l'arrêté de classification du personnel communal.
4. Demande de crédit de Fr. 36'700.- sur quatre ans relative à l'amélioration de la desserte « transport public » en soirée entre Neuchâtel et Bevaix.
5. Demande de crédit de Fr. 1'100'000.- relative aux travaux de réfection et d'élargissement de la rue de Monchevaux.
6. Approbation d'un arrêté relatif à la cession de 39 m<sup>2</sup> de terrain à la rue de Monchevaux dans le cadre des travaux de réfection et d'élargissement.
7. Approbation d'un arrêté relatif à la cession de 77 m<sup>2</sup> de terrain pour la création d'un trottoir au ch. de Cuard.
8. Demande de crédit de Fr. 54'000.- pour la création d'un trottoir le long du chemin de Cuard.
9. a) Approbation d'un arrêté relatif à l'octroi de jetons de présence aux conseillers généraux.  
b) Approbation d'un arrêté relatif aux honoraires du Conseil communal.
10. Motion de L'Entente bevaissanne touchant la protection des zones habitées de Bevaix en matière d'antennes de télécommunication.
11. Informations du Conseil communal.
12. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Jean-Bruno Kaiser, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, à la presse et au nombreux public.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 24 conseillers généraux, Mmes Célia Silva, Veronika Pantillon, Claudia Pellegrini et MM. Manuel Deuber, Didier Pelluet, Thierry Bieler et Jean-Pascal Perdrizat sont absents et excusés.

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, prie l'assemblée d'avoir une pensée pour Mme Claudia Pellegrini, victime d'une attaque cérébrale la semaine dernière.

A l'instigation de Mme Muriel Denzler-Arapian, une carte de prompt rétablissement, signée par l'assemblée en fin de séance, lui sera adressée.

MM. Louis Dubois, Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Nicolas Junod et Cédric Maire, conseillers communaux sont présents.

MM. Joaquim Lopes De Jesus et Yannick Boillod fonctionnent comme questeur.

## 2. Procès-verbal de la séance du 6 février 2012.

Mme Muriel Denzler Arapian signale qu'au § 6 de la page 10, elle a parlé du **prix Binding** et non du prêt Binding.

La même intervenante précise qu'en page 11, 2<sup>ème</sup> §, elle a indiqué que :quand les partis disent « nous agissons pour la population et pour le bien du village », je suis désolée *mais je ne vois pas où est le bien du village*.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de l'administration, propose, devant la longueur du procès-verbal de la dernière séance, de revenir à l'ancien système des rapports écrits, tout en maintenant l'enregistrement des débats. Ce dernier pourra servir à l'administration en cas de doute.

Sans autre remarque, ce procès-verbal est accepté par **22 voix sans avis contraire**.

3. a) **Approbation d'un arrêté relatif à la reprise par la commune des activités de la structure d'accueil parascolaire du collège des Chatons « Le P'tit Matou ».**
- b) **Approbation d'un arrêté relatif à la modification de l'arrêté de classification du personnel communal.**

Au nom de l'Entente bevaissanne, M. Cédric Weber accepte la reprise par la commune de cette structure d'accueil. Il profite de remercier l'APEEB pour la gestion du P'tit Matou durant toutes ces années.

Mme Marianne Gay, s'exprime au nom du groupe socialiste :

« Aujourd'hui nous est proposé l'opportunité de reprendre la gestion d'une structure d'accueil fondée il y a 8 ans par des bénévoles avant-gardistes, réunis en association, l'APEEB.

La loi sur l'accueil de la petite enfance ainsi que son règlement encouragent vivement les communes à offrir des alternatives aux parents d'enfants occupés professionnellement en dehors des créneaux horaires.

Encadrés par une dizaine de professionnels, ou en devenir, il est indispensable que cette structure perdure dans notre village afin de répondre aux demandes croissantes de nos contribuables, l'APEEB s'essouffant à gérer cette entreprise devenue trop importante, entreprise autofinancée par le biais de subventions ainsi que les contributions parentales.

Le groupe socialiste salue le rapport très complet et en remercie son auteur(e). Au vu des considérations émises précédemment nous vous encourageons à accepter ce projet avec ses deux arrêtés. »

Porte-parole du groupe PLR, M. François Despland accepte les deux arrêtés.

La parole est donnée à Mme Muriel Denzler-Arapian, pour les Verts :

« Les Verts considèrent que c'est une chance pour le village de pouvoir reprendre la structure d'accueil parascolaire Le P'tit Matou. Rares sont les structures d'accueil aussi bien gérées, et la Commune a tout à y gagner, puisque si Le P'tit Matou n'existait pas, elle devrait engager des frais très importants, ces prochaines années, afin de satisfaire à la nouvelle loi sur l'accueil des enfants.

Nous en profitons donc pour remercier toute l'équipe qui a mis Le P'tit Matou sur pied, les bénévoles comme les employés.

Une remarque : d'après le rapport, il semble que la collaboratrice administrative à temps partiel ne sera reprise que pour un certain temps de transition. Même si certaines tâches administratives seront effectivement prises en charge par l'administration, notamment la gestion des salaires, nous pensons que ce poste est indispensable au bon fonctionnement de la structure d'accueil.

En effet, il ne nous semble pas judicieux de confier les tâches de direction politique, notamment direction du personnel et gestion des conflits, au seul chef du dicastère qui ne sera pas nécessairement un spécialiste en la matière, contrairement à l'administratrice actuelle.

Les Verts acceptent les deux arrêtés concernant le P'tit Matou. »

M. Nicolas Junod, conseiller communal en charge du dossier, répond que toute la gestion administrative du P'tit Matou sera reprise par l'administration communale.

En complément à l'intervention de M. François Despland, PLR, M. Daniel Chevalier « souligne l'excellent travail de l'APEEB, du comité du P'tit Matou et des bénévoles ayant œuvrés durant ces 4 années. Ils ont mis en place et géré cette structure d'accueil avec professionnalisme et ont permis aux parents bénéficiant de ce service d'avoir des personnes de qualité pour s'occuper de leurs enfants.

Le groupe PLR est ainsi convaincu que la reprise par la commune de cette activité d'accueil parascolaire est la solution idéale pour poursuivre cette action nécessaire pour bon nombre de parents devant travailler tous les deux pour assurer leur avenir et celui de leur famille. »

Mis au vote, ces deux objets sont **acceptés par 23 voix sans opposition.**

#### **4. Demande de crédit de Fr. 36'700.- sur quatre ans relative à l'amélioration de la desserte « transport public » en soirée entre Neuchâtel et Bevaix.**

Au nom du groupe PLR, M. Thierry Kohli accepte ce crédit.

La parole est donnée à M. Roland Guillaume-Gentil, qui s'exprime au nom du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste soutiendra le crédit de Fr. 36'700.- sur quatre ans pour l'amélioration de la desserte « transport public » en soirée entre Neuchâtel et Bevaix. Pour un coût raisonnable, l'offre en transports publics sera améliorée en fin de soirée du jeudi au samedi. Il n'y a pas seulement la liaison avec Neuchâtel qui sera concernée mais aussi celle avec plusieurs communes du Littoral dont Cortaillod où l'offre est faible

actuellement puisque le jeudi, le dernier bus est à 20h34. Le groupe socialiste est aussi sensible à l'aspect sécurité lié à la consommation d'alcool. En cas de soirées festives, il est préférable d'encourager les déplacements en transports publics. Par ailleurs, ce crédit, prévu pour une période limitée, permettra de tester si cette nouvelle offre répond à un besoin de la population bevaissanne. »

Mme Muriel Denzler-Arapian, pour les Verts, remercie M. Nicolas Junod, conseiller communal pour le travail effectué en bonne collaboration avec les autorités de Cortaillod. Elle accepte ce crédit qui va absolument dans le sens de l'action des Verts.

M. Cédric Weber, Entente bevaissanne, demande si ce contrat est renouvelable tacitement après quatre ans ou s'il se renégocie en intégrant les communes bérochales. L'Entente se demande également si l'éventualité de supprimer la course de 22h15 a été envisagée car elle lui semble inutile en rapport avec l'heure des sorties de théâtre, cinémas, etc.

M. Nicolas Junod, conseiller communal en charge du dossier, répond que cette convention est non renouvelable à terme. En cas de succès, ces trajets supplémentaires seront intégrés dans le pot commun du canton. C'est donc un test discuté avec Cortaillod.

Mis au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 23 voix sans opposition.**

#### **5. Demande de crédit de Fr. 1'100'000.- relative aux travaux de réfection et d'élargissement de la rue de Monchevaux.**

Etant concerné par les travaux sur la rue de Monchevaux, M. Olivier Brunner, PLR, se retire pendant les délibérations.

La parole est donnée à M. François Despland, PLR, président de la commission des travaux publics et des services industriels :

« Peut-être que dans quelques instants, je l'espère, nous pourrons marquer cette date d'une pierre blanche.

Depuis 25 ans, le Conseil communal et la commission des travaux publics, où j'étais déjà présent, ont parlé maintes fois et lors de chaque législature de ce sujet épineux.

Rien n'est simple et nous ne pouvons plus ne rien faire. Des contacts ont été pris avec les riverains par le Conseil communal avec ou sans succès, mais les discussions ne sont pas terminées. Et, en cas d'acceptation de ce crédit, les travaux ne commenceront pas le mois prochain et pas non plus avant l'hiver.

Néanmoins, je vous encourage à voter pour ce crédit car cette route doit être aménagée :

- Adduction de l'eau potable indispensable car les conduites actuelles datent de l'après-guerre.
- Le réseau d'épuration doit être mis aux normes. Tout ce qui vient de l'amont (Crêt St Tombet et quartier du Suif) doit être récolté et mis en séparatif pour rejoindre les canalisations existantes construites à cet usage sous la rue du Temple et jusqu'à la STEP. Je vous rappelle que la Confédération oblige le séparatif à chaque ouverture de route. Par conséquent, il n'est plus possible d'avoir une canalisation unitaire qui se jette dans un séparatif performant.
- L'éclairage public est à refaire comme on l'applique à chaque réfection de route.



- Les autres services, tels que l'électricité, le gaz, le télé-réseau, le téléphone, etc.... sont contactés pour effectuer les travaux à leurs frais.

Nous venons de terminer la rue des Rochettes à la satisfaction de chacun, je l'espère. Monchevaux sera un peu similaire dans le déroulement des travaux, mais en moins de temps j'en suis sûr.

Un descriptif avec évaluation des coûts a été présenté à notre Conseil général l'année passée par notre chef du dicastère.

La commission des travaux publics et des services industriels en a parlé plusieurs fois lors de cette législature avec des prix indicatifs du million de francs. La commission a toujours été acquise à ce projet à l'unanimité bien que le détail au franc près du devis n'ait pas été discuté. Je me réfère au plan des investissements du Conseil communal du 22 juillet 2010 dont un exemplaire est en ma possession.

Je remercie notre Conseil d'accepter ce crédit afin de régler ce problème qui dure depuis trop longtemps et de nous permettre de se consacrer à autre chose telle que la rue de la Gare qui n'est pas une petite affaire non plus. »

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, prend ensuite la parole :

« Permettez-moi, en tant que président de la commission financière, d'attirer votre attention sur le fait que cette demande de crédit n'a pas été présentée à la commission financière, comme le prévoit la procédure dans un tel cas.

En effet, je cite : « Elle doit être informée des crédits décidés par le Conseil communal dans le cadre de ses compétences et « préavisé l'octroi de crédits d'engagements non prévu au budget des investissements » Il en était de même pour les travaux de la rue des Rochettes ».

Mme Muriel Denzler-Arapian s'exprime ensuite au nom des Verts :

« Il nous semble, une fois de plus, que le dossier de la rue Monchevaux n'a pas été étudié dans un cadre plus large des circulations des personnes et des voitures à Bevaix.

Au XXIème siècle, nous ne pouvons plus y réfléchir de la même manière qu'il y a 50 ans. Ce n'est plus le moment de créer de grandes artères et des parkings au centre du village pour faciliter le trafic. Notre objectif devrait être d'améliorer l'attractivité et la qualité de vie dans notre village. Depuis 20 ans, le trafic à Bevaix, comme ailleurs, a énormément augmenté, et avec lui le bruit, l'occupation de la chaussée, le danger pour les enfants et les personnes âgées.

Nous saluons l'introduction du 30km/h dans la majeure partie du village, et nous pensons que c'est dans ce sens que nous devons penser le futur du village : une cohabitation des divers modes de transport dans le respect mutuel.

Concernant cette demande de crédit, les Verts ont plusieurs questions avant de se prononcer :

Quels seront les frais d'acquisition des terrains afin de pouvoir terminer ce projet ?  
 Pourquoi faire une demande de crédit avant d'avoir l'aval de tous les propriétaires ?  
 Que se passera-t-il si certains d'entre eux refusent d'en céder une partie ? Prévoyez-vous de les exproprier ?

En commission des travaux publics/services industriels, M. Denis Pellaux nous avait dit que le bien-fonds 3908 n'était pas concerné par ces travaux, mais sur le plan et dans le rapport il est cité. Il nous semble en effet, d'après le plan rapproché que nous avons

reçu, qu'il est prévu de casser le coin de la maison de Monchevaux 2. Ce coin représente justement un obstacle bienvenu qui donne un signe clair aux automobilistes. Pourquoi le supprimer si on aspire à plus de sécurité ?

Pourquoi est-il particulièrement urgent de refaire ce tronçon de route, alors que la canalisation de la rue de la Cure, par exemple, qui n'est pas en séparatif, s'est déjà rompue à quatre endroits différents ?

Pourquoi empiéter sur un terrain, casser un mur, engager des frais importants pour un trottoir, si l'éventualité de mettre la rue en sens unique s'avère, au futur, la meilleure des solutions, et permettrait ainsi de faire le trottoir sur la chaussée existante.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry Rothen, qui s'exprime au nom du groupe socialiste :

« Le parti socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport présenté par le Conseil communal visant la réfection de la rue de Monchevaux.

Relevons les points positifs tout d'abord.

- La réfection de cette route et des canalisations qu'elle contient est nécessaire. La mise en séparatif de ce tronçon est conforme aux intentions du PGEE.
- Le maintien de cette route dans le profil actuel, sans élargissement de la voie de circulation, est une garantie de maintien d'une vitesse raisonnable de tous les véhicules.
- La création d'un trottoir, même modeste, dans la partie sud de la rue est une nécessité. Nous nous réjouissons que le Conseil communal ait trouvé un terrain d'entente avec le propriétaire des bien-fonds situés sur cette partie du tracé.
- Quelques éléments négatifs méritent toutefois d'être relevés aussi :
- Plusieurs personnes demandaient une réflexion sur les circulations dans le quartier avec potentiellement une mise en sens unique de la rue. Le rapport n'en dit rien. Le Conseil communal a-t-il examiné cette solution ? Si oui, nous souhaiterions savoir ce qui a conduit à l'abandon d'une telle variante.
- Le rapport mentionne que la création du trottoir dans la partie centrale de la rue n'est pas encore finalisée faute d'accord avec les propriétaires touchés. Nous n'acceptons pas cette situation. Dans quelle mesure le Conseil communal peut-il nous indiquer que l'ensemble des travaux se feront simultanément afin, qu'après de longs travaux, la rue soit équipée d'un trottoir du bas jusqu'en haut et qu'il ne faille pas rouvrir un chantier quelques mois ou années plus tard.
- Concernant cette partie médiane du trottoir, les plans qui nous sont fournis indiquent que la traversée de la route se fera au niveau du chemin privé qui passe derrière la propriété Flückiger (3908). Après une vision locale, cet endroit serait excessivement mal placé du fait d'un manque de visibilité dû, justement, à la présence de la maison Flückiger.  
Il nous paraît essentiel de poursuivre le trottoir dans la partie ouest de la rue jusqu'au portail de la propriété No 4435 avant de traverser pour rejoindre le trottoir qui devrait être construit à l'est de la route en partie sur la parcelle 3590. Cette solution nécessiterait la démolition et reconstruction d'un mur sur trois mètres ainsi que la modification de l'ancien portail de la parcelle 6957 qui n'est plus absolument indispensable à cette parcelle.

Faute d'obtenir, ce soir, des engagements concrets du Conseil communal a propos de la réalisation de ce trottoir nous demanderons le renvoi de l'objet au Conseil communal

pour lui permettre de boucler le dossier de la réfection de cette rue avant qu'il nous le représente. »

Au nom de l'Entente bevaisanne, M. Joaquim Lopes De Jesus salue le travail du Conseil communal qu'on peut applaudir car le traitement de ce dossier n'était pas facile. Le crédit tient la route et le Conseil communal a opté pour la meilleure solution.

Mme Danièle Ribaux, s'exprime ensuite au nom du groupe PLR :

« Lorsque je suis entrée au Conseil général, voici vingt ans, on parlait déjà de cette réfection comme d'une chose urgente. Je ne peux donc qu'être satisfaite de voir cet objet enfin à l'ordre du jour de ce Conseil. Il doit être réalisé.

Cependant, en regardant le plan des travaux projetés, on ne peut que regretter la solution proposée pour la partie sud de la route. Tout cela paraît étriqué et revêt un caractère inachevé. Les propriétaires des fonds voisins n'ont pas accepté de céder de terrain, soit. Le Conseil communal répugne à engager des mesures d'expropriation, soit. Et bien, le résultat est décevant car le goulet est maintenu. La circulation restera difficile et l'endroit dangereux.

J'aimerais ici rappeler qu'il existe un projet de route capable de desservir bien mieux les quartiers est de notre village. Ce projet part du carrefour Vy d'Etra/chemin des Sources pour rejoindre le carrefour de la Croix à l'entrée de la localité. Le plan d'alignement prévoit cette route. Route qui aurait l'avantage d'offrir un tracé dégagé et sécurisé pour toute la circulation sortant ou entrant du village à destination ou au départ des ces quartiers est. Les camions y seraient à l'aise, le gros de la circulation également.

Disposant de cette nouvelle route, nous pourrions réserver la rue de Monchevaux aux piétons ainsi qu'à une circulation à vitesse réduite pour desservir les riverains. J'ajoute que ce nouveau tracé permettrait aussi d'éviter le carrefour à l'ouest du garage Tippmar, carrefour n'est pas très commode pour se rendre à l'est.

Cette nouvelle route est une évidence pour qui se soucie du futur de notre commune et je souhaite qu'il ne faille pas attendre vingt nouvelles années pour qu'on en parle devant ce Conseil ».

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, souligne qu'il en a fallu du courage à ses prédécesseurs pour classer les oppositions. Il n'en demeure pas moins que cette rue est trop étroite pour un trafic normal. Aucun projet n'a été traité avec autant de collaboration avec les riverains. Beaucoup d'intérêts personnels sont en jeu, mais toutes les personnes concernées ont été contactées. Maintenant, il n'est pas possible d'aller plus loin dans ce projet. L'investissement ne sera pas perdu si d'autres voies sont choisies par la suite. Une route à l'est du village est possible mais le projet ne se fera pas demain.

Pour M. François Despland, PLR, président de la commission des travaux publics et des services industriels, les problèmes sont les mêmes qu'il y a 25 ans. Si on ne peut pas s'entendre avec les voisins, la route est détruite. On doit pouvoir élargir et travailler en profondeur et en séparatif. On doit une fois pour toute effectuer ces réparations et avoir un système qui fonctionne. On a étudié la solution carrefour de la Croix/chemin des Sources, mais c'est de la musique d'avenir. Si dans 10 ans, il faut construire un rond-point, on le fera, mais les travaux auront été effectués.

M. Thierry Rothen, socialiste, est globalement favorable au projet. Il demande que la partie centrale soit équipée d'un trottoir. L'emprise est modeste et il faut trouver une solution avec les voisins. Comme il semble que les travaux ne se feront pas cette année, il maintient sa demande de renvoi du dossier.

Mme Muriel Denzler-Arapian, pour les Verts, soutient l'intervenant socialiste. Il faut voir les choses globalement et trouver une solution avec les propriétaires.

M. Bruno Durel, socialiste, demande pourquoi M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, n'a-t-il pas reçu les opposants ensemble au lieu de les consulter séparément ?

Pour M. Yannick Boillod, socialiste, il s'agit d'un manque de vision globale du Conseil communal. Les travaux doivent être entrepris, mais il faut se remettre autour d'une table et réfléchir avant de dépenser de l'argent. Les oppositions vont durer plusieurs années et on n'aura pas un projet complet.

Pour M. François Despland, PLR, on peut discuter 1 an, 5 ans voire plus. Il faut une fois pour toute prendre une décision et liquider cette affaire. Il faut essayer de faire avancer le « schmilblick ».

M. Denis Pellaux, conseiller communal, souligne qu'il n'y a pas d'urgence. C'est un dossier à boucler et en cas de renvoi, on n'ira pas plus loin.

Mis au vote, le renvoi du dossier **est refusé par 12 voix contre 9.**

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 14 oui contre 9 non.**

M. Olivier Brunner, PLR, reprend sa place au sein de l'assemblée.

#### **6. Approbation d'un arrêté relatif à la cession de 39 m<sup>2</sup> de terrain à la rue de Monchevaux dans le cadre des travaux de réfection et d'élargissement.**

Au nom du groupe PLR, M. Daniel Chevalier accepte cet arrêté, sans commentaire particulier.

Il en est de même de M. Cédric Weber, au nom de l'Entente bevaissanne.

Mis au vote, cet arrêté est **approuvé par 14 oui et 9 abstentions.**

#### **7. Approbation d'un arrêté relatif à la cession de 77 m<sup>2</sup> de terrain pour la création d'un trottoir le long du chemin de Cuard.**

La parole est donnée à M. Thierry Rothen, qui s'exprime au nom du groupe socialiste :

« En 2009, après une longue séance de budget, le groupe socialiste avait appuyé le rapport concernant l'échange de terrain en vue de permettre la construction d'un trottoir sur les mêmes parcelles qu'aujourd'hui.

Ce soir le groupe est plus partagé. En effet, nous nous trouvons dans la situation inverse de celle de Monchevaux. Ici c'est un bout de trottoir qui sera construit au milieu de rien, le long de la route de Cuard. Quelles sont les intentions du Conseil communal concernant cette rue ? La construction de la suite du trottoir en direction du centre est-elle possible ? Quand pourra-t-elle se faire ? De plus, sur cette rue, la vitesse est, comme pour l'ensemble de notre village ou presque, limitée à la vitesse de 30 km/h. Un trottoir est-il absolument nécessaire ? Le conducteur n'est-il pas plus responsable et plus prudent lorsqu'il n'y a pas de trottoir ?

Le groupe socialiste reste partagé et ses membres voteront ou ne voteront pas l'échange de terrain et le crédit selon leur propre conviction. »

Par le truchement de M. Cédric Weber, l'Entente bevaissanne, soucieuse de la sécurité des piétons, accepte cet arrêté.

C'est également le cas du groupe PLR, au nom duquel s'exprime M. François Despland.

Mme Muriel Denzler-Arapian s'exprime ensuite au nom des Verts :

« Même si nous nous étonnons qu'un trottoir soit prévu dans une zone à 30km/h, nous ne sommes pas contre sa réalisation, si elle est jugée nécessaire.

Nous aimerions par contre demander au Conseil communal de s'assurer que les pavés qui seront utilisés proviendront d'une carrière dans laquelle ne travaillent pas des enfants. Ceci est possible en demandant à l'entreprise mandatée de signer la Déclaration relative au respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. »

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, relève que l'intention du Conseil communal est d'améliorer la sécurité des piétons. L'échange de terrain n'a pas pu se faire avec l'ancien propriétaire et c'est la raison pour laquelle cette nouvelle demande est formulée.

M. Thierry Rothen, socialiste, demande si la cession de terrain intervient dans le but de la création du trottoir ?

M. Denis Pellaux répond qu'il est clair que si la transaction a pour but la création d'un trottoir et que si ce dernier ne se fait pas, le terrain revient à son premier propriétaire.

Pour M. Joaquim Lopes De Jesus, c'est une chance unique de créer un trottoir au chemin de Cuard.

Mis au vote, cette cession de terrain **est acceptée par 20 voix sans opposition.**

#### **8. Demande de crédit de Fr. 54'000.- pour la création d'un trottoir le long du chemin de Cuard.**

Cette demande de crédit est **acceptée par 19 voix sans opposition.**

#### **9. a) Approbation d'un arrêté relatif à l'octroi de jetons de présence aux conseillers généraux.**

#### **b) Approbation d'un arrêté relatif aux honoraires du Conseil communal.**

En préambule, M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général indique l'ordonnance des opérations, compte tenu du fait que cet objet comporte 2 x 2 arrêts :

- présentation du rapport de la commission financière,
- présentation du rapport du Conseil communal,
- ouverture des débats,
- vote de l'arrêté présenté par la commission financière,
- vote de l'arrêté proposé par le Conseil communal,
- si les deux arrêts obtiennent la majorité, vote l'un contre l'autre.

Il sera ensuite procédé de la même manière pour l'arrêté relatif aux honoraires du Conseil communal.

M. Jean-Bruno Kaiser, président de la commission financière, livre ensuite le rapport de sa commission :

« Vous avez tous reçu le rapport de la commission financière, que je ne vais pas vous représenter dans le détail.

J'aimerais néanmoins revenir sur certains points qui me semblent importants.

Tout d'abord, et même si certains commissaires ont changé d'avis depuis, ce qui est leur droit le plus strict, je vous rappelle malgré tout que ce rapport et ces deux arrêtés ont été acceptés à l'unanimité par la commission financière qui siégeait au complet le 23 janvier dernier.

Concernant maintenant les honoraires des conseillers communaux, notre proposition prévoit en fait une augmentation plus que significative de ceux-ci, soit plus de 47% pour le président, plus de 40% pour le secrétaire et quasiment 39% pour les autres membres, c'est à dire une augmentation moyenne de + 41%.

Concernant l'entrée en vigueur de ces deux arrêtés, il nous est apparu, après une longue discussion, plus judicieux et positif de fixer celle-ci au début de la prochaine législature. En gros, nous préférons légiférer pour nos successeurs plutôt que pour nous-mêmes. Et le système actuel fonctionne depuis si longtemps qu'il peut encore fonctionner quelques mois de plus.

Je vous rappelle également que chacun des arrêtés présentés par la commission financière prévoit un article, je cite « La commission financière réexamine la situation financière à la fin de chaque législature et propose une modification si celle-ci s'avère justifiée. »

Notre proposition n'est donc pas fixée dans le marbre à tout jamais.

Pour terminer, j'ai lu et entendu que la commission financière serait allée au-delà du « mandat » fixé par le Conseil général lors de sa séance du 12 décembre 2011.

Voici en fait ce que dit le procès-verbal de cette séance.

Pour les jetons de présence des conseillers généraux, je cite « Après une suspension de séance de 5 minutes, M. Daniel Chevalier, PLR, demande le renvoi de l'objet en commission financière. Mis au vote, le renvoi de cet objet est accepté par 26 voix sans opposition ».

Pour les honoraires des conseillers communaux, je cite « M. Alexandre Dubois, PLR, propose le renvoi de cet arrêté à la commission financière. Mis au vote, le renvoi est accepté par 28 voix sans opposition »

Il s'agissait donc d'un renvoi en commission et non d'un mandat spécifique et précis. On peut néanmoins en déduire que le Conseil général, à l'unanimité, n'était pas satisfait des arrêtés proposés ce soir-là et les a renvoyés en commission pour être retravaillés.

Ce qui a été fait par la commission financière, et le résultat de cette réflexion est son rapport et les deux arrêtés qui vous sont présentés ce soir.

J'estime pour ma part que la commission financière n'a d'aucune manière outrepassé sa mission.

En conclusion, je vous dirais qu'un tient vaut mieux que deux tu l'auras, et vous recommande d'accepter ces deux arrêtés. »

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances et de l'administration, souligne qu'en page 3 du rapport du Conseil communal, il est fait mention d'un document qui n'est pas joint au rapport. Il s'agit d'un courriel adressé par l'office de taxation à l'administration communale relatif à la déduction forfaitaire de frais d'acquisition des conseillers communaux. Il précise également que les montants inscrits au budget 2012 sous les rubriques « Jetons de présence CG et commissions », « Honoraires » et « Frais de déplacements et indemnités diverses » ont été proposés par la commission financière et non par le Conseil communal.

La parole est ensuite donnée à M. Martin Altermatt, PLR :

« Le groupe PLR a étudié le rapport de la commission financière ainsi que celui du Conseil communal relatif aux honoraires et indemnités des conseillers communaux ainsi qu'aux jetons de présence des conseillers généraux.

En ce qui concerne l'article 9 a, l'arrêté relatif aux indemnités des conseillers généraux, le groupe PLR soutiendra la proposition de la commission financière. Les deux propositions présentant en effet les mêmes montants, le groupe PLR opte finalement pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Ceci dans le contexte de l'article 9b, honoraires et indemnités des conseillers communaux que je vous présente comme suit :

Nous sommes tous d'accord que la tâche d'un conseiller communal demande de ces derniers un énorme engagement personnel et beaucoup de temps de présence. Il ne se limite pas simplement à gérer les dossiers, d'assister aux nombreuses séances, manifestations etc. Un bon conseiller communal doit être aussi quelque peu visionnaire afin de pouvoir reconnaître et anticiper les besoins futurs de la commune et de ces habitants.

Une commune qui a décidé de rester indépendante doit se doter des personnes compétentes et motivées. Ces personnes occupent souvent également des places de responsabilité dans l'industrie ou de l'administration. En acceptant une telle charge ils sont obligés de réduire ainsi leur taux d'occupation de travail avec une réduction de leur salaire et prestations sociales comme conséquence.

Comme mentionné dans le rapport, la dernière adaptation des honoraires date d'il y a 12 ans. Il est donc plus que temps d'adapter ces honoraires.

Pour cette raison, le groupe PLR quasi à l'unanime est favorable à une rémunération adéquate et soutiendra les montants mentionnés dans le rapport du Conseil communal à savoir :

Fr. 26'000.- pour le président,

Fr. 23'500.- pour le secrétaire et

Fr. 21'000.- pour les membres, en ajoutant une indemnité forfaitaire de

Fr. 8'000.- en sus.

Il s'agit des montants bruts tout compris.

Quant à l'entrée en vigueur les avis ont été plus partagés. Malgré que le montant global figure dans le budget 2012, voté le 12 décembre, le groupe PLR, en tenant compte de la composition actuelle du Conseil communal s'oppose finalement à une rétroactivité et soutiendra une entrée en vigueur pour la nouvelle législature.

Car vue la conjoncture actuelle, il ne serait pas facile d'expliquer à la population bevaissanne, pourquoi la majorité relative entre PLR et L'Entente s'accorderait rétroactivement une augmentation d'une telle importance pour ces 5 conseillers communaux, même si celle-ci dans le fond s'avère parfaitement justifiée et nécessaire.

Pour cette raison le groupe PLR demande un amendement de l'arrêté proposé dans le rapport de la commission financière comme suit :

Article 1<sup>er</sup>

Alinéa	1.	Honoraires de membre	Fr.	21'000.-
	2.	Honoraires du président	Fr.	26'000.-
	3.	Honoraires du secrétaire	Fr.	23'500.-
	4.	Indemnité forfaitaire	Fr.	8'000.-

Les montants s'entendent bruts, y compris les suppléments de fonction respectifs.

Ce report de l'entrée en vigueur, et là j'insiste, n'est pas du tout en rapport avec la qualité de travail fourni par le Conseil communal actuel. Ce dernier fait un excellent job et a vite fait oublié la période difficile à laquelle l'exécutif communal a été confronté l'été passé.

Cette décision profitera seulement aux nouveaux conseillers communaux qui seront élus après les élections du 13 mai, pour un Conseil communal notamment qui devrait selon

toute vraisemblance de nouveau être composé selon la proportionnalité des forces politiques.

Enfin et surtout, nous osons espérer qu'elle facilitera aux différents groupes la recherche des candidats dynamiques et motivés leur permettant de repourvoir idéalement leurs places vacantes. »

C'est ensuite Mme Marianne Gay, porte-parole du groupe socialiste, qui s'exprime :

Les arrêtés du 12 décembre 2011 ayant été renvoyés en commission financière, celle-ci devait les reconsidérer.

Quand on renvoie en commission, ça peut être pour y ajouter des informations, modifier des dispositions, corriger des appréciations, etc.... Mais ce n'est en aucun cas pour faire "du copier-coller"!

Pour votre information, sur la proposition d'un membre de la commission financière et sans débat ni discussion préalable, nous avons admis l'idée généreuse de porter au budget un montant total de Fr. 170'000.- pour donner je cite: "une incitation à s'investir dans la vie politique communale ceci dès la prochaine législature".

Ce montant nous permettait ensuite d'élaborer un projet cohérent, honnête et respectueux.

C'est au mois d'octobre et dans l'urgence que nous avons pris cette décision.

Je n'ai pas souvenir d'avoir discuté d'une quelconque rétroactivité, bien que celle-ci apparaisse dans les 2 arrêtés au point 4 ou 5 selon l'arrêté. Ceux-ci étant retirés, il n'y avait pas lieu d'en débattre!

Les conseillers communaux n'ont surtout pas voulu participer aux délibérations de ces 2 sujets, invoquant le fait que ce n'était pas à eux de décider du montant de leurs rétributions!

Et c'est très fâchée que j'ai découvert leur rapport que je qualifie de très inquiétant dans sa formulation.

Un budget est un outil pour la gestion financière tenant compte des éventuelles dépenses et des rentrées éventuelles.

Si l'on prévoit une dépense de Fr. 100'000.- et que la facture se monte à Fr. 90'000.-, on va faire des confettis avec le solde de Fr. 10'000.-.. Il en va de même pour les recettes. Si celles-ci sont inférieures à la prévision...les comptes risquent d'être déficitaires et si elles sont supérieures on ne retourne pas l'excédent aux contribuables ! Il s'est avéré que l'enveloppe demandée n'était pas raisonnable.

Vous affirmez que le Conseil général dans sa séance du 12 décembre 2011 a accepté un budget de Fr. 150'000.- mais oui, néanmoins ça ne veut pas dire que le Conseil général en a accepté les montants ! Faut pas tout mélanger.

C'est comme les indemnités forfaitaires, ce n'est pas parce que vous avez un droit automatique de déductions fiscales forfaitaires de Fr. 8'000.- qu'elles doivent être du même montant...

En tous cas, si ce projet est accepté, je mettrai tout en œuvre pour que vous soyez dans l'obligation de justifier vos dépenses!!

Concernant les charges sociales inutilement payées, et allant à l'encontre de mon groupe, j'ai suggéré que les augmentations ne soient pas toutes soumises aux charges sociales mais évidemment dans une mesure rationnelle et équitable.

Vos osez parler de charges sociales inutilement payées, c'est juste indécent! Veuve, maman de 2 orphelins, étudiants, ces derniers bénéficiant d'allocations sociales, AVS, caisse de pensions, ça leur a aussi permis de n'être pas à la charges des services sociaux et qui plus est de verser des contributions communales chacun à hauteur de Fr. 1'000.- l'an. Si vous persistez à trouver inutile de participer solidairement à des assurances sociales vous pouvez leur rendre ce qu'ils ont versés, ils en seront certainement très contents.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : sur ce point j'entrais en matière pour les conseillers communaux. Mais au vu de votre arrogance crasse et de vos prétentions dans tous les sens du terme j'y mettrai tout mon cœur pour dire NON!



Alors que la commission financière vous propose des augmentations globales de salaire entre 39% et 47% non contents, votre proposition que je qualifie de honteuse va de 61% à 79% d'augmentations.

Dans le premier cas il s'agit de salaire annuel à plein temps entre Fr. 75'000.- et Fr. 84'000.- Dans le deuxième cas, il s'agit de salaire annuel à plein temps entre Fr. 87'000.- et Fr. 102'000.-..

Pour des gens qui sont généralement très frileux à dépenser de l'argent, ça me fait grincer des dents.

La commission financière au complet y a mis du cœur pour construire quelque chose de digne et décent et je tiens tout particulièrement à remercier le président J.-B. Kaiser qui n'a pas attendu que ça se fasse tout seul.

Je regrette votre attitude irrespectueuse vis-à-vis de la commission financière qui pourtant ne vous voulait que du bien.

Quant aux jetons de présence je ne retiendrai pas plus la proposition des conseillers communaux, étant formellement opposée à la rétroactivité de l'objet. »

La parole est ensuite donnée à Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste :

« Le parti socialiste a pris connaissance des deux arrêtés concernant les honoraires et indemnités du Conseil communal et des jetons de présence des conseillers généraux.

La surprise du deuxième arrêté confectionné par les conseillers communaux nous a un peu soufflé.

Le Conseil communal représenté par les partis de droite décide de s'accorder plus de salaire alors qu'une bonne partie de ces même personnes ont organisé la campagne anti-fusion en insistant sur les salaires mirobolants des conseillers communaux de Pontareuse.

En effet, après une longue discussion au Conseil général du mois de décembre où les arrêtés nous ont été présentés sans rapport, il fut décidé par le Conseil général de les renvoyer pour étude à la commission financière.

Les propositions de la commission financière ont été discutées et acceptées à l'unanimité par ladite commission réunie au complet le 23 janvier 2012.

Le parti socialiste se rallie donc à toutes les propositions de la commission financière, aussi au sujet de l'entrée en vigueur au début de la législature suivante. En effet, nous sommes déjà fin mars et nous avons tous été élus en connaissance de cause il y a 4 ans. Un effet rétroactif serait compliqué et mal reçu par la population.

Je souhaite m'arrêter quelques instants sur la proposition de Fr. 8'000.- d'indemnité demandée par le Conseil communal qui note dans son dernier rapport : On notera, comme le relève le document annexé, que le canton de Neuchâtel permet à tous les conseillers communaux en poste sur son territoire de déduire forfaitairement un maximum de Fr. 8'000.- sur leur déclaration d'impôts.

C'est un droit automatique qui leur est propre et qui ne concerne en rien la commune où ils sont en exercice.

Dans ces conditions, l'indemnité forfaitaire destinée à couvrir les frais du Conseil communal doit logiquement être identique à celle autorisée par le fisc neuchâtelois.

Dans le cas contraire, des charges sociales seraient inutilement payées, y compris par la commune de Bevaix, sur des frais reconnus comme tels par les autorités fiscales ».

Notre parti est étonné des charges sociales dites inutilement payées. Nous pensons que d'honorer les charges sociales pour des personnes travaillant pour notre commune de

soient pas inutiles. Et nos informations auprès des services généraux de l'Etat nous donnent les renseignements suivants :

« Les abattements sur les honoraires des membres des exécutifs communaux admis par l'autorité fiscale ne sauraient en aucune manière influencer la pratique usuelle de l'AVS. Un employeur doit décider s'il règle à son personnel les frais effectifs ou s'il opte pour le forfait. Dans ce dernier cas, le montant alloué doit coller au plus près de la réalité. Seuls les frais dûment justifiés ne sont pas soumis aux charges sociales. Aussi, l'indemnité forfaitaire proposée de Fr. 8'000.- l'an par le Conseil communal ne saurait-elle être totalement exonérée des charges ».

C'est donc grâce aux renseignements demandés, et au plan des répartitions fait par la commission financière (qui est, il est vrai, un peu en dessous des montants budgétisés) que nous soutiendrons l'arrêté de la commission financière. Nous n'entrerons pas en matière sur la proposition du Conseil communal. »

Mme Muriel Denzler-Arapian, pour les Verts, est en faveur d'une meilleure reconnaissance du travail du Conseil communal. Elle est cependant choquée que la proposition émise dépasse le budget. La proposition de rémunération par habitant ne se situe pas loin du montant prévu dans le cadre de la fusion, ce qui était un argument en défaveur de cette dernière.

Pour M. Cédric Weber, au nom de l'Entente bevaissanne, la commission financière a bien travaillé. Elle a fait de la vraie politique en cherchant le compromis. C'est le meilleur résultat qui a été proposé et si l'objet est renvoyé, c'est que la commission aura mal fait son travail. Dans le cas contraire, il n'y aura pas de problème de vote.

M. Yannick Boillod, socialiste, demande une suspension de séance.

Pour Mme Pascale Borioli Ribaux, une augmentation de 79% pour le président et 70% pour le secrétaire donne à réfléchir.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal responsable des finances, souligne que le Conseil communal n'a rien décidé par lui-même. Les montants ont été suggérés par la commission financière. Il trouve plus sage de ne pas tenir compte de l'effet rétroactif. Si le PLR maintient son amendement, le Conseil communal retire son rapport.

Quant à M. Yannick Boillod, socialiste, il a décidé de se lancer en politique dans son village. L'augmentation de plus de 70% pour certains prouve que ses intérêts ne sont pas les mêmes que pour d'autres personnes. Il n'osera jamais accepter une telle proposition d'augmentation.

M. Marc-Humbert Prince, PLR, rappelle que le village s'agrandit et l'investissement des conseillers communaux est de plus en plus important. Il s'agit de ne pas l'oublier.

Pour Mme Muriel Denzler-Arapian, pour les Verts, une augmentation de travail a pour corollaire une augmentation du temps de travail et non une augmentation de salaire.

M. Daniel Chevalier, PLR, précise que la proposition de la commission financière porte sur un total de Fr. 129'000.- et l'amendement du groupe PLR sur Fr. 152'500.-. On discute donc pour Fr. 30'000.-. !

Mme Muriel Denzler-Arapian, pour les Verts, constate donc un dépassement du budget.

Mis au vote, l'arrêté relatif aux jetons de présence aux conseillers généraux est **accepté par 22 voix sans opposition.**

Avant de procéder aux votes concernant les conseillers communaux, M. Thierry Rothen, socialiste, souhaite que les membres de l'exécutif sortent de la salle.

Son souhait est exaucé et l'amendement du PLR est **accepté par 13 voix contre 11**.

L'arrêté amendé relatif aux honoraires du Conseil communal **est également accepté par 13 voix contre 11**.

En conséquence, M. Thierry Rothen, président du groupe socialiste, annonce le lancement d'un référendum suite à ce vote.

Les membres du Conseil communal reprennent leur place.

#### **10. Motion de l'Entente bevaissane touchant la protection des zones habitées de Bevaix en matière d'antennes de télécommunication.**

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, lit le texte de cette motion datée du 27 février 2012.

La parole est ensuite donnée à M. Cédric Weber, porte-parole de l'Entente bevaissane :

« Précision sur cette motion

Tout, d'abord, je tiens à préciser que nous ne sommes pas les Robins des Toits !

Tant et aussi longtemps que l'on aura besoin d'antenne pour couvrir notre village de Bevaix d'un réseau performant, permettant à notre population de bénéficier de toutes les anciennes et nouvelles technologies, permettant d'être connecté en permanence à nos proches et à l'information diffusée par ces nouvelles applications installées sur nos Smartphones, nous serons favorable à l'installation d'antenne sur le territoire de la commune.

Donc, cette motion est en aucun cas opposée à l'installation future de nouvelles antennes.

Le but de cette motion

Le but recherché par cette motion, si vous la soutenez, est de demander à nos autorités d'agir en amont, en contactant les prestataires de télécommunications afin de leur exposer notre volonté de travailler en partenariat avec eux pour trouver les meilleurs sites (plutôt en périphérie) pour l'installation d'antennes ou antennes relais afin d'éviter au maximum le problème lié, tant au voisinage qu'à l'urbanisme.

Cela éviterait également de se retrouver devant le fait accompli d'une demande de mise à l'enquête publique d'un habitant désireux d'installer sur sa parcelle une antenne pour une entreprise de télécommunication qui l'aurait contacté en lieu et place de la commune et cela permettrait également, pour ce qui concerne la location du terrain, d'engendrer une entrée financière non négligeable pour nos finances communales.

Quelques chiffres et précisions, selon l'office fédéral de la statistique

Le secteur des communications mobiles a connu un taux de croissance annuelle très élevé et soutenu tout au long des années 90. La progression exponentielle observée entre 1990 et 1999 s'est ralentie entre 2000 et 2004 pour reprendre de plus belle dès 2005. Cette forte augmentation est liée entre autre à l'introduction des offres à bas prix

des grandes surfaces lancées en 2005. Fin 2010, on enregistre en Suisse presque 10 millions d'abonnements, c'est-à-dire plus que le nombre d'habitants.

Une progression d'environ 1'000 antennes par année pour couvrir les nouvelles technologies, nous sommes passés du GSM pour le son à l'UMTS (3G) pour ajouter la transmission des données et maintenant l'arrivée du 4G (la fibre optique du ciel). Dernier chiffre, il y aurait 4% des personnes électro sensible dans la population avec l'arrivée de ces technologies. Si nous ne pouvons rien faire pour elles, nous pouvons néanmoins essayer d'éloigner les antennes des quartiers à forte densité ».

Au nom du groupe PLR, M. Alexandre Dubois soutient cette motion.

C'est ensuite au tour de Mme Muriel Denzler Arapian, de s'exprimer au nom des Verts :

« Les Verts saluent le souci de l'Entente bevaissanne de vouloir protéger la santé des habitants du village.

Toutefois, la commission d'urbanisme avait, suite au dépôt de deux demandes d'implantation d'antennes de télécommunication, étudié la possibilité de refuser de telles antennes près des habitations. Nous avons d'une part étudié le document dénommé « Téléphonie mobile : guide à l'intention des communes et des villes ». Un de nos membres a ensuite rédigé un document explicatif à notre intention, et proposé que nous fassions des mesures afin de vérifier que les prescriptions légales sont bien respectées dans la réalité.

Mme Isabelle Vuilleumier, préposée à l'urbanisme de l'administration communale, a ensuite invité Monsieur Jeanrenaud du service de l'environnement, afin qu'il nous explique quels sont les droits des communes et comment se présente la situation concernant ces antennes qui prolifèrent partout en Suisse.

A cette occasion, nous avons appris que l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non-ionisant (ORNI) prévoit des valeurs limites censées protéger la population, qui sont loin d'être idéales, mais ont le mérite d'exister. Selon le principe de l'implantation imposée par la destination – ce qui signifie qu'une antenne implantée afin de couvrir un village doit être installée en zone à bâtir, et non pas en dehors du village, il n'est pas possible, pour un village, de décider d'implanter les antennes en périphérie.

En outre, l'implantation d'antennes en dehors du village exigerait des antennes avec une puissance supérieure afin d'atteindre le village.

Pour une fois, tous les membres de la commission, sans souci d'appartenance à aucun parti, essayent de trouver une solution à ce problème, et nous trouvons assez inélegant, de la part de l'Entente qui n'a pas initié ces démarches, de déposer une motion.

Nous pensons que si motion il doit y avoir, elle doit être formulée selon la législation en vigueur, afin de pouvoir être prise en compte. »

Pour M. Bruno Durel, socialiste, l'Entente bevaissanne part à l'attaque de moulins à vent !

M. Alexandre Dubois, PLR, précise que l'Entente a déposé une motion et le Conseil communal a un an pour répondre à des gens qui se préoccupent de ce problème.

M. Denis Pellaux, président du Conseil communal, a reçu copie de la motion. L'Exécutif est préoccupé par le nombre d'antennes et il fait le maximum pour en limiter le nombre.

Mme Muriel Denzler Arapian, pour les Verts, trouve bien que le Conseil communal fasse le maximum dans ce domaine. Mais que peut-il faire si un propriétaire met son terrain à disposition d'un opérateur.

M. Thierry Rothen, socialiste, n'est pas jaloux et l'Entente est parfaitement placée pour déposer sa motion. Comment la commune a-t-elle procédé pour s'opposer à l'implantation d'une antenne vers le garage Tippmar ? Elle pourra peut-être en faire de même avec l'antenne prévue à Monchevaux.

M. Nicolas Junod, conseiller communal, précise qu'il était en charge du dossier à l'époque et qu'il s'était déplacé chez Orange pour trouver une solution. Et l'antenne a été dressée à un autre endroit.

M. Denis Pellaux, président du Conseil communal, souligne qu'en ce qui concerne Monchevaux, le dialogue est ouvert avec les opérateurs.

M. Cédric Weber, dépositaire de la motion, rappelle que l'idée de cette dernière est que le Conseil communal prenne contact avec les opérateurs et que ces derniers sachent que c'est avec la commune qu'ils doivent discuter.

Mise au vote, le traitement de cette motion est **accepté par 22 voix contre 1**.

#### 11. Informations du Conseil communal

M. Denis Pellaux, président du Conseil communal informe l'assemblée que le repas, sous forme de raclette, de fin de législature aura lieu le 21 mai 2012 à 19.00 à la grande salle.

Quant à la prochaine séance du Conseil général, elle est agendée au 7 mai 2012. Les comptes 2011 seront examinés à cette occasion.

#### 12. Divers et questions écrites

- Pour Mme Florence Nater, socialiste, cette soirée a un goût d'inachevé. Il ne faut pas compter sur elle pour tendre l'autre joue. Elle relève cependant l'important travail réalisé par l'APEEB et souhaite que les membres présents dans le public soient applaudis. Ce qui est fait.
- M. Cédric Maire, en réponse à une question de fin 2011, indique que le coût de l'étude du projet du centre forestier BBC s'est monté à Fr. 34'500.-.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h10.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      La secrétaire,  
Jean-Bruno Kaiser                      Célia Silva

Bevaix, le 2 avril 2012



Procès-verbal de la séance du lundi 7 mai 2012 à 20h00  
salle du Conseil général - Polymatou

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 26 mars 2012.
3. Approbation du compte-rendu financier de l'exercice 2011.
4. Demande de crédit de Fr. 274'000.- relative à la réalisation d'un terrain de football synthétique à la place des sports des Murdines
5. Demande de crédit de Fr. 615'000.- relative au remplacement des équipements, à l'amélioration de l'éclairage public et à la réfection de la chaussée au chemin des Joyeuses.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers et questions écrites.
8. Clôture de la législature

A 20h00, M. Jean-Bruno Kaiser, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, à la presse et au public.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 28 conseillers généraux, Mme Claudia Pellegrini et MM. Manuel Deuber et François Paris sont absents et excusés.

MM. Louis Dubois, Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Nicolas Junod et Cédric Maire, conseillers communaux, sont présents.

Mme Florence Nater et M. Alexandre Dubois fonctionnent comme questeurs.

**2. Procès-verbal de la séance du 6 février 2012.**

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de l'administration, relève que l'appareil chargé de l'enregistrement des débats de la dernière séance n'a pas fonctionné. Il remercie l'administration pour la prise de notes.

Mme Danièle Ribaux signale qu'en page 7, elle est intervenue en son nom personnel et non au nom du groupe PLR.

Sans autre remarque, ce procès-verbal est accepté par **26 voix sans avis contraire**.

### 3. Approbation du compte-rendu financier 2011.

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, qui, en premier lieu, remercie ses prédécesseurs au Conseil communal qui, grâce à leur gestion exemplaire, ont permis de réaliser le résultat présenté ce soir. Etant membre du Conseil communal depuis août 2011, il n'endosse pas une grande responsabilité sur les événements. Il remercie également l'administration communale et la commission financière pour le travail effectué.

Sont ensuite projetés :

- les deux pages récapitulatives des comptes de fonctionnement, avec commentaires sur chaque chapitre ;
- le tableau des amortissements supplémentaires proposés, avec les explications y relatives ;
- l'évolution des charges/bénéfices de 1998 à 2011 ;
- l'évolution des charges par chapitre de 2002 à 2011 ;
- l'évolution des recettes fiscales de 2005 à 2011 ;
- l'évolution de la dette totale ;
- l'évolution de la charge de l'emprunt ;
- l'évolution de la fortune nette de 2004 à 2012.

M. Jean-Bruno Kaiser, président de la commission financière, fait part du rapport de sa commission :

« La commission financière s'est réunie le 29 mars dernier pour passer en revue et discuter le projet des comptes 2011, en présence de MM Stucki, Dubois et Maire, conseillers communaux, et de MM. Pfund et Limat, administrateur et administrateur-adjoint.

Après une présentation générale par le chef du dicastère des finances et une revue détaillée et complète du projet de comptes 2011, la commission a approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 5 membres sur 7 :

- l'allocation de Fr. 300'000 à une réserve en prévision du principe d'échéance dans le cadre de l'aide sociale prévu pour 2015 ;
- l'allocation de Fr. 512'529.05 à des amortissements extraordinaires.

Au final, la commission financière a également approuvé à l'unanimité des membres présents les comptes 2011 et vous recommande d'en faire autant ce soir.

Je saisis cette occasion pour remercier le Conseil communal, et plus particulièrement MM. Claude Ribaux et Nicolas Stucki qui ont tous deux œuvré aux comptes 2011, ainsi que MM. Nicolas Pfund et Claude Limat pour leur support sans faille et leurs excellentes compétences professionnelles. »

Dans la foulée, M. Jean-Bruno Kaiser livre le rapport du groupe PLR :

« Je garde la parole pour vous dire que le groupe PLR a également examiné avec beaucoup d'attention les comptes présentés ce soir par le Conseil communal.

Il salue comme il se doit le résultat final éminemment positif, se soldant par un excédent net de recettes d'environ Fr. 90'000.-. Ce résultat est d'autant plus remarquable, qu'il inclut :

- la création d'une provision pour l'aide sociale de Fr. 300'000.- et
- des amortissements extraordinaires pour un montant de plus de Fr. 512'000.-, soit au total plus Fr. 812'000.- de dépenses non budgétées.

Une autre satisfaction est la récupération d'arriérés d'impôts de Fr. 540,000.-. Ceci dit, il s'agit d'un événement exceptionnel qui risque de ne pas se reproduire chaque année.

Le seul bémol à relever est l'augmentation des charges de plus de :

- Fr. 1'200'000.- par rapport aux comptes 2010, et de
- Fr. 934'000.- par rapport au budget 2011.

Le groupe PLR est néanmoins extrêmement satisfait de cet exercice qui a permis de réduire la dette de 10.2% pour un montant de plus de Fr. 1'800'000.-. Avec comme conséquence une réduction de la charge de la dette dans le futur.

En conclusion, le groupe PLR acceptera les comptes 2011. »

La parole est ensuite donnée à Mme Florence Nater, porte-parole du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a examiné avec grande attention les comptes de l'exercice 2011 de notre commune et se réjouit de la couleur globale de ceux-ci.

Si l'on peut se réjouir aujourd'hui de ce résultat excédentaire, on ne saurait toutefois pavoiser dans la mesure où certains domaines expriment les zones de vulnérabilité de notre société.

L'augmentation constatée et attendue des charges liées à l'aide sociale (aide sociale en tant que telle et charges liées à son fonctionnement) doit nous rendre attentifs au fait qu'il y a une couche de plus en plus importante de notre population cantonale qui se paupérise, ce qui est plutôt inquiétant, ce d'autant plus que l'exercice 2011 ne comprend pas encore les effets sur l'aide sociale de la modification de la loi fédérale sur l'assurance chômage entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Dès lors, compte tenu des perspectives plutôt sombres dans ce domaine et eu égard au changement annoncé dans le mode de prélèvement de la part des communes aux charges d'aide sociale, nous saluons l'option retenue par le Conseil communal de constituer une provision de Fr. 300'000.- pour ce poste. Enfin, rappelons-nous que si ces perspectives d'avenir au niveau de l'aide sociale ne sauraient nous réjouir, assurer le soutien aux plus démunis de notre société est un acte essentiel de solidarité ... « Le bien-être d'une collectivité se mesure à l'intégration du plus faible de ses membres ».

Un autre domaine qui exprime à certains égards une vulnérabilité possible est celui des recettes fiscales. Certes l'exercice 2011 se boucle avec une augmentation des recettes tant du côté des personnes physiques que celui des personnes morales. Nous connaissons la nature potentiellement volatile des recettes fiscales des personnes morales, mais nous ne saurions négliger les mouvements possibles dans les recettes fiscales des personnes physiques ; il suffit de quelques départs de notre commune, de quelques citoyens de notre commune qui perdent leur emploi ou d'autres qui se séparent ou divorcent pour que les situations économiques de ces citoyens puissent se modifier de façon importante et, par voie de conséquence, celle de notre collectivité aussi. La prudence est donc de mise aujourd'hui. Il n'y a pas de quoi crier victoire, ni même de quoi faire miroiter des baisses d'impôts, ce d'autant plus que ces dernières années notre commune a peu investi.

Pour terminer au titre de l'entrée en matière, nous constatons qu'en choisissant de procéder à des amortissements supplémentaires le Conseil communal a fait acte de prudence ; c'est une démarche que nous saluons.

Notre groupe acceptera donc les comptes 2011 de notre commune et tient ici à remercier les 8 conseillers communaux qui ont œuvré à ce résultat tout au long de



l'année 2011 et tient également à remercier chaleureusement l'administration communale pour son travail et sa gestion. »

C'est ensuite à Mme Veronika Pantillon de s'exprimer au nom des Verts :

« Notre groupe tient tout d'abord à remercier le Conseil communal et l'ensemble de l'administration communale qui œuvrent tout au long de l'année pour le bien de notre commune.

A l'étude de cet exercice, nous constatons, comme par les années passées, une énorme différence entre le résultat du budget et des comptes. Cette différence est d'autant plus grande si on retient pour ce calcul l'excédent de recettes réel, avant les amortissements supplémentaires et la création d'une réserve spéciale pour l'aide sociale. Ainsi la différence entre le montant budgété et les comptes est de plus de Fr. 1,5 mio. Et comme lors des années antérieures, on constate que cette différence est due en grande partie aux rentrées fiscales plus élevées que prévues. La commission financière a donc eu raison de demander que ces estimations de recettes fiscales soient revues à la hausse lors des exercices budgétaires. Il faut savoir que ces chiffres sont transmis par le canton aux communes et que, systématiquement, il y a un excès de prudence dans l'évaluation.

Il faut aussi relever que dans les comptes 2011, il y a une bonne surprise, et qui n'est pas prévisible, c'est-à-dire la récupération d'arriérés d'impôts pour plus d'un demi million dans la rubrique des personnes physiques !

Nous avons donc la chance d'avoir des bonnes surprises à la place des mauvaises.

Mais cette situation ne doit pas nous faire oublier les importantes échéances financières qui attendent notre commune :

Passage du principe de caisse à celui de l'échéance dans le domaine de l'aide sociale à l'horizon 2015, comme c'est expliqué dans le rapport du Conseil communal, montant de l'aide sociale qui ne cesse de grimper, la baisse prévue des impôts des personnes physiques, à l'étude actuellement au Grand Conseil et qui verra diminuer nos recettes...

Notre groupe accepte donc l'utilisation qui est faite de l'excédent de recettes : à savoir la création d'une provision de Fr. 300'000.- pour l'aide sociale et des amortissements extraordinaires d'un peu plus de Fr. 500'000.-.

En conclusion, le groupe des Verts acceptera les comptes 2011 tels que présentés. »

L'Entente bevaissanne, par le truchement de M. Cédric Weber, livre ensuite son rapport :

« L'Entente bevaissanne acceptera les comptes 2011 tels qu'ils nous ont été présentés. Nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal pour la parfaite maîtrise du budget qui leur était accordé et qui, de ce fait, ne peut que nous réjouir au vu du résultat financier.

Merci aussi à notre administration communale pour l'excellent travail de présentation du rapport de nos comptes communaux. Les divers amortissements qui ont été consentis démontrent la bonne situation de notre caisse communale.

Toutefois, n'oublions pas que l'augmentation du coefficient fiscal, accordé par le Conseil général dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, a provoqué une substantielle manne financière.

Nous sommes aujourd'hui devant une quatrième année consécutive où nos comptes sont bénéficiaires, notre fortune augmente et notre dette diminue.

Afin que nos contribuables puissent eux aussi partager cette embellie, le coefficient fiscal devait être revu à la baisse, pour autant que les chiffres de notre futur budget soient optimistes. »

La parole est donnée à Mme Danièle Ribaux, PLR, qui est quelque peu surprise que l'on n'ait pas procédé à l'énumération page par page du document des comptes. Elle intervient donc en ces termes concernant le chapitre 721 « Autres charges et revenus liés aux déchets » :

« Dans un article intitulé « La déchetterie de La Croix, enfin... » paru ce 27 avril dans le Littoral Région, j'apprends qu'après une décennie d'efforts, la déchetterie de La Croix a été inaugurée le 5 mai.

Elle servira aux habitants du district de Boudry, mais pas à l'extrémité sud-ouest, ni Bôle. Donc pas à Bevaix. Cela est regrettable car on tablait sur un bassin de population de 25'000 habitants. Alors qu'on en touchera que 15'000. Le coût par habitant se montera en l'état à Fr. 25.- par année.

Que je sache, le Conseil communal de Bevaix a été associé à l'élaboration du projet. Et bien que cette réalisation souhaitée par bien des bevaisans, conçue pour recevoir « tous types de déchets » y compris « pratiquement tous les types de plastiques », mais à l'exception de quelques déchets spéciaux particulièrement toxiques, cette merveilleuse installation donc ne leur sera pas destinée.

Alors, où sont passées les synergies et les collaborations intercommunales promises, que même les opposants à la fusion (disaient-ils) appelaient de leurs vœux ? La nouvelle déchetterie de La Croix n'est pas pour Bevaix. Nous ne recevrons pas les cartes de légitimation permettant d'y aller ni d'ailleurs dans les autres déchetteries en réseau avec celle-là.

Il nous reste bien sûr notre petite déchetterie communale mal commode, où l'on est contraint de grimper sur des escaliers branlants pour vider son sac de déchets, notre déchetterie engorgée par ses usagers et squattés par des chiffonniers, ceci pour la somme de Fr. 42.- par habitant et par an.

Quand le Conseil communal compte-t-il faire faire des économies à ses contribuables ?

D'autre part, dans le dernier document orange intitulé « Bevaix Infos » envoyé par le Conseil communal, j'ai pu lire que la commune de Bevaix attend les directives du canton concernant la récolte des déchets plastiques.

J'avais cru comprendre, en lisant la presse, que les communes du canton projetaient de désobéir à l'Etat en récoltant tout de même ces plastiques pour lesquels, sachons-le, il y a des entreprises intéressées à leur rachat. Qu'attendons-nous pour les leur revendre ? »

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, souligne que les questions soulevées relèvent de la déchetterie intercommunale et qu'il n'aimerait pas ouvrir un débat sur celle-ci à ce niveau de la soirée.

M. Yannick Boillod, socialiste, demande si l'examen des pages habituel se passe maintenant où si chacun pose des questions à tour de rôle.

M. Jean-Bruno Kaiser répond qu'il s'imaginait donner la parole à chaque groupe, pensant qu'il y aurait peu de question de détail. Si la majorité préfère une revue page par page, il en sera ainsi mais il préfère se focaliser sur les questions.

Question de M. Thierry Rothen, socialiste :

Page 52, compte 900.401.04. La rubrique s'intitule « Récupération auprès des personnes morales ». Le chiffre mentionné est assorti d'un trait. S'agit-il d'une charge ? Et au dos de la page précédente, il est indiqué « Restitution de l'office de perception » ? M. Claude Limat, comptable, répond qu'il s'agit d'une restitution de l'office de perception auprès des personnes morales.

Question de M. Yannick Boillod, socialiste :

Page 6, compte 113.318.02 « Surveillance des établissements publics ». Il s'agit d'une facture de Fr. 330.- de la police cantonale. Comme il y a un projet de police unique, qu'en est-il à Bevaix ? Est-ce qu'on a deux polices et est-ce que les coûts n'étaient pas budgétisés ?

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la police, répond qu'effectivement la police cantonale effectue des surveillances sans que la commune ne lui ait donné mandat. Concernant la police unique, on devra y adhérer au 1<sup>er</sup> janvier 2014. La prochaine législature envisagera les différentes options qu'il peut y avoir. Rien n'a été décidé pour l'instant.

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, précise une fois de plus qu'il ne souhaite pas l'ouverture d'une discussion budgétaire. La séance de ce soir est consacrée à l'examen des comptes.

M. Yannick Boillod, socialiste, répond que le but n'était pas de rentrer dans une discussion, mais d'être informé sur ce point.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, revient sur les propos tenus par l'intervenante des Verts. Il précise que la nouvelle loi sur la fiscalité n'aura pas pour conséquence une baisse de l'impôt, mais une baisse du revenu imposable qui va intervenir avec la révision de l'imposition des personnes physiques.

Mme Danièle Ribaux, PLR, relève que son intervention n'était pas hors de propos mais était motivée par les chiffres qui se trouvent dans les comptes.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge des déchets, répond qu'en matière financière, cette année était un peu particulière. Notre déchetterie est jugée par la population comme très pratique et très agréable. En matière de tri, il y a encore beaucoup de chose qui ne peuvent pas être budgétisés avec exactitude. Il y a des tris et des récupérations qui coûtent, par exemple ceux du carton. Il profite de son intervention pour indiquer que le Conseil communal a décidé de retirer la benne de papier et carton de l'éco-point de la Coop. Cette benne est également utilisée par des personnes venant de l'extérieur et la récupération du carton sera dorénavant concentrée sur le site de la déchetterie.

Concernant la déchetterie de La Croix, M. Denis Pellaux précise qu'il a participé aux discussions. Bevaix était prêt à participer à la déchetterie intercommunale. Mais il y avait un trop grand nombre d'inconnues pour permettre de comprendre qu'on pouvait faire des économies. Par exemple, il aurait fallu maintenir les éco-points, la récolte des déchets verts, celle des déchets encombrants. Finalement, c'est Fr. 25.- + les éco points, + une personne pour récolter les déchets verts, + la collecte des déchets verts, soit une somme totale avoisinant celle facturée à Bevaix.

Compte tenu de toutes les inconnues, il y aura probablement une adaptation de la taxe à Bevaix l'année prochaine.

Mis au vote, le compte rendu financier 2011 est **accepté par 27 voix sans avis contraire.**

**4. Demande de crédit de Fr. 274'000.- relative à la réalisation d'un terrain de football synthétique à la place de sports des Murdines.**

La parole est donnée à Mme Danièle Ribaux, PLR, qui s'exprime au nom des membres de la commission Sports, loisirs et culture :

« Aujourd'hui, après avoir accordé, il y a environ un an, un sursis à notre place de sport par la rénovation de ses vestiaires qui étaient insalubres, nous voici devant un fait nouveau : les surfaces de jeu ne conviennent plus, mais également le toit demande des travaux. C'est le système du saucisson : une rondelle après l'autre ! Ne vaudra-t-il pas mieux prendre place autour de la table et se mettre au travail pour envisager une autre solution ? A long terme cette fois ?

L'avis de la majorité des membres de la commission est qu'il faut désormais, et avant tout nouveau projet ou dépense, se poser la question de l'avenir de cette place de sport et envisager de nouvelles installations dans la périphérie immédiate du village. Comme le suggère d'ailleurs M. Monnin, président du FC Bevaix, dans la revue trimestrielle du club en avril 2012.

Au terme d'une séance assez mouvementée, la commission des sports, loisirs et culture, dans sa séance du 23 avril, a refusé cette demande de crédit par 3 voix contre une voix favorable et une abstention. Elle a décidé de mandater le Conseil communal pour qu'il implique les clubs utilisateurs de ces infrastructures sportives et les réunisse pour élaborer un catalogue de prestation. Ceci pour avoir une vision à long terme de l'avenir de ces installations. J'espère que le Conseil communal a pris connaissance de ce souhait.

Ce n'est, bien sûr pas, au moment où se termine cette législature qu'il est opportun de lancer un chantier comme celui-là. Mais certains des membres de la commission y songent depuis plusieurs mois. Lors de notre dernière réunion, nous avons réussi à rallier une majorité à l'idée d'une nouvelle réflexion autour de ce sujet.

En conséquence, les membres de la commission sports, loisirs et culture dans leur majorité souhaitent que le Conseil communal, qui se mettra en place après les élections, nomme une commission d'étude pour une vision nouvelle de la place de sports avec l'option de la loger éventuellement sur un autre emplacement. Cette commission ad hoc comprendrait des membres de la commission sports, loisirs et culture, mais aussi la commission d'urbanisme, les clubs et les personnes intéressées, compétentes et concernées par la question.

Au cas où le Conseil communal n'accéderait pas à cette demande, nous enjoignons ceux des conseillers généraux présents ici, qui siégeront dans le nouveau Conseil général à déposer rapidement une motion dans ce sens. La présente commission sports, loisirs et culture, dans sa majorité, pense que c'est la seule façon pour nos sportifs de posséder enfin une place de sport digne de ce nom ».

M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, livre ensuite le rapport de la commission financière :

« La commission financière s'est réunie le 30 avril dernier en présence de MM. Pellaux et Stucki, conseillers communaux, et de M. Pfund, administrateur communal, afin de préavisier cette demande de crédit, à la demande du chef du dicastère, M. Pellaux.

Au-delà de l'aspect financier, il est à relever que le complexe sportif des Murdines est un lieu social et de vie dans le village, auquel les habitants sont très attachés. Il faut également garder en mémoire que ce complexe sportif est utilisé non seulement par le football club, mais également par la société de gymnastique, les écoles ainsi que les habitants de la commune à titre personnel, et est ouvert à d'autres utilisations si l'occasion devait se présenter.

Pour en revenir à la demande de crédit présentée ce soir, un montant de Fr. 150'000.- figure déjà au budget des investissements 2012. La différence de Fr. 124'000.- est parfaitement absorbable sans mettre en péril les finances communales.

Je vous signale d'autre part que le plan des investissements 2010-2015 prévoit un montant total de Fr. 800'000.- pour le réaménagement de cette place de sport. Ce montant inclut la réfection des vestiaires, qui a déjà été effectuée, le crédit présenté ce soir, ainsi que les investissements à venir permettant la rénovation et la mise à niveau des différentes infrastructures.

La majorité de la commission financière a préavisé favorablement cette demande de crédit et vous recommande de l'accepter.

Je saisis cette occasion pour vous rappeler que la commune a accumulé un certain retard, pour ne pas dire plus, au niveau des investissements, entre autres ceux relatifs aux infrastructures communales. Dans ce sens, le plan 2010-2015 montre, toute chose étant égale par ailleurs, une augmentation du total des investissements de 16% en 2011, 13% en 2012, 13.5% en 2013, et encore 2% en 2014 et 1.5% en 2015. Ceci pour permettre de combler le retard pris ces dernières années, avant de retourner à une situation plus normale.

Il est donc très important de faire en sorte que cette situation de fait cesse d'empirer et de ne plus reporter à plus tard, parfois aux calendes grecques, les investissements nécessaires au maintien et à la rénovation des infrastructures communales. »

La parole est ensuite donnée à M. Yannick Boillod, qui s'exprime au nom du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a étudié avec intérêt la demande de crédit relative à la réalisation d'un terrain de football synthétique. Tout d'abord, sachez que le groupe socialiste soutient le sport et se réjouit de pouvoir construire des projets pour les jeunes et pour le sport car cela est essentiel pour la vie villageoise. Je vais vous donner la position du groupe sur deux questions qui se posent : la question de la forme et la question du fond. La question de la forme est divisée en deux sous-questions : est-ce que le processus démocratique a-t-il été respecté ? Vous n'êtes pas sans savoir que le règlement de notre commune à son chapitre 5 institue de manière permanente la commission des sports, loisirs et culture. Cette commission, comme son nom l'indique, a pour rôle d'être en charge notamment des projets liés au sport donc, indéniablement, du terrain de football. Elle doit être consultée sur ce genre de projets afin qu'elle puisse donner son avis et aussi pouvoir en discuter avec les groupes politiques.

Dans notre cas, le processus aurait voulu de proposer un projet à la commission afin qu'elle en débattenne, afin qu'elle puisse en discuter au sein des groupes. Cela n'a pas été respecté. En effet, le conseiller communal en charge du dicastère a préféré faire fi de la commission et a envoyé un arrêté sur ce projet sans avoir consulté la commission. Voilà une manière de travail irrespectueuse envers les conseillers généraux. Est-ce encore

utile que la commission se réunisse ? Est-ce encore utile de l'écouter ? Est-ce encore utile de construire un projet ensemble ?

Si la réponse du conseiller communal était de rétorquer qu'il fallait se dépêcher afin d'effectuer ces travaux. Nous lui répondrions alors que : la situation vaut depuis de nombreuses années et aurait pu attendre au moins la consultation de la commission par respect de nos institutions et de la démocratie.

Résultat des courses : la commission a refusé la demande du Conseil communal.

La deuxième sous-question est la suivante : est-ce que la réalisation d'un terrain de football est-elle comprise dans un projet global et est-ce que tous les utilisateurs du terrain ont-ils été consultés ?

La réponse est non ! La question n'est pas nouvelle. Effectivement, une première demande de crédit pour rénover les vestiaires a été accordée le 28 mars 2011.

Le parti socialiste avait regretté à l'époque le manque de vision politique et le manque de consultation des associations sportives. Je cite : « le groupe socialiste s'étonne de devoir se prononcer sur ce projet sans qu'il soit intégré dans un plan à moyen terme ». Nous avons aussi dit : « le petit terrain en écorce n'est pas aux normes pour que s'y déroulent des matches de juniors » et « il faudrait modifier cette surface pour améliorer son utilisation et la rendre plus efficace ».

Je m'en rappelle très bien puisque j'étais intervenu dans ce sens, étant moi-même un sportif. Je vous avais aussi dit qu'il fallait avoir un projet global solutionnant l'ensemble des problèmes, à savoir :

- changer le terrain en écorce en terrain praticable ;
- rénover les vestiaires ;
- améliorer le grand terrain de football et le mettre aux normes.

Il fallait donc éviter le saucissonnage et présenter un projet qui tienne la route et qui soit cohérent. La solution de résoudre l'un après l'autre les problèmes sans avoir de vision et sans consulter est une grave erreur de gestion !

J'avais d'ailleurs souligné qu'il ne fallait pas aller dans le mauvais sens en rénovant d'abord les vestiaires car nous n'étions pas certains d'avoir la place pour refaire un terrain à côté. Résultat : nous pouvons seulement faire jouer sur cet éventuel terrain les matches des catégories E et F. Peut-être que la solution aurait été de déplacer les vestiaires pour un coût raisonnable et pouvoir avoir un terrain qui soit praticable non pas seulement pour les catégories E et F mais aussi pour les D ? Mais nous ne pouvions pas le savoir car aucun projet global n'a été présenté avec tous ces tenants et aboutissements.

Aujourd'hui, le groupe socialiste est déçu du manque de respect du Conseil communal envers les conseillers généraux. De plus, nous sommes aussi déçus de ne pas joindre aux réflexions les utilisateurs des lieux à savoir les associations sportives et l'école. A ce sujet, nous avons demandé qu'une commission soit composée de membres des autorités politiques et aussi des utilisateurs des Murdines. Aujourd'hui, cela n'a pas été entendu et cela rend le travail moins efficace !

Ainsi, le processus démocratique n'est pas respecté, la commission sports, loisirs et culture a refusé le projet, aucune vision globale n'est présentée. Dans cette optique, nous demandons le renvoi en commission afin qu'un projet global impliquant les utilisateurs soit présenté. OUI nous sommes pour le sport et OUI nous souhaitons améliorer la situation. Mais construisons un projet global qui soit cohérent et qui tienne la route avec tous les utilisateurs.

Il est inutile de se dépêcher pour voter ce crédit dont le rapport a été vite écrit et dont il est incomplet. Par exemple, nous ne parlons pas de l'entretien du terrain et de ses caractéristiques. De toute évidence, il serait judicieux de construire ensemble un projet sans précipitation et sans fuite comme il semble en avoir à notre tout nouveau vestiaire rénové pour Fr. 172'800.-. Prenons le temps, consultons et ensuite, construisons un projet étanche pour le sport dans notre village. »

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, précise que la commission sports, loisirs et culture a été étroitement liée aux discussions et consultée tout au long du processus.

La parole est ensuite donnée à Mme Marianne Gay, du groupe socialiste :

« Dans le rapport concernant un terrain de football synthétique aux Murdines, je souhaiterais connaître la définition « à moyen terme » en nombre d'années.

Vous mentionnez que : « la toiture vous a réservé des surprises ». De quelle nature, importance sont-elles. Y a-t-il un risque d'endommagement des travaux déjà effectués ? Puisque la réalisation de ce 2<sup>ème</sup> terrain est prévue à l'entre-saison, pourquoi n'avoir pas attendu que les élus de cette fin de semaine puissent se déterminer sur ce sujet ? Pour ma part, je préfère que ce soit les nouveaux élus qui prennent la décision d'accepter ou refuser ce projet qui plus est pourrait n'être réalisé que l'année prochaine ! Donc, je voterai NON, mais ce n'est pas parce que je n'aime pas les sports pratiqués en ce lieu. »

C'est ensuite Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, de s'exprimer :

« Je trouve très dommage en ce qui concerne le petit terrain, il aurait fallu une surface de 57 m x 44,5 m au minimum pour que l'équipe Juniors D à 9 joueurs puissent jouer. Dès lors, on est juste à côté. Les Verts sont en faveur d'un terrain au centre du village pour les jeunes joueurs et ils trouvent très dommage d'avoir voté un crédit pour les vestiaires et de tout bloquer mais ils se rallient à ce que l'intervenant socialiste vient de dire et propose le renvoi pour l'élaboration d'un projet plus global. Mais si possible que cela ne dure pas trop longtemps car si les enfants ne peuvent plus y jouer du tout, où vont-ils aller ? »

La parole est ensuite passée à M. François Despland, qui s'exprime au nom du groupe PLR :

« Je précise que ce terrain est dans un état déplorable. Il faut absolument faire quelque chose et il est important que les juniors puissent y jouer. Et si les juniors D ne peuvent pas jouer sur ce terrain, ils iront sur le grand.

Le groupe PLR s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur le crédit qui nous est présenté ce soir. Nous sommes sensibles au développement et à la pratique du sport à tous les niveaux d'âge et de spécialités. Nous sommes désireux de conserver cet espace à l'endroit où il se trouve. Nous venons d'inaugurer les vestiaires et il est logique de continuer la réfection et l'amélioration de ce terrain.

Dans sa majorité, le groupe PLR acceptera ce crédit. »

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, demande si on aurait pu envisager quelque chose de plus modeste que le montant de Fr. 125'790.- pour le terrain en gazon artificiel ?

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, répond que ce terrain n'est pas le meilleur marché mais qu'il est de conception récente. Dans ce prix est également compris l'enlèvement de la structure actuelle de l'ancien terrain, de refaire les bordures et de drainer la surface du terrain.

La parole est donnée à M. Yannick Boillod, socialiste, qui apprécie que M. Pellaux reçoive encore des informations sur ce dossier. Il souligne qu'aujourd'hui, personne dans la salle n'est capable de lui dire si une rénovation du grand terrain est possible et à quel coût. Le projet, comme il est aujourd'hui, n'est pas tenable et on ne peut pas répondre à toutes les questions. Il demande une suspension de séance avant le vote du renvoi de l'objet.

M. Denis Pellaux, conseiller communal, précise qu'il a reçu les comptes concernant la rénovation des vestiaires. Le total avoisine Fr. 160'000.- et nous sommes en possession d'un accord écrit du fonds des sports qui participera à cet investissement à raison de 10 %. Il espère qu'il en sera de même pour la rénovation du terrain.

La séance est interrompue pendant 5 minutes et à la reprise des débats, la parole est donnée à M. Cédric Weber, porte-parole de l'Entente bevaissane :

« L'Entente bevaissane, soucieuse de la réalisation de ses objectifs, soutiendra cette demande de crédit de Fr. 274'000.- qui améliorera les infrastructures de notre place de sports des Murdines.

Elle remercie d'ores et déjà le Conseil communal qui s'est penché sur les rénovations apportées à ces installations. En effet, l'Entente bevaissane a toujours défendu le maintien de nos terrains de sports là où ils se trouvent et ces quelques travaux de restauration démontrent la volonté de ne pas quitter l'emplacement actuel.

La rénovation de ce petit terrain avec des matériaux modernes répondant aux normes actuelles offrira, comme annoncé dans le rapport du Conseil communal, de multiples possibilités d'utilisation.

Pour toutes ces bonnes raisons et au vu de ce qui précède, l'Entente bevaissane acceptera cette demande de crédit. »

Mme Marianne Gay, socialiste, demande ensuite ce que représente une durée à moyen terme ? Est-ce 15 à 20 ans.

M. Denis Pellaux répond que la technologie utilisée date effectivement de 15 à 20 ans et est toujours valable et on peut espérer que cela tienne cette durée moyennant une utilisation normale.

Mme Marianne Gay, socialiste, demande encore si les surprises engendrées par la toiture ont endommagé les vestiaires qui ont été rénovés ?

M. Denis Pellaux lui répond par la négative.

M. Alexandre Dubois, PLR, précise que le terrain de sports n'appartient ni au FC Bevaix, ni à la gym, ni aux écoles, ni aux habitants de Bevaix. Il appartient à la commune. Aujourd'hui, ces installations sont vétustes, quasiment inutilisables et le Conseil communal fait comme avec les routes, comme avec le reste, il fait de l'entretien et il remet gratuitement ces installations à la disposition du FC Bevaix, de la gym, etc... Ce soir, nous devons investir ces Fr. 300'000.- environ pour l'entretien de ce terrain.

Mme Florence Nater, socialiste, demande si les travaux pourront être effectués à l'entre-saison de cet été si le crédit est voté ce soir.

M. Denis Pellaux répond que les travaux peuvent également être entrepris pendant l'entre-saison hivernale si la température ne descend pas en dessous de -10°. En ce qui concerne la période estivale, en comptant la période du délai référendaire, on passe



commande à l'issu de celui-ci, on ne peut malheureusement pas assurer que ces travaux puissent être effectués cet été.

Pour Mme Veronika Pantillon, Verts, si on ne peut assurer que les travaux se fassent cette année, on aurait le temps d'effectuer une étude plus poussée. Elle est interpellée par le fait que le FC Bevaix n'ait pas été consulté. De plus, on a soumis ce projet à la commission sports, loisirs et culture qui l'a refusé. Elle ne trouve non plus pas très rationnel de rénover un terrain puis un autre.

Mme Danièle Ribaux, PLR, précise que lorsqu'on parle d'un autre emplacement pour le terrain de football, cela ne veut pas dire que ce ne soit pas dans le village. Tout le monde croit que si on fait un autre terrain, ce ne sera plus dans le village.

M. Thierry Rothen, socialiste, demande si, concernant l'entretien du terrain synthétique, la commune devra acquérir du matériel spécial, style système d'arrosage. D'autre part, n'aura-t-on pas le risque de voir des équipes s'échauffer sur le terrain synthétique en souliers munis de grands crampons ? Le gazon sera-t-il sensible à ça ?

M. Denis Pellaux répond qu'il faut régulièrement maintenir un aspect soigné et on a les véhicules adéquats. Il faudra cependant remplacer un petit tracteur qui est très usagé. Il faut également, une fois par année, redynamiser la couche de gazon.

Mis au vote, le renvoi en commission est **refusé par 14 voix contre 12.**

M. Yannick Boillod, socialiste, reprend la parole :

« La question de fond : si le renvoi en commission est refusé, acceptons-nous la demande de crédit ?

Le groupe n'est pas unanime derrière la demande car le processus démocratique n'est pas respecté, parce que la commission sports, loisirs et culture a refusé le projet parce que celui-ci manque d'une vision globale de la vie sportive pour notre village. Ainsi, chacun votera selon son sentiment.

Pour ma part, je regrette le non respect des commissions et des gens qui en sont membres par le Conseil communal. La politique c'est le partage, l'écoute et la réussite de construire un projet ensemble avec un maximum de personnes impliquées et en particulier les utilisateurs !

En dépit de cette arrogance, de ce mépris et de ce manque de vision politique, je soutiendrai cette demande car comme je l'ai dit : il faut rénover le terrain en écorce car il est inutilisable en espérant que cette solution puisse s'intégrer dans un projet global. Je prends note de l'information du Conseil communal qui vient de nous apprendre que l'entretien annuel s'élèvera à Fr. 3'000.-.

J'espère que la question du sport dans notre village ne va pas juste s'arrêter à ces deux rénovations. Il reste encore beaucoup à faire et non des moindres : résoudre le mauvais état du grand terrain de football, avoir une salle qui corresponde aux attentes du 21<sup>ème</sup> siècle. Cette dernière est la plus ancienne du canton et cela me tien à cœur de le soulever car il est absolument nécessaire de pouvoir offrir prochainement à nos nombreux sportifs du village, des installations dignes de leur passion, de leur dévouement et, pour certains, de leur niveau.

Je vous remercie de m'avoir écouté et, tout comme le parti socialiste, je soutiens et je souhaite une longue vie au sport dans notre village. »

Par la suite, le groupe socialiste, par la voix de M. Thierry Rothen, souhaite amender cet arrêté en proposant un amortissement de 10 % au lieu de 5 % comme mentionné dans le projet d'arrêté.

Mis au vote, l'amendement est **accepté par 20 voix contre 4.**

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 20 voix contre 4.**

**5. Demande de crédit de Fr. 615'000.- relative au remplacement des équipements, à l'amélioration de l'éclairage public et à la réfection de la chaussée au chemin des Joyeuses.**

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, relève que la particularité de ce dossier est qu'il concerne une partie publique et une partie privée. Dans cette dernière partie, la commune prend uniquement à sa charge les services qui passent dans cette partie. Cette demande de crédit se justifie par le fait que le quartier se densifie et qu'il y a de plus en plus de constructions. Les amenées d'eau et d'électricité sont un peu vétustes et on en profite pour passer à un séparatif réel selon le plan de gestion des eaux usées no 8. Les frais pour les riverains seront dus uniquement en cas de raccordement au gaz. Ces travaux permettront également d'améliorer la défense incendie.

La parole est ensuite donnée à M. François Despland, président de la commission des travaux publics et services industriels :

« La commission TP-SI s'est penchée à plusieurs reprises sur le chemin des Joyeuses. Selon le rapport du Conseil communal, dont vous avez pris connaissance, nous devons apporter aux nouvelles constructions les éléments vitaux, tels que l'eau et l'électricité. S'en suivent, le gaz et l'évacuation des eaux obligatoires en cas d'ouverture de la route, mais subventionnée en partie par la Confédération.

Le problème se trouve sur la partie privée de ce chemin. Est-ce que les propriétaires voudront conserver leurs biens ou alors les céder à la commune après les travaux ? Qui paie quoi, là est la question. Pour cela, il faut réunir les propriétaires et leur faire des propositions. Pour cela aussi, il faut des chiffres qui doivent être officialisés par notre Conseil et c'est pour cela que je vous encourage à accepter ce crédit pour aller de l'avant. Les travaux ne commenceront pas tout de suite, mais les discussions avec les propriétaires, oui ! ».

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, trouve que le projet est bien fait et a une seule demande, c'est que ce soit des luminaires de type « Led » qui soient choisis, mais de ne pas augmenter la luminosité.

La parole est ensuite donnée à Mme Marianne Gay, socialiste :

« Si je refuse aussi cette demande de crédit, ce n'est non pas que ces projets soient mal ficelés, insensés ou trop onéreux, non, c'est la façon dont sont présentées ces demandes de crédit que je conteste.

Après avoir désavoué la commission financière, en amendant l'arrêté proposé par cette dernière et non celui émanant des conseillers communaux, ces derniers nous proposent deux arrêtés accompagnés de rapports datés du 16 avril 2012 spécifiant que les commissions concernées seront consultées l'une le 19 avril, l'autre le 23 avril 2012. Deux projets faits dans la précipitation, mais je n'ai pas dit bâclés, qui ne vous ont pas permis de consulter les commissaires avant de transmettre les documents à tous les conseillers généraux ! Je trouve cette démarche peu respectueuse vis-à-vis des commissaires, c'est les convoquer pour qu'il ne soit pas dit qu'ils n'ont pas été consultés,

mais à quoi ça rime ? En cas de refus d'une des commissions, quelle disposition auriez-vous prise ? J'imagine qu'elles ont toutes été favorables. Je me permets d'avoir un doute quant à la légitimité de ces procédures. C'est du n'importe quoi ! »

Mme Danièle Ribaux, PLR, pose ensuite les trois questions suivantes :

- Est-ce qu'une étude a été effectuée avant l'élaboration de ce projet ?
- Le crédit comprend-il les parts qui doivent être payées par les propriétaires ?
- Des contacts ont-ils déjà été pris avec les propriétaires ?

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond par l'affirmative à la première question. Des contacts n'ont pas été pris directement avec les propriétaires mais un sondage a été effectué sur la partie privée.

Porte-parole du groupe socialiste, M. Thierry Rothen soutient cette demande de crédit. Quelques questions cependant :

- Le chemin est éclairé aux frais des propriétaires ou de la commune ?
- Viteos et le Groupe E vont-ils simplement poser leurs installations dans les fouilles que nous ferons et s'ils participeront à la réfection, surfaçage et goudronnage ?

M. Cédric Maire répond que le câble électrique qui dessert le chemin des Joyeuses est défectueux et de toute manière le Groupe E va changer ces amenées d'électricité. Viteos est venu à côté pour proposer ses services pour amener le gaz. Ils participeront donc aux fouilles et au surfaçage.

La parole est donnée à M. Daniel Chevalier, PLR, collaborateur du Groupe E, qui déclare qu'il est vrai que son employeur fera des travaux dans cette rue, mais le déclencheur, c'est Viteos qui a convoqué tout le monde à la commune. Si le Groupe E fait des travaux tout seul dans une rue, elle fait une fouille de x cm de large, elle prend à sa charge la fouille, elle pose ses tubes et prend également à sa charge le revêtement pour sa fouille. Tous les partenaires procèdent ainsi. Lorsqu'il y a une multitude de services qui interviennent, il y a une clé de répartition et le Groupe E prend toujours sa participation comme s'il était venu tout seul.

Au nom de l'Entente bevaissanne, M. Thierry Bieler remercie les commissions qui ont préparé ce dossier qui est bien présenté et il le soutiendra. A titre personnel, il souligne qu'une commune quelle qu'elle soit ne doit pas assumer l'entretien d'une route privée. Et le dossier a bien été présenté dans ce sens.

Pour M. François Despland, PLR, il est clair que l'entretien de ce chemin n'est pas à la charge de la commune puisqu'il est privé. Il faut accepter ce crédit afin que le Conseil communal puisse aller négocier avec les habitants.

Mme Danièle Ribaux, PLR, pense que c'est tout de même intéressant pour la commune d'être propriétaire du chemin sous lequel elle possède les installations. Cependant, elle votera non à ce projet car elle regrette que toutes les négociations n'aient pas été menées avant qu'on nous propose ce projet.

Le groupe PLR, par la voix de M. Alexandre Dubois, est en majorité favorable à ce projet et il remercie le Conseil communal et les différentes personnes qui ont pu répondre aux questions.

M. Thierry Rothen, socialiste, demande s'il ne serait pas envisageable de demander aux usagers de participer aux frais d'éclairage sur la partie privée du chemin.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond que des discussions auront lieu avec les propriétaires concernant l'éclairage.

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 24 voix contre 2.**

## 6. Informations du Conseil communal

- M. Denis Pellaux, président du Conseil communal, informe l'assemblée que la prochaine séance, séance constitutive des nouvelles autorités, aura lieu le lundi 18 juin 2012.

Il rappelle également que les commissaires ont encore quelques jours pour s'inscrire au souper raclette de fin de législature.

- M. Nicolas Junod, conseiller communal en charge des transports, indique qu'en ce qui concerne les retours en bus, la convention est en bonne voie d'être signée. Les courses seront inscrites dans l'horaire officiel dès décembre 2012 pour une période de 3 ans. Aucune augmentation de prix ne sera enregistrée pour ces bus qui circuleront en fin de semaine les jeudis, vendredis et samedis.
- M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture, informe l'assemblée que M. Pierre-Alain Gaille prendra sa retraite au 31 août 2012 après 23 ans d'activité. Pour le remplacer, et avec l'accord du canton, le Conseil communal a engagé M. Léo Chapuisod, détenteur du diplôme de garde-forestier. Il commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## 7. Divers et questions écrites

- M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général et de la commission financière, indique avoir reçu le rapport de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes communaux pour la période 2009 – 2010. Il en lit simplement la conclusion dans laquelle D & D Fiduciaire a constaté l'exactitude des comptes, que la comptabilité est régulièrement tenue et qu'elle relève que tous les documents et renseignements demandés lui ont été fournis et elle tient à remercier M. Pfund, administrateur, et M. Limat, administrateur-adjoint et responsable de la comptabilité, ainsi que tout le personnel de leur collaboration aussi précieuse qu'agréable.
- M. Jean-Bruno Kaiser poursuit :

« Suite à notre dernière séance, j'ai reçu un courrier d'un collectif de 8 personnes concernant la rue de Monchevaux.

Dans les grandes lignes, ceux-ci m'ont fait part de leur point de vue et de leurs états d'âmes, et émis un certain nombre de critiques quant à la conduite de ce projet par le Conseil communal.

Ils ont également exprimé leur désir de voir ce projet aboutir à la satisfaction de tous et leur intérêt à pouvoir rencontrer la commune pour recevoir plus d'information et instaurer un dialogue constructif.

J'ai bien entendu accusé réception de ce courrier et les ai remerciés.

Je leur ai également rappelé la séparation des pouvoirs en Suisse et les compétences du législatif et celles de l'exécutif, ceci par rapport à la conduite de projet.

Je me suis finalement engagé à vous en informer lors de notre prochaine séance et de transmettre leurs désirs au Conseil communal, ce qui a été fait, tant par écrit qu'oralement. »

- M. Thierry Rothen, socialiste, demande si, dès la prochaine législature, il y aura simplement plus de Centre d'Établissement Scolaire (CES) local ce qui paraît logique ou est-ce qu'il y aura simplement des délégués au CES régional ?

M. Nicolas Junod, conseiller communal en charge de l'instruction publique, répond que les travaux des différentes commissions du cercle scolaire des Cerisiers se poursuivent. Toutes les réponses n'ont pas encore trouvé confirmation concernant l'avenir des CES. Dès qu'il saura ce qu'il convient de faire au niveau des nominations, il ne manquera pas de transmettre les informations à ce sujet.

- M. Thierry Rothen, socialiste, demande si le Conseil communal a eu connaissance de la communication de la Chancellerie relative à la collecte des déchets plastiques dans la déchetterie intercommunale, document daté du 5 avril 2012 et antérieur à la dernière édition du « Bevaix Infos ». Est-ce que le nœud du problème réside dans le fait que le document cantonal parle de déchetterie intercommunale et le « Bevaix Infos » de déchetterie communale ?

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, trouve un peu prématuré de répondre à cette question et il prendra position prochainement.

- M. Jean-Pascal Perdrizat, Entente, souhaite être informé sur le mode de distribution des sacs poubelles pour les parents d'enfants jusqu'à 3 ans. Le personnel de l'administration lui a dit qu'il devait attendre le 1<sup>er</sup> janvier prochain pour en être bénéficiaire alors que son enfant est né au mois de mars 2012. Alors, que d'un autre côté, la taxe déchets a été adaptée directement suite à cette naissance.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, répond que pour des questions de rationalité, cette disposition est applicable telle qu'expliquée par le personnel communal.

- M. Cédric Weber, Entente, réitère sa demande de voir une benne pour la récupération des déchets plastiques être installée à la déchetterie.
- M. Alexandre Dubois, PLR, souhaite qu'à l'avenir les séances de Conseil général consacrées à l'examen des comptes ou des budgets soient exclusivement dévolues à ces objets et qu'on n'y ajoute pas encore des demandes de crédit.
- M. Joaquim Lopes De Jesus, Entente, demande si la commune va toucher une indemnité pour les quelques milliers de m<sup>3</sup> utilisés pour le remblayage de l'Abbaye.

M. Louis Dubois, conseiller communal en charge de l'urbanisme, répond qu'il s'agit d'une remise en état suite aux travaux de l'autoroute. Ce sont 50'000 m<sup>3</sup> de terre qui seront ramenés et ce n'est pas beaucoup. La commune ne peut pas encore demander des taxes de décharge puisque c'est pour de la remise en état.

- La parole est ensuite donnée à Mme Florence Nater, groupe socialiste, qui souhaite que le climat tendu et les quelques volées de bois vert qui ont émaillé les dernières séances soient du domaine du passé. Que la nouvelle équipe, dont elle espère faire partie, puisse retrouver un peu de sens démocratique et que l'opposition ne soit pas une opposition par principe mais pour contrer quelque chose.
- M. Yannick Boillod, socialiste, signale au Conseil communal qu'il avait déposé une question écrite aux riverains de l'autoroute semi-enterrée.

M. Louis Dubois, conseiller communal en charge de l'urbanisme, déclare que le Conseil communal a reçu les riverains. La balle est dans leur camp et la commune les appuie dans leurs démarches.

- M. Joaquim Lopes De Jesus, Entente, précise que 50'000m<sup>3</sup> ce n'est peut-être pas beaucoup, mais cela représente 2'500 transports.
- M. Denis Pellaux, président du Conseil communal, rappelle aux commissaires et aux présidents de commission qui représentent la commune aux syndicats intercommunaux qu'ils doivent établir un rapport qui sera joint au procès-verbal de la prochaine séance.

## 8. Clôture de la législature

Ce point a été ajouté à l'ordre du jour à la demande de M. Jean-Bruno Kaiser, président du Conseil général, qui s'exprime en ces termes :

« Nous voici au terme de la législature 2008-2012 qui fût riche en événements.

Tout a commencé par une belle soirée de juin 2008, sous la houlette temporaire de Berthier Perregaux, doyen de l'assemblée. Nous étions 31, plus 5 conseillers communaux, pour un voyage de 4 ans. Aujourd'hui, seules 15 personnes ayant débuté la législature siègent encore au législatif. Cette législature qui se termine a également vu l'avènement de 2 nouveaux partis, l'Entente et les Verts, ainsi que la fusion de 2 vieux partis, le parti Libéral et le parti Radical, en un nouveau parti, le PLR. Plutôt que de broser un tableau complet et détaillé de la législature, j'ai choisi d'aborder 3 thèmes qui me tiennent à cœur et que j'ai appelé les 3 F.

Tout d'abord F comme Finances :

Après des comptes régulièrement déficitaires pour la période 2005-2008, la tendance a été inversée en 2009, avec un excédent de recettes de plus de un demi-million, et s'est poursuivie en 2010 et 2011. Cela a permis, entre autres, de réduire la dette communale, qui se situait au-dessus des 20 millions en 2008, à 16 millions en 2011, avec pour conséquence une diminution significative de la charge de l'emprunt. Une autre conséquence positive a été l'augmentation régulière de la fortune nette depuis 2009 et qui passe aujourd'hui le cap des 6 millions. En résumé, je considère que le bilan financier de cette législature est excellent et que la commune est sur la bonne voie pour aborder l'avenir, certes avec prudence, mais de manière sereine.

Ensuite F comme Forêt :

Comme vous le savez, Bevaix est l'une des plus grandes communes forestières du canton, raison pour laquelle nous avons une commission forestière, contrairement à d'autres. En 2008, les propriétaires des forêts publiques de la Montagne de Boudry ont reçu le Prix Binding, « en reconnaissance de leurs prestations en faveur de la diversité biologique qu'ils entretiennent et favorisent de façon durable ». Une manifestation officielle s'est déroulée le 13 septembre 2008 à la Rouvraie et environs, avec un parcours forestier comprenant, entre autres, un ancien four à chaux remis en activité. D'autre part, des discussions avancées avec les communes de Boudry et Cortaillod ont eu lieu en vue de la création d'un centre forestier commun. Selon l'avis des experts, dont l'ingénieur forestier de l'arrondissement, l'emplacement idéal pour un tel centre est la pépinière de Bevaix, à condition de pouvoir y amener l'eau potable et évacuer les eaux usées. Dans cette optique, notre Conseil a accepté le 16 février 2009 un crédit de Fr. 310'000 pour la réalisation de ces infrastructures, crédit conditionné au choix de la

pépinière comme lieu de ce futur centre forestier. Entre autres argument mentionné par Adrien Laurent, alors chef du dicastère des domaines et forêts : « Il existe une opportunité que Bevaix se doit de saisir et de ne pas négliger : celle d'amener à Bevaix une activité intercommunale solide, dont l'utilité n'échappe à personne et porteuse d'avenir ». A l'époque, les trois communes concernées étaient parfaitement d'accord avec cette approche et ce projet n'était pas lié au projet de fusion BBC, ni n'en faisait partie. Les choses ont malheureusement changé depuis, l'émotionnel ayant supplanté le rationnel. Pour ma part, je regrette que certains aient décidé de freiner ce projet, qui n'a pas pu être finalisé avant le vote sur la fusion comme initialement prévu. Ce projet reste d'actualité et sera un challenge pour la prochaine législature. J'espère vraiment qu'une solution raisonnable puisse être trouvée.

#### Et pour terminer F comme Fusion :

Comme membre de la commission BBC et du comité de pilotage, je m'étais fortement engagé pour le projet de fusion BBC. Tout d'abord parce que c'était un projet viable auquel je croyais. Ce projet était en effet très bien conçu et sans faille sur le plan technique et objectif. Ce qui n'était pas le cas des aspects émotionnels et subjectifs. Et c'est ce qui a fait la différence lors du vote populaire, hélas. Au-delà de la déception du « Non », c'est plutôt l'après votation qui me laisse un goût amer. Après un échec ou une catastrophe, une phase de débriefing est de nos jours considérée comme indispensable et vitale. Or nous ne sommes pas passés par cette phase, ni au comité de pilotage, ni à la commission BBC, ni au sein de notre Conseil général. Avec le recul, je pense que cela a été une erreur. Consciemment ou inconsciemment, les conséquences et les dégâts collatéraux de ce vote ont été, à mon sens, sous-estimés. Et au lieu de saisir l'opportunité offerte par ce résultat et d'intensifier nos collaborations, par exemple en avançant rapidement avec le projet de centre forestier commun, l'émotionnel a pris le dessus et les positions se sont raidies. Au vu de la situation actuelle de blocage entre les exécutifs, je pense, comme d'autres, qu'il serait judicieux, après les élections, de relancer le processus de collaboration au niveau des législatifs et des partis. Voilà, pour la fusion.

Je ne terminerai pas sans énumérer brièvement les réalisations marquantes effectuées ces 4 dernières années, entre autres :

- les conteneurs semi-enterrés et la gestion des déchets verts, ainsi que l'introduction de la taxe au sac ;
- la rénovation de nos différentes infrastructures, dont le terrain de sport, les bâtiments communaux, les routes communales et les chemins de forêts ;
- l'assainissement et l'agrandissement de La Trinquette ;
- l'autorisation d'implantation d'un centre Landi ;
- le réaménagement de la place du port ;
- la construction d'un hangar à copeaux ;
- l'introduction des zones 30 et 40 km/h dans le village ;
- et j'en oublie certainement.

En guise de conclusion, j'aimerais encore remercier chaleureusement les personnes suivantes :

- tout d'abord, l'ensemble du personnel communal pour son travail et son dévouement à la commune de Bevaix, et plus particulièrement Nicolas Pfund, administrateur, et Claude Limat, administrateur-adjoint ;
- ensuite tous les conseillers communaux ayant œuvré durant cette législature ;
- également mes prédécesseurs au perchoir, à savoir, Alain Ramelet, Denis Pellaux et Veronika Pantillon ;
- et finalement vous, chers collègues, qui, par votre engagement et votre dévouement, permettez le bon fonctionnement de nos institutions, que ce soit comme conseiller général ou membre des différentes commissions auxquelles vous appartenez. »

Cette intervention est ponctuée d'applaudissements nourris.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h40.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      Le(a) secrétaire,

Bevaix, le 10 mai 2012





**Procès-verbal de la séance du lundi 18 juin 2012 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

**Ordre du jour:**

**Présidence : le doyen du Conseil général**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2012.
3. Nominations réglementaires :

**3.1 du bureau du Conseil général, soit :**

- 3.1.1 du président
- 3.1.2 du vice-président
- 3.1.3 du secrétaire
- 3.1.4 du secrétaire-adjoint
- 3.1.5 de deux questeurs

**Présidence : le nouveau président nommé du Conseil général**

**3.2. du Conseil communal (5 membres)**

---

suspension de séance (constitution du Conseil communal et élection des  
viennent ensuite, en remplacement des conseillers généraux élus au  
Conseil communal)

**3.3. des Commissions réglementaires :**

- 3.3.1 Commission des domaines et des forêts (5 membres)
- 3.3.2 Commission du feu et de salubrité publique (5 membres)
- 3.3.3 Commission financière (7 membres)
- 3.3.4 Commission des naturalisations et des agrégations (5 membres)
- 3.3.5 Commission des sports, loisirs, culture (7 membres)
- 3.3.6 Commission des travaux publics et des services industriels (7 membres)
- 3.3.7 Commission d'urbanisme et bâtiments communaux (7 membres)

**3.4. des représentants à différents comités :**

- 3.4.1 de deux représentants au Centre Scolaire Régional des Cerisiers (CSRC)
- 3.4.2 d'un représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral Neuchâtelois
- 3.4.3 d'un représentant au Syndicat régional de SITEBCO
- 3.4.4 d'un représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel
- 3.4.5 d'un représentant au Centre de secours du Littoral-Ouest
- 3.4.6 d'un représentant à la commission intercommunale du service du feu du Vignoble (SFBBC).

### 3.5. Commissions ad'hoc (consultatives)

3.5.1 Commission de sécurité (6 membres)

3.5.2 Commission de la Maison des jeunes (5 membres)

## 4. Informations du Conseil communal

## 5. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Berthier Perregaux, président, doyen du Conseil général, ouvre la première séance de la législature 2012-2016 et s'adresse à l'assemblée :

« Avant de passer à notre ordre du jour, permettez-moi de vous adresser quelques mots et de vous, de nous inviter à être, toutes et tous, des bâtisseurs pour notre village, à être chacune et chacun de nous un **CASTOR** !

**CASTOR** : 6 lettres qui représentent l'ensemble d'un programme.

**C**, comme compétents ! En tant qu'élus, nous allons avoir à gérer notre commune, à décider de son budget, de ses dépenses, à étudier des dossiers, à prendre des décisions. Il ne s'agit donc pas seulement d'avoir été élu, et de siéger dans cette salle, mais d'apporter nos connaissances, nos énergies, nos savoir-faire, notre assiduité lors de nos séances plénières comme lors des séances de commission. En un mot savoir pourquoi et comment nous allons prendre des décisions, comment nous allons voter. Etre castors au Conseil général, c'est d'abord être compétents.

**A**, comme audacieux ! Participer à la bonne marche de notre village, ce n'est pas seulement suivre les sillons tracés par nos prédécesseurs et s'accrocher à ce qui a déjà été réalisé, mais c'est aussi voir plus grand, plus loin et, parfois, autrement. C'est anticiper, innover, avoir le courage de sortir des sentiers battus. C'est aussi ce que je vous souhaite : être audacieux

**S**, comme serviteurs ! Ne nous y trompons pas. Si nous avons été élus, c'est pour servir notre communauté, pour la faire prospérer, pour la gérer au plus près de ses intérêts et non pas pour nos propres avantages, pour notre propre fierté ou nos propres ambitions. Nous sommes ici pour remplir une fonction, une responsabilité. Nous sommes avant tout des serviteurs.

**T**, comme transmetteurs ! Savoir transmettre les informations que nous détenons, savoir faire partager à nos collègues les idées qui sont les nôtres. Tout projet, tout rapport doit avant tout être étudié, discuté, amendé entre nous avant de passer en séance plénière. Ces différentes étapes doivent être respectées si nous voulons avoir un mode de fonctionnement transparent et efficace. Savoir transmettre est une qualité, pour le bon fonctionnement de notre institution.

**O**, comme ouverts. Compétents, audacieux, serviteurs, transmetteurs, n'est pas suffisant dans le monde qui nous entoure, dans la société qui est la nôtre. Il s'agit aussi d'être ouverts, ouverts aux autres, pas seulement dans le giron de notre village, mais aussi ouverts à ceux qui vivent dans les communes qui nous entourent, dans notre canton, dans notre pays et même au-delà de nos frontières. Il nous faut créer, maintenir et développer les liens avec autrui. Ne restons pas enfermés sur nous-mêmes, mais sachons voir les valeurs qu'il y a au-delà de notre propre horizon. Soyons ouverts.

Et enfin, **R** comme respectueux. Nous formons le Conseil général de Bevaix, nous sommes issus de 4 formations politiques. Nous avons donc des vues parfois différentes de ce qui peut être bon, utile ou salubre pour notre population et notre commune. Nous devons en discuter, parfois nous opposer, manifester notre désaccord, essayer de faire prévaloir notre

point de vue. C'est la démocratie. Et je souhaite que nous toutes et nous tous gardions en mémoire une dignité fondamentale, celle du respect de l'autre.

Soyons tous et toutes de bons castors.

C'est dans cet esprit et avec les vertus que je viens de citer, que je vous, que je nous souhaite une très bonne nouvelle législature. Et maintenant, au travail. Je vous remercie. »

## 1. Appel nominal

L'appel nominal fait ressortir la présence de 30 conseillers généraux. M. M. Deuber est absent et excusé.

## 2. Procès-verbal de la séance du 7 mai 2012.

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Nominations réglementaires :

Le président demande des propositions de nomination.

### 3.1 du bureau du Conseil général, soit :

3.1.1 du président	M. Cédric Weber
3.1.2 du vice-président	M. Berthier Perregaux
3.1.3 du secrétaire	Mme Muriel Denzler Arapian
3.1.4 du secrétaire-adjoint	M. Marc Humbert-Prince
3.1.5 de deux questeurs	M. Toma von Bergen M. Sven Comtesse

Sous les applaudissements et après les remerciements de M. Cédric Weber, nouveau président du Conseil général, M. Berthier Perregaux, vice-président, prend place à ses côtés rejoint également par Mme Muriel Denzler Arapian, secrétaire.

M. Cédric Weber s'adresse au Conseil général en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, merci pour la confiance que vous me faites d'exercer une année durant le rôle de président du Conseil général.

Pratiquer la « politique », est-ce une vocation, un hobby ou simplement une volonté d'harmoniser la vie des citoyens ?

Se dévouer, consacrer de son temps libre, perdre un peu de vie familiale sont des contraintes. C'est pourquoi je vous remercie de votre engagement politique pour la commune de Bevaix.

J'aimerais encore vous encourager à être très assidus dans les diverses commissions où vous siégerez durant cette législature ainsi que pour les 4 à 6 conseils généraux que nous aurons par année.

Je souhaite également que l'ensemble des groupements politiques puisse siéger dans un nouvel esprit, dans l'intérêt du village, loin des querelles qui nous ont opposé durant la dernière législature. »

### 3.2 élection du Conseil communal

Les conseillers communaux sont désignés par les groupes politiques :

M. Thierry Rothen, pour le groupe socialiste, présente les candidatures de Mme Florence Nater et de M. Gilbert Bertschi.

M. Marc Humbert-Prince, pour le PLR, propose MM. Denis Pellaux et Nicolas Stucki.

M. Louis Dubois prend la parole avant l'élection du Conseil communal ; il souhaite apporter la connaissance des faits suivants :

« Vous n'êtes certainement pas toutes et tous informés que lors des dernières élections communales, le dépouillement des bulletins de vote s'est déroulé de manière irrégulière. Membre des autorités communales depuis fort longtemps, je ne peux que m'opposer et cautionner ce déni démocratique ! En effet, le bureau de dépouillement a compté des enveloppes contenant plusieurs listes électorales, cela en totale contradiction avec la législation. Les bulletins multiples ne peuvent pas être pris en compte et doivent être déclarés nuls ; ce sont les dispositions de la loi sur la procédure et la juridiction administrative à laquelle nous devons nous soumettre.

Bien que le Conseil communal ait été informé de ce vice de forme quelques jours après les élections, le recours réglementaire n'a pas voulu être utilisé pour des raisons obscures et incompréhensibles. En ma qualité d'élu, je ne peux donc être en accord avec une telle décision. Le citoyen votant s'est ainsi fait tromper par l'acceptation de cette votation faussant le verdict populaire. Le recomptage aurait été nécessaire afin de démontrer que les conseillers communaux en place respectent l'électeur. A défaut, la confiance de ces derniers pourrait être remise en question. Renseignement pris de ma part, la Chancellerie cantonale reconnaît cette irrégularité mais déclare ne pas pouvoir intervenir officiellement et confirme que la responsabilité et les compétences pour remédier à cette erreur incombent au Conseil communal de Bevaix qui a les compétences pour régulariser la situation. Je précise toutefois que le Conseil général ne peut lui prendre aucune décision en la matière. De plus, un avis de droit émanant d'un bureau d'avocat a été demandé ; il confirme bien la faute et le devoir de régulariser les résultats de l'élection.

Par deux fois, lors de nos dernières séances du Conseil communal, j'ai mis en garde mes collègues sur l'importance du recomptage de ces fameux bulletins afin de rétablir la légitimité de nos dernières élections communales. La deuxième fois, après maintes discussions, nous avons voté sur le recomptage qui a été refusé par les conseillers communaux du PLR. Aujourd'hui, compte tenu du fait que deux représentants de ces derniers sont susceptibles d'être nommés à l'exécutif pour la prochaine législature, je ne peux décemment pas cautionner leur candidature au Conseil communal. Ils sont en défaut du fait qu'ils acceptent un résultat électoral qui ne respecte pas les règles de la démocratie.

Voilà Mesdames et Messieurs, au vu de ce qui précède, je vous propose toutefois pour l'Entente bevaissanne, la candidature de M. Cédric Maire. »

Mme Veronika Pantillon demande une suspension de séance après ce qu'elle vient d'entendre. M. Cédric Weber, président du législatif, accorde une suspension de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, M. C. Weber redonne la parole à Mme Veronika Pantillon.

Mme Veronika Pantillon précise qu'elle n'a pas d'autre candidature à proposer.

M. Patrick Cossetini demande des explications. Il se sent mal à l'aise de savoir cela seulement maintenant, alors que l'on se trouve dans l'assemblée constitutive de la nouvelle législature. Il souhaite être informé et savoir si ces irrégularités peuvent avoir des conséquences sur les résultats.

M. D. Pellaux prend la parole en tant que président du Conseil communal. Il a effectivement été porté à la connaissance de l'exécutif - après le travail de dépouillement et le recours du parti socialiste dans les villes pour des bulletins multiples qui n'ont pas été comptés – que quelques bulletins multiples avaient été pris en compte dans les résultats à Bevaix. Au moment où l'exécutif a traité du recomptage, la position de la Chancellerie de refuser le recours du groupe socialiste était connue et le délai de recours passé. Du fait que les chances de succès d'un recours étaient nulles, c'est-à-dire que les quelques bulletins remis en question n'allaient pas pouvoir changer le cours des choses, il n'y avait pas de raison de faire un recomptage alors qu'aucune possibilité s'offrait au Conseil communal de faire modifier les résultats. Il a donc été décidé de ne pas intervenir pour démarrer la législature dans un esprit positif.

Il précise toutefois que les éléments contestés étaient connus de l'extérieur du Conseil communal, soit des personnes présentes au dépouillement et des citoyens, puisqu'il a reçu un e-mail qui l'interpellait à ce sujet. Les personnes au fait de la situation aurait parfaitement pu déposer un recours dans les délais.

Sans autre proposition, M. Cédric Weber, président du législatif, déclare les 5 candidats proposés élus tacitement :

Mme Florence Nater, socialiste  
 M. Gilbert Bertschi, socialiste  
 M. Denis Pellaux, PLR  
 M. Nicolas Stucki, PLR  
 M. Cédric Maire, L'Entente bevaissanne

Les membres de l'exécutif sont applaudis chaleureusement.

M. Cédric Weber suspend la séance 5 minutes afin de permettre la constitution du Conseil communal.

A la suite de la suspension de séance, M. C. Weber appelle les 5 nouveaux conseillers généraux suivants (viennent ensuite des listes auxquelles appartiennent les sièges vacants) :

Mme Lilly Barbier, de l'Entente bevaissanne  
 Mme Jenilce Colledan, socialiste  
 Mme Maja Pesolino, socialiste (excusée)  
 M. Pierre Ponci, PLR  
 M. Philippe Giddey, PLR (excusé)

### **3.3. Nomination dans les commissions réglementaires :**

#### 3.3.1 Commission des domaines et des forêts - 5 membres :

M. Marc Humbert-Prince, PLR  
M. Pierre Ponci, PLR  
M. Louis Dubois, Entente bevaissane  
Mme Françoise Gagnaux, socialiste  
Mme Jenilce Colledan, socialiste

#### 3.3.2 Commission du feu et de salubrité publique - 5 membres

M. Manuel Deuber, l'Entente bevaissane  
M. Philippe Giddey, PLR  
M. Pascal Martin, PLR  
M. Thierry Rothen, socialiste  
Mme Maja Pesolino, socialiste

#### 3.3.3 Commission financière – 7 membres

M. Cédric Weber, l'Entente bevaissane  
Mme Lilly Barbier, l'Entente bevaissane  
Mme Veronika Pantillon, Les Verts  
M. Martin Altermatt, PLR  
M. François Paris, PLR  
Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste  
M. Thierry Rothen, socialiste

#### 3.3.4 Commission des naturalisations et des agrégations - 5 membres

M. Dimitri De Marco, l'Entente bevaissane  
M. Martin Altermatt, PLR  
M. Patrick Cossettini, PLR  
Mme Jenilce Colledan, socialiste  
M. Hassan Assumani, socialiste

#### 3.3.5 Commission des sports, loisirs, culture - 7 membres

M. Dimitri De Marco, l'Entente bevaissane  
M. Sven Comtesse, l'Entente bevaissane  
Mme Veronika Pantillon, Les Verts  
M. Didier Pelluet, PLR  
Mme Sandra Berger, PLR  
M. Bruno Durel, socialiste  
M. Hassan Assumani, socialiste

#### 3.3.6 Commission des travaux publics et des services industriels - 7 membres

M. Joaquim Lopes De Jesus, l'Entente bevaissane  
M. Louis Dubois, l'Entente bevaissane  
M. Arvind Shah, Les Verts  
M. François Despland, PLR  
M. Didier Pelluet, PLR  
M. Bruno Durel, socialiste  
M. Toma von Bergen

### 3.3.7 Commission d'urbanisme et bâtiments communaux - 7 membres

M. Sven Comtesse, l'Entente bevaissanne  
 M. Cédric Weber, l'Entente bevaissanne  
 M. Berthier Perregaux, socialiste  
 Mme Jeanine Bertschi, socialiste  
 M. Olivier Brunner, PLR  
 M. Pierre Ponci, PLR  
 Mme Muriel Denzler Arapian, Les Verts

Ces élections successives sont ponctuées d'applaudissements.

### 3.4. Nomination des représentants à différents comités :

#### 3.4.1 de deux représentants au Centre Scolaire Régional des Cerisiers (CSRC)

- M. Berthier Perregaux pour le groupe socialiste
- Mme Sandra Berger pour le PLR

M. Cédric Weber, président du législatif, précise que le législatif des Cerisiers doit compter trois membres pour Bevaix. Il n'est dès lors pas exclu qu'un troisième conseiller général soit nommé lors d'une prochaine séance.

#### 3.4.2 d'un représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral Neuchâtelois

- Mme Maja Pesolino pour le groupe socialiste

#### 3.4.3 d'un représentant au Syndicat régional de SITEBCO

- M. Didier Pelluet, PLR

#### 3.4.4 d'un représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

- M. Cédric Weber, l'Entente bevaissanne

#### 3.4.5 d'un représentant au Centre de secours du Littoral-Ouest

- M. Philippe Giddey

#### 3.4.6 d'un représentant à la commission intercommunale du service du feu du Vignoble (SFBBC)

- M. Manuel Deuber

### 3.5. Commissions ad'hoc (consultatives)

#### 3.5.1 Commission de sécurité (6 membres)

- M. Joaquim Lopes De Jesus, l'Entente bevaissanne
- Mme Jeanine Bertschi, socialiste
- Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste
- M. Pierre Ponci, PLR
- M. Marc Humbert-Prince
- Mme Muriel Denzler Arapian, Les Verts

### 3.5.2 Commission de la Maison des jeunes (5 4 membres)

Le président du législatif précise qu'il s'agit d'élire 4 membres et non 5 selon l'ordre du jour.

- M. Dimitri De Marco, l'Entente bevaissanne
- M. Pascal Martin, PLR
- M. Toma von Bergen, socialiste
- Mme Muriel Denzler Arapian

Question de M. Th. Rothen, demande ce qu'il advient de la commission intercommunale de l'urbanisme. Il souhaite obtenir des informations quant à l'avenir de cette commission.

Mme Muriel Denzler Arapian, qui faisait partie de cette commission avec MM. O. Brunner et L. Dubois, informe l'assemblée que la commission a voté sur la dissolution de la commission lors de la dernière séance et il a été décidé qu'elle ne serait pas dissoute. Elle précise qu'à part s'engueuler lors de la dernière séance, il ne s'est pas passé grand-chose à vrai dire ! Cependant, comme elle n'est pas dissoute, il faudra tout de même voir pour renommer des membres.

M. Louis Dubois signale que l'on n'a pas fait que de s'engueuler dans cette commission, celle-ci s'est penchée sur la question du rond-point intercommunal.

Le président propose de remettre cela dans les mains du Conseil communal qui donnera réponse au Conseil général.

Pour M. Thierry Rothen, ce sera l'occasion de s'approcher de nos communes voisines pour savoir ce qu'elles comptent faire !

## 4. Informations du Conseil communal

M. N. Stucki souhaite la bienvenue à ses deux nouveaux collègues et se réjouit de la paix revenue dans le village après ces quelques mois troublés. Il relève également la présence heureuse d'une femme au Conseil communal et remercie Mme Florence Nater d'avoir pris cette charge.

Il présente le bureau du Conseil communal pour la période législative 2012-2013 et la répartition des dicastères :

M. Nicolas Stucki, président, avec les dicastères des finances, de l'administration, de l'économie, police, police du feu et salubrité publique.

M. Cédric Maire, vice-président, dicastères des domaines et forêts et des bâtiments communaux.

Mme Florence Nater, secrétaire, dicastères des travaux publics et services industriels.

M. Denis Pellaux, vice-secrétaire, dicastères de l'aménagement du territoire, police des constructions, port et sports-loisirs-culture.

M. Gilbert Bertschi, membre, dicastères de l'instruction publique, services sociaux, transports régionaux et structure d'accueil.



## 5. Divers et questions écrites

Mme Pascale Borioli Ribaux demande ce qu'il advient des déchets et poubelles à la Pointe du Grain.

M. Denis Pellaux répond que l'on est actuellement dans une période d'observation. Plusieurs solutions possibles ont été examinées. La pose de conteneurs semi-enterrés ne peut être envisagée et la solution actuelle est la mise à disposition de conteneurs en alu avec utilisation de sacs taxés. Il n'a pas été décidé de vendre des sacs taxés aux utilisateurs de la plage. La solution idéale n'a peut-être pas encore été trouvée et le Conseil communal va encore y réfléchir.

M. Nicolas Stucki précise qu'il a été envisagé d'augmenter le tarif pour le parcage des véhicules mais cette idée a été abandonnée pour cette année en tous les cas, dans la mesure où les dispositions avaient déjà été prises en ce qui concerne les tickets vendus. Il y a un risque de créer des disparités en obligeant les utilisateurs externes à payer des sacs alors que les citoyens bevaisans n'auraient pas cette obligation. Une solution équitable et pratique doit encore être trouvée après la phase de test actuelle.

M. Sven Comtesse propose de laisser des conteneurs à disposition pour les déchets à la plage de la Pointe du Grain. Il estime que les gens ne vont pas mettre des sacs taxés dans les conteneurs.

M. Nicolas Stucki lui répond que c'est bien la solution actuelle mais qu'il n'est pas envisageable de déroger aux dispositions cantonales qui exigent que seuls des sacs taxés soient utilisés pour les déchets.

M. Rothen demande à connaître les dates des prochaines séances du législatif.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55.

L'administrateur  
Nicolas Pfund

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Cédric Weber

La secrétaire,  
Muriel Denzler Arapian

Bevaix, le 3 juillet 2012



**Procès-verbal de la séance du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

**Ordre du jour:**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2012.
3. Demande de crédit de Fr. 454'572.- pour la construction d'un atelier forestier à la pépinière de Bevaix.
4. Demande de crédit de Fr. 200'000.- pour l'organisation d'un concours de projets en vue du remplacement de la grande salle communale.
5. Demande de crédit de Fr. 87'300.- pour l'achat d'un tracteur et d'accessoires pour le service des travaux publics.
6. Demande de crédit de Fr. 37'000.- relative au remplacement de la presse à déchets et du tourniquet du bassin bactérien à la station d'épuration (STEP).
7. Nomination d'un membre à la commission des domaines et forêts en remplacement de M. Louis Dubois, démissionnaire.
8. Nomination d'un membre à la commission des travaux publics et services industriels en remplacement de M. Louis Dubois, démissionnaire.
9. Nomination d'un membre à la commission de police du feu en remplacement de Mme Maja Pesolino, démissionnaire.
10. Nomination d'un représentant au Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral Neuchâtelois (SIAALN)
11. Nomination d'un représentant au Centre scolaire régional des Cerisiers (CSRC).
12. Informations du Conseil communal
13. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Cédric Weber, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, à la presse et au public.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 27 conseillers généraux, MM. Sven Comtesse, Patrick Cossetini, Olivier Brunner et Manuel Deuber sont absents et excusés.

Mme Florence Nater, MM. Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Cédric Maire et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

## **2. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2012.**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Demande de crédit de Fr. 454'572.- pour la construction d'un atelier forestier à la pépinière de Bevaix.**

La parole est donnée à M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture.

« La demande que nous vous soumettons ce soir concerne la réalisation d'un atelier forestier sur le site de la pépinière de Bevaix pour le montant de Fr. 454'572.- TVA et honoraires d'architectes compris.

En effet, nos forestiers-bûcherons travaillent actuellement sans abris ou atelier digne de ce nom et surtout répondant au standard minimum actuel.

Le projet que nous vous présentons a été élaboré en tenant compte des besoins qu'ils ont exprimés et aussi des impératifs financiers.

Le bâtiment se compose d'une partie atelier, d'une partie administrative et d'une partie vestiaire-réfectoire.

Afin de préserver la surface de la pépinière, il est prévu de le réaliser en haut de la parcelle. L'architecture choisie est celle d'un bâtiment avec un toit à un pan, identique à ceux déjà réalisés sur le site de la pépinière et, grâce à cela, il n'aura que peu d'impact visuel.

La construction bois retenue permet, le cas échéant, d'agrandir ou d'annexer des locaux.

Le chauffage est au bois, plaquettes forestières.

L'eau est récupérée des toits et stockée dans une citerne.

La ligne électrique servant actuellement la pépinière répond aux besoins de la construction prévue.

Accepter ce soir ce crédit, c'est aussi remercier les personnes qui œuvrent et qui ont œuvré dans nos forêts qui sont sources d'inspiration, de bien-être et de chaleur. »

Par la voix de son porte-parole, la commission forestière a accepté ce projet à l'unanimité.

C'est ensuite à Mme Françoise Gagnaux, au nom du groupe socialiste, de s'exprimer :

« Le rapport du Conseil communal qui nous a été soumis a suscité de nombreuses questions et réflexions au sein du parti socialiste. De plus, le récent article de l'Express du samedi 29 septembre dernier a donné des informations dont nous n'avions pas précisément connaissance et cela a semé un certain trouble. Aujourd'hui, il nous est difficile de voter sur cet objet sans avoir auparavant tous les éléments et les clarifications nécessaires.

Nous proposons donc un renvoi de cet objet au Conseil communal et en commission et nous demandons que notre Conseil communal reprenne contact avec Boudry, Cortailod et l'Etat afin qu'avec eux une nouvelle évaluation de la situation soit faite.

Lors de la prochaine séance du Conseil général, soit en décembre prochain, nous souhaitons qu'un point de situation nous soit présenté et qu'alors un débat sur cet objet ait lieu ».

La parole est ensuite donnée à M. François Despland, qui s'exprime au nom du groupe PLR :

« Le nom de l'atelier forestier correspond tout à fait à la construction et à l'affectation que l'on va lui donner. Il est absolument nécessaire pour notre équipe forestière qui doit être à pied d'œuvre, efficace et qui travaille de façon tout à fait valable, et même la nuit. J'ai croisé un convoi de long bois en venant à cette séance. Il est bien aussi que ce soit Bevaix qui montre l'exemple vis-à-vis de nos voisins. Notre groupe a étudié en détail ce projet qui répond aux besoins et qui a possibilité d'extension future comme l'a dit le responsable du dicastère. C'est à l'unanimité que nous soutenons ce crédit et nous vous encourageons à en faire de même. »

L'Entente bevaisanne, par le truchement de M. Dimitri De Marco, acceptera également cette demande de crédit pour donner de meilleures conditions de travail à nos forestiers.

C'est ensuite à Mme Muriel Denzler-Arapian, au nom des Verts, de s'exprimer :

« Les Verts ne contestent pas la nécessité pour l'équipe forestière de bénéficier de conditions de travail favorables et d'un atelier répondant aux normes actuelles. Mais nous constatons que le bâtiment prévu est moins intéressant que celui qui avait été projeté en collaboration avec les communes de Boudry et Cortaillod. D'ailleurs, ces deux communes ont actuellement un projet de bâtiment forestier commun devisé à Fr. 1'500'000.- et qui bénéficiera, comme le premier projet, des subventions du canton, de la Confédération et de la Fondation Binding. Un bâtiment commun permet aux équipes de se rencontrer et de partager leurs expériences. Le projet Boudry - Cortaillod permettra aussi de construire une salle qui pourra être louée et accueillir les élèves des écoles de la région qui pourront ainsi se familiariser avec la forêt. Le petit atelier bevaisan ne proposera rien de tout cela. Et pourtant, son coût est supérieur pour notre commune de quelque Fr. 50'000.- au premier projet commun. Pour rappel, ce premier projet avait été devisé à Fr.1'800'000.-, dont Fr. 401'000.- à la charge de Bevaix.

Nous avons en outre plusieurs questions :

- Pourquoi les panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire ne sont-ils pas budgétés ?
- Pourquoi les plans ne sont-ils pas signés ?
- Que deviendront les bâtiments existants ?

Au 3<sup>ème</sup> paragraphe du rapport du Conseil communal, nous pouvons lire que les petites structures sont plus efficaces et résistent mieux aux aléas financiers du marché du bois. Pour preuve, une petite équipe forestière qui serait la seule à être rentable dans le canton. Quelle est l'équipe dont il est question et si ces missions sont différentes de celles de Bevaix, pourquoi cette comparaison ?

Maintenant que les relations entre les trois communes sont apaisées, les Verts demandent au Conseil communal de reprendre contact avec les communes de Boudry et de Cortaillod. Si une collaboration avec la Béroche ou Milvignes peut être envisagée, il serait ridicule de faire cavalier seul et de renoncer aux avantages d'une structure commune. »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond que les plans d'un projet ne sont pas signés, ni validés par un architecte. Quant à l'eau chaude, il est prévu un panneau solaire dans le chauffage pour en obtenir. Comme il s'agit d'une utilisation

sporadique au niveau de la douche, l'installation ne sera pas la même que pour une villa. Ce point est inclus dans le chauffage au niveau des coûts. Quant aux relations avec Boudry et Cortailod, Bevaix a toujours une convention signée et non dénoncée pour aider les équipes forestières sur le site de la pépinière de Bevaix. Pour ce qui est du projet de Boudry, on attend toujours sa présentation et on ne peut pas attendre indéfiniment. On a donc décidé d'aller de l'avant. Le but de Boudry est de récupérer les services à Boudry, c'est une chose qui est claire. Le vœu de Bevaix était d'accueillir cette équipe forestière et nous avons voté en 2009 l'équipement de cette parcelle. Pour ce qui est de l'article paru dans l'Express, M. Cédric Maire laisse l'auteur et les gens interviewés seuls responsables de leurs affirmations. Il précise ensuite que la seule équipe forestière rentable est celle de Montmollin qui effectue des travaux qui sont facturés aux autres services. C'est de cette façon qu'elle est rentable. Enfin, comme nos voisins ne désiraient plus collaborer, bien qu'ils nous l'aient pas écrit directement, la commune de Bevaix est partie sur ce projet qui permet effectivement une implantation pour un coût qui est moindre de celui qui était prévu puisqu'il n'y a pas l'équipement de la parcelle. Bevaix est toujours en discussion avec la Béroche, mais il y a eu des changements à la tête des dicastères des communes voisines. Le dossier reste ouvert et rien ne sera signé avant un bon moment. La Béroche n'a pas d'équipe forestière et elle travaille différemment de ce qui se passe à l'est. C'est aller trop vite en besogne que de tenir compte de ce qui a été écrit dans la presse samedi dernier. Pour ce soir, ce qui est important, c'est que l'équipe forestière ait un outil décent pour travailler correctement, à un coût qui n'est pas excessif.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry Rothen, socialiste, qui a été surpris des affirmations du conseiller communal. Les plans n'auraient pas été dessinés par un architecte et que la validation est une opération un petit peu formelle qui donne un droit à présenter un plan quelque part. Il demande si, en cas de refus du projet, le travail effectué pour ce dossier est offert puisqu'on ne va pas le valider par un architecte.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond que le travail qui a été effectué n'est pas offert puisqu'il a coûté Fr. 1'000.-. Généralement les plans sont faits par des dessinateurs et sont validés ensuite par des architectes. Le bâtiment est en rez-de-chaussée, avec un atelier de 70 m<sup>2</sup>, un réfectoire, un sanitaire et des vestiaires. Ce n'est pas une villa avec deux étages. Ce n'est pas un bâtiment compliqué et on ne peut mettre en doute les capacités du dessinateur qui en a tracé les plans. L'architecte les validera par la suite.

M. Bruno Durel, socialiste, demande si la station d'épuration prévue est validée par le service d'aménagement du territoire ?

Oui, répond M. Cédric Maire.

Mme Veronika Pantillon, des Verts, demande si une partie de la forêt doit être défrichée ? Doit-on demander une dérogation au service de l'aménagement du territoire et compte tenu des mauvaises relations que nous avons avec le canton, ne va-t-on pas rencontrer des problèmes au moment de la construction ?

M. Cédric Maire répond que nous n'avons pas de mauvaises relations avec le canton mais qu'il y a simplement quelques fois des « prises de bec ». Il n'y aura pas de défrichement dans ce cas et les arbres qui sont dans la pépinière peuvent être enlevés et être replantés ailleurs. Les bâtiments d'utilité forestière ne répondent pas aux mêmes règles que les villas (proximité de lisière par ex.).

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, précise que ce dossier ne sera pas mené à terme sans permis de construire. Il suivra le chemin prévu habituellement pour toutes constructions.

Mme Pascale Borioli-Ribaux, socialiste, précise que si son groupe demande le report de l'objet ce n'est pas qu'il soit contre, mais c'est que depuis l'article paru dans l'Express, on cause beaucoup à Bevaix et beaucoup de gens ne comprennent pas pourquoi on construit deux baraques à quelques km de distance. Il est donc nécessaire de voter le report du projet de quelques semaines, voire quelques mois, pour que le Conseil général puisse prendre les décisions en connaissance de cause.

M. Cédric Maire répond qu'après quelques tensions entre les équipes forestières, il n'y a plus aucune collaboration. Il y a donc une économie au niveau de l'essence et de l'efficacité car nos hommes sont directement sur place et ils travaillent au bon moment dans les coupes. La commune de Bevaix n'est pas partie « bille en tête » dans ce projet et tout a été repris et calculé. De toute façon, les coûts seront supérieurs si notre équipe forestière va à Boudry que si elle reste à Bevaix.

M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, prend la parole pour se déclarer surpris de voir qu'un article de presse se substitue à la confiance que le Conseil général a envers le Conseil communal. Ce dernier a tout essayé pour maintenir le projet à Bevaix. Le problème avec nos voisins est d'ordre politique, qui est né du refus de la fusion. La logique veut que le centre forestier soit implanté à Bevaix et c'est pour cette raison que nous avons travaillé dans cette voie. Il est fait allusion au prix Binding dans la presse, mais il n'est pas dit que ce prix a déjà été en partie dépensé pour le premier projet qui devait se faire à Bevaix et qui ne sera pas réalisé. On ne précise pas non plus que la commune de Cortaillod a déclaré vouloir aller dans la solution le meilleur marché. On ne précise pas non plus qu'il n'y a aucune négociation entre la commune de Boudry et les communes de la Béroche. L'article indique simplement les espoirs et les espérances d'un conseiller communal de Boudry qui veut absolument avoir cette maison forestière sur son territoire. M. Nicolas Stucki rappelle que la déchetterie intercommunale est à Cortaillod, le Centre de secours également, Sitebco est à Boudry et que reste-t-il à Bevaix ? Rien. Alors, par rapport à la population, si on veut aujourd'hui respecter le vœu des trois présidents d'exécutifs, c'est de construire ce centre à Bevaix et respecter ainsi les vœux de la population. On ne doit pas avoir honte de faire valoir nos droits par rapport aux personnes qui les ont bafoués.

Pour Mme Pascale Borioli-Ribaux, socialiste, il faut attendre que les choses se calment. On ne peut pas partir tout seul dans un tel projet. On n'est pas à deux mois près et on doit avoir un peu de temps pour voir venir les choses.

Mme Muriel Denzler-Arapian, les Verts, rappelle que dans l'étude qui avait été menée dans le cadre d'une éventuelle fusion, le site qui avait été retenu comme étant le plus favorable était Boudry. Si le centre forestier avait été attribué à Bevaix dans le cadre de la fusion qui n'a pas eu lieu, c'est parce que l'administration était basée à Cortaillod, les services industriels étaient à Boudry et Bevaix aurait eu ainsi le centre forestier. Si on respecte le vœu de la population, c'est-à-dire pas de fusion, il n'y a plus de raison de maintenir un site forestier à Bevaix. A Boudry, il y a un site parfaitement apte à recevoir ce bâtiment sans frais supplémentaires.

M. Cédric Maire précise que l'équipement de Fr. 310'000.- qui avait été voté en 2009 ne sera pas utilisé puisqu'il était directement lié à la construction du centre forestier pour la Montagne de Boudry. Comment dès lors peut-on affirmer que l'on arrive avec un équipement beaucoup plus cher ? On arrive avec un projet identique, efficace et moins présomptueux que le premier projet mais qui répond aux attentes.

M. Denis Pellaux, conseiller communal, demande une courte interruption de séance.

A la reprise des débats après 5 minutes, la parole est donnée à Mme Florence Nater, conseillère communale, qui souligne que quel que soit le choix qui sera fait ce soir, il lui paraît important de préciser qu'aujourd'hui encore, nous digérons une situation difficile issue du scrutin de l'année dernière. C'est vrai qu'on recolle plus difficilement ce qui a

éclaté en mille morceaux à un moment donné. Le prédécesseur de M. Cédric Weber a déclaré, lors de sa dernière séance, que nous aurions procéder à un débriefing suite au vote du 15 mai 2011. La reconstruction est en cours et nous n'allons pas rester dans ce climat là. Mais cette reconstruction ne tient pas qu'à un seul objet et il y a d'autres collaborations sur lesquelles nous travaillons. L'ensemble du Conseil communal est déterminé à retisser les liens avec nos voisins tant de l'ouest que de l'est.

Mise au vote, la proposition de renvoi de l'objet du groupe socialiste est **refusée par 14 voix contre 13, le président ayant tranché en défaveur du renvoi.**

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 17 voix contre 6.**

#### **4. Demande de crédit de Fr. 200'000.- pour l'organisation d'un concours de projets en vue du remplacement de la grande salle communale.**

La parole est donnée à M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier :

« La demande que nous vous soumettons ce soir est particulière.

Il s'agit d'une demande de crédit de Fr. 200'000.- permettant de mettre sur pied un concours de projets pour le remplacement de la grande salle qui, après 50 ans de bons et loyaux services, prouve qu'un bâtiment provisoire peut durer. Mais il est temps de passer à un bâtiment définitif.

Effectivement, en 2008, il a été réalisé une étude sur ce bâtiment pour Fr. 17'000.- sur la structure, sur l'utilité et sur ce qu'on peut en faire. Les sociétés locales ont répondu à cette étude de même que les utilisateurs. On a une bonne base de travail.

En effet, pour un édifice d'une telle importance, tant par son utilité, son emplacement, et son impact dans le village, la voie du concours de projet a été retenue.

Sur conseils de l'architecte cantonal et de son adjoint que nous avons rencontrés en date du 8 février avec le président de la commission d'urbanisme de la législature précédente, nous avons pu élaborer un appel d'offre pour ce concours de projet, voie recommandée pour ce type de construction.

Cette formule permet d'aboutir à des projets répondant au cahier des charges élaboré par le comité de pilotage, en fonction des besoins des utilisateurs et de l'environnement. Les projets sont donc utilisables et réalisables.

Le concours de projet doit être dirigé par un bureau d'architecture expérimenté et habitué à ce type de démarche.

Ceci permet aussi de ne pas avoir une interférence quelconque ou un parti pris pour l'élaboration du cahier des charges, mais bien un regard professionnel qui conseille le comité de pilotage.

Le jury, composé de personnes différentes du comité de pilotage et de deux architectes rémunérés, donne sa chance à tous les projets sans aucune autre indication que le cahier des charges et son propre jugement.

Il faut compter une année entre la mise en place du comité de pilotage, l'élaboration du cahier des charges, la mise au concours, la composition du jury et le résultat du concours.

Dès que cela sera réalisé, il sera temps de donner la suite désirée au résultat du concours.

Accepter ce crédit ce soir, c'est montrer aux Bevaisans que l'éducation physique des enfants, les loisirs et autres agréments de la vie vous sont importants. »

C'est ensuite au tour de Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente de la commission d'urbanisme, d'intervenir :

« Monsieur Maire a présenté ce projet de concours pour la construction de la grande salle à la commission d'urbanisme qui trouve l'idée intéressante. Celle-ci a accepté cette idée à l'unanimité. Toutefois, soit pendant la commission, soit lors de discussions ultérieures, la possibilité de la rénovation du bâtiment a été évoquée. L'idée est que la

rénovation est possible et nous avons demandé des chiffres et des informations complémentaires ».

La parole est ensuite donnée à Mme Veronika Pantillon, qui s'exprime au nom du groupe des Verts :

« Notre groupe a eu des discussions nourries au sujet de ce rapport.

A notre avis, il est important pour notre village d'avoir une salle multifonctions comme c'est actuellement le cas, cependant sans faire du luxe. Les Verts estiment que la salle actuelle est un gouffre énergétique qui doit être assaini ou remplacé.

L'organisation d'un concours de projets en vue du remplacement de la grande salle nous semble une bonne chose, même si les coûts en sont plutôt élevés. En effet, il ne s'agit pas d'un concours d'architecture tout court, mais ce genre de concours permet de poser encore toutes les questions qui restent ouvertes et d'y apporter les solutions.

Le Conseil communal nous parle dans son rapport de l'étude qui a été menée en 2008 afin de connaître les besoins qui existent au sujet de notre salle. Cela nous aurait intéressés de connaître les conclusions de ce rapport. Le Conseil communal pourrait-il en informer le Conseil général ?

Notre groupe dépose un amendement à l'arrêté demandant que la rénovation de la grande salle soit aussi incluse dans le crédit de Fr. 200'000.- et dans la réflexion qui doit avoir lieu. Nous sommes bien conscients que la rénovation coûterait environ 4 mio contre 5 mio pour une nouvelle construction. C'est tout de même 1 mio de moins sans parler de l'énergie grise économisée puisqu'il y aurait moins de matériaux à évacuer et recycler et que l'ossature du bâtiment pourrait être gardée. La période des travaux serait sans doute aussi plus courte. Nous ne demandons pas que la grande salle soit forcément rénovée mais que l'on se pose au moins la question si une rénovation pourrait être intéressante.

En conclusion, le groupe des Verts acceptera le crédit avec l'amendement suivant : « Un crédit de Fr. 200'000.- est accordé au Conseil communal pour l'organisation d'un concours de projets en vue du remplacement ou **la rénovation** de la grande salle communale. »

L'Entente bevaissanne, par la voix de Mme Lilly Barbier, soutiendra cette demande de crédit qui permettra enfin à la population d'avoir la grande salle qu'elle mérite et qu'elle désire.

C'est ensuite au tour de M. Martin Altermatt de s'exprimer au nom du groupe PLR :

«A tous ceux qui fréquentent la grande salle pour faire du sport, assister à une des nombreuses manifestations comme les lotos, expositions etc., l'état vétuste de la salle ne vous a certainement pas échappé. A cela s'ajoute la consommation d'énergie pour le chauffage qui est loin d'être dans les normes d'aujourd'hui. Un assainissement complet serait sans doute très, très si ce n'est pas trop coûteux. A la veille de ses 50 ans de bons et loyaux services, cet ancien pavillon de l'Expo 64 est à bout de souffle.

Le rapport du Conseil communal avec sa demande de crédit n'est donc pas tombé dans des oreilles sourdes au sein du groupe PLR. Ainsi le conseiller communal en charge, M. Cédric Maire, sur invitation de notre groupe, nous a présenté, lors de la séance de préparation de ce Conseil général, les objectifs de ce concours de projets et a répondu à toutes nos questions.

Si le besoin d'une nouvelle « grand salle » n'était pas mis en question ni l'emplacement qui est celui de l'actuelle grande salle, plusieurs membres de notre groupe sont de l'avis qu'il faut explicitement inclure dans l'étude de ce futur projet la question du parking au centre du village.

Comme vous le savez, la plupart des habitants du centre village ne possèdent ni garage, ni place de parc privée. Donc, actuellement, ils sont obligés de parquer leur véhicule sur des places publiques de courte et moyenne durée. Des places dont nos commerces du village auraient besoin pour leur clientèle.



En même temps, nous pourrions résoudre le problème de stationnement lors des manifestations. Fini les voitures sur les trottoirs et à des endroits possibles et impossibles aux alentours de la grande salle.

Ce gros chantier au centre du village présente une unique opportunité de régler en même temps un problème qui est latent depuis des années déjà. Nous pourrions, par exemple, nous imaginer un parking souterrain, sous la future grande salle ou sous le verger communal. Il va de soi que ce Conseil devrait se prononcer sur le régime de ce parking, location, horodateur, tarif, etc. en temps voulu.

En aucun cas nous ne voulons anticiper sur le travail du futur comité de pilotage. Mais, pour assurer que ce point essentiel ne sera pas ignoré dans le projet, le groupe PLR demande l'amendement de l'arrêté comme suit :

A ajouter à l'article premier : ... et un parking communal.

Au cas où cet amendement ne passerait pas, le groupe PLR se réserve le droit de refuser cette demande de crédit dans son intégralité. »

M. Cédric Weber, président du Conseil général, intervient pour préciser qu'on se trouve devant deux amendements. L'un où on ajouterait « *et un parking communal* » et un autre où on pourrait ajouter « *et/ou de sa rénovation* ».

Le groupe socialiste, par la voix de M. Thierry Rothen, intervient ensuite :

« Le groupe socialiste est favorable à cette demande de crédit. Il est également favorable au remplacement de cette grande salle qui, avec ses 50 ans d'âge, est aujourd'hui inadaptée à nos besoins. Un concours de projet est un excellent moyen de nous mettre en marche vers une véritable construction d'une salle polyvalente ou multifonctions permettant à chacun de pratiquer son sport ou son loisir dans de bonnes conditions. Nous tenons toutefois à rendre attentif le Conseil communal de l'importance du choix qui lui reviendra de désigner l'architecte qui pilotera le concours. Ce choix est crucial, puisque c'est lui avec un comité de pilotage qui fixera le cahier des charges auxquels devront répondre les projets présentés ensuite. Nous ne pouvons qu'encourager le Conseil communal à s'approcher d'un architecte rompu à ce genre de travail et présentant toutes les garanties nécessaires à ce que le projet de nouvelle grande salle soit bientôt une réalité.

Maintenant, permettez-moi à titre plus personnel de m'exprimer concernant un amendement par rapport au parking. Si vous avez bien lu le projet, la somme de Fr. 200'000.- est liée au volume financier qu'engendrerait les travaux futurs. Donc, on a calculé ces Fr. 200'000.- par rapport à une enveloppe financière pour le remplacement de la grande salle. S'il s'agit d'une grande salle et d'un grand parking souterrain sous le verger communal, cette enveloppe financière est largement sous-estimée. Donc, les Fr. 200'000.- ne suffiront plus. Donc nous avons un problème ce soir. »

La parole est ensuite donnée à M. François Despland, PLR :

« J'ai vécu cette grande salle depuis son premier jour et elle n'a jamais été adaptée au sport de compétition. On a fait avec et elle a rendu ses services. Maintenant, elle est « out » et on ne peut plus rien en faire, et surtout pas la rénover. Il faut faire quelque chose de neuf et mon idée et de penser ce que va devenir Bevaix dans 10, 30 ou 50 ans. On aura plus de monde et ce verger communal est là depuis avant le train La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel de 1860. On doit conserver le terrain du verger communal et faire un aménagement pour le mettre en valeur. C'est l'occasion idéale d'entreprendre une étude pour cette grande salle, de pouvoir, au nord, l'enterrer un petit peu, de rehausser le sud et de créer le parking souterrain. Je sais qu'il y a beaucoup de monde qui est contre cette idée, mais des voitures, il y en aura toujours. Alors, essayons de les mettre sous terre plutôt que de les garer n'importe où sur la route.

Il m'étonnerait que l'architecte qui va effectuer l'étude de cette grande salle ne soulève pas le problème du parcage des voitures. Lors des lotos, il y a 400 personnes qui y viennent en voiture et en cars. On doit prévoir quelque chose, même si ça coûte un petit plus cher. On pourra toujours voter un crédit complémentaire. Voyons l'avenir de notre commune avec un magnifique verger communal qui sera plus à plat, avec beaucoup de verdure où on pourra organiser des manifestations. Je crois que tout le monde applaudira quand on aura vu les résultats. La seule chose qu'on ait créé dans ce verger, c'est le pont de danse. On peut maintenant s'offrir quelque chose de bien. On a encore la maison Barret qui est un objet sur lequel on doit se pencher, mais on ne peut pas tout faire d'un coup. La grande salle ne peut pas se faire sans une étude du verger communal et d'un parking. C'est la logique même des choses. »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond ensuite aux différentes questions :

« Concernant la rénovation de la grande salle, le rapport de 2008 indique que la rénovation de ce bâtiment n'est pas très indiquée. On intervient chaque année sur la toiture et on sait déjà que la structure n'est plus en très bon état. Il y a des infiltrations. On n'a pas démonté le tout car si on y touche, il va falloir venir avec une demande de crédit urgente et l'autre aspect, c'est qu'elle n'est adaptée à rien. Elle va un peu pour tout. Les 4 mio sont pour une rénovation sans problème. Si on tombe sur des spécificités, tel que de l'amiante, on ne sait pas à quel montant on va. De ce fait-là, on est parti sur un remplacement de la grande salle. Quant au problème de parking, c'est bien pour cela que c'est un concours de projets. A la fin du concours de projet, c'est qu'on a un objet qu'on peut réaliser. Dans le cahier des charges, le comité de pilotage dira de combien de places de parc on a besoin. Ce comité de pilotage sera composé de personnes du monde politique et des utilisateurs qui seront guidés par un architecte qui a l'habitude de ce genre de travail. Le souci est que lorsqu'on arrivera à la fin de l'exercice, la population soit satisfaite. Comme il s'agira d'une salle multifonctionnelle, tout le monde ne pourra pas être content à 100 %. Pour ce qui est du parking, il faut qu'il soit inclus dans le cahier des charges. On a besoin de parking à cet endroit. C'est une logique. On a tous ici des idées excellentes pour réaliser cette grande salle. Il faut maintenant aller de l'avant pour que dans 5 ans, on ait un nouveau bâtiment. »

M. Martin Altermatt, PLR, remercie le Conseil communal de ses explications. Il précise qu'avec une telle construction, il faut des places de parc. Mais il y a d'autres problèmes de parking à régler qui ne touchent pas seulement la grande salle. Il y a surtout un problème pour les habitants du village qui n'ont ni garage, ni place de parc. Dès lors, le PLR maintient son amendement.

M. François Despland, PLR, intervient pour souligner qu'il n'est pas très heureux d'avoir construit le collège des Chatons en pente, alors qu'on aurait pu construire un parking souterrain, une petite école et trois étages d'appartements. Il ne faut pas commettre la même erreur avec la grande salle qui doit être utilisée pour le sport et pour les spectacles. Il faut prendre comme point de repère la salle du village de Marin, à côté de la salle Perrier, son petit parking et son aménagement de verdure. C'est quelque chose de magnifique.

Mme Françoise Gagnaux, socialiste, trouve dommage qu'on mélange les problèmes de parking au village et celui de la grande salle. Ce sont deux choses différentes.

Pour Mme Muriel Denzler-Arapian, les Verts, le problème de parking ne touche pas seulement la grande salle. Il faut mener une étude dans une réflexion qui concerne tous les problèmes de circulation dans le village. Quand le nouveau plan d'aménagement communal sera réactualisé, on pourra réfléchir à l'emplacement d'un parking au centre du village. Il est dommage de mettre en danger ce projet de rénovation de grande salle pour une question de parking qui concerne tout le village.

M. François Despland, PLR, souligne que le problème du parking est lié avec la grande salle. Il y a beaucoup de manifestations lors desquelles des places de parc sont nécessaires. Il est dommage qu'on étudie le problème de la grande salle sans s'occuper du verger communal.

M. Bruno Durel, socialiste, relève qu'on apprend à nos enfants à aller à pied, mais que les adultes parlent de problème de voiture. Ce n'est pas très évolutif. Et que va-t-on faire du cèdre du verger communal quand on construira le parking ?

La parole est donnée à M. Joaquim Lopes De Jesus qui souligne que la somme de Fr. 200'000.- est votée pour un concours. Et ce sont les architectes qui vont dire ce qu'on doit faire. On est en train de mélanger les choses. Il faut surtout penser à la grande salle et c'est l'objet de la présente discussion.

M. Cédric Weber, président du Conseil général, propose une suspension de séance de 5 minutes pour définir si les amendements sont maintenus ou non.

A la reprise des débats, Mme Veronika Pantillon, Verts, souhaite maintenir son amendement concernant la rénovation de la grande salle car ça vaut la peine de se poser la question.

C'est également le cas du PLR, par la voix de M. Martin Altermatt, qui maintient son amendement pour l'étude d'un parking.

Pour M. Berthier Perregaux, socialiste, dans un projet de grande salle, il doit y avoir un parking et celui-ci est compris dans le crédit de Fr. 200'000.-. Le groupe socialiste est d'accord qu'il y ait un parking sous la grande salle, mais il ne doit pas être étendu sous le verger communal comme le demande le PLR. L'intervenant trouve très dommage que le PLR ait déclaré que si l'amendement était refusé, il refuserait le crédit. C'est un chantage qui ne marche pas. Le groupe socialiste votera contre l'amendement PLR mais pour le crédit de Fr. 200'000.-.

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal :

« Quand on décide de dépenser un montant de l'ordre de 5 mio, c'est pour construire quelque chose d'intelligent. Si l'occasion se présente de régler le problème du parking et l'accès aux écoles, le nécessaire sera fait. Il faut juste savoir qu'on demande aujourd'hui une enveloppe pour effectuer une étude. On va y mettre un certain nombre d'éléments avec l'aide des utilisateurs de cette grande salle. Concernant le cèdre, je ne vais pas vous proposer un amendement pour le protéger, mais sachez que tout sera fait pour maintenir les choses en l'état. Et si vous voulez régler l'histoire du parking avec celui de la grande salle, vous aurez un problème d'unité de matière. Et je pense que ce n'est pas une bonne idée de mélanger les deux objets. Et en ce qui concerne la grande salle, la seule solution est de construire quelque chose de neuf. »

M. François Despland, PLR, n'est pas d'accord avec les affirmations du dernier intervenant socialiste. Il n'a jamais été question de prévoir un parking sous la grande salle. C'est une aberration. Si on construit une magnifique grande salle, elle doit être beaucoup plus haute que celle actuellement, Si on y ajoute un parking dessous, ça va prendre encore plus de place et, dans le voisinage, ce ne sera vraiment pas beau. Le verger communal doit être mis en valeur. Et si le Conseil communal va dans le sens des affirmations de M. Nicolas Stucki, le PLR retire son amendement.

M. Denis Pellaux, conseiller communal, intervient pour préciser que le vote porte sur le lancement d'un concours d'idée avec un comité de pilotage. Et le dossier ne sera plus dans les mains du Conseil communal.

M. Cédric Maire, conseiller communal, précise encore une fois qu'il s'agit d'un concours de projets et non d'un concours d'idées. La finalité est d'avoir un projet réalisable et réaliste.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, intervient pour affirmer que si son parti maintient son amendement, ce n'est pas parce qu'il est opposé à une nouvelle construction. A titre personnel, elle aime les nouveaux projets, mais l'idée d'inclure la rénovation de ce bâtiment symbole des années 60. Il est dommage d'exclure de notre propre chef cette rénovation.

L'amendement des Verts incluant la rénovation de la grande salle est **refusé par 12 voix contre 7 et 6 abstentions.**

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée à l'unanimité.**

**5. Demande de crédit de Fr. 87'300.- pour l'achat d'un tracteur et d'accessoires pour le service des travaux publics.**

Madame Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, souligne qu'il s'agit d'une demande de crédit par rapport à un besoin important pour le service des travaux publics. Les dernières nouvelles concernant l'état de santé du tracteur à remplacer ne sont pas de nature à rassurer. C'est donc une nécessité et une analyse sera menée avec M. Cédric Maire pour voir ce dont la commune a besoin en matière de véhicules. Cette demande a été présentée à la commission des travaux publics qui a préavisé favorablement cette demande.

M. François Despland, président de la commission des travaux publics, intervient pour signaler que la commission a bien étudié cette demande. Le parc de véhicules de la commune est devenu poussif et le premier véhicule à changer est celui pour lequel une demande de crédit est déposée ce soir. Il faudra prévoir des changements à l'avenir. Il recommande l'acceptation de ce crédit.

Au nom du groupe socialiste, M. Tom von Bergen accepte cette demande de crédit. Il en est de même pour M. Dimitri De Marco, pour l'Entente bevaissanne.

C'est aussi l'avis de M. Arvind Shah, au nom des Verts, qui est content de constater qu'une planification a été étudiée. Il constate cependant que l'achat de ce véhicule a été budgétisé, mais à un prix inférieur. Les Verts souhaitent désormais des budgets plus réalistes.

Le groupe PLR, par la voix de M. Didier Pelluet, donne également son aval à cette demande de crédit.

M. Denis Pellaux, conseiller communal anciennement en charge des travaux publics, répond à l'intervenant des Verts en précisant que des accessoires supplémentaires ont été ajoutés à la première option. C'est la raison de l'augmentation de Fr. 50'000.- à Fr. 87'300.-.

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 25 voix et une abstention.**

**6. Demande de crédit de Fr. 37'000.- relative au remplacement de la presse à déchets et du tourniquet du bassin bactérien à la station d'épuration (STEP)**

Madame Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, souligne une fois de plus être en présence d'un besoin de première nécessité. Elle constate qu'avec l'arrivée de la taxe au sac en 2012, la STEP observe une augmentation des déchets qui arrivent par la voie des égouts.

M. François Despland, président de la commission des travaux publics, soutient cette demande de crédit. Il en est de même pour le groupe socialiste, par la voix de M. Hassan Assumani.

Les Verts, par le truchement de M. Arvind Shah, donnent également leur consentement à cette demande de crédit et tiennent à féliciter les auteurs du rapport pour avoir présenté un document très complet et très compréhensible.

M. Joaquim Lopes De Jesus, qui s'est rendu sur place au nom de l'Entente bevaissanne, accepte cette demande de crédit nécessaire.

C'est également l'avis du groupe PLR, par la voix de M. Pascal Martin.

Mis au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 26 voix sans opposition.**

Avant de passer au point 7 de l'ordre du jour, M. Cédric Weber, président du Conseil général livre le panégyrique de M. Louis Dubois, dont le remplacement au sein du Conseil général fait l'objet des points suivants :

**7. Nomination d'un membre à la commission des domaines et forêts en remplacement de M. Louis Dubois, démissionnaire.**

L'Entente bevaissanne, par la voix de Mme Lilly Barbier, propose Mme Solange Serp qui est élue par acclamation.

**8. Nomination d'un membre à la commission des travaux publics et services industriels en remplacement de M. Louis Dubois, démissionnaire.**

L'Entente bevaissanne, par la voix de Mme Lilly Barbier, propose Mme Solange Serp qui est élue par acclamation.

**9. Nomination d'un membre à la commission de police du feu en remplacement de Mme Maja Pesolino, démissionnaire.**

Le groupe socialiste, par la voix de Mme Pascale Borioli-Ribaux, propose M. Alain Jaquet qui est élu par acclamation.

**10. Nomination d'un représentant au Syndicat Intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral Neuchâtelois (SIAALN)**

Le groupe socialiste, par la voix de Mme Pascale Borioli-Ribaux, propose M. Alain Jaquet qui est élu par acclamation.

**11. Nomination d'un représentant au Centre scolaire régional des Cerisiers (CSRC)**

Les Verts, par l'entremise de Mme Muriel Denzler-Arapian, propose Mme Veronika Pantillon qui est élue par acclamation.

## 12. Informations du Conseil communal.

- M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, indique que le règlement général de commune est en train de subir un lifting. Une version rajeunie sera bientôt proposée à l'assemblée avec quelques aménagements.
- M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, souligne que les listes de commissions qui ont été distribuées ne sont pas toutes à jour, certaines commissions n'étant pas encore constituées. Ces listes seront mises à jour le plus vite possible par les soins de l'administration et elles seront également accessibles sur le site internet de la commune.
- M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, indique qu'une demande de permis de construire est en traitement de la part du groupe Orange pour l'implantation d'une antenne près de la déchetterie. Cette demande, pas toute récente, a, dans un premier temps, été traitée par la commission d'urbanisme, puis par le Conseil communal qui y était défavorable pour des questions légales. Cette décision a fait l'objet d'un recours et le Conseil communal a donné son avis suite à cette opération et ce dossier est maintenant entre les mains du département de la justice, de la sécurité et des finances. Il n'y a pas actuellement d'autorisation d'implanter cette antenne.
- M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge des sports, loisirs et culture, met au courant l'assemblée sur le fait que la commune de Bevaix a été interpellée à répétitions reprises pour être commune d'honneur à la Fête des Vendanges. Le Conseil communal n'a pas souhaité s'engager pour 2013. La commission sport, loisirs, culture a proposé que Bevaix soit commune d'honneur en 2022. C'est une participation qui coûte relativement cher et qui demande un grand nombre de bénévoles. M. Denis Pellaux va proposer que la commune provisionne chaque année une somme pour financer cette participation.
- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique, indique que l'école est en pleine réorganisation régionale, non pas pour 2022, mais pour maintenant. Dans le cadre du cercle scolaire des Cerisiers, dont Bevaix fait partie, il y a un pouvoir exécutif qui est le comité scolaire, un pouvoir législatif qui est le conseil régional et il y a des comités d'école. Ces derniers sont spécifiques à chaque village et sont censés faire vivre l'école dans le village. Ce comité d'école sera mis sur pied le 23 octobre 2012 suite à la convocation d'une assemblée constituante. Il encourage celles et ceux qui ont envie de participer à la vie de l'école d'assister à cette assemblée. N'importe quel citoyen peut être nommé, il n'y a pas besoin d'être conseiller général.
- Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics, donc des déchets, a observé que la gestion des déchets était un sujet sensible. Il y a des réactions positives, négatives et beaucoup d'idées de la part de la population. Si le tri des déchets est bien organisé à la déchetterie, ce n'est pas encore le cas dans sa tête. Raison pour laquelle elle a proposé au Conseil communal d'organiser une soirée ouverte à la population. Ce sera l'occasion d'entendre les doléances et les propositions des habitants. Ce sera également l'occasion de présenter le personnel qui est sur le terrain, qui est exposé aux commentaires des Bevaisans. Des informations plus précises seront envoyées en temps utile.
- M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, mentionne que le système de facturation des envois supplémentaires aux anciens membres des partis est abandonné.

### 13. Divers et questions écrites

- M. Berthier Perregaux, socialiste, exprime le désir que la benne à papier qui était stationnée aux environs de la Coop et qui a été déplacée à l'entrée de la déchetterie retrouve son emplacement initial, afin de faciliter la vie des citoyens bevaisans.
- Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, a émis également le même souhait et s'est fendu d'une missive à Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des déchets. Cette dernière lui a répondu que la benne avait été déplacée parce que son contenu avait été déclassé. Mme Denzler-Arapian n'a pas compris la situation. Pour elle, on paie l'évacuation du papier qu'on amène à la déchetterie et les écoles reçoivent un certain montant pour le ramassage. Est-ce que la commune reçoit de l'argent pour ce papier ou est-ce qu'elle en paie ?
- Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente de l'association de la maison des jeunes, informe l'assemblée que, suite à l'inondation de l'an dernier, le sol a été remplacé par une surface en linoleum. L'assemblée est conviée à une fête d'inauguration qui marquera également le départ de Patric Savioz, premier animateur.
- M. Thierry Rothen, président du groupe socialiste, indique que son groupe a pris connaissance du résultat du vote populaire sur le référendum concernant le salaire de nos conseillers communaux. Sans grand état d'âme ce dimanche-là. Le groupe socialiste s'est toujours engagé, au côté des Verts, pour permettre aux conseillers communaux d'obtenir une rémunération adaptée, équitable et le groupe socialiste n'était pas d'accord avec ce que le Conseil général leur avait octroyé. Dès lors, nous déposerons un projet d'arrêté absolument conforme à celui qui avait été déposé à l'époque par la commission financière, c'est-à-dire avec des montants légèrement réduits par rapport à ceux qui avaient été votés. Nous introduirons d'ailleurs une entrée en vigueur avec effet rétroactif au début de la législature.
- M. Cédric Weber, président du Conseil général, donne rendez-vous à l'assemblée pour la prochaine séance du 10 décembre 2012.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h05.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le vice-président,                      La secrétaire,  
Berthier Perregaux                      Muriel Denzler Arapian

Bevaix, le 12 octobre 2012



**Procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2012 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

**Ordre du jour:**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012.
3. Budget 2013
4. Arrêté relatif à la création d'un poste à 100 % au service des travaux publics.
5. Arrêté relatif aux honoraires et indemnités du Conseil communal.
6. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget.
7. Demande de crédit urgente de Fr. 25'000.- pour l'acquisition d'un véhicule pour le service forestier.
8. Arrêté portant modification du règlement général de commune (RGC) suite à la modification de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn)
9. Nomination d'un membre à la commission du feu en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire.
10. Nomination d'un représentant à la commission intercommunale du service du feu du Vignoble (SFBBC) en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire.
11. Nomination d'un membre à la commission intercommunale de l'urbanisme – CIU BBC (Bevaix-Boudry-Cortailod).
12. Information du Conseil communal.
13. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Berthier Perregaux, vice-président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, à la presse et au public.

En préambule, M. Berthier Perregaux lit la lettre de démission avec effet immédiat de M. Manuel Deuber, reçue le 12 novembre 2012 par M. Cédric Weber, président du Conseil général.



## 1. Appel nominal

L'appel nominal fait ressortir la présence de 27 conseillers généraux, Mme Sandra Berger, MM. Cédric Weber et François Paris sont absents et excusés.

Mme Florence Nater, MM. Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Cédric Maire et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, retire le § 4 de l'ordre du jour afin que l'engagement d'un employé au service des travaux publics soit présenté en commission dans un premier temps

Il retire également les § 9, 10 et 11, le successeur de M. Manuel Deuber n'ayant pas pu être élu pour cette séance.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du service du feu, souligne que le § 11 sera traité en commission d'urbanisme.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

## 2. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, demande les modifications suivantes :

- Page 9, dernier paragraphe, avant dernière ligne : il faut lire « parking au centre du village *ou ailleurs* ».
- Page 11, deuxième paragraphe, il faut lire « elle aime les nouveaux projets, mais *soutient* l'idée d'inclure la rénovation.....)

Sans autre remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Budget 2013.

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances.

« Le budget qui vous a été soumis aujourd'hui, fort heureusement, présente un excédent de revenus, certes très léger. Cela a été un exercice assez difficile de vous présenter un tel budget, dans la mesure où beaucoup d'inconnues se présentent à nous. Au niveau fiscal, tout d'abord, puisqu'une nouvelle réglementation entre en vigueur l'année prochaine. Ensuite, d'autres inconnues et des nouveautés qui ont trait au nouveau Cercle scolaire des Cerisiers. La structure se met en place et il n'est pas impossible que nous ayons quelques surprises. En tant que chef des finances, je suis quelque peu inquiet pour les finances de notre commune, en raison notamment des reports de charges de l'Etat sur les communes. Nous avons opté, dans un premier temps, de ne pas reproduire sur ce budget la contribution de solidarité et par chance, cette année, le Grand Conseil a renoncé le 5 décembre dernier à renouveler cette contribution de solidarité. Se pose aussi la question du personnel de la commune. Comme vous le savez, l'Etat a proposé de diminuer d'un pourcent les salaires. Le Conseil communal a pris l'engagement de respecter la loi et en particulier le règlement de commune en faisant exactement ce que l'Etat va faire. Nous avons reçu aujourd'hui les nouvelles directives de l'Etat en la matière et je vous propose de ne pas amender le budget, dans la mesure où cela représenterait la reprise totale du document avec chaque poste de salaire avec le report de la différence qu'il y a entre ce que l'Etat avait proposé dans un premier temps et ce que le Grand Conseil a finalement décidé dans un second temps. Mais nous prenons l'engagement formel devant ce Conseil de respecter la loi et de reporter sur les salaires du personnel communal les mêmes mesures que le Grand

Conseil a décidé la semaine passée. Autre gros souci aujourd'hui, un nouveau report de charges de près de Fr. 200'000.- sur l'aide sociale. Je vous proposerai tout à l'heure d'amender notre budget de façon à ce que ce report de charge paraisse. Dès lors, notre budget passe d'un chiffre noir à un chiffre rouge pour des raisons indépendantes de notre volonté. »

M. Nicolas Stucki projette ensuite les résultats chapitre par chapitre, en tirant une comparaison pour chaque chapitre et sous-chapitre entre les budgets 2012 et 2013, l'exercice financier 2012 n'étant pas encore terminé.

Sont ensuite projetés avec les commentaires y relatifs :

- le mode de calcul des recettes fiscales des personnes physiques ;
- idem, pour les personnes morales ;
- les directives budgétaires en matière de calcul des salaires ;
- la situation au 10 décembre avec une nouvelle base de calcul pour 2013 ;
- le mode de calcul pour les cotisations prevoyance.ne ;
- les charges par nature, sous forme de « camembert » ;
- les recettes par nature, sous la même forme ;
- l'évolution bénéfice net/déficit de 2002 à 2012, sous forme graphique ;
- l'évolution de la fortune nette de 2005 à 2013, sous la même forme.

La parole est ensuite passée à Mme Veronika Pantillon, Verts, présidente de la commission financière :

« Je m'exprime tout d'abord en ma qualité de présidente de la commission financière, par la suite j'interviendrai comme porte-parole du groupe des Verts.

La commission financière s'est retrouvée le 12 novembre pour examiner le budget proposé par le Conseil communal.

Le chef du dicastère des finances nous a exposé la situation et nous avons pu poser toutes nos questions.

Tout d'abord, une petite remarque : dans le rapport du Conseil communal, on nous dit que la péréquation financière a augmenté. C'est le cas en ce qui concerne le budget 2012, mais pas par rapport aux comptes 2011. Là, on voit bien qu'il y a une diminution de Fr. 280'000.-.

**Salaires des employés communaux** : la commission s'est interrogée sur le bien-fondé de s'écarter pour une fois du modèle qui est appliqué à l'Etat pour renoncer à l'indexation négative qui a été accueilli au niveau cantonal comme étant choquante ou du moins déplacée. Effectivement, toutes ces dernières années, il n'a jamais été tenu compte de l'indexation lorsqu'elle était positive et pour une fois qu'elle est négative, on la reporterait sur les fonctionnaires ! Ce procédé semblait pour le moins saugrenu. Finalement, la commission a refusé d'appliquer une autre solution que le canton puisque tout portait à croire que les propositions du Conseil d'Etat n'allaient pas être suivies. Il en a été effectivement ainsi, puisque le Grand Conseil, lors de sa session de la semaine passée, a refusé l'indexation passive. Finalement, le salaire des fonctionnaires sera revu à la baisse de 0.56%

La commission propose donc au Conseil général de suivre le Grand Conseil quant à l'adaptation des salaires de nos employés communaux.

La commission s'est aussi inquiétée de la situation de la caisse de pension du canton : **prévoyance.ne** et des conséquences financières que cela aura pour notre commune. Mais ces problèmes ne se poseront que lors du budget 2014.

Jetons de présence des Conseil communal : le budget proposé intègre l'adaptation des jetons de présence du Conseil communal selon l'arrêté que nous devons voter ce soir.

Contribution de solidarité : la commission a décidé de suivre le Conseil communal en ce sens qu'il n'a pas intégré la contribution de solidarité prévue par le canton. Là aussi il s'agissait d'attendre la session du Grand Conseil. Finalement ce dernier a décidé de reporter certaines charges sur les communes. Celles-ci concernent la rubrique de l'aide sociale : il s'agit des subsides pour la caisse maladie.

Ventilation des honoraires du Conseil Communal sur les différents dicastères : la commission a estimé que cette nouvelle manière de faire était intéressante et permet de faire apparaître le budget comme plus sain puisque dans certains domaines, comme le port ou l'eau, une partie des coûts du Conseil communal est supportée par des émoluments.

Finalement, je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour ce budget à savoir le Conseil communal dans son ensemble, et plus particulièrement M. Stucki, responsable des finances, les membres de l'administration communale, en particulier M. Limat, responsable de la comptabilité, et M. Pfund, administrateur communal. »

M. Berthier Perregaux, vice-président du Conseil général, passe ensuite à l'énumération des pages du document du budget.

En préambule, M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, lit l'article 35 du statut du personnel communal, par lequel le fonctionnaire communal est payé selon l'échelle communale et conformément au budget basé sur l'échelle de traitement du personnel de l'Etat entré en vigueur le 01.10.1999. Il a droit à un traitement de base fixe, une allocation de renchérissement et diverses allocations éventuelles. Le traitement est divisé en 13 parts égales. Nous nous engageons donc à respecter les directives de l'Etat en matière de salaire de nos fonctionnaires.

Page 15 : M. Sven Comtesse, Entente bevaissanne, demande la raison de la différence de Fr. 200'000.- dans le chapitre « Enseignement et formation ». Pour quelle raison, le budget est plus élevé que l'an dernier ?

M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'enseignement, donne une réponse très fouillée à l'aide de quelques rétroprojections concernant la nouvelle organisation du Cercle scolaire des Cerisiers.

Page 7, 113.441.00 « Part communales sur amendes » : M. Joaquim Lopes De Jesus, Entente bevaissanne, demande la raison de l'augmentation de ce poste à Fr. 25'000.-, alors que, souligne-t-il Bevaix n'est pas Chicago ?

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la sécurité, répond qu'il y aura passablement de changement au niveau de la police, avec en 2014 l'adhésion à « Police unique ». Nous n'aurons donc plus le droit d'avoir une police locale et nous devons très vraisemblablement engager un assistant de sécurité. De plus, M. Stucki a eu énormément de remarques du fait que notre agent de police, M. Macherel, était très souvent passif et nous avons estimé que si nous engagions un assistant de sécurité, le revenu des amendes, largement insuffisant actuellement, devrait augmenter. Il n'est cependant pas dans les intentions du Conseil communal et de M. Stucki de faire de Bevaix un village répressif en mettant des horodateurs et des zones bleues partout. Cependant, les incivilités que nous déplorons, particulièrement aux alentours du collège, seront dorénavant sanctionnées. Il faut savoir aussi qu'un contrat de prestation sera passé avec la police neuchâteloise. Il s'agit donc de réajuster le produit des amendes qui est insuffisant actuellement.

Concernant le chapitre 3, « Enseignement et formation », M. Thierry Rothen, socialiste, remercie M. Gilbert Bertschi pour son exposé extrêmement clair qui a été attentif au fait que le Centre scolaire des Cerisiers utilisait un coût unique de l'élève de 1<sup>ère</sup> HarmoS jusqu'à la fin de sa scolarité obligatoire. Qu'en est-il des autres cercles scolaires et particulièrement des élèves de notre cercle qui vont à Cescole, notamment à ceux de Cortaillod ? Un prix unique serait intéressant pour le canton et pour tous les cercles scolaires.

M. Gilbert Bertschi répond que le prix unique est pratiqué dans tous les cercles scolaires du canton. En ce qui concerne Cescole, la Ville de Boudry aimerait rétablir un prix par niveau du fait que Cortaillod n'envoie à Cescole que des élèves de 8 à 11<sup>ème</sup> HarmoS. Concernant le deuxième volet de la question, le passage d'un cercle scolaire à l'autre est extrêmement rare. Il y a un cas actuellement aux Cerisiers, justement un élève de Cortaillod qui souhaiterait aller dans un autre cercle. Dans ce cas-là, il y a négociation entre les deux cercles et l'écolage sera pris globalement par le cercle scolaire des Cerisiers.

Page 16, 300.301.01 « Prime de fidélité » : M. Joaquim Lopes De Jesus demande la raison de ce poste.

Réponse de M. Nicolas Stucki qui précise que les bibliothécaires ont 20 ans de service en 2013.

Page 21, 343.300.01, « Honoraires du Conseil communal » : M. Veronika Pantillon, Verts, constate que la ventilation des honoraires a uniquement lieu dans les chapitres qui doivent s'autofinancer. Il s'agit pour elle d'une sorte de maquillage des chiffres et de faire porter ces coûts par les émoluments. A première vue, cela semble une bonne trouvaille pour avoir un budget équilibré, mais cette manière de faire fausse en quelque sorte le jeu puisqu'on ne connaît plus le montant global réel. De ce fait, les coûts du Conseil communal ne sont plus supportés par l'impôt mais également par les émoluments et les taxes ce qui est moins social. Sans cet artifice, le budget serait péjoré d'env. Fr. 10'500.-. Les Verts ne demandent pas de modification du budget pour cela mais souhaitaient tout de même faire la remarque.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, répond que Fr. 129'000.- ont été répartis à raison de Fr. 83'080.- + Fr. 21'500.- dans le chapitre 012, Fr. 6'000.- + Fr. 1'500.- dans le chapitre 343, Fr. 4'200.- + Fr. 1'000.- dans les chapitres 700 et 710, soit un total de Fr. 129'000.-. L'idée était d'admettre que même les comptes autofinancés généraient du travail de la part des conseillers communaux. Ce procédé a été agréé par le service des communes et cette opération se traduit par une sorte d'économie sur les comptes de fonctionnement, mais aussi par un moyen plus équitable de répartir ces charges.

Page 17, 301.365.03, « Subvention au Musée de la Béroche » : M. Bruno Durel, socialiste, demande pourquoi cette subvention a été supprimée.

Elle a été supprimée parce qu'elle n'a pas été demandée, lui répond l'auteur du présent procès-verbal.

Page 16, 300.301.00, « Traitement » : M. Arvind Shah, Verts, demande quel est l'EPT des bibliothécaires ?

M. Nicolas Pfund, administrateur communal, répond que les deux bibliothécaires travaillent chacune à 25 %.

Page 30, 581.361.00 « Aide sociale – charge nette » : M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, répond que le montant passe de Fr. 1'081'500.- à

Fr. 1'282'400.- et il demande, au nom du Conseil communal, de bien vouloir amender le budget de manière à ce que cette correction apparaisse. Cette opération doit être ressentie par un nouveau report de charge de l'Etat et notre budget passe donc d'un excédent de recettes à un excédent de dépenses qui n'est pas le fruit du travail de notre commission ou de notre Conseil.

Mme Muriel Denzler, Verts, demande si cette augmentation est uniquement due à un report de charges ou également à une augmentation du nombre de personnes à l'aide sociale à Bevaix.

M. Nicolas Stucki répond que le nombre de bénéficiaires bevaisans à l'aide sociale n'a rien à voir dans cette augmentation. Il s'agit d'un pot commun et l'Etat effectue une clé de répartition.

Mme Florence Nater, conseillère communale, corrobore les affirmations de M. Nicolas Stucki en précisant que la mise en place du projet « Accord » est également responsable de cette augmentation.

M. Françoise Gagnaux, socialiste, précise que l'augmentation de l'aide sociale est également due à la diminution des prestations de l'assurance chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011.

M. Veronika Pantillon, Verts, précise que le report des charges prévu initialement par l'Etat totalisait 9,6 mios et qu'il a été refusé par le Grand Conseil. Mais en échange, le Grand Conseil a accepté à une large majorité le fait de reporter sur les communes une plus grande part des frais de l'aide sociale. Ce report concerne en fait des subsides à l'assurance maladie. Cependant, ce chiffre de Fr. 200'900.- lui semble élevé pour Bevaix.

Page 29, 541.462.00 « Subvention commune de Bevaix » : Mme Pascale Borioli s'étonne que la contribution des parents et le montant de la subvention sont exactement les mêmes.

Mme Florence Nater, conseillère communale, répond que la participation des parents est fixée en fonction de leur capacité financière.

Mis au vote, l'amendement demandé par le Conseil communal est accepté à **21 voix et 4 abstentions.**

Page 33, 620.316.00, « Location du bureau » : M. Arvind Shah, Verts, demande de quel bureau s'agit-il ?

Il s'agit d'une imputation interne, répond M. Claude Limat, comptable.

Page 39, 720.318.34 « Récupération de la ferraille », 720.318.37 « Récupération du papier » : Mme Solange Serp, Entente, souhaite avoir quelques éclaircissements sur la récupération de ces déchets. En ce qui concerne le papier, il y a des charges de Fr. 33'000.- et à la page suivante les revenus sont de Fr. 8'000.-

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, répond qu'en ce qui concerne la ferraille, par rapport au budget de l'année précédente, il y avait un montant plus important pour les déchets encombrants non incinérables et maintenant, il y a une ventilation comptable différente, en particulier pour la ferraille. Pour l'instant, celle qui est déposée à la déchetterie est débarrassée gratuitement avec possibilité de recyclage. Par rapport au papier, il y a effectivement une augmentation de prix et depuis

l'introduction de la taxe au sac, il y a une augmentation de volume à évacuer. C'est la raison pour laquelle il y a une augmentation dans ce chapitre.

M. Patrick Cossetini, PLR, demande pourquoi le Conseil communal ne souhaite-t-il pas modifier le budget du fait de la suppression de l'engagement d'une personne aux travaux publics ?

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics, répond que la personne engagée ne sera pas à 100 % affectée à ce service. Si cet engagement n'est pas inscrit au budget de 2013, il faudra attendre 2014 pour procéder à cette opération.

Page 37, 710.318.13 « Etude de la réhabilitation de la STEP » et 710.318.25 « Honoraires ingénieur conseil » – un intervenant demande pourquoi Fr. 6'000.- pour une étude alors que figure Fr. 2'000.- pour un ingénieur-conseil. ?

Mme Florence Nater répond que les honoraires d'ingénieur-conseil se retrouvent dans plusieurs chapitres du budget. Il y a aucune relation entre ces deux postes. Le montant des honoraires est naturellement utilisé qu'en cas de besoin.

Page 58, 943.312.00 « Chauffage de la maison communale » – M. Joaquim Lopes De Jesus s'étonne de l'augmentation alors que des travaux d'isolation ont été effectués dernièrement.

Mme Muriel Denzler, Verts, remarque que la porte du local des jeunes ne ferme pas ce qui peut avoir un effet sur les frais de chauffage. Il y a peut être une perte de chaleur de ce côté-là.

En fin d'énumération, M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, informe l'assemblée qu'en raison de l'amendement voté, le budget présente un excédent de dépenses de Fr. 193'167.70.

Il profite de son intervention pour remercier l'administrateur communal, son adjoint et ses collègues pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget. Il associe à ces remerciements les membres de la commission financière pour le temps passé à l'examen de ce document.

Au nom de l'Entente bevaissane, Mme Lilly Barbier acceptera le budget tel qu'il est présenté. Elle déplore que la cheffe du dicastère des travaux publics n'ait pas présenté son budget aux membres de la commission TP-SI. Elle remercie le Conseil communal, l'administration et la commission financière pour ce travail.

Mme Veronika Pantillon, Verts, accepte également ce budget, même s'il a un peu souffert en cours de séance. Le résultat la satisfait dans les grandes lignes et il n'y a pas eu de raboutage dans les partis. Elle remarque que sans la hausse de 5 points, le budget serait dans le rouge. L'intervenante demande à M. Nicolas Stucki si les modifications salariales décidées par le Grand Conseil sont comprises dans les calculs ?

Non, lui répond le chef du dicastère des finances, la somme en jeu se situe entre 7 et 10'000.-.

La parole est ensuite passée à M. Martin Altermatt, PLR :

« Je veux déjà exprimer la satisfaction du groupe PLR d'avoir un budget 2013 équilibré, mais comme vu ce soir, ce ne sera malheureusement pas le cas. Et ceci n'est surtout pas la faute de notre Conseil communal. On a donc un budget équilibré malgré le fait

que le barème d'impôt de notre commune se trouve légèrement au-dessous de la moyenne des communes neuchâteloise. Nos investissements ces dernières années ont été prudents, voire même modestes. Toutefois, nous tenons en nos mains un budget qui reflète les efforts et le travail d'un Conseil communal soucieux de gérer une commune financièrement saine. Ceci en tous les cas pour les rubriques qui sont de sa compétence et de sa responsabilité. Le groupe PLR acceptera ce budget dans sa grande majorité et il remercie le Conseil communal pour son excellent travail. Il félicite en particulier M. Nicolas Stucki pour son premier budget en tant que responsable des finances. Le ciel n'est pas aussi clair qu'on peut croire et des nuages noirs, même très noirs, assombrissent l'horizon. L'origine de cette menace pour toutes les communes neuchâteloises vient du Château. Il y a quelques années, dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre les communes et le canton, ce dernier a repris certaines tâches et à soulager financièrement les communes. Suite à cela, les impôts des communes ont substantiellement baissé et ceux du canton ont augmenté. La charge fiscale du contribuable neuchâtelois n'a pas été influencée. Mais depuis, le canton ne cesse pas de reporter de nouvelles charges sur les communes afin de combler les excédents de charges cantonaux décidées par le Conseil d'Etat Voici quelques exemples de report de charges : l'assainissement de la caisse prevoyance.ne, la police unique qui va nous coûter beaucoup plus, la prévoyance sociale et la santé avec cette petite surprise de Fr. 200'000.- d'aujourd'hui. Faisons un coup de gueule à nos députés de tous bords politique qu'ils prennent enfin ce problème au sérieux et qu'ils prennent les décisions qui s'imposent. Il faut baisser le taux d'imposition général car le canton de Neuchâtel détient depuis de nombreuses années la palme de l'enfer fiscal suisse. Ceci afin de stopper l'exode de bons contribuables vers les cantons limitrophes. »

C'est au tour de Mme Pascale Borioli de s'exprimer au nom du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a examiné ce budget avec intérêt et il était très content qu'il soit équilibré mais il est un petit peu déçu depuis l'amendement voté ce soir. Mais plusieurs inconnues subsistent malgré tout et elles sont à prendre en considération, en l'effet des réformes cantonales notamment en matière fiscale de même que l'assainissement de la caisse pension vont probablement peser sur nos finances communales ces prochaines années. »

La mise en place du système HarmoS nous perturbe sensiblement. Les anciens chiffres du budget « Enseignement et formation » ont disparu et nous ne pouvons que prendre en compte les nouveaux. Nous attendons avec impatience les premiers comptes pour mieux comprendre les enjeux et les coûts de ce nouveau système. Ce premier budget du nouveau Cercle est à prendre avec prudence. Des heures d'enseignement ont été rajoutées, une nouvelle structure administrative mise en place et les communes ont donné leurs chiffres en ce qui concerne l'école primaire. Augmentation il y aura, mais nous pensons que ces données sont trop incertaines pour être telles quelles présent en compte.

Un budget équilibré nous permettait de voir l'année 2013 avec plus de sérénité, donc nous voilà déçus après l'annonce du début de séance. En effet des investissements importants devront être réalisés, des projets prometteurs devraient nous être présentés dans le cours de l'année et c'est avec plus de confiance que nous pouvons aller face à cette année 2013. J'espère que le déficit enregistré nous permettra tout de même d'avoir de beaux projets qui devraient venir l'année prochaine.

Les nombreux reports de charge du canton sur les communes, la difficulté d'obtenir des chiffres fiables de la part du canton la mise en place de police unique, HarmoS, la péréquation qui change constamment rendent l'exercice du budget communal difficile. Notre groupe remercie le Conseil communal et l'administration pour sa réalisation et ses explications claires au dos des pages toujours bienvenues. Notre groupe accepte ce budget 2013 ».

Mis au vote, le budget 2013 est **accepté par 27 voix**.

**4. Arrêté relatif à la création d'un poste à 100 % au service des travaux publics.**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**5. Arrêté relatif aux honoraires et indemnités du Conseil communal.**

Le Conseil communal quitte la salle le temps des délibérations.

La parole est donnée à Mme Solange Serp, Entente bevaisanne :

« L'Entente bevaisanne ne soutiendra pas l'arrêté relatif aux honoraires et indemnités du Conseil communal tel que présenté. En effet, suite à une proposition de la commission financière considérée comme raisonnable. S'il est indéniable que le travail fourni par nos autorités communales mérite une augmentation de la table de salaire actuellement en vigueur et que la proposition de la commission financière soit considérée comme acceptable, l'effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet ne peut être accepté sans autre. Cela serait un abus d'autorité vis-à-vis de notre électorat. Notre population va de nouveau penser, à juste titre, que les politiciens ignorent complètement l'avis des votants si nous mettons en application cet arrêté avant la date de la votation du 23 septembre dernier. L'Entente bevaisanne propose le report de la mise en application de cet arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 2013. »

C'est ensuite au tour de M. Thierry Rothen de s'exprimer au nom du groupe socialiste :

« Le 12 décembre 2011, nous traitons dans cette même séance du budget la question des jetons de présence du Conseil général et des honoraires du Conseil communal. A cet effet, nous avons trouvé deux projets d'arrêtés dans notre enveloppe, mais pas de rapport. Les deux objets ont été renvoyés en commission.

Le 26 mars 2012, les deux mêmes objets sont à l'ordre du jour. Et nous trouvons dans notre enveloppe, deux rapports et quatre projets d'arrêtés. Concernant les honoraires du Conseil communal, les rapports divergent sur les montants en jeu. Un référendum est alors lancé par la gauche et le 23 septembre dernier, en votation populaire, 56% de la population s'est exprimé sur ce sujet et a suivi l'avis des référendaires à une large majorité de plus de 75%. Dans notre enveloppe ce soir, nous avons trouvé un seul rapport ainsi qu'un seul projet d'arrêté. Je vous invite donc, au nom du parti socialiste, à accepter ce rapport et cet arrêté afin de pouvoir servir à nos conseillers communaux rétroactivement depuis le début de la législature, le salaire raisonnable que personne ne contestait dans ce Conseil le 26 mars. Permettez-moi un commentaire sur l'article 3 de l'arrêté qui dit : « La commission financière examine la situation à la fin de la législature et propose une modification si celle-ci s'avère justifiée. » Il faudra, pour ce faire, que la commission dispose de quelques éléments à l'appui de sa réflexion. A défaut de ces éléments, il faudra rejouer la saison 2 de ce bien triste vaudeville ».

La parole est ensuite passée à M. Martin Altermatt, porte-parole du groupe PLR, qui accepte l'arrêté proposé.

Les Verts, par le truchement de Mme Veronika Pantillon, acceptent également cet arrêté, le débat en la matière ayant eu lieu en mars. Cette proposition, présentée par la commission financière, qui l'a acceptée à l'unanimité, abstraction faite de l'entrée en vigueur. Il est plus élégant d'accorder la rétroactivité puisque tant lors des débats que lors du référendum, il a toujours été dit que les nouvelles autorités méritaient une meilleure rétribution.



Mis au vote, le rapport de la commission financière et l'arrêté y relatif sont **acceptés par 25 voix sans avis contraire.**

Le Conseil communal réintègre sa place et M. Berthier Perregaux l'informe du résultat du vote.

**6. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget.**

Au nom du groupe PLR, M. Olivier Brunner accepte ce rapport.

Mis au vote, cet arrêté est **accepté par 26 voix à l'unanimité.**

**7. Demande de crédit urgente de Fr. 25'000.- pour l'acquisition d'un véhicule pour le service forestier de Fr. 87'300.-.**

M. Arvind Shah, Verts, demande quel est l'état actuel du véhicule à remplacer.

Mme Jenilce Colledan, socialiste, accepte cette demande de crédit et demande au Conseil communal d'être attentif aux critères écologiques lors de son achat.

M. François Despland, au nom du groupe PLR, souligne que le véhicule à remplacer a 18 ans. Dès que les problèmes mécaniques ou électriques commencent, il y a deux solutions, soit on répare, soit on change et on évite bien des problèmes. Ce ne sera pas facile à trouver un véhicule d'occasion à Fr. 25'000.- et le PLR souhaite savoir si le chef de dicastère a déjà reçu des offres. Et le groupe acceptera cette demande de crédit.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture, répond que le véhicule a des problèmes de freins, de tachygraphe, etc., et tout est consigné dans le rapport à l'appui de la demande. Ce ne serait pas une bonne opération d'envisager une réparation. Concernant le prix, le marché de l'automobile étant ce qu'il est, nous arrivons même à trouver un véhicule avec 10 km. Ce sont donc des véhicules neufs qui sont aux normes actuelles.

Mise au vote, la clause d'urgence est **acceptée par 27 voix à l'unanimité.**

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 27 voix à l'unanimité.**

M. François Despland, PLR, remercie les membres pour avoir accepté ce crédit et il espère qu'il en sera de même lors du prochain achat d'un véhicule pour les travaux publics.

M. Thierry Rothen, socialiste, invite le Conseil communal à éviter le plus possible la clause d'urgence qui rend impossible le lancement d'un référendum. Ce n'est pas très élégant d'en arriver là.

M. Marc Humbert-Prince, PLR, souligne qu'il était prévu que dans le cadre de la fusion, on équipe le service forestier. C'est la raison pour laquelle cette demande de crédit est intervenue tardivement.

**8. Arrêté portant modification du règlement général de commune (RGC) suite à la modification de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn)**

Au nom de la commission d'urbanisme, M. Pierre Ponci accepte cette modification.

C'est ensuite au tour de Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, de s'exprimer :

« Lors de notre dernière réunion, le conseiller communal en charge de l'urbanisme nous a demandé si la commission accepterait de prendre en charge les tâches de la commission consultative de l'énergie. Si la majorité de la commission était effectivement en faveur de cette solution, ce n'était pas mon cas. Je pense que nous n'avons ni les compétences requises, ni le temps. De plus, nous ne connaissions pas encore précisément le rôle de cette nouvelle commission, hormis la vérification du respect de la nouvelle loi. Je me suis donc permise de me renseigner auprès du service cantonal de l'énergie afin d'en savoir plus. Et en effet, contrairement à ce que nous supposions alors, la commission de l'énergie n'aura pas pour tâche de vérifier que les permis de construire soient conformes à la loi. Cette vérification sera faite au niveau du canton. Si les communes doivent se doter de cette nouvelle commission, c'est principalement afin qu'elles jouent leur rôle face au double défi qui nous attend :

- premièrement arriver, au plus tard en 2050, à la Société 2000W, c'est-à-dire à une consommation énergétique divisée par trois, ce que stipule la révision de la loi cantonale sur l'énergie ;
- deuxièmement sortir du nucléaire, ce qui a été décidé au niveau fédéral.

Pour y arriver, nous devons augmenter notre indépendance énergétique, miser sur le développement de nouvelles énergies et, en parallèle, faire un effort majeur pour consommer moins d'énergie. Pour ne pas subir les événements, il faut trouver une stratégie adaptée à notre commune, ce qui n'est pas une mince affaire. C'est là qu'intervient la commission de l'énergie. Elle mène une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre, pour être en mesure de faire des propositions au Conseil communal. Ceci demande réflexion et inventivité, mais aussi une mise en réseau des connaissances, avec d'autres communes ou collectivités. La commission d'urbanisme, qui siège au moins 11 fois par an pendant près de 2 heures, n'aura pas le temps de réfléchir à des solutions adéquates. De plus, les personnes qui la composent actuellement n'ont que peu ou pas de connaissances au niveau énergétique. Il serait donc plus approprié de former une nouvelle commission à part entière, avec des personnes ayant des connaissances ou prêtes à acquérir des connaissances sur le sujet. Et comme c'est déjà le cas ailleurs, nous pourrions envisager de l'élargir à des experts en matière d'énergie et d'autres personnes intéressées non-élues. Ceci n'est pas possible au niveau de la commission d'urbanisme ou des TP-SI. C'est pourquoi je propose, en accord avec les Verts, que chaque groupe de notre Conseil général réfléchisse à la meilleure manière de former cette nouvelle commission, en toute connaissance de cause, et que nous reportions notre décision au prochain Conseil général ».

Mis au vote, le report de ce sujet à la prochaine séance du Conseil général est **accepté par 20 voix contre 5**.

**9. Nomination d'un membre à la commission du feu en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire.**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**10. Nomination d'un représentant à la commission intercommunale du service du feu du Vignoble (SFBBC), en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire.**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

**11. Nomination d'un membre à la commission intercommunale de l'urbanisme – CIU BBC (Bevaix-Boudry-Cortailod)**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## 12. Informations du Conseil communal

- M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, indique que la prochaine séance aura lieu le 11 février 2013.
- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique, relève que l'exécutif a étudié une motion déposée en 2008 par M. Nicolas Stucki, alors conseiller général. Cette motion porte sur la possibilité d'accorder des subsides communaux aux enfants fréquentant la crèche « Le Monde Magique » qui est une crèche privée. Notre commune accorde une participation uniquement aux parents dont les enfants fréquentent une crèche subventionnée par l'Etat, ce qui n'est pas le cas du Monde Magique. Après comparaison avec les communes avoisinantes, il s'avère que toutes les communes appliquent la même règle, à l'exception de Boudry. Au vu de cette situation, le Conseil communal est d'avis de maintenir le statu quo.

Auteur de cette motion, M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, demande s'il a le droit de retirer sa motion. Car si c'était le cas, il la retirerait.

M. Berthier Perregaux, vice-président du Conseil général, indique qu'il n'est pas possible de voter le classement de cet objet vu qu'il n'est pas porté à l'ordre du jour. Il suggère au Conseil communal de porter le vote de cet objet à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du traitement des déchets, indique que la question du déplacement de la benne à papier et carton stationnée en dessous de la Coop est en discussion. Elle a également été interpellée par des citoyens en raison des incivilités constatées dans le traitement des déchets, en particulier les tas de papier et cartons qui sont mis à côté de la benne quand celle-ci est pleine. Elle a participé à une journée de formation sur la gestion des déchets sauvages. L'action pour le traitement de ces déchets doit se faire sur trois piliers : mettre l'infrastructure à disposition, l'information à la population et la sanction. Afin d'améliorer l'infrastructure, on va vraisemblablement mettre dès le début de l'année prochaine une benne à proximité de la Coop, une à l'extérieur et une à l'intérieur de la déchetterie.
- En ce qui concerne l'entretien du réseau d'eau, Mme Florence Nater, cheffe du dicastère des Services industriels, relève que le Conseil communal a dénoncé en juin dernier le contrat le liant au SI Boudry. Après un appel d'offre, nous avons renouvelé le contrat avec les SI Boudry mais pour une année.
- M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, revient sur la question de cette motion évoquée plus haut. Il rappelle que c'est le Conseil communal qui, en son temps, avait accepté l'entrée en matière. Donc il n'y a pas eu de vote et il n'y a pas lieu de faire classer cette motion par le législatif.
- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique, informe l'assemblée que le Comité d'école de Bevaix a été constitué et se compose de 9 personnes placées sous la présidence de Mme Armelle Assumani. Comme le nombre idéal de membres est de 12 personnes, M. Bertschi invite les personnes intéressées à s'annoncer.

## 13. Divers et questions écrites.

- M. Marc Humbert-Prince, PLR, déplore des odeurs nauséabondes à intervalles réguliers dans le quartier où il habite, odeurs provenant certainement d'incinération d'ordures sauvages. Il rend le Conseil général attentif à ce fait qui se produit à la tombée de la nuit.

- M. Joaquim Lopes De Jesus, Entente bevaisanne, est assez surpris que la gestion de notre réseau d'eau ait été confiée aux SI de Boudry qui, apparemment, vont déléguer ce problème à la société G8 SA formée des communes de Bôle. Colombier, Le Landeron, Cortaillod. Comment les SI Boudry vont-ils gérer notre réseau d'eau.

M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, répond que l'attribution de ce mandat aux SI Boudry répond à des impératifs politiques permettant un rapprochement entre nos deux communes. Cependant, nous souhaitons avoir de meilleures prestations que celles que nous avons eues jusqu'à présent.

M. Joaquim Lopes De Jesus n'est pas satisfait de la réponse, car il se demande comme les SI Boudry vont faire leur travail s'ils n'ont pas de personnel.

M. Nicolas Stucki répond que s'ils n'ont pas de personnel, le travail ne sera pas effectué et aucun honoraire ne sera versé.

- Président de la commission sports, loisirs, culture, M. Sven Comtesse, Entente bevaisanne, informe que sa commission reprend les activités de « La Suisse bouge », mais il manque de main d'œuvre. Les personnes intéressées sont priées d'assister à la prochaine séance de la commission sports, loisirs, culture qui se déroulera le mercredi 16 janvier 2013 à 20h00 à la salle habituelle (celle qui est allumée, c'est la seule le mercredi soir....).

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, demande si les jeunes de la Maison des jeunes ont été contactés et participent toujours.

Non, répond M. Sven Comtesse.

- Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des services industriels, revient sur la question du G8 posée par M. Joaquim Lopes De Jesus. Elle souligne que cette entité est formée de 8 communes qui ont adhéré à un projet commun. Donc on peut effectivement faire confiance à d'autres collectivités publiques. Ils sont donc des partenaires des Services industriels de Boudry.
- M. Joaquim Lopes De Jesus, Entente bevaisanne, relève qu'une nouvelle réglementation concernant l'amiante entrera en vigueur en 2013. Il suggère une surveillance encore plus accrue en ce qui concerne les déchets sauvages.

La parole n'étant plus demandée, M. Berthier Perregaux, vice-président du Conseil général souhaite à tous et à toutes d'excellentes fêtes et un excellent passage dans la nouvelle année. En nous réjouissant de nous revoir à partir du 11 février 2013, il invite, au nom du Conseil communal, l'assemblée à participer à une agape préparée par le cuisinier du P'tit Matou, M. Malik Francon.

La séance est levée à 22h15.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le vice-président,                      La secrétaire,  
Berthier Perregaux                      Muriel Denzler Arapian

Bevaix, le 9 janvier 2013.



**Procès-verbal de la séance du lundi 11 février 2013 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

**Ordre du jour:**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012.
3. Demande de crédit de Fr. 3'011'000.- pour l'acquisition de la propriété Closel 10.
4. Demande de crédit de Fr. 216'330.- pour l'assainissement de l'éclairage public.
5. Arrêté relatif à la création d'un poste de cuisinier pour la structure d'accueil parascolaire du « P'tit Matou ».
6. Arrêté relatif à la création d'un poste d'assistant de sécurité.
7. Arrêté portant modification de l'arrêté de classification du personnel communal du 21 février 2005.
8. Nomination de 4 membres au comité de pilotage du concours de projet pour la grande salle communale.
9. Nomination d'un membre à la commission du feu en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire.
10. Nomination d'un représentant à la commission intercommunale du service du feu du Vignoble (SFBBC) en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire.
11. Motion des Verts relative à l'encouragement d'installation de panneaux solaires.
12. Motion des Verts visant à économiser l'énergie dans le cadre de l'éclairage public.
13. Informations du Conseil communal.
14. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Cédric Weber, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, à la presse, au public et aux membres de l'administration communale.

En préambule, M. Cédric Weber souhaite la bienvenue à M. Paul-Etienne Borioli, qui siège pour la première fois dans les rangs de l'Entente bevaisanne.

## 1. Appel nominal

L'appel nominal fait ressortir la présence des 31 conseillers généraux.

Mme Florence Nater, MM. Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Cédric Maire et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

M. Cédric Weber, rappelle que MM. Toma von Bergen et Sven Comtesse fonctionnent comme scrutateurs.

## 2. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

Mme Veronika Pantillon, Verts, demande la modification suivante :

Page 7, avant-dernier paragraphe, 3ème ligne : il faut lire « il n'y a pas eu de rabotage dans les *acquis* ».

Sans autre remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Demande de crédit de Fr. 3'011'000.- pour l'acquisition de la propriété Closel 10

La parole est donnée à M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments communaux.

« Tous les bevaisans passent devant le Closel 10, certains en connaissent l'histoire, d'autres l'ignorent. Madame veuve Auguste Borel, trouvant le Moulin trop grand, construisit la maison du Closel dans les années 1880. L'architecte est un de Pury de Neuchâtel. Maurice Borel et son épouse en hériteront à la mort de Mme Auguste Borel en 1898. Ils loueront le Closel dans les années 1910 à Albert Zutter et le lui vendront par la suite. Les descendants de feu Albert Zutter utilisent le Closel comme maison de vacances depuis le décès de Mme Marie Zutter, dernière occupante à l'année du Closel. Ils l'utilisent pour divers événements familiaux et sont toujours heureux d'y venir. Toutefois, l'entretien d'une telle propriété a un coût certain si on ne l'occupe pas en permanence. Aussi, à contrecœur, ils décident de vendre le Closel et s'adressent à des courtiers en immobiliers pour le faire estimer et connaître sa valeur sur le marché. Le prix estimé et proposé est au minimum de Fr. 3 mios par les différents professionnels.

Après plusieurs entretiens avec des courtiers, les descendants de feu Albert Zutter se rendent compte que le Closel ne sera certainement pas préservé. Ce constat fait, ils prennent contact avec l'administration communale à la fin de l'été 2012 en demandant de rencontrer le Conseil communal pour lui proposer l'achat de la propriété. Nous nous sommes rendus sur les lieux et avons visité la maison et le terrain. Pour ma part, je m'y suis rendu à plusieurs reprises pour discuter et négocier avec les propriétaires, une dernière fois le 20 décembre 2012. J'ai également pris langue avec les professionnels du bâtiment et de l'immobilier afin de connaître les possibilités des lieux. Il est ressorti de ces différentes discussions que pour les propriétaires actuels, céder le Closel à la commune de Bevaix sans servitude d'aucune sorte, est une manière d'honorer la mémoire de leur aïeul dont une rue de notre village porte le nom. Tout en proposant aux bevaisans un terrain leur permettant d'élaborer et de réaliser de beaux projets, l'objet qui vous est proposé ce soir est à considérer non pas comme une acquisition esseeulée, mais bien avec une vision d'avenir et de développement de notre village. En effet, le Conseil communal a décidé de vous présenter l'achat de la propriété et du terrain attendant sans projet défini, mais en tenant compte de l'emplacement et en analysant les besoins actuels et futurs de notre village. Comme vous l'aurez constaté, la plus grande partie, soit 9'484 m<sup>2</sup>, est en zone verte.

Le Conseil communal ne désire pas prêter les investissements futurs par cette acquisition, mais bien favoriser un développement harmonieux et cohérent de la commune en la dotant des équipements nécessaires. Nous désirons rapidement vous proposer un projet rassembleur et utile pour cette acquisition afin de continuer sur le dynamisme dont fait preuve Bevaix. Comme nous vous le précisons dans le rapport, ce terrain est idéalement situé dans le périmètre des différentes infrastructures nécessaires à la vie de notre village. Il permettra également la vente de différents terrains épars dans la commune de manière à regrouper la propriété communale, sans en diminuer la fortune. Les terrains et bâtisses concernés seront soumis à votre vote avant leur mise sur le marché. Lesdits objets sont de petite surface, donc sans grande conséquence pour les projets futurs.»

La parole est ensuite passée à M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme :

« Pour ce qui est de l'urbanisme, au niveau de la situation de cette zone, elle est stratégiquement très intéressante puisqu'elle est proche de la gare. Il y a actuellement la construction d'une paroi antibruit de 2 m. de hauteur qui passera à côté de cette zone et la protégera avantagement du bruit. Au niveau de la zone verte, il y a une arborisation importante qui, d'après notre règlement de commune, est protégée. Il y a une bâtisse qui est également classée aux monuments et sites et qui devrait donc en principe être préservée, ce qui n'est pas de la compétence communale. Par contre, ce qui est de notre compétence, c'est de changer l'affectation de la zone en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire. J'ai organisé une réunion avec un des responsables de ce service et il voyait les choses relativement favorablement. Mais c'est, au final, avec le Conseil d'Etat que cela doit s'organiser. Mais il est tout à fait imaginable que cette zone change d'affectation. »

C'est ensuite au tour de M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances de s'exprimer :

« Sur le plan financier, j'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer devant les commissions des finances et de l'urbanisme. En examinant la situation financière de notre commune, on constate qu'en 2004, notre dette avoisinait les 22 mios et qu'aujourd'hui, nous tournons avec un endettement de 15 mios. La situation économique de notre commune est donc saine. La charge de l'emprunt actuel nous coûte Fr. 460/470'000.- par année en intérêts. Si on prend les taux d'intérêts moyens, on était à 3,90 % en 2008, à 3,43 % en 2009, 3,48 % en 2010, à 3,37 % en 2011, à 3,40 % en 2012 et 3,60 % en 2013.

L'emprunt nécessaire s'élève à 3 mios, et la moyenne des taux actuels que nous avons pu obtenir auprès des différents établissements est de 1,65 % à 10 ans et 0,95 % à 5 ans. Ce sont les chiffres de cette semaine. Une partie de l'emprunt peut être prise à 3 ou à 5 ans. Si on partait dans cette dynamique d'achat on aurait des conséquences qui se manifesteraient de la manière suivante dès l'exercice 2014. Si on emprunte 2 mios sur 1,65 % sur 10 ans, les intérêts se monteraient à Fr. 33'000.- par année. Un mio à 0,95 % sur 5 ans nous coûterait Fr. 9'500.- soit une charge d'emprunt de Fr. 42'500.- par année. L'achat de cette parcelle conduirait à une augmentation de notre dette, mais il s'agit d'un investissement et nous avons quelque chose de l'autre côté de la balance, soit un terrain et un immeuble dont on vous a donné les qualités tout à l'heure. La charge de tous les emprunts de la commune n'atteindrait pas Fr. 500'000.- par année, ce qui est dans nos compétences communales. Le taux d'intérêts moyen baisserait quant à lui à 2,80 %. Bien que n'aimant pas les dépenses et quand on voit ce qu'on peut faire avec cette acquisition, je crois, comme mes collègues du Conseil communal, qu'il faut aller de l'avant afin d'avoir un jour une infrastructure communale qui ne nous coûterait rien parce que nous aurons pu l'autofinancer grâce à l'utilisation de ce terrain. »

La parole est ensuite donnée à M. Martin Altermatt, PLR qui demande si, ce bâtiment qui est protégé, pourra un jour être rasé si on le souhaite.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme répond qu'il s'agit d'un bâtiment de valeur 3, catégorie I. S'il devait être rasé, ce serait en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire. Ce qui ne veut pas dire qu'une démolition est impossible. Elle devra faire l'objet d'une négociation avec le département de la gestion du territoire

C'est ensuite au tour de M. Thierry Rothen, socialiste, qui demande si l'estimation cadastrale de Fr. 1'300'000.- se rapporte au terrain uniquement, au bâtiment uniquement ou aux deux. Dans ce dernier cas, quelle est l'estimation cadastrale du bâtiment seul ?

M. Nicolas Pfund, administrateur communal, répond qu'il s'agit de la valeur de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP).

C'est ensuite au tour de M. Pierre Ponci, PLR de s'exprimer :

« Lors de la présentation à la commission d'urbanisme, j'étais assez favorable à cette acquisition. En effet, si on peut proposer des parcelles à construire à de nouveaux contribuables sachant qu'on en a déjà perdu 26 l'année passée, cela peut justifier cette acquisition. Mais depuis les choses ont changé, elles ont évolué. En effet, 3 mios pour une zone verte à maximum Fr. -.50 voire Fr. 5.- le m2, ça ne fait toujours pas la somme demandée entre 50'000.- et 3 mios, je vois une énorme différence. Il faudrait m'expliquer d'où vient cette différence. De plus, 1,3 mio d'estimation cadastrale sont, pour ma part, tout à fait surprenant. Un immeuble à démolir qui a environ 117 ans voire plus, c'est bizarre. Au vue des transferts de charges constants de l'Etat, ne devrait-on pas consacrer cet argent à l'amélioration de nos infrastructures. La STEP est bientôt hors normes, les routes et les canalisations sont vieillissantes. Vis-à-vis des contribuables bevaisans, je me sens mal à l'aise dans cette affaire. Après leur avoir collé une taxe au sac, ils ont refusé une augmentation de salaires des conseillers communaux, augmentation qui a tout de même eu lieu avec effet rétroactif, on va leur coller un crédit de 3 mios de plus sur le dos sans que l'on sache exactement ce qu'on va faire avec cette acquisition.

L'estimation cadastrale de Fr. 1.3 mio a-t-elle fait l'objet de l'avis d'un expert ? Qui a demandé la somme de 3 mios ? Peut-on renégocier ce prix ? A-t-on la garantie de pouvoir dézoner malgré la nouvelle loi qui va suivre sur l'aménagement du territoire ? Si on peut dézoner, pourra-t-on couper les arbres qui envahissent cette propriété ? »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond que tous les propriétaires sont au courant pour le prix calculé de la valeur cadastrale. Pour ce qui est du prix, les héritiers ont eu des propositions de minimum 3 mios pour cette parcelle. Cette propriété nous a été proposée à ce prix-là, et nous avons refusé toute contrainte, toute servitude et tout engagement futur. Les héritiers espèrent simplement que si un projet se réalise sur cette propriété, que ce soit le plus judicieux et le plus respectueux possible. Le prix est celui qui a été articulé, qui est demandé et il n'est pas négociable.

Concernant les garanties de dézoning, M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, la compétence en revient à la commune de Bevaix, par son plan d'aménagement local (PAL) qui définit cette zone comme verte. On ne peut pas donner de garantie sur le changement d'affectation. Et on ne peut pas dire avec certitude que les arbres pourront être coupés si on obtient le dézoning de cette parcelle.

M. Pierre Ponci, PLR, souhaite également savoir si un expert avait été consulté pour savoir si le prix de vente était correct ou non.



M. Cédric Maire, répond qu'il s'est rendu sur place avec des experts immobiliers et en bâtiments histoire de savoir si on pouvait faire quelque chose de la bâtisse. Les prix sont ceux qui peuvent être offerts pour ce type de terrain. C'est le marché de l'offre et la demande et nous avons une entente avec les propriétaires pour s'arrêter au prix de 3 mio. L'objet nous a été proposé à un moment donné avec un temps donné pour l'achat. Le premier pas est de vous proposer cet objet ce soir et ensuite on vous proposera un projet avec les rapports des commissions concernées.

Mme Florence Nater, conseillère communale, comprend bien la préoccupation de l'intervenant PLR qui souhaite savoir comment les deniers du contribuable sont investis dans cette commune. C'est également une préoccupation du Conseil communal, avec votre concours et avec celui de l'administration et il n'y a pas un seul denier qui est « vilipendé » sans qu'on se pose la question de savoir comment on a fait. Par rapport aux autres investissements, STEP, conduites d'eau etc.. ce sont des obligations auxquelles les communes sont contraintes. Là, on est dans le cadre d'un projet d'avenir par rapport à cette commune. Elle précise qu'il s'agit là d'une opportunité d'offrir aux générations futures un poumon vert dans le village. Si on ne prend pas le train ce soir, d'autres le prendront pour nous.

La parole est ensuite donnée à Mme Veronika Pantillon, Verts :

« En page 2 du rapport, l'avant dernier alinéa précise : *Il faut également relever que le terrain est constructible et que nous pouvons réaliser une partie de l'achat à relativement court terme moyennant une adaptation de la zone d'affectation.* Ce qui signifie qu'avant d'acheter, il faut réaffecter cette zone ou est-ce qu'on veut la mettre tout en zone constructible ou est-ce qu'on veut garder un poumon vert. J'aimerais avoir des précisions à ce sujet. »

M. Nicolas Stucki, répond qu'aucune décision n'a été prise et les discussions ont été menées au sein des autorités communales. Dans l'absolu, si cette parcelle était dézonée, elle viendrait très vraisemblablement en zone à construire. Mais c'est le Conseil général qui en déciderait en dernier ressort. Il y a de toute façon un intérêt de plus-value si on dézone ce terrain. Il faut bien se rendre compte que si ce n'est pas la commune de Bevaix qui achète cette parcelle, ce sont d'autres personnes. Il n'est pas dans l'intérêt du Conseil communal de se lancer dans des projets spéculatifs, mais bien dans des projets d'intérêt public.

M. Paul-Etienne Borioli, Entente bevaisanne, demande si le Conseil communal peut informer l'assemblée de la valeur marchande de ce terrain qui pourrait engendrer une belle différence s'il est acquis par la commune.

M. Cédric Maire, répond qu'il n'y a pas véritablement de risque insoutenable. La petite parcelle qui est au sud n'a que peu d'intérêt dans un projet global mais a un intérêt pour construire des habitations qui ne dénature pas le lieu. Pour le reste, il y a des possibilités énormes pour cette parcelle. Elle est dans le périmètre des bâtiments publics, entre les deux zones de circulations que sont la route cantonale et la voie de chemin de fer. Elle est vraiment bien située. Pour le prix, tout a été essayé.

M. Denis Pellaux, précise que la gestion de l'urbanisme en plan d'aménagement local permet de donner la valeur des choses. Une zone verte a une certaine valeur, une zone constructible en a une autre et un champ en a également une autre.

La parole est ensuite donnée à Mme Françoise Gagnaux, du groupe socialiste :

« Dans les années 80, le Moulin de Bevaix avait été offert à la commune pour env. 1 mio. La commune ne l'avait pas acheté. Dans les années 90, il y a eu beaucoup de discussions concernant ce moulin, et finalement, c'est un groupement de sauvegarde qui l'a sauvé. Il y a eu des constructions autour plus ou moins adéquates. Aujourd'hui,

c'est quand même un patrimoine de notre commune et nous devrions être courageux et confiants. Il faudra aussi réfléchir après sur le projet à mettre en place. Il faudra discuter dans les commissions pour avoir un projet réfléchi. Maintenant, ayons le courage et la confiance d'acheter cette propriété. »

C'est ensuite au tour de M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaisanne, de s'exprimer :

« On parle de 3 mios, mais en réalité ce n'est pas 3 mios puisque c'est le prix d'achat. Il faudra ensuite faire quelque chose et dépenser au minimum autour d'un million pour refaire cette maison. En réalité, cela devient 4 mios autrement, avec 3 mios, on ne va pas faire grand chose. Soit on l'achète et on la garde plus ou moins comme elle est, Il y a aucun endroit en Suisse ou on paie Fr. 300.- le m2 en zone verte. »,

M. Marc Humbert-Prince, PLR, intervient ensuite en son nom personnel :

« En cas d'acceptation de la demande de crédit de Fr. 3'011'000.- soumise à l'approbation du Conseil général à laquelle j'adhère avec certains de mes collègues, j'en appelle au Conseil communal de bien vouloir insister auprès de l'hoirie Zutter pour obtenir une réduction du prix de vente des parcelles de l'ordre de Fr. 100'000.- à Fr. 200'000.-.

Dans l'attente de donner à ce domaine une vocation répondant aux besoins d'intérêts publics telle que précisée dans le projet, avec ces Fr. 100'000.- à Fr. 200'000.- au moins, ce crédit sera alloué au débroussaillage d'une végétation envahissante, à l'élagage et à l'abattage d'arbres menaçants le voisinage ainsi qu'à l'entretien, voire du clôturage de la propriété. Ces dernières mesures offriront une meilleure image de notre village, de sécurité et de salubrité dans et aux abords de cette propriété.»

Au nom de l'Entente bevaisanne, M. Paul-Etienne Borioli approuve et accorde au Conseil communal le crédit qu'il demande mais souhaite apporter l'amendement suivant :

« Article premier : Un crédit de Fr. 3'011'000.- est accordé au Conseil communal pour l'acquisition de la propriété Closel 10, articles 4630 et 3970 du cadastre de Bevaix, *Le crédit ne pourra être utilisé qu'après le changement d'affectation de l'article 4630 du cadastre de Bevaix en zone d'habitation.* »

M. Nicolas Stucki, répond qu'une procédure de dézonage prend un certain temps et le propriétaire n'a pas le temps. Actuellement, nous n'avons aucune promesse de vente, d'acte notarié qui placerait la commune dans une situation plus favorable que pour un autre privé. L'acceptation de cet amendement retarderait la vente de quelques mois et on arriverait au-delà des échéances qui nous ont été fixées par le propriétaire. Et l'objet va nous passer sous le nez.

Les Verts, s'expriment ensuite par le truchement de Mme Veronika Pantillon :

« Les Verts ont pris connaissance avec grand intérêt du rapport qui nous est soumis. Nous sommes convaincus qu'il est d'un grand intérêt pour la commune d'acquérir des objets immobiliers, s'agissant des deux terrains en question. En effet, leur situation centrée et proche du P'tit Matou et de la gare font que ces objets sont très intéressants, sans parler du parc avec ses arbres dignes d'être protégés.

A nos yeux, c'est une bonne chose que ce parc puisse être maintenu et rendu accessible aux bevaisans. La dépense n'est pas exagérée pour notre commune d'autant plus que les taux hypothécaires sont très bas et sur le moyen et long terme. En cas de coup dur, il reste aussi la possibilité de vendre d'autres biens immobiliers communaux nettement moins intéressants.

Quant au rapport du Conseil communal, nous regrettons qu'il ne soit pas plus développé. Il y figure bien peu de renseignements en comparaison de la séance d'information à l'attention des commissions financières et d'urbanisme que nous avons suivies. Mais nous sommes contents d'avoir eu ici un exposé sur place lors de cette séance mais il est toujours utile d'avoir les renseignements lors des préparations en séances de groupes pour pouvoir se forger une opinion. Dans le rapport, on ne voit même pas la surface du 2<sup>ème</sup> terrain et on n'a même pas reçu un plan de situation.

Si la demande de crédit pour l'achat de ce terrain est acceptée, il s'agira ensuite de se pencher sur les différentes possibilités d'affectation. Nous demandons au Conseil communal d'avoir une vision large lors de cette étude et pourquoi pas intégrer la population à la réflexion par un concours d'idée ou d'autres moyens. Une telle opportunité ne se présente pas tous les jours pour notre commune et il tient à cœur de notre groupe que toute la population de notre village puisse profiter de ce petit joyau.

Pour conclure, nous sommes étonnés du revirement d'opinion de certains élus ici présents, quand on sait que les deux commissions d'urbanisme et financière ont approuvé cette demande de crédit à l'unanimité».

Le groupe socialiste, s'exprime ensuite par la voix de M. Thierry Rothen.

« N'avez-vous jamais entendu que la politique communale n'était que de la gestion communale et pas vraiment de la politique. Si cette information est vraie lorsqu'il s'agit d'acquérir un véhicule pour les travaux publics en remplacement d'un véhicule qui tombe en morceaux, pour voter un crédit pour rénover un bâtiment communal qui doit être rénové, l'objet que nous discutons ce soir sort de cette règle. La décision que nous prendrons ce soir aura un impact sur la politique que nous pourrions mener, nous et peut-être même nos successeurs.

Acquérir un terrain idéalement placé au centre de notre agglomération est une occasion unique. Située à 3 min. à pied du P'tit Matou, à 5 min. de l'école primaire ou de la maison de commune, la parcelle occupe une position stratégique dans le développement potentiel des infrastructures communales. J'utilise volontairement l'adjectif potentiel car le groupe socialiste, pour lequel je m'exprime, se réjouit que le Conseil communal n'ait pas défini dans le rapport l'affectation future de ce bien. Nous n'avons d'ailleurs rien à redouter puisque les projets futurs devront être présentés devant ce conseil avant d'être mis en œuvre. Et si dans le pire des cas, aucun projet ne devrait trouver place sur ce terrain, le Conseil communal pourra encore nous proposer de le céder à un tiers et ce certainement sans perte.

L'important, ce soir, c'est d'acquérir ce bien et nous aurons alors le temps de travailler sur des projets qui occuperont certainement bien quelques soirées. Le coût nous paraît raisonnable. Au prix du m<sup>2</sup>, cela semble au-dessous de la norme comparé actuellement à des terrains à bâtir de notre commune. Il est vrai que la classification actuelle en zone de verdure permet des constructions. Mais les contraintes sont-elles si importantes que cette comparaison ne puisse être faite. De plus, nous imaginions qu'une modification de la classification de la zone pourrait être demandée par un acquéreur potentiel. Par la commune, d'autant plus, évidemment.

Enfin, ce soir, je vais peut-être passer pour un dinosaure de la politique communale en vous rappelant une sombre soirée où notre conseil avait, dans une situation analogue, refusé d'acquérir un terrain jouxtant nos installations du terrain de football des Murdines. Trop cher. A quoi pourrait-il servir ? Aujourd'hui, nous savons très bien que ce terrain aurait permis le développement d'installations qui sont à l'étroit. Belle erreur. Mais peut-on le reprocher à nos anciens qui n'ont pas été visionnaires. C'est vrai, mais c'est si facile après vingt ans de le constater. J'espère juste que ce soir, il n'y a pas le prochain acquéreur de ce bien dans la salle.

Alors, ce soir, soyons visionnaires et lançons nous dans l'acquisition de la propriété Zutter. Nos successeurs nous en remercieront et finalement, nous ne prenons guère de risque. Vous l'avez compris, le groupe socialiste acceptera ce crédit avec enthousiasme. »

Le PLR, par la voix de M. Pascal Martin, est favorable à cette demande de crédit.

Mis au vote, l'amendement émanant de l'Entente bevaissanne est rejeté par **20 non contre 4 oui**.

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 23 voix contre 6**.

Ce résultat est ponctué d'applaudissements.

#### **4. Demande de crédit de Fr. 216'330.- pour l'assainissement de l'éclairage public**

La parole est donnée à Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier :

« Le dernier intervenant socialiste parlait tout à l'heure de gestion ou de vision. On a la chance d'avoir un petit peu des deux puisque nous avons une contrainte de gestion par rapport à l'éclairage public. Ceci nous donne l'opportunité de nous inscrire dans une vision d'avenir avec des perspectives d'économies d'énergie ce à quoi tout le monde est assez sensible. Le deuxième élément à relever est le processus participatif avec la commission des travaux publics. Nous avons battu le pavé et levé le nez pour observer ce qui se passe dans le canton. On a quelquefois été éblouis mais on n'en a pas perdu notre clairvoyance puisque le projet qui vous est présenté ce soir nous paraît assez équilibré. La commission des travaux publics avait suggéré que le Conseil général puisse voir les différents modèles. L'un des deux modèles est prévu pour des lampadaires à sodium qui sont transformables à terme avec des lampes LED. Le deuxième modèle est le modèle LED qui a été retenu par la commission des travaux publics qui équipera plus d'une centaine de points lumineux du village. Vous avez dans le rapport la répartition des quartiers concernés. »

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, souhaite connaître la signification des 44 luminaires, 24 lampes LED, 48 watts et 96 luminaires 24 lampes LED, 24 watts mentionnés au bas de la page 2 du rapport du Conseil communal.

Ce n'est pas la même puissance, répond Mme Florence Nater. Il y a 24 yodes, une fois de 24 watts et une fois de 48 watts.

Président de la commission des travaux publics, M. François Despland recommande à l'assemblée d'accepter cette demande de crédit. Ces lampes LED permettent de jouer avec leur nombre en fonction de la hauteur du candélabre. Nous avons avec le sodium et les leds un bon amalgame de possibilité d'éclairage.

Au nom de l'Entente bevaissanne, M. Sven Comtesse soutient le Conseil communal dans sa démarche.

Pour les Verts, M. Arvind Shah s'exprime ensuite en ces termes :

« Les Verts appuient cette demande de crédit.

Il est effectivement absolument nécessaire de remplacer les 201 points lumineux actuellement équipés avec des lampes à vapeur de mercure.

La solution proposée (remplacement de 61 luminaires à vapeur de sodium et par 140 luminaires LED) nous paraît être une solution équilibrée. C'est probablement la meilleure solution qu'on puisse trouver actuellement dans un délai raisonnable. C'est un bon pas dans la direction de la motion que nous avons soumise au Conseil général et qui sera traitée ultérieurement ce soir.

Toutefois, je pense qu'il est important de dire que la situation du côté des luminaires LED est encore très fluide.

J'ai personnellement des doutes importants par rapport à :

- La durée de vie des lampadaires LED ;
- L'énergie électrique effectivement dissipée par ces lampadaires ;
- La nuisance optique créée par l'effet d'éblouissement de certains lampadaires à LED;
- Le fait que dans ce dossier, nous sommes entièrement dépendants du Groupe E. Je ne suis pas du tout convaincu que les lampadaires à Led proposé par eux soient les meilleurs actuellement disponibles pour l'éclairage public.

Il convient donc, à mon avis, personnel, que les services industriels de notre commune suivent très attentivement l'évolution de ce dossier dans les prochaines années, pour voir si nous rencontrons à Bevaix des difficultés non prévues avec les nouveaux lampadaires LED choisis actuellement. Certes, ce sera le Groupe E qui gèrera notre éclairage public, avec un contrat d'entretien, pendant les prochaines 4 années. Toutefois, notre chef technique devrait, à mon avis, suivre en détail l'évolution pour pouvoir nous conseiller à l'échéance du contrat d'entretien, d'ici 4 ans, s'il convient de le renouveler ou pas. »

Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste, demande si le vieux village sera équipé de nouvelles lampes.

Mme Florence Nater lui répond que toutes les rues qui sont concernées par ces modifications d'éclairage sont mentionnées dans le rapport.

M. François Despland, président de la commission des travaux publics, précise que les lampadaires situés au centre du village ne seront pas changés.

Il profite de son intervention pour mentionner que le groupe PLR soutient cette demande de crédit.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Les Verts, demande s'il y a une garantie pour ces lampes (5 ans ?). L'électronique sur ces lampes LED est-il de dernière génération ? Bien qu'étant favorable à cette demande de crédit, elle regrette le choix des lampes LED car ce sont des têtes sans possibilité d'orientation.

Mme Florence Nater répond que les lampadaires LED sont garantis 5 ans. Pour le reste, il s'agit de faire confiance au travail effectué par la commission des travaux publics.

Pour le groupe socialiste, Mme Jeanine Bertschi accepte cette demande de crédit.

Au vote, cette demande de crédit est acceptée par **28 oui contre 1 non**.

## 5. Arrêté relatif à la création d'un poste de cuisinier pour la structure d'accueil parascolaire du « P'tit Matou »

M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge du dossier, formule l'espoir que le rapport joint à la demande soit suffisamment détaillé. En partant de cet espoir, il rappelle les aspects qualitatifs, éducatifs, financiers et gestionnaires de cette solution qui garantissent une stabilité de la prestation.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissane, demande si le P'tit Matou est équipé d'une cuisine ad hoc. Il ne faudrait pas venir dans 3 ou 4 mois avec une demande de crédit pour un nouvel équipement de la cuisine.

M. Gilbert Bertschi répond que la cuisine est parfaitement équipée. Il y a juste un problème de lave-vaisselle.

Au nom de l'Entente bevaissane, M. Dimitri De Marco confirme le changement de statut de notre cuisinier qui donne déjà entière satisfaction.

La parole est ensuite donnée à Mme Françoise Gagnaux qui s'exprime au nom du groupe socialiste :

« Le parti socialiste s'est penché avec attention sur le rapport du Conseil communal visant l'engagement d'un cuisinier à 50 %. Les aspects légaux et financiers ainsi que ceux liés au bien-être et au bon développement de l'enfant ont été décrits de manière très complète dans le document. Le groupe socialiste partage pleinement la vision du Conseil communal et est convaincu du bien-fondé de cet engagement. De plus, la création d'un emploi stable dans notre commune est un bel exemple à suivre pour répondre modestement au problème du chômage existant dans notre canton. Le groupe socialiste accepte à l'unanimité cet arrêté et invite cette assemblée à en faire de même. »

Au nom du groupe PLR, M. Marc Humbert-Prince est favorable à la prolongation du contrat de cet excellent cuisinier.

Il en est de même pour les Verts, par le truchement de Mme Muriel Denzler-Arapian.

Mis au vote, cet arrêté est accepté par **29 voix sans opposition**.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Les Verts, profite de sa présence dans la salle pour remercier Mme Anne Maldaque d'avoir choisi ce magnifique cuisinier.

Des applaudissements saluent cette intervention.

## 6. Arrêté relatif à la création d'un poste d'assistant de sécurité

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge du dossier. Il souligne que notre agent de police a donné son congé pour le 30 avril 2013 et que nous devons adhérer à police unique au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il a fallu agir rapidement pour pallier à cette défection et nous vous proposons l'engagement d'un assistant de sécurité.

Cet engagement a déjà été évoqué lors des discussions concernant le budget 2013 et nous souhaitons engager un assistant de sécurité qui a une formation de policier. Il faut donc prévoir dans cette commune non seulement l'engagement d'un assistant de sécurité, mais également la mise sur pied d'un concept général de sécurité. Ce travail se fera bien entendu avec la collaboration de la commission de sécurité.

La parole est donnée à M. Thierry Rothen, socialiste :

« Je me permets d'intervenir sur le sujet qui nous occupe actuellement en tant que président de la commission du feu sans pour autant m'exprimer au nom de celle-ci.

Les dispositions du droit cantonal sur la police du feu font état d'inspections de bâtiments qui sont aujourd'hui confiées par le Conseil communal à la commission du feu. Ces inspections devraient se faire de façon périodique selon un rythme différent selon la dangerosité des bâtiments.

Un relevé récent de tous les immeubles de notre commune qui nous a été communiqué par l'ECAP (Etablissement Cantonal d'Assurance et de Prévention) fait état de 1'414 objets sur la Commune de Bevaix qui se répartissent ainsi selon les fréquences de visite :

- 1'180 doivent être vus tous les 8 ans
- 208 tous les 4 ans
- 25 tous les deux ans
- 1 seul chaque année.

Un calcul rapide nous indique donc que la commission devrait visiter 213 objets chaque année et ce, avec en plus la première visite de tous les nouveaux bâtiments.

En 2012 la commission a inspecté 59 bâtiments. J'en déduis donc que le rythme des visites est près de 4 fois plus lent que celui qui est légalement prescrit. Que se passera-t-il en cas de sinistre majeur qui conduirait à des pertes humaines lorsque le laxisme des autorités communales sera mis en évidence ?

Ce soir, nous avons la possibilité d'intégrer un assistant de sécurité dans l'organigramme du personnel de l'administration communale. A cela je dis « oui » mais, le Conseil communal doit aussi lui confier le contrôle des bâtiments au sens de la police du feu. Ce sera alors une personne formée qui pourra agir de façon systématique et de façon professionnelle.

Les commissaires, eux, ne peuvent pas mettre suffisamment de temps à disposition de la commune pour réaliser ces tâches et leurs compétences ne peuvent être adéquates sauf si, conformément à la loi cantonale, ils sont choisis parmi les milieux professionnels concernés. Mais là, trouvera-t-on 5 professionnels dans notre assemblée ? J'en doute fortement.

J'ai lu avec plaisir que cette situation était évoquée dans le rapport qui nous est soumis. Toutefois, le poste que nous créerons ce soir étant comptabilisé dans le chapitre « 113 Police locale » uniquement, je crains que cette problématique passe au second plan. Une référence à une imputation partielle au compte « 140 Service du feu » aurait été judicieuse et je vous propose l'amendement suivant du texte de l'arrêté :

Art 2 : le poste sera porté proportionnellement aux tâches effectuées sous les chapitres « 113 Police locale » et « 140 Service du feu » dans les comptes communaux. »

M. Nicolas Stucki, répond que le Conseil communal est en train de se pencher sur un organigramme en ressources humaines et il serait judicieux de laisser l'Exécutif s'organiser avec le cahier des charges de ce nouvel employé.

Après une suspension de séance de 5 min, M. Muriel Denzler-Arapian, au nom des Verts, accepte la création de ce poste d'agent de sécurité. Il lui semble impératif que ce dernier soit formé afin qu'il puisse effectuer les contrôles de conformité dans les nouveaux bâtiments.

C'est ensuite au tour de Mme Jenilce Colledan de s'exprimer, au nom du groupe socialiste :

« Le parti socialiste soutient l'engagement de l'assistant de sécurité, mais aimerait sensibiliser le Conseil communal et les conseillers généraux sur l'importance de certains aspects concernant le profil des candidats.

En premier lieu, nous soulignons l'aspect « présence » de l'assistant de sécurité dans notre commune et le rôle éducatif ainsi que social qu'il devra être capable d'assumer.

Nous soulignons aussi le rôle préventif de cette fonction afin de ne pas recourir à des actions correctives pour des faits qui auraient pu être évités.

Il ne faut pas négliger dans la définition de ce poste l'importance du relationnel, ni la validation des compétences indissociables à cette fonction, tant par la formation que par le caractère et les intérêts sociaux des candidats.

Nous souhaitons que le profil qui sera rédigé pour ce poste soit le plus objectif possible, que la personne engagée soutienne les idéaux de notre commune et qu'elle puisse œuvrer à côté de la population bevaissanne en jouant son rôle de manière proactive.

Ceci dit, le groupe socialiste accepte à l'unanimité la création de ce poste d'assistant de sécurité. »

Au nom de l'Entente bevaissanne, Mme Solange Serp accepte cette demande et recommande au chef du dicastère d'établir un cahier des charges précis.

Il en est de même pour le PLR et la commission de sécurité, par la voix de M. Pierre Ponci.

Fort des explications reçues durant l'interruption de séance, M. Thierry Rothen retire son amendement mais il invite le Conseil communal à réfléchir rapidement à des propositions pour décharger la commission de ces inspections de bâtiments.

Mise au vote, cet arrêté est accepté **à l'unanimité**.

## **7. Arrêté portant modification de l'arrêté de classification du personnel communal du 21 février 2005**

Mme Veronika Pantillon, Les Verts, demande si les arrêtés du Conseil communal sont consultables à quelque part.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de l'administration répond que ces arrêtés sont consultables à l'administration communale.

M. Thierry Rothen, socialiste, demande comment ont été classifiés ces deux postes et quelle est la procédure retenue. Il trouve également la classification du nouveau cuisinier particulièrement basse, sans remettre en cause le montant du salaire.

M. Nicolas Stucki, répond que tant pour l'assistant de sécurité que de celui du cuisinier, la classification a été basée sur ce qui se fait dans les autres communes.

M. Nicolas Pfund, administrateur communal précise qu'en ce qui concerne l'agent de sécurité, la classification est la même que dans les autres communes et l'Etat de Neuchâtel (police neuchâteloise). Pour le cuisinier, il faut savoir qu'au niveau de l'Etat, il n'y a pas à proprement dit de cuisinier. C'est la personne qui classe les fonctions au sein du service des ressources humaines qui l'a renseigné. La classe 3 a été définie de cette façon, sachant que les éducatrices sont également dans cette classe. Le cuisinier travaille à 50 % et il a un horaire uniquement en journée et non en soirée. Ce qui justifie cette classe.



Mis au vote, cet arrêté est **accepté à l'unanimité**.

#### **8. Nomination de 4 membres au comité de pilotage du concours de projet pour la grande salle communale**

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, précise qu'il s'agit de nommer 4 personnes issues de chaque groupe politique qui travailleront au sein de ce comité. Un bureau a été créé qui a établi un cahier des charges.

M. Martin Altermatt, PLR, demande quelles sont les compétences de ce comité de pilotage ?

M. Cédric Maire répond que les personnes auront la tâche de valider ce cahier des charges qui sera utilisé par la suite pour le concours de projet proprement dit.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, souhaite que la population soit associée à ce comité de pilotage et qu'il ne soit pas juste constitué d'un architecte, de la professeure de gymnastique et du concierge.

M. Cédric Maire, précise une fois de plus qu'un bureau de pilotage a été constitué et un concours de projet n'est pas une finalité dès le départ. Ce bureau est naturellement composé des utilisateurs du bâtiment soit le concierge et la prof de gym. Ainsi que de la personne chargée de l'urbanisme au sein de l'administration communale et de deux architectes du bureau mandaté. En finalité, le jury qui sera constitué sera composé de personnes du village en nombre illimité, mais il devra y avoir deux architectes professionnels, selon les normes SIA.

M. Martin Altermatt, PLR, propose Mme Sandra Berger et M. François Despland comme suppléant.

M. Thierry Rothen, socialiste, propose Mme Pascale Borioli-Ribaux.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissanne, propose M. Paul-Etienne Borioli.

Mme Veronika Pantillon, Verts, propose Mme Muriel Denzler-Arapian et M. Arvind Shah, comme suppléant.

#### **9. Nomination d'un membre à la commission du feu en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire**

M. Dimitri de Marco, Entente bevaissanne, propose M. Paul-Etienne Borioli.

#### **10. Nomination d'un représentant à la commission intercommunale du service du feu du Vignoble (SFBBC) en remplacement de M. Manuel Deuber, démissionnaire**

M. Dimitri de Marco, Entente bevaissanne, propose M. Paul-Etienne Borioli.

#### **11. Motion des Verts relative à l'encouragement d'installation de panneaux solaires.**

La parole est donnée à M. Arvind Shah, Verts.

« Il est évident qu'au niveau national, nous allons devant une situation critique sur le plan de l'approvisionnement en électricité dans les prochaines décennies. Notre canton a relativement peu de ressources propres pour s'alimenter en énergie électrique. Nous dépendons donc dans une très grande mesure des autres cantons suisses.

Dans une telle situation, il est important de mettre en œuvre toutes les ressources locales pour s'alimenter en énergie électrique de nature renouvelable.

C'est pour cela que nous demandons à la commune de faire d'un côté un geste d'encouragement aux propriétaires privés qui installent des panneaux solaires photovoltaïques, en renonçant à la taxe de Fr. 200.- pour la sanction de plans.

En plus, nous estimons que la Commune devrait montrer le bon exemple en installant de tels panneaux sur une partie des bâtiments publics. Un tel investissement pourrait même s'avérer bien plus rentable dans les prochaines décennies. »

Au nom du Conseil communal, M. Nicolas Stucki, président, n'est pas opposé à l'étude de cette motion.

M. François Despland, PLR, relève que la commission des travaux publics avait déjà étudié la possibilité de pose de panneaux solaires sur le toit du bâtiment de Fontanallaz.

Mise au vote, la motion est **acceptée par 17 voix sans opposition.**

## 12. Motion des Verts visant à économiser l'énergie dans le cadre de l'éclairage public

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, cite, pour étayer la motion, l'exemple des économies réalisées par la ville de Pittsburg aux Etats-Unis.

Au nom du groupe PLR, M. Martin Altermatt, est étonné que les Verts maintiennent cette motion alors qu'un crédit a été voté il y a une heure pour le remplacement de 200 lampadaires. Cette motion est donc totalement superflue et on peut la retirer pour économiser l'énergie du Conseil communal.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, veut bien retirer la motion si le Conseil communal ne met plus de lampes à sodium pour les remplacer par des lampes LED.

Président de la commission des travaux publics, M. François Despland relève que l'étude de la diminution d'intensité des lampadaires a déjà été discutée en commission avant la date de la motion.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments communaux, souligne que tous les luminaires changés dans les bâtiments le sont par des articles de technologie actuelle.

Président du Conseil communal, M. Nicolas Stucki propose de rejeter cette motion.

En finalité et devant les bonnes intentions du Conseil communal, Mme Muriel Denzler-Arapian, au nom des Verts, retire sa motion.

## 13. Informations du Conseil communal

- M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture, informe l'assemblée qu'un véhicule neuf à l'usage des forestiers a été acquis pour le prix de Fr. 25'800.-.
- M. Nicolas Stucki, président de Conseil communal, informe que la prochaine séance du Conseil général a été agendée au 25 mars 2013.
- M. Nicolas Stucki, prie les personnes intervenant lors des séances sur la base d'un écrit de bien vouloir remettre le document à l'administration.
- M. Nicolas Stucki, rappelle que, comme évoqué précédemment, l'accès à la plage de la Pointe-du-Grain ne sera plus payant.

- M. Nicolas Pfund, administrateur communal, relève que la diminution de 26 habitants en 2012 n'est pas une diminution importante. Nous avons enregistré seulement 4 nouvelles constructions et il n'y a rien de grave pour la commune concernant ces mouvements de population. Il s'agit d'un état de fait pour l'année dernière.
- M. Nicolas Stucki, rappelle que les conseillers généraux percevront leurs indemnités courant août de chaque année, conformément à l'arrêté du Conseil général du 26 mars 2012.
- Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des déchets, rappelle la soirée forum-déchets qui sera organisée au Polymatou le mardi 19 février 2013 à 20h00.
- Mme Florence Nater indique ensuite que la benne à papier carton qui avait en son temps été retirée de l'éco point de la Coop a retrouvé sa place originelle. Un compacteur à carton est en outre installé dans l'enceinte de la déchetterie.
- La carte d'accès à la déchetterie sera prochainement expédiée à tous les habitants. Devant l'énorme travail que constituerait le changement de libellé en « Monsieur et Madame, Madame et Monsieur, etc... » seul le nom d'une seule personne par ménage figurera sur cette carte.

#### 14. Divers et questions écrites

- M. Cédric Weber, président du Conseil général, remercie M. Berthier Perregaux, de l'avoir remplacé lors de la séance du 10 décembre 2012.
- M. Cédric Weber remercie également Mme Florence Nater pour le retour de la benne à papier à l'écopoint de la Coop.
- M. Cédric Weber a transmis au Conseil communal un courrier pour une rencontre pastorale avec M. Charles Morerod, évêque de Lausanne-Genève-Fribourg et Neuchâtel. Malheureusement, la rencontre n'aura pas lieu faute de disponibilité et nous sommes donc excusés.
- M. Martin Altermatt, PLR, a constaté que des gens ont déposé des cartons et du papier à côté du container devant la déchetterie, celui-ci étant archiplein. Il suggère de placer un panneau d'interdiction de dépôt lorsque le container est plein et de mentionner l'endroit le plus proche où se trouve un container.
- M. Sven Comtesse, Entente bevaissanne, souhaite que la nouvelle benne à carton soit plus accessible aux personnes de petite taille, par exemple par l'adjonction d'une estrade.
- Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, rappelle le report lors de la dernière séance de la constitution de la nouvelle commission obligatoire de l'énergie. Peut-on mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance ?

M. Denis Pellaux, conseiller communal répond que cette constitution est à l'étude.

- Mme Veronika Pantillon, Verts, a lu dans l'Express du 9 février 2013 que le centre forestier de Boudry-Cortailod a coûté 1.4 mio. Boudry participe pour Fr. 435'000.- et Cortailod pour Fr. 269'000.-, le canton pour Fr. 296'000.-, la Confédération pour Fr. 350'000.- et le prix Bindig pour Fr. 100'000.-. Or, nous avons voté un crédit pour

un centre forestier de Fr. 454'572.- sans aucune aide de tiers. Le Conseil communal était-il au courant du projet de nos voisins ?

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture a été très étonné en voyant ce projet car c'est celui que nous avons présenté le 26 septembre 2011 aux conseillers communaux responsables des dicastères de Boudry et de Cortailod qui l'ont trouvé trop peu ambitieux. Or, il était simplement Fr. 200'000.- meilleur marché que celui qu'ils vont construire maintenant. Concernant les subventions, l'Etat participe uniquement s'il y a regroupement. Rien n'est donc possible en ce qui nous concerne. En ce qui concerne notre projet, il avance et nous avons déposé les plans et suivi la procédure. Il n'y a donc pas de raison de revenir en arrière.

- M. Marc Humbert-Prince, PLR, souhaite la pose de mains courantes au cimetière, à l'usage principalement des personnes âgées et à mobilité réduite.
- M. Thierry Rothen, président de la commission du feu, se réjouit que cette dernière ait été complétée ce soir par la nomination d'un 5<sup>ème</sup> membre. Il invite ses membres à se réunir rapidement tout à l'heure pour convenir d'un prochain rendez-vous.

La séance est levée à 22h35.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Cédric Weber  
La secrétaire,  
Muriel Denzler Arapian

Bevaix, le 19 février 2013.



**Procès-verbal de la séance du lundi 29 avril 2013 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

**Ordre du jour:**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 11 février 2013.
3. Approbation du compte-rendu financier de l'exercice 2012.
4. Demande de crédit de Fr. 165'000.- pour le réaménagement de la digue A du port avec création de 4 places d'amarrage supplémentaires.
5. Projet d'arrêté relatif à l'envoi des documents pour le Conseil général par courrier électronique (Entente Bevaisanne).
6. Motion relative à la sensibilisation aux problèmes énergétiques et création d'une commission ad'hoc.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Cédric Weber, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, à la presse et au public. Il félicite également les nouveaux députés issus de notre commune.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 25 conseillers généraux, Mme Lilly Barbier et MM. Patrick Cossettini (démissionnaire), Martin Altermatt (retard, arrive à 20h40), Pascal Martin, Arvind Shah et François Paris sont absents et excusés alors que Monsieur Philippe Giddey est absent non-excuse.

Mme Florence Nater, MM. Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Cédric Maire et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Sven Comtesse et Toma Von Bergen fonctionnent comme questeurs.

**2. Procès-verbal de la séance du 11 février 2013.**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté par **25 voix sans avis contraire.**

### 3. Approbation du compte-rendu financier 2012.

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, qui, relève que les premiers résultats des comptes indiquaient un excédent de charges. En réalité, c'est un excédent de revenus de Fr. 1'566'913.- qui est enregistré. Cette grande surprise et en partie due aux prévisions des entrées fiscales effectués par l'Etat.

Il relève également que le budget a été dopé comme l'a demandé la commission financière, en établissant une moyenne sur 3 ans à partir des différences qu'il y avait entre les chiffres communiqués et les chiffres réels. Malgré cela, il subsiste quand même cette différence de plus d'un million et demi de francs. Il fait également part de son inquiétude car aujourd'hui cette différence est positive mais un jour cela pourrait bien-être le contraire.

Il ajoute qu'avec de tels écarts il est difficile de travailler de manière précise. Il donne ensuite quelques informations sur le montant de Fr. 1'566'913.- : Le Conseil communal propose d'en utiliser une partie pour réapprovisionner prévoyance.ne et également attribuer Fr. 800'000.- à la réserve de l'aide sociale en prévision du passage en 2015 du principe de caisse à celui d'échéance. A savoir que pour les services sociaux, nous payons actuellement les factures de 2012. En 2015, nous allons payer celles de 2014 et celles de 2015. Ce qui fait le double. Actuellement la réserve se monte à Fr. 1'100'000.-. En 2015 la dissolution de cette réserve nous permettra de ne pas tomber dans les chiffres rouges.

Sont ensuite projetés :

- les deux pages récapitulatives des comptes de fonctionnement, avec commentaires sur chaque chapitre ;
- le tableau des amortissements supplémentaires proposés, avec les explications y relatives ;
- l'évolution des charges/bénéfices de 1999 à 2012 ;
- l'évolution des charges par chapitre de 2000 à 2012 ;
- l'évolution des recettes fiscales de 2006 à 2012 ;
- l'évolution de la dette totale ;
- l'évolution de la charge de l'emprunt ;
- l'évolution de la fortune nette de 2005 à 2013.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, ajoute qu'il convient de se montrer prudent quant à l'avenir, car on doit s'attendre à un nouveau report de charges assez important au niveau de prévoyance.ne.

M. Cédric Weber, président, propose ensuite aux conseillers généraux de passer en revue les chapitres et de poser d'éventuelles questions aux chefs de dicastère.

Questions :

Chapitre 4 santé, M. Thierry Rothen, socialiste :

« Page 26 chiffre, 461.366.00 – Participation sur traitements dentaires : Fr. 2140.- au comptes 2011, Fr. 3000.- au budget 2012, Fr. 772.- au comptes 2012. Cette subvention est-elle suffisamment connue de nos concitoyens ? L'information donnée par l'école primaire de Bevaix a-t-elle été maintenue dans le cadre du cercle scolaire régional ? Est-ce que les conditions d'octroi doivent être adaptées pour que la mesure puisse déployé les effets pour lesquels elle a été créée ? Une seule certitude, le site internet de la commune passe totalement sous silence cette possibilité de subvention. »

Réponse de M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique:

« Effectivement, il y a ici un décalage...Les parents d'élèves sont informés. Ils le sont une fois en première Harnos l'information est transmise par les Cerisiers. Il y a différentes informations à donner aux Cerisiers selon le village dont on provient. Il est vrai que cette information ne vient qu'une seule fois en première Harnos et plus vraiment par la suite. Maintenant si le chiffre est aussi bas, c'est tout simplement parce que nous n'avons pas eu de demande à ce propos. On pourrait envisager plus d'information. Mais il y a également d'autres prestations de la commune pour lesquelles nous ne donnons pas plus d'information.

Chapitre 5 prévoyance sociale, Madame Françoise Gagnaux, du groupe socialiste, s'exprime comme suit :

« Page 29 chiffre, 540.365.00 : Subvention à la petite enfance : Le groupe socialiste a noté l'élévation de la subvention communale, qui s'explique par un nombre d'enfants placés dans les crèches en constante augmentation. A cet effet, nous souhaitons savoir de quelles crèches il s'agit et de combien est le nombre d'enfants de notre commune placés dans les crèches hors de Bevaix ? Le groupe socialiste se demande aussi si la création d'une crèche communale ne serait pas nécessaire et bénéfique tant sur le plan social, économique et environnemental. Est-ce que le Conseil communal y réfléchit ? »

Réponse de M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de la petite enfance:

« Dans ces Fr. 305'357.- il y a Fr. 179'000.- de subvention pour des crèches externes à Bevaix. C'est une somme relativement importante et qui va être en constante augmentation. Ce qui signifie en clair, le 58 % des enfants de Bevaix vont en crèche dans un autre village. Il y a des enfants qui vont à : Boudry, Neuchâtel, Gorgier, Saint-Aubin, Colombier, Auvener, Bôle, Fonainemelon, Le Locle, Peseux et enfin au Ptit Matou à Bevaix.

Pour ce qui est du nombre d'enfants, la commune ne tient pas de statistiques car c'est extrêmement difficile vu la non-continuité de la fréquentation des crèches pendant l'année. Il y a entre 50 et 60 enfants en moyenne qui fréquentent une crèche hors Bevaix. Ce qui devrait d'ailleurs inciter votre autorité comme vous l'avez suggéré à réfléchir s'il ne serait pas utile d'élargir la crèche existante dans notre village. »

Chapitre 7 protection de l'environnement, Madame Muriel Denzler-Arapian, Verts pose la question suivante :

« page 41, chiffre 720.318.26 : Ramassage des déchets urbains. Les charges se montent à Fr. 103'767.- par rapport aux comptes 2011 où nous avons Fr. 106'669.-. Alors si je ne me trompe pas, on a eu entre-temps le ramassage des déchets verts et une diminution selon la séance d'information de près de 50 % des déchets incinérables. En conséquence : Comment se fait-il que la différence au niveau du ramassage ne soit pas plus importante ? Je me souviens, du temps où j'étais à la commission des TP/SI on planifiait une diminution de 10 %, or, elle est bien supérieure. Je me rappelle également de l'arrangement avec M. Meisterhans d'une diminution de 10 % des frais de ramassage. Est-ce que le Conseil communal peut envisager de renégocier le ramassage des déchets incinérables ?

Réponse de Madame Florence Nater, conseillère communale en charge du traitement des déchets :

«Je m'interroge sur la diminution du nombre de transports, car le nombre de ramassages en temps que tels n'a pas véritablement diminué. Par avant, le ramassage

avait lieu de porte à porte, alors que maintenant il est effectué dans les Moloks. Ce qu'on constate par contre c'est une différence au niveau de l'incinération. Par rapport à la question des frais de transports, là je n'ai malheureusement pas de réponse pour le moment. »

M. Cédric Weber, président donne ensuite la parole à Madame Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics pour la présentation de ce chapitre qui pourrait engendrer d'autres éventuelles questions :

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un certain nombre de questions qui ont été posées par rapport à la gestion des déchets, le système a changé avec l'introduction de la taxe au sac au 1er janvier 2012. Voici donc quelques informations et on peut constater un changement notable dans le comportement des citoyens avec l'introduction de la taxe au sac. C'est une diminution non-négligeable de plus de 50 % des déchets urbains incinérables. On est passé de plus de 1000 tonnes à 489 tonnes pour l'année 2012. 269 kg de déchets par habitant en 2011 pour 129 kg de déchets par habitants en 2012. C'est donc un changement de comportement dans le recyclage, c'est particulièrement impressionnant au niveau de l'augmentation du papier. Plus de 64 % de récupération. Une augmentation est notée dans le domaine du verre bien que moins importante ainsi que dans les déchets compostables, ainsi que dans la ferraille et les déchets encombrants.

Pour ce qui est des coûts et du financement de ce nouveau système, les charges sont réparties entre l'impôt (30 % selon notre règlement communal) et la taxe de base (facturée une fois par année). Ce qu'on peut dire sur l'exercice 2012 : nous sommes arrivés à un coût net de Fr. 261'425.02 ceci dit après la déduction de la vente du verre, du papier, des appareils électroniques, de la rétrocession que fait Vadec sur les sacs taxés. Ce qui nous amène à un coût de gestion de Fr. 68.65 par habitant. Le financement en fait parti à raison du 30% de part à l'impôt ce qui représente Fr. 101'180.95 et également la taxe de base qui est de Fr. 160'244.07. La commission des TP travaille beaucoup depuis quelques séances autour de la question de la gestion des déchets et nous avons aussi effectué un calcul pour savoir combien nous coûtait notre déchetterie communale soit Fr. 41.60 par habitant. (compris dans les Fr. 68.65) »

Madame Muriel Denzler-Arapian, Verts pose la question suivante :

Page 93, chiffre 1943.503.17 – Travaux d'entretien maison de commune : « Est-ce que le crédit voté de Fr. 41'000 a été dépensé ?

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments répond que le total de la dépense est de Fr. 40'977.90.

Aucune autre remarque concernant les comptes.

M. Nicolas Stucki remercie tout particulièrement l'administrateur et l'administrateur-adjoint ainsi que le personnel de l'administration communale, pour le travail effectué ainsi que ses collègues de même que la commission financière.

M. Cédric Weber donne ensuite la parole à Mme Veronika Pantillon, présidente de la commission financière.

« La commission financière s'est réunie le 25 mars pour examiner les comptes de l'année 2012. Les membres de la commission ont pris connaissance avec satisfaction mais aussi avec une certaine inquiétude vu le résultat très positif de l'exercice 2012. Beaucoup de satisfaction, car le bénéfice atteint un montant extraordinaire de plus de



1.5 mio. Inquiétude par ce qu'il y a un énorme écart entre les projections. En particulier quant aux rentrées fiscales des personnes physiques et morales.

Imaginer que cet écart puisse une fois se réaliser non pas à notre avantage mais dans le sens d'un excédent de pertes fait froid dans le dos. C'est justement la raison pour laquelle notre commune n'est jamais à l'abri des mauvaises surprises que la commission financière a accepté à l'unanimité d'attribuer un montant d'environ Fr. 645'000.- en vue de l'assainissement prévu pour 2014 de la caisse de pension prévoyance.ne et en mettant Fr. 800'000.- dans la réserve de l'aide sociale en vue du passage au principe de l'échéance ce qui signifie qu'on devra payer des charges de 2 ans en une année. Pour conclure, la commission tient à remercier les membres de l'administration communale pour leur travail et leur disponibilité lors des séances de la commission financière. Nous tenons aussi à remercier les membres du Conseil communal qui participent toujours in corpore à une séance. Je vous remercie de votre attention. »

La parole est ensuite donnée à Mme Solange Serp qui, au nom de l'Entente bevaissanne, accepte les comptes tels qu'ils ont été présentés. Elle remercie l'ensemble de nos autorités pour le travail effectué.

C'est ensuite au nom de Mme Pascale Borioli-Ribaux de s'exprimer au nom du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a examiné les comptes 2012 avec attention et se réjouit des bons résultats de cet exercice.

On remarque un excédent important de recettes de plus de 1,5 million alors que le budget montrait plutôt un excédent de charges. Nous voilà réjouis mais nous nous posons malgré tout toujours la question de savoir pourquoi les chiffres donnés par l'Etat à notre commune sont-ils si différents ?

Cet excédent inattendu le Conseil communal a décidé de le provisionner en vue de l'assainissement de la caisse de retraite de prévoyance.ne et d'attribuer une autre partie à l'aide sociale dans la perspective du passage en 2015, du principe de caisse à celui d'échéance.

Le bénéfice est ainsi modeste et les comptes presque équilibrés. En vue des assainissements importants, nous recommandons de ne pas faire d'amortissement extraordinaire cette année. La note positive est que notre village montre des rentrées fiscales stables. Nous pouvons donc tabler sur des montants réguliers et envisager l'avenir de manière plus sereine.

La fortune de notre commune évolue de façon favorable, nous en sommes très contents. Notre commune est solide et peut enfin se lancer dans des projets positifs, tels que achat de terrain, transformation des infrastructures, et offrir à notre population une vie de qualité.

Je rappelle encore une fois que nous avons fait peu d'investissements lors de la dernière législature. Nous devons donc très rapidement combler ce manque. Notre village même si il a perdu quelques habitants cette dernière année, s'est malgré tout beaucoup agrandi ces dernières décennies et certaines infrastructures offertes sont complètement dépassées. (Je pense notamment aux infrastructures sportives et aux transports publics.)

Nous savons que notre Conseil communal sera prudent, les mouvements des recettes fiscales même si elles sont bonnes peuvent être volatiles. L'économie actuelle toujours sur le fil du rasoir demande une attention toute particulière et de chaque instant.

Notre groupe se range derrière le Conseil communal quant aux assainissements faits et nous constatons qu'en choisissant ce procédé il fait acte de prudence.

Notre groupe acceptera les comptes 2012 de notre commune et remercie le Conseil communal ainsi que tous les membres de l'administration communale pour la mise en place de ces comptes très clairs et bien commentés sur le verso des pages. »

La parole est donnée à Mme Veronika Pantillon pour le groupe des Verts :

« Le groupe des Verts a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2012. Une fois de plus, nous avons une surprise positive en ce sens que les rentrées fiscales sont bien plus élevées que prévu. De plus, notre commune bénéficie des plans de répartition des impôts des personnes morales, qui ont été instaurés avec la mise en vigueur de la baisse des impôts des personnes morales, afin de répartir l'effet de cette thèse sur toutes les communes. Le revenu net, de ce fonds est de presque Fr. 300'000.-. Notre groupe tient aussi à remercier tous les collaborateurs de l'administration communale, ainsi que les membres du Conseil communal qui travaillent tout au long de l'année et en particulier pour le bouclage de ces comptes. Les Verts accepteront les comptes 2012 tels qu'ils ont été présentés. »

C'est ensuite au tour du groupe PLR de s'exprimer, par le truchement de M. François Despland.

« Nous sommes devant le fait accompli. Une année, nous faisons, de magnifiques bénéfices et merci à tout le monde. D'autres années, c'est un déficit... Nous faisons entière confiance à notre Conseil communal, notre administration, à la commission financière, on peut les remercier. Bien sûr que maintenant, avec ces bénéfices que l'on fait, c'est le moment de prévoir des investissements dont notre commune a absolument besoin et que l'on attend depuis des dizaines d'années. Tout le monde en est conscient, et on peut remercier sincèrement tous ceux qui ont œuvré pour l'établissement de ce compte-rendu financier.

Mis au vote, les comptes de l'exercice 2012, sont acceptés à l'**unanimité**.

#### **4 . Demande de crédit de Fr. 165'000.- pour le réaménagement de la digue A du port avec création de 4 places d'amarrage supplémentaires.**

Par l'intermédiaire de M. Dimitri De Marco, l'Entente bevaissanne accepte cette demande de crédit, ce d'autant que son montant sera prélevé sur la réserve du port.

Il en est de même du groupe PLR, au nom duquel s'exprime M. Olivier Brunner et du groupe socialiste, par l'entremise de M. Bruno Durel ainsi que des Verts par la voix de Mme Veronika Pantillon.

La parole est donnée à M. François Despland PLR :

« J'ai remarqué qu'au port, il est question de mettre l'électricité sur les pontons. Je crois que c'est une bonne chose. Avec la modernisation des bateaux, l'électricité devient indispensable. Il est important que chacun puisse bénéficier de l'électricité. Lors de chacune de mes visites au port, je risque de m'encouler sur un fil électrique qui traîne sur le ponton et qui charge les batteries d'un bateau 24h/24h. depuis le printemps jusque tard dans l'automne. Evidemment aux frais de qui ? Peut-être le saurons-nous un jour ? Il faudrait peut-être faire attention. Faisons quelque chose de bien dans ce port. Pour que les gens aient du plaisir à venir au port de Bevaix. »

Monsieur Denis Pellaux, conseiller communal en charge du port précise que le problème de l'électricité est actuellement à l'étude, comme mentionné en fin de rapport.

Mise au vote, cette demande de crédit est acceptée à l'**unanimité**.

## **5 : Projet d'arrêté relatif à l'envoi des documents pour le Conseil général par courrier électronique (Entente bevaisanne).**

M. Cédric Weber cède la présidence à M. Berthier Perregaux, vice-président, car il aimerait s'exprimer concernant cet objet.

M. Berthier Perregaux passe la parole à M. Cédric Weber, qui s'exprime au nom de l'Entente bevaisanne :

« Si nous avons établi cet arrêté, c'est que nous souhaitons ainsi que quelques personnes dans cette salle, aient la possibilité d'obtenir des documents de manière informatique. Notamment lorsque nous voyons le paquet de feuilles nécessaires à l'élaboration du budget. C'est fastidieux à lire, à rechercher, à pointer du doigt, certains éléments. En ayant moi-même demandé et obtenu les comptes de Boudry et de Cortaillod, je constate encore aujourd'hui qu'ils sont disponibles sur leur site internet. La commune de Cortaillod précise que dès que les conseillers généraux ont obtenu l'accès aux comptes, cela devient du domaine public. Donc il n'y a aucune raison de garder secrets ces documents, en tout cas en ce qui concerne le Conseil général. Après avoir entendu quelques réflexions sur ma présentation, certaines personnes manifestent leur envie de pouvoir continuer de recevoir leurs documents sous forme papier. C'est ce qui est prévu dans cet arrêté au point 4. Toute personne qui en fait la demande peut recevoir ces documents en format papier. L'Entente bevaisanne est prête à faire l'inverse, c'est-à-dire envoyer par courriel à toute personne qui le demande. La fonction de recherche est également très pratique. »

M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, signale que l'exécutif a pris connaissance de ce projet avec attention, et n'a pas d'opposition à formuler.

La parole est ensuite donnée à M. Marc Humbert-Prince, PLR :

« Il s'agit d'une idée louable de recevoir des documents informatiques, d'ailleurs cela se fait déjà à une certaine échelle. Mais, je pense que pour les comptes ainsi que pour divers objets, il serait souhaitable que les conseillers généraux soient équipés de tablettes informatiques, permettant ainsi une meilleure lecture des documents, plutôt que sur nos ordinateurs personnels qui ne sont pas équipés pour recevoir de tels documents. Ce serait à cette condition, que le groupe PLR accèderait à cet arrêté. »

M. Berthier Perregaux passe ensuite la parole à M. Hassan Assumani, groupe socialiste :

« La réduction des dépenses inutiles fait également partie des préoccupations du groupe socialiste. Mais de notre point de vue, le projet d'arrêté présenté par l'Entente bevaisanne ne va pas dans le sens des intérêts et des besoins des conseillers généraux et de la commune.

Actuellement, le site internet met déjà à disposition la convocation du Conseil général et certains procès-verbaux, mais on ne sait pas dans quelle mesure ils sont réellement consultés.

L'économie engendrée par l'envoi par voie informatique de tous les documents relatifs aux séances du Conseil général n'est que minime. Si l'on compte une moyenne de 20-25 pages de documents annexes, multipliées par 6 séances, en ajoutant les gros dossiers des comptes et du budget, on peut globalement calculer que cela représente un maximum de 400 pages par an et par membre du Conseil général, soit quelques 12'000 pages au total par an. Si l'on compte un coût de 10 cts par page (ce qui est certainement moins dans la réalité, dû aux rabais de quantité), on arrive à un coût de Fr. 1200.- par an au maximum.

L'économie serait donc très faible comparée aux charges globales de la commune et de son administration.

Par contre, pour le confort de lecture, et pour pouvoir prendre des notes ou souligner certains passages, on peut penser que la grande majorité des conseillers généraux, voire peut-être même la totalité, imprimera ces documents à titre personnel. Cet arrêté ne représentera finalement qu'un report de charges, puisque cela va augmenter les charges personnelles des membres du Conseil général.

L'avantage économique est donc annulé.

D'autre part, on imagine aussi difficilement chaque membre venant aux séances du Conseil général avec des ordinateurs portables ou des tablettes tactiles... il faudrait dans ce cas prévoir que la salle soit aménagée pour leur permettre de se raccorder à l'électricité, ce qui occasionnerait aussi des frais pour la commune.

De plus, le point 1.4 stipule que tout membre du Conseil général qui en fait la demande peut être valablement convoqué et recevoir les documents par courrier postal ou par porteur risque de compliquer et d'alourdir le travail de l'administration communale, qui devra chaque fois vérifier pour chaque membre si la convocation doit être envoyée par voie électronique ou physique.

En conclusion, l'avantage économique est minime, les inconvénients pratiques sont multiples, et l'avantage écologique annulé puisque la grande majorité des membres du Conseil général imprimeront vraisemblablement leurs documents, et la même quantité de papier sera consommée.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste de Bevaix ne soutient pas le projet d'arrêté portant sur les convocations au Conseil général ».

La parole est donnée ensuite à Mme Veronika Pantillon, du groupe des Verts :

« Les Verts ont aussi étudié avec intérêt la motion de l'Entente. La première réaction était aussi favorable. C'est certes une bonne chose de se mettre à la page électronique, ainsi que d'éviter le gaspillage de papier et si possible économiser un peu d'argent. On peut aussi constater qu'au niveau du Canton le parlement va être complètement informatisé à partir de la prochaine législature. Une indemnité est prévue pour les députés qui seront d'accord d'avoir des envois électroniques. Par contre ceux qui voudront toujours du papier ne pourront pas prétendre à cette indemnité. Il serait également judicieux, dans le cas de l'approbation de cet arrêté de réfléchir à une telle indemnité. Sans aller jusqu'aux tablettes tactiles, cette indemnité pourrait par exemple financer l'achat de toner.

Finalement il y a plusieurs problèmes qui se posent, notamment le Wi-Fi dans la salle du Conseil général et les prises pour les ordinateurs. L'Entente devrait retirer cette motion et la faire mûrir un peu en s'inspirant notamment du Grand Conseil. Nous invitons l'Entente à prendre compte de toutes les remarques qui ont été faites. »

La Parole est ensuite donnée à M. François Despland, PLR :

« Je ne suis pas un spécialiste de l'informatique et j'apprécie particulièrement d'avoir du papier. Je me pose une question au sujet de la confidentialité. Je pense qu'il n'y a pas beaucoup de sécurité lors de l'envoi de ces documents de manière électronique. Je suis également contre le fait que tout le monde ait accès à tous les dossiers reçus par les conseillers généraux. Le public pourra également le consulter en même temps que nous, voire avant. J'aimerais avoir des garanties concrètes sur les mesures de sécurité

qui vont être prises. Ces quelques lignes ne me suffisent pas. Quant aux frais occasionnés, j'ai personnellement eu des discussions avec des ingénieurs informatiques, qui m'ont répondu que ça allait coûter un saladier. Alors je me pose la question, où seront les économies engendrées par quelques feuilles de papier par rapport aux dizaines de milliers de francs qu'on est censé dépenser pour cette solution-là.

Personnellement je voterai non à cet arrêté, et j'attendrai qu'on explique un peu mieux aux personnes qui ne sont pas totalement dans le domaine de l'informatique. »

M. Thierry Rothen, socialiste, s'exprime ensuite :

« J'ai entendu l'explication de M. Weber qui stipule que le but est de pouvoir consulter comptes et budgets sur un PC pour pouvoir retrouver plus facilement les lignes dont on a besoin.

Bien sûr, c'est un vœu dans lequel je le suis très volontiers et c'est quelque chose de légitime. Cela se fait dans les autres communes. A Bevaix, nous avons tout et là je dirais simplement à Monsieur Despland que les documents sont publics. A Bevaix, la convocation et les rapports du Conseil communal sont publiés sur le site internet avant même notre séance. Donc, la population peut en prendre connaissance, et c'est normal.

Le projet de budget ou les comptes tels que présentés au Conseil général peuvent aussi être présentés ils le sont dans les autres communes. Je dirais que si M. Weber et l'Entente bevaissanne retireraient leur projet, le Conseil communal pourrait aussi s'engager à procéder comme les autres communes. C'est-à-dire publier ces deux documents que nous puissions tous le consulter depuis chez nous, le jour où nous en avons besoin.

Maintenant juste un détail : les membres qui imprimeraient les documents depuis chez eux pour venir au Conseil général pour avoir quelque chose dans les mains, à défaut de prendre leur PC. Bien entendu, qu'imprimer ces documents sur une imprimante jet d'encre serait une aberration écologique et économique. Ma proposition serait de publier ces deux documents pour répondre à la demande de l'Entente bevaissanne.

La parole est ensuite donnée à Mme Muriel Denzler-Arapian, du groupe des Verts :

« Les Verts trouvent le texte de l'Entente pas totalement abouti avec des détails qui restent à régler. Je rappelle également pour ceux qui ont peur de l'informatique, que le texte prévoit tout de même de pouvoir demander la version papier. Ce qui est à mon sens primordial. Finalement, j'appuie la demande de retirer la motion et de revenir avec une demande plus aboutie.

M. Sven Comtesse, Entente bevaissanne, s'exprime ensuite :

« N'y aurait-il la possibilité de faire la motion dans le sens inverse. C'est à dire choisir les personnes qui veulent les versions informatiques, comme ça on pourra déjà savoir qui désire vraiment cette motion. Je suggère d'y aller doucement et par étape ? »

C'est ensuite au tour de M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal de s'exprimer :

« J'ai pris connaissance de cette motion avec attention en tant que chef du dicastère de l'administration. J'ajoute également que le Grand Conseil s'était doté d'un instrument qui applique le sens de cette motion, mais qui est peut-être réfléchi différemment. Je serai disposé à prendre des mesures avec l'administration communale pour que les documents auxquels a fait référence M. Rothen soient publiés sur le site internet. Je verrai également si on ne pourrait pas développer cela d'une manière différente pour arriver dans une configuration qui ressemble à celle du Grand Conseil. »

M. Cédric Weber, auteur de la motion s'exprime ensuite :

« Je tiens tous à vous remercier, car vous avez participé à faire évoluer l'idée qu'on avait mise en place. J'ai encadré la proposition de M. Rothen, car finalement, c'est la plus simple. Je constate que notre président de commune va dans le même sens. J'ai relevé : S'inspirer du Grand Conseil, électricité, WiFi, indemnisation et pourquoi pas tout cela en bloc une autre fois.

Je vous remercie d'avoir effectué cette étude, dans notre intérêt, pour nos autorités politiques. Je suis heureux que ce soir, nous arrivons à ce consensus.

Je propose de retirer cet arrêté. Effectivement, j'ignorais l'histoire du Grand Conseil, on voit que c'est très utile d'avoir des députés parmi nous. Merci. »

La parole est redonnée à M. Weber, président.

## **6. Motion relative à la sensibilisation aux problèmes énergétiques et création d'une commission ad'hoc.**

Après la lecture de la motion par Mme Françoise Gagnaux, socialiste, cette dernière délivre le commentaire suivant :

« L'idée serait la création d'une commission communale, locale, plus citoyenne et participative que politique. C'est-à-dire, une commission élargie dans laquelle nous pourrions inviter des personnes compétentes et ainsi d'accroître la participation de la population sur ces diverses questions énergétiques.

De plus, notre commune est membre de l'association « Cité de l'Energie » depuis quelques années. Elle a la possibilité de faire appel à un conseiller « Cité de l'Energie ». L'obtention du label est un processus global et pour y arriver une commune doit avoir réalisé et planifié un certain nombre d'action possibles dans six domaines de politique énergétique, à savoir :

- aménagement du territoire, constructions
- bâtiments et équipements communaux
- approvisionnement et dépollution
- mobilité
- organisation interne
- communication et coopération.

Il faut relever que ces questions touchent l'ensemble des dicastères de notre commune et que déjà plusieurs actions réalisées vont dans ce sens là.

Je vous invite donc vivement à accepter cette motion. Merci de votre attention »

M. Cédric Weber passe la parole à Mme Muriel Denzler-Arapian, groupe des Verts :

« A première lecture cette motion a laissé les Verts perplexes. Même si en tant que Verts nous sommes particulièrement contents que les socialistes abordent aussi la question des dépenses énergétiques. En effet, selon la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, et comme déjà évoqué ici, les communes se doivent de se doter d'une commission consultative de l'énergie et ceci, avec effet au premier janvier 2013.

Il n'est donc en principe toujours nul besoin d'une motion pour que cette commission soit constituée au plus vite. De plus, lors de la réunion de la séance de la commission CIUBBC à laquelle j'ai participé avec quelques autres conseillers généraux, les membres et le Conseil communal ont approuvé l'idée d'une commission intercommunale

de l'énergie. Elle devrait donc être créée tout prochainement. Toutefois, après réflexion il nous semble opportun de pouvoir travailler sur les objets qui concernent spécifiquement Bevaix et notamment le fait de remplir les conditions nécessaires à l'obtention du label « Cité de l'Energie ».

De plus, l'ouverture d'une telle commission a des membres de la population intéressés et des experts représente certainement un plus pour la commune. Nous soutiendrons donc cette motion car il nous semble que tout doit être mis en œuvre si nous voulons sérieusement essayer de réduire nos dépenses énergétiques à tous les niveaux. Merci »

Monsieur Denis Pellaux, conseiller communal, s'exprime ensuite :

« Effectivement, ça va être plus difficile de répondre que ce que j'imaginai, car ça part dans tous les sens. D'un côté les questions qui ont déjà été étudiées, notamment la création d'une commission locale qui a déjà été présentée devant votre Conseil, dans un premier temps validé par la commission d'urbanisme. J'ai proposé à la commission intercommunale d'urbanisme de créer une commission qui regroupe les 3 communes par ce que j'y voyais des synergies possibles et étant donné que le contour de cette commission énergie n'était pas clairement défini, je me disais que c'était idéal de démarrer à 3.

Ce n'est pas encore garanti que nous arrivions à créer cette commission intercommunale avec les 3 communes, mais le jeu en valait la chandelle devant d'autres choses qui n'avaient pas fonctionnées aussi bien au niveau des 3 communes. Etant donné que la loi nous impose de créer cette commission laisse aussi le temps puisqu'il n'y a pas de date limite. A l'heure qu'il est, toutes les communes ne se sont pas attelées à la tâche avec une humilité qui dépasse la nôtre. Pas d'urgence, je me disais qu'on pourrait partir à 3 communes et le cas part un peu dans tous les sens. La motion, permet peut-être d'élargir le champ d'étude. Pour ma part il me semble que cela n'élargit pas grand chose au final.

M. Pierre Ponci, PLR refuse cette motion, une telle commission étant envisagée au niveau intercommunal:

M. Paul Borioli, Entente bevaissanne, s'exprime ensuite en ses termes :

« Je viens d'apprendre comme nombreux citoyens que la loi prévoit que les communes se dotent d'une telle commission. Toutefois, il semble qu'elle ne fasse que porter de l'eau au lac avec un bidon de 1l, dans la mesure où la loi elle-même est extrêmement rigoureuse dans ses ordonnances d'application d'aménagement du territoire.

En l'état de nos connaissances, l'Entente bevaissanne ne soutiendra pas cette motion et prendra ses distances pour les motifs suivants :

La loi cantonale sur l'énergie est un cadre extrêmement rigoureux qui fixe les exigences minimales relatives à tout type de construction et d'aménagement dans le domaine public et privé. Aucun projet ne peut se réaliser sans le contrôle strict des organismes d'état chargés de l'application de la loi.

C'est un domaine qui nécessite une formation et des compétences spécifiques d'ingénieur ou d'architecte ou du moins un excellent niveau d'informations techniques.

L'Entente bevaissanne envisage avec souci l'implication d'élus et de citoyens pas forcément qualifiés pour s'attaquer à des questions très pointues. De toute manière, tout projet, toute proposition devra passer pas des bureaux d'études spécialisés dont les honoraires sont très couteux.

De surcroît la motion se focalise, comme d'ailleurs la loi sur l'énergie, uniquement sur des problématiques énergétiques et fait totale abstraction du danger des matériaux de construction polluants, non recyclables et dangereux tels le polyuréthane, le PVC, et le plastique. Elle ne fait aucune mention du danger des ondes électromagnétiques. C'est une vision partielle et politique des problèmes environnementaux.

Il n'y a aucune raison pour qu'une commission se constitue uniquement pour rappeler aux autorités communales les conditions d'application de la loi sur l'énergie. L'Entente bevaissane, dans ce cadre limité et partial, ne voit pas la nécessité d'une telle commission. »

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, s'exprime ensuite :

« Si je peux me permettre de répondre à M. Borioli par rapport aux conditions d'application de la loi actuelle : oui c'est juste, les contrôles sont sévères mais la loi actuelle est totalement insuffisante pour garantir une société à 2000 watts comme l'a voulu le canton. Et pour sortir du nucléaire comme l'a voulu la confédération. Il est extrêmement important que les communes inventent des solutions, quelles qu'elles soient. Il y en a beaucoup et dans beaucoup de domaines pour arriver à cette diminution de la dépense énergétique notamment. Ce n'est pas la seule chose mais elle est très importante. On peut à peine faire confiance aux architectes, les architectes ce sont des êtres humains comme nous. Nous, les politiciens et les citoyens, sommes là pour inventer des nouvelles solutions à un nouveau problème.

Avant on avait une terre et des ressources infinies, actuellement nous avons une terre finie et des ressources finies.

On aborde maintenant une nouvelle étape de l'humanité, à une nouvelle étape il faut des nouvelles solutions.

Et c'est à nous de les trouver. C'est pour cette raison que je pense qu'il est important d'avoir un groupe de Brainstorming qui est purement consultatif mais qui pourrait éventuellement faire des suggestions au Conseil communal. Certainement que dans notre groupe et dans le village il y a des personnes qui ont des connaissances que nous n'avons pas forcément. Dans tel pays, dans telle commune, dans tel village on a fait ceci, est-ce que cela peut s'appliquer à Bevaix ?

M. Cédric Weber donne la parole à M. Denis Pellaux, conseiller communal :

« Devant toutes ces interventions et devant la prise de position que j'ai évoqué au moment du Conseil communal, je voulais quand même rappeler que la préoccupation constante est quelque chose qui est entré dans les habitudes de réflexion aussi bien du Conseil communal que des différentes commissions. Les questions de préoccupation pour l'environnement en mettant la priorité sur ce qui peut être fait économiquement pour choisir des solutions qui préservent l'environnement. Ça vous l'a été démontré, non seulement cette préoccupation mais en plus on travaille sur une commission énergie. Simplement, il est clair qu'il y a des visions qu'on peut déplacer à l'extérieur du cercle politique, ou bien on peut avoir la volonté de conserver une partie de cette mission auprès des gens qui font la politique et qui doivent se poser ces questions et prendre des décisions. Dans tous les cas ce n'est pas dire ; l'énergie cela ne nous intéresse pas, car en tout cas pour le Conseil communal c'est une préoccupation constante. »

M. Paul Borioli, l'Entente bevaissane, souhaite réagir sur le commentaire de Mme Muriel Denzler-Arapian :

« Je voulais préciser qu'effectivement c'est une belle intention, je m'en réjouis quelques part de ce qui va être fait par cette commission. Par contre, il faut savoir qu'en Suisse, ce sont des lois fédérales et cantonales qui s'appliquent et elles se font à ce niveau-là,



elles ne vont pas se faire au niveau intercommunal ou bevaisan. C'est des domaines d'application qui regardent les 23 cantons, ça ne sera pas uniquement sur volonté d'un comité régional. Les choses se font de manière très progressive. Ce qui m'a heurté c'est que dans ce projet vous ne parlez que d'énergie, vous vous focalisez la dessus, vous faites abstraction des problèmes que je vous ai décrit. A savoir que la santé et l'environnement concerne aussi les endroits où l'on vit. Les matériaux sur lesquels on marche, l'air qu'on respire et il y a énormément de matériaux qu'on utilise justement pour diminuer la consommation d'énergie ces matériaux sont extrêmement polluants et là vous n'en tenez pas compte. C'est pour cela que vous entourez le problème par une bonne volonté, mais vous faites abstraction des éléments qui ne vous intéressent pas.

Alors que dans une loi sur l'énergie il faut inclure les matériaux et les produits que nous allons recycler, ces matériaux sont extrêmement polluants et malheureusement la motion et la loi n'en parlent pas. Et c'est précisément cela qui m'interpelle. Si l'on pouvait inclure ces questions dans un cadre global, il faut intégrer aussi ces éléments liés aux matériaux de construction et de la pollution de notre environnement à bâtir. Je regrette que l'on n'en parle pas, et que la loi actuelle ne le mentionne pas également. »

Mme Françoise Gagnaux, groupe socialiste précise ensuite que l'idée de la motion, c'est l'obtention du label « Cité de l'Energie ». Cette obtention de label est intéressante, Chaque commune peut obtenir ce label. Il y a 6 domaines qui sont concernés, dans la postulation au label « Cité de l'Energie ».

La parole est ensuite donnée à M. Thierry Rothen, socialiste qui trouve regrettable qu'on ne parle pas de telle ou telle chose, en refusant la création d'une commission qui justement pourrait en parler.

Mme Veronika Pantillon, les Verts, s'exprime ensuite :

« L'intervention de l'Entente me réjouit d'un côté mais m'inquiète de l'autre. Elle me réjouit dans le sens où l'entente aimerait aller plus loin que notre loi sur l'énergie, passée en 2 fois. La première ayant été jugée trop extrémiste. Alors si dans cette loi on avait mis les matériaux de construction, ainsi que tous les autres problèmes que nous avons dans l'environnement, on n'y serait jamais arrivé. C'est bien de vouloir faire de l'énergie, mais de l'énergie avec du pétrole ce n'est pas la solution parfaite.

De l'autre côté l'intervention m'inquiète, car l'Entente refuse une motion qui demande la création d'une commission énergie, qui nous est imposée par la loi cantonale. Alors même si le Conseil général refuse cette motion, on aura de toute façon une commission énergie. Je vous invite à accepter cette motion. »

**Mise au vote, la motion est acceptée par 13 voix contre 11.**

## **7. Informations du Conseil communal :**

- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge des transports, présente à l'assemblée une projection relative au nouveau groupe de travail « mobilité du Littoral Ouest » qui s'est mis en place au mois de janvier de cette année.

Son objectif est d'améliorer la desserte de bus dans la région de Bevaix, Boudry, Cortaillod, Gorgier, Saint-Aubin.

Il relève l'importance du délai qui est relativement court, au 30 juin 2013.

Une séance d'information à l'attention de tous les conseillers généraux de toutes les communes concernées est prévue à la grande salle de Bevaix le 4 juin à 20h00.

- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique informe ensuite l'assemblée de l'obligation d'accueillir les 8<sup>ème</sup> Harnos à Bevaix. Il aborde également la nécessité de la création de 4 classes supplémentaires. La solution envisagée est l'achat ou la location de « modules ».
- M. Cédric Maire invite l'assemblée à la Fruitière pour son ouverture le 5 mai 2013.
- M. Cédric Maire mentionne ensuite que le concours de projets pour la grande salle avance à grands pas et que tout se passe pour le mieux.
- M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la sécurité informe l'assemblée que le nouvel assistant de sécurité commencera à exercer ses fonctions dès le 2 mai 2013. Dans le même domaine, il souligne qu'un comité régional de sécurité a été mis en place, qui comprend toutes les communes du Littoral ouest jusqu'à Milvignes.
- M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge des sports, relève que la commission sports, loisirs, culture a repris le flambeau de la « Suisse bouge, Bevaix aussi ». samedi 4 mai 2013 au verger communal. Dans la foulée, il annonce que les travaux concernant le projet du Skatepark ont été reportés en vue de l'amélioration des installations pour le même prix.
- Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du terrain de sports, annonce que le nouveau terrain de foot synthétique a été mis à ban dans le but de préserver ce nouveau bien.

## 8. Divers et questions écrites

- M. Cédric Weber, président du Conseil général donne ensuite lecture d'une lettre de M. Patrick Urfer concernant la sécurisation de l'accès aux immeubles rue du Château 9.
- Le président lit ensuite une question écrite des Verts de Bevaix :

« Bevaix possède deux zones industrielles qui ne sont pas encore complètement exploitées. Les Verts, fidèles au principe des trois piliers qui sont l'écologie, l'économie et le social, souhaiteraient que les nouvelles entreprises soient de préférence des petites et moyennes entreprises (PME), non polluantes, qui viennent s'installer à Bevaix.

Nous avons pris connaissance de la révision partielle du règlement des constructions en cours concernant la zone industrielle (ZI 1 ouest) en Néverin qui est en cours de mutation :

- Le Conseil communal a-t-il une idée du genre d'entreprise qui va s'implanter, et a-t-il pris des mesures pour favoriser des entreprises novatrices et créatrices d'emplois ?  
Pour ce qui concerne la ZI 2, secteur ouest :
- Qu'est-ce que le Conseil communal entend faire dans un proche avenir ?
- Comment le Conseil communal entend-il procéder pour favoriser des PME non-polluantes ?

Merci pour vos réponses, Les Verts »

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la sécurité, répond qu'il était au courant du problème soulevé par M. Urfer. Comme mentionné précédemment, il attend l'arrivée du nouvel assistant de sécurité pour mettre tout cela en œuvre.

Pour la deuxième lettre, on ne peut pas intervenir pour une raison de liberté du commerce et d'industrie par rapport aux promoteurs. Et cela dépend aussi du registre du commerce.

M. Pellaux confirme et ajoute que c'est surtout pour des difficultés concernant l'urbanisme que la commune est directement consultée.

Mais que le Conseil communal tient à garder une zone industrielle à Bevaix pour diverses raisons, historiques, économiques etc.

- M. François Despland, PLR, a appris avec plaisir que les sentiers forestiers menant à la Fruitière avaient été entretenus. Qu'en est-il des fontaines ?

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture répond que le personnel forestier s'y emploie.

- C'est au tour de Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, d'intervenir :

« Vous avez sur votre table le rapport d'activité de la maison des jeunes de Bevaix. Vous êtes également les bienvenus à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu ce 2 mai 2013, à la maison des jeunes de Bevaix à 20h ».

Ensuite une interpellation concernant le développement futur du village.

Il est dans l'intérêt des habitants de notre village que celui-ci se développe de façon harmonieuse, écologique et durable.

Nous avons actuellement 3800 habitants à Bevaix, ce nombre va vraisemblablement augmenter ces prochaines années.

Pour être en mesure d'accueillir de nouveaux habitants, tout en évitant le plus possible la diminution des zones agricoles, les Verts aimeraient proposer deux pistes de réflexion :

La première concerne les petites zones à bâtir et les zones déjà construites. L'idée serait d'autoriser une densification plus élevée qu'actuellement sur tous ces terrains.

Depuis quelques années, la Riviera lémanique est confrontée à une demande énorme de nouveaux logements. Les autorités se sont rendu compte que le bétonnage croissant du paysage allait faire perdre de son attrait à la région. Pour conserver la beauté de leur territoire, mais accueillir quand même de nouveaux habitants, certaines communes ont modifié avec succès leur règlement des constructions. Les propriétaires peuvent désormais construire une deuxième maison sur leur terrain, ou des extensions à leur maison, ce qui était impossible auparavant.

La deuxième piste concerne les quelques grands terrains encore vierges de Bevaix. Il nous semble intéressant que dans ces zones se réalise ce qu'on pourrait appeler mini-éco quartier, puisque ces terrains sont trop petits pour y planifier un éco-quartier classique, comme on en trouve déjà dans certaines villes suisses.

Deux terrains pourraient convenir à un tel projet : Le premier se trouve au chemin des Pommiers, au lieu-dit des Maisonnettes. Il est actuellement en zone d'habitation à faible densité.

Le deuxième terrain se trouve au chemin des Chapons-des-Prés, au lieu-dit des « Champelles ». Il est pour l'instant en zone agricole, mais il fait partie des rares terrains situés dans l'alignement des constructions au nord de l'autoroute. Il me semble qu'il pourrait être opportun d'en changer la classification, sur le modèle d'un mini-éco-quartier.

Bon, qu'est-ce que nous voulons dire par éco-quartier ?

Un mini-éco quartier aurait pour ambition d'offrir une haute qualité de vie mais avec un impact minimum sur l'environnement. Pour cela, il faut entre autres :

1. Une densité élevée de l'habitat
2. Des exigences strictes quand à la consommation d'énergie des bâtiments
3. Des installations techniques adéquates, comme :
  - Un chauffage sans énergies fossiles
  - Des collecteurs thermiques pour l'eau chaude
  - Des capteurs photovoltaïques
4. La récupération des eaux de pluie pour une utilisation sur place
5. Une attention particulière aux matériaux de constructions.

La commune n'est certes pas propriétaire de ces terrains, mais elle possède les outils nécessaires pour mettre en place les critères que je viens de mentionner, c'est à dire :

La commission d'urbanisme et la future commission de l'énergie, et surtout le règlement des constructions de la commune.

Celui-ci pourrait être soumis à une modification partielle, en attendant la révision complète du règlement. Merci de votre attention ! »

- M. Berthier Perregaux, vice-président du Conseil général, intervient pour stigmatiser une fois de plus le bruit des avions militaires dans le ciel bevaisan.
- M. Paul-Etienne Borioli, Entente bevaisanne, demande au Conseil communal quelle approche va-t-il adapter suite aux discussions autour du projet « Néofusion » ?

Réponse de M. Stucki, président du Conseil communal:

« Tout d'abord, vous ne pouvez pas nous demander de nous positionner. Notre devoir par rapport à toute la population de Bevaix, c'est d'informer ce qu'il se passe dans les environs. Il n'a jamais été question de s'engager dans un processus de fusion pour le moment, il est juste question de prendre la température à une échelle plus large que BBC. En tant que responsable de l'exécutif, nous devons aller chercher des informations. Il est évident que nous n'allons absolument pas nous positionner, du moins pour l'instant. Et, si un jour quelqu'un doit se positionner, ce sera la population de Bevaix et non pas le Conseil communal. S'il y a quelque chose qui doit se passer, ce ne sera pas en tout cas ce qui s'est passé. Je rappellerai également que Monsieur Louis Dubois a déclaré à la presse que l'Entente ne voulait pas de cette fusion-là, mais qu'elle n'avait jamais été opposée à un autre projet de fusion. Nous regardons simplement vers l'avenir, et collaborons avec les autres communes. »

- M. Marc Humbert-Prince, PLR, demande si les conseillers généraux ne pourraient-ils pas être associés à la réception organisée pour les nouveaux habitants de Bevaix ?

M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal répond que cela n'est pas possible pour la simple raison qu'il y aurait plus de Conseillers généraux que de nouveaux habitants.

M. Maire précise que les sociétés locales et les partis politiques sont certainement invités, la prochaine fois on pourra inviter un représentant par parti s'il y a lieu.

M. Weber ajoute que le bureau du Conseil général est généralement invité.

- M. Pierre Ponci, PLR, souhaite des informations sur l'avancée des travaux de la maison des bûcherons».

M. Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture répond que la commune est actuellement en attente du permis de construire. Il y a eu quelques échanges avec le service concerné, et nous pensons l'obtenir dans peu de temps.

- M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la sécurité, ajoute qu'il y a actuellement un projet de pré-consultation par rapport à l'implantation d'aires de stationnement pour les gitans. Nous avons pu constater qu'il y a un certain nombre de terrains de Bevaix appartenant à l'Etat pour la plupart, sont concernés. A notre avis, après examens de ces terrains, il y en a aucun qui se dresse à accueillir des gens, que ce soit pour des questions techniques ou sanitaires. Nous avons déjà donné un préavis négatif par rapport à une implantation sur le terrain de Bevaix.
- Enfin, M. Thierry Rothen, socialiste, relève qu'il a participé la veille aux opérations de dépouillement des élections cantonales. Il souligne l'excellente préparation et le travail de l'équipe communale. Pratiquement toute l'équipe de l'administration était présente hier à travailler un dimanche et encore trois représentants sont encore là ce soir. Bravo à eux et merci.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h15.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Cédric Weber

La secrétaire,  
Muriel Denzler Arapian

Bevaix, le 22 mai 2013



**Procès-verbal de la séance du lundi 17 juin 2013 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2013.
3. Demande de crédit de Fr. 81'500.- relative à l'acquisition de deux véhicules pour le service des travaux publics, en remplacement de véhicules existants.
4. Demande de crédit urgente de Fr. 37'000.- pour l'installation de barrières autour du terrain de football synthétique à la place de sports des Murdines.
5. Demande de crédit budgétaire annuel de Fr. 53'176.- relative au financement d'une nouvelle offre de transport public pour le Littoral ouest.
6. Demande de crédit de Fr. 28'728.- relative à la démolition de la maison sise Adolphe-Ribaux 17.
7. Nomination d'un membre à la commission des travaux publics et services industriels en remplacement de M. Toma von Bergen, démissionnaire.
8. Rapports
  - des représentants au Cercle scolaire des Cerisiers,
  - du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois,
  - du représentant au Syndicat régional de SITEBCO,
  - du représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.
  - du représentant au Centre de secours du Littoral Ouest (CSLO),
  - du représentant au regroupement intercommunal du corps des sapeurs-pompiers du Vignoble (SFBBC),
9. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juillet 2013 – juin 2014.
10. Informations du Conseil communal.
11. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Cédric Weber, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse.

## 1. Appel nominal

L'appel nominal fait ressortir la présence de 26 conseillers généraux, 4 sont absents et excusés. La majorité est à 14.

En l'absence de M. T. von Bergen, M. Assumani est nommé questeur pour cette séance.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

L'ordre du jour de la présente séance ne fait l'objet d'aucune modification.

## 2. Procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

Page 8, le parlement et non le gouvernement

L'entente devrait retirer cette motion et non réviser

M. Th. Rothen s'étonne de la longueur de ces procès-verbaux et de la transcription. Il se demande si tout le monde lit le procès-verbal de la séance alors qu'il est constitué de 17 pages. Est-ce bien utile et le législatif ne doit-il pas en débattre une fois à l'occasion ?

Moyennant ces remarques, ce procès-verbal est accepté par **25 voix sans avis contraire**.

## 3. Demande de crédit de Fr. 81'500.- relative à l'acquisition de deux véhicules pour le service des travaux publics, en remplacement de véhicules existants.

Mme Florence Nater, précise que l'ancien véhicule « IVECO » serait utilisé non seulement par les services forestiers mais également par le service des bâtiments communaux.

M. F. Despland s'exprime au nom de la commission des TP-SI. Le rapport est clair et le président répondra volontiers aux questions posées par l'assemblée. La commission s'est prononcée favorablement sur cette demande à l'unanimité des membres présents.

M. F. Despland donne également la position du groupe PLR qui est favorable à l'unanimité.

M. B. Durel donne l'avis favorable du groupe socialiste et remercie Mme F. Nater pour son rapport et l'historique présenté.

M. S. Comtesse exprime la position de l'Entente bevaissanne qui acceptera la demande de crédit. Il aurait juste souhaité avoir les photos des véhicules présentés (anciens et nouveaux).

M. A. Shah donne la position des Verts qui sont favorables à cette demande de crédit. Pourtant, il demande une évaluation des coûts et l'établissement d'un tableau avec les avantages et inconvénients des différents véhicules, y compris les aspects écologiques. Ce tableau devrait être présenté à la commission TP-SI. Enfin, il demande aussi au Conseil communal d'envisager l'achat de véhicules d'occasions dans la mesure où le véhicule perd énormément de valeur dans ses deux premières années.

Mme F. Nater répond que l'évaluation des véhicules a été faite en collaboration avec la commission des TP-SI. Elle précise que les véhicules d'occasion sont peu courants et que cela ne constitue pas forcément une bonne solution dans la mesure où ces véhicules sont passablement utilisés et que nous n'avons aucune garantie sur leur état.

M. F. Despland relève la difficulté de trouver des tracteurs avec peu d'heures d'utilisation. Ces engins sont souvent très utilisés et durant de nombreuses années. Les véhicules qui fonctionnent bien sont conservés par leur utilisateur.

Mme M. Denzler demande si la camionnette sera équipée d'un filtre à particules.

Mme F. Nater répond que le descriptif du véhicule le précise mais elle vérifiera.

M. Shah s'excuse de ne pas avoir été à la dernière commission TP-SI et n'a donc pas vu les évaluations.

Mis au vote, la demande de crédit est **acceptée à l'unanimité**.

#### **4. Demande de crédit urgente de Fr. 37'000.- pour l'installation de barrières autour du terrain de football synthétique à la place de sports des Murdines.**

M. C. Weber signale que l'arrêté envoyé aux membres du législatif a été modifié, il comportait deux fois l'article 3.

Le Conseil général se prononcera tout d'abord sur l'arrêté, puis sur l'urgence.

M. C. Weber, président, renseigne le législatif concernant la clause d'urgence. Il s'est adressé au service des communes pour obtenir des informations sur l'utilisation de la clause d'urgence. Il cite le chef du service des communes, M. P. Leu, à ce sujet :

« M. Weber, je vous remercie de votre message. A la suite de votre intéressante question, il m'a été possible d'informer la commune et de la rendre attentive à l'utilisation d'une clause dont je persiste à croire qu'elle est risquée sur le plan juridique car les motifs d'y recourir ne nous apparaissent pas remplis. Cela dit, si cette clause était votée, nous n'agirions pas d'office comme nous le ferions dans le cas d'une décision manifestement contraire à l'intérêt général. La commune prendra ses responsabilités. En tant que président du Conseil général, il vous appartient de faire voter cette clause si le Conseil communal en fait la demande. Dans ce cas, le vote séparé de l'urgence est soumis à la majorité qualifiée des conseillers généraux qui prennent part au vote.

Mme F. Nater prend ensuite la parole pour donner quelques précisions :

« Il y a un certain nombre d'années, quand j'ai fait le choix de devenir membre du Parti socialiste, je me suis engagée à poursuivre un idéal de société et à défendre un panel de convictions. Je vais vous épargner l'inventaire de mes convictions politiques – vous seriez en effet légitimement en droit de me dire que vous ne voyez pas le lien avec l'objet qui nous occupe ce soir. Cependant parmi mes convictions j'ai toujours défendu le fait que les politiques de prévention sont à privilégier sur les politiques de répression, que le dialogue en vue de la résolution d'un problème est préférable à la sanction, que le bien public doit être accessible à chacune et à chacun et pas à quelques privilégiés seulement.

Et voilà que plus de 10 ans plus tard, je suis là devant vous à défendre un crédit – doté de la clause d'urgence de surcroît – prévoyant l'installation de barrières autour d'un terrain de football. Me voilà à revendiquer de l'argent pour fermer l'accès d'une infrastructure publique, une infrastructure prévue pour le bien des enfants, permettant des activités bénéfiques pour la santé. Mais que s'est-il donc passé ? Aurais-je ainsi « vendu mon âme au diable ? ».

Mes convictions auraient-elles fondues « comme neige au soleil » ? Aurais-je cédé à la pression du pragmatisme au détriment d'une société « pour tous sans privilèges » ?

Croyez-moi ces questions-là je me les suis posées et en mon âme et conscience je crois pouvoir dire que je n'ai pas perdu le moindre millimètre de mes convictions ; cet examen de conscience plutôt critique s'est révélé assez rapidement compensé par un autre questionnement celui de la responsabilité des autorités politiques face à l'intérêt public.

En un an au sein de l'exécutif de notre commune j'ai pris la mesure de la valeur de l'intérêt public, j'ai réalisé combien l'intérêt public va bien au-delà d'une simple addition des intérêts particuliers, que l'intérêt public répond bien au concept de complexité qui dit que « Le tout est bien plus que la somme de toutes les parties ».



Dans le cas qui nous occupe l'intérêt public se situe en tous les cas à 3 niveaux :

- éviter qu'un investissement de près de Fr. 300'000.- consenti il y a à peine une année soit « réduit en fumée » avant même que nous en ayons fêté officiellement la réalisation ;
- permettre l'accès à cette infrastructure publique à qui de droit en particulier aux membres des clubs sportifs, aux usagers des autres infrastructures publiques (école, maison des jeunes, structure parascolaire) et en dehors de ces cercles-là en priorité aux enfants du village dans un cadre à définir ;
- favoriser une relation aussi harmonieuse que possible entre les usagers des terrains et les riverains.

Voilà donc à quoi nous devons répondre en tant qu'autorités politiques et tenter de prendre, à défaut de la décision idéale, la meilleure décision possible.

Je sais que cette demande de crédit a suscité un débat animé dans les groupes et dans différentes commissions où ce sujet a été abordé ; il est probable que le débat ce soir soit également animé. Je m'en réjouis. Cela montre votre intérêt pour cette question et cela montre aussi que le football ne se joue pas seulement sur la pelouse mais aussi sur la scène politique ! Parmi les questions et réflexions qui ont émergé au travers du débat jusqu'à ce soir, permettez-moi de revenir sur quelques éléments.

Tout d'abord à ma connaissance le terrain de sports des Murdines n'est pas un lieu public mais une infrastructure publique, ce qui n'est pas tout à fait pareil. Une de mes camarades a par ailleurs rappelé que la grande salle aussi est une infrastructure publique à laquelle nous pouvons avoir accès, mais il ne viendrait à l'idée de personne parmi nous que de laisser la porte ouverte et l'accès totalement libre.

Notre projet est d'installer des barrières avec portails et non des barricades ! Ces portails seront dotés de serrures et donc de clés qui favoriseront un accès préparé et coordonné. Notre intention est bien d'élaborer un règlement d'accès et d'utilisation de ce terrain en concertation avec les acteurs concernés.

Enfin j'ai également entendu quelques reproches autour de la question du saucissonnage des demandes. Je ne peux que prendre acte de ces reproches et préciser que ce saucissonnage n'a rien d'une stratégie délibérée et volontaire, mais est plus le résultat de certains effets collatéraux de l'installation du nouveau terrain synthétique difficilement prévisibles.

Pour terminer, pour ce qui est de la clause d'urgence je dirais ceci. Pour ma part également je ne suis pas fan d'un usage régulier et trop facile de la clause d'urgence, car c'est priver la population de son droit à s'opposer à une décision prise par votre autorité. Néanmoins si on reprend la question de l'intérêt public évoquée au début de mon intervention la question doit véritablement se poser. Si l'on veut préserver autant que faire se peut l'investissement consenti l'an dernier c'est maintenant qu'il faut agir ; c'est maintenant parce que le terrain va officiellement être fermé, les activités des clubs sont en veilleuse, c'est donc maintenant que ce terrain est à risque de déprédations encore plus rapides par un usage inapproprié. Donc dans l'intérêt public et cela même si c'est un peu à contre cœur, la clause d'urgence se justifie.

Au final le choix que vous avez à faire relève d'une pesée de risques : risque de priver la population d'un droit ou risque de voir un bien public se détériorer trop rapidement.

La décision au final vous appartient et je la respecterai, sachant que c'est collectivement – législatif et exécutif - que nous en assumerons la responsabilité.

Voilà pour ces quelques mots que je souhaitais apporter ce soir et je reste bien entendu à disposition pour des questions ».

Mme V. Pantillon parle au nom de la commission des finances, qui a été consultée en date du 31 mai. Elle regrette que l'accès doive être restreint mais admet que la situation l'exige. La commission s'est prononcée en faveur du projet par 4 voix sans opposition mais avec une abstention.

Mme V. Pantillon donne ensuite la position des Verts. Le terrain synthétique est victime de son succès. Les Verts regrettent que ce terrain ait été mis à ban et qu'il soit maintenant clôturé entièrement. Mais le patrimoine de la commune doit être préservé et les Verts donneront leur accord sur le crédit urgent. Ils demandent au Conseil communal de communiquer clairement les raisons de cette restriction d'accès. En effet, certains jeunes ont perçu la mise à ban comme une

punition et une exclusion injustifiée. Il s'agit donc de leur expliquer que le but est de garder le terrain dans un bon état tout en permettant une utilisation la plus large possible. Il faudrait également installer un panneau d'explication sur la clôture. Ils souhaitent aussi que le terrain reste accessible à ceux qui l'utilisent de manière adéquate, par exemple en laissant un accès libre en journée. Ceci se justifie d'autant plus que ces infrastructures sont payées entièrement par la commune et donc pas les impôts de ses habitants. Il n'y a dès lors pas de raison que seul le FC Bevaix en profite, bien que ce dernier ait aussi une vocation sociale. Quant à la clause d'urgence, elle ne doit pas être utilisée de manière abusive et être réservée aux réelles urgences puisqu'elle restreint le droit des citoyens. En l'espèce, les Verts estime que cette clause n'est pas abusive étant donné qu'il s'agit de préserver un bien communal.

Mme S. Berger s'exprime au nom du groupe PLR. Le sujet a suscité une grande discussion au sein du groupe. N'est-ce pas mieux de laisser le terrain à disposition des enfants, sous surveillance, plutôt que de laisser ces jeunes livrés à eux-mêmes, on ne sait où ? Un terrain sécurisé et clôturé réservé aux sociétés en priorité ne garantirait-il pas la longévité de l'installation ?

L'enjeu est de faire respecter les lieux en limitant l'accès. Ce terrain appartient à la commune, donc à ses citoyens. Il est dévolu au football et ce sont en priorité les écoles et les sociétés sportives qui l'exploitent. Il devrait néanmoins pouvoir être utilisé par la population, sous surveillance. Pour faire respecter l'ordre, la sécurité et la propreté, le terrain devra être fermé à clé après usage et la nuit. Les éventuelles heures d'ouverture réservées au public doivent clairement faire l'objet d'une information. La clause d'urgence semble évidente au vu des dommages déjà constatés, cela peu après la mise en exploitation du terrain synthétique.

Pendant la période estivale, le terrain en herbe sera fermé pour travaux et les jeunes iront jouer sur le terrain synthétique, raison supplémentaire pour exercer une surveillance. Pour conclure, le groupe PLR accepte en majorité cette demande de crédit urgente, mais demande aux personnes en charge du dossier de réfléchir aux recommandations exprimées par le groupe.

M. J. Lopes demande quelle sera la hauteur des barrières.

Mme F. Nater précise que la barrière sera d'une hauteur de 2 mètres en continu mais côté sud et est des filets pare-ballons d'une hauteur supérieure seront installés.

M. Th. Rothen signale que le groupe socialiste s'est posé les mêmes questions. Il encourage les membres du législatif à s'approcher du FC Bevaix. Il y a quelques années, le mouvement junior du FC Bevaix avait déjà organisé des animations en période de vacances. Il est d'ailleurs probable que le club propose des activités durant l'été. Le groupe socialiste acceptera cette demande de crédit et l'urgence demandée.

A titre personnel, M. Th. Rothen souhaite rappeler à certain que lors d'une commission sports-loisirs-culture, il avait posé toute une série de questions. La seule réponse qu'il avait obtenu est qu'il souhaitait torpiller le projet d'alors. Il trouve cela dommage ; il avait parlé d'une barrière, de l'arrosage du terrain qui pose maintenant problème. Il avait aussi parlé des investissements futurs qui seraient à faire au terrain des Murdines. Il aimerait préciser que si certains ont l'impression de subir un saucissonnage, il n'est en tous les cas pas du fait de Mme F. Nater qui a reçu la patate chaude à son entrée en fonction et qui doit maintenant parer aux insuffisances de l'étude préalable de ce projet, il le regrette.

Il constate par ailleurs que dans le cadre de projet de rénovation des vestiaires du terrain, un certain nombre de questions s'étaient posées au sein de ce Conseil. Concernant le déplacement des terrains à Boudry, il avait alors dit que déplacer le FC Bevaix sur le plateau de Perreux, c'était perdre une des plus grandes sociétés du village. Le vice-président du Conseil général s'était alors levé pour lui expliquer les problèmes du FC Serrière et le déracinement mais que le club vivait très bien depuis le déplacement à Puits-Godet. Si vous avez suivi l'actualité sportive du canton, le FC Serrière a mis la clé sous la porte et a fusionné avec Xamax, ne laissant qu'un petit « s » à la fin du nom. Le FC Serrière n'a finalement pas survécu à ce déracinement. Cela ne le laisse pas indifférent car il est un enfant de Serrière et il y était attaché, comme au FC Bevaix.

Mme Serp pour le groupe de l'Entente a bien entendu les arguments convaincants de Mme F. Nater. L'Entente bevaissanne souhaitait que l'accès à ce terrain soit garanti à la population bevaissanne et demander au Conseil communal de trouver une solution plus simple et moins coûteuse. Au vu des éléments apportés, elle admet qu'il est important de conserver l'infrastructure en bon état et d'éviter de nouveaux dommages qui seraient bien plus coûteux encore.

M. F. Despland était à la base mitigé sur ce projet de barrières dans la mesure où il s'agit d'un espace public à disposition des jeunes et pour pratiquer le sport. Il a effectué une vision locale et discuté avec le cantinier qui lui a décrit la situation et montré les dégâts sur le terrain. Il constate malheureusement que l'on doit effectivement fermer cet espace en posant des barrières. Il encourage donc les membres du législatif à accepter cette demande de crédit. Il se demande si une partie des barrières pourraient être amovibles et enlevées lors de manifestations au terrain. Ce serait pratique et plus joli que de voir à travers des barreaux.

Mme M. Denzler prend la parole pour indiquer que certains jeunes n'ont pas bien compris l'idée de cette fermeture. Ils se demandent si une structure pourrait être installée à l'endroit du terrain de basket actuel, permettant de pratiquer football et basket sur une surface moins dommageable.

M. Th. Rothen demande si l'urgence peut être respectée dans le cadre de la réalisation des travaux. Une entreprise est-elle prête à effectuer les travaux avant les vacances ?

Mme F. Nater lui répond que les travaux pourront être entrepris la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet. Elle a par ailleurs entendu les différentes interventions et le souci de laisser un accès le plus étendu possible aux enfants de Bevaix. Il est dans les souhaits du Conseil communal d'aménager les choses de la meilleure manière possible.

M. J. Lopes rend l'assemblée attentive au fait qu'il ne faut pas être trop sévère avec les jeunes qui ont besoin d'espaces de jeux pour s'amuser. S'ils ne peuvent pas jouer au terrain de football, ils iront jouer ailleurs et ce n'est en tous les cas pas la meilleure solution.

Mme F. Nater rappelle que le terrain en herbe reste ouvert est accessible, sauf pendant l'été pour les travaux d'entretien annuel.

Mise au vote, **la demande de crédit est acceptée par 23 voix contre une.**

Mise au vote, **l'urgence est acceptée par 23 voix sans opposition.**

##### **5. Demande de crédit budgétaire annuel de Fr. 53'176.- relative au financement d'une nouvelle offre de transport public pour le Littoral ouest.**

M. G. Bertschi prend la parole pour mettre en évidence 4 points importants du projet :

- L'augmentation réelle par année est de Fr. 39'584.- étant donné la convention actuellement en vigueur qui sera dénoncée ;
- Au terme de la période d'essai de trois ans et si les objectifs sont atteints, cette somme disparaîtra en tant que charge supplémentaire et passera dans le pot commun neuchâtelois et sera répartie entre toutes les communes ;
- L'accord des 5 communes directement concernées est indispensable pour que le projet soit réalisable. Un seul refus entraînera l'abandon du projet.
- Les modifications pour l'année 2014 doivent impérativement être annoncées au plus tard pour le 30 juin au canton pour pouvoir être mises en place. Il n'existe pas de plan B.

En résumé, plus de bus, cadence augmentée aux heures de pointes, meilleures correspondances, horaires plus réguliers, dessertes jusqu'à minuit. Voilà ce qui est proposé dans le projet.

M. J. Lopes demande ce qu'il en est de la question de sécurité dans la mesure où les bus sont toujours pleins et beaucoup de personnes sont debout, notamment les étudiants en période d'école. Est-ce que le confort sera amélioré vu la fréquentation ?

M. G. Bertschi lui répond que le projet ne prévoit que des modifications au niveau des trajets et des horaires. Il s'agit des mêmes bus aux mêmes conditions d'exploitation ; les courses scolaires ne sont pas concernées par le projet ; leur maintien aux mêmes conditions qu'actuellement est assuré.

Mme F. Gagnaux précise que le groupe socialiste a pris connaissance du projet avec grand intérêt. Elle relève que plusieurs questions ont déjà trouvé réponse lors de la séance d'informations groupée des législatifs du 4 juin à Bevaix. Elle salue l'initiative de Mme C. Vara, conseillère communale à Cortaillod et le travail fourni par l'ensemble des conseillers communaux en particulier des chefs des dicastères des transports de Bevaix, Boudry, Cortaillod, Saint-Aubin, Gorgier et Vaumarcus pour leurs réflexions et leurs démarches qui ont permis le présent rapport, en collaboration avec l'entreprise TransN. L'esprit de solidarité de la COMUL est aussi relevé pour la participation aux coûts de cette nouvelle offre de transports publics pour le Littoral ouest. En page 14 du rapport, il est mentionné que la ville de Neuchâtel verse Fr. 54'000.- de contribution pour cette ligne. Cette nouvelle ligne offre une cadence de transports publics de 30 minutes de et vers Neuchâtel aux heures de pointes durant toute la semaine et ce depuis décembre 2013. Les bus scolaires ne subissent aucune modification, les horaires CFF ne changent pas. Le financement a été parfaitement expliqué et la commune est en mesure d'assumer cette charge au vu de la prestation de qualité offerte à la population. En cas d'acceptation par les 5 législatifs des communes concernées, ces dernières et TransN auront la tâche d'informer la population afin d'accroître le nombre d'usagers pour augmenter les revenus. Le groupe socialiste soutient ce projet et acceptera cette demande de crédit de Fr. 53'176.-. Enfin, pour ceux et celles qui souhaitent d'ores et déjà changer leurs habitudes, Mme F. Gagnaux signale qu'un abonnement deux zones permettant de rayonner de Bevaix à Cornaux en passant par Boudevilliers en bus, en tram et en train ne coûte que Fr. 51.- par mois.

M. Olivier Brunner informe que le groupe PLR acceptera cette demande de crédit.

Mme M. Denzler exprime la satisfaction et l'accord des Verts de Bevaix à ce projet. Les nouveaux trajets proposés par TransN vont améliorer le réseau et la desserte en transports publics de et vers Neuchâtel. Elle espère que cela encouragera les gens à laisser leur voiture à la maison et à utiliser les transports publics. Elle relève que le travail conjoint de toutes les communes concernées est un signe fort. Quand il y a un besoin, la solidarité fonctionne et du coup, même l'Etat participe au projet. Elle remarque encore que la ville de Neuchâtel et quelques communes du Littoral participent aux frais alors qu'elles ne sont pas concernées par ces améliorations, tout comme Fresens et Montalchez, de manière spontanée.

M. P. Borioli au nom de l'Entente bevaissane salue la bonne collaboration entre les communes pour arriver à cette amélioration en matière de transports. Le groupe acceptera la demande de crédit présentée.

M. F. Despland en son nom ajoute que tout comme la grande salle qui fait l'objet d'une étude approfondie, la question des transports est un sujet d'importance pour la région et le projet présenté doit être accepté. Vu le développement des hauts de Boudry, de Bevaix et de Gorgier il serait bien d'envisager une desserte au nord de la ligne CFF puis par le Plan-Jacot, par des bus plus petits comme le prévoyait déjà une étude il y a une vingtaine d'années.

Mme V. Pantillon informe le législatif que la commission des finances s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Mis au vote, l'arrêté est **accepté par 25 voix sans opposition.**

## **6. Demande de crédit de Fr. 28'728.- relative à la démolition de la maison sise Adolphe-Ribaux 17.**

Mme V. Pantillon s'exprime au nom des Verts de Bevaix :

« Le Conseil communal sollicite un crédit pour la démolition de cette maison qui avait été acquise en 1995 avec une vision stratégique en cas d'agrandissement des infrastructures scolaires. Cet achat avait effectivement été une bonne chose dans cette vision à moyen et long terme. Que faut-il faire maintenant de cette maison ?

Nous savons que les réorganisations au niveau de l'école nécessitent plus de place pour nos écoliers à Bevaix, mais le rapport nous semble bien lacunaire à ce sujet. C'est lors d'une précédente séance du législatif que le chef du dicastère de l'instruction publique nous a expliqué les enjeux à venir pour notre village, à savoir le rapatriement des classes de 8<sup>e</sup> Harmos dans notre village, puisque les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> devront à l'avenir se trouver dans le même collège.

Est-ce bien exact ? Si tel est effectivement le cas, il semble judicieux d'utiliser la parcelle où se trouve l'immeuble en question pour les besoins de l'école.

Néanmoins, nous nous posons plusieurs questions :

Cette maison bien vieille et en mauvaise état – nous le concédons - mais qui a un certain charme, doit-elle vraiment être détruite ? Ne peut-elle pas être rénovée en y créant par exemple deux salles de classes ?

Dans l'inventaire des besoins financiers 2012-2020 qui a été discuté en commission financière en octobre 2010, un montant de Fr. 300'000.- en priorité 1 avait été prévu pour ce bien du patrimoine financier. Était-il alors question de rénover cette maison et si oui, pourquoi ces projets de rénovation ont-ils été abandonnés ?

Nous savons aussi que des personnes privées ont montré leur intérêt à racheter cette maison. Le Conseil communal peut-il nous dire s'il a reçu des offres chiffrées et le cas échéant de quel montant ?

En l'état de la discussion notre groupe est opposé à la démolition de la maison et attend les réponses à ses questions.

Le rapport ne dit par exemple pas ce qu'il est prévu de faire à la place de la maison. Poser des modules préfabriqués ? Construire un nouveau bâtiment voire agrandir le Polymatou adjacent ? Nous aimerions en savoir plus avant de donner notre feu vert à une démolition.

Nous regrettons que ce rapport n'ait pas passé en commission (ni en commission d'urbanisme, ni en commission financière), où toutes ces questions auraient pu être posées.

M. C. Maire répond aux questions. Cette maison est effectivement insalubre et l'ensemble des travaux de réhabilitation représenteraient Fr. 400'000.- alors que sa surface est petite et que son usage ne convient que pour un couple. Il n'est pas envisageable d'aménager deux salles de classes. Elle ne serait par ailleurs plus rentable en cas de location.

La parcelle est située en zone d'utilité publique et ce serait un manque de vision que de la vendre. Ce terrain est dévolu à une future extension du Polymatou et il se pourrait que nous devions répondre rapidement à une demande du Cercle scolaire pour de nouveaux locaux. Même s'il semble que nous pourrions attendre encore une année en ce qui concerne les projets à venir, cette maison doit de toute manière être démolie et il faut maintenant en prendre la décision, ceci pour éviter d'autres problèmes qui pourraient survenir au vu de la vétusté de l'immeuble.

Nous avons par ailleurs bien reçu quelques offres de particuliers, mais celles-ci n'étaient pas chiffrées.

Enfin, il précise que le législatif a été informé de la volonté du Conseil communal de détruire cette maison avec l'amortissement total de ce bien avec l'exercice comptable 2011.

M. B. Perregaux complète en signalant que le mur porteur est situé au milieu de la maison, entre le salon et la cuisine. De ce fait, la maison est séparée par cette paroi inamovible et il n'est pas possible de transformer cette maison en salle de classe.

M. S. Comtesse demande au Conseil communal pourquoi le législatif n'a reçu aucun projet de réalisation avec ce qu'il est possible de construire à cet endroit dans la zone d'utilité publique.

M. C. Maire précise qu'en matière de possibilité de construire, son collègue M. D. Pellaux pourra répondre à la question. Quant aux projets, une demande d'extension a été faite auprès du Conseil communal concernant le collège pour réaliser trois classes supplémentaires. Il n'y pas de projet défini actuellement. Il s'agit pour l'instant de démolir la maison pour permettre d'agir rapidement lorsque le besoin en locaux sera confirmé.

M. J. Lopes signale qu'il connaît bien la maison. Si on a besoin de la place pour réaliser un projet, il faut la détruire, d'accord. Mais il ne faut pas lui dire que la maison est en mauvais état, qu'elle est sur le point de tomber et qu'elle a un mur au milieu ! Dans le bâtiment, il y a des solutions pour tout faire. Il en a coûté Fr. 300'000.- pour l'achat. Elle a actuellement une valeur de Fr. 200'000.- au moins ; cela représente donc Fr. 500'000.- que nous allons jeter. Si l'on considère que cette maison est insalubre, que dire de certaines maisons du vieux village. La maison n'est pas dans un si mauvais état que le Conseil communal le décrit. Si on la mettait en vente, il y aurait des offres entre Fr. 150'000.- et Fr. 200'000.- au minimum.

M. F. Despland ne veut pas faire de l'histoire mais quand il était jeune, cette maison n'était déjà pas belle. Si on agrandit le collège sur les places de parc actuelles, il sera possible d'aménager quelques places de parc pour le corps enseignant ou pour les manifestations sur l'emplacement de la maison qui doit être détruite. Comme les autres terrains communaux, celui-ci a besoin de garder un espace de verdure.

M. P. Borioli demande si la démolition est liée au besoin de création de classes dans des délais très courts.

M. G. Bertschi répond à la question de M. P. Borioli par oui et non :

Pour le oui, il précise que l'on aura très probablement besoin de places pour des classes supplémentaires dès la rentrée 2014. Vu les décisions du Conseil d'Etat de reculer la mise en œuvre de la réforme des classes 9 à 11, l'urgence n'est plus aussi évidente mais toujours est-il qu'il serait bien de prendre nos dispositions rapidement.

Pour le non : il admet que l'achat de Closel permet de nouvelles perspectives en termes d'infrastructures dans la mesure où il permet d'imaginer un ou deux autres scénarios. Si à moyen terme la structure d'accueil était transférée à Closel, cela libérerait de la place au collège des Chatons permettant de disposer de locaux supplémentaires.

M. N. Stucki, président du Conseil communal, ajoute qu'il n'a pas du tout envie de devoir déloger des squatters dans la maison Adolphe-Ribaux 17 et qu'il s'agit dès lors qu'elle n'est plus louée ni entretenue, de la démolir au plus vite.

Mme V. Pantillon demande encore à M. G. Bertschi si c'est une obligation d'Harmos de garder les 8<sup>ème</sup> année dans les collèges communaux. Elle a compris que les cercles scolaires avait la liberté de s'organiser en fonction des effectifs et des disponibilités des classes.

M. G. Bertschi précise que les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> Harmos doivent obligatoirement se trouver sous le même toit. On ne dit pas que ce doit être à Bevaix mais il faut maintenant résonner en terme de cercle scolaire régional et se demander qu'elle est la solution la plus rationnelle. Il est évident que s'il y a des frais de transformation ou de reconstruction, c'est au cercle scolaire d'intervenir et d'assumer financièrement.

Mise au vote, **la demande de crédit est acceptée par 18 voix contre 2.**

## **7. Nomination d'un membre à la commission des travaux publics et services industriels en remplacement de M. Toma von Bergen, démissionnaire.**

Mme P. Borioli Ribaux propose M. Berthier Perregaux qui est élu tacitement.

## **8. Rapports**

- des représentants au Cercle scolaire des Cerisiers,
- du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois,
- du représentant au Syndicat régional de SITEBCO,
- du représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.
- du représentant au Centre de secours du Littoral Ouest (CSLO),
- du représentant au regroupement intercommunal du corps des sapeurs-pompiers du Vignoble (SFBBC),

M. C. Weber rappelle que ces rapports ne sont plus lus mais qu'ils doivent être remis à l'administration et qu'ils seront annexés au procès-verbal.

## 9. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juillet 2013 – juin 2014.

M. C. Weber rappelle que les accords de législature prévoient l'organisation du bureau pour la période législative 2013-2014.

M. C. Weber profite de dire quelques mots à l'issue de son mandat de président du Conseil général :

« C'est avec plaisir que j'ai exercé une année durant le rôle de président du Conseil général. Durant cette période, j'ai pu apprécier le travail effectué par nos autorités et par notre administration. Ils ont ensemble fait en sorte que tout joue dans les meilleurs délais et que nous puissions préparer les séances de groupes en vue du Conseil général avec tous les documents nécessaires. La gestion de la commune est à mon avis entre de bonnes mains et je souhaite additionner à leur travail le vôtre, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, sans quoi rien n'aurait été possible. Encore un grand merci pour votre engagement politique. Les prises de positions partagées ou non selon nos diverses opinions m'ont beaucoup appris sur le fonctionnement politique et celui de nos institutions. C'est avec un regard complaisant que j'ai pu apprécier que les partis politiques peuvent parfois, lorsque le jeu en vaut la chandelle, s'unir pour défendre un projet politique dans l'intérêt du village et de ses habitants. C'est donc avec confiance que je peux céder mon poste de président à mon heureux successeur que vous allez maintenant pouvoir élire et à qui je souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de cette fonction durant l'année à venir. »

Il est applaudi chaleureusement par l'assemblée.

M. C. Weber demande des propositions pour la constitution du bureau pour l'année législative 2013-2014.

Le groupe socialiste, par M. Th. Rothen, propose M. Berthier Perregaux au titre de président du Conseil général.

Le groupe des Verts, par Mme V. Pantillon, propose Mme M. Denzler Arapian en tant que vice-présidente.

M. M. Humbert-Prince, PLR, se présente lui-même au poste de secrétaire.

M. P. Borioli propose Mme S. Serp au titre de secrétaire-adjointe.

Ces nominations sont acceptées et les personnes élues tacitement par acclamation.

## 10. Informations du Conseil communal.

M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, donne les informations suivantes :

- Les prochaines séances du Conseil général sont fixées les lundis 21 octobre et 9 décembre pour le budget 2014.
- Le bureau du Conseil communal pour la période législative 2013-2014 a été constitué selon les accords de législature, de la manière suivante :

Président	: M. Cédric Maire (Entente)
Vice-présidente	: Mme Florence Nater (PS)
Secrétaire	: M. Nicolas Stucki (PLR)
Vice-secrétaire	: M. Gilbert Bertschi (PS)
Membre	: M. Denis Pellaux (PLR)

Il profite de remercier toutes les personnes présentes d'avoir participé à la défense du projet d'acquisition de la propriété Closel 10. Pour fêter cela modestement, une agape a été prévue à l'issue de la séance.

Mme F. Nater relève avec plaisir quant à la représentation des femmes au sein du Conseil général que le bureau du Conseil est à parfaite parité.

## 11. Divers et questions écrites.

M. Humbert-Prince présente Mme Laurence Borel-Storz, future conseillère générale, présente dans le public ce soir. Il la remercie d'ores et déjà pour son engagement.

Mme V. Pantillon fait remarquer que suite à son interpellation lors de la dernière séance concernant le développement futur du village, elle n'a pas reçu de réponse du Conseil communal qui devrait répondre lors de la séance suivante.

M. N. Stucki lui répond que le Conseil communal est en pleine réflexion, notamment au niveau de l'organigramme. La question est tellement vaste qu'il n'était tout simplement pas possible d'y répondre tout de suite. Il signale par ailleurs que la campagne pour la votation Closel 10 a pris passablement de temps à l'exécutif.

Mme M. Denzler signale que lors du projet d'agrandissement des places de parc devant la maison de commune, il avait été demandé par la commission d'urbanisme qu'une haie soit replantée sur le talus. Actuellement, seuls deux arbres ont été plantés ! Quand la haie sera-t-elle replantée ?

M. C. Maire remarque que le talus est surtout bien utilisé par les enfants. La plantation de la haie a été reportée afin de voir si son utilité était réellement justifiée. Si la demande est forte pour l'implantation d'une haie, elle sera envisagée.

M. F. Despland demande à ce que cette éventuelle haie ne gêne pas l'entrée du futur parking !!!!

M. J. Lopes demande quand aura lieu la prochaine séance de sécurité dans la mesure où la dernière séance date de plus d'une année.

M. N. Stucki l'informe que suite à l'engagement du nouvel assistant de sécurité, il lui a été demandé d'évaluer la situation et de prévoir les mesures éventuelles à prendre. La commission de sécurité sera prochainement convoquée pour présenter l'assistant de sécurité et la situation en général suite à l'évaluation effectuée.

La parole n'étant plus demandée, M. C. Weber, lève la séance à 21h25.

L'administrateur  
Nicolas Pfund

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      Le secrétaire,  
Berthier Perregaux              M. Marc Humbert-Prince

Bevaix, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

**Annexes** : Rapports des délégués aux syndicats intercommunaux





**Procès-verbal de la séance du lundi 21 octobre 2013 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2013.
3. Demande de crédit de Fr. 58'000.- pour la mise en conformité des places de jeux du port et du collège des Chatons.
4. Présentation du plan de législature 2012 – 2016 du Conseil communal.
5. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation et d'agrégation en remplacement de M. Patrick Cossetini, démissionnaire.
6. Réponse à la motion des « Verts » relative à l'encouragement d'installation de panneaux solaires.
7. Réponse à la motion relative à la sensibilisation aux problèmes énergétiques et création d'une commission ad hoc.
8. Informations du Conseil communal.
9. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Berthier Perregaux, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse.

En préambule, M. Berthier Perregaux s'adresse à l'assemblée en ses termes :

« En ce début de 2<sup>ème</sup> année de la législature 2012-2016, permettez-moi, pour inaugurer nos travaux, de vous adresser ces quelques mots. Je ne veux pas être trop long, mais j'aimerais vous laisser en mémoire cet adage frappé au coin du bon sens :

Si vous voulez le bien de vos concitoyens, recherchez ce qui peut leur agréer et non pas ce qui peut leur donner un esprit de revanche. En effet, si nous avons été élus pour gérer notre commune, la faire prospérer et devenir toujours plus agréable à vivre, nous n'avons pas été élus pour notre propre satisfaction, ni d'abord pour des raisons personnelles, mais bien parce que nous défendons des idées que nous considérons comme importantes pour notre village.

Et c'est en cela que peut résider toute la force de notre Conseil général : avoir l'esprit assez ouvert pour être capable d'écouter les autres, de reconnaître et d'accepter les idées qui sont porteuses de progrès, de développement et d'amélioration de nos conditions de vie. C'est un immense privilège que de savoir écouter les autres et ne pas les considérer systématiquement comme des personnes de seconde zone.

Alors, du choc des idées, de la confrontation des avis et du souci du bien commun pourront naître l'esquisse de solutions et la description de réalisations qui apporteront des plus pour notre village. Fort de cet état d'esprit, j'aimerais mentionner 3 projets dont nous allons parler dans les mois – ou les années – qui suivront et qui sont d'une importance capitale pour Bevaix : ce sont l'aménagement du terrain du Closel, la construction d'une nouvelle grande salle et le centre médical dans la maison Barret.

Voilà 3 projets qui vont représenter une amélioration certaine pour les infrastructures de notre commune et qu'il s'agira de réussir et dans leur conception et dans leur réalisation. A ces sujets, nous aurons à n'en pas douter des discussions fort intéressantes et des conceptions peut-être différentes. Notre force sera précisément de nous écouter, de nous inspirer les uns les autres et d'être assez lucides pour accepter les plans qui rencontreront le plus d'approbations parmi nous. Il nous faudra toutefois faire attention à ne pas tomber dans deux travers qui pourraient être néfastes pour l'avenir de leur réalisation : ni mégalomanisme, ni pingrerie. Trouver un juste milieu dans ces dépenses et nous inspirer de la sagesse de nos prédécesseurs qui ont su, par exemple, doter notre village du puits de Treytel.

Nous allons continuer de doter notre commune d'infrastructures importantes et intéressantes. J'ose me surprendre à rêver que nous en parlerons avec un vif désir de parvenir à nos fins grâce à un consensus le plus large possible et non en nous affrontant en une fronde qui se base sur une étroitesse d'esprit et un esprit rétrograde.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, dans quel esprit je vous invite à nous mettre tous et toutes au travail dans cette deuxième année de la législature et à faire ainsi avancer le développement de notre commune. Je vous remercie. »

Cette introduction est ponctuée d'applaudissements.

## 1. Appel nominal

L'appel nominal fait ressortir la présence de 27 conseillers généraux. MM. Toma von Bergen, Sven Comtesse, Philippe Giddey et Didier Pelluet sont absents et excusés.

En l'absence de MM. Toma von Bergen et Sven Comtesse, MM. Hassan Assumani et Cédric Weber fonctionnent comme questeur.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

L'ordre du jour de la présente séance ne fait l'objet d'aucune modification.

## 2. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

Mme Françoise Gagnaux, soc., souligne qu'en page 7, avant-dernière ligne du 1<sup>er</sup> §, il est question d'un abonnement *annuel adulte* deux zones...

M. Veronika Pantillon, Verts, relève qu'à la 6<sup>ème</sup> ligne de la page 5, il faut lire..... sont payés entièrement par la commune et donc *par* les impôts de ses habitants.

Moyennant ces remarques, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Demande de crédit de Fr. 58'000.- pour la mise en conformité des places de jeux du port et du collège des Chatons.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, donne quelques explications au vu du scepticisme engendré par cette demande de crédit. Etant donné que ces installations sont entretenues, elles donnent l'impression que la sécurité est garantie. Or, depuis longtemps, ces jeux, et particulièrement ceux du port, ne sont plus aux normes. Ces dernières figurent dans un document édité par le BPA et elles doivent être respectées non seulement lors de l'installation de ces jeux, mais également lors de leur exploitation. Le dernier rapport de la société qui s'occupe

de la maintenance de ces places indique clairement que ces dernières ne sont plus aux normes, particulièrement les hauteurs de chute et le revêtement du sol. Notre responsabilité serait donc largement engagée en cas d'accident. Si les différentes installations ne sont pas améliorées, il vaut mieux les éliminer car elles sont réellement dangereuses.

M. Paul-Etienne Borioli, Entente bevaisanne, demande si ces normes, du point de vue juridique, ont valeur de jurisprudence.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal répond que ces normes seront prises en considération pour l'évaluation de notre responsabilité en cas d'accident. Soit, on supprime ces installations, soit on les mets aux normes.

Pour M. Paul-Etienne Borioli, Entente bevaisanne, il faut définir les normes légales à partir desquelles les discussions peuvent s'engager. On ne peut pas refuser un projet sans savoir s'il y a une validité juridique. L'entente soutiendra la validité de ce projet avec une deuxième question liée au coût de la main d'œuvre. En effet, la partie démontage pourrait faire l'objet d'une économie de 30-35 % si ces travaux sont effectués par le personnel communal.

La parole est ensuite passée à Mme Françoise Gagnaux, du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste s'est penché sur la demande de crédit de Fr. 58'000.- pour la mise en conformité des places de jeux du port et du collège des Chatons. Cela a suscité plusieurs réflexions et interrogations.

Tout d'abord, nous avons bien saisi la responsabilité communale qui nous incombe et qui oblige les autorités à se doter de places de jeux conformes aux exigences en matière de sécurité, normes imposées par le BPA. En particulier, en ce qui concerne la place de jeux du collège des Chatons qui se trouve sous l'entière responsabilité des autorités communales. Sachant qu'elle n'est pas publique mais uniquement accessible aux élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> hamos, et aux enfants venant à la structure d'accueil. La place de jeux du port pourrait être mise sous la responsabilité des parents ou des personnes en charge des enfants via un panneau informatif. Cependant, ces deux lieux doivent respecter les normes de sécurité.

Un certain agacement s'est exprimé chez quelques-uns de notre groupe au vu des exigences énormes du BPA auxquelles nous devons nous soumettre et qui paraissent exagérées au niveau sécuritaire et qui génèrent des coûts importants.

Cependant, nous acceptons que ces places de jeux soient mises en conformité, mais à condition qu'une étude supplémentaire soit réalisée et qu'elle nous éclaire sur les éléments suivants :

- Historique, dès 2004, et planification et coûts futurs des travaux relatifs aux places de jeux de la commune de Bevaix.
- Consultation des utilisateurs de la place de jeux des Chatons, soit le corps enseignant et la structure d'accueil et évaluation des réels besoins des enfants dans ce cadre-là.
- Pour la place de jeux des Chatons, en particulier, avoir des jeux qui ne génèrent pas de danger, éviter les jeux qui tournent ou se balancent. Reprendre l'idée esquissée en 2005 par la conseillère communale de l'époque Mme Gilliard, de jeux en bois, qui seraient réalisés avec le soutien de l'équipe forestière et éventuellement de la protection civile (ex. collège du Lynx aux Geneveys-s/Coffrane, petit train en bois). Ceci limiterait les risques d'accidents, éviterait un surplus de stress pour les professionnels encadrant les enfants et diminuerait nettement les coûts, tels les dalles antichocs de Fr. 6'142.- (Fr. 8'856.- à la place du port) ou les différentes installations proposées dans ce rapport. Ces jeux, plus simples et moins sophistiqués auraient aussi l'avantage, peut-être, de développer la créativité des enfants.

Considérant ce qui précède, le groupe socialiste, dans sa majorité, demande que cet objet soit renvoyé en commission sports, loisirs, culture pour une étude complémentaire, qu'un nouveau rapport, tenant compte de nos remarques et un nouveau crédit soient soumis au Conseil général dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. »

La parole est ensuite donnée à Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts qui souhaite savoir qui est le délégué BPA pour Bevaix et quel est le délai qui nous est donné pour la remise en état de ces jeux. Et pourquoi d'autres offres n'ont pas été demandées à d'autres firmes et pourquoi les enseignants et les éducatrices du P'tit Matou n'ont pas été consultés. L'intervenant a discuté avec ces dernières qui ont déclaré ne pas avoir besoin de toboggan et de balançoire. Le jeu qui

existe actuellement leur convient parfaitement. En conclusion, les Verts demandent le démontage des jeux qui doivent être démontés et une étude plus approfondie et, en ce qui concerne les Chatons, en collaboration avec les personnes qui les utilisent tous les jours. Pour le port, les Verts acceptent l'offre telle quelle.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, répond que le chargé de sécurité communale M. Claudio Corso assume la charge de délégué BPA pour la commune. En ce qui concerne l'offre, c'est l'entreprise que nous avons mandaté il y a quelques années pour nous rédiger un rapport d'inspection qui a assuré l'entretien de nos places de jeux. Mais, nous allons demander d'autres offres pour ces travaux et nous prendrons la plus avantageuse. Nous aurons également un dialogue avec le conseiller communal en charge de l'enseignement, les responsables des Cerisiers et les enseignants et nous tiendrons compte de ce qui est souhaité. L'entreprise mandaté, Fuchs AG à Thoun, a une grande expérience de ce qui est adapté à tel ou tel endroit et elle nous a proposé ces jeux. Et il n'y a pas de délai pour la réalisation de ces travaux, mais selon lui, compte tenu de la dangerosité de ces jeux, ils doivent être remis en état le plus vite possible. Nous ne pouvons pas nous dégager de notre responsabilité en déclarant que les enfants y jouent à leurs risques et périls si les normes ne sont pas respectées.

M. Cédric Weber, Entente bevaissane, demande s'il est envisageable que certains travaux soient effectués par les employés communaux ?

Mme Florence Nater, conseillère communale cheffe du dicastère des travaux publics, répond que du point de vue technique, c'est possible. Par contre, en ce qui concerne l'aspect humain, c'est une autre question, surtout si ces travaux ont un caractère d'urgence.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, précise qu'en ce qui concerne les coûts, il y aura imputation interne si des travaux sont effectués par le personnel communal. Et l'économie réalisée ne sera pas de 25 à 30 %.

C'est ensuite autour de M. Joaquim Lopes de Jesus de demander qui va donner la garantie de l'entretien à la fin des travaux, par rapport aux objets installés. Est-ce le fabricant ou le fournisseur ? D'autre part, en ce qui concerne le dallage, il espère qu'il n'y aura pas inversion entre celui de 40 cm et celui de 50 cm, le prix n'étant pas le même.

La parole est ensuite donnée à M. Thierry Rothen, socialiste, qui a entendu dire que la proposition d'équiper la place de jeux des Chatons a été faite par le représentant de la maison qui va vendre ces installations. Il ne peut suivre un projet, dont il va accepter le renvoi dans un premier temps, ou on offre à une structure une place de jeux dont elle ne veut pas. Les gens du P'tit Matou ne veulent pas de certaines installations. S'ils ne veulent pas d'un carrousel, d'un toboggan ou d'une balançoire, il ne voit pas pourquoi on les installerait contre leur volonté. Il faut leur demander ce dont ils ont besoin avant de rénover cette place de jeux.

Mme Florence Nater, conseillère communale, demande si les besoins de la structure de la petite enfance ne peuvent pas faire l'objet d'un amendement et de prendre en considération la question de la responsabilité de la commune, à partir du moment où on sait que ces places de jeux ne sont pas conformes. On peut critiquer des normes qui deviennent excessives, mais il nous appartient de les respecter ce d'autant plus à partir du moment que l'on n'est pas aux normes. Il y aurait moyen, ce soir, d'obtenir un consensus sur la notion du principe et un amendement qui permette de revoir la nature même du crédit en consultant les utilisateurs et en rénovant au meilleur marché.

Pour M. Marc Humbert-Prince, PLR, les explications de M. Pellaux les éclairent un peu plus sur cette demande de crédit. Le groupe, soutient de façon générale, le renvoi en commission afin de tenir compte de l'avis des utilisateurs.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, propose que le crédit soit accepté car il y a une certaine urgence. Par contre, est-il possible d'avoir la garantie (orale bien entendu) que les enseignants du P'tit Matou soient consultés avant le début des travaux et d'installer les jeux adéquats aux Chatons, ce qui ne sera pas forcément moins cher.

M. François Despland, PLR, ne souhaite pas le renvoi en commission. Sachant que le Conseil communal va s'approcher des personnes concernées par cet objet, on arrivera à un bon résultat avec les concours des employés des travaux publics et du service forestier. D'autre part,

pourquoi demander plusieurs offres et prendre la moins chère ? Avec la moins chère, on a souvent des histoires et des problèmes et ça coûte encore une fois de plus que le crédit initial. On n'est pas obligé de prendre le plus cher, mais certainement pas le meilleur marché.

M. Denis Pellaux répond que c'est l'entreprise Fuchs qui a trouvé le fabricant et il espère que ces jeux seront aux normes. Cela paraît évident et la responsabilité de notre fournisseur sera engagée. Et les discussions seront menées avec les enseignants des Chatons avant l'installation des jeux dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

Mme Veronika Pantillon, Verts, relève que son collègue de table et elle vont aussi voter le renvoi en commission. Il y a trop de questions encore ouvertes et un renvoi ne va pas rallonger énormément les travaux.

Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste, ajoute qu'en ce qui concerne la place de jeux du port, on a déjà dépensé Fr. 13'000.- en mars 2008 pour la refaire.

M. Cédric Weber, mentionne que l'Entente bevaissanne soutiendra cette demande de crédit.

Mis au vote, l'amendement demandant le renvoi de cet objet est **refusé par 14 voix contre 12.**

Ensuite, cette demande de crédit est **acceptée par 17 oui contre 3 non.**

#### 4. Présentation du plan de législature 2012 – 2016 du Conseil communal.

M. Berthier Perregaux, président du Conseil général, donne les explications suivantes :

« Le Conseil communal, ses 5 membres, vont nous présenter un certain nombre de projets importants pour la fin de la législature, voire plus loin. Ces projets vont nous être présentés en quelques 5 minutes par chaque conseiller communal, mais il ne s'agira pas de les voter. Tous ces projets reviendront devant le Conseil général dans les années qui viennent pour les demandes de crédit et à ce moment-là, on pourra en discuter comme on vient de discuter pour les places de jeux. Donc, ce sera une présentation du Conseil communal mais vous aurez la possibilité de demander des explications supplémentaires et des éclaircissements. On en fait pas une discussion de fond, c'est une information que le Conseil communal nous donne ce soir ».

- M. Cédric Maire, président du Conseil communal, s'exprime ensuite en ses termes :

« Ce soir, nous vous présentons un programme de législature que nous avons élaboré de manière à avoir un fil conducteur pour cette législature et aussi une vision un petit peu plus lointaine de ce que nous allons pouvoir élaborer, à faire ou à ne pas faire. Cette manière-là est exécutée de façon claire, mais sans trop de détails. Il ne s'agit pas de discuter de chaque objet. Ce sont des intentions ou des projets qui, de toute façon, repasseront devant vous. Mais cela vous donne quand même une idée de la vision que nous avons pu élaborer, de ce qu'il y aura à faire durant ces prochaines années. D'autres choses peuvent venir se greffer sur ces points-là. Ce n'est pas un plan qui est rigide et qu'il n'est pas possible de modifier. Bien au contraire, c'est un fil conducteur et c'est à ce titre là qu'on vous le présente ce soir. »

- C'est ensuite au tour de M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de l'administration, de la sécurité et des finances de prendre la parole :

« Au niveau de l'administration générale, nous établirons un plan de communication qui permette à notre Conseil mais également à votre autorité d'être mieux perçu par la population. On doit améliorer la communication avec cette dernière. On aimerait aussi mettre en place une plate-forme collaborative pour le Conseil général, c'est-à-dire que vous puissiez, avec vos ordinateurs respectifs, accéder à la documentation des conseils généraux, à des rapports. On a entendu, lors des derniers conseils, des demandes pour faire des économies au niveau du papier. Ensuite, on vise également à réviser l'organisation générale de l'administration. En matière de sécurité, tout d'abord, ce fameux contrat de prestation avec la police neuchâteloise. Actuellement, la loi sur la police neuchâteloise est à nouveau sur le métier parce que des communes ne sont pas d'accord avec sa teneur. Il y a énormément de flou. Nous tentons d'avoir un contact avec le conseiller d'Etat, mais il ne veut pas nous recevoir pour l'instant. Dans les mesures, on va revoir la question des limitations de vitesse dans le

village et la création de nouvelles places de parc. On a déjà des projets avec le BPA en ce qui concerne la rue des Terreaux. On va également améliorer le flux piétonnier dans le village et des zones à sécuriser, entre autre, répondre à une demande de la population de mettre des patrouilleurs à certains endroits, voire de mettre un deuxième dépose-minute au nord du passage sous-voies. Nous allons également prendre des mesures pour éviter tous les problèmes de vandalisme dans le village et participer à la réorganisation régionale de la police du feu. Au niveau des finances, nous allons procéder à l'expertise de nos biens immobiliers, en respectant le nouveau plan comptable MCH2 (modèle de compte harmonisé 2). Nous allons également viser l'équilibre financier tant au niveau du budget qu'au niveau des comptes. Enfin, favoriser l'accès à l'administration communale aux personnes à mobilité réduite.

- C'est ensuite au tour de M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique, des services sociaux, des structures d'accueil et des transports régionaux de s'exprimer :

« Finalement, qu'est-ce qui fait la qualité de vie dans un village ? C'est certainement une conjonction de nombreux facteurs, mais je me contenterai de vous en citer trois qui sont à mes yeux importants. Le premier facteur c'est la mobilité. Autrement dit les transports publics. Un premier pas a été franchi par le renforcement de la desserte, la ligne 612, anc. ligne 5b. Mais il s'agira de promouvoir ces nouvelles prestations et de les pérenniser dans les trois ans qui viennent, voire de les développer au-delà de ces trois ans. Cela passera par des mesures concrètes et je vous en parlerai tout à l'heure. Deuxième facteur, c'est ce que mette en place les autorités communales pour les jeunes et pour les très jeunes. Ecole de proximité, accueil parascolaires, maison des jeunes et crèches. Sur ce dernier point, nous savons qu'actuellement, le nombre de places est insuffisant. Il s'agira donc de trouver des solutions pour augmenter cette capacité d'accueil des très petits. Enfin, troisième facteur, la médecine de proximité. La situation dans ce domaine est inquiétante. Il manque de médecin généraliste. Notre région n'échappe pas à ce constat. Sur les huit médecins actuellement en activité dans la région Béroche – Bevaix, quatre seront en âge de retraite dans les deux ou trois ans qui viennent. Notre région a donc du souci à se faire pour la médecine de proximité. Pour attirer des médecins, il faut une structure adaptée et moderne. De plus, la profession se féminise et les temps partiels se multiplient. Un centre médical de plusieurs médecins offre plus de souplesse d'organisation et d'efficacité. Disposer d'un centre médical constitue un atout incontestable pour une région. Après étude des différents scénarios possibles, il s'avère que la maison Barret pourrait constituer une excellente solution pour la création d'un centre médical Béroche-Bevaix. Vous trouverez tous ces thèmes dans le plan de législation que vous avez sous les yeux. »

La parole est ensuite donnée à Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics et des services industriels :

« En charge des dicastères des travaux publics et des services industriels, du terrain de sport et du cimetière, mes intentions sont de contribuer au développement harmonieux de notre village. Pour ce soir, je vais prendre pour exemple deux axes principaux de mes priorités. La première étant pour le service des travaux publics et la seconde pour le développement énergétique et environnemental communal. Trois thèmes pour les travaux publics : ressources, efficacité et reconnaissance. Depuis mon entrée en fonction, j'ai été frappée par le contexte quotidien de ce service. Un service souvent stigmatisé, souvent critiqué, qui après avoir été malmené pendant quelques années peine aujourd'hui à retrouver confiance. Ce service remplit pourtant une mission importante auprès du public. Du déneigement à l'entretien des espaces verts, des routes communales, des espaces publics, des fontaines, des terrains de sports, les travaux de compensation écologique, la question du tri des déchets, l'éclairage public et j'en oublie. Dans le fond, notre quotidien à chacune et à chacun d'entre nous est concerné par les missions effectuées par ce service. Il y a un an, j'avais dit que ce service manquait de ressources et cette constatation n'était pas spontanément partagée par votre assemblée. Le Conseil communal s'est donné les moyens de dresser un inventaire des prestations de ce service. Cette démarche est maintenant à bout touchant et nous aurons probablement l'occasion d'y revenir. Pour moi, la priorité une est de renforcer ce dicastère et en deux, c'est réorganiser les tâches et en trois, c'est faire en sorte que ce service regagne en terme de reconnaissance tant au niveau de la population, mais aussi des autres services de l'administration communale et des autorités politiques. Le deuxième axe a trait à la politique énergétique et environnementale communale. Ces préoccupations ne sont

pas uniquement l'apanage du parti des Verts mais également assez largement partagées de gauche à droite de l'échiquier politique. Le Conseil communal partage ces préoccupations et en ce qui me concerne, c'est vraiment une priorité de cette législature. Nous allons continuer de prendre des mesures en ce qui concerne l'éclairage public et les bâtiments communaux au cours de cette législature. Nous avons au niveau du Conseil communal une volonté d'avoir une politique énergétique au niveau de tous les dicastères communaux. »

- C'est ensuite au tour de M. Denis Pellaux, conseiller communal, chef des dicastères de l'urbanisme, des sports, loisirs, culture et du port de s'exprimer :

« En ce qui concerne l'urbanisme, c'est une mission « au jour le jour » et on le voit avec la commission d'urbanisme qui se réunit chaque mois. Nous avons également l'obligation de revoir notre plan d'aménagement local mais ce travail a été bloqué il y a quelques années en raison de l'harmonisation intercantonale qui est à bout touchant. Actuellement, chaque région neuchâteloise doit établir un plan régional au sein de la COMUL et ensuite, nous pourrions remettre notre plan d'aménagement local sur le métier. On espère que ce sera en fin de législature. Il faudra également obtenir le changement d'affectation de zones afin qu'elles deviennent des zones à construire. En ce qui concerne les sports, loisirs et culture, le but est d'améliorer constamment les installations ».

- C'est enfin au tour de M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments communaux et des forêts de s'exprimer :

« Pour ma part, dans le dicastère des domaines et forêts, il y a beaucoup de grands projets qui sont conséquents. Pour les bâtiments communaux, il y a un gros travail à effectuer en relativement peu de temps. On va aussi optimiser la valeur des biens. Le sujet qui est maintenant récurrent est le remplacement de la grande salle avec le concours de remplacement qui est en cours. La transformation de la maison Barret dont M. Bertschi vous a parlé tout à l'heure. Il y a un beau projet sur cette maison, de même que sur la propriété Closel 10. Tout cela forme un gros chantier avec beaucoup de choses qui vont arriver à relativement court terme. Il y a encore l'optimisation de la filière « bois », notre propriété forestière est également conséquente et la plupart d'entre vous en sont amoureux et aime bien la parcourir. Vous pouvez bien vous imaginer que nous n'allons pas venir chaque mois à chaque séance de Conseil général avec de nouvelles demandes de crédit. Il faut aussi nous laisser le temps de travailler, mais ce document est aussi à votre usage pour que vous puissiez travailler dans ce qu'on vous demande, que vous puissiez agir dans les commissions en fonction des informations contenues dans ce document. »

M. Cédric Weber, Entente bevaissanne, demande en quoi consiste le problème des limitations de vitesse.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la sécurité, répond que la question de l'évaluation de la vitesse dans le village se pose car, à certains endroits, le 40 km/h n'est pas adapté à la configuration des lieux. Il en est de même pour certaines rues à 30 km/h. Nous n'avons plus de relation avec la commune de St Aubin qui effectuait les contrôles radar. Nous voulons donc effectuer l'évaluation des vitesses de toutes les rues du village avec la police neuchâteloise et notre agent de sécurité et voir si elles sont adaptées ou non.

Mme Muriel Denzler-Arapian, les Verts, remercie le Conseil communal de faire part à l'assemblée de ses projets et particulièrement de son souci de communication avec la population. C'est une bonne idée de la rendre meilleure.

M. Thierry Rothen, socialiste, trouve intéressant d'avoir des informations sur les projets que mène le Conseil communal. Cela évitera aux groupes de faire faire certains travaux par le service des travaux publics alors que le souci est justement qu'il manque des forces dans ce service. Il demande si le Conseil général aura un point de situation en cours de législature.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal, répond que dans un premier temps, il s'agit de voir le plan des investissements avec la commission des finances. Mais l'argent est le nerf de la guerre et on ne peut pas tout réaliser en même temps. En ce qui concerne la communication évoquée par l'intervenante des Verts, c'est lors du traitement du référendum sur Closel 10 que l'on s'est aperçu que notre façon de faire était lacunaire.

M. Marc Humbert-Prince, PLR, salue également l'initiative du Conseil communal qui a valeur d'innovation. C'est la première fois que l'on voit les enjeux de l'avenir affirmer-t-il.

Mme Florence Nater, conseillère communale, répond au dernier intervenant socialiste que le Conseil communal n'a pas l'intention de s'endormir sur ses intentions mais que le Conseil général a la possibilité de l'interpeller dans un an, un an et demi, mi-deuxième tiers de législature si rien ne se dessine.

#### **5. Nomination d'un membre à la commission de naturalisation et d'agrégation en remplacement de M. Patrick Cossettini, démissionnaire.**

M. Marc Humbert-Prince, PLR, propose Mme Laurence Borel Storz. Cette proposition est ponctuée d'applaudissements.

M. Berthier Perregaux lui souhaite la bienvenue et bonne chance dans son travail au sein du Conseil général.

#### **6. Réponse à la motion des « Verts » relative à l'encouragement d'installation de panneaux solaires.**

M. Denis Pellaux, conseiller communal partiellement concerné par la question, prend la parole et mentionne que l'émolument relatif à ces installations risque de tomber. Dans cette attente, le Conseil communal propose de porter la somme de Fr. 4'000.- au budget 2014 afin d'aller dans le sens de la demande des Verts. En cas d'acceptation de ce budget, un arrêté qui exemptera de ces frais d'installation de panneaux solaires sera édité. En ce qui concerne les bâtiments communaux, la pose de panneaux solaires est toujours étudiée lors de leur rénovation. Et il en sera de même à l'avenir.

Mme Veronika Pantillon, Verts, remercie le Conseil communal pour sa réponse. Mais, en vertu du règlement communal, une réponse écrite doit être fournie.

M. Denis Pellaux répond que le Conseil communal a décidé que sa dernière intervention avait valeur de réponse.

Mme Florence Nater, conseillère communale, souligne que si le règlement communal précise que dans ce cas, un rapport doit être délivré, il ne mentionne pas que ce rapport doit être écrit.

Mme Muriel Denzler Arapian, Verts, indique que Greenpeace fait des ateliers avec des jeunes qui posent des installations solaires sous la direction de professionnels.

Après une interruption de séance demandée par M. Thierry Rothen, socialiste, les Verts, par la voix de Mme Veronika Pantillon, maintiennent leur souhait d'être en possession d'un rapport écrit du Conseil communal. Ce document sera donc rédigé pour une prochaine séance.

Fort de cette décision, M. Gilbert Bertschi, conseiller communal propose que le § 7 soit retiré de l'ordre du jour et qu'une réponse à la motion en question soit également donnée sous forme épistolaire lors d'une prochaine séance.

Mme Muriel Denzler Arapian, Verts, demande si elle ne pourrait tout de même pas avoir une information sur la réponse qui sera donnée par le Conseil communal. Ce souhait provoque l'hilarité de l'assemblée.

#### **7. Réponse à la motion relative à la sensibilisation aux problèmes énergétiques et création d'une commission ad hoc.**

Voir paragraphe 6 ci-dessus.



## 8. Informations du Conseil communal Rapports

- M. Cédric Maire, président du Conseil communal relève qu'en ce qui concerne la grande salle, il y a 53 participants au concours de projet venant d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse.
- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge des transports informe que la nouvelle desserte direction la Béroche va entrer en vigueur le 15 décembre 2013. La veille, une petite inauguration se déroulera au terminus du tram à Boudry. Puis une course inaugurale avec un bus articulé de TransN partira de Boudry jusqu'à St Aubin et retour. A l'arrivée à Boudry, discours et partie officielle se dérouleront sous une tente. Le comité d'organisation de cette manifestation souhaite vivement que toutes les autorités le long de la ligne ainsi que Boudry et Cortaillod participent à cette petite fête. Les autorités cantonales seront également invitées, ce qui est normal puisque le canton finance cette nouvelle desserte à hauteur de Fr. 500'000.-. Les autres communes qui participent au financement de cette ligne 612 seront également invitées. Un tout ménage sera envoyé à tous les habitants de Bevaix et des communes concernées. A titre d'incitation, l'ensemble des communes ont décidé de mettre au budget 2014 une mesure d'incitation pour des cartes multi-courses. Le 30 % du prix de celles-ci sera remboursé à leur détenteur, ce qui coûtera entre Fr. 7'000.- et Fr. 8'000.- pour Bevaix. Cette mesure est valable pendant une année.
- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique, rappelle que Les Cerisiers recherchent un directeur à la suite du départ à la retraite de M. Caccia. Le délai de postulation échoit à la fin de ce mois et il n'y a pas des masses de candidats. Alors, si les membres du Conseil général connaissent des personnes aptes à prendre le poste, qu'ils n'hésitent pas à leur en parler.
- M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, indique le chemin à suivre pour voir le plan d'aménagement communal sur internet. Chacun peut y accéder.

## 9. Divers et questions écrites.

- M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaisanne, prend la parole :  
 « Ma vision : fin horizon 2013. J'aimerais bien avoir si possible une commission de sécurité pour connaître l'avis de notre agent de sécurité après 4 mois de travail. Cela fait 14 mois qu'une séance n'a pas eu lieu. Alors, soit on se réunit, soit on annule cette commission. »
- M. Cédric Maire, président du Conseil communal signale que la décoration des fenêtres de l'Avant sera organisée par la paroisse du Joran. Chaque soir, une fenêtre s'illumine selon le même principe que le calendrier de l'Avant. Les fenêtres se situeront chemin des Murdines, chemin des Vergers, rue des Clos, rue de la Cure, rue de la Fontaine, rue du Temple pour finir le 24 décembre au temple de Bevaix.
- Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste, demande pourquoi elle n'avait pas reçu d'information au sujet de l'inauguration du Skate-park ?  
 M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge des sports, indique que la presse locale s'est faite l'écho de cette inauguration.
- M. Cédric Weber, Entente bevaisanne, a été interpellé par les locataires des places de remorques de bateaux stationnées pendant la période estivale au Môle des Garçons. Une augmentation de location de plus de 50 % sera facturée dès l'année 2014. Il questionne le Conseil communal sur la justification d'une telle augmentation sachant qu'aucune amélioration n'a été apportée sur cette place pour les utilisateurs. N'aurait-il pas été préférable d'y aller par étape ?
- Mme Veronika Pantillon, Verts, souhaite rappeler l'interpellation concernant le développement futur du village que son groupe a déposé et développé lors de la séance d'avril 2013. Lors de la séance de juin, il a été dit que le Conseil communal n'avait pas eu le temps de préparer une réponse. Qu'en est-il ?

M. Denis Pellaux, conseiller communal, répond qu'une réponse écrite sera apportée lors d'une prochaine séance. Mais une réponse orale est prête.

- M. Marc Humbert-Prince, PLR, relève que, par solidarité avec la commune de Val-de-Travers et du village de Noiraigue en particulier, l'exploitation d'énergie fossile est un leurre qui ne fait que retarder le développement des énergies propres. Laissons le CO2 là où il est. Un forage en grande profondeur risquerait de contaminer la source dans laquelle la commune et sa population s'approvisionne. Il faut intervenir auprès de l'Etat pour qu'il interdise l'exploitation du sous-sol qui représente un risque pour la santé de tous.

La parole n'étant plus demandée, M. Berthier Perregaux donne rendez-vous à l'assemblée le 9 décembre 2013 pour la séance du budget et lève la séance à 22h10.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      Le secrétaire,  
Berthier Perregaux              Marc Humbert-Prince

Bevaix, le 24 octobre 2013



**Procès-verbal de la séance du lundi 9 décembre 2013 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2013.
3. Budget 2014.
4. Arrêté relatif à la création d'un poste à 100 % au service des travaux publics.
5. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget.
6. Arrêté relatif au transfert de terrain de 141 m<sup>2</sup> du domaine public cantonal au domaine public communal.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Berthier Perregaux, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public et les remercie de leur présence. Il espère que la soirée se passera le mieux possible, dans le calme, le respect les uns des autres et dans la dignité.

En préambule, M. Berthier Perregaux lit la lettre de démission de M. Paul-Etienne Borioli, de l'Entente bevaissanne. Sa décision prend effet le 9 décembre 2013 à 12h00 et est motivée par sa rupture avec son parti et son représentant au Conseil communal.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 26 conseillers généraux. MM. Philippe Giddey, Didier Pelluet et Cédric Weber sont absents et excusés, alors que M. Toma von Bergen est absent non excusé et M. Paul-Etienne Borioli est démissionnaire.

En l'absence de M. Toma von Bergen, M. Hassan Assumani fonctionne comme questeur.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

L'ordre du jour de la présente séance ne fait l'objet d'aucune modification.

## 2. Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2013.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 3. Budget 2014.

Après avoir donné les explications quant à la façon d'examiner ce point, M. Berthier Perregaux, président, donne la parole à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances :

En préambule, M. Nicolas Stucki, souligne la part d'incertitude en matière fiscale suite aux décisions du Grand Conseil du 2 décembre 2013. De même que les éléments relevant de la recapitalisation de Prevoyance.ne concernant les enseignants passés sous le régime du Cercle scolaire des Cerisiers n'ont pas facilité la tâche du Conseil communal dans l'élaboration de ce document. Après réflexion, l'Exécutif pense qu'il n'est pas judicieux d'amender ce budget au vu de ces différentes inconnues.

Sont ensuite projetés avec les commentaires y relatifs :

- les deux pages récapitulatives du compte de fonctionnement ;
- le mode de calcul des recettes fiscales des personnes physiques ;
- idem, pour celui des personnes morales ;
- les directives budgétaires en matière de calcul des salaires ;
- idem, en ce qui concerne la cotisation à Prevoyance.ne ;
- les charges par nature sous forme de graphique ;
- les recettes par nature sous la même forme ;
- les recettes fiscales par nature, sous le même format ;
- l'évolution bénéfice net – déficit de 2002 à 2014, sous forme graphique ;
- l'évolution de la fortune nette de 2005 à 2014, sous la même forme.

La parole est ensuite donnée à Mme Veronika Pantillon, Verts, présidente de la commission financière :

« Je m'exprime tout d'abord en ma qualité de présidente de la commission financière, par la suite j'interviendrai comme porte-parole du groupe des Verts.

La commission financière s'est retrouvée le 5 novembre pour examiner le budget proposé par le Conseil communal.

Le chef du dicastère des finances nous a exposé la situation et nous avons pu poser toutes nos questions.

La commission a proposé trois modifications au budget du Conseil communal. Toutes ces propositions ont été acceptées et intégrées dans la version du budget que vous avez tous reçu. Il s'agissait à la page 25 de prévoir Fr. 2'000.- pour la participation aux soins dentaires. Ce poste avait simplement été oublié. La commission estime qu'il est important de faire une meilleure information autour de cette aide en faveur des familles de Bevaix.

La deuxième modification concerne le chapitre du port et consiste en l'augmentation de la taxe sur les bers de Fr. 5'000.- à Fr. 10'000.-. Puisque le compte du port doit être équilibré, le poste « attribution à la réserve du port » a aussi été augmenté de Fr. 5'000.-. La dernière modification était purement formelle en ce sens que le libellé « construction » d'une station « Vélospot » a été modifié en « Installation » d'une telle station. En effet il ne peut pas – à proprement parler – être question d'une construction.

Avec ces modifications, le bénéfice du budget 2014 a été ramené de Fr. 2022.- à Fr. 22.-.

La commission a accepté à l'unanimité des membres présents le budget tel qu'il a été modifié par elle.

La commission financière tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour ce budget à savoir le Conseil communal dans son ensemble, et plus particulièrement M. Stucki,

responsable des finances, les membres de l'administration communale en particulier M. Limat, responsable de la comptabilité et M. Pfund administrateur communal. »

M. Veronika Pantillon, intervient ensuite au nom du groupe des Verts :

« Ce budget nous satisfait dans les grandes lignes. Il n'y a pas eu de raboutage dans les acquis, c'est-à-dire les différentes subventions. Nous pouvons répéter ce que nous avons dit lors de la discussion sur le budget il y a un an : la hausse de 5 points d'impôts se fait sérieusement et positivement sentir. Ce budget nous démontre que cette hausse était tout à fait adéquate. Sans elle, non seulement la péréquation serait notablement plus élevée, mais les rentrées fiscales seraient moindres. Nous serions donc certainement dans les chiffres rouges.

Ce budget est positif, ou plutôt équilibré. A notre avis, le fait de ne pas avoir – cette année – revu les chiffres des rentrées fiscales, à la hausse, communiqués par le canton le rend encore plus positif. On sait que le canton est toujours extrêmement voire trop prudent dans l'estimation des recettes fiscales. A tel point que lors de la séance du Grand Conseil de lundi passé, les chiffres du Conseil d'Etat ont été revus à la hausse de 3 mio de francs (2 mio pour les personnes morales et 1 mio pour les personnes physiques).

Nous constatons que le Conseil communal envisage de mieux entretenir son patrimoine en procédant à des rafraîchissements bienvenus, notamment au collège.

Par ailleurs, le montant global des investissements de Fr. 3,5 mio peut étonner...mais à voir de plus près, ce montant comprend un investissement de Fr. 2,5 mio pour un cabinet de médecins de groupe qui, par ailleurs, serait autoporteur et ne chargerait pas les finances de la commune.

Pour finir, nous avons quelque peine à comprendre la note finale, bien pessimiste du Conseil communal dans son rapport puisqu'il estime que la situation de la commune reste précaire. Bien sûr, de grands chantiers attendent notre village comme la nouvelle grande salle, une STEP vieillissante, mais nous estimons que dans l'ensemble il n'y a pas lieu, en l'état des choses, de peindre le diable sur la muraille.

Par ailleurs, les Verts déposeront un amendement concernant les cartes multi-courses et un autre à la page 92, investissements : il faut enlever le poste « Pose de panneaux d'information ». Ce projet a été refusé en commission d'urbanisme et sauf erreur aussi par la commission sports, loisirs, culture».

C'est ensuite au tour de Mme Pascale Borioli-Ribaux, socialiste, d'intervenir :

« Le groupe socialiste a examiné le budget avec attention. Et c'est avec satisfaction que nous l'avons découvert équilibré. Nous avons constaté que les postes « entretiens » ont augmenté car la rénovation de nos biens communaux est indispensable. Malgré tout, de nombreuses inconnues restent. L'organisation scolaire Harmos ne nous confirmera ces montants qu'aux comptes 2014. La nouvelle réforme fiscale en vigueur peut nous réserver des surprises. L'assainissement de la caisse de pension reste problématique. Mais ce budget nous met malgré tout en confiance et nous pouvons investir dans des projets dont nous avons urgemment besoin. Notre groupe remercie particulièrement le chef des finances, le Conseil communal ainsi que tous les membres de l'administration qui ont participé à l'élaboration de ce budget. »

La parole est ensuite donnée à Mme Solange Serp, porte-parole de l'Entente bevaisanne :

« Lors de sa séance de préparation, l'Entente bevaisanne a examiné avec attention le budget 2014. Il sera accepté par notre groupe.

Nous tenons tout d'abord à remercier l'administrateur communal, son adjoint et ses collègues pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget. Années après années, nous avons des documents très bien préparés et des explications toujours claires.

Nos remerciements vont également au Conseil communal et à la commission financière pour cette présentation d'un budget 2014 équilibré avec une prise de risque calculé. La redistribution du fonds de répartition que nous avons reçu de l'Etat donne une bouffée d'air à notre budget ».

Le groupe PLR, par le truchement de M. François Paris, accepte ce budget et remercie le Conseil communal pour son travail.

M. Berthier Perregaux, président du Conseil général, passe ensuite à l'énumération des pages des documents du budget :

Page 13, 211.352.00, « Ecolage Centre des Cerisiers » : M. Joaquim Lopes de Jesus demande la raison de la différence de Fr. 1'700'000.- entre les comptes 2012 et le budget 2014 ?

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, répond que les écoles enfantines et primaires font partie du Cercle scolaire des Cerisiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Page 29, 542.314.00, « Entretien et aménagement ». Mme Veronika Pantillon, Verts, demande à quoi correspond cette somme ?

Page 29, 542.439.00, « Recettes diverses », la même intervenante souhaite connaître le motif de cette recette de Fr. 5'680.-.

Concernant la première question, M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments, répond qu'il y a encore quelques entretiens à effectuer.

Par exemple, le changement de la porte d'entrée, précise M. Gilbert Bertschi, conseiller communal chef du dicastère.

En ce qui concerne les Fr. 5'680.-, l'auteur du présent procès-verbal précise qu'il s'agit des frais de chauffage, d'éclairage, de certains entretiens, et de téléphone qui sont refacturés à l'Association de la Maison des Jeunes.

Page 40, 720.318.26 et 27, « Ramassage et incinération des déchets urbains », ainsi que 720.318.31 et 32, « Ramassage des déchets encombrants incinérables et non-incinérables M. Thierry Rothen, socialiste, intervient en ses termes :

« Si vous avez la possibilité de traverser notre village un mercredi matin, et si possible le premier mercredi du mois, celui du ramassage des déchets encombrants, vous pourrez voir que nos concitoyens utilisent assez largement ce service de déchets encombrants. Par contre, en regardant bien, vous constaterez que la plupart n'ont rien d'encombrants. Ils sont même parfois dans des sacs poubelle noirs non-taxés, ce qui évite de les mettre dans un sac gris. Vous trouverez des paquets de papier alors qu'il existe un ramassage spécifique de la part de nos écoles. La plupart de nos concitoyens n'ont pas la place pour stocker ces déchets encombrants jusqu'au prochain ramassage. Il s'en débarrasse avant. Un ramassage de déchets encombrants doit être proposé à notre population, mais il devrait être organisé sous une autre forme. On devrait mettre sur pied un ramassage à la demande comme, par exemple, à La Chaux-de-Fonds. Si un concitoyen est vraiment embêté pour débarrasser ses déchets encombrants, il peut appeler la commune et le personnel vient en prendre livraison et peut même déménager son vieux canapé depuis le 2<sup>ème</sup> étage. Je propose donc que le Conseil communal réfléchisse à ce principe de ramassage qui s'adresse aux personnes qui en ont véritablement besoin. »

Page 34, 650.318.14, « Promotion prestation mobilité » M. Veronika Pantillon, Verts, demande s'il s'agit de la promotion des cartes multi-courses ?

M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge des transports, répond affirmativement à la question. Il s'agit d'un subventionnement pour les cartes multi-courses adultes à deux zones. Sont exclus de cette opération, les personnes qui bénéficient déjà de tarifs plus bas (personnes à l'AVS par exemple). Cette disposition entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les citoyens recevront prochainement une information sur le système adopté qui sera identique dans toutes les communes du Littoral.

Page 38, 710.318.261 et 281 »Déshydratation et séchage des boues » : M. Joaquim Lopes De Jesus, Entente bevaissanne, demande la raison d'une augmentation à Fr. 118'000.- alors qu'on était à Fr. 69'000.- en 2009 ? La population de Bevaix n'a pas augmenté dans une telle proportion. Il y a presque une différence de Fr. 50'000.- en 4 ans.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier répond que l'introduction de la taxe au sac a engendré une augmentation des boues, les citoyens jetant beaucoup plus de déchets dans les égouts que par le passé. De plus, en 2009, les boues d'épuration pouvaient être répandues dans les champs, ce qui n'est plus le cas actuellement.

Page 40, 720.318.26, « Ramassage des déchets urbains » : Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, constate qu'on n'a pas fait d'économie sur le ramassage alors qu'un ramassage de déchets crus est organisé et qu'on retrouve plus de déchets à la STEP.

Mme Florence Nater, répond que même si le contrat de ramassage des déchets a été renégocié avec le transporteur, l'augmentation du nombre d'habitants ne provoque pas de diminution des coûts. De plus, les ordures dans les moloks sont ramassées deux fois par semaine car une seule tournée est insuffisante. Dès lors, tous les moloks ne sont pas pleins lors du deuxième ramassage, mais le travail du transporteur est le même. De plus, à l'époque du ramassage par habitant, un contrat avait été négocié de façon similaire avec les communes avec lesquelles nous aurons dû fusionner. Ce qui aurait permis d'avoir, à terme, quelque chose de plus rationnel, sous la forme d'une convention avec les communes avoisinantes.

Page 49, 830.319.01, « Achats de billets CFF ». Mme Veronika Pantillon, Verts, souhaite que la commune offre non plus deux, mais quatre cartes journalières comme par ex. Cortaillod. Elle propose donc un amendement pour porter la dépense à Fr. 51'600.-. Les comptes 2012 laissent apparaître un bénéfice de Fr. 1'504.- et il s'agit d'une activité rentable, même si le passage à quatre cartes augmente le travail du personnel de l'administration.

Par la voix de M. Nicolas Stucki, le Conseil communal n'est pas favorable à cet amendement.

M. Thierry Rothen, socialiste, relève qu'il y aurait également lieu d'amender le poste 830.439.00 ce qui n'a aucune influence sur le résultat du compte de fonctionnement.

Mis au vote, l'amendement **est refusé par 14 voix contre 9.**

Page 92, 1943.500.13, « Pose de panneaux d'information », Mme Veronika Pantillon, Verts, souligne que la commission d'urbanisme a refusé ce poste. Elle ne voit donc pas pourquoi cet objet figure dans le budget.

Par la voix de M. Nicolas Stucki, le Conseil communal maintient ce poste qui fera naturellement l'objet d'une demande de crédit. Le Conseil général aura donc le dernier mot à cette occasion.

Avant le vote, M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, remercie ses collègues du Conseil communal, les membres de l'administration et ceux de la commission financière qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Mis au vote, le budget 2014 est **accepté par 25 voix sans avis contraire.**

#### **4. Arrêté relatif à la création d'un poste à 100 % au service des travaux publics.**

La parole est donnée à M. Dimitri de Marco, Entente bevaissanne, qui relève que l'inventaire des prestations à fournir souffre de doublons et d'inexactitude. Il relève que la superficie de 42 km n'a pas augmenté ces dernières années. Aujourd'hui, les travaux publics bénéficient de moyens mécaniques modernes et divers travaux sont donnés à des entreprises en sous-traitance. Il tient à disposition la liste des travaux sous-traités. L'Entente bevaissanne refusera cet objet.

M. Arvind Shah, s'exprime ensuite au nom des Verts pour approuver la création de ce poste de travail. Il demande cependant que la situation soit revue à l'heure de la mise sur pied du budget 2015. Après lecture du rapport et à la vue de la situation actuelle, il arrive à la conclusion qu'un seul poste de travail supplémentaire n'est, à la longue, pas suffisant. L'organisation actuelle de ce secteur est loin d'être optimal et il y a lieu de réévaluer les besoins en tenant compte du fait que le réseau d'alimentation en eau doit être sérieusement revu. Il y a également un problème de séparation des eaux dans le centre du village. La STEP vient gentiment en fin de vie. Il faut donc établir une planification à long terme dans ce domaine, en tenant compte aussi des retraites

prévues d'ici les prochains 10 ans. Les Verts approuvent donc la création de ce poste de travail supplémentaire.

M. Pierre Ponci, PLR, demande si la liste évoquée par l'intervenant de l'Entente peut être consultée ?

Ce dernier répond qu'il ne l'a pas avec lui....

M. Joaquim Lopes De Jesus, Entente bevaissane, est d'accord avec cette création d'un poste supplémentaire. Il espère juste être au courant de toutes les prestations dont son collègue a fait mention. Dans ce cas contraire, il réserve sa réponse.

Au nom du groupe socialiste, M. Thierry Rothen appuie cette demande. Selon lui, au moins une personne supplémentaire devrait être engagée. Depuis 25 ans qu'il habite Bevaix, les tâches se sont multipliées du fait du développement du village. Des entretiens supplémentaires ont vu le jour, les conteneurs enterrés, les éco-points, par ex. tout cela prend du temps. Les conditions de travail ont évolué, par ex. le désherbage des routes. Depuis 25 ans, l'équipe est la même et les employés ont donc, comme tout un chacun, pris de l'âge. On ne fait plus à 57 ans les mêmes travaux qu'à 25 ans. En sous dotation, l'équipe traite les urgences et n'a surement pas le temps de toujours faire dans le détail les travaux qu'on leur demande.

Pour M. Sven Comtesse, Entente bevaissane, il faut régler d'abord les problèmes au sein du personnel et ensuite engager du monde.

M. François Despland, PLR, intervient pour signaler que l'activité des TP ne se limite pas à la déchetterie, mais également au déneigement, à l'entretien des routes (42 km), l'entretien de la Pointe-du-Grain etc.. On a donc besoin d'une personne supplémentaire pour effectuer ce travail afin que les employés de ce service œuvrent dans des bonnes conditions. Il demande donc d'accepter cette demande.

Au nom du groupe PLR, M. Pierre Ponci accepte la création de ce poste supplémentaire.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics, remercie l'assemblée de l'accueil majoritairement favorable à cette proposition. Elle souhaiterait voir cette fameuse liste de nombreux sous-traitants dont faisait mention un intervenant de l'Entente bevaissane. Il y a effectivement deux sous-traitants, l'un pour le cimetière et l'autre pour le déneigement. En ce qui concerne le rapport, l'élément de comparaison n'a pas été le kilométrage des routes communales, mais les communes les plus proches en nombre d'habitants. Quant à l'organisation, on va déjà assurer un minimum pour le travail courant dans des conditions acceptables pour tout le monde et ensuite, on va planifier la réorganisation du service.

Mis au vote, cette création est **acceptée par 23 voix contre 2.**

##### **5. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget.**

Le groupe des Verts, par l'intermédiaire de Mme Veronika Pantillon, souhaite savoir s'il y a une limite en m2 pour ces transactions.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, répond qu'il n'y a pas de limite, mais qu'il s'agit toujours de petite surface de quelques m2.

Mis au vote, cette autorisation est acceptée par **25 voix sans avis contraire.**

##### **6. Arrêté relatif au transfert de terrain de 141 m2 du domaine public cantonal au domaine public communal.**

Mis au vote, ce transfert est accepté par **25 voix sans avis contraire.**



## 7. Informations du Conseil communal

- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge des transports rappelle que les membres du législatif sont cordialement invités samedi prochain 14 décembre à l'inauguration de la nouvelle ligne 612, Boudry - Vaumarcus. Il compte sur la présence de tous et de leur enthousiasme.
- M. Cédric Maire, président du Conseil communal, communique les dates des prochaines séances du Conseil général. Elles sont fixées au 31 mars 2014, 28 avril 2014 pour l'examen des comptes 2013 et 16 juin 2014 pour la nomination du bureau du Conseil général.

## 8. Divers et questions écrites.

- Mme Veronika Pantillon, Verts, prend la parole :

« Il nous manque les mots pour exprimer ce que nous ressentons suite à l'abattage des arbres au Closel. Nous tentons néanmoins de le faire : Les Verts sont tristes, choqués et ne peuvent comprendre ce qui s'est passé ces derniers jours au Closel : un des derniers poumons verts du village a été rasé, comme cela, sans concertation, sans mise en garde....

Le petit bijou que le Conseil général était d'accord d'acquérir et qui a même réussi le test d'une votation populaire... il n'existe plus....

Les vieux et grands arbres sont un thème sensible. Le Conseil communal devrait le savoir d'autant plus après l'affaire du chêne truffier qui a trouvé un grand écho dans la presse locale. Le Conseil communal aurait donc dû être d'autant plus prudent. Ironie du sort, les Verts ont déposé bien avant l'abattage au Closel une motion pour la protection des arbres qui sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil général.

La parcelle du Closel se trouve selon le plan d'aménagement local en zone de verdure. Que cela signifie-t-il concrètement ? Le règlement d'aménagement communal de Bevaix prévoit à l'article 13.14 : *La réglementation de cette zone a pour but de protéger les parcs privés à l'intérieur de la zone d'urbanisation.*

*Point 7. Protection des arbres : Les arbres existants sont protégés. Le Conseil communal peut autoriser l'abattage de certains éléments pour des raisons d'ordre sanitaire ou économique. Tout abattage doit être compensé par la plantation d'essences **analogues** plantées sur la **même** parcelle. »*

Dans la « demande de crédit de Fr. 3'011'000.- pour l'acquisition de la propriété Closel 10 » ainsi que lors de la discussion au Conseil général le 13.2.2013, il était effectivement question de dézoner le terrain afin de pouvoir l'affecter à un nouveau but. Mais il n'était jamais question de déboiser la parcelle comme cela a été fait. Nous sommes certains qu'une grande partie de la population a accepté l'achat de ce terrain afin de justement sauvegarder le parc au cœur du village.

Cet abattage irréfléchi dépasse ce qu'on aurait pu craindre si le Closel avait été vendu à un promoteur privé.

Nous avons bien reçu et lu l'information qui avait été distribué à tous les habitants du village : Cette information disait qu'il allait y avoir *une mise en valeur des essences rares, exotiques et d'ornement par une coupe et un nettoyage des haies*. Cette description ne correspond en aucune mesure à l'intervention qui a eu lieu au Closel.

M. Maire, responsable du dicastère a fait savoir lors d'une communication par courriel aux présidents de partis le 2 décembre et pour expliquer les coupes qui avaient lieu que beaucoup d'arbres étaient malades suite notamment à des étêtages subis par le passé.

Si les arbres coupés étaient effectivement tous malades et que cette ampleur de la coupe n'était pas évitable il aurait alors fallu attendre avec l'abattage et se contenter d'enlever les sujets qui représentaient un danger imminent et attendre avec la suite et intégrer cette problématique dans la discussion sur la future affectation de la parcelle. De plus, nous

rappelons que même pour les arbres malades, le règlement d'aménagement reste applicable, c'est-à-dire qu'il faut replanter !

Voici nos questions :

1. La décision quant au déboisement du Closel ainsi que son ampleur a-t-elle été prise par le Conseil communal en collège ?
2. Le Conseil communal était-il conscient de l'existence de l'art 13.14 du règlement communal d'aménagement au moment où il a pris sa décision du déboisement ?
3. Quel est le coût de ces abattages ? A notre avis, le Conseil communal a dépassé, et de loin, la compétence financière qui est la sienne, d'autant plus si on calcule les quelques 235 arbres qui devraient être replantés selon le règlement d'aménagement.
4. Le Conseil communal a-t-il des idées en tête quant aux projets qui pourraient voir le jour au Closel ? Selon la communication faite par M. Maire le 2 décembre, il n'en est rien, mais nous voulons tout de même entendre le Conseil communal dans son ensemble à ce sujet.

Pour la suite des opérations, les Verts proposent qu'une commission ad-hoc participe au suivi du dossier du Closel, en collaboration étroite avec le Conseil communal. Il devrait s'agir, à nos yeux, d'une nouvelle commission où tous les groupes du Conseil général sont représentés, ainsi que 3 ou 4 non-élus ayant différentes compétences et intérêts.

Les Verts sont également en faveur de l'idée de consulter la population pour les futures affectations de cette parcelle, consultation qui devrait se faire après une bonne préparation du dossier au niveau du Conseil communal tout entier, de la nouvelle commission pour le Closel, et du Conseil général.

Nous sommes impatients d'entendre les réponses du Conseil communal à nos questions et l'en remercions d'avance ».

Sur le même sujet, la parole est passée à Mme Françoise Gagnaux, socialiste :

« Le parti socialiste de Bevaix, alerté par l'abattage de nombreux arbres dans la propriété du Closel à Bevaix s'est renseigné sur les causes de cette opération auprès du conseiller communal responsable des domaines et forêts et des bâtiments. Cette opération ressemble plus à une coupe rase d'une parcelle qu'à une simple coupe et un nettoyage des haies comme cela nous avait été annoncé dans le bulletin no 25 du Bevaix Info.

Des explications du conseiller communal, il ressort que les arbres de cette propriété n'avaient pas été entretenus depuis plus de vingt ans, que certains d'entre eux, malades ou pas, risquaient de tomber, pouvant entraîner des dommages aux personnes, aux bâtiments ou au transformateur électrique des CFF. Par ailleurs, les bûcherons en entreprenant ce travail, se sont rendus compte que, lorsqu'ils sciaient un arbre, ses voisins n'étant plus protégés par lui, ne pourraient plus résister à d'éventuelles tempêtes et devaient être aussi sacrifiés. Tous ces éléments ont provoqué la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Le parti socialiste estime que, lorsqu'il a été constaté que les abattages s'avéraient plus importants qu'initialement prévus, une suspension des travaux aurait dû être décidée et les autorités communales averties. Le parti socialiste regrette la précipitation dans laquelle ils ont été exécutés. Nous aurions souhaité une meilleure planification de ces travaux et une consultation plus large par exemple auprès d'un professionnel de l'aménagement paysagiste. Ce qui est encore possible. En outre, la propriété du Closel se situe sur une zone de verdure et nous nous demandons si le règlement communal d'aménagement du territoire a été respecté ou pas.

De plus, dans cette action, le parti socialiste déplore qu'il n'ait pas été tenu compte de la destination finale de ce terrain non connue aujourd'hui. Décision qui, rappelons-le et conformément aux engagements pris par les autorités, sera prise après une large consultation de la population.

Le parti socialiste de Bevaix désapprouve le fait accompli et ses représentants et représentantes, tant au Conseil communal qu'au Conseil général, redoubleront d'attention à l'avenir en matière d'utilisation et d'aménagement du terrain et du bâtiment de Closel. »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, apporte la réponse suivante :

« Il est vrai que le changement est conséquent et surprenant mais, ne pensez pas que nous avons agi par pur défi et uniquement pour trouver une occupation à nos forestiers-bûcherons.

Il s'agit véritablement, comme nous l'avons écrit dans le « Bevaix info » d'éliminer les sujets malades et aussi de sécuriser les abords comme nous l'autorise l'article 13.14. alinéa 7 du règlement d'aménagement du territoire.

Cette magnifique propriété du Closel a subi une **carence en entretien** tel qu'il n'a plus été possible de procéder autrement. Si un entretien avait été accompli de manière suivie, il en serait tout autrement.

Mais avec des si.....

Un arbre n'est pas éternel, il faut réunir des conditions particulières pour pouvoir préserver un sujet quel qu'il soit. Tous les arbres étant très serrés, il est impossible d'en abattre un sans porter préjudice à ses voisins. Par préjudice, j'entends, casse de branches et écorçage, ce qui a pour conséquence de blesser l'arbre. Ensuite, avec une telle concentration de sujets, il n'est pas possible d'en prélever un sans créer un déséquilibre.

Bien entendu, le même travail fait par étape aurait été moins frappant mais n'aurait pas permis de garantir la sécurité des voisins de ce site. Car il s'agit bien d'un risque que l'on accepte de prendre, **ou faire subir**.

Un arbre malade qui tombe là où il n'y a pas d'habitation ou de route n'est pas un problème. Mais en zone urbanisée, lorsque les risques sont élevés et connus, il est de notre devoir de prendre les dispositions nécessaires pour annuler ce risque.

Quelles auraient été les réactions des mêmes personnes en cas d'accident ?

La réponse qu'il y a des assurances qui couvrent les risques n'est pas satisfaisante. Si nous connaissons l'existence d'un risque, nous devons faire le maximum pour l'annuler.

Dans les remarques reçues contenant l'appui de spécialistes, je dois constater que les éminents professionnels, de grande expérience, que sont MM. Jean-Laurent Pfund, détenteur d'un doctorat et ingénieur forestier cantonal, chef de service de la faune, de la flore et de la nature du canton de Neuchâtel et Pascal Junod ingénieur forestier pour l'arrondissement de Boudry ne sont mentionnés ou cités à aucun moment alors que ceux-ci sont des Bevaisans.

Dans tous les cas, les professionnels qui ont accomplis ce travail l'ont fait avec diligence et discernement. Certains d'entre vous se sont permis de les interrompre, avec les risques que cela comporte, et, à chaque fois ils vous ont répondu. Et pour cela, je tiens à les remercier publiquement.

Quant aux personnes qui colportent la nouvelle qu'il y a un projet caché, je peux vous affirmer qu'aucun membre du Conseil communal n'a de projet pour ce terrain. Tout le monde a des idées et cela est heureux, mais aucun projet.

Je tiens à remercier les personnes et groupes qui m'ont demandé des explications sur ces travaux de manière courtoise.

Le point que je tiens encore à relever, est que lorsque la benne à papier devant la Coop a été déplacée à Fontanallaz, nombre de téléphones et plaintes sont parvenues à l'administration.

Pour le Closel, il faut bien avouer qu'aucun téléphone n'est parvenu à l'administration et nous avons reçu deux courriers de personnes insatisfaites dont un retransmis pour information et plus d'une dizaine de message de félicitations ».

Mme Veronika Pantillon, Verts, remarque que le Conseil communal n'a pas répondu aux questions qu'elle a soulevées dans son intervention.

M. Berthier Perregaux, lui répond que le Conseil communal pourra lui répondre lors d'une prochaine séance.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal, répond qu'il est exclu que le Conseil communal réponde à la question de savoir si la décision du déboisement de Closel a été pris collégialement ou non.

De même, il précise qu'il n'y a aucun projet en route actuellement concernant Closel.

En tant qu'interpellatrice, Mme Veronika Pantillon, déclare que les Verts ne sont que moyennement satisfaits par des réponses qui ne sont pas vraiment axées sur les questions posées, notamment l'article de loi concernant l'aménagement et le coût de l'abattage.

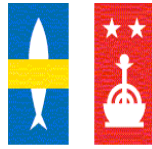
- M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaisanne, demande si on a le droit de faire des photos sur une propriété communale et de les faire circuler dans le public.

La parole n'étant plus demandée, M. Berthier Perregaux souhaite de très bonnes fêtes et un très bon passage en 2014 à tous et à toutes et lève la séance à 21h35.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      Le secrétaire,  
Berthier Perregaux              Marc Humbert-Prince

Bevaix, le 12 décembre 2013



**Procès-verbal de la séance du lundi 31 mars 2014 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013.
3. Demande de crédit de Fr. 490'000.- relative à la phase 1 du remplacement de la « grande salle ».
4. Demande de crédit de Fr. 205'000.- pour le remplacement du camion transporteur à l'usage des travaux publics.
5. Demande de crédit de Fr. 93'000.- pour le remplacement du collecteur des eaux usées au chemin des Chapons-des-Prés.
6. Demande de crédit de Fr. 67'500.- pour des travaux dans les STAP et à la STEP.
7. Règlement et arrêté relatif à l'adhésion au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois.
8. Arrêté relatif à l'octroi du droit de cité d'honneur pour M. Gilbert Uldry et son épouse Mme Georgette Uldry.
9. Nomination d'un membre à la commission de police du feu en remplacement de M. Paul-Etienne Borioli, démissionnaire.
10. Nomination d'un membre à la commission de la maison des jeunes en remplacement de M. Toma von Bergen, démissionnaire.
11. Réponse à la motion des Verts relative aux panneaux solaires.
12. Réponse à la motion du groupe socialiste relative à la sensibilisation aux problèmes énergétiques et à la création d'une commission ad hoc.
13. Motion des Verts concernant la protection des arbres et des haies.
14. Closel 10 – informations du Conseil communal.
15. Informations du Conseil communal.
16. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Berthier Perregaux, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public et les remercie de leur présence. Il espère que la soirée se passera le mieux possible, que les discussions seront fructueuses et qu'elles se déroulent dans un bon esprit et dans le respect de chacun.

Monsieur le Président salue ensuite MM. Tristan Bühler, Entente bevaissane et Domenico Camarda, socialiste, qui siègent pour la première fois. Il leur souhaite la bienvenue et espère qu'ils auront du plaisir à travailler.

En préambule, M. Berthier Perregaux lit telle quelle la lettre de démission, avec effet au 31 février 2014, de M. Tom von Bergen, socialiste.

Il poursuit par la lecture d'une lettre émanant du comité « Le Closel est à nous » qui lui a été adressée personnellement. Cette missive rappelle les propos des conseillers communaux tenus lors de la séance du Conseil général du 11 février 2013, ainsi que la visite organisée par les autorités communales en mai 2013. Elle relate le ras-le-bol populaire manifesté par les 582 signataires du référendum suite à l'abattage des arbres du 29 novembre 2013. Le comité demande qu'une commission ad hoc formée d'un représentant de chaque parti ainsi que d'habitants de Bevaix concernés soit constituée pour le Closel. Cette commission aura pour tâche de consulter les projets envoyés et en accord avec la pétition, de dresser un cahier des charges puis de trouver des projets pour l'avenir du Closel. Une fois ces travaux terminés, la commission les présentera aux autorités communales en vue d'une votation soumise à référendum. Cette lettre est signée de Mmes et MM. Melika Borel, Paul-Etienne Borioli, Armand Arapian, Chantal Fallet, Jean-Luc Ribaux et Patricia Felder.

Monsieur le président précise ensuite qu'il appliquera strictement le règlement général de commune en ce sens que tous les débats qui portent sur un arrêté seront traités en deux phases, la première en guise d'entrée en matière où chaque groupe indiquera s'il accepte ou non le projet du Conseil communal. Si l'entrée en matière est acceptée, il y aura un deuxième débat et chaque groupe pourra faire les commentaires qu'il souhaite. Toutes les décisions se prendront à la majorité simple sauf pour le § 8 où la majorité est fixée au 2/3 selon le règlement communal.

## **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 28 conseillers généraux. Mme Solange Serp et MM. Sven Comtesse et Olivier Brunner sont absents et excusés.

MM. Didier Pelluet et Hassan Assumani fonctionnent comme questeurs.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

L'ordre du jour de la présente séance ne fait l'objet d'aucune modification.

## **2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013.**

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Demande de crédit de Fr. 490'000.- relative à la phase 1 du remplacement de la « grande salle ».**

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, présente la première phase du remplacement de la grande salle. Il met l'accent sur les différences de surface entre les différents locaux. Entre autre, la salle de gymnastique répond aux normes « Macolin » pour pouvoir donner les leçons de gymnastique. Dans la phase 1 figure également la nomination d'une commission technique composée d'une personne pour cinq sociétés locales, ce qui permet à ces dernières de nommer quelqu'un de représentatif, capable d'amener des idées et des améliorations. Cette commission

devra régler tous les aspects qui vont entrer dans la discussion ce qui permettra d'avoir au final une salle neuve qui correspond bien aux besoins de la population et à l'usage qu'on va lui donner. Il présente ensuite l'emplacement futur de la grande salle ce qui créera une place qui permettra aux parents de déposer leurs enfants et à ces derniers de pouvoir jouer en toute sécurité.

La salle, poursuit M. Cédric Maire, possèdera des gradins amovibles qui permettront de recevoir énormément de personnes pour assister aux matchs de volley, par exemple. Elle est équipée d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Un espace dans le hall peut être utilisé pour des activités autres que sportives, par ex. la confection de bougies.

En ce qui concerne la maison des jeunes, sa surface a été calculée après concertation avec l'animateur M. Cofrancesco et son prédécesseur M. Savioz, compte tenu de leurs besoins.

La taille de la cuisine a également fait l'objet d'une concertation avec MM. Billard, tenancier du Plan Jacot et Mercier de la Trinquette, deux restaurants propriétés de la commune, reconnus pour composer d'excellents repas.

Un local pour le chauffage à distance a également été prévu pour dans quatre à cinq ans. Le local actuel se trouve dans l'ancien collège et le chauffage arrivera bientôt en fin de vie.

M. Cédric Maire présente également différentes configurations autres que sportives qui sont proposées et non imposées. Selon la façon souhaitée, avec ou sans les gradins, elles peuvent accueillir 600 places assises ou 475 selon la manifestation organisée.

La scène amovible a été choisie telle que présentée puisque l'étude qui a été menée en 2009 a démontré qu'une scène fixe ne serait utilisée que quatre fois par année. La scène actuelle est lourde, difficile à déplacer, pénible à mettre en place. Selon les visites effectuées, la scène fixe engendre beaucoup de problèmes et nous avons opté pour une scène amovible avec laquelle les sociétés locales pourront vivre.

Le problème récurrent concerne les places de parc. Sans être lié au projet de la grande salle, il est proposé la place du « Vatican », au nord de la voie de chemin de fer après le passage sous-voies. Grâce à l'excellente collaboration avec les CFF dans le cadre de la construction des murs antibruits, Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics et M. Cédric Maire ont trouvé des solutions à l'avantage de la commune. En lieu et place de la zone verte impraticable en cas de pluie, il a été placé un caillebotis polyester qui permettra le parcage d'une quinzaine de voitures. On pourra également utiliser toutes les places P & R suite à l'arrangement conclu avec les CFF et on aura ainsi les 58 places nécessaires pour la grande salle, selon la norme VSS.

Pendant la démolition de la grande salle actuelle et la reconstruction, seules les leçons d'éducation physique seront obligatoires. Il faudra donc trouver des solutions pour installer une salle provisoire et là aussi, les possibilités sont multiples. Elles seront analysées lors de la phase 2 avec le coût de la démolition, celui de la salle provisoire et enfin celui de la construction.

Concernant le débat d'entrée en matière, la parole est passée à M. François Despland, PLR qui constate qu'on lui présente enfin quelque chose de concret après toutes ces discussions. Il en remercie le Conseil communal et M. Cédric Maire en charge du dossier.

M. Cédric Weber, s'exprime ensuite au nom de l'Entente bevaissanne :

« L'Entente bevaissanne soutiendra ce beau projet que toute la population attend depuis quelques années déjà. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du projet actuel. Nous sommes sûr que le Conseil communal fera le nécessaire pour éviter que le montant final dépasse le budget annoncé au début du projet. On a bien compris qu'on parle d'un montant de Fr. 5,5 mios uniquement pour la grande salle et que d'autres montants nous serons soumis pour la suite de la

procédure. Nous souhaitons également que les sociétés non sportives ne soient pas oubliées dans l'élaboration de ce projet de grande salle en leur aménageant les outils dont ils auront besoin pour leurs activités ».

C'est au tour de Mme Pascale Borioli-Ribaux, socialiste de s'exprimer :

« Je parlerai en premier en mon nom puisque j'ai fait partie du jury qui a choisi le projet de la future salle.

Les deux jours passés à choisir ont été intenses, de nombreux projets étaient très intéressants et le choix fut difficile. Le projet choisi est sobre. Il s'intègre bien dans notre verger, il n'est pas trop mangeur de terrain et laisse ainsi le verger à peu près comme actuellement. La rue du Collège garde son cachet et elle n'est pas écrasée par un mur trop haut.

La séparation de la maison des jeunes de la salle proprement dite a séduit d'emblée tout le jury, car cette demande d'intégration d'un emplacement pour les jeunes compliquait sensiblement le travail des architectes. Ce local n'était jamais à la bonne place et ne profitait pas de l'indépendance dont il a besoin. La circulation à l'intérieur est bonne entre les sportifs et les spectateurs, même si quelques aménagements doivent être revus entre la cuisine et la salle.

La lettre envoyée par les sociétés locales m'a un peu surpris, nous avons été très enthousiastes face à ce choix et pensions avoir trouvé une très bonne alternative pour notre commune. Je vous rappelle que c'est une salle polyvalente à 90 % sports que nous avons choisie et qu'une salle trop polyvalente ne donne jamais satisfaction, ni pour les sociétés sportives, ni pour les activités culturelles.

Je prends la parole au nom du parti socialiste :

Notre groupe soutiendra ce crédit de phase 1 à l'unanimité pour les raisons suivantes :

1. Nous avons besoin d'une nouvelle salle.
2. Qu'à travers ce projet choisi, nous devons arriver à contenter un maximum d'utilisateurs.
3. Que ce projet est beau et bien créer pour notre village.
4. Qu'il réponde bien au cahier des charges, qu'il a des gradins amovibles qui peuvent être utilisés à des fins sportives et culturelles.
5. Que la salle pourra contenir environ 500 personnes. Concernant les places de parc, le parcage des voitures pour les grandes manifestations continuera de se faire au collège, solution qui donne satisfaction. Je vous rappelle que le parking de la Coop est souvent libre le week-end et que d'autres places peuvent sporadiquement être utilisées le long de la route qui mène au port.
6. Que les architectes ont répondu à notre demande : c'est-à-dire 2 salles de sports qui peuvent être utilisées séparément dans le sens nord/sud ou un seul espace dans le sens est/ouest pour certaines activités sportives spécifiques et toutes les autres manifestations telles que concerts, matchs au loto, repas et expositions.

Notre groupe a aussi étudié l'aspect financier du projet, le premier prix avancé d'env. Fr. 5,5 mios semble un peu faible. Le cubage de 2 salles au prix du m3 SIA nous amène déjà plus haut. Nous avons donc besoin de ce premier crédit pour cette phase 1 qui nous donnera les éléments essentiels pour parachever la version définitive de la salle et nous renseigner aussi sur les frais de démolition. Le montant du crédit sera précis et le Conseil général pourra ainsi voter le crédit total pour la démolition et la construction de la salle en connaissance de cause. Durant la période de phase 1, certaines demandes de l'ASLB pourront à ce moment être prises en compte à travers la commission technique. Le but de cette nouvelle salle est de contenter le plus de monde possible, mais nous devons nous rendre à l'évidence que chaque chose rajoutée ou agrandie aura son coût et que la structure physique de la salle ne pourra probablement pas être changée pour des questions esthétiques et architecturales.

Cette salle est un très gros investissement pour notre village, c'est un investissement à très long terme, les salles de sport manquent dans notre région et nous en avons



urgemment besoin. Actuellement, plusieurs de nos sociétés sportives jouent déjà dans d'autres salles dans les villages environnants. Et même si nous pensions que nous devons continuer d'utiliser au maximum toutes les salles et autres infrastructures de notre région, une nouvelle salle de sports polyvalente à Bevaix est nécessaire. Nous sommes très heureux de savoir que notre salle est occupée actuellement presque à 100 %. Cette nouvelle salle sera donc un très bel outil pour les sportifs et nous en sommes certains, toutes les autres manifestations pourront se dérouler dans de bonnes conditions grâce à l'utilisation possible de la salle dans les deux sens, à ses gradins amovibles et à son ouverture sur le verger pour les différentes fêtes et rencontres. »

La parole est ensuite passée à Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts qui accepte l'entrée en matière.

Il en est de même pour le groupe PLR, par le truchement de M. Marc Humbert-Prince.

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée par 27 voix sans opposition.**

Mme Muriel Denzler-Arapian, s'exprime ensuite au nom des Verts :

« La demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui a soulevé de nombreuses interrogations au sein des Verts.

Non que les Verts soient opposés par principe à une telle dépense. Engager des dépenses en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture ne peut qu'avoir des répercussions positives sur la vie de notre village.

Toutefois, dans le rapport que nous avons reçu, il est question d'une enveloppe de Fr. 5,5 mios. Or, ce montant sera vraisemblablement beaucoup trop modeste pour permettre de construire une salle double telle qu'elle a été prévue à Bevaix, quand on sait qu'il n'est guère possible d'arriver à dépenser moins de Fr. 400/m<sup>3</sup> pour une salle de sports.

Dans ce rapport encore, il n'est nulle part question des subventions qui peuvent être demandées lors de la construction de cette salle. Nous aimerions savoir si le Conseil communal a déjà entamé les procédures nécessaires à l'obtention des subventions cantonales et fédérales qui peuvent être très importantes. Nous aimerions, avant de voter le crédit pour la grande salle, savoir quel sera le montant, ou le pourcentage sur le coût final de ces subventions.

En effet, si le volume du nouveau bâtiment est bien de 18'000 m<sup>3</sup>, alors la future grande salle coûtera Fr. 7'200'000.-, auxquels viendront s'ajouter le coût de la destruction de la vieille salle et la location d'une structure de remplacement pendant la durée des travaux. C'est donc un crédit aux alentours de Fr. 8 mios qui devra être voté pour la grande salle. Ceci sans compter les équipements mobiles, qui ne sont pas inclus dans cette enveloppe.

Il est donc indispensable que le projet rencontre un large consensus auprès des habitants de Bevaix, car cette demande de crédit importante de près d'un demi-million de francs n'a de sens que si elle est suivie de l'acceptation du crédit de construction de la nouvelle grande salle.

Nous proposons donc l'amendement suivant :

- Que les points 1, 2 et 6 soient votés aujourd'hui, équivalant à un montant total arrondi de Fr. 300'000.- TTC, soit Fr. 190'000.- de moins que les Fr. 490'000.-TTC prévus dans la demande de crédit.

1. Avant-projet, propositions de scénarios, estimation des coûts (Fr. 76'500. --)

2. Projet de l'ouvrage, concept, étude de détails, variantes constructives (Fr. 178'500.-)

6. Analyse de démolition, recherche de solution transitoire et frais de commission (Fr. 21'550.-)

- Que les points 3, 4 et 5 soient votés en même temps que le crédit total, quand le prix de la grande salle, de la destruction de la salle actuelle et de la solution transitoire seront connus.

3. Procédure de demande d'autorisation de construire (Fr. 21'550.-)

4. Plans provisoires d'exécution (Fr. 85'000.-)

5. Appels d'offres et contrôle des soumissions (Fr. 68'000.-).

Nous proposons également que la commission technique soit complétée par un membre de chaque parti, car certaines décisions quant à l'équipement pourront tout à fait être d'ordre politique, et non pas purement et seulement d'ordre technique.

En outre, nous suggérons au Conseil communal d'organiser encore deux ou trois séances ouvertes aux habitants de Bevaix, en présence des architectes et des membres de la commission technique, afin d'expliquer les plans de la nouvelle salle en détail, d'écouter les critiques et les suggestions, afin que les plans définitifs répondent le mieux possible aux attentes des contribuables qui financeront cette nouvelle salle.

En ce qui concerne la lettre envoyée par l'ASLB, les points soulevés dans la lettre, et également lors de la dernière assemblée générale de l'ASLB ont retenu notre attention :

1. Capacité de la salle pour l'organisation de lotos : selon les plans préparés par le bureau d'architecture Manini Pietrini qui a organisé le concours, la salle actuelle fait 500m<sup>2</sup>, plus une entrée de 55m<sup>2</sup>. Les deux terrains de sport de la nouvelle salle ont une surface totale de 910m<sup>2</sup>. Il semble donc que les lotos pourront accueillir plus de monde et non pas moins de monde qu'avant.

2. Toujours selon les plans reçus, la cuisine actuelle a une surface de 30m<sup>2</sup> et le débit de 35m<sup>2</sup>. Selon le cahier des charges prévu, la cuisine doit faire 25m<sup>2</sup>, le débit 35m<sup>2</sup> et un cellier de 12m<sup>2</sup> est prévu. Il nous semble donc qu'il sera possible de préparer des repas et de les servir aussi confortablement qu'actuellement.

3. Besoin d'une scène : dans le cahier des charges, une scène mobile a été prévue, et non pas une scène fixe. Cela peut être un handicap - il faut bien évidemment la monter chaque fois qu'elle est utilisée - mais cela peut aussi être un avantage et permettre de la monter à divers endroits. On peut espérer, avec une technologie moderne, que le montage d'une scène mobile ne soit pas trop long ni trop difficile. Il est clair toutefois qu'il n'y aura pas de coulisses ni d'équipements complets pour les spectacles.

Il est vrai aussi que pour 4 à 5 spectacles par année, on peut vraiment se poser la question de l'opportunité de prévoir une scène fixe, avec le volume et les coûts supplémentaires que cela aurait représenté.

Les Verts regrettent que les sociétés locales n'aient pas été consultées à nouveau en 2013 pour l'établissement du cahier des charges, comme cela avait été suggéré par des membres du comité de pilotage. Nous proposons au Conseil communal de prendre le temps d'examiner dans le détail les besoins des sociétés locales, chiffres et plans en main.

Le temps dépensé pour les séances avec les habitants de Bevaix et les sociétés locales sera du temps économisé par la suite. Il permettra certainement d'éviter un référendum, et de faire en sorte que ce magnifique projet puisse voir le jour. »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond à l'intervenante qu'en ce qui concerne la consultation des sociétés locales, il s'est rendu mercredi dernier à l'assemblée générale de l'ASLB. La remarque qui revient est celle de la scène fixe et c'est tout. La consultation à nouveau des sociétés locales ne va pas apporter quelque chose de plus. Et il ne voit pas comment arriver au résultat final en supprimant les points 3, 4 et 5 du rapport. On ne va pas faire d'avance dans cette suppression. Le coût de Fr. 5,5 mio est égal à un peu plus de Fr. 300.-/m<sup>3</sup> et le projet est réalisable à ce prix, mais sans fioriture. Au départ, nous nous sommes approchés de l'architecte cantonal et de son adjoint qui nous ont indiqué comment travailler au mieux. C'est la raison pour laquelle un concours de projets a été proposé. Dans le jury, il y a trois architectes et un ingénieur civil qui ont validé ce projet qui répond à la majorité des besoins des sociétés qui louent cette salle. Quant aux subventions, la demande a été formulée en annonçant notre intention de construire une grande salle.

Mis au vote, l'amendement pour la suppression des points 3, 4 et 5 du rapport **est refusé par 24 voix contre 3.**

La parole est donnée à M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissane, qui souligne qu'il ne faut pas confondre le prix pour la structure de la grande salle et celui pour les aménagements intérieurs qui sont nécessaires pour l'usage de cette grande salle, sans oublier le prix du démontage de la salle actuelle. Il accepte ce crédit mais ne souhaite pas que dans six mois, on vienne lui demander une rallonge.

Au nom du groupe PLR, M. Martin Altermatt soulève le problème des places de parc. Les normes VSS tiennent-elles compte du fait que les trois-quarts des places de parc sont déjà occupés bien avant le début des manifestations rassemblant 400 à 500 personnes ? Il souhaite que le Conseil communal essaie de résoudre les problèmes de parcage dans le centre du village.

M. Cédric Maire répond que la norme VSS a été instaurée pour les places de parc proches de la grande salle. Que l'on mette 68, 78 ou 88 places de parc à disposition, elles seront toutes occupées. Dès lors, c'est un plus de posséder des parkings de délestage tels que présentés précédemment. Mais on doit suivre la norme en ce qui concerne les places de proximité si on veut que notre projet soit accepté.

M. Pierre Ponci, PLR, souligne qu'heureusement que l'amendement des Verts a été refusé car il ne voit pas comment on aurait pu calculer le prix d'un bâtiment sans appel d'offre.

Pour M. François Despland, PLR, il est récurrent de ne pas avoir de places de parc au centre du village. Il demande si le verger communal est digne de la belle grande salle qui va être construite. Pour lui, la réponse est négative et il suggère de lancer une étude pour aménager ce verger communal qui doit rester une zone verte pour les familles. On peut cependant très bien créer des places de parc dans un parking souterrain, aménager, redresser le terrain et mettre en œuvre une belle arborisation. Et tous ces aménagements devraient faire partie intégrante de ce projet de construction de grande salle.

M. Cédric Maire comprend les préoccupations du dernier intervenant mais il souligne que ces aménagements ne peuvent pas être inclus dans ce projet mais ils peuvent faire l'objet d'une étude future.

M. François Despland, PLR, espère que cette étude sera menée le plus rapidement possible, compte tenu du fait que les finances communales actuelles nous le permettent.

Après lecture de l'arrêté y relatif, celui-ci est **accepté par 25 oui contre 1 non.**

A l'issue de ce vote, M. Cédric Maire remercie les membres du Conseil général pour la confiance, les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce projet, le comité et le bureau de pilotage, le bureau d'architecte et il félicite encore une fois les architectes qui ont remporté ce concours.

#### **4. Demande de crédit de Fr. 205'000.- pour le remplacement du camion transporteur à l'usage du service des travaux publics.**

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier n'a pas d'élément supplémentaire à apporter au rapport qui a été présenté si ce n'est que le remplacement de ce véhicule s'inscrit dans le cadre d'une planification qui a été présentée l'année passée.

M. Bruno Durel, socialiste, accepte l'entrée en matière. Il en est de même pour l'Entente bevaissane par l'intermédiaire de M. Joaquim Lopes de Jesus, les Verts par la voix de M. Arvind Shah et la commission des travaux publics, par le truchement de son président M. François Despland.

Ce dernier fait remarquer à Mme Florence Nater que son rapport est complet, parfait, explicite et .... en couleurs, ce qui est une première en 30 ans de politique. En tirant son chapeau bien bas à Mme Nater, il ajoute que le PLR accepte l'entrée en matière.

L'entrée en matière est **acceptée par 27 voix sans opposition.**

La parole est ensuite donnée à M. Bruno Durel, socialiste, qui accepte cette demande de crédit et remercie Mme Florence Nater pour son travail.

M. Cédric Weber, Entente bevaisanne, trouve que ce n'est pas vieux, 12 ans pour un véhicule de ce type. Donc, si ce n'est pas vieux et qu'on doit déjà le changer ; il espère qu'on ne reviendra pas dans 12 ans pour changer le nouveau véhicule et souhaite que Mme Florence Nater s'engage à ce que tout aille bien au niveau de l'entretien de ce véhicule.

Mme Florence Nater souligne que les durées de vie d'un véhicule sont des estimations. Un camion peut durer jusqu'à 15 ans et une balayeuse peut aller jusqu'à 12 ans, alors que la nôtre date de 1991, ce qui est largement supérieur à la moyenne.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaisanne, souligne que lorsqu'on change de véhicule, on doit également penser au confort du personnel qui le conduit.

M. François Despland, président de la commission des travaux publics, précise que si la balayeuse est toujours utilisée par le même chauffeur, ce n'est pas le cas du camion transporteur qui est mis à rude épreuve en roulant sur tous les terrains. Il commence à avoir des signes de faiblesse.

Après lecture de l'arrêté y relatif, celui-ci est **accepté par 27 voix sans opposition.**

##### **5. Demande de crédit de Fr. 93'000.- pour le remplacement du collecteur des eaux usées au chemin des Chapons-des-Prés.**

M. François Despland, président de la commission des travaux publics et des services industriels accepte l'entrée en matière. Il s'exprime également au nom du PLR. C'est également le cas de M. Joaquim Lopes de Jesus, au nom de l'Entente bevaisanne et de M. Arvind Shah au nom des Verts.

Mise au vote, l'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité.**

Au nom du groupe socialiste, M. Thierry Rothen appuie cette demande de crédit. Il souhaite qu'étant donné la situation financière de la commune qui lui permet d'envisager toute sorte de projets intéressants, on prenne aussi un peu de temps pour rattraper les retards qui ont été pris dans l'entretien de ces réseaux et d'y travailler sérieusement.

La parole est ensuite donnée à M. Arvind Shah, porte parole des Verts :

« Les Verts de Bevaix approuvent le crédit de Fr. 93'000.- pour le remplacement du collecteur des eaux usées au Chapons-de-Prés.

A titre personnel, j'aimerais pourtant ajouter que les difficultés liées à l'évacuation des eaux claires et des eaux usées constituent un problème général pour toute la commune de Bevaix. Nous avons dans la rue où j'habite un problème tout-à-fait similaire, à celui qui s'est produit au Chapons-de-Prés. La différence étant que chez nous il s'agissait des eaux claires, et que les dégâts se sont produits dans les caves des maisons individuelles, et qu'ils n'étaient pas visibles sur la route. Probablement il y aura beaucoup d'autres cas similaires sur tout le territoire de la commune.

J'aimerais dès lors suggérer qu'on entreprenne une étude générale du réseau tout entier, et ceci par une entreprise spécialisée, si possible une entreprise nouvelle, et pas celle qui a géré notre réseau d'eau depuis toujours. Comme dit un dicton alémanique :

Neue Besen kehren besser ! (Des balais nouveaux sont plus efficaces pour nettoyer la maison.)

Il me semble d'ailleurs que ce ne soit pas une bonne politique d'attendre qu'une petite catastrophe se manifeste avant d'intervenir. Mieux vaut prévenir que guérir. »

M. François Despland, président de la commission des travaux publics et des services industriels, souligne qu'il y a encore plusieurs demandes de crédit en suspens pour refaire certaines routes et canalisations. Cependant, Bevaix a été une des premières communes à élaborer le PGEE et nous sommes en avance dans son application sur la majorité des communes du canton.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissane, mentionne que toutes les communes ont des problèmes de ce genre. A Bevaix, on peut être très fiers de notre réseau de canalisations. Il n'y a rien de dramatique actuellement.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, relève que les chantiers prioritaires ont été mentionnés dans le plan de législation et le plan financier. Il y a donc une volonté de planification de ces travaux.

Après lecture de l'arrêté y relatif, celui-ci est **accepté par 27 voix sans opposition.**

#### **6. Demande de crédit de Fr. 67'500.- pour des travaux dans les STAP et à la STEP.**

Le groupe socialiste, par la voix de Mme Françoise Gagnaux, accepte l'entrée en matière. Il en va de même pour le PLR, par l'entremise de M. Martin Altermatt et des Verts par le truchement de M. Arvind Shah.

L'entrée en matière est **acceptée par 27 voix sans opposition.**

M. Pierre Ponci, PLR, demande pourquoi on n'a pas une pompe de réserve puisqu'on change une pompe quand elle est fichue.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, répond que notre système fonctionne avec deux pompes. Mais on ne peut pas laisser une pompe hors d'usage. Elles fonctionnent de façon alternative.

M. François Despland, président de la commission des travaux publics et des services industriels précise que les STAP sont les stations de pompage qui se trouvent en dessous de la STEP et qui pompent les matières pour les amener à la STEP. Il demande à l'assemblée d'accepter cette demande de crédit.

La parole est donnée à M. Arvin Shah, porte-parole des Verts :

« Les Verts de Bevaix approuvent le crédit de Fr. 67'500.- pour l'entretien de STAP et de STEP.

Nous aimerions pourtant ajouter que le moment est venu pour aborder cette question du traitement des eaux usées, en tirant bénéfice de nouvelles variantes technologiques. Et en profitant également des expériences faites dans toute la Suisse ainsi qu'en France voisine. Si dans le passé, on concevait une STEP individuelle pour chaque village, la tendance actuelle en Suisse est de réunir une dizaine de villages sur une seule STEP.

D'autre part, nous avons pu constater que ces dernières années, des méthodes alternatives ont été mises au point, surtout en France, pour traiter les eaux usées. Il s'agit là d'installations de mini-STEP, donc à contre-courant de la tendance actuelle.

La seule façon d'en savoir plus afin de décider laquelle de ces deux tendances conviendrait le mieux à notre commune, c'est d'effectuer un voyage d'études et de parler directement avec les responsables d'une réalisation récente, basée sur cet

autre type de STEP alternatif. Nous aimerions donc suggérer que les responsables techniques de la Commune fassent un tel voyage d'étude, avant que le Conseil communal ne dépense beaucoup d'argent pour la rénovation de la STEP actuelle. »

Mme Françoise Gagnaux, pour le groupe socialiste, a lu avec attention le rapport et elle remercie Mme Florence Nater pour sa présentation. Elle rappelle qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, un crédit a déjà été voté en ce qui concerne la STEP. En plus de l'acceptation de ce crédit, le groupe socialiste soutient l'étude d'une réhabilitation complète de la STEP et souhaite qu'un devis puisse être réalisé prochainement et qu'il soit proposé aux commissions concernées et au Conseil général.

M. François Despland, président de la commission des travaux publics et des services industriels, précise que sa commission et l'administration communale s'occupent depuis longtemps du problème de la STEP. Nous avons des personnes très compétentes qui s'occupent de cette problématique.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, relève que le Conseil communal a demandé à notre ingénieur-conseil de nous établir une offre et probablement qu'une demande de crédit d'étude sera présentée lors de la séance du mois de juin. Cette étude comprendra toutes les alternatives de traitement des eaux usées.

M. Marc Humbert-Prince, PLR, mentionne que selon une étude qu'il a menée, pratiquement toutes les stations d'épuration du Littoral neuchâtelois, à l'exception de Rochefort, datent des années 1970.

Après lecture de l'arrêté y relatif, celui-ci est **accepté par 27 voix sans opposition.**

## **7. Règlement et arrêté relatif à l'adhésion au syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois.**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la parole est passée à M. Thierry Rothen, socialiste, président de la commission du feu :

« La commission du feu a été saisie de ce dossier. Elle l'a examiné avec attention. Pratiquement et déjà depuis fort longtemps, le fonctionnement du corps des sapeurs-pompiers qui est régionalisé échappe complètement à la commission du feu villageoise qui, elle, s'occupe surtout de prévention et de contrôle de bâtiments. De plus, à la lecture du rapport et de la nouvelle loi sur la police du feu, nous n'avons pas le choix d'adhérer ou non à cette structure. J'imagine d'ailleurs que nous n'aurions pratiquement pas le choix d'adhérer à une structure qui ne serait pas celle de notre région. Evidemment, on n'a pas le choix. On est d'accord avec le texte ou non. On ne peut pas l'amender et c'est quelque chose qui nous est imposé. Après, ce seront nos représentants dans ce syndicat qui pourront le faire vivre ou faire bouger les choses ou, peut-être, donner une direction un peu contraire. La loi cantonale nous oblige à adhérer et, à partir de là, il nous paraît difficile de commenter ou de ne pas être d'accord avec le texte qui nous est proposé.

Le parti socialiste a également examiné ce projet et il soutiendra cet arrêté ».

Il en est de même pour les Verts, par la voix de Mme Veronika Pantillon qui s'interroge sur le nombre de communes ayant déjà accepté ce règlement.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la police du feu, répond qu'il n'a malheureusement pas la réponse à cette question et s'en excuse.

Après lecture de l'arrêté y relatif, celui-ci est **accepté par 27 voix sans opposition.**

Afin de tranquilliser l'assemblée, M. Berthier Perregaux, lit l'art. 3.36 du règlement général qui précise que :

1. Tout projet d'arrêté ou de règlement fait l'objet de deux débats au moins.

2. Le premier débat porte sur l'entrée en matière. Si celle-ci est acceptée et si le projet n'est pas renvoyé à une commission, le président ouvre immédiatement le second débat qui comporte la discussion des articles.

**8. Arrêté relatif à l'octroi du droit de cité d'honneur pour M. Gilbert Uldry et son épouse Mme Georgette Uldry.**

La parole est donnée à M. Cédric Maire, président du Conseil communal, qui livre le panégyrique de M. et Mme Gilbert et Georgette Uldry. Il relève que le couple Uldry habite la commune depuis le 30 novembre 1969 et malgré les quelques amendes que Gilbert a distribué par ci par là, le couple a œuvré au bien-être de ce village. Le couple n'a manqué qu'une seule manifestation du 1<sup>er</sup> août et que ce soit avec les scouts, les sociétés locales, le père Noël, Noël Ensemble et la Miaou, ils sont toujours les derniers à rentrer. La liste de leur participation est longue et le couple Uldry reste un couple emblématique du village.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, M. Dimitri de Marco, Entente bevaissanne, relève que c'est avec un grand plaisir que son groupe accordera la citoyenneté d'honneur à M. et Mme Gilbert Uldry.

Il en est de même pour le groupe socialiste, par la voix de Mme Pascale Borioli-Ribaux qui remercie au passage le couple Uldry pour toute l'activité déployée pour le bien du village.

Les Verts, par l'entremise de Mme Muriel Denzler-Arapian, approuvent volontiers l'octroi du droit de cité d'honneur à Mme Georgette Uldry et son époux Gilbert et les remercient pour leur participation active à la vie du village et pour leur dévouement sans faille au sein des sociétés locales.

M. François Despland, PLR, dit bravo à M. et Mme Uldry pour tout ce qu'ils ont fait pendant toutes ces années et il espère qu'ils vont continuer encore longtemps. Il leur souhaite une bonne santé et les félicite en acceptant des deux mains ce droit de cité.

Après lecture de l'arrêté y relatif, celui-ci est **accepté par acclamation.**

**9. Nomination d'un membre à la commission de police du feu en remplacement de M. Paul-Etienne Borioli, démissionnaire.**

Proposé par l'Entente bevaissanne, M. Tristan Bühler est élu à l'unanimité.

**10. Nomination d'un membre à la commission de la maison des jeunes en remplacement de M. Toma von Bergen, démissionnaire.**

Proposé par le groupe socialiste, M. Domenico Camarda est élu à l'unanimité.

**11. Réponse à la motion des Verts relative aux panneaux solaires.**

La parole est donnée à M. Arvind Shah, Verts :

« Au nom des Verts de Bevaix, j'aimerais souligner notre satisfaction avec le premier point de la réponse du Conseil communal. Il est, de fait, juste et digne d'exempter les demandes d'autorisation pour la pose de panneaux solaires de la taxe de Fr. 200.-.

Toutefois, le deuxième point de la réponse du Conseil communal laisse encore trop de questions ouvertes. Nous aurions souhaité un plan d'action concret.

Mesdames, Messieurs, il est désormais trop tard pour simplement « continuer à analyser ». Si nous désirons véritablement sortir du nucléaire dans les prochaines décennies, il est absolument nécessaire de commencer cette année même à agir.

Nous voudrions suggérer à notre Conseil Communal de regarder ce qui se passe déjà ailleurs, par exemple à la Ville de Neuchâtel et de prendre cela comme un exemple à suivre :

1. Pour le Restaurant de La Grand-Vy, la Ville de Neuchâtel a remplacé le diesel par des panneaux photovoltaïques.

La commune de Bevaix pourrait faire la même chose, et à la Fruitière et à la Pointe du Grain. Ce serait avantageux pour tout le monde, et avant tout aussi pour les clients de ces buvettes.

2. Sur le toit du collège de la Promenade, la Ville de Neuchâtel a installé 100 m<sup>2</sup> de panneaux solaires en silicium amorphe.

Nous invitons le Conseil communal de Bevaix de copier cette initiative, avec le toit du P'tit Matou. Grâce à l'intermédiaire de M. Maire, j'ai pu aller avec deux spécialistes sur ce toit et je vous soumettrai, si j'ai l'occasion à la séance du Conseil général de juin le résultat de nos études.

La Ville de Neuchâtel va encore beaucoup plus loin, elle :

3. donne un subside supplémentaire de Fr. 1'500.- par kWc crête aux propriétaires de maisons qui installent des panneaux solaires photovoltaïques sur leurs toits ;

4. crée des stations photovoltaïques pour recharger les accumulateurs des vélos électriques.

Notre commune a donc accusé un grand retard par rapport à la Ville de Neuchâtel. Mais il n'est jamais trop tard pour commencer ! Nous suggérons donc que cette année même, en 2014, la Commune réalise les installations photovoltaïques à la Fruitière, à la Pointe du Grain, et sur le toit du P'tit Matou.

D'autres réalisations pourront suivre plus tard. »

En son nom personnel, M. Cédric Weber, Entente bevaissanne, est pour le remplacement de la génératrice de la Pointe-du-Grain par des panneaux solaires.

Mise au vote, la réponse à cette motion est **acceptée par 16 voix.**

## **12. Réponse à la motion du groupe socialiste relative à la sensibilisation aux problèmes énergétiques et à la création d'une commission ad hoc.**

La parole est donnée à Mme Françoise Gagnaux :

« En tant que motionnaire, le groupe socialiste acceptera la réponse à la motion du Conseil communal qui propose la création d'une commission consultative qui serait composée de conseillers généraux, éventuellement de quelques citoyens et citoyennes non-membres du Conseil général, à condition – en ce qui concerne le groupe socialiste - qu'ils soient désignés par leur parti et qu'ils représentent leur parti. D'autre part, en relisant le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2013, lors de la présentation du plan de législature 2012 - 2016, le Conseil communal nous a vraiment montré qu'il avait un réel souci en ce qui concerne la politique énergétique et environnementale. Même si, dans la réponse à la motion, on ne parle pas de label « Cité de l'Energie », on voit que l'objectif du Conseil communal quand même d'aller dans ce sens-là, de remplir les critères. Nous espérons que nous aurons, un jour, ce label « Cité de l'Energie » à la commune de Bevaix. Nous accepterons donc le classement de la motion.

La parole est ensuite donnée à Mme Veronika Pantillon, qui s'exprime au nom des Verts :

« Les Verts ont pris connaissance avec intérêt de la réponse du Conseil communal à la motion socialiste.



Nous soutenons la proposition du Conseil communal consistant à la création d'une commission consultative de l'énergie. A notre avis, les enjeux énergétiques sont majeurs en ce début du 21ème siècle et nous estimons que ce thème mérite une commission à part entière.

Quant à la proposition de la composer des membres de la commission d'urbanisme en y intégrant des citoyens et citoyennes intéressés par des questions énergétiques, elle nous semble une bonne solution. Et à titre personnel je ne suis pas du même avis que le groupe socialiste, que ces personnes doivent être désignées par les groupes politiques, les compétences en matière d'énergie devront primer ».

Mise au vote, le classement de cette motion est **accepté par 25 voix**.

### **13. Motion des Verts concernant la protection des arbres et haies.**

La parole est donnée à Mme Muriel Denzler-Arapian, des Verts :

« Le 18 novembre 2013, quelques jours avant l'abattage des arbres du Closel, les Verts de Bevaix ont déposé une motion demandant au Conseil communal d'étudier une modification du règlement communal afin de protéger plus efficacement les arbres dans notre commune. En effet, le règlement actuel date de 1996, il n'a pas été mis à jour depuis et il était donc urgent, étant donné les récents abattages tant privés que publics avant celui du Closel, de le réviser.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation absurde : celle de demander à nos autorités communales de réfléchir à améliorer la loi pour la protection des arbres et des haies, alors que ces mêmes autorités ne respectent pas le règlement communal actuel, notamment le n°7 de l'Art. 13.14 qui stipule, je cite : Tout abattage doit être compensé par la plantation d'essences analogues plantées sur la même parcelle.

Après réflexion, nous avons donc décidé de retirer notre motion pour l'instant, et de nous attacher à faire respecter le règlement actuel.

C'est pourquoi nous demandons instamment que la haie abattue au Verger communal soit replantée, comme cela avait été demandé par la commission d'urbanisme lors de l'autorisation d'agrandissement du parking derrière la maison de commune ».

### **14. Closel 10 – Information du Conseil communal**

La parole est donnée à M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge du dossier :

« Il m'est difficile d'intervenir à ces heures. Je vous propose de faire un petit effort d'imagination et de vous reporter 48 h. plus tôt. Nous sommes donc à 21h30, heure d'hiver.

Le Conseil communal a pris acte de la pétition concernant le Closel. Le texte de cette pétition comporte trois revendications. Pour rappel, voici le texte exact :

- que la maison du Closel, la fontaine, le portail et le chemin soient préservés et rénovés si nécessaire.

Pour le Conseil communal, il n'a jamais été question de dénaturer la maison, ni de s'en prendre d'une manière ou d'une autre à la fontaine. Quant au portail et au chemin, cela va dépendre bien évidemment du projet qui sera retenu.

- que la population soit consultée quant à la prochaine affectation de cette propriété :

Le Conseil communal l'avait envisagé déjà lors de la campagne référendaire et c'est exactement dans cet esprit que le Conseil communal a procédé à la récolte d'idées que je vous présente ce soir. Cette demande est donc, si ce n'est totalement, du moins assez largement satisfaite.

- qu'une fois le projet choisi, les arbres abattus soient replantés, afin que le parc que nous avons plébiscité puisse renaître.

La présence d'un parc arborisé en cet endroit n'a jamais été remise en cause par le Conseil communal. Par contre, l'ampleur de l'arborisation découlera encore une fois du projet choisi.

Au nom du Conseil communal, je me permets de préciser que la pétition signée par plus de 500 personnes ne contient à ce stade aucune autre demande et que toute revendication supplémentaire ne reflète que les souhaits de quelques citoyens puisque ne figurant pas expressément dans la pétition que les personnes ont signées. Par ailleurs, et comme le montrera le résultat des propositions qui nous sont parvenues, les avis sont plus que partagés parmi les bevaisans quant au devenir de Closel.

Ceci étant précisé, je puis vous assurer que le Conseil communal tiendra largement compte des demandes des pétitionnaires dans ses futures réflexions.

Venons-en maintenant à l'enquête :

Ce sont plus de 110 personnes qui ont répondu à notre collecte de suggestions pour un total de 87 propositions différentes.

Pour ceux et celles qui seraient tentés de faire une comparaison numérique avec le nombre de signatures de la pétition, je tiens à relever qu'une comparaison de ce type n'est pas pertinente. En effet, la pétition s'adressait à des personnes alors que l'enquête du Conseil communal s'adressait à des ménages. Une seule réponse à l'enquête peut être en fait le résultat d'une réflexion familiale ou associative, comme j'ai eu l'occasion de le constater à plusieurs reprises. De plus, l'objectif n'était absolument pas le même :

La pétition visait au maintien de l'existant ou à son rétablissement alors que l'enquête communale demandait d'élaborer des projets.

Et c'est là que cela devient intéressant, car il y a eu quasi autant de propositions différentes que de réponses obtenues. Je vous en donne quelques exemples, étant bien entendu qu'il n'est pas possible de vous les citer toutes :

Mini zoo, place de jeux, construction de locatifs, buvette, place de pique-nique, place de fête, places de parc, terrain de sport, four banal, jardin potager, piscine, kiosque à musique, construction d'une salle de spectacles, sentier didactique... je m'arrête là !

Afin que vous puissiez vous faire une idée plus globale, j'ai tiré des propositions les principales tendances. Vous trouverez des pourcentages, mais je vous prie vraiment de les considérer comme des tendances et non comme des chiffres absolus.

Pour chaque objet mesuré, j'ai fait apparaître à chaque fois en vert la tendance dominante.

Voici donc une vue d'ensemble accompagnée de diapositives.

Vous pouvez ainsi constater l'extrême richesse et diversité des propositions. Toutes ne pourront, bien entendu, pas être retenues, mais j'aimerais ici remercier toutes les personnes qui ont répondu à notre appel. Merci pour leur intérêt et la qualité de leurs diverses propositions.

Je désire encore vous présenter plus en détail l'une de ces propositions, celle du comité des pétitionnaires :

Que proposent-ils ?

Au nord un parc & rail

A l'Est, la maison pour un emploi petite enfance

A l'Ouest éventuellement une construction avec appartements protégés

Au centre, un kiosque à musique

Un peu partout un reboisement.

Que proposait le Conseil communal ?

Au nord un parking

A l'Est, la maison à rénover pour un emploi préscolaire et parascolaire

A l'Ouest, une petite zone de construction dédiée aux personnes âgées

Au centre, une zone intergénérationnelle dont la forme reste à définir.

Mesdames et Messieurs, ne s'agit-il pas là de vues quasi identiques ? Cette constatation, ne devrait-elle pas nous inciter à enterrer la hache qu'elle soit de guerre

ou de bûcheron ? Je vous en laisse seuls juges, mais une chose est certaine, c'est vous, les élus qui prendrez la décision finale en ce qui concerne ce lieu.

Quant au Conseil communal, il entend continuer sa tâche d'exécutif avec votre approbation et ceci de la manière suivante :

- Etudier plus en détail les propositions et en choisir quelques-unes qui soient emblématiques.
- Constituer une commission consultative formée d'un ou deux membres de la commission d'urbanisme, d'un ou deux membres de la commission sports loisirs culture, d'un ou deux membres de la commission financière et d'un ou deux membres du Conseil communal pour analyser ces situations emblématiques et les mettre en relation avec les besoins de la commune, les possibilités financières et les souhaits exprimés tant par les pétitionnaires que par les personnes ayant répondu à l'enquête.
- La ou les solutions retenues étant bien entendu finalement soumises à votre approbation.

Merci de votre attention et surtout merci encore une fois à toutes les personnes qui ont répondu à notre enquête ».

## 15. Informations du Conseil communal

- M. Cédric Maire, président du Conseil communal informe l'assemblée de la date de la prochaine séance du Conseil général qui aura lieu le 28 avril 2014 avec l'examen des comptes 2013. Il n'est pas certain, au vu du délai très court, que le procès-verbal de cette séance puisse être examiné lors de cette séance.
- M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments communaux signale que la haie au nord de la maison de commune sera replantée en avril, selon les lois de la nature.
- M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture, relève que la construction de l'atelier forestier se poursuit et qu'il sera prêt certainement fin avril.
- Mme Florence Nater, vice-présente du Conseil communal, informe que le Conseil communal a décidé de participer aux discussions du groupe politique Néo-fusion du Littoral. Il n'est pas temps d'ouvrir un débat ni ce soir, ni demain, mais gouverner, c'est prévoir et nous avons décidé de penser au-delà de la présente législature.
- M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de la santé souligne qu'à l'ordre du jour de la prochaine séance figurera le projet de nouveau centre médical. Il se met à disposition de tous les groupes politiques pour aller leur présenter ce dossier durant le mois qui vient et répondre à leurs questions sur ce projet.
- M. Nicolas Stucki, conseiller en charge des finances, rappelle aux membres de la commission financière qu'elle se réunit le lendemain.

## 16. Divers et questions écrites

- M. Cédric Weber, Entente bevaissanne, souhaite connaître les motifs du retard de la réponse à leur motion sur le règlement des antennes dans notre commune, et quel est l'état d'avancement de cette étude ? A notre connaissance, nous n'avons toujours pas reçu de rapport du Conseil communal deux ans après avoir déposé notre motion au Conseil général.

Le Conseil communal, par la voix de Mme Florence Nater, en prend note.

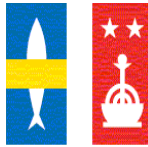
- M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissane, souhaite savoir comment se passent nos relations avec la société Eli10 qui a remplacé les Services industriels de Boudry.
- Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, souhaite savoir si quelque chose se passe au niveau de notre commune concernant NeuchEole.

Il est 22h50 et sur proposition de M. Gilbert Bertschi, M. Berthier Perregaux clôt officiellement la séance avant de passer la parole à M. Gilbert Uldry.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      Le secrétaire,  
Berthier Perregaux              Marc Humbert-Prince

Bevaix, le 10 avril 2014



**Procès-verbal de la séance du lundi 28 avril 2014 à 20h00**  
**salle du Conseil général — Polymatou**

**Ordre du jour:**

1. Appel nominal.
2. Approbation du compte-rendu financier de l'exercice comptable 2013.
3. Demande de crédit de Fr. 2'500'000.- relative à la transformation du bâtiment « Temple 4 – maison Barret » dans le cadre de la création d'un Centre médical régional de groupe « Bevaix – Béroche ».
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Berthier Perregaux, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public et les remercie de leur présence.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 29 conseillers généraux, M. François Paris est absent et excusé alors que Monsieur Pascal Martin est absent non-excuse.

Mme Florence Nater, MM. Denis Pellaux, Nicolas Stucki, Cédric Maire et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Sven Comtesse et Hassan Assumani fonctionnent comme questeurs

**2. Approbation du compte-rendu financier 2013.**

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances.

Il relève que la commune se trouve avec un excédent de recettes qu'il qualifie d'intéressant. Malheureusement il n'était pas possible de prévoir la hausse de revenus que la commune a touché au niveau des impôts (près d'un million). Cette redistribution du fond de répartition est une décision du Grand Conseil. Certaines charges, comme par exemple prévoyance.ne, ont augmenté, ce qui nous amène à cet excédent de recettes.

Avec le 50% de ce bénéfice, il propose d'augmenter la fortune de la commune, et avec l'autre moitié d'augmenter la provision action sociale. Cette réserve permettra de financer la double facture de l'aide sociale prévue en 2015, cette dernière passera du principe de caisse au principe de l'échéance (facture d'environ 3 mio).

Il propose donc de mettre Fr. 479'600.— à la réserve de l'aide sociale. Ce qui portera l'excédent de revenus de la commune à Fr. 476'673.— et avec ce dernier, d'augmenter la fortune de la commune.

Sont ensuite projetés :

- les deux pages récapitulatives des comptes de fonctionnement ;
- un graphique montrant les résultats des comptes de fonctionnement, d'investissements et de financement ;
- une page d'explication concernant le compte de fonctionnement ;
- une page d'explication concernant le compte des investissements ;
- une page d'explication concernant le compte de financement ;
- les investissements nets de 2000 à 2013 avec la moyenne par année ;
- l'évolution des charges/bénéfices de 2002 à 2014 ;
- les charges par nature du compte de fonctionnement 2013 ;
- les recettes par nature du compte de fonctionnement 2013 ;
- l'évolution des recettes fiscales de 2005 à 2013 ;
- une page d'explication concernant le coefficient fiscal ;
- l'évolution de la dette totale ;
- l'évolution de la charge de l'emprunt ;
- l'évolution de la fortune nette de 2005 à 2013.

M. Nicolas Stucki, remercie les membres de l'administration communale et ceux de la commission financière pour leur travail.

M. Berthier Perregaux, président, propose ensuite aux conseillers généraux de passer en revue les différents chapitres et de poser les éventuelles questions aux chefs de dicastère.

Questions :

Chapitre 1 sécurité publique, M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances informe le Conseil général qu'une nouvelle loi sur pour les communes neuchâteloise à propos des contrats de prestation police unique qui se montent actuellement à Fr. 20'000.— vont certainement être augmentés. C'est une décision du Grand Conseil. Police unique coûtera le montant du point d'impôt des communes. Il essaye d'éviter cette augmentation et annonce qu'il va se battre car il estime que c'est trop cher.

Chapitre 5 prévoyance sociale, Mme Veronika Pantillon, du groupe des Verts et présidente de la commission financière, s'exprime comme suit :

« Page 30 au niveau du P'tit Matou ligne 541 462 00 subvention commune de Bevaix, le montant de Fr. 98'791.52 figure sous revenus. Ma question était de savoir pourquoi cela figurait sous revenus, puisque c'est une subvention de la commune de Bevaix ? »

M. Nicolas Stucki laisse la parole à M. Nicolas Pfund, administrateur communal, qui répond à la question en précisant que cette charge se trouve à la page 29 dans le compte 540.365.00. Il indique que la subvention communale totale est une charge, mais qu'elle vient en revenus dans la structure d'accueil du P'tit Matou.

M. Berthier Perregaux donne ensuite la parole à Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics, pour la présentation de ce chapitre qui pourrait engendrer d'autres éventuelles questions.

À travers une présentation, elle relève qu'actuellement le but recherché par tous est de ne plus avoir de déchets, mais des matières revalorisables. Ce qui est maintenant plus de la

théorie que de la pratique car les autorités sont plus préoccupées par les coûts de cette gestion des déchets que par les produits que l'on pourrait retirer de ces matières.

Elle nous montre également la place importante qu'ont les déchets dans la vie communale avec entre autres plusieurs séances de la commission TP/SI, des courriers de citoyens mécontents, une part importante du travail des employés du service des TP, des citoyens qui ne respectent pas les consignes. Ce qui engendre un coût important pour la collectivité ou encore des produits encore difficiles à identifier et à gérer.

Sont ensuite projetés :

- l'évolution depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac :
  - o pour les déchets urbains
  - o pour les déchets encombrants
  - o pour le papier et le carton
  - o pour le verre.
- des images montrant clairement les abus de certains habitants quant aux déchets encombrants ;
- l'évolution générale des coûts.

Mme Florence Nater termine sa présentation en projetant les actions et réflexions pour l'avenir qui sont entre autres la volonté de maintenir une déchetterie à Bevaix et la volonté d'améliorer son aménagement. Une augmentation des heures d'ouvertures est envisagée ainsi que la refonte du statut du personnel, renforcer la mise en réseau dans la gestion des déchets (collecte et recyclage), remplacer la collecte des déchets encombrants par 3 ou 4 « trocs géants » organisés par la commune, renforcer les mesures de prévention par l'information ou encore ne pas négliger les sanctions. Elle rappelle qu'une organisation des déchets revue et améliorée devra être faite au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ainsi qu'une certaine augmentation de la taxe déchets. Elle indique également que pour équilibrer ces comptes, la commune de Bevaix a dû effectuer un prélèvement sur sa réserve, ce qui ne sera pas possible de faire chaque année. Elle signale que la commune se trouve actuellement parmi les communes ayant une des taxes déchets la plus basse du canton, et qu'il est possible qu'à l'avenir cette taxe doive être augmentée comme indiqué précédemment.

Chapitre 7 protection de l'environnement, M. Joaquim Lopes de Jesus. Entente bevaisanne, pose la question suivante :

« Ma question concerne le séchage des boues. En 2013, on est à Fr. 50'000.—. C'est Fr. 23'000.— de moins qu'en 2012, c'est bien. Mais par rapport à 2010, on est à Fr. 60'000.— de moins, pourquoi cet écart ? Parce que la population augmente et on paye moins ! »

Réponse de Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du traitement des déchets :

« La question a déjà été posée à plusieurs reprises, ces chiffres dépendent du nombre de fois où les interventions doivent avoir lieu et le volume peut varier d'une année à l'autre en fonction de ces interventions, mais quand l'intervention a lieu, elle coûte cher. »

Calcul de rendement de quelques biens du patrimoine financier, page 65, Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, pose la question suivante :

« Chapitre 6, restaurant la Trinquette, on voit que les revenus s'élèvent à Fr. 28'632.— et pour apprécier comme beaucoup d'entre nous la Trinquette et son cuisinier actuel, je sais que parfois dans la saison il a une grosse perte due au fait que la terrasse est inutilisable,

par exemple quand il y a du vent. Je propose au Conseil communal, et à M. Cédric Maire, de regarder s'il y a une possibilité de faire en sorte que la terrasse soit moins exposée au vent. »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments, remercie Mme Muriel Denzler-Arapian de ses préoccupations. Il annonce que la commune suit très bien ses locataires, et que dans ce cas, il n'y a aucun problème signalé par les occupants des lieux qui sont d'ailleurs très satisfaits de la situation. Il ajoute que c'est positif qu'un bien communal ait un revenu, surtout si tout le monde est satisfait y compris l'occupant.

Aucune autre remarque concernant les comptes.

M. Berthier Perregaux donne ensuite la parole à Mme Veronika Pantillon, présidente de la commission financière :

« La commission financière s'est retrouvée le 1<sup>er</sup> avril pour examiner les comptes de l'année 2013.

Je pourrais reprendre pratiquement la même intervention qu'il y a une année : les membres de la commission ont pris connaissance avec satisfaction, mais aussi avec une certaine inquiétude du résultat très positif de l'exercice 2013. Satisfaction, parce que le bénéfice avant attribution extraordinaire et la recapitalisation de prévoyance ne s'élève à plus de 2 mio de francs ! Inquiétude, aussi parce qu'il y a un énorme écart entre les projections, en particulier quant aux rentrées fiscales des personnes physiques et morales. Imaginer que cet écart puisse une fois se réaliser non pas à notre avantage mais dans le sens d'un excédent de pertes fait froid dans le dos. C'est justement pour cette raison que notre commune n'est jamais à l'abri de mauvaises surprises que la commission financière a accepté à l'unanimité d'attribuer un montant dans la réserve de l'aide sociale en vue du passage au principe de l'échéance, ce qui signifie en clair qu'on devra payer les frais de 2 ans en une fois en 2015.

La commission a accepté à l'unanimité les comptes tels que proposés par le Conseil communal et vous invite à faire de même.

Pour conclure, la commission tient à remercier les membres de l'administration communale pour leur travail et leur disponibilité lors des séances de la commission financière. Nous tenons aussi à remercier les membres du Conseil communal qui participent à nos séances et répondent à d'éventuelles questions. »

M. Berthier Perregaux laisse ensuite la parole à Mme Veronika Pantillon, qui poursuit pour le groupe des Verts :

« À l'étude de cet exercice, nous constatons, comme les années passées, une énorme différence entre le résultat du budget et des comptes. Et comme lors des années antérieures, on constate que cette différence est due en grande partie aux rentrées fiscales plus élevées que prévues. Il faut savoir que ces chiffres sont transmis par le canton aux communes et que, systématiquement, il y a un excès de prudence dans l'évaluation. À notre avis, il faudra réévaluer, à nouveau, dans les prochains budgets les chiffres transmis par le canton, comme cela avait été fait par le passé.

Nous avons donc la chance d'avoir des bonnes surprises à la place des mauvaises. Mais cette situation ne doit pas nous faire oublier les importantes échéances financières qui attendent notre commune :

Passage du principe de caisse à celui de l'échéance dans le domaine de l'aide sociale à l'horizon 2015, comme c'est expliqué dans le rapport du Conseil communal, montant de



l'aide sociale qui ne cesse de grimper et la baisse à venir des impôts des personnes physiques. Ensuite, il y a des investissements importants prévus : comme la nouvelle grande salle, la rénovation ou construction au site du Closel, la STEP et j'en passe.

Notre groupe accepte l'utilisation qui est faite de l'excédent de recettes : à savoir l'augmentation de la provision pour l'aide sociale.

Les Verts acceptent les comptes tels que proposés par le Conseil communal et vous invitent à faire de même. »

C'est ensuite au tour de l'Entente Bevaisanne de s'exprimer, par M. Cédric Weber :

« L'Entente Bevaisanne remercie l'ensemble du personnel communal ainsi que nos conseillers communaux pour la présentation de ces comptes. Nos remerciements vont également aux membres de nos diverses commissions pour leur engagement qui ont participé à ce bon résultat.

L'Entente Bevaisanne acceptera ces comptes tels qu'ils ont été présentés. »

C'est ensuite à Martin Altermatt, au nom du groupe PLR, de s'exprimer :

« Le groupe PLR a pris connaissance du résultat réjouissant des comptes 2013. Avec satisfaction, nous avons constaté que les finances de notre commune sont stables et saines. La commune maîtrise les coûts là où elle a directement une influence. Donc il y a peu de distorsions entre le budget et les comptes. Ce n'est pas toujours le cas avec les charges et surtout les revenus qui sortent de l'influence de la commune qui transcrit les montants que lui fournit le canton.

À relever les grandes différences au niveau des impôts encaissés des personnes physiques et aussi morales. Une différence de presque 1 mio en 2013. Déjà dans les comptes 2012, le revenu des impôts était supérieur d'un mio par rapport au budget. Ceci malgré le fait que le Conseil communal, selon ses explications, a budgétisé le revenu d'impôts plutôt optimistes par rapport aux chiffres reçus par le canton.

Puisque le budget 2014 se base sur les mêmes calculs, on peut s'imaginer encore une belle surprise pour les comptes 2014. Les résultats de ces deux derniers boucllements de compte le démontrent clairement.

Les citoyens et citoyennes de Bevaix payent actuellement trop d'impôts et il s'avère indispensable que le Conseil communal soumette à notre Conseil, à plus brève échéance, une diminution des impôts au minimum de 3, voire même 4 points (1 point = Fr. 140'000.—).

La fortune de notre commune se présente déjà bien confortable et par les 2 bons exercices 2012 et 2013, des provisions extraordinaires proches de 1.5 mio, entre autres pour l'assainissement de la caisse de pension, ont pu être réalisées.

Surtout que Bevaix a augmenté son taux d'imposition de 7 points il y a 3 ans et se situe aujourd'hui avec un coefficient de 73, au-dessus de Cortailod (70 points), de Gorgier (67 points), de Milvignes (65 points) voire même Neuchâtel ville avec ses 67 points. Pour la bonne foi je cite également le taux de la commune de Boudry qui est à 78 points.

Le groupe PLR demande donc que ce sujet soit à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission financière.

Néanmoins, et je reviens à ce que j'ai dit au début de mon discours, le Conseil communal, avec M. Nicolas Stucki en tête du dicastère des finances ainsi que l'administration communale avec MM. Pfund et Limat ont fourni une fois de plus un excellent travail et le groupe PLR tient particulièrement à les en féliciter et à les remercier. Le groupe PLR acceptera ces comptes. »

La parole est donnée ensuite à M. Thierry Rothen du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste se réjouit du résultat très favorable des comptes 2013. Il remercie l'administration et le Conseil communal pour la bonne gestion des finances communales.

Nous devons toutefois regretter de voir que nous n'arrivons plus à estimer correctement le montant des recettes fiscales, faute d'indication donnée par les services du canton. Ainsi, sur la base des prévisions plus que pessimistes dont nous disposons, nous n'avons pas une vision correcte de la situation des finances communales ce qui en rend la gestion encore plus difficile.

D'un autre côté, ces prévisions pessimistes nous permettent aujourd'hui de constater que le navire communal a pu passer au travers de la tempête provoquée par prévoyance sans aucune conséquence et que notre navire est déjà à l'abri de la tempête suivante, celle du changement de mode de comptabilisation des charges de l'aide sociale.

Certains imaginent déjà rectifier la situation en modifiant le taux de fiscalité. Plutôt que de développer ici une théorie sur les effets d'une telle action, je me contenterai de vous faire la lecture de la conclusion d'un éditorial publié dans le journal d'une importante commune de notre canton :

*Grâce à son excédent de recettes, la Ville a pu consolider ses réserves, procéder à des amortissements complémentaires et, surtout, poursuivre sa politique de désendettement car, comme le dit l'adage, qui paie ses dettes, s'enrichit !*

Et c'est signé Fabio Bongiovanni, Directeur des finances de la Ville de Neuchâtel, PLR !

C'est peut-être la preuve qu'au-delà des divisions partisans, il est possible de se trouver dans la façon de gérer les finances publiques. »

M. Berthier Perregaux donne ensuite la parole à M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissanne, qui pose la question suivante :

« Comment ça se fait qu'il y a une augmentation de cinq points d'impôts et que l'on n'ait pas notre mot à dire, on paye et puis c'est tout ? »

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, lui répond qu'au niveau des factures, cette augmentation de points d'impôt ne change rien, c'est une décision prise par le canton qui se traduit par les résultats. Toutes les communes ont eu cette augmentation. L'Etat a pris le montant sur les personnes morales, et restitué en point d'impôts. Donc si on nous donne de l'argent, cela doit se retraduire au niveau des recettes fiscales. Il précise encore que ce n'est pas à la commune de décider.

M. Joaquim Lopes de Jesus propose que si cette augmentation ne change rien, de laisser comme c'était avant.

M. Nicolas Stucki répète que la décision n'appartient pas à la commune.

M. Berthier Perregaux précise que les communes sont tributaires des décisions du canton.

Mis au vote, les comptes de l'exercice 2013, sont acceptés à l'**unanimité**.

**3. Demande de crédit de Fr. 2'500'000.- relative à la transformation du bâtiment « Temple 4 – maison Barret » dans le cadre de la création d'un Centre médical régional de groupe « Bevaix – Béroche ».**

Avant d'aborder ce point, M. Berthier Perregaux tient à préciser que lors du dernier Conseil général, il avait voulu être respectueux du règlement et avait exigé qu'il y ait deux débats pour chaque point mis à l'ordre du jour qui contenait un arrêté. Pour éviter des séries de votes rébarbatifs, il a pris contact avec le service des communes ainsi qu'avec la Ville de Genève et M. Nicolas Pfund, administrateur, afin de trouver une solution qui allégerait le processus tout en respectant le règlement. Il annonce que dorénavant, le Conseil général gardera le principe des deux débats, mais qu'avant de commencer l'examen d'un point de l'ordre du jour contenant un arrêté qui devra être voté, il demandera qui est contre l'entrée en matière. Si personne ne lève la main, il considérera que celle-ci est acceptée et on pourra directement passer au deuxième débat.

M. Berthier Perregaux demande qui est contre l'entrée en matière concernant le Centre médical régional de groupe « Bevaix – Béroche ».

Sans réaction, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée à M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de ce projet.

« Je me suis concentré, ce soir, sur une question : pourquoi un centre médical dans la région Béroche – Bevaix ? Et j'insiste sur le fait que c'est un projet régional et non communal. Premièrement, il y a danger de se retrouver dans une région où la médecine de premier recours serait quasi inexistante. »

A travers une présentation, il montre qu'en Suisse une pénurie de médecin est prévue. En 2030, le 30% des consultations ne pourra plus être assuré. Il ne sera même plus possible de prendre un rendez-vous avec un généraliste dans la semaine. 10 mio de consultations ne pourront plus être assurées.

Il annonce ensuite avoir participé en septembre 2013 au congrès des associations des communes suisse dont le thème était la politique de santé communale. Il a relevé quelques « highlits » qu'il cite :

- *Dans un contexte démographique marqué par l'allongement de la durée de vie et l'augmentation des affections chroniques, garantir une médecine de premier recours et de grande qualité est un objectif majeur.* M. Trumpler, directeur de l'Office Fédéral de la Santé Publique.
- *Le 30 à 40% des consultations ne sera plus assuré.*
- *A l'avenir, pour un médecin de famille qui part en retraite, il faudra environ 1.7 médecins pour le remplacer, cette augmentation de remplacement est due à l'augmentation des temps partiels et à la féminisation du métier.*
- *Le bon fonctionnement de la médecine de premier recours sera à l'avenir déterminant pour l'attrait d'une commune ou d'une région.*
- Deux personnes Jegenstor / BE sont venues expliquer pourquoi leur centre médical avait bien fonctionné. Il a pu constater qu'à Bevaix, on n'est pas très loin de leur projet et il cite quelques points semblables. *Anticiper les insuffisances probables en matière de médecine de premiers recours, chercher à temps le dialogue avec le corps médical, penser à l'échelle régionale, intégrer la planification médicale dans le plan d'aménagement local ou encore éliminer les obstacles dans le domaine de l'immobilier.*

Sont ensuite projetés :

- une projection des médecins actuels de la région, et ceux dans 10 ans ;
- les objectifs du futur centre médical de groupe ;
- l'attractivité de ce projet ;
- le rappel des éléments financiers ;
- la planification générale.

Il termine avec 4 bonnes raisons d'accepter ce crédit, qui sont de maintenir la médecine de premier recours dans la région, donner une destination finale à la maison Barret, revaloriser un bien communal et qu'un investissement est de toute façon nécessaire à terme dans cette demeure.

M. Berthier Perregaux donne ensuite la parole à Mme Muriel Denzler-Arapian pour le groupe des Verts :

« Les Verts saluent la vision du Conseil communal, remercient les médecins d'avoir contacté les autorités, et ont pris connaissance du projet avec enthousiasme. Si je pouvais émettre un souhait, ce serait que les problèmes climatiques et d'environnement reçoivent la même attention. Ils espèrent en outre qu'à part des médecins de famille, le centre puisse accueillir des pratiquants de médecine dites alternatives et que la prévention soit au centre de l'activité de notre centre. Serait-il possible de voir une image de la façade sud de la maison après travaux ? »

M. Cédric Maire, conseiller communal en charges des bâtiments communaux, répond qu'il y aura une fenêtre qui est d'intérêt mais que le reste des fenêtres sera transformé. Il précise que, pour l'instant, ce n'est qu'une étude de faisabilité et non pas un projet définitif.

Mme Muriel Denzler-Arapian poursuit :

« Les Verts se réjouissent de voir ce projet réalisé et accepteront les deux arrêtés ».

M. Berthier Perregaux donne ensuite la parole à M. François Despland, PLR.

« Nous remercions M. Bertschi d'être venu nous présenter ce projet lors de notre séance de préparation. Il est vrai que nous avons demandé le référendum il y a une dizaine d'années et refusé le projet qui était prévu à l'époque. On se félicite aujourd'hui. Maintenant on arrive à une solution qui peut créer quelque chose de bien avec ce bâtiment. Cet immeuble est protégé au niveau 3, ce qui montre qu'on peut rénover ce bâtiment. Il serait bien de remettre les fenêtres à niveau. Une chose me dérange un peu personnellement, c'est qu'au deuxième étage, ou troisième niveau, il y a deux locaux qui pourraient être loués mais qui sont dans la sous pente et là je pense que l'on pourrait étudier de rehausser l'immeuble pour pouvoir aménager cet intérieur et augmenter le volume afin de pouvoir louer de façon optimale et avoir une meilleure rentabilité puisque c'est la commune qui gérera ce niveau. A part ça, tout semble parfait et le groupe PLR recommande d'accepter cette demande de crédit. »

La parole est donnée à Monsieur Cédric Weber, Entente Bevaisanne :

« Nous avons ici un parfait exemple des nombreuses collaborations possibles avec nos communes voisines.

L'Entente Bevaisanne soutiendra ce projet de centre médical et remercie les communes de la Béroche pour leur collaboration. »

M. Domenico Camarda, socialiste :

« Le parti socialiste est sensible à la future pénurie des médecins généralistes et au maintien d'une médecine de proximité et est très favorable à ce projet de centre médical. Il vous demande de le faire également. Le parti socialiste remercie encore M. Gilbert Bertschi pour son travail. »

Après lecture, ces deux arrêtés sont acceptés **à l'unanimité**.

M. Berthier Perregaux redonne la parole à M. Gilbert Bertschi qui remercie le Conseil pour sa confiance et signale qu'il y aura une séance d'information pour la population afin de faire comprendre les objectifs, le jeudi 22 mai à 20h00 au Polymatou. Il précise, après la question de M. Marc Humbert-Prince, que cette séance peut également concerner les habitants des autres communes.

#### **4. Informations du Conseil communal :**

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments communaux, annonce que le Conseil communal a décidé de mettre quelques moutons dans la propriété communale de Closel 10, afin de tondre.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charges des travaux publics, répond à une question qui avait été posée lors du dernier Conseil général qui concernait la position du Conseil communal quant à la participation à la société NeuchEole. Une première réponse peut être donnée. Cette question n'a pas été ignorée par le Conseil communal puisque qu'elle a participé à une séance d'information début 2013 concernant l'éventuelle adhésion à NeuchEole. Le Conseil communal est globalement favorable à participer au développement des énergies à long terme mais juge que la société NeuchEole est très chère (50.— par habitant) et reviendra au prochain Conseil général avec soit une demande de crédit, soit une réponse plus précise.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, donne des nouvelles à propos de la motion déposée par M. Cédric Weber, Entente bevaissanne, qui avait été acceptée par le Conseil général et qui concernait la protection des zones habitées de Bevaix en matière d'antenne de télécommunications. Il annonce simplement qu'une réponse écrite sera donnée tout prochainement.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, annonce que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la police neuchâteloise effectue un mandat de prestations sur le territoire communal. Elle effectue des patrouilles et des contrôles la nuit.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge des sports, loisirs et culture ainsi que du port, informe que la commission sports, loisirs, culture a traité de l'augmentation des taxes du port, ce point a été discuté ce soir par le Conseil communal et sera soumis au président du club nautique afin de connaître les réactions des utilisateurs. Une éventuelle augmentation sera communiquée prochainement.

Il annonce également que « La Suisse bouge » sera organisée à Bevaix le samedi 10 mai. Il invite tout le monde à venir participer. Il s'agit d'un défi avec la commune de Cortaillod dont le but est de faire participer le plus de citoyens possibles.

## 5. Divers et questions écrites

La parole est donnée à M. Thierry Rothen, socialiste, qui se dit interpellé comme tout citoyen, par les questions de déchets. Il cite :

« Dans le dernier feuillet d'information de la commune, on nous indique qu'il ne faut pas jeter les déchets crus, les déchets cuits dans la forêt, jusque-là c'est assez clair, à part le petit bevaisan qui irait discrètement se débarrasser de son assiette d'épinard sous un sapin, il est possible que certaines personnes utilisent la forêt pour se débarrasser de déchets de jardin pour éviter d'aller à la déchetterie dans les heures de fermeture ou parce qu'ils n'y ont pas accès.

Alors bon c'est vrai, ce problème est là mais quelque part je suis toujours un peu surpris, quand j'ouvre les bennes à déchets verts, de ce qu'on y trouve, notamment les emballages plastiques compostables que les gens achètent et utilisent, mais il y a également tous les autres sacs, dont une boîte en fer blanc, la dernière fois que j'y suis allé. Alors je me suis posé la question de la destination de nos déchets car j'ai cru comprendre qu'ils partaient dans une installation de biogaz par un système de digestion. Je me suis renseigné en regardant sur les sites correspondants et je remarque qu'on ne prend pas que les déchets crus mais également les déchets cuits dans ces installations. Ça peut poser des problèmes j'imagine. Alors on parle de déchets crus de déchets verts mais sur nos conteneurs on a mis déchets organiques. Je n'ai jamais fait pipi dedans et pourtant ce sont des déchets organiques aussi. Je crois que, peut-être, dans un prochain petit bulletin orange, on pourrait une fois expliquer aux bevaisans ce qu'on peut y mettre et ne pas y mettre, dans nos conteneurs et en lien avec la destination finale mais il y a des choses que l'on ne met pas si les déchets sont destinés à être compostés. On peut également mettre si les déchets sont destinés à être digérés et puis ça vaudra mieux qu'ils les mettent là plutôt que dans leurs toilettes, avant qu'on ne les retrouve dans le dégrilleur de la station d'épuration mélangés à d'autres produits beaucoup moins intéressants. »

Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste, pose ensuite deux questions concernant la Pointe du Grain.

La première concerne les castors qui sévissent de manière assez impressionnante en rongant des arbres. Elle demande si la commune va faire quelque chose pour protéger ces arbres ou si des choses ont déjà été faites ?

La deuxième demande, qui concerne toujours la Pointe du Grain, si c'est du ressort de la commune de réarboriser la partie de la plage contre l'Abbaye où, il y a une dizaine d'années, il y avait un arbre encore assez important qui est tombé depuis. Car dans 30 ou 40 ans, d'autres arbres vont tomber et ce serait bien qu'il y ait un rajeunissement. Elle demande si c'est du ressort de la commune ou de celui de l'Etat ?

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la forêt, répond à la première question en indiquant que les arbres en danger des castors ont été protégés et que le garde-faune et le CFMM sont au courant et suivent ça de près. Tout est donc sous contrôle.

Il poursuit concernant la réarborisation, il signale que les grèves sont suivies mais une partie est en zone protégée et l'on doit planter en fonction de différents critères qui sont donnés par le CFMM. Une autre grande partie de ces grèves est communale et une dernière partie est cantonale, donc tout dépend du lieu. Les grèves sont entretenues et des accords avec les vigneronns existent, notamment pour ouvrir des couloirs d'aération et de ventilation de ces poteaux également. Il informe qu'il y a tout un système qui est suivi et les plantations vont se faire dans l'ordre des choses, mais prennent beaucoup de temps car un processus doit être respecté. Mais des plantations seront effectuées dans les années à venir.

M. Marc Humbert-Prince, secrétaire du Conseil général et PLR, signale qu'environ deux fois par mois, à la tombée de la nuit, il y a des odeurs d'incinération d'ordures et que comme le vent a tendance à descendre le soir, on le constate. Il informe que ce n'est pas légal et que si la police venait à ouvrir ses fenêtres le soir en venant se promener, elle viendrait à constater la chose.

Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la police et de la sécurité, répond en demandant, la prochaine fois que cela arrivera, d'appeler M. Claudio Corso, assistant de sécurité de la commune, afin qu'il puisse venir constater cela.

La parole est donnée ensuite à M. François Despland, PLR, qui annonce qu'il n'y a pas que les castors qui apprécient les rivages bevaisans mais également beaucoup de personnes venant de partout, qui viennent à La Trinquette. Il pense que ce serait bien que le Conseil communal revoit le règlement des heures d'ouverture de cette Trinquette. Il reçoit plusieurs plaintes de clients disant qu'ils n'ont pas forcément le temps de finir de manger ou de boire le café, qu'ils doivent déjà partir. A 22 heures, il est l'heure de fermer. En accord avec le gérant, il serait bien de pouvoir allonger ces heures de fermeture car les personnes qui viennent jusque-là le sont pour passer une agréable soirée et ne doivent pas être trop limitées dans le temps. Il rappelle que ces horaires avaient été imposés à l'époque par les voisins de la Trinquette qui exigeait que si l'on ouvre un restaurant, il ne faudrait pas de bruits après 22 heures mais cela fait très longtemps et toutes ces personnes ne sont certainement plus là.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaisanne, demande que quelque chose soit fait, vers la gare, au niveau des parois antibruit, car avec un angle droit longeant le mur, il trouve que c'est limite au niveau de la sécurité. Il propose de revoir la signalisation de ce lieu.

M. Cédric Maire, conseiller communal, annonce qu'il s'en est également inquiété récemment. Concernant le marquage, il faut attendre l'accord des CFF. Concernant ces éperons qui ont été posés mais qui répondent aux normes, il a demandé à ce que l'inclinaison soit changée et mise à 45 degrés d'inclinaison. Cela devra être changé ces prochains jours.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaisanne, enchaîne en demandant si les choses bougent au niveau du dézonage communal et qui concerne ces sites industriels qui étaient prévus à l'entrée du village est-ce que ça avance aussi ?

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, répond qu'au niveau industriel, il y a une modification partielle du plan d'aménagement local qui est en cours dont on parlera à la prochaine commission d'urbanisme. A terme, cela permettra de construire des bâtiments plus hauts et d'avoir une cohérence dans le développement de cette zone. Quant à la révision complète du plan d'aménagement local qui a lieu tous les 20 ans, ça concernera d'autres lieux, car il faut un plan directeur régional qui ne sera pas fait avant la fin de cette législature. Mais pour la zone de Néverin, le projet devrait être réalisé d'ici une année.

M. Berthier Perregaux donne ensuite la parole à M. Cédric Weber, Entente bevaisanne, qui souhaite rebondir sur la présentation de Mme Nater et sur les frais de ramassage à Fr. 26.— par habitant. Il aurait voulu savoir si c'est négociable car il se dit qu'avec un montant annuel, le ramassage des conteneurs peut être fait quand il est à moitié vide ou à moitié plein c'est pareil vu que le montant est annuel, il pense qu'il y aurait des économies à faire à ce sujet.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge de la gestion des déchets, répond que le tarif de Fr. 26.— par habitant a déjà été négocié car il était de Fr. 30.— précédemment. Il a été fixé à Fr. 26.— dans un processus qui était celui d'une fusion. Elle







**Procès-verbal de la séance du lundi 16 juin 2014 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 31 mars 2014
3. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014.
4. Arrêté autorisant le Conseil communal à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 12'000'000.-.
5. Projet de plateforme informatique pour la mise à disposition des documents aux membres du Conseil général.
6. Réponse à la motion de l'Entente bevaissanne touchant à la protection des zones habitées en matière d'antennes de télécommunication.
7. Rapports
  - des représentants au Cercle scolaire des Cerisiers,
  - du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois,
  - du représentant au Syndicat régional de SITEBCO,
  - du représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.
  - du représentant au Centre de secours du Littoral Ouest (CSLO),
  - du représentant au regroupement intercommunal du corps des sapeurs-pompiers du Vignoble (SFBBC),
8. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juillet 2014 – juin 2015.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Berthier Perregaux, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 26 conseillers généraux, 5 sont absents et excusés. La majorité est à 14.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

L'ordre du jour de la présente séance ne fait l'objet d'aucune modification.

## **2. Procès-verbal de la séance du 31 mars 2014**

Mme V. Pantillon demande une rectification à la page 13, point 13 de l'ordre du jour, motion relative à la protection des arbres et haies. Mme M. Denzler Arapian était intervenue pour demander la replantation de la haie devant le verger communal. Le Conseil communal avait répondu, sauf erreur de sa part, que cette haie serait replantée. Il n'en est pas fait mention dans le procès-verbal.

M. N. Stucki signale que l'enregistrement sera repris pour confirmation.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014**

M. B. Perregaux tient à préciser qu'en page 7 du procès-verbal, lorsqu'il dit avoir pris des renseignements sur la manière de procéder pour l'entrée en matière sur les points de l'ordre du jour, sa langue a fourché. Il s'est adressé à la Ville de Neuchâtel et non à celle de Genève.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **4. Arrêté autorisant le Conseil communal à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 12'000'000.-**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le secrétaire lit l'arrêté.

Personne ne souhaitant prendre la parole, cet arrêté est mis au vote ; il est accepté à l'unanimité des membres présents.

## **5. Projet de plateforme informatique pour la mise à disposition des documents aux membres du Conseil général**

Mme S. Serp donne la position de l'Entente bevaissanne. Elle remercie le Conseil communal pour sa proposition qui répond à la demande exprimée par le groupe il y a un an.

Mme V. Pantillon signale que les Verts ont examiné avec attention le rapport du Conseil communal et ont quelques questions. Elle souhaite savoir si le système WiFi fonctionnera en permanence et s'inquiète des radiations sur les enfants dans le collège. Elle aimerait également savoir si des prises seront installées pour pouvoir brancher les ordinateurs dans la salle. Elle souhaite également savoir ce qu'il en est de la sécurité de l'accès à la plateforme.

M. F. Despland précise que le PLR acceptera ce principe.

M. N. Stucki répond que le WiFi ne fonctionnera pas pendant les heures d'école sauf cas particulier. Il s'agira par ailleurs de travailler sur les batteries car il n'est pas prévu d'installer des prises supplémentaires dans la salle. Quant à la question de la sécurité, il s'agira de donner son no de portable pour se connecter et pouvoir s'identifier sur la plateforme « ECHO ». L'ordre du jour sera dans tous les cas envoyé 20 jours avant la séance à tous les membres du législatif.

Mis au vote, le rapport du Conseil communal est accepté par 24 voix et une abstention.

## **6. Réponse à la motion de l'Entente bevaissanne touchant à la protection des zones habitées en matière d'antenne de télécommunication**

M. T. Bühler prend la parole pour l'Entente bevaissanne. L'Entente accepte le rapport du Conseil communal et sa proposition de régler la question des antennes de télécommunication par le Plan d'aménagement local, qui est une bonne solution. Il demande au Conseil communal d'influencer les lieux d'implantation comme il le propose par le Plan d'aménagement.

Le rapport du Conseil communal et le classement de la motion sont acceptés par 25 voix.

## **7. Rapports**

- des représentants au Cercle scolaire des Cerisiers,
- du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois,
- du représentant au Syndicat régional de SITEBCO,
- du représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel,
- du représentant au Centre de secours du Littoral Ouest (CSLO),
- du représentant au regroupement intercommunal du corps des sapeurs-pompiers du Vignoble (SFBBC).

B. Perregaux demande à celles et ceux qui ont encore un devoir d'établir un rapport et de le remettre à l'administration le plus rapidement possible.

M. Thierry Rothen relève qu'il n'y a plus de représentant au SFBBC depuis le départ de M. P. Borioli. Il ne sait pas s'il s'agit-là d'un oubli ou d'une intention vu la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers au niveau cantonal.

M. B. Perregaux s'adresse au Conseil communal pour avoir son avis car depuis plusieurs années, il est difficile d'obtenir ces rapports auprès des représentants du législatif dans les différents syndicats intercommunaux. Ceux-ci sont-ils encore nécessaires ?

M. C. Maire, président du Conseil communal, pense qu'il s'agit plus d'une question de règlement et de savoir s'il est exigé d'obtenir un rapport ou non des commissaires représentants du législatif dans les différents syndicats. Pour lui, il est important d'avoir un retour et des informations sur les activités des syndicats et que cela rend une idée du travail effectué et du fonctionnement du syndicat. Il faut encourager les commissaires à établir ce rapport.

M. N. Stucki cite l'exemple du théâtre pour lequel un rapport est établi par le syndicat lui-même. Les représentants des communes dans les syndicats pourraient demander l'établissement d'un rapport sous la même forme à remettre aux membres du législatif. Il relève l'exigence légale du rapport demandé par le Conseil général.

## **8. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juillet 2014 – juin 2015**

En passant au point 8 de l'ordre du jour, M. Berthier Perregaux, président, s'adresse à l'assemblée :

« Permettez-moi, en cette fin de 2<sup>ème</sup> année de notre législature, de vous adresser ces quelques mots avant de laisser ma place de président.

J'aimerais tout d'abord remercier le Conseil communal pour son travail de l'année écoulée. Je ne veux et ne peux ici être exhaustif. Je ne citerai donc que quelques réalisations importantes.

Je pense d'abord à l'étape nouvelle dans le projet de notre grande salle : le concours d'architectes et l'attribution du premier prix. C'est un pas important qui vient d'être franchi.

Je pense aussi aux comptes de la commune qui ont présenté des résultats remarquables et qui nous permettent de voir l'avenir avec confiance.

A ce propos, j'aimerais mettre en garde ceux et celles qui auraient la tentation de demander une baisse des impôts au prétexte que nos finances présentent un bénéfice réjouissant. Il ne faut pas nous laisser entraîner par les sirènes de la facilité et de la démagogie.

Baisser les impôts quand tout va bien nous obligerait à les relever en cas de mauvaise conjoncture. Ce petit jeu de yo-yo ne serait pas le signe d'une bonne gestion de notre fortune communale. De bons résultats financiers nous permettent au contraire d'amortir nos dettes, de faire face à la réalisation des projets que nous avons fixés et qui nous tiennent à cœur pour le bien de la population, et enfin, qui nous permettent d'augmenter notre fortune qui, rappelons-le, devrait équivaloir à une année de nos dépenses,

Je ne peux m'empêcher de rappeler, en négatif, le triste abattage des arbres du Closel et l'émotion suscitée dans une partie de la population.

Par ailleurs j'aimerais souligner les travaux importants qui ont été réalisés pour l'entretien de notre commune et en particulier la réfection et l'aménagement de la rue de Monchevaux.

Enfin, j'aimerais mentionner le remarquable projet du Centre médical Bevaix-Béroche dans la maison Barret. C'est un plus significatif pour notre localité et pour notre région. Je m'en réjouis avec vous.

Au tour maintenant du Conseil général. J'aimerais vous remercier toutes et tous pour l'esprit que vous avez manifesté durant cette année. Nos débats ont toujours été constructifs. Vous avez montré un réel esprit démocratique, une écoute et un respect vis-à-vis de vos interlocuteurs et interlocutrices. Nous n'avons pas vécu au cours de cette année des débats stériles ou des affrontements droite-gauche inefficaces, comme nous en avons connus parfois dans le passé.

Vous avez su aussi tenir compte de notre accord de législature et de permettre ainsi à notre institution de fonctionner avec efficacité. Et je vous en remercie.

J'ose espérer qu'il en sera ainsi dans l'avenir aussi bien présent que futur, et que vous saurez, tous et toutes, ne pas torpiller un système qui a fait ses preuves et qui permet la stabilité dans la diversité de nos convictions et qui ne laisse pas quelques rancœurs prendre le pas sur un consensus bien plus porteur d'espérance pour l'avenir.

Permettez-moi de remercier également notre administrateur et notre trésorier, qui tient également nos procès-verbaux, sans oublier tous les autres employés qui travaillent avec efficacité et dévouement pour le bien de notre Conseil et pour celui de la commune.

J'aimerais associer à ces remerciements la presse pour sa couverture de l'annonce et du compte-rendu de nos séances, ce qui représente un atout pour la démocratie.

Enfin je n'oublie pas le public qui suit avec attention nos débats et qui montre ainsi son intérêt pour la politique.

Avant de conclure, permettez-moi de vous rapporter la phrase d'un chauffeur de taxi parisien. Il disait :

« Voyez-vous, la conduite d'une voiture c'est comme en politique : si vous ne regardez que dans le rétroviseur, vous allez inmanquablement dans le mur, tandis que si vous regardez devant vous, vous pouvez aller très loin. »

C'est ce que je nous souhaite pour le bien de notre commune et pour la satisfaction de tous. Je vous remercie. »

Pour le renouvellement du bureau du Conseil général, le président demande des propositions.

M. A. Shah propose Mme M. Denzler Arapian comme présidente du législatif qui est proclamée élue tacitement par acclamation.

Le PLR, par M. F. Despland, propose M. Humbert-Prince comme vice-président ; il est élu tacitement par acclamation.

Mme S. Serp, pour l'Entente bevaisanne, propose M. T. Bühler comme secrétaire ; il est élu tacitement par acclamation.

Mme P. Borioli Ribaux, au nom du groupe socialiste, propose M. H. Assumani en tant que vice-secrétaire ; il est élu tacitement par acclamation.

M. C. Maire remet quelques bouteilles de vin à M. B. Perregaux, président sortant, en lui témoignant sa reconnaissance et en le remerciant pour le travail qu'il a effectué durant son année de présidence. M. B. Perregaux est applaudi chaleureusement.

Mme M. Denzler Arapian prend la présidence de la séance et s'adresse à l'assemblée en ces termes :

« Tout d'abord, je tiens à dire un grand merci à M. B. Perregaux pour son engagement au sein de la société et du village. Malgré les quelques remous qui ont précédé ce Conseil, je vous remercie d'avoir respecté les accords de législature et de me permettre de prendre la présidence du Conseil général. J'espère que malgré les différents qui peuvent surgir entre les diverses sensibilités en présence, je saurai présider les débats avec sagesse et discernement afin que le village bénéficie de notre engagement commun. ».

## 9. Informations du Conseil communal

M. Cédric Maire, président du Conseil communal, donne les informations suivantes :

- La prochaine séance du Conseil général est prévue le lundi 27 octobre 2014.
- Le bureau du Conseil communal pour la période législative 2014-2015 a été constitué selon les accords de législature, de la manière suivante :

Présidente	: Mme Florence Nater (PS)
Vice-président	: M. Nicolas Stucki (PLR)
Secrétaire	: M. Cédric Maire (Entente bevaisanne)
Vice-secrétaire	: M. Gilbert Bertschi (PS)
Membre	: M. Denis Pellaux (PLR)

Il profite également de remercier les membres du législatif pour leur engagement durant son année de présidence et se réjouit des différents projets en cours.

Mme F. Nater informe que le surfacage final de la rue de Monchevaux sera effectué cette semaine, les 18 et 19 juin ; les travaux de marquage suivront.

Elle invite par ailleurs les membres du législatif à venir chercher auprès de l'administrateur une invitation à la réception officielle du bicentenaire 2014 qui se déroulera sous la tente dressée dans le verger communal le jeudi 4 septembre 2014. Comme chaque année, le Conseil communal profite de l'installation de la tente de la Miaou pour organiser une manifestation. Après avoir reçu les entreprises et indépendants en 2012 et les membres des sociétés locales en 2013, l'exécutif a souhaité marquer l'année 2014 du bicentenaire marquant l'entrée de la République et Canton de Neuchâtel dans la Confédération, en invitant les membres du législatif et quelques autres invités officiels du canton et de la commune. La population sera également associée à cette réception. Le programme sera donné avec l'invitation une fois les inscriptions remises.

M. G. Bertschi informe le législatif des perturbations qui seront occasionnées par la réfection du viaduc de Boudry durant l'automne et en particulier la nuit sur la ligne du pied du Jura. Des bus seront prévus pour assurer les liaisons pendant les interruptions.

M. D. Pellaux signale que suite à différentes interventions, analyses faites dans les ports voisins et large consultation des milieux concernés, les tarifs du port de Bevaix seront adaptés au plus juste pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il s'agit principalement de nouvelles dimensions de plusieurs places et des tarifs des locataires non domiciliés à Bevaix ou domiciliés hors canton.

## 10. Divers et questions écrites

M. Th. Rothen remarque que la ligne 612 a disparu des horaires en ligne sur le site des CFF. Il s'interroge ! Il est impossible de trouver cette ligne dans l'horaire. Il s'est arrêté au guichet de TransN pour leur signaler ceci mais constate qu'il ne s'est rien passé depuis.

Mme Denzler Arapian informe l'assemblée que le site « Citrap-ne.ch » est à disposition des usagers des transports publics. Il est possible de signaler ce problème à cette association.

Mme P. Borioli Ribaux trouve la nouvelle place de jeux du port un peu stalinienne ; elle est immense mais il n'y a pas grand-chose dessus. Elle s'étonne de cet espace de jeux en fonction du crédit de Fr. 58'000.- voté par le législatif pour deux places de jeux.

M. D. Pellaux répond que la place de jeux est peut-être minimaliste mais surtout raisonnable au niveau du prix et sécurisée. Il précise que l'isolation au sol est notamment particulièrement coûteuse. Cette place de jeux est bien occupée et elle répond maintenant aux normes de sécurité imposées par le BPA. Rien n'empêche maintenant d'ajouter des jeux en votant une dépense supplémentaire. Le sujet sera abordé par la commission des sports-loisirs-culture.

M. J. Lopes de Jesus signale que les normes BPA demandent la pose de plaques isolantes de 7 cm d'épaisseur pour une hauteur de 2 m.

M. A. Jaquet souhaite rappeler que lors de l'acceptation du crédit de Fr. 58'000.-, la décision avait été prise à la majorité et que trois membres du législatif avaient refusé le crédit, évoquant le danger du tout sécuritaire et pas d'accord sur ce principe dans la mesure où la place de jeux était dans un état satisfaisant, voire bon. Il tient à rappeler qu'il n'y avait pas unanimité sur l'objet vu le montant demandé.

Mme F. Gagnaux demande si le centre forestier est terminé.

M. Maire précise qu'il s'agit d'un atelier forestier et qu'il est effectivement terminé. Il sera mis en service prochainement avec une inauguration prévue au mois de septembre.

M. J. Lopes de Jesus remercie M. B. Perregaux pour son excellent travail de président et lui souhaite beaucoup de joie pour l'avenir.

Mme M. Denzler Arapian lit une question écrite reçue de M. A. Shah des Verts de Bevaix concernant l'énergie solaire; celle-ci est annexée au présent PV. Le Conseil communal a-t-il l'intention de développer un premier projet solaire pour la commune cette année encore ?

M. C. Maire est très heureux d'apprendre les chiffres mais il regrette qu'il soit communiqué juste ce soir, ce qui sera un peu court pour pouvoir présenter un rapport au législatif pour cette année encore. Il prend acte de ces données et de ce projet intéressant, il est ouvert, comme l'ensemble du Conseil communal a ce genre de technologies avec des énergies renouvelables. Il se dit prêt à examiner ce projet en tant que tel mais pas juste pour les subventions à la clé. Vu la date du prochain Conseil général, le 27 octobre, il sera difficile de traiter ce dossier cette année.

Mme M. Denzler Arapian, présidente, clos la séance à 21h00.

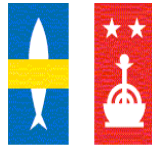
L'administrateur  
Nicolas Pfund

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente,  
Mme M. Denzler Arapian

Le secrétaire,  
M. T. Bühler

Bevaix, le 20 juin 2014

**Annexes :** Rapports des délégués aux syndicats intercommunaux  
Question écrite de M. A. Shah, Les Verts



**Procès-verbal de la séance du lundi 27 octobre 2014 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2014
3. Demande de crédit de Fr. 40'000.- relative à l'étude des variantes de remplacement de la STEP.
4. Demande de crédit de Fr. 200'000.- relative au réaménagement de la déchetterie communale et des écopoints.
5. Demande de crédit de Fr. 37'000.- relative à l'installation d'une station de vélos en libre-service (10 places).
6. Demande de crédit de Fr. 150'000.- pour la rénovation de la cuisine de l'Auberge du Plan-Jacot.
7. Demande de crédit de Fr. 247'000.- pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour voile légère au port.
8. Informations du Conseil communal.
9. Divers et questions écrites.

A 20h00, Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 27 conseillers généraux. Mme Laurence Borel-Storz et MM. François Paris et Joaquim Lopes De Jesus sont absents et excusés alors que M. Philippe Giddey arrive à 20h30.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Hassan Assumani et Sven Comtesse fonctionnent comme questeurs.

**2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2014**

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Aucune modification n'est apportée à la teneur de l'ordre du jour de la présente séance qui est accepté.

### **3. Demande de crédit de Fr. 40'000.- relative à l'étude des variantes de remplacement de la STEP.**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la parole est donnée à Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier. Cette dernière précise qu'il y a vraiment urgence à mettre en route ce dossier d'où la présente demande de crédit.

Porte-parole de la commission des travaux publics, M. François Despland relève que la commission a étudié cette question depuis de nombreuses années et qu'elle vous recommande dans sa majorité, d'accepter cette étude qui nous permettra de savoir où on va.

M. François Despland, s'exprime ensuite au nom du PLR qui accepte également cette demande de crédit.

Au nom de l'Entente bevaissanne, M. Cédric Weber accepte cette demande de crédit.

Il en est de même pour le groupe socialiste, par le truchement de M. Thierry Rothen, qui souligne que cette demande offre une transparence financière bienvenue. Le montant relativement modeste de ce crédit ne doit pas cacher le coût réel de l'assainissement de la STEP. Les finances communales seront donc fortement sollicitées à l'avenir par ce gros projet.

Pour le groupe des Verts, M. Arvind Shah approuve également cette demande de crédit. Il souhaite que l'étude soit effectuée le plus large possible avec les améliorations techniques qui ne manqueront pas de se présenter d'ici 2020.

Mis au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 26 voix sans opposition.**

### **4. Demande de crédit de Fr. 200'000.- relative au réaménagement de la déchetterie communale et des écopoints.**

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la parole est donnée à Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier qui souligne que le problème des déchets est en évolution permanente. Le projet présenté est un projet à moyen terme qui ne va pas engager les finances de la commune sur une longue durée, mais qui va permettre de garantir un service de proximité que les habitants du village apprécient. La question est de savoir si le conseil général est prêt à voter un investissement pour quelques substantiels travaux à la déchetterie et pour changer les écopoints de la Coop et devant la déchetterie.

Au nom de la commission des travaux publics, M. François Despland souligne qu'actuellement, il y a beaucoup de place perdue et inutilisée à la déchetterie. Ce crédit propose quelque chose de pratique, de fonctionnel, avec un coin troc qui sera couvert. Tout le monde y trouvera son compte et il vaut la peine d'effectuer ces travaux. Il propose donc, également au nom du groupe PLR, d'accepter cette demande de crédit.

Au nom de l'Entente bevaissanne, M. Cédric Weber, relève qu'en acceptant cette demande de crédit, on accepte également la suppression de la tournée des déchets encombrants. Ce qui gêne son groupe car il a l'impression qu'on enlève un service à la population. C'est pourquoi son groupe souhaite le maintien quatre fois l'an de ce ramassage. Il propose donc l'amendement suivant :

« Article 1b : Une tournée de déchets ménagers encombrants sera effectuée quatre fois l'an ».

Ce qui maintiendrait un service à la population.



Pour le groupe des Verts, M. Arvind Shah, approuve cette demande de crédit, mais il trouve très dommage qu'on supprime la tournée des déchets encombrants qui est un service très apprécié. Il souhaite que dans un premier temps, la population soit avertie que les abus doivent être stoppés.

Ensuite, que la surveillance soit accrue et que seuls les déchets vraiment encombrants soient ramassés. L'intervenant est tout à fait d'accord avec l'amendement proposé par l'Entente bevaissanne, bien que l'arrêté qui doit être voté ne parle pas de la tournée des déchets encombrants.

Pour le groupe socialiste, Mme Pascale Borioli Ribaux remercie le Conseil communal pour cet excellent rapport qui permet à l'assemblée de voter en toute connaissance de cause. C'est donc le moment de donner un nouveau look à notre déchetterie en la réaménageant pour la rendre fonctionnelle. Le groupe socialiste accepte donc cette demande de crédit pour la réfection partielle de la déchetterie en sachant que le problème des déchets ne sera pas totalement résolu.

La prévision d'amortir cet investissement en 10 ans pour laisser à la commune le temps de s'adapter aux évolutions à venir paraît judicieux au groupe socialiste. Le site de Fontanallaz pourra toujours rester un important écopoint si d'autres dispositions devaient être prises. Si l'augmentation de la taxe reste dommageable, elle reste encore dans les normes cantonales. Enfin, l'intervenante rappelle que les déchets sont un gros problème de société, mais nous avons chacun et chacune une lourde responsabilité individuelle par notre façon de consommer et que nous pouvons considérablement diminuer nos kilos de chénit en consommant mieux et moins.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, remercie l'assemblée de l'accueil favorable réservé à ce projet. Concernant les déchets encombrants, elle précise qu'il est question aujourd'hui de voter un crédit pour la transformation de la déchetterie. Le concept qui est présenté n'est pas rigide. Si on envisage de maintenir le ramassage des encombrants 3 à 4 fois l'an alors il faudra peut-être renoncer à l'organisation des trocs géants prévus dans le concept. Mme Nater prend note de la préoccupation et dans la mise en place du nouveau dispositif, l'exécutif analysera la meilleure solution possible. Il s'agit d'un ajustement qui n'a pas d'influence directe sur la demande de crédit. Mme Florence Nater cite ensuite l'article 3.1. du règlement communal des déchets qui dit :

« La commune peut organiser une tournée de ramassage des déchets encombrants ». Il n'est pas dit que la commune **doit** organiser cette tournée. L'objectif est de pouvoir améliorer l'infrastructure avec globalement une amélioration des prestations par l'extension des heures d'ouverture de la déchetterie. Le citoyen n'est donc pas que perdant. L'amendement proposé par l'Entente bevaissanne est difficilement intégrable dans cette demande de crédit spécifiquement lié aux travaux de la déchetterie.

M. Berthier Perregaux, socialiste, souligne que selon le rapport du Conseil communal, 80 % des déchets ramassés lors des tournées des encombrants ne le sont pas mais sont des déchets normaux. Il ne voit pas comment on pourrait mieux surveiller le ramassage. Par contre, demander qu'il n'y ait plus que quatre tournées de ramassage par année lui paraît une mauvaise idée. Il n'est pas réalisable qu'une personne âgée ou à mobilité réduite doive garder un canapé ou un frigo pendant trois mois chez elle avant qu'on vienne le remplacer. Par contre, si la commune organise un service personnalisé en invitant cette personne âgée à lui téléphoner pour qu'un employé passe à son domicile pour amener son canapé à la déchetterie, la solution sera beaucoup plus simple. En conséquence, M. Berthier Perregaux avise qu'il ne votera pas l'amendement proposé par l'Entente bevaissanne, mais il demandera à la commune de penser à organiser ce ramassage personnalisé.

M. Cédric Weber, précise la position de l'Entente. Il a entendu que la tournée à domicile avait des coûts et que ce ne serait pas les employés communaux qui s'occuperaient de ce ramassage. On ne peut pas dire à la population qu'on augmente la taxe et qu'on diminue les prestations. Son groupe essaie de défendre les intérêts de la population et il souhaite que son amendement soit pris en considération et que le Conseil communal en tienne compte dans les actes.

M. François Despland, président de la commission des travaux publics, souligne que bien qu'augmentée de Fr. 10.-, la taxe déchets reste bien bon marché par rapport aux autres communes. M. Despland abonde dans le sens du dernier intervenant socialiste, car avec un système de ramassage tous les quatre mois, il faudrait chaque fois envoyer un tous ménages à la population pour les aviser de la date. Ce qui ne va pas manquer d'en augmenter le coût. Et si l'entreprise chargée de la collecte des déchets encombrants ne ramasse que ce qui l'est véritablement, il ne faut pas croire que la personne qui a amené ses déchets va les reprendre, ce sont les employés des travaux publics qui passeront avec le camion ramasser ce que l'entreprise n'a pas pris. Ce n'est pas la bonne solution et l'intervenant souhaite le retrait de l'amendement de l'Entente bevaissanne. Car la tournée de ramassage ne va pas être supprimée demain. Aujourd'hui, il est question des écopoints et de la déchetterie.

M. Thierry Rothen, socialiste, demande à quelle population l'Entente communale veut-elle rendre service ? Lors de l'examen des comptes 2013, un membre de l'Entente s'était étonné du montant de la tournée des déchets encombrants en demandant même au Conseil communal de faire en sorte que ce soit diminué. Il relève qu'en allant à la gare le premier mercredi du mois, il visualise ce que sont les déchets encombrants pour une partie de la population. Et s'il faut rendre service à nos habitants, il faut la supprimer car elle coûte chère pour un service dont la majorité des utilisateurs en abuse. Personne ne demande à la commune de transporter un canapé depuis chez Ikea jusqu'à son domicile. Pourquoi la commune doit-elle débarrasser le vieux ? Idem pour les frigos, si le marchand de la place vous amène un frigo, il reprend l'ancien. Pour ce qui est de la surveillance préconisée par le représentant des Verts, elle rejoint celle du ramassage à la demande citée précédemment. C'est le seul moyen de contrôler. En définitive, M. Thierry Rothen souligne que le maintien de cette tournée le dérange parce que c'est un service qui coûte cher et il y a d'autres moyens de dépenser l'argent communal pour rendre un service approprié à la population qui en a réellement besoin.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, est contente que l'Entente ait le souci du bien-être de la population. C'est également le cas de l'exécutif communal qui a le souci d'apporter des prestations de qualité à coûts acceptables pour notre collectivité publique. Comme dit précédemment, le dispositif de ramassage n'est pas figé et on doit effectivement réfléchir à un certain nombre de choses, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. A titre d'exemple, Mme Florence Nater cite celui de la commune de Milvignes qui, lors de l'introduction des moloks il y a quelques années en lieu et place du ramassage des ordures au porte-à-porte a essuyé des réactions négatives. Pour les personnes à mobilité réduite, la commune a introduit dans son règlement des déchets une mention que, pour les personnes à mobilité réduite, la commune peut mettre en place un dispositif particulier. Seules 3 personnes ont fait appel à ce dispositif et parmi les 3 personnes une seule demande était justifiée au motif de mobilité réduite ! On peut donc envisager des prestations pour des personnes à mobilité réduite, c'est tout à fait possible. En ce qui concerne la taxe, même si une augmentation n'est pas très sympathique, on se doit de l'ajuster, même sans les travaux faisant l'objet de la demande de ce soir. Elle a été fixée selon les critères les plus bas et au bouclage des comptes 2013, on a du prélever l'argent sur la réserve des déchets pour pouvoir boucler ce chapitre. Il y a naturellement une diminution de prestation avec cette suppression de tournée, mais personne parmi l'assemblée n'a évoqué l'augmentation des heures d'ouverture de la déchetterie.

M. Cédric Weber, Entente bevaissanne, répond à l'intervention socialiste pour souligner que son groupe s'est inquiété du prix du ramassage du contenu des moloks. En effet, il avait l'impression que la collecte était effectuée alors que le moloks était encore à moitié plein. Enfin, il réitère son souhait de vote de son amendement afin que la population puisse se rendre compte à la lecture du procès-verbal de la séance du contrepoids des personnes qui n'ont pas voulu cet amendement.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, souligne que la suppression du ramassage permettra d'éliminer les abus et diminuera les coûts de ses collectes. De plus, il y a un problème d'unité de la matière puisque l'amendement se rapporte au ramassage des déchets encombrants alors que l'objet du vote réside dans le réaménagement de la déchetterie. Il y a un risque juridique à accepter cet amendement.

Fort de cette dernière explication, l'Entente bevaissane, par la voix de M. Cédric Weber, retire son amendement.

Mis au vote, cette demande de crédit **est acceptée par 26 voix sans opposition.**

##### **5. Demande de crédit de Fr. 37'000.- relative à l'installation d'une station de vélos en libre-service (10 places).**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la parole est donnée à M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge du dossier. Au travers des questions qu'il a déjà reçues à ce sujet, il précise que les collectivités publiques ont également pour mission de financer de telles infrastructures. Il s'agit d'une vision régionale pour favoriser la mobilité douce et le développement touristique du canton et de la région. L'extension du réseau « Vélo spot » est un projet de la COMUL et Bevaix en fait partie. Inciter les gens à faire du mouvement, c'est également un problème de santé publique dont en sont aussi garante les autorités communales. La commune finance déjà des infrastructures visant à améliorer la qualité de vie dans le domaine du sport, des loisirs et de la culture. Enfin, si de telles dépenses n'entraient pas dans la mission d'une collectivité publique, pourquoi Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Cortaillod et Boudry sont-elles entrées en matière pour une telle dépense ? Et en confiant les tâches d'exploitation et d'entretien de ses stations à des personnes en mesures d'insertion, Neuchâtel roule employe ainsi des requérants d'asile et des personnes à l'aide sociale.

M. Gilbert Bertschi poursuit en précisant que cette station s'insère dans un réseau et est à l'usage non seulement des bevaissans mais également des habitants de toute une région. Ce n'est pas un terminus, mais un point de départ surtout vers l'est, mais les balades à vélo sont également possibles vers l'ouest moyennant un peu de transpiration supplémentaire. Et la zone à parcourir reste énorme puisqu'elle s'étend de Bevaix jusqu'au Seeland.

La question du bon emplacement a également été évoquée. Pour que ces vélos soient utilisés, il faut que la station soit située dans un endroit stratégique. A Bevaix, c'est soit le port, soit le centre du village. Le choix d'un emplacement au centre pose de gros problèmes par manque de place et de terrains communaux. Il faudrait supprimer quelques places de parc pour voitures et cette solution ne va pas soulever l'enthousiasme général dans notre assemblée !!

A l'aide d'une projection, M. Gilbert Bertschi souligne que l'opération n'est pas trop chère compte tenu de l'entretien et de l'exploitation du réseau Vélo spot. Ces vélos sont à disposition 24/24 h. et 365/365 j. et peuvent résister aux intempéries hivernales.

Après les explications sur les implications financières de l'opération, M. Gilbert Bertschi invite l'assemblée à accepter cette demande de crédit et précise que la commission financière a donné un préavis positif à ce projet.

Au nom du groupe PLR, M. Martin Altermatt se prononce contre cette demande de crédit. Ce n'est pas un refus de principe mais le groupe peine à s'imaginer que les utilisateurs se rendent depuis le centre du village au port à pied pour pédaler ensuite vers le départ du tram à Areuse ou éventuellement jusqu'à Neuchâtel. De plus, les objectifs principaux de promotion de la mobilité douce ne sont pas atteints. Il y a bien d'autres choses plus utiles ou attractives à financer.

M. Cédric Weber, Entente bevaissane, demande ce qui se passe en cas de vol du vélo ?

Des assurances ad hoc sont prévues, répond M. Gilbert Bertschi.

M. Cédric Weber, bien que favorable à cette dépense, déplore l'endroit choisi. Il pense qu'il y a moyen de supprimer une place de parc pour aménager une station de vélo.

M. Gilbert Bertschi répond que trois places de parc sont nécessaires et si on veut les mettre au centre du village, elles doivent être vraiment au centre, soit au alentours du bureau communal, soit devant le magasin Despland dans l'état actuel des choses.

La parole est ensuite donnée à Mme Veronica Pantillon, du groupe des Verts :

« Ce crédit qui nous est demandé pour l'installation d'une station de vélos en libre-service a généré des discussions animées au sein de notre groupe.

Les Verts sont naturellement favorables à l'encouragement de la mobilité douce et à la mise à disposition de vélos à la population et aux visiteurs

Nous sommes de l'avis du Conseil communal quand il désire réduire le trafic d'agglomération dans notre village. Néanmoins, en installant le vélo-spot au bord du lac, vers le restaurant de la Trinquette, ce but de transfert modal n'est à nos yeux pas rempli. Au contraire, nous craignons qu'une telle offre génère du trafic automobile du village vers le lac et retour. Quels seront les utilisateurs de ces vélos : les Bevaisans qui descendent au bord du lac pour faire une petite virée et qui profitent du fait qu'ils ne doivent pas prendre leur propre vélo ou/et qui veulent éviter ainsi la montée au village à la fin du tour. Autre public : les personnes qui combinent le tour à vélo avec le bateau : selon l'horaire de cet été, un bateau a accosté 3 x par jour à Bevaix de fin mai à fin septembre, tous les jours sauf le lundi. Espérons que l'offre en bateau sera maintenue au moins comme actuellement.

En installant le vélo-spot à cet endroit, on se limite à une offre de service de loisir, de délassément et qui pourrait être assez marginale puisqu'elle est surtout limitée à la belle saison. C'est très positif d'offrir un tel service, mais afin de pouvoir aussi atteindre le but visé par le Conseil communal qui consiste à diminuer le trafic d'agglomération et d'encourager la mobilité douce, nous proposons de l'installer au village, soit vers la gare (nous avons la chance d'avoir une gare bien centrée à Bevaix), soit à un autre endroit du centre : par exemple vers la maison communale. Si on a la volonté d'implanter une station au centre du village, on trouvera bien un emplacement. Ce ne doit pas être un problème insurmontable.

Le problème de l'emplacement au bord du lac est aussi que nous serions la dernière station, en sorte un cul-de-sac. En effet, le sentier du lac qui continue jusqu'à Vaumarcus est interdit aux vélos.

Nous sommes conscients que l'arrêté que nous sommes appelés à voter ne spécifie pas le lieu d'implantation, c'est pour cette raison que nous déposons l'amendement suivant à l'article premier : "Un crédit de Fr. 37'000.- est accordé au Conseil communal pour financer l'installation d'une station de vélos en libre-service *au centre du village* (supprimer: sur le territoire communal)".

L'avantage de ce genre de vélos en libre-service est qu'il peut facilement être déplacé. Donc vous me direz peut-être pourquoi ne pas essayer au bord du lac et si cela ne marche pas, le déplacer au village ? Nous vous répondrons que nous souhaitons donner un bon départ à ce projet, si tout semble s'opposer à ce que le but visé soit atteint, il nous semble judicieux de modifier le projet dès le début.

Nous vous invitons donc à accepter notre amendement.

En conclusion, les Verts estiment que c'est un beau projet qui réunit les communes de la COMUL, abstraction faite de l'implantation. Bevaix est moins bien intégré de par sa situation en bout de parcours et par le dénivelé qu'il y a entre Boudry et/ou le lac et le village. Je vous invite donc à accepter notre amendement. ».

M. Pierre Ponci, PLR, apprécie le travail effectué par le Conseil communal. Mais, dans ce cas, n'est-ce pas un effet de mode ? De part la géographie de Bevaix, pour vouloir aller de la gare ou du port au haut du village, il faut être champion olympique... Ensuite, construire des pistes cyclables pour Fr. 100'000.- alors que certaines routes n'ont même pas de trottoir !! C'est tout à fait incohérent et M. Pierre Ponci ne pense pas que la population va apprécier.

Pour l'Entente bevaisanne, Mme Solange Serp accepte cette demande de crédit pour encourager la mobilité douce. Elle souhaite cependant se garder la possibilité de déplacer ultérieurement la station du côté de la gare.

Le groupe socialiste, par la voix de M. Hassan Assumani, accepte également cette demande de crédit.

M. Cédric Weber, Entente bevaissane, souhaite savoir si les CFF ont été approchés dans le cadre de ce projet ?

M. Gilbert Bertschi, répond que le Conseil communal sollicite les CFF depuis 2009 pour pouvoir installer un abri-vélo au sud de la gare. Toutes les demandes se sont heurtées à un refus de la part de la régie fédérale. On peut donc oublier la solution du vélo spot à la gare.

M. François Despland, PLR, constate que la commune commence à bouger avec la transformation de la maison Barret, la construction de la grande salle. Comme il n'y a rien qui presse, il souhaite un report de ce projet afin qu'une étude globale soit effectuée sur le développement du centre de notre village. Et il y aura certainement de la place pour mettre ces vélos dans cette réflexion.

M. Marc Humbert-Prince, PLR, abonde dans le sens du dernier intervenant. Ce projet n'est pas suffisamment abouti. C'est une bonne idée mais elle vient au mauvais moment.

Mme Muriel Denzler-Arapian, Verts, relève que l'abri-vélo ou la station vélospot peuvent prendre place sur le terrain de Closel qui appartient à la commune.

Mme Pascale Borioli-Ribaux demande une suspension de séance.

Les débats reprennent après 5 min. d'interruption et Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste, demande ce qui se passe vis-à-vis de la COMUL en cas de refus de ce projet ?

M. Gilbert Bertschi répond qu'on pourra toujours y revenir par la suite, mais il a un petit doute car Bevaix va certainement s'attirer les foudres des autres communes qui auront une image assez déplorable de Bevaix. De plus, si on ne se décide pas d'ici la fin de l'année, on perdra les 20 % de subvention promise par la Confédération.

M. Pierre Ponci, PLR, demande une réponse à sa question sur les pistes cyclables et sur les mamans qui doivent se tenir au milieu de la route avec leur pousse-pousse.

M. Gilbert Bertschi répond que la réponse figure dans le rapport et que le Conseil communal ne veut pas de piste cyclable dans le village. C'est épouvantablement cher et on préfère avoir des itinéraires « bis ».

M. Pierre Ponci, PLR, demande si une étude de faisabilité a été effectuée ?

M. Gilbert Bertschi répond que la COMUL s'en est chargé mais il est difficile de dire à l'avance qui va utiliser ces vélos, quel genre de personnes etc...

M. Martin Altermatt, PRL, demande si la location de casque est prévue ?

M. Gilbert Bertschi répond qu'on peut louer des casques à la station principale de Neuchâtel.

M. Didier Pelluet, PLR, mentionne que le rapport du Conseil communal parle de favoriser le recours au vélo dans la chaîne des déplacements quotidiens. En quoi ce libre service favorisera le recours au vélo ?

M. Gilbert Bertschi répond que pour Bevaix, il s'agit de développer le sport et non pas les déplacements quotidiens. Le texte du rapport répond à la philosophie de la COMUL et a été repris tel quel.

M. Didier Pelluet PLR, demande ce qui se passe en cas de panne avec un vélo.

Il y a un numéro d'appel à la centrale à Neuchâtel, répond M. Gilbert Bertschi.

M. Didier Pelluet, PLR, pose la question de la fiabilité du système.

M. Gilbert Bertschi répond que cela fonctionne à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Neuchâtel et il n'y a aucune raison que cela ne fonctionne pas à Bevaix.

Mme Veronika Pantillon, Verts, maintient son amendement.

M. François Despland, PLR, réitère son vœux de voir ce dossier être reporté en 2015 voire 2016.

Mis au vote, le report de cet objet est **accepté par 15 voix contre 11**.

#### **6. Demande de crédit de Fr. 150'000.- pour la rénovation de la cuisine de l'Auberge du Plan Jacot.**

Le groupe socialiste, par la voix de M. Thierry Rothen, souhaite s'opposer à l'entrée en matière. Il lui est impossible de se prononcer sur la base du rapport présenté et rédigé avant même que le sujet ait été présenté à la commission financière. Nous souhaitons des précisions sur la dépense prévue au titre de l'installation cuisine qui représente le 70 % du crédit, soit Fr. 105'000.-. Il n'y a dans le rapport aucune indication sur les éléments composant cet équipement. Le groupe aurait également aimé lire dans le rapport quelques données relatives à l'impact de ce crédit sur le rendement du domaine. Enfin, il s'étonne que ce crédit n'ait pas été présenté à la commission financière.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, donne la réponse suivante :

« Le crédit a été présenté déjà il y a plus d'une année à la commission financière pour un montant effectivement de Fr. 100'000.-. C'est ce qui avait été estimé à ce moment-là, puisque nous n'avons pas affiné le tout. Dans la présentation que je vais vous faire tout à l'heure, il y a effectivement beaucoup plus de détail concernant les éléments changés, ceux qui ne le sont pas et l'incidence sur la location pour la partie « restaurant » du domaine du Plan-Jacot. »

M. Cédric Maire poursuit ensuite à l'aide de la projection y relative.

« Il s'agit ce soir de vous proposer une demande de crédit pour la réfection et la rénovation de la cuisine de l'Auberge du Plan-Jacot. Je connais cette cuisine depuis tout petit et je l'ai vu évoluer. Il est vrai que maintenant, cette cuisine arrive à sa fin de vie dans son état actuel parce qu'également le Plan-Jacot a aussi changé de clientèle, de cuisinier, de type de cuisine. On est maintenant dans une cuisine qui correspond à une auberge d'un standard plus élevé que ce qu'il en était avant. Et pour cette raison-là, la réflexion n'arrive pas depuis quelques jours, ce n'est pas quelque chose qui vient là comme ça. Si vous vous souvenez, la proposition figurant dans la liste des crédits à demander ne date pas non plus de six mois dans les plans financiers de la commune. C'est un objet qui est réfléchi, qu'on a amené avec le tenancier actuel du Plan-Jacot, car je n'ai pas les compétences pour choisir ce qu'il faut, comme il faut les équiper et quel choix faire par rapport à ce qui est actuel dans une cuisine professionnelle. Cette cuisine a été rénovée en 1983, retenez bien la date, Il y a eu des évolutions et on y a amené quelques améliorations dans la pièce même. L'usage fait que pour un restaurant, ce qui est matériel fixe est pris par le propriétaire et le matériel libre est pris par le bailleur. C'est un des aspects important. Les chiffres projetés peuvent sembler énormes pour une cuisine pour une personne qui ne travaille pas dans la restauration. Cependant, il faut bien s'imaginer que lorsqu'on travaille sur ces éléments, on ne compose pas quatre assiettes, mais plutôt 100, 150 et jusqu'à 200 en un service, non pas en un jour. En plus de la distribution actuelle, on trouve une partie supplémentaire actuellement utilisée comme une buanderie et qui va être transformée en zone de cuisine froide, soit pour la préparation des desserts par exemple. L'avantage de la nouvelle distribution de la cuisine réside dans le fait qu'on peut y travailler à plusieurs, ce qui est déjà le cas actuellement. Car servir 100 à 150 assiettes seul tient de la gageure. C'est heureusement ce qui se fait actuellement assez fréquemment au Plan-Jacot. Le sens de la zone de lavage va changer car chaque élément de cette cuisine a été ajouté au fur et à mesure des nouveaux exploitants qui ont changés très

fréquemment. L'élément le plus important de la cuisine étant le fourneau, celui-ci est toujours fabriqué sur mesure. En l'occurrence, la longueur de cet élément est calculée en fonction de la place à disposition. Le fourneau est à induction et en vitrocéramique. L'induction est la solution pratique et économe qui évite les accidents et les risques de brûlures puisqu'il n'y a pas de plaque chaude. Elle utilise moins d'énergie que par le passé où on laissait le fourneau chauffer toute la journée, qu'il y ait 10 clients en salle ou 100. La demande de crédit de Fr. 105'000.- est brute car nous allons encore négocier avec le fournisseur. La ventilation doit être déplacée et améliorée et est comprise dans le montant cité. Il ne s'agit donc pas d'une amélioration de la situation actuelle, mais d'un changement radical au niveau des conditions de travail qui seront plus agréables et plus efficaces. Le tenancier actuel est en place depuis 2007 et c'est le premier qui y reste aussi longtemps avec satisfaction. Il nous a donné la garantie qu'il resterait encore quelques années si le crédit est accordé. A noter qu'il s'agit d'une demande de crédit globale de Fr. 150'000.- car actuellement, des éléments sont fixés aux murs de la cuisine. Alors, soit on ferme le restaurant 15 jours, on retire les éléments pour regarder derrière ce qui s'y trouve, on les remet en place avec un certain coût et on aura une estimation précise. Or, on est obligé de supposer le pire, à savoir ce qu'on va trouver derrière les éléments. Si on a des objets en fonte, il faudra les changer. Si derrière une armoire, le carrelage est bon, on ne va pas le changer et on le laissera en place. Mais s'il est fendu, il faudra le remplacer et les frais seront augmentés d'autant. Ce sont tous ces éléments dont nous avons tenus compte dans cet investissement. On peut reporter cette dépense sur le locataire à raison de 40 %, soit Fr. 60'000.-. En tenant compte d'un amortissement sur 25 ans, on arrive à Fr. 2'400.- par année. La location actuelle est de Fr. 50'040.- pour le domaine et de Fr. 31'320.- pour l'auberge. Donc l'ajustement pour l'auberge est de Fr. 2'400.- et le nouveau loyer se montera dès le 1<sup>er</sup> mars 2015 et la fin des travaux à Fr. 33'720.-.»

La parole est donnée à M. Thierry Rothen socialiste, qui relève que toutes les explications données par le conseiller communal devaient figurer dans le rapport. Il est tout de même plus simple de préparer une séance en ayant les éléments en mains. Il souhaite également que le problème ne se repose pas lors du traitement du remplacement de la grande salle. En conséquence, le groupe socialiste ne s'oppose pas à l'entrée en matière.

Porte-parole de la commission domaines et forêts, M. Pierre Ponci rapporte que la commission a accepté à l'unanimité cette demande de crédit.

Il en est de même pour l'Entente bevaissanne, par la voix de M. Cédric Weber qui remercie le Conseil communal pour sa présentation. Il précise qu'il est de notre intérêt de maintenir un bien communal en parfait état de fonctionnement.

Le parti socialiste, par l'intermédiaire de Mme Françoise Gagnaux, remercie le Conseil communal de ses explications et est convaincu du bien-fondé de la rénovation de l'Auberge du Plan-Jacot. Il y a depuis sept ans une progression énorme de la clientèle et des aménagements ont été effectués en particulier pour les enfants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment et le groupe soutient cette restauration.

Porte-parole des Verts, M. Arvind Shah soutient également cette demande de crédit.

Mis au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 25 voix sans avis contraire.**

## **7. Demande de crédit de Fr. 247'000.- pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour voile légère au port.**

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière et M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier salue la présence dans le public de M. Moreno Bourquin, président du club nautique et de M. Cédric Bart. Ces deux personnes ont travaillé sur ce projet il y a bien longtemps déjà, projet qui a largement circulé avant d'arriver devant les membres du Conseil général.

La parole est donnée à Mme Veronika Pantillon, qui s'exprime au nom des Verts :

« Notre groupe a pris connaissance de ce rapport du Conseil communal avec intérêt. Les verts sont à priori favorables à élargir l'offre au port notamment pour les jeunes navigateurs en formation (enfants) et pour les embarcations sans moteur, plus écologiques.

Néanmoins, plusieurs questions ont surgi lors de notre préparation en groupe :

Tout d'abord, nous serions intéressés à savoir quelle est le nombre de bénéficiaires de cette rampe. Il semblerait qu'il n'y ait que 6 bateaux optimistes au port, c'est-à-dire que seulement 12 enfants sont concernés.

Ensuite, les catamarans bénéficieront aussi de cette rampe, il y en aurait 3. Dont plusieurs ou tous sont trop lourds, afin qu'ils puissent être tirés le long de la jetée est jusqu'à l'emplacement prévu de la mise à l'eau.

Le conseil communal peut-il nous confirmer cela ?

Le rapport du Conseil communal nous explique que ce projet est ancien et date de 2006-2007. Nous aimerions bien avoir une explication pourquoi le projet n'a pas été mené à bien à l'époque.

Nous sommes bien conscients que le compte du port doit s'autofinancer, donc cette dépense n'affecterait pas les finances de la commune. Ce fait ne doit pas être une raison pour décider de dépenses - et pas des moindres - sans se poser sérieusement la question du bien-fondé de l'investissement.

Par ailleurs cet aménagement nécessiterait un remblayage du lac d'une importance certaine, ce qui n'est pas anodin au niveau de la protection des rives. Nous nous interrogeons d'ailleurs si les services cantonaux compétents donneront leur accord.

Les Verts attendent les réponses du Conseil communal pour faire part de leur position quant au vote du crédit. »

Mme Françoise Gagnaux, au nom du groupe socialiste, souhaite connaître les raisons de l'abandon de la variante de la création d'une rampe d'accès à l'ouest. De plus, l'implantation de la rampe prévue dans le rapport se fait en bout de la digue est juste avant le débarcadère. N'y a-t-il pas le risque que les chariots des utilisateurs soient stationnés le long du môle. Enfin, le Conseil communal peut-il confirmer que c'est bien la commune qui avance l'argent de ce crédit et que c'est le fonds réservé au port qui rembourserait le montant.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, répond que la réserve du port a été mise à contribution pour le réaménagement de la digue A. Comme nous ne pouvons pas prélever également le montant de ce crédit, les finances communales permettent de procéder par amortissement. La variante de la création d'une rampe d'accès en 2006/2007 a été abandonnée car le projet était porté par le club nautique et qu'à l'époque, la commune ne voyait pas un intérêt suffisant et n'avait pas souhaité s'investir financièrement dans ce projet. Ce n'est plus le cas maintenant. Il faut admettre que le nombre de bénéficiaires est limité comme dans d'autres sports. C'est une installation qui est faite pour durer et les jeunes qui font partie du club nautique sont susceptibles d'être intéressés par cet aménagement. Quant aux bers stationnés sur la digue, il s'agit de règles de fonctionnement qu'il faudra instaurer. Le projet à l'ouest a été largement débattu. Il présentait des avantages car les bateaux stationnés étaient plus proche et le cheminement semblait plus logique. En ce qui concerne les préavis cantonaux, ce dossier a déjà effectué plusieurs allers et retours avec les services de l'Etat. Il a été largement débattu fin 2005, en 2006 et 2007, a été redimensionné de façon modeste et requerra des décisions spéciales qui ne sont pas encore obtenues pour pouvoir être réalisés. Le projet qui vous est présenté l'est après préavis favorable des services de l'Etat. Enfin, l'atteinte à la nature est plus grande à l'ouest qu'à l'est.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal précise que l'avancée de la Pointe du Grain protège des vents la digue est. Concernant les personnes concernées par ce projet, il ne faut pas oublier que le club nautique organise des régates fréquentées par de nombreuses personnes.

M. Didier Pelluet, PLR, estime que nous avons l'immense privilège à Bevaix d'avoir un accès direct au lac. Nous avons également la possibilité de promouvoir chez les jeunes de la voile légère qui est un sport sain et non violent. Sans oublier le développement du sens de l'orientation, de la prise de décision et de la solidarité. La variante qui est présentée aujourd'hui est celle qui reçoit le plus d'adhésion. Ce projet doit aussi permettre demain à nos jeunes et moins jeunes pratiquant la voile légère de mettre à



l'eau leur embarcation rapidement et en toute sécurité. C'est aussi de pouvoir rentrer aisément en cas de problème et sans risque de collision avec les bateaux qui sont à quai. Ce crédit est en ligne avec les ambitions de la commune pour valoriser notre patrimoine et maintenir l'attractivité de notre village. Le PLR approuve donc ce projet et vous demande d'en faire de même.

Quant à l'Entente bevaissanne, par la voix de M. Cédric Weber, elle refusera le crédit demandé pour la raison suivante : Au niveau financier, il préfère repousser ce projet à des jours meilleurs car il semblerait que des dépenses sont à prévoir en ce qui concerne la remise en état de la grue. Il ne s'agit en effet pas de créer un trou trop grand dans la caisse et on peut attendre trois ou quatre ans jusqu'à ce que les finances du port le permettent.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, rappelle que les comptes du port ne permettent pas un financement immédiat. La comptabilité portuaire fait que chaque année, la réserve est largement alimentée de plusieurs dizaines de milliers de francs et l'amortissement tel qu'il vous est présenté ne posera aucun problème.

Pour M. François Despland, PLR, notre commune se doit d'aider nos commerces, nos restaurants et soutenir toutes nos sociétés sportives. Dès lors, il soutiendra cette demande de crédit.

Il en va de même pour les Verts, par la voix de Mme Veronika Pantillon.

Le groupe socialiste, par l'entremise de Mme Janine Bertschi, est très partagé sur ce projet et laisse le libre choix de vote à ses membres.

Mise au vote, cette demande de crédit est **acceptée 17 voix contre 6**.

## 8. Informations du Conseil communal

- M. Cédric Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne le projet de la grande salle, celui-ci a avancé suite aux séances de la commission des utilisateurs qui a travaillé avec efficacité. Nous sommes actuellement en discussion ferme avec les architectes concernant le coût final de la réalisation pour lequel le Conseil communal tient au respect de l'enveloppe estimée dans le cahier des charges du concours de projet.
- En ce qui concerne la maison Barret, M. Cédric Maire précise que le projet suit son cours et actuellement nous sommes dans la phase où nous attendons les offres des bureaux d'architectes qui ont été invités à ce projet. Pour l'instant, aucun bureau n'a été choisi. Le projet suit son cours dans le planning prévu.
- Mme Florence Nater, relève que la rue Adolphe-Ribaux est fermée pendant une semaine pour cause de réfection. Il y a peut-être des questions de savoir pourquoi ces travaux n'ont pas été effectués pendant les vacances scolaires. Dans un monde idéal, il eut été idéal de pouvoir réaliser ces travaux durant cette période-là, mais un certain nombre de contraintes nous en ont empêchés. Elle profite de saluer tant l'intervention de l'administration communale que du service des travaux publics qui ont fait le maximum ces derniers jours pour informer la population et limiter autant que faire se peut les désagréments liés à ces travaux.
- M. Nicolas Stucki, chef du dicastère de la police du feu, mentionne s'être rendu samedi dernier au dernier exercice de compagnie du corps des sapeurs-pompiers du Vignoble. Il s'agissait du dernier rassemblement puisque la compagnie va fusionner avec le centre de secours de Cortaillod. C'est donc une page qui s'est tournée avec beaucoup d'émotion et le syndicat ainsi constitué entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2016. C'était également l'occasion de rendre hommage à tous ces hommes et à toutes ces femmes qui, par leur engagement, ont rendu service à la population de notre région.

## 9. Divers et questions écrites

- M. Cédric Weber, Entente bevaissanne, souhaite la suppression d'une place de parc à la rue des Terreaux. Elle est située avant le passage pour piéton et l'intervenant a failli écraser un marcheur qui était masqué par une camionnette parquée sur cette place. Cette dernière doit donc être effacée, selon lui, la commune pourrait être rendue responsable en cas d'accident.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la sécurité, répond qu'une délégation du conseil communal s'est rendue sur place en compagnie d'un délégué du BPA et du service des ponts et chaussées. Les mesures souhaitées ont été prises.

- M. François Despland, PLR, a appris que la tempête du mardi 21 octobre avait fait passablement de dégâts du côté de la Pointe du Grain. Le service forestier va-t-il prendre des mesures pour éviter que l'érosion continue et que les racines des arbres retombent au prochain coup de vent. Ce problème était déjà d'actualité il y a vingt ans et rien n'a été fait.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des domaines et forêts répond qu'en ce qui concerne les rives du lac, les discussions continuent avec l'Etat. Ce n'est pas si simple que cela car l'intervention la plus efficace n'existe pas directement sans avoir des impacts très forts. Il s'agit donc de trouver la solution qui satisfasse tous le monde tant au niveau de l'efficacité que de l'efficacité financière. Cependant, après visite sur place, il a constaté que les arbres qui sont tombés ne sont pas ceux qui sont dans l'eau.

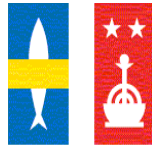
- Mme Françoise Gagnaux, socialiste, souhaite simplement remercier le Conseil communal et l'administration pour l'organisation de la manifestation du bicentenaire. Il y a eu de très bons échos.
- Mme Florence Nater, s'exprimant en son nom personnel, manifeste son contentement pour les navigateurs du port de la décision qui a été prise ce soir. L'argumentaire sur la pratique sportive était très intéressant et elle regrette sincèrement qu'on n'ait pas eu cette même réflexion sur les bénéfices de la pratique sportive de la bicyclette.

La parole n'étant plus demandée, Mme M. Denzler Arapian lève la séance à 22h15.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente, Le secrétaire,  
Mme M. Denzler Arapian M. T. Bühler

Bevaix, le 4 novembre 2014



**Procès-verbal de la séance du lundi 8 décembre 2014 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014.
3. Budget 2015.
4. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget.
5. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux.
6. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Cédric Weber, démissionnaire.
7. Motion du groupe PLR pour la valorisation des espaces dans le périmètre de la grande salle.
8. Informations du Conseil communal.
9. Divers et questions écrites.

A 20h00, Mme Muriel Denzler Arapian, présidente, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 27 conseillers généraux. M. Sven Comtesse est absent et excusé et MM. Pascal Martin et François Paris sont absents. M. Dimitri De Marco arrive à 20h10 et le nombre de conseillers généraux présents est ainsi de 28.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Hassan Assumani et Cédric Weber fonctionnent comme questeurs.

**2. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Aucune modification n'est apportée à la teneur de l'ordre du jour de la présente séance qui est accepté.

### 3. Budget 2015

M. Nicolas Stucki remercie les membres du Conseil communal et de l'administration pour la préparation du budget de l'exercice 2015. Il remercie également la commission des finances pour son travail. Il se félicite du bon résultat prévu au budget 2015.

Le chef du dicastère des finances passe en revue les différents chapitres et explique les écarts budget 2014-budget 2015 au moyen d'une présentation (celle-ci n'est pas jointe au PV mais peut être demandée auprès du secrétariat communal).

En ce qui concerne les impôts des personnes physiques, il faut tenir compte dans le présent budget d'une augmentation de 7 pts d'impôts (le point est estimé à Fr. 140'000.- environ). Une redistribution des personnes morales réduira le total des impôts PM de Fr. 310'000.- pour 2015.

L'augmentation des salaires correspond à 0,5 % ; le Conseil communal a suivi les propositions du Conseil d'Etat pour les fonctionnaires cantonaux. M. N. Stucki signale que la grille de traitements de l'Etat va disparaître en 2015 au profit d'un nouveau système de rémunération.

Si le budget est très favorable, M. N. Stucki tient à préciser la situation dans sa globalité et par rapport aux années à venir. L'Etat doit économiser Fr. 160'000'000.- dès 2016 suite à une décision du Grand Conseil et les communes ont déjà été informées d'un report de charges de Fr. 40'000'000.- à prévoir dès 2016. Pour Bevaix, cela représenterait Fr. 227.- par habitant, soit à peu près Fr. 885'000.-.

D'autres charges sont attendues, notamment en matière de police et de petite enfance. Les investissements prévus pour la grande salle, le Closel et la STEP doivent également être pris en compte dans les calculs pour ces futures années.

Mme V. Pantillon s'exprime au nom de la commission des finances. La commission s'est retrouvée le 8 novembre pour examiner le budget 2015, en présence de tous les membres du Conseil communal. La commission a eu l'occasion de poser toutes les questions souhaitées et a finalement proposé 4 modifications dont 3 ont été acceptées et intégrées au présent document.

- 342.314.04 ajout de Fr. 6'000.- pour l'entretien des WC et douches à la Pointe du Grain afin de refaire les façades. Le total de la rubrique est porté à Fr. 7'000.-
- 650.318.15 l'exploitation des vélosports a été enlevée du budget suite à la décision du législatif.
- Dans la rubrique I621.512, l'investissement qui prévoyait l'aménagement d'un parking au centre du village pour Fr. 100'000.- a été supprimé étant donné qu'il n'existe pour l'instant aucun projet.

La 4<sup>ème</sup> proposition qui prévoyait un investissement de Fr. 15'000.- pour la place de jeux au port de Bevaix sous la rubrique I350.513 a été refusée par la commission.

La commission a accepté à l'unanimité des membres présents le budget tel qu'il a été modifié par elle-même et tel qu'il vous est soumis.

La proposition d'un commissaire de baisser le coefficient d'impôt de 3 ou 4 points a ensuite été discutée. Après une discussion nourrie et un préavis négatif de la part du Conseil communal, la commission s'est finalement prononcée contre le principe d'une baisse d'impôt par 5 voix contre 2.

La commission financière tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré dans la préparation de ce budget, à savoir les membres du Conseil communal et en particulier M. N. Stucki, les membres de l'administration communale et en particulier MM. C. Limat et N. Pfund.

M. M. Altermatt, au nom du groupe PLR est favorable à l'entrée en matière et aura des questions ou remarques sur certaines rubriques.

Mme M. Denzler Arapian, présidente, passe en revue les différentes pages du document et demande aux membres du législatif d'intervenir s'ils le souhaitent.

M. C. Weber demande au chef du dicastère ce qu'il entend en page 4 du rapport par : « la mise en place du MCH2 réservera sans doute aussi quelques désagréables surprises ».

M. N. Stucki lui répond que cette mise en place est compliquée et qu'une séance de la commission financière sera organisée prochainement pour donner des informations à ce sujet. Nous savons déjà que des coûts par habitant relativement élevés sont prévus pour l'installation du logiciel et la maintenance.

En page 2, rubrique 020.305.00, M. A. Shah demande à quoi est due cette augmentation importante dans l'assurance maladie perte de gain.

M. N. Stucki précise que le taux a été augmenté par l'assurance suite à des arrêts de travail prolongés dus à la maladie.

M. Th. Rothen, au nom du groupe socialiste, demande à ce que le législatif se penche sur la question des traitements des collaborateurs de l'administration communale, rubrique 020.301.00. Il relève que les règles des traitements du personnel communal sont fixées sur la base du statut du personnel communal du 21 février 2005. Ces statuts s'appuient en matière salariale sur le règlement cantonal concernant le traitement de la fonction publique dans sa version d'octobre 1999. Ainsi, les diverses fonctions de notre administration sont réparties en 16 classes de traitement et 38 échelons, soit une progression par classe de 54 % par rapport au 1<sup>er</sup> salaire. Notre statut du personnel communal reprend spécifiquement la question de l'augmentation annuelle à l'art. 37 sans s'écarter sur le fond du texte cantonal. Chaque collaborateur progresse d'un échelon par année jusqu'à ce qu'il ait atteint l'échelon 25 et dans la mesure où il a fourni une prestation de qualité, il pourrait être récompensé par un, voire deux échelons supplémentaires. Par contre, un collaborateur dont les prestations sont insuffisantes pourrait se voir priver d'échelon automatique. Vous l'avez compris, il s'agit de fait d'un salaire qui prend en compte, au moins partiellement, le mérite du collaborateur. Mais soyons sérieux, pour offrir un peu plus à ses collaborateurs, l'employeur doit en avoir les moyens et l'Etat de Neuchâtel n'a pu assumer cette façon de faire seulement les deux ou trois premières années de pratique. Depuis, il cherche plutôt à limiter les augmentations de salaires au vu de sa situation financière. La commune de Bevaix a suivi régulièrement les règles fixées par l'Etat et le groupe socialiste a toujours défendu que ces règles soient respectées, notamment lorsque quelques voix s'élevaient pour que nous soyons encore plus restrictifs que l'Etat.

Il en est autrement ce jour où nous demandons l'application stricte du statut du personnel. Dans un courrier adressé aux collaborateurs de l'administration cantonale, le président du Conseil d'Etat, M. A. Ribaux, s'exprime ainsi :

« En votre qualité de titulaire de la fonction publique et de citoyens, vous savez que la situation financière de notre canton est difficile ». Il explique ensuite que le Conseil d'Etat souhaiterait pouvoir continuer à reconnaître l'engagement de la fonction publique et qu'il renonce à introduire des mesures de blocage ou de baisse des salaires. Il précise toutefois que des adaptations de traitements sur la masse salariale devront se limiter dorénavant à 0,5 %. Il indique donc clairement que le système de progression décrit dans le règlement concernant le traitement de la fonction publique ne sera plus suivi et qu'il devra être révisé. Notre conseiller communal a d'ailleurs expliqué cela tout à l'heure. Mais comment peut-on imaginer pour 2015 les mesures d'austérité prescrites par l'Etat qui se trouve dans une situation financière délicate alors que nos finances se portent bien comme jamais ? Quel signal donnerons-nous à nos employés communaux ? Il relève encore que le montant porté au budget pour l'entretien de nos immeubles passe de Fr. 621'000.- à plus de Fr. 839'000.-.

Pour que tous ces travaux soient mis en chantier, il faudra que notre administration s'engage encore plus que l'an dernier.

Il signale que la situation de nos finances et de celles de l'Etat ne sont pas comparables et que le législatif ne peut pas appliquer des mesures d'économies aux employés communaux. Le minimum est d'accorder à chacun d'entre eux l'échelon prévu dans le statut du personnel.

Il poursuit en ces termes :

« Vous vous demandez dès lors quel impact aura cette mesure sur le budget 2015. Selon les indications de nos administrateurs, l'économie découlant de l'application de ces restrictions est de Fr. 28'000.-, soit 1 % de la masse salariale ou 2,6 % du bénéfice présenté par le Conseil communal.

Pratiquement, je vous propose de vous prononcer sur le principe. Je ne souhaite pas devoir faire amender le budget formellement. En effet, les salaires des employés communaux figurent à 27 endroits dans le budget. Compte tenu que pour chacune de ces rubriques il y a 4 autres rubriques de charges qui sont impactées, cela reviendrait à proposer plus de 120 amendements. Je crains que la collation qui nous attend ce soir ne soit pas compatible avec un petit déjeuner. Nous demandons que notre Conseil général se prononce sur le principe d'une application sans restriction du statut du personnel communal pour la fixation des salaires des employés communaux pour l'année 2015 ».

Il indique encore que le règlement général de commune précise au point 6 des attributions du législatif que celui-ci délibère sur toutes les propositions qui se rapportent au traitement des employés communaux.

Après formulation de la question par la présidente et avant la mise au vote, M. Th. Rothen précise la demande du groupe socialiste, à savoir l'application minimum du statut par l'octroi d'un échelon supplémentaire pour tous les employés qui n'ont pas atteint l'échelon 25.

M. C. Weber demande si cela est applicable pour le budget 2015 uniquement.

Mme M. Denzler Arapian, présidente, confirme que oui.

M. D. Pellaux demande une interruption de séance pour permettre la compréhension.

Mme M. Denzler Arapian accorde une interruption de séance de 5 minutes.

Avant cette interruption, M. N. Stucki redonne la somme de Fr. 28'000.- qui est discutée pour l'application stricte du statut du personnel communal.

M. D. Pellaux relève une incohérence dans les propos formulés. On parle d'un échelon à tous les employés et par la même occasion de salaire au mérite.

M. Th. Rothen souhaite préciser la question du salaire au mérite était pour citer l'esprit du règlement que l'Etat nous a proposé et que la commune de Bevaix a repris, c'est-à-dire de récompenser les employés qui travaillent bien. Il a aussi signalé que l'Etat n'est plus en mesure de l'appliquer.

La demande ne porte pas sur 2 ou 3 échelons pour les employés méritants, mais simplement l'échelon automatique, comme cela a été fait ces 10 dernières années.

M. Altermatt demande une confirmation, à savoir qu'il s'agit bien de continuer la pratique courante de ces dix dernières années et donc de ne pas suivre les propositions de l'Etat pour 2015.

Mme M. Denzler Arapian confirme.

M. N. Stucki précise que si le Conseil communal a décidé de suivre l'Etat, ce n'était pas dans le but de préteriter la situation de nos employés. Il s'agit d'une situation de principe car ces dernières années, la commune a toujours suivi l'Etat.

Mme M. Denzler Arapian accorde une interruption de séance jusqu'à 20h40.

A la reprise de la séance, Mme M. Denzler Arapian passe la parole à M. N. Stucki, chef du dicastère des finances et de l'administration.

M. N. Stucki précise la position du Conseil communal. Il signale que se pose la question de la forme juridique de cette décision. Est-ce un arrêté, une invitation ? M. N. Stucki verrait cela plutôt sous la forme d'amendements même s'il est conscient que 120 ou 130 rubriques du budget seront touchées. Il tient à préciser que si la situation était inverse, à savoir que les finances de l'Etat se portaient bien et celles de la commune moins bien, l'exécutif suivrait l'Etat, comme il l'a fait ces dernières années. Il n'est pas envisageable de faire une grille communale des salaires juste pour l'année prochaine. Cette décision lui pose un problème de forme et de légitimité.

Le Conseil communal s'en remettra quoi qu'il en soit à la décision du Conseil général.

Mme M. Denzler Arapian précise que le règlement général de commune n'indique rien à ce sujet. Le statut du personnel donne la règle sur la base d'une grille des traitements existante. Il lui semble qu'un arrêté n'est pas nécessaire mais que c'est plutôt lorsque l'on déroge au règlement qu'il faut prendre un arrêté.

La présidente propose de passer au vote et demandera au Conseil communal suivant la décision du législatif de vérifier la légalité.

M. M. Humbert-Prince prend la parole pour informer que le groupe PLR laissera la liberté de vote sur ce point.

M. Th. Rothen rejoint la présidente dans son analyse et se demande si le législatif n'aurait pas dû avoir ce soir à prendre un arrêté pour modifier la grille des traitements dans la mesure où l'on déroge au statut du personnel communal pour appliquer des restrictions. Il n'avait pas été demandé d'amendement au budget ces dernières années car il existait une symétrie entre la situation de l'Etat et celle de la commune.

Mme M. Denzler Arapian pose ainsi la question pour le vote :

« Qui est d'accord de respecter la grille communale telle qu'elle existe actuellement, c'est-à-dire de procéder à l'augmentation automatique d'un échelon jusqu'à l'échelon 25, ce qui représentera au budget 2015 une augmentation d'environ Fr. 28'000.- ? »

Par 13 voix contre 12, cette proposition du groupe socialiste est refusée.

Suite à ce vote, Mme M. Denzler Arapian demande au Conseil communal d'examiner si un arrêté est nécessaire pour déroger au statut du personnel sur cette question.

M. N. Stucki prend note et se renseignera.

M. C. Weber pose une question en p. 7, rubrique 140.300.00. L'Entente bevaissane se pose bien des questions par rapport à l'augmentation au budget 2015. Si le but de l'opération a bien été compris, pour le groupe, la mission politique de la commission doit être conservée avec une composition de la commission avec des élus du peuple.

M. A. Shah pose une question en p. 11, rubrique 210.311.00, concernant l'augmentation du chauffage des locaux scolaires. Quelles sont les raisons ?

M. C. Maire lui répond que la répartition du chauffage à distance (862) est comptable et non en relation avec la consommation par locaux. Il ne s'agit pas d'une augmentation propre à ce bâtiment. Il n'existe pas de compteur par locaux.

Mme F. Nater donne un commentaire dans le chapitre 341. Un certain nombre de travaux sont prévus pour l'entretien de la place de sports. Elle relève que cette place de sports des Murdines a encore quelques belles années devant elle, ceci pour expliquer le montant assez élevé pour 2015 dans l'entretien. Elle informe que la dernière tempête qui a traversé la région a endommagé une barrière, nécessitant une réparation. Cette facture viendra en supplément dans le compte du terrain de sport sur l'année 2015. Le Conseil communal analyse la situation entre une réparation de l'ordre de CHF 9'000.- ou un remplacement des barrières aux alentours des Fr. 20'000.- à 22'000.-.

Mme S. Serp, en p. 21, rubrique 350.314.04, entretien de la place de jeux du port. L'Entente souhaite qu'un budget de Fr. 10'000.- soit débloqué pour l'aménagement de cette place de jeux, suite aux nombreuses réclamations de la population.

Mme Denzler Arapian demande s'il s'agit d'une remarque ou d'un amendement.

M. C. Weber précise que le groupe demande un amendement.

M. N. Stucki relève qu'il s'agit d'un poste d'entretien et qu'une demande d'aménagement doit se trouver dans le budget des investissements. Il croit savoir que le sujet se trouve entre les mains de la commission ad'hoc.

Mme M. Denzler Arapian propose que ce point soit repris lors des discussions sur le budget des investissements.

M. A. Shah, p. 14, rubrique 300.301.00. Il constate que le montant reste très modeste sous cette rubrique. Est-ce que ce montant suffit à rémunérer correctement nos bibliothécaires ?

M. D. Pellaux signale que notre bibliothèque a plusieurs bases de financement. Elle fait partie du réseau des bibliobus et une partie du personnel, au niveau de la logistique, est financée par notre participation au bibliobus qui représente un montant par habitant de la commune. Les salaires des bibliothécaires sont payés directement par la commune de Bevaix. Et pour l'avenir, une partie sera financée par le Cercle scolaire des Cerisiers. La commune fait ce qu'il faut pour que les prestations soient maintenues. Cela se tient sur plusieurs piliers. Le financement principal est la participation du bibliobus et la cotisation a été augmentée.

M. A. Shah demande si les salaires de nos bibliothécaires sont comparables aux salaires des autres bibliothécaires

M. D. Pellaux lui répond que les salaires sont gérés par rapport à leur formation. Il faudra une personne mieux formée pour apporter un soutien à l'ensemble des bibliothèques du Cercle scolaire.

M. J. Lopes De Jesus trouve le poste 490.362.00 particulièrement élevé, avec une augmentation importante. Pour quelles raisons ? Il estime que le coût est trop cher alors que chacun dispose d'une assurance maladie.

M. G. Bertschi informe que cette augmentation fait suite à l'acceptation par le peuple, en votation, de la réorganisation du 144. Cela se traduit par cette augmentation importante. Ces chiffres sont imposés par l'Etat.

Mme V. Pantillon demande comment sont fixés les traitements du personnel du P'tit Matou, rubrique 541.301.00. Selon ses informations, les employé(e)s sont moins bien payés que dans d'autres structures pour des fonctions similaires. Elle demande à ce que le Conseil communal fasse un état des lieux, comme pour les bibliothécaires. Elle reviendra sur cette question en commission des finances.

M. G. Bertschi précise que cela fait un certain temps que nous discutons de ces problèmes de salaires au P'tit Matou et que ce n'est pas aussi simple que cela. Les chiffres qui ont été donnés portent sur trois communes uniquement et, bien entendu, les salaires sont plus élevés. Il est extrêmement difficile de faire des comparaisons car il faudrait pouvoir le faire toutes choses étant égales par ailleurs, ce qui n'est pas le cas. Il rappelle la question des vacances notamment. Pour Bevaix, le personnel de la structure d'accueil a droit à 9 semaines de vacances, ce qui est 4 de plus que dans certaines autres communes et moins que dans d'autres (jusqu'à 13). 4 semaines de vacances, cela représente aussi un certain montant en terme de salaire ! Dès lors, vu les conditions, nous sommes parfaitement dans la moyenne cantonale des salaires. La loi sur l'accueil des enfants est en cours de révision et nous attendons la nouvelle grille salariale de référence de l'Etat pour reprendre le dossier et éventuellement vous proposer d'éventuelles augmentations de traitement.

M. A. Shah, concernant le local des jeunes à la page 27, rubrique 542.314.00, entretien et aménagement. A quoi le montant correspond-il ?



M. C. Maire lui précise qu'il est prévu le changement d'une porte et une amélioration de l'évacuation d'eau.

M. J. Lopes De Jesus à la page 26, demande concernant la rubrique 541.318.13, en quoi consiste le montant de Fr. 20'000.-.

M. G. Bertschi précise que la loi sur l'accueil des enfants (LAE) est en révision. Le texte des nouvelles conditions est connu. L'introduction de loi obligera la commune à doubler le nombre de places d'accueil dans les 4 ans qui viennent. Nous disposons actuellement de 39 places d'accueil et nous sommes déjà en contradiction avec la loi qui demande 45 places pour Bevaix. Le taux de placement augmentera de 15 à 20 % et il s'agira de trouver des locaux. Le montant de Fr. 20'000.- a été inscrit au budget afin de permettre l'étude de nouveaux locaux et notamment d'envisager un développement de l'accueil sur le site de Closel. Si cela ne devait être possible à Closel, il faudrait examiner d'autres pistes.

Mme F. Gagnaux demande à la page 27, rubrique 542.319.03, pourquoi le budget prévoit-il un montant de Fr. 200.- alors que la commission compte 8 à 10 membres.

M. G. Bertschi signale qu'il s'agit d'une erreur de transcription et que le Conseil communal a ce soir même décidé de porter ce montant à Fr. 400.-. Mais il ne juge pas utile d'amender le budget pour une telle somme.

M. J. Lopes De Jesus, à la p. 30, rubrique 620.314.05, demande pourquoi cette somme dans l'entretien de l'éclairage public. Le montant est-il destiné à l'entretien uniquement ou au remplacement.

Mme F. Nater lui répond que l'offre pour le remplacement de l'éclairage public était associée à l'entretien. C'est cette somme qui figure au budget de l'exercice 2015.

Mme S. Serp à la p. 35, rubrique 700.352.00, demande à ce que la commission TP-SI puisse examiner deux offres comparatives pour la gestion du réseau d'eau.

Mme F. Nater demande de confirmer que la question porte sur le renouvellement du mandat actuellement attribué à Eli 10. Si cela est bien le cas, des offres comparatives seront demandées à l'échéance du contrat actuel.

M. C. Weber, rubrique 790.319.04, demande au nom de l'Entente bevaissane la suppression du montant de Fr. 5'000.- dans la mesure où la commission CIU BBC n'apporte strictement rien à notre commune.

M. D. Pellaux précise que ce montant de Fr. 5'000.- a été voté pour le fonctionnement de cette commission.

Mme M. Denzler Arapian demande si elle peut juste prendre la parole un instant.

M. C. Weber lui signale que ce n'est pas tellement possible dans la mesure où elle est présidente du Conseil général.

M. D. Pellaux affine donc sa réponse. La commission ne se réunit pas souvent et les montants dépensés sont forfaitaires pour la tenue des procès-verbaux notamment et pour le fonctionnement, mais cela reste à clarifier. Un des projets sur lequel la commission planche est l'aménagement du giratoire des trois communes mais ce n'est pas le seul.

M. Th. Rothen estime que si BBC peut donner des boutons à certains, il rappelle qu'un domaine commun est constitué par le plateau de Perreux. Le jour où nos voisins construiront quelque chose qui ne plaît pas du tout, la réaction sera de dire que ceux-ci font ce qu'ils veulent dans leur coin. Il estime que si nous voulons un développement harmonieux entre nos trois villages, il faudrait peut-être qu'on se parle !

M. F. Despland donne son avis. Il estime que ce sujet doit être discuté en commission d'urbanisme. Le législatif pourra demander à la commission des explications plus précises sur la situation à l'occasion d'une prochaine séance.

M. J. Lopes De Jesus signale qu'en ce qui concerne les parcelles de terrain, ce ne sont pas les communes de Boudry et Cortaillod mais principalement l'Etat qui a réservé des grosses parcelles pour des constructions à venir.

M. C. Weber est d'accord de retirer son amendement, la proposition de M. F. Despland lui convient parfaitement.

M. D. Pellaux prend note et en discutera en commission.

Mme V. Pantillon en p. 47, la rubrique 830.319.01, achat de billets CFF. Elle souhaite complimenter ici le Conseil communal pour l'acquisition de 4 cartes journalières pour l'année 2015.

M. J. Lopes De Jesus estime qu'il faut régler un problème sous la rubrique 830.406.00. Perception de la taxe de séjour, Fr. 20.-. Comment est-ce possible de n'encaisser que Fr. 20.-. Cela représente quoi exactement ?

M. D. Pellaux pense qu'il doit s'agir d'une quelconque facture dans la mesure où nous n'encaissons pas nous-mêmes la taxe de séjour.

M. C. Limat, comptable et administrateur adjoint, donne quelques précisions à ce sujet. Certains particuliers dans la commune hébergent des hôtes et viennent déclarer la taxe perçue. Ces entrées sont tellement modestes que nous avons dérogé au principe du compte de recettes et dépenses. Ce compte représente le total des recettes et dépenses. Sur le montant versé à la caisse communale, nous rétrocédons le 85 % à l'office du tourisme et résultat des opérations, il nous reste quelques cacahuètes soit les Fr. 20.-.

M. Th. Rothen concernant la rubrique 812.435.02, vente de bois de feu à la p. 46. Voilà quelque temps, le groupe socialiste s'était inquiété de la difficulté pour les citoyens d'acquérir du bois de feu en petite quantité. Il avait été expliqué qu'un projet était en cours pour pouvoir vendre du bois de feu ou des copeaux à la déchetterie. Il constate que les bevaisans achètent des cartons de bois et des sacs de copeaux chez Landi alors que nous avons une immense forêt. Pourrait-on repenser à ce sujet afin d'améliorer nos ventes et le service aux citoyens.

M. C. Maire lui répond qu'il n'est pas évident de proposer de la marchandise à la déchetterie alors que les surveillantes ont d'autres choses à faire que de vendre des copeaux et des sacs de bois. Il n'a pas été possible de proposer le bois de la commune à la vente chez Landi car le prix est trop bas avec une aberration écologique en plus. Avant d'être vendu à Bevaix, le bois part au fin fond de la Suisse allemande pour être conditionné et revenir. On ne peut pas forcer les gens à constater que le bois vendu à Bevaix est moins cher que chez Landi et les efforts sont fait pour en faire la publicité. Evidemment, sans point de vente, c'est plus compliqué. Le garde-forestier est à disposition pour traiter les commandes.

Aux comptes des investissements, 350.500.13, p. 82, Mme S. Serp demande au nom de l'Entente bevaisanne que soit porté un montant de Fr. 10'000.- pour un aménagement correct de la place de jeux du port.

Mme S. Berger prend la parole en tant que présidente de la commission sports, loisirs et culture. Elle signale que la commission s'occupe de ce projet et reviendra avec une demande de crédit au Conseil général pour un projet d'aménagement. Elle se demande dès lors s'il est utile d'amender le présent budget.

Pour l'Entente, M. C. Weber prend note et fait confiance. Le but visé par l'Entente bevaisanne était que quelque chose soit entrepris. Si la commission s'en occupe, l'Entente retire son amendement.

M. J. Lopes De Jesus à la page 90, il demande des explications sur la rubrique 860.524.15, adhésion à Neuch'Eole.

Mme F. Nater, cheffe du dicastère, donne des explications et rappelle que les montants inscrits aux comptes des investissements ne sont pas dépensés mais font l'objet d'une demande de crédit au législatif durant l'année suivante, en principe. Il s'agit d'une planification financière. Le Conseil communal a décidé de vous présenter, lors d'un des premiers Conseil généraux de 2015, une demande de crédit en vue d'une adhésion à Neuch'Eole avec un rapport circonstancié à l'appui. La commission TP-SI sera consultée bien entendu.

M. J. Lopes De Jesus demande des explications sur la rubrique 943.603.19, vente de terrain. Sait-on déjà que le terrain vaut Fr. 400'000.- ?

M. C. Maire, conseiller communal, lui répond qu'il s'agit de l'estimation qui a été donnée pour ce terrain.

A la fin des discussions sur le budget 2014 et avant de passer au vote, Mme M. Denzler Arapian, présidente, passe la parole à M. M. Altermatt.

Au nom du groupe PLR, M. Martin Altermatt intervient. Il remercie tout d'abord le Conseil communal et l'administration pour son travail dans l'élaboration du budget 2015, conscient de l'énorme travail nécessaire.

Il constate que les charges sont relativement stables, notamment grâce aux taux d'intérêts assez bas, dans la mesure où les emprunts sont les uns après les autres renouvelés à des taux plus intéressants. En revanche, au niveau des revenus, il constate depuis deux ou trois années une forte progression des rentrées fiscales qui contribuent à des excédents de recettes de plus en plus importants. Il souhaite rappeler qu'en 2009, le Conseil communal avait demandé d'augmenter les impôts de 10 points, prévoyant un déficit de 1,3 mio. La commission des finances avait trouvé un compromis avec une augmentation de 7 points et le Conseil général, un peu moins pessimiste et peut-être visionnaire, avait finalement approuvé une augmentation de 5 points seulement. A la fin de l'histoire, les comptes 2009 ont bouclé avec un bénéfice de près de Fr. 600'000.- pour un budget qui prévoyait un déficit de Fr. 600'000.-. Depuis, les comptes sont bénéficiaires chaque année, ce qui n'est certes pas un défaut. Toutefois, en 2012 et 2013, les comptes atteignent un niveau qui, envers les contribuables, commencent à devenir ennuyeux. En 2012, le résultat effectif est même bien plus haut à 1,5 mio alors que le budget prévoyait un excédant de seulement Fr. 36'912.-. La différence était donc de 1,5 mio, soit plus de 10 points d'impôt si le point est comme l'a relevé le chef du dicastère à Fr. 140'000.-. Pour 2013, le résultat des comptes fait apparaître un résultat de Fr. 486'428.- d'excédent mais le résultat effectif était bien plus à Fr. 1'586'000.- et le budget, en comparaison, était à + Fr. 7'232.-. Mais où cet argent est-il passé ? Cet argent est passé dans les provisions. Il tient les comptes à disposition. Si ces montants avaient été comptabilisés à la fortune communale, celle-ci atteindrait aujourd'hui Fr. 10'000'000.- alors que nous avons à l'heure actuelle 6,2 mio, somme tout à fait suffisante évidemment. Aucune raison de s'inquiéter.

Il rappelle que le rôle de la fortune communale, qui sert d'indicateur de la santé des finances communales, est importante dans les discussions avec les prêteurs potentiels. Un deuxième rôle de la fortune communale est de jouer le tampon entre les bonnes et les mauvaises années. Il a comparé les résultats des budgets et comptes de la commune depuis 2005 et remarque que, sans exception, les comptes ont toujours été supérieurs aux budgets. Parfois la différence n'était que de Fr. 100'000.- mais d'autres fois, comme en 2009, elle était de plus d'un million, histoire qui s'est répétée en 2012 et 2013. Il n'y a donc aucune raison de croire que cela change en 2015.

Par ailleurs, vous avez certainement remarqué au niveau des charges du budget 2015, plusieurs rubriques ont été gonflées dans l'entretien par rapport aux exercices précédents. Ce sont des réserves typiques quand il y a trop d'argent à distribuer. Si le groupe PLR n'est pas contre le fait de prévoir suffisamment d'argent pour l'entretien du patrimoine, il n'est pas forcément pour la manière « arrosoir ». Notre groupe met également un grand point d'interrogation sur le déficit de la forêt. Nos charges ne cessent de croître et les revenus stagnent ou reculent. Il demande au Conseil

communal de revoir à fond la stratégie de notre exploitation forestière et d'étudier quelles libertés nous donne la loi pour ce faire.

Il faut également garder un œil sur la propriété Closel 10. Lors de l'achat, nous parlions de frais de financement pour le crédit mais dans le budget, nous découvrons d'importants frais pour l'entretien. Le groupe PLR invite le Conseil communal à ne pas trop tarder pour présenter des propositions concernant la future affectation de la parcelle afin de valoriser cet investissement.

Au niveau des revenus, il faut relever une nouvelle répartition des personnes morales (PM). La commune doit verser dans un fonds cantonal des impôts encaissés, ce qui représente environ Fr. 300'000.-. En contrepartie, ce fonds nous versera l'équivalent de 7 points d'impôt à Fr. 140'000.-, soit environ Fr. 1'000'000.-. Le calcul est vite fait, Bevaix est largement gagnante dans cette opération. Net cela représente environ 7 points d'impôts gagnés. Bevaix avait en comparaison avec les autres communes que peu de rentrées des impôts des PM, ceci étant dû à l'absence des personnes morales sur notre commune. Cette lacune est enfin comblée, du moins partiellement, par cette nouvelle loi. Ceci explique aussi pourquoi Bevaix, avec un taux de 73, malgré sa situation géographique et avec une structure de population favorable, avait un taux relativement élevé par rapport à des communes comme Cortaillod avec 70 ou Milvignes 65. De ce fait, le groupe PLR est très déçu que le Conseil communal, malgré les excédents de ces dernières années et le cadeau du canton, n'a même pas songé à une baisse du taux d'imposition, ce d'autant que le taux d'imposition du canton est le plus élevé de toute la Suisse. Ceux qui peuvent se le permettre ont déjà depuis un certain temps tourné le dos à notre canton pour s'installer dans des cantons limitrophes, nettement moins onéreux fiscalement parlant. Ce n'est pas par hasard que la majorité des cadres des sociétés internationales attirés par la promotion économique de notre canton ont élu domicile privé loin de notre canton. Et le pauvre contribuable bevaisan, fidèle, a dû avaler la hausse de 5 point de 2009. Il est donc normal que nous allégions la charge fiscale si les comptes le permettent et c'est bien le cas maintenant. Pour cette raison, le groupe PLR refusera le budget 2015 ce soir et demande au Conseil communal de soumettre un nouveau budget tenant compte d'une baisse de 3 points d'impôts, valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le groupe PLR tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un refus de principe du budget mais qu'il ne reste ce soir aucune autre solution. En revanche, s'il est possible de voter le budget à condition que le nouveau taux soit appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le groupe serait d'accord, ceci afin de passer les fêtes avec un budget et d'éviter d'agender une nouvelle séance du Conseil général début janvier. Il se réserve le droit de demander au nom du PLR une suspension de séance s'il le juge utile.

M. D. Camarda prend la parole au nom du groupe socialiste. Le groupe a bien entendu les propos du PLR ce soir. Il signale que les dépenses et recettes prévues au budget 2015 sont des prévisions et ne sont pas des chiffres immuables. Le groupe socialiste se réjouit de la situation favorable et du fait que la commune se porte bien. Il est important de pouvoir constituer des réserves, d'entrevoir un futur plutôt serein à court et à moyen terme. Il ne faut toutefois pas perdre de vue les projets qui sont prévus, ou en cours, et les engagements pris auprès de nos citoyens. Il rappelle qu'il y a du pain sur la planche pour continuer à affronter les requêtes obligatoires auxquelles la commune est soumise. Il faudra compter avec des reports de charge qu'on le veuille ou non, ce qui créera des désordres futurs dans nos comptes (redressement des finances de l'Etat, structure d'accueil, loi sur la police). Notre commune se doit également d'être capable d'anticiper pour continuer à garantir une offre de convivialité et ne peut pas échapper à des engagements financiers, comme le renouvellement des infrastructures de la STEP. D'autres projets d'intérêts communs sont en cours, comme la nouvelle salle polyvalente, la propriété Closel 10 et le centre médical régional.

Compte tenu de ces beaux projets, cet enthousiasme devant ce bénéfice doit se transformer en encouragement. Il ne s'agit pas de faire sauter le bouchon de champagne et de ne pas se sentir gêné vis-à-vis de nos contribuables ni d'arroser ceux-ci de choses qui seraient superficielles, même si la période de l'année pourrait nous le pousser à le faire. Cet encouragement supplémentaire d'un résultat positif doit nous conduire à être consciencieux, avenants et réalistes face aux défis qui attendent notre chère commune à futur. Le groupe socialiste acceptera ce budget tel que présenté et vous prie de prendre conscience que notre commune doit garder son attractivité et garder son taux actuel pour conserver une économie saine.

Mme V. Pantillon prend la parole au nom des Verts. Le groupe estime que le moment est mal choisi pour baisser les impôts. Nous nous trouvons à un moment charnière, notamment de par les nombreux projets et investissements qui attendent la commune ces prochaines années (construction d'une grande salle, aménagement du Closel, solution pour la STEP, création de places d'accueil). Il est important de montrer tous les enjeux qui nous attendent. En plus, il est prévu un report de charge du canton sur les communes dans le cadre des 164 millions d'économies à trouver, sans parler de toutes les baisses de produits ou hausses de charges selon l'inventaire figurant au rapport du Conseil communal. Il faut attendre de voir si l'embellie se poursuit et il sera alors toujours temps de baisser les impôts. Il faut être conscient qu'il est toujours très facile et de diminuer les impôts mais cela s'avère compliquer voire impossible de les augmenter comme nous en avons eu le cas dans le canton d'ailleurs. Les Verts de Bevaix ne sont pas représentés au Conseil général de Bevaix depuis longtemps mais se souviennent que trop bien du temps où il fallait ausculter les lignes du budget une par une pour enlever Fr. 100.- par ci, Fr. 500.- par là pour économiser des clopinettes, économies qui nous étaient imposées puisque notre taux d'impôt était nettement trop bas. De notre avis, les autorités de notre village ne vont pas dépenser plus juste parce qu'il y a des sous dans la caisse. Il s'agit de gérer la commune de manière satisfaisante, sans faire dans le luxe mais en restant respectueux de l'argent public. Nous faisons donc confiance tant à l'exécutif qu'au législatif. En comparaison avec les autres communes, nous constatons que la moyenne des coefficients d'impôt se situe à 73,1 point. Bevaix est à 73, soit juste au-dessous de la moyenne. M. M. Altermatt a cité des communes comme Cortaillod à 70 ou Milvignes à 65 mais d'autres peuvent être citées, comme Boudry à 75 et Saint-Aubin à 77. Sur la liste des communes, 19 communes ont un coefficient plus élevé alors que 17 ont un coefficient inférieur. Finalement, les Verts regrettent le revirement du groupe PLR face à ce budget. Mme V. Pantillon rappelle qu'en commission des finances, le budget a été accepté à l'unanimité des membres, y compris les représentants PLR. Elle précise également qu'une large majorité des membres (5-2) ont refusé le principe de baisse d'impôt. Les Verts refuseront donc toute demande de baisse des impôts.

M. C. Weber demande une suspension de séance.

Mme M. Denzler Arapian accorde une suspension de séance de 5 minutes, jusqu'à 21h45.

M. C. Weber prend la parole au nom de l'Entente bevaissanne et s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Préalablement, l'Entente bevaissanne tient à féliciter l'exécutif pour la bonne gestion financière de la commune et pour la présentation de son budget 2015 qui aboutit par un bénéfice aujourd'hui estimé à **Fr. 1'058'774.-**.

Nous adressons également nos remerciements, à la commission financière qui, tout au long de l'année, veille sur nos finances communales ainsi qu'à notre administration communale pour l'efficacité de son travail dans l'élaboration des divers documents que l'on reçoit.

L'Entente bevaissanne acceptera donc ce budget, tel qu'il nous est présenté.

Toutefois, les bons résultats financiers, excédentaires depuis 2009, devraient cependant permettre que soit sérieusement étudiée une légitime et raisonnable baisse de notre coefficient fiscal aujourd'hui passé à 73, plaçant Bevaix au 20<sup>ème</sup> rang des 40 communes neuchâteloises.

Il est convenu qu'une baisse des impôts, qui, aujourd'hui est possible, peut stimuler mécaniquement la croissance en se traduisant par une hausse des revenus des ménages, ou les profits des entreprises, favorisant ainsi la consommation ou encore l'investissement, donc indirectement, la production et l'emploi, exerçant ainsi un effet favorable sur l'activité économique de notre commune.

Au vu de ce qui précède L'Entente bevaissane demande au Conseil communal une étude sérieuse de cette proposition de baisse du coefficient fiscal, ceci dans les meilleurs délais si possible pour le prochain Conseil général traitant les comptes.

L'Entente bevaissane ne voudrait pas devoir considérer la possibilité d'un dépôt d'une initiative soumise au vote des bevaissanes et bevaissans.

Je vous remercie de votre attention. »

Mme F. Nater, présidente du Conseil communal, comprend bien les préoccupations qui ont été évoquées par le groupe PLR mais souhaite juste, à ce stade de la discussion, relever qu'il existe un prix « Champignac » pour les citations ou les propos prêtant à sourire chaque année. Si par malheur, le législatif de Bevaix venait à refuser le budget présentant un excédent de recettes de plus d'un million, elle pense que ce ne serait pas un Champignac d'or qui nous serait décerné, mais un Champignac en diamant. Elle aimerait que chacun ait bien cela en ligne de mire avant de passer au vote ce soir.

M. N. Stucki, chef du dicastère des finances, prend la parole à son tour et commence par un proverbe qui dit : « nul n'est prophète en son pays ». Il souhaite aller à l'encontre et faire le prophète. Il ramène le législatif à la page 3 de son rapport et aux augmentations de charges auxquelles devra faire face la commune. Il n'a pas tout pris et notamment la motion PLR de ce soir ni fait le calcul de ce qu'elle pourrait coûter. Il a pris les chiffres connus, comme les frais liés à police unique (Fr. 140'000.00), la salle polyvalente représentant 2,5 points d'impôt (Fr. 350'000.00), le report de charge de l'Etat dès 2016 (Fr. 885'000.00) et la loi sur l'accueil de la petite enfance et une augmentation à prévoir d'environ Fr. 280'000.00. Rien que pour l'année 2016, cela représente en gros Fr. 1'600'000.00 de nouvelles charges. Si nous baissons les impôts maintenant pour les augmenter dans une année, il imagine bien le Champignac de diamant doublé de celui de platine, en période électorale en plus pour ceux qui veulent supporter cela. Le Conseil communal et la commission des finances ont supporté leurs responsabilités en vous présentant ce budget. Il souhaite rectifier quelques propos et notamment le fait que le Conseil communal n'a même pas songé à une baisse des impôts. Or, en page 3 et 4 du rapport de l'exécutif, plusieurs arguments sont donnés contre une baisse des impôts, ce qui veut bien dire que la question a bien été traitée et venir dire que le Conseil communal n'y a pas songé est une calomnie.

Concernant les chiffres des dernières années, il relève que nous avons pris des chiffres transmis par l'Etat au niveau des impôts et que nous avons quelque peu surestimé ces valeurs au budget pour être plus optimistes. Malgré cela, les résultats ont été encore meilleurs. Ces excédents de recettes ont d'ailleurs permis de faire des provisions pour Prévoyance.ne et surtout le passage du principe de caisse au principe d'échéance dans le cadre de l'aide sociale. Nous économisons cette année 1,5 mio de ce fait. Ce n'est pas le Conseil communal qui a pris les décisions de provisionner, de faire des amortissements supplémentaires ou de mettre à la fortune, c'est le législatif ! Le chef du dicastère perçoit un reproche fait au Conseil communal alors que c'est le législatif qui a pris ces décisions sur sa proposition.

En ce qui concerne les 7 points d'impôts supplémentaires redonnés à la commune, M. N. Stucki rappelle que ce sont 7 points d'impôts en moins payés à l'Etat.

Il signale encore qu'il a été question des autres communes et du taux d'imposition, à Milvignes par exemple. Il faut savoir que la directrice de Milvignes s'inquiète de la situation avec le taux fixé à 65. Le déficit prévu est de 4 mio pour 2015 et les citoyens vont devoir supporter cela. Milvignes n'a pas provisionné l'aide sociale parce qu'elle n'en avait pas les moyens et voilà aujourd'hui la situation délicate dans laquelle elle se trouve. Dans son rapport, le Conseil communal a communiqué un certain nombre d'informations non réjouissantes pour 2016, il s'est fait prophète dans son pays. Et l'autre prophète dans son pays, qui est l'orateur rapporteur du PLR, quels éléments réjouissants nous a-t-il donnés ? Aucun ! Dans son discours, aucun élément favorable et aucun élément ne vient contrecarrer ce que le Conseil communal annonce. Le discours relève d'un optimisme « à la Candide » et le chef du dicastère des finances est gêné de devoir le dire ainsi.

Il rectifie M. Altermatt suite au mélange des recettes des personnes physiques et des personnes morales. Il répète donc, réduction de 29 % des recettes sur les personnes morales et 30 % du solde est prélevé pour le fonds de redistribution. Et de l'autre côté, 7 points d'impôts en plus sur les personnes physiques.

Le Conseil communal est prudent et ne pense pas uniquement à 2015 mais déjà à 2016 et après. L'exécutif se doit de penser à moyen et long terme et pas seulement à très court terme et aux élections communales. S'agit-il maintenant de prendre des risques ?

Le Conseil communal a donc bien examiné la question du taux d'impôt et s'il n'a pas proposé de baisse c'est qu'il a jugé qu'il ne fallait pas le faire maintenant. Il rappelle la situation de la commune de la Tène notamment. Il faut également savoir qu'une baisse des impôts aurait une influence sur la péréquation financière. Nous avons passé de contributeur à bénéficiaire pour 2015 mais on ne peut prédire la suite en cas de diminution d'impôt et avoir une mauvaise surprise.

La situation réjouissante pour 2015 permettra à la commune de renforcer sa situation pour faire face à ses obligations futures.

Le Conseil communal compte sur le législatif pour qu'il prenne ses responsabilités et accepte ce budget.

M. G. Bertschi prend la parole pour parler de calculs. Il est évidemment possible de faire de grands calculs, comme M. M. Altermatt en a fait la démonstration. M. G. Bertschi en a fait un beaucoup plus simple. Il est possible de calculer l'impact de la baisse d'impôt de 3 points sur les finances communales. Mais il a été ensuite question de hausse des revenus des ménages. Mais le calcul est simple pour calculer l'impact d'une diminution d'impôt de 3 pts, soit une somme de Fr. 426'000.-. Si l'on divise ce montant par le nombre de contribuables de la commune, soit 2'350 puis vous divisez cela par le nombre de semaine dans l'année. Cela représente un café au restaurant par contribuable et par semaine, en moyenne. Et bien pour un café par semaine et par contribuable de Bevaix, cela ne vaut pas la peine de mettre en danger les finances pour les années 2016 et suivantes !

M. N. Stucki précise encore avoir été la semaine dernière à une séance concernant Prévoyance.ne et il faut juste savoir qu'en 2038, il faudra trouver un milliard de francs et d'ici 2038, il faudra passer à un taux de couverture de 80 % alors que nous en sommes actuellement à 53 %. La question de savoir comment on va faire pour trouver cet argent a été posée au directeur et aucune réponse n'a pu être donnée. La situation est préoccupante et des chiffres plus précis seront donnés en début d'année. Il semble que cela pourrait représenter Fr. 130'000.- par année.

Il constate finalement que l'Etat a de la peine à supporter de voir que les communes ont des finances saines et profite alors de reporter ses charges sur elles.

M. M. Humbert-Prince demande une nouvelle brève interruption de séance.

Mme M. Denzler Arapian accepte une courte suspension de séance de 3 minutes.

A la reprise de la séance, M. J. Lopes De Jesus prend la parole pour poser une question : « Si aujourd'hui, avec un budget bénéficiaire de Fr. 1'000'000.- nous n'arrivons pas à baisser les impôts, combien de millions faut-il attendre pour avoir une baisse ? »

Mis au vote, le budget est accepté par 18 voix contre 6.

#### **4. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget.**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, Mme M. Denzler Arapian met au vote l'arrêté.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## 5. Désignation de l'organe de révision des comptes communaux.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, Mme M. Denzler Arapian met au vote l'arrêté.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

## 6. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Cédric Weber, démissionnaire.

M. D. De Marco propose M. T. Bühler pour l'Entente bevaissanne.

M. T. Bühler est nommé à la commission des finances par acclamations.

## 7. Motion du groupe PLR pour la valorisation des espaces dans le périmètre de la grande salle.

M. M. Humbert-Prince, président du groupe PLR, présente la motion « Bevaix village vivant » au moyen de quelques diapositives. Il s'exprime en ces termes :

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le but de la présente motion est d'exploiter et de mettre en valeur tout le potentiel et les besoins d'animations sociales et économiques conjointes de notre commune dans le cadre du projet de reconstruction de la grande salle.

La motion part de deux constats :

- 1<sup>er</sup> : nous disposons d'un verger communal, espace qui peut servir à aménager une esplanade à usages multiples pour que l'ensemble de la collectivité en profite. Ceci constituerait un attrait supplémentaire en plein air pour les usagers de la grande salle, notamment.
- 2<sup>e</sup> : sous cette esplanade il sera possible d'y aménager un couvert à voitures pour répondre aux besoins en parcage des véhicules des services communaux, des visiteurs et ceux des habitants du centre du village. En libérant ainsi des places de parc extérieures, l'accès aux commerces, restaurants et autres services à la population en sera significativement facilité.

Cas échéant, pour alléger la charge que représente un tel investissement, il serait souhaitable que les propriétaires du voisinage direct participent au projet dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs et chers collègues, nous avons observé durant ces dernières années assez de commerces qui ont fermé leur porte puis réouverts pour être refermés à nouveau, tant l'accès devient difficile au centre du village. Il ne faut pas oublier que

- ✓ Les clients de la pharmacie se rendent quotidiennement par dizaines dans l'officine.
- ✓ Il en est de même pour les autres commerces.
- ✓ L'on peut estimer que les deux restaurants du centre du village accueillent journallement - bon an mal an - entre 60 à 80 clients, ceci tout au long de l'année.
- ✓ Tous ces déplacements de personnes qui cherchent de quoi parquer leur voiture génèrent un trafic routier important avec son lot de désagréments, de nuisances sonores et polluantes.

Par ces motifs, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, les auteurs de la motion souhaitent que vous validiez celle-ci pour que soit étudié de manière la plus objective plusieurs visages de la vie sociale et économique de notre commune.



En conclusion, je citerai ceci :

« A l'origine, lorsque l'on veut construire un pont, personne ou presque n'en veut. Puis lorsqu'il est là, tout le monde l'emprunte ».

Mme F. Gagnaux intervient pour le groupe socialiste :

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, le groupe socialiste a étudié cette motion avec attention. Nous sommes favorables à ce que le Conseil communal réfléchisse à des solutions de parcage dans notre commune. Le texte qui nous est soumis est centré très clairement et uniquement sur l'étude d'un parking couvert sous le verger communal et invite à ce que le Conseil communal associe cela à la réalisation de la grande salle. Pour le groupe socialiste, cela avait déjà été dit lors d'une séance précédente. Le projet de la grande salle, déjà bien avancé, doit être absolument dissocié de l'étude d'un parking communal car autrement cela risque de reporter très loin la réalisation de ce bâtiment, sans compter l'augmentation des coûts qu'induirait un tel projet.

De plus, nous nous étonnons du contenu du paragraphe 3 qui dit qu'il est de notoriété publique que le verger communal situé au Sud n'est pas toujours propice au déroulement de manifestations alors que depuis des années, nous avons les kermesses scolaires, les fêtes de la Miaou qui se déroulent très bien. De plus, aujourd'hui, la mobilité douce préconise davantage le parcage des voitures aux abords des localités afin de limiter le trafic à l'intérieur des villes et villages pour améliorer la sécurité et le bien-être des piétons, encourageant ainsi les automobilistes à faire quelques pas bénéfiques pour leur santé.

Enfin, même s'il ne s'agit que d'une étude, une motion implique du travail supplémentaire pour le Conseil communal et l'administration, des coûts supplémentaires si un mandat doit être confié à un professionnel. Sachant que plusieurs projets sont en route, preneurs de temps et d'énergie, cette surcharge de travail ne nous semble pas utile. Pour toutes les raisons précitées, le groupe socialiste, dans sa majorité, refusera la motion du groupe PLR telle qu'elle est rédigée ».

Mme V. Pantillon prend la parole au nom des Verts. Le groupe a eu de la peine à cerner les intentions du PLR avec cette étude. Au vu des images, on peut se faire une idée un peu plus précise. Le groupe PLR pose à la base deux constatations que les Verts ne peuvent pas partager. Premièrement, le PLR constate qu'il est de notoriété publique que le verger communal n'est pas propice au déroulement de manifestations. Comme l'a relevé la porte-parole du groupe socialiste, les Verts ne peuvent se rallier à cet avis. Le deuxième point sur lequel les Verts ne sont pas d'accord est le parcage dans cette zone qui est problématique. Mme V. Pantillon donne un exemple concret de parcage autour de la grande salle ; le samedi 6 décembre s'est déroulé le loto d'un club-service à la grande salle. Mme V. Pantillon a fait le tour du village pour voir l'occupation des places de parc vers 21h00. Les chiffres sont édifiants : 4 places de parc libres vers la mini-déchetterie de la Coop, 4 places libres devant le P'tit Matou, 6 places libres au Nord de la gare, 14 places libres le long de la rue des Terreaux et 3 au bas de la rue des Rochettes. Au total cela fait 31 places de parc libre à moins de 5 minutes de la grande salle. Dire qu'il existe un problème de parcage dans la localité ne représente pas du tout la réalité. Il est vrai que dans la proximité immédiate de la salle, toutes les places étaient prises mais il faut accepter de marcher 5 minutes depuis l'endroit où on est parké comme c'est le cas partout ailleurs. Les Verts estiment qu'il faut informer les automobilistes pour les diriger vers les places de parc encore disponibles. Les politiques en matière de place de stationnement vont dans le sens inverse de la motion présentée par le groupe PLR. On essaie de plus en plus maintenant de maintenir les véhicules à distance des centres bâtis. Cette manière de faire réduit toutes les nuisances liées au trafic automobile, comme le bruit, les accidents et la pollution. Avoir des places de parc immédiatement à proximité des manifestations n'incite en aucune manière les participants au covoiturage, à l'utilisation des transports publics, à la mobilité douce. Par ailleurs, les Verts estiment que cette demande d'étude qui devrait être liée à la grande salle, arrive comme la grêle après les vendanges. L'étude concernant la grande salle est terminée depuis belle lurette. Actuellement, le groupe de travail se préoccupe des dernières questions de détail, comme par exemple le montant du crédit nécessaire à sa construction. Enfin, les Verts trouvent que cette motion du PLR, qui demande des études et une réalisation probablement coûteuses pour la commune, plutôt incongrue alors que le groupe demande une baisse d'impôt, voire de

refuser le budget. Pour toutes ces raisons, les Verts refuseront cette motion et invitent les membres du législatif à faire de même ».

M. A. Shah, des Verts, prend à son tour la parole :

« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le texte de cette motion prétend que le verger communal ne soit pas propice au déroulement de manifestations publiques et autres. Or, nous trouvons que tout le contraire est juste. Il y a peu de village dans notre région qui ont la chance d'avoir un tel espace vert, non bétonné, situé au centre du village et à deux pas de tous les centres importants, de l'école, de l'administration communale, des magasins, de la gare, de l'arrêt principal du bus. Une grande partie des fêtes et événements communaux se déroulent dans cette espace, que ce soit la fête villageoise, les réceptions pour diverses occasions, des célébrations de tous genres. C'est une tradition dans notre village, une particularité que les autres villages nous envient. Sacrifier cet espace pour le bétonner et faire des places de parc serait une perte de convivialité et une atteinte à la vie sociale villageoise. Pour ces raisons nous nous opposons à cette motion et vous invitons à en faire de même ».

Mme P. Borioli Ribaux, du groupe socialiste, précise une donnée technique. Si l'on veut faire le verger communal plat, un mur d'environ 4 mètres devrait être construit au bas du verger. Il arriverait un peu plus haut que le balcon de la Maison de commune, presque à la hauteur de la barrière. Elle ne voit pas comment il est envisageable de tout ramener à plat avec une hauteur de 4 mètres en bas. Effectivement, on pourrait y mettre des voitures dessous mais ce serait laid à souhait.

M. J. Lopes De Jesus, de l'Entente bevaissane, s'étonne que l'on puisse dire qu'un parking n'est pas nécessaire. Ce n'est pas très correct vis-à-vis des commerces, des restaurants et boutiques et le centre médical à venir. Il a pris des informations dans une commune qui a construit un parking dans les mêmes conditions qu'à Bevaix et posé la question du prix. Pour un parking de 40 places et 5 box vendus à des privés, le coût est revenu à Fr. 2'000'000.00. Il ne faut pas croire qu'un parking coûte 5 à 6 millions ! Un parking de 40-45 places est réalisable pour 2 millions de francs environ.

M. Th. Rothen, du groupe socialiste, est surpris des chiffres annoncés sur les places de parc disponibles dans le village un samedi soir. M. Th. Rothen est habitant d'un autre quartier, aux Sagnes, où le samedi 6 décembre, il fallait se donner beaucoup de peine pour trouver une place de parc. La plupart des voitures sont parquées le long des Sources où les places ne sont pas marquées, tout simplement parce que les gens rentrent le vendredi soir avec leur véhicule d'entreprise, la remorque et occupent 7 à 8 mètres s'il le faut à deux entreprises et privent les autres habitants de places. Il y a aussi un problème aux Sagnes. La question qu'il faut se poser est de savoir si les places sont bien réparties. Alors avant de construire et de dépenser, ne serait-ce que deux millions il est vrai, peut-être faut-il se poser la question si, par de simples aménagements, on pourrait par exemple éviter que des voitures séjournent sur le parking de la grande salle pendant 12 heures d'affilée alors que les conducteurs pourraient très bien faire quelques minutes à pied et de limiter une partie de ce parking dans la durée afin de limiter le parcage pour permettre à ceux qui veulent venir dans les commerces de pouvoir se garer à proximité. Il y a des solutions alternatives, le bétonnage n'est pas la meilleure solution. Il lui étonnerait que des investisseurs privés soient d'accord de développer un garage souterrain à cet endroit qui serait payant car il ne serait pas rentable sur la durée tout simplement parce qu'il n'y a pas assez de trafic à Bevaix comparativement à ce que l'on peut avoir dans des centres de ville. Il est d'accord sur une réflexion globale des places de parc dans le village mais pour que cela serve à l'ensemble de la population. Il faut également réfléchir à l'accès et aux sorties car la sortie vers la pharmacie depuis la Maison de commune sur la route cantonale n'est pas la plus sûre. Il doute même que nous aurions le droit de construire un parking qui déboucherait sur cet endroit-là. Il invite le groupe PLR à retirer cette motion et la redéposer dans un terme plus général pour que l'on définisse s'il existe un besoin pour ensuite créer quelque chose quelque part.

Mme F. Nater, présidente du Conseil communal, souhaite apporter quelques remarques, quand bien même, le Conseil communal n'a pas formellement discuté ni pris position sur cette motion. Tout d'abord, elle signale qu'une motion est formellement une demande d'étude alors que la motion nous présente la solution. Elle prie le Conseil

général de comprendre que si cette motion doit être étudiée par l'exécutif, ce dernier gardera une certaine liberté sur l'étude et les propositions de solutions.

Sur le fond, le Conseil communal est conscient de la problématique des places de parc dans notre village et que le dispositif actuel n'est sans doute pas suffisant. Dans cet esprit, l'exécutif est prêt à étudier la question et c'est inscrit d'ailleurs au plan de législature au dicastère de la sécurité. Concernant l'aménagement du verger communal, l'exécutif n'est pas opposé à des aménagements possibles. Cependant, il n'est pas possible de conditionner ces aménagements au projet de la nouvelle salle polyvalente. Le projet de la grande salle est déjà bien avancé et par rapport aux deniers publics investis, ce ne serait certainement pas raisonnable de revenir en arrière.

M. M. Humbert-Prince, porte-parole du groupe PLR, précise que dans la motion, le groupe offre des pistes de réflexion. Il est demandé une étude sur cet objet. Il leur aurait probablement été reproché de ne pas présenter quelque chose de concret. Cela touche la grande salle dans la mesure où cela apporte un plus à la grande salle. Quant à l'esplanade, elle pourrait offrir plus de possibilités d'utilisation. Il pourrait être organisé des marchés, des manifestations diverses et cela pourrait drainer du monde. Pourquoi ne pas utiliser le sous-sol pour les véhicules pour libérer des places pour les commerces ? Lorsque nous allons à la Coop, nous n'aurions pas idée de parquer notre véhicule aux Terreaux ou derrière la grande salle. Tout le monde va à la Coop en voiture et si on pouvait entrer en voiture dans le magasin, on le ferait ! En conclusion, il mentionne qu'à l'origine, quand on veut construire un pont, personne n'en veut. Et une fois qu'il est construit, tout le monde l'emprunte.

M. J. Lopes De Jesus estime que cette motion n'empêche pas la continuation du projet de la grande salle.

M. C. Maire, conseiller communal, rappelle que, légalement, nous avons droit à 58 places de parc pour la grande salle et pas une de plus. Le législatif a déjà débattu de cette question et il n'est pas possible de lier un projet de parking à la grande salle ou cela reviendrait à arrêter le projet de grande salle.

M. M. Altermatt, PLR, précise que le groupe ne demande pas de reprendre le projet de la grande salle et de refaire les plans. Cependant, lors des travaux de la grande salle, on va creuser dans le verger communal et enlever de la terre et une fois le bâtiment construit, il faudra réaménager le terrain de toute façon. La demande du groupe serait de pouvoir bénéficier des travaux et de ne pas réaménager sans avoir étudié la vision globale, l'esplanade et la construction d'un parking. En aucun cas cela ne devrait retarder la construction de la grande salle et ce n'est pas dans l'idée du groupe PLR.

La parole n'étant plus demandée, la motion du groupe PLR est mise au vote.

La motion est refusée par 13 voix contre 10.

## 8. Informations du Conseil communal

- M. C. Maire donne rendez-vous aux élus et à la population le samedi 31 janvier de 9h00 à midi à l'atelier forestier pour une démonstration d'exploitation forestière. Cette matinée sera l'occasion de montrer l'activité du service de l'abattage traditionnel jusqu'à l'utilisation de machines mécanisées pour débusquer les bois.
- M. D. Pellaux informe le législatif sur le prix COMUL (communauté urbaine du Littoral neuchâtelois) qui regroupe les communes de Bevaix à La Tène. Dans le cadre de ce regroupement, quelques projets ont déjà été mis en place tel que le skatepark à Colombier. Le prix COMUL est une action relativement nouvelle. Il s'agit d'un montant de Fr. 25'000.00 annuellement. Ce prix soutient la réalisation d'au maximum deux projets qui touchent ou impliquent trois communes sur deux districts. Cela doit se réaliser sur une commune de la COMUL. Pour la commune de Bevaix, cela représente une petite dépense en rapport au nombre d'habitants, soit Fr. 1'354.-, le gros contributeur est la ville de Neuchâtel. Si des membres du législatif





**Procès-verbal de la séance du lundi 2 mars 2015 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014.
3. Demande de crédit de CHF 80'000.- relative à la pré-étude de révision du Plan d'aménagement local (PAL).
4. Arrêté relatif à la création d'un poste de 0,5 EPT pour la déchetterie communale de Fontanallaz.
5. Demande de crédit de CHF 75'000.- pour la mise en passe des bâtiments communaux.
6. Création d'une commission ad hoc de l'énergie.
7. Motion du groupe des Verts en faveur de la végétation dans le village.
8. Motion du groupe des Verts pour la réduction de la pollution lumineuse.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers et questions écrites.

A 20h00, Mme Muriel Denzler Arapian, présidente, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Hassan Assumani et Cédric Weber fonctionnent comme questeurs.

### **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 28 conseillers généraux. Il y a trois absents, MM. Paris François et Pelluet Didier ainsi que Mme Borioli Ribaux Pascale qui sont excusés.

La majorité est à 15.

## 2. Procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014

M. T. Rothen signale qu'à la page 12, sur les propos de M. C. Weber, il est mentionné « Au vu de ce qui précède, l'Entente bevaissanne demande au Conseil communal une étude sérieuse d'une proposition de baisse du coefficient fiscal, ceci dans les meilleurs délais, si possible pour le prochain Conseil général traitant les comptes ». L'Entente bevaissanne ne voudrait pas devoir considérer la possibilité d'un dépôt d'une initiative soumise au vote des bevaissannes et bevaissans. Compte tenu des éléments qu'on a pu lire après notre Conseil général, je demande confirmation que ces propos ont été effectivement tenus le soir du 8 décembre.

Mme M. Denzler Arapian demande si la confirmation est demandée à l'administration ou à la personne qui a tenu les propos ?

M. T. Rothen répond : « A la personne qui les a tenus puisque l'Entente bevaissanne sur son site annonce qu'elle lance une initiative populaire alors qu'on nous demande, et comme membre de la commission financière, j'ai été extrêmement intéressé par ces propos en disant qu'il faudra qu'on prépare, qu'on propose quelque chose d'ici la séance des comptes, qui je vous le rappelle aura lieu au mois de juin. Alors je veux juste une confirmation que ces propos sont bien corrects ».

M. C. Weber répond que c'est bien ce qui a été annoncé en tout cas, le texte est juste.

M. T. Rothen le remercie.

M. S. Comtesse signale à la présidente que l'appel nominal de la séance du 8.12 fait ressortir la présence de 27 conseillers généraux, M. Sven Comtesse est absent et excusé et MM. Pascal Martin et François Paris sont notés absents, alors qu'ils s'étaient excusés auprès du président de leur parti qui devait l'avoir transmis.

La présidente en prend note et s'excuse de cet oubli. Elle passe au vote du procès-verbal qui est accepté par 26 voix et remerciements à son auteur.

## 3. Demande de crédit de CHF 80'000.- relative à la pré-étude de révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Mme V. Pantillon s'exprime au nom du groupe des Verts qui a étudié avec attention le rapport du Conseil communal demandant un crédit de CHF 80'000.- pour financer la pré-étude de révision du Plan d'aménagement local. Aux yeux des Verts, l'aménagement du territoire est un enjeu d'importance majeure surtout en ces temps où la pression sur les bons terrains notamment agricoles est de plus en plus grande. A leur avis, il faut aussi combattre ce mixage du territoire et éviter que notre village s'étale de plus en plus.

Il faut au contraire densifier les zones qui sont déjà bâties avec les projets qui s'annoncent, notamment au quartier des Yères. Il est important de prendre les devants et de réfléchir dès maintenant au visage que nous voulons donner à notre commune pour les prochaines décennies et ceci dans le souci d'une vision d'ensemble. Nous voterons donc ce rapport et l'arrêté y relatif.

M. O. Brunner informe que le groupe PLR acceptera cette demande de crédit pour mettre en avant les atouts du village.

M. T. Bühler annonce que L'Entente bevaissanne acceptera aussi ce crédit afin d'avoir une vue sur le futur du village.

M. T. Rothen déclare que le groupe socialiste acceptera également ce crédit et relève notamment que cette démarche s'intègre dans une succession de démarches analogues et notamment le plan directeur régional. Il souhaite que ce travail de professionnel soit peut-être utile à ce plan d'élaboration directeur général mais en aucun cas un outil de combat contre un plan directeur général et contre les communes

voisines et les intérêts qu'il faut avoir aujourd'hui partager dans une vision de notre territoire qui ne s'arrête pas aux frontières bevaisannes.

Mme M. Denzler Arapian met au vote l'arrêté. La demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

#### **4. Arrêté relatif à la création d'un poste de 0,5 EPT pour la déchetterie communale de Fontanallaz**

Le groupe des Verts par M. A. Shah soutient avec conviction la création d'un demi-poste supplémentaire, vu que la décision a été unanime, pour des raisons de proximité de garder une déchetterie locale dans notre village, et de ne pas rejoindre, pour le moment, la déchetterie intercommunale à Cortaillod. Il est donc nécessaire de rendre la déchetterie locale efficace et performante. Octroyer à la surveillance de la déchetterie un demi-poste stable est évidemment une nécessité. Une autre mesure qui s'impose c'est pour nous de former cette surveillante de façon adéquate aux critères du tri des déchets. Il faut avouer que ce n'est pas le plus simple de savoir orienter les déchets techniques vers le bon endroit. Il serait dès lors utile de pouvoir compter sur les connaissances d'une véritable spécialiste, qui se tient au courant de tous les nouveaux développements. Comme exemple, la Fondation Suisse pour la pratique environnementale, qui organise chaque année une journée d'information en Suisse romande sur les questions liées à la gestion des déchets. Il serait souhaitable que la surveillante de notre déchetterie participe à cette journée d'information. Il existe aussi certainement d'autres formations à disposition des administrations communales.

La parole est ensuite donnée à M. F. Despland : « La commission des TP-SI, en collaboration avec la cheffe en charge du dicastère, a étudié depuis quelques années la transformation et l'aménagement de notre déchetterie. Notre conseil a voté un crédit l'année passée pour effectuer ce travail et nous vous en remercions, les travaux vont commencer sous peu. Quant au poste de surveillant à 50%, les justifications sont toutes dans le rapport complet qui vous a été présenté et je ne vais pas les répéter. La commission des travaux publics a accepté à l'unanimité l'inscription de ce poste à l'organigramme communal et le groupe PLR acceptera également ce point de l'ordre du jour et nous vous demandons d'en faire autant. »

Mme F. Gagnaux remercie la cheffe du dicastère au nom du groupe socialiste pour le rapport soumis, clair et détaillé. Nous avons été convaincus à l'unanimité dit-elle, du bien-fondé de l'inscription à l'organigramme communal d'un poste à 50% de surveillante à la déchetterie, poste d'ailleurs déjà inscrit au budget 2015. En acceptant cela, nous voulons aussi montrer notre reconnaissance au travail accompli par la surveillante de la déchetterie, que je salue dans le public, qui est appelée à accueillir les personnes, à répondre à leurs questions en plus des tâches de surveillance. D'autre part, cela confirme que la gestion des déchets est une question importante pour les autorités communales mais aussi qui reste une responsabilité qui incombe à chacun et chacune d'entre nous.

La parole est donnée à Mme Serp qui déclare que l'Entente bevaisanne soutiendra l'engagement d'une personne à mi-temps pour la déchetterie.

Mis au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

#### **5. Demande de crédit de CHF 75'000.- pour la mise en passe des bâtiments communaux**

Mme M. Denzler Arapian demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière de la demande de crédit de CHF 75'000.- pour la mise en passe des bâtiments communaux.

M. D. Camarda, pour le groupe PS, remercie le conseiller communal, M. C. Maire, pour cette proposition qui a pour but de sécuriser les accès aux bâtiments communaux. En effet, nous sommes d'accord que ce sujet doit être entrepris pour répondre aux exigences actuelles, en terme de sécurité. Nous sommes d'accord que la mise en

place d'un tel système est devenue nécessaire pour contrer les nombreux événements de vandalisme

que nos structures subissent régulièrement. Des actes qui sont délibérés et qui n'oublions pas, grèvent sur notre budget d'entretien des biens communaux donc sur nos finances communales.

Cela dit, nous souhaitons faire part à M. C. Maire de notre insatisfaction sur le rapport qui nous est présenté. En effet, nous considérons que celui-ci manque indéniablement de détails qui sont non négligeables pour être en mesure de l'évaluer et de l'accepter tel quel. Des questions restent ouvertes, comme de quels bâtiments s'agit-il ? Est-ce que ce sont tous les bâtiments y compris l'église, le terrain de foot, la salle polyvalente etc. ? Comment se fera la gestion de ce système, par un employé communal ? Est-ce que cela ne va pas engendrer une charge de travail supplémentaire ? Les systèmes d'exploitation de nos PC sont-ils compatibles ? Quelle sécurité sur le suivi de ces fameuses clés programmables ? La brochure est très détaillée mais de quel modèle parlons-nous ? D'autres questions pourraient surgir encore ce qui pourrait influencer la somme de CHF 75'000.- qui nous est demandée d'accepter ce soir. Une autre interrogation est sans réponse, celle-ci porte sur les discussions eues en amont de ce rapport c'est-à-dire que ce projet qui devra être réalisé garde le nécessaire, ça nous en sommes conscients, a-t-il été ou pas présenté débattu aux deux commissions dont la sécurité et les bâtiments communaux doivent s'occuper. C'est pour ces raisons citées que le groupe PS refuse l'entrée en matière sur cette demande de crédit et souhaite obtenir un rapport plus concret et plus complet.

M. P. Ponci, au nom du groupe PLR, refuse ce crédit, au vu des bâtiments qui vont venir, la grande salle et le centre médical, il paraît prématuré d'investir une somme de CHF 75'000.- d'autant que le projet manque de détails dans son élaboration.

Mme V. Pantillon intervient au nom des Verts qui ont pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant la mise en passe des bâtiments communaux. Ils sont bien conscients que cet investissement figure au budget 2015, néanmoins ils s'interrogent si la dépense demandée est vraiment justifiée ? Le rapport n'est pas très loquace à ce sujet. Ils ont plusieurs questions : quel est le coût annuel approximatif concernant les clés perdues ? Le fait que les locataires des divers locaux doivent passer au bureau communal aux heures d'ouverture pose-t-il vraiment problème ?

Lorsqu'on lit dans la brochure fournie que ce système s'utilise dans les banques, hôpitaux et aéroports, ils se demandent si un tel niveau de sécurité est vraiment nécessaire dans notre village ? Dans le rapport, il est aussi question de possibilité de contrôle, en avons-nous vraiment besoin ? Des abus et problèmes ont-ils été constatés ? De quelle nature, de quel montant ? Pour l'heure ils sont donc plutôt indécis voire plutôt opposés quant à donner le feu vert pour cet investissement. Ils entendent volontiers les explications du Conseil communal à ces interrogations et prendront ensuite position.

La présidente donne ensuite la parole au Conseil communal. M. C. Maire est étonné que ce soit le premier sujet du soir où le législatif demande l'entrée en matière. Il pense que cela est dirigé. Il signale qu'il a prévu une présentation détaillée. Effectivement le rapport est succinct, c'est très difficile de vous faire un rapport détaillé sur le tout. Si ce point est refusé, ce n'est pas un problème, il reviendra dans quelques années.

Mme F. Nater dit que c'est une intervention adressée directement au conseiller communal en charge du dicastère. Elle précise que le projet est présenté par le Conseil communal dans son ensemble.

Mme V. Pantillon relève que M. C. Maire a indiqué qu'il y avait une présentation qui suivait.

Mme M. Denzler Arapian précise qu'il faut en premier lieu voter l'entrée en matière puis elle laisse la parole à Mme F. Nater.

Mme F. Nater déclare que la présentation prévue oralement fait partie intégrante de l'objet qui est soumis à l'appréciation ce soir. Elle trouverait donc quand même judicieux que l'assemblée ait la présentation avant de se prononcer sur le vote de l'entrée en



matière. Suite à cette déclaration, Mme M. Denzler Arapian redonne la parole aux groupes afin de savoir si l'entrée en matière est demandée ou pas.

M. T. Rothen intervient en disant qu'il ne lui appartient pas de répondre à cette question. Toutefois, dit-il : « Nous recevons un rapport, ce rapport nous sert à préparer une séance du Conseil général, si on prend l'habitude de nous faire des rapports absolument vides et de nous dire, mais on vous fait un présentation et que le groupe doit se prononcer sur un sujet le jour même, il y a quelque chose qui n'est pas en ordre dans cette façon de faire. Donc il n'y a pas de consultation entre les partis pour s'opposer à l'entrée en matière. Si l'entrée en matière a été demandée c'est parce qu'on a rappelé à la présidente notamment qu'il ne fallait pas oublier d'entrer en matière parce qu'on avait l'intention de s'opposer sur ce sujet là. Mais il apparaît une chose toute simple, faites un rapport complet. Le Conseil communal a aussi ce rôle-là, même s'il est présenté par le Conseil communal c'est peut-être aussi son rôle de dire non on ne peut pas aller devant le Conseil général avec une page pour CHF 75'000.-, ce n'est pas possible, ce n'est pas sérieux et moi j'entends par là que notre Conseil communal peut aujourd'hui reprendre son rapport, nous le présenter à la prochaine séance en ayant un rapport qui fait cinq ou six pages et qui répond un tout petit peu mieux aux attentes du Conseil général et puis après peut-être que la présentation ne sera même plus nécessaire ».

Pour M. F. Despland abonde un peu dans le même sens, si l'entrée en matière dans nos règlements communaux est refusée, on ne va pas plus loin, c'est stoppé fini on passe, ça reviendra la prochaine fois. Dommage pour le conseiller communal qui a préparé quelque chose qui pourrait être fort intéressant mais les règles sont les règles, l'entrée en matière est refusée c'est terminé.

Comme l'entrée en matière est maintenue, Mme M. Denzler Arapian demande qui s'oppose à l'entrée en matière sur ce projet ? 19 personnes s'y opposent donc la demande de crédit est renvoyée pour étude au Conseil communal.

## **6. Création d'une commission ad hoc de l'énergie**

M. B. Durel, au nom du parti socialiste, se réjouit de la proposition du Conseil communal de présenter ce projet, Commission « énergie ». En effet, le groupe socialiste a déposé une motion dans ce sens en février 2013.

Les enjeux sur la transition énergétique sont cruciaux pour l'évolution de la planète. Le réchauffement provoque des perturbations climatiques qui ont déjà actuellement pour conséquence des milliers de morts et des populations déplacées. Amplification des cyclones et des tempêtes tropicales, montée du niveau des océans, etc. Il y a beaucoup de chose actuellement qui bougent. En Suisse nous nous inquiétons plutôt du manteau neigeux de nos stations de ski mais la fonte des glaciers pourrait avoir des conséquences non négligeables sans l'approvisionnement en eau de nos barrages. Il est de toute urgence nécessaire de diminuer notre consommation d'énergies fossiles, pétrole, charbon, gaz naturel, gaz de schiste qui est un sujet important au de Val-de-Travers, etc. et de nous orienter vers des énergies renouvelables, solaire, géothermie, bois, biogaz, éolien, etc. Nous pouvons remarquer que ces énergies renouvelables sont locales et que nous pouvons ici à Bevaix faire nos propres choix. Il est bien sûr indispensable aussi de rationaliser notre consommation d'énergie en améliorant l'isolation thermique de nos bâtiments, du développement du chauffage à distance ou en favorisant les transports publics, il est très important de tenir compte aussi de l'énergie grise lors de nos achats. En cas d'acceptation, le parti socialiste s'engagera avec toutes les bonnes volontés de la commune à rendre cette commission énergétique, la plus énergique possible en aidant par exemple notre commune à rejoindre le label « cité de l'énergie ». Je vous demande de soutenir cette proposition.

La parole est donnée à M. D. de Marco qui proclame que l'Entente bevaissanne ne soutiendra pas cette demande de création de commission ad hoc de « énergie » car elle pense que la commission d'urbanisme a toutes les compétences pour régler ce sujet.

M. M. Altermatt intervient à son tour pour signifier qu'on est déjà dans le débat alors que l'entrée en matière n'a pas encore été votée.

Mme M. Denzler Arapian s'excuse et dit qu'elle pensait que c'était pour les motions et les arrêtés qu'il fallait une entrée en matière et pas pour chaque point.

M. M. Altermatt demande à ce qu'on explique la différence entre l'entrée en matière et le débat car il trouve que tout le monde interprète cela à sa manière et c'est confus.

Mme M. Denzler Arapian demande 5 minutes de suspension de séance pour consulter le règlement général.

La séance reprend avec toutes les excuses de la présidente qui mentionne que pour tout projet d'arrêté ou règlement, il y a une demande d'entrée en matière.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

La parole est donnée aux groupes.

M. A. Shah dit que le groupe des Verts est très content de voir que le Conseil communal a finalement accepté de créer une telle commission. Elle était prévue dans la loi cantonale depuis un moment et qu'à Bevaix elle aurait dû être créée depuis un certain temps déjà. Mais vu que prochainement le nouveau plan d'aménagement va être mis à l'étude, le moment de sa création est probablement assez bien choisi. Les Verts trouvent sa composition équilibrée avec 7 membres dont 5 représentants du Conseil général et 2 personnes venant de l'extérieur qui pourraient apporter des connaissances spécialisées dans le domaine de l'énergie. En effet certains aspects qui touchent les économies d'énergie et d'autres problèmes peuvent et doivent être traités localement mais demandent une réflexion approfondie avec l'aide de spécialistes. D'autre part, ils estiment qu'il est important de spécifier que toutes les orientations politiques présentes au Conseil général doivent être représentées dans une commission, vu que souvent en matière d'énergie, les idées novatrices viennent des minorités et pas toujours des grands groupes bien établis. C'est pour cette raison qu'ils souhaitent amender l'arrêté et introduire un nouvel alinéa à l'article 2 avec la formulation suivante « article 2, alinéa 2, chaque groupe du Conseil général doit être représenté » l'alinéa 2 deviendrait alors l'alinéa 3 ».

M. F. Despland informe que le groupe PLR n'est pas du tout enchanté de cette proposition. Le fond de la question lié à la thématique « énergie » est acceptée, cependant la voie à emprunter avec la création d'une nouvelle commission ne lui semble pas la meilleure car les contraintes aux niveaux du temps et de l'engagement demandées aux conseillers généraux à l'occasion des déjà nombreuses commissions n'est pas à sous-estimer. Dès lors qui va définir des objectifs de cette commission « énergie » et de sa mission ? Est-ce le Conseil général ou bien est-ce la commission elle-même ? Donc après mûres réflexions, le groupe PLR n'est pas favorable à la création de cette nouvelle commission « énergie », tout en ne rejetant pas le thème de l'énergie comme dit précédemment. Il pense qu'il faut que cette commission soit intégrée à la commission d'urbanisme et trouver une possibilité en adjoignant une ou deux personnes pour la compléter et lui donner un petit peu plus de matière mais pas de créer une nouvelle commission.

M. B. Durel mentionne qu'il croit que M. Shah vient de dire juste avant que c'est une commission qui est imposée par la loi et qui devrait déjà être constituée depuis plusieurs années et qui ne l'a pas été, donc il ne comprend pas cette réticence.

Mme M. Denzler Arapian lui répond que la loi prévoit que la commission existe mais elle peut être attribuée à une commission existante. Elle s'adresse ensuite au vice-président pour lui demander de la remplacer un instant afin qu'elle puisse prendre la parole, à ce sujet, ce qui est accepté.

Elle s'exprime ainsi « Suite à ce qui a été dit, oui effectivement on peut tout à fait dire que c'est la commission d'urbanisme qui s'occupe d'élaborer des stratégies pour une meilleure gestion de l'énergie dans la commune, c'est possible, je suis moi-même la présidente de la commission d'urbanisme. Il est vrai que ces derniers temps nous avons moins de dossiers comme c'est souvent le cas en hiver, mais les séances sont quand même assez longues et puis suivant la proposition de M. F. Despland je me pose quand même la question de savoir comment peut-on adjoindre deux membres externes ? Est-ce qu'on fait des demi-séances ? Est-ce qu'on fait venir les gens après ? J'aimerais juste insister sur le fait que je trouve qu'il serait important de faire une commission ad hoc quitte à ce qu'on dise, si vous trouvez cela plus pratique, que ce soit les membres de la commission d'urbanisme qui font une séance en plus. »

M. Despland répond que ce n'est pas compliqué, que cela fonctionne avec la commission des travaux publics. Si nous avons un sujet à régler, à discuter avec des personnes externes, nous les prenons en début de séance, nous réglons le cas et ensuite nous les libérons et nous continuons notre séance entre membres de la commission.

Mme F. Gagnaux précise que selon le règlement communal, c'est la commission des travaux publics et des services industriels selon l'édition 2012 point g, qui est censée s'occuper de la politique énergétique. La question de la politique énergétique est transversale d'où l'importance peut-être d'une commission ad hoc.

Mme F. Nater prend la parole : « il y a parfois des objets qu'on emprunte d'une certaine façon et qu'à posteriori on se dit qu'on aurait peut-être dû les embrancher autrement, que cela aurait été un peu plus simple. Toujours est-il, les choses se sont embranchées de cette façon là donc on va les traiter ainsi. Mme F. Gagnaux vient effectivement de m'enlever les mots de la bouche. Je voulais dire que quand la motion au départ a été déposée, on aurait pu commencer par répondre et potentiellement botter en touche, si vous me permettez cette expression, en disant que dans le fond, les compétences en matière de politique énergétique relevaient de la commission des travaux publics puisque effectivement c'est inscrit dans le cadre du règlement communal. En même temps, c'est vrai qu'effectivement il y a des dispositions cantonales qui nous obligent à la création d'une commission énergie. Nous avons effectivement eu une réflexion ici, si c'est moi qui vous réponds aujourd'hui, et pas en premier lieu le chef du dicastère de l'urbanisme, c'est bien parce qu'effectivement ces questions énergétiques sont éminemment transversales et elles touchent dans le fond à plusieurs domaines d'activités d'une collectivité publique. C'est la raison pour laquelle, dans un premier temps, quand le Conseil communal avait répondu à la motion, il avait effectivement proposé que cette commission d'énergie soit composée de la commission d'urbanisme ce qui vient d'être repris ce soir avec une composition élargie potentiellement avec des expertises externes et c'est effectivement sur cette base que nous avons poursuivi notre réflexion en prenant conscience que justement ces questions énergétiques touchent dans le fond à différents domaines de façon transversale ce qui donnait du sens potentiellement de créer une commission mais d'où la proposition d'un rapport que les membres de cette commission soient prioritairement ou principalement des membres issus soit de la commission d'urbanisme, soit de la commission des travaux publics, soit de la commission des domaines et forêts parce qu'il y a déjà des compétences qui sont à discuter autour de ces questions énergétiques pour ne pas recommencer avec le nouveau commissaire. Donc voilà c'est la raison pour laquelle le Conseil communal est venu avec cette proposition. A partir de là, nous nous sommes ouverts à d'autres réflexions mais je crois qu'effectivement ce qu'on doit quand même retenir aujourd'hui par rapport à ces questions-là c'est que non seulement il y a des dispositions dans la loi cantonale, on ne peut pas juste comme cela oublier que ces questions énergétiques sont évidemment transversales puisqu'elles touchent effectivement l'urbanisme, les travaux publics, les services industriels, ces domaines en particulier. »

M. C. Weber s'est posé la question lorsqu'il a lu que la commission se réunit deux fois par année au moins, si finalement il ne suffisait pas de réunir les deux commissions deux fois par année, commissions TP-SI et l'urbanisme, comme cela l'a été fait une fois avant le Closel lorsque les commissions financière et d'urbanisme se sont réunies. L'idée n'est pas de faire une commission ad hoc à notre sens.

M. D. Pellaux répond « Au moment où la loi cantonale sur l'énergie est entrée en application, il y a eu des séances d'information qui ont fait connaître les enjeux et présenter justement les démarches qui devaient suivre. Effectivement, la commission énergie peut être attribuée à une commission existante et dans certaines communes, on a dit pour nous c'est bon il y a déjà telle ou telle commission qui traite de l'énergie. Pour être plus précis, comme l'a dit Mme F. Nater, il y a les bâtiments communaux qui sont concernés puisqu'ils ont un label énergétique, une classification au niveau d'isolation. On pourrait dire que les domaines et forêts traitent de cela, il y a l'urbanisme également puisque dans les dossiers de permis de construire, il y a souvent déjà une partie énergie qui est pour nous à peine traitée puisqu'il y a des services cantonaux qui s'en chargent quand les dossiers sont pointus, ils vérifient que les règles soient respectées et il y a des choses auxquelles on ne peut pas déroger.

Il y a plusieurs commissions qui traitent des questions énergétiques mais la règle voudrait qu'on définisse qui s'en occupe et comment. C'est cette réflexion et c'est dans cette démarche qu'on veut maintenant dire on se positionne par rapport à la loi cantonale. Effectivement on est déjà venu devant le Conseil général avec ce sujet, à ce moment-là on vous proposait d'attribuer cela à la commission d'urbanisme mais le sujet a été retiré à la demande de la présidente juste avant la séance. Je vous le rappelle ce n'est pas la première fois qu'on vient vers vous, c'est la deuxième fois afin qu'on trouve la meilleure des solutions ».

Peut-être une troisième s'exclame M. F. Despland : « Ce que dit M. C. Weber, je ne pense pas que cela soit une bonne solution. Par contre il y a du bon parce que moi je m'opposerais à ce qu'on ait une commission des TP de sept membres qui va faire une séance avec la commission d'urbanisme à sept membres plus la commission des forêts qui sont cinq et qu'ainsi on se retrouve dans une séance avec plus de 20 personnes ! On n'arrivera plus à terminer les séances à 22h00. On pourrait prendre quelques personnes de ces commissions pour en créer une nouvelle mais ce n'est pas bien défini donc c'est pour cela qu'il serait bien d'en discuter à nouveau et puis de revenir à un prochain Conseil avec des propositions, comme éventuellement de joindre cette commission à l'urbanisme, en mettant une personne des TP, une personne de la forêt ou autre. Est-ce que ça sera suffisant ou y aura-t-il trop de monde de l'urbanisme et pas assez des autres commissions ? Ce n'est pas tout à fait clair ».

Il faudrait chercher une bonne solution qui convienne à tout le monde. Pour ce faire, il demande le renvoi de ce point de l'ordre du jour afin de pouvoir en discuter dans les groupes un peu plus sérieusement mais il n'est opposé à ce que des membres des TP fassent partie de cette commission bien au contraire.

Mme M. Denzler Arapian redonne la présidence au vice-président et dit avoir un peu de peine à suivre l'argumentation de M. F. Despland, par contre elle est tout à fait d'accord qu'à vingt on n'arrivera à rien. Si on suit l'argumentation de l'Entente qui dit qu'il y aura des séances en plus et que c'est inutile de coller encore des séances à tous les membres de la commission d'urbanisme, plus commission des TP-SI, plus commission des forêts, elle ne voit pas où cela mènerait et ne voit pas en quoi cela pourrait alléger le travail des conseillers généraux. La question qu'elle pose est d'envisager d'avoir au moins un membre de chaque groupe représenté au Conseil général et d'adjoindre peut-être à ces sept personnes, entre deux à trois membres extérieurs. S'il y a plus de gens parmi les membres du Conseil général qui sont intéressés, pourquoi ne pas les inclure ? Il faut être un peu moins rigide dans la composition de la commission, voilà ma proposition.

M. B. Durel voudrait juste rappeler qu'il expliqué dans son texte qu'il est tout urgent de diminuer la consommation énergétique de la planète et que c'est la planète qui est en jeu. A entendre ces tergiversations, il dit que ce qui est en train de nous arriver par le réchauffement climatique est une catastrophe planétaire. Il sait qu'on ne va pas résoudre ce problème à Bevaix mais quelque chose peut être fait si tout le monde y contribue sinon l'enjeu c'est quoi ?

C'est la disparition de l'homme sur la terre, ni plus ni moins ! Il aimerait quand même qu'on prenne cela très au sérieux et si le parti socialiste propose de faire une commission ce n'est pas pour faire deux petites séances comme ça par année, mais c'est pour la rendre la plus énergique possible.

M. Humbert-Prince déclare qu'il y a eu deux prises de position, de l'Entente et du PLR, pour donner mandat à la commission d'urbanisme de mettre en place cette grave question partagée tous. Ce qui est clair, c'est que c'est la commission d'urbanisme qui va recevoir le mandat de ce dossier et qui mettra en place cette politique énergétique. Cela permettra par la suite de réfléchir à la façon dont les actions doivent être menées mais ce soir tous les problèmes ne pourront pas être résolus.

Pour M. J. Lopes, nous n'avons pas besoin de la commission d'urbanisme pour s'occuper de l'énergie. Il signale que la commission de TP-SI s'est déplacée à Broc/Gruyère pour se rendre compte sur place d'un modèle d'énergie de lampe pour adapter à la commune de Bevaix cela a été fait il y a deux ans environ. La commission TP-SI s'est occupée des économies d'énergie, d'examiner de nouveaux systèmes et il n'y a pas eu besoin d'une commission d'énergie pour autant. Aujourd'hui le canton oblige lors de chaque transformation ou nouveau bâtiment à tenir compte des nouvelles normes d'énergie, alors sa question est de savoir à quoi servirait cette commission ? Elle traiterait de quoi ? Pour chercher de nouvelles énergies à Bevaix ? Pour avoir un nouveau discours entre M. D. Pellaux et M. A. Shah ?

M. F. Despland mentionne que ce dossier devient un peu compliqué, il aimerait bien que la commission d'urbanisme s'en occupe. Mme la présidente a dit qu'il était possible de s'adjoindre les personnes de telle ou telle commission plus deux ou trois personnes externes mais il aimerait bien que cette commission ait toute sa valeur et qu'elle ait le respect de tous parce qu'elle fait du bon travail. Mais si on va prendre Pierre, Jacques ou Jean, il y aura le nombre de personnes mais il pense que le résultat ne sera pas bon. La solution qu'il préconise est de transmettre le dossier à la commission d'urbanisme en lui demandant de l'étudier et de faire des propositions. Ensuite au sein des différentes commissions il faudra définir un organigramme des tâches et désigner une ou deux personnes de chaque commission pour cela. Il s'oppose un petit peu à la création d'une nouvelle commission afin de ne pas se charger encore de nombreuses séances supplémentaires. C'est dans ce sens qu'il demandait le renvoi de ce point.

M. D. Pellaux intervient et approuve les propos de M. J. Lopes et du représentant socialiste. Quand on traite d'un sujet, l'aspect énergie est une des préoccupations du Conseil communal. La création d'une commission énergie n'est pas utile puisque l'exécutif s'en occupe déjà dans chacun de ses projets.

C'est d'ailleurs la nouvelle loi sur l'énergie qui demande une formalisation de l'attribution de la tâche « énergie ». Mais ce n'est pas une nouveauté, vous pouvez faire confiance à l'exécutif, l'énergie est déjà une de ses préoccupations et de celle des commissions depuis longtemps. L'énergie est au centre de des préoccupations et ce n'est pas cette nouvelle commission qui fera changer leur attitude à ce sujet.

M. T. Rothen dit « Il y a plusieurs éléments dans ce débat. Une perte importante est justement de ne pas pouvoir s'adjoindre dans une commission des bevaisans ou des bevaisannes qui sont de réels spécialistes de questions d'énergie. Ces personnes pourraient apporter à notre commission autre chose que le ronron continu que nous avons dans nos commissions qui sont constituées souvent de gens désignés par leur groupe, intéressés par le sujet mais pas réellement de vrais spécialistes. Vous le verrez, l'avenir de la commission des finances m'inquiète beaucoup parce que le sujet va devenir de plus en plus compliqué et je crains qu'un jour on ait de la peine à trouver des candidats potentiels au sein du Conseil général qui seront prêts à se sacrifier pour en faire partie avec le nouveau MCH2 et les conditions financières qui seront celles qu'on devra appliquer dans nos communes.

L'énergie pour moi c'est une grande inconnue, ça me paraît difficile. Si on me disait aujourd'hui, dans la commission où tu es on va traiter de cela, je ne suis pas sûr que je pourrais apporter quelque chose d'intéressant au débat. Donc je trouve dommage qu'on n'ait pas la possibilité d'adjoindre dans une commission d'énergie des gens qui ont peut-être une façon de penser un peu différente et qui ne sont pas coincés dans un fonctionnement rigide.

J'ai quand même entendu qu'aujourd'hui la politique énergétique était un sujet qui est attribué à la commission des travaux publics. Je ne sais pas qu'elle a été ses actions ces dernières années dans le domaine mais ce jour on parle de la transférer à l'urbanisme, alors c'est clair cela nécessite un changement de notre règlement

communal puisque cette politique énergétique est attribuée à la commission des travaux publics et ceci nécessite un arrêté bien différent que celui en vigueur puisqu'il faut changer un règlement.

Donc faire dans cette circonstance? Pour moi on ne peut pas rejeter ce sujet comme il est aujourd'hui et effectivement il faut peut-être y réfléchir un peu plus et trouver des solutions qui conviennent à tout le monde. Mais je vous rappelle aussi que peut-être dans une commission où il y aurait des externes, ces externes là seraient les vrais moteurs et pourraient amener des idées, des sujets, aller s'intéresser, alors qu'aujourd'hui, comme on le voit dans nos commissions, c'est parfois difficile d'avancer et de trouver ces moteurs parce qu'on est surchargé avec différentes séances et nos intérêts divergent parfois des sujets qui sont traités dans la commission ».

Mme M. Denzler Arapian ajoute qu'elle a entendu M. F. Despland dire qu'on ne pourra pas décider ce soir de la composition de cette commission. Hors, l'arrêté dit simplement qu'on formera une commission de sept membres, dont cinq du Conseil général et deux de l'extérieur. C'est toute Latitude à chaque commission existante qui traite de l'énergie de se poser la question est-ce qu'il y a quelqu'un au sein de sa commission qui serait intéressé et adéquat pour cette commission ? Donc elle ne voit pas en quoi on va décider ce soir, la décision à prendre est sur la création d'une commission, ça fait quand même plus d'un an que c'est inscrit dans la loi cantonale. Il lui semble qu'on pourrait arrêter de tergiverser, voter la création de la commission quitte à réfléchir tranquillement après dans les divers groupes et dans les diverses commissions, de qui formera cette commission « énergie » et ainsi on ne renvoie pas cet objet pour la troisième fois.

M. F. Despland s'exclame « Madame la présidente, c'est vous qui voyez les choses de cette façon-là ». En tant que président de la commission TP-SI, il déplore de ne pas avoir parlé officiellement de ce sujet en commission, bien que celle-ci travaille au contrôle de l'énergie depuis plusieurs années déjà. Il signale qu'un excellent travail a été fourni à ce niveau-là lors de l'installation des nouveaux lampadaires qui ont été mis en place dans notre commune. Mais qu'il n'a jamais été question de prendre la présidence de cette commission « énergie ».

M. G. Bertschi intervient : « Je suis un petit peu estomaqué du débat de ce soir, parce qu'on est en train de se demander qui doit tenir le rôle. Est-ce plutôt l'urbanisme ? Les travaux publics ? La commission dont on parle ce soir doit prendre de la hauteur. Cette commission-là doit être supra des autres commissions parce que finalement lorsqu'on construit un bâtiment on s'occupe d'énergie, lorsque on consomme de l'énergie chez soi, ce pourrait être la commission du feu, lorsque le garde-forestier va avec son tracteur dans la forêt cela pourrait concerner la commission des domaines et forêts. Cela démontre bien qu'il ne s'agit pas uniquement de savoir si c'est la commission des travaux publics, de l'urbanisme ou je ne sais qui s'occupe de cela. Il faut quelqu'un qui ait une vision un petit peu plus méta de la chose. »

Mme M. Denzler Arapian annonce un amendement du groupe des Verts qui propose d'ajouter à l'art. 2 « Chaque groupe du Conseil général doit être représenté » ainsi l'alinéa 2 de l'article 2 deviendrait l'alinéa 3.

M. S. Comtesse dit qu'il y a eu une demande de renvoi, donc il ne faut pas voter l'amendement après.

Mme V. Pantillon intervient pour dire que nous avons voté et que personne ne s'est opposé pour l'entrée en matière donc il n'y a plus de renvoi possible.

Mme M. Denzler Arapian affirme qu'il n'y a pas de renvoi voté maintenant puisque l'entrée en matière a été acceptée. Maintenant on va jusqu'au bout et passe au vote de cet amendement.

Après le vote, l'amendement est refusé par 19 voix contre 6.

Vote de l'arrêté tel qu'il a été proposé et qui demande simplement qu'une commission consultative thématique « énergie » soit créée et composée de sept membres dont cinq issus du Conseil général et deux externes.

Les membres externes citoyens de Bevaix font acte de candidature, l'ensemble des membres de la commission sont élus par le Conseil général selon les dispositions du règlement général de commune. La rémunération prévue est les jetons de présence, y compris pour les membres externes. L'arrêté entre en vigueur avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2015 et le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

L'arrêté est mis au vote, il est refusé par 16 voix contre 10.

## **7. Motion du groupe des Verts en faveur de la végétation dans le village**

M. A. Shah s'exprime en ces termes « Permettez-moi d'apporter quelques compléments d'information au texte que vous avez reçu. Nous constatons que dans le règlement d'aménagement communal datant de 1996, il existe au chapitre 15 une liste détaillée des zones à protéger où sont énumérés exclusivement des éléments de végétation, arbres, arbustes, etc. qui doivent être protégés dans les différents endroits. Je vous recommande la lecture de ce règlement c'est vraiment instructif mais cette liste n'a plus été mise à jour depuis 1996. Il y a encore des arbres qui figurent sur cette liste et qui ne sont plus ou des nouveaux arbres qu'il faudrait maintenir dans la nature, par exemple les cerisiers et les noyers le long du chemin des Prés, qui ont été plantés récemment. Donc ce que nous suggérons par cette motion c'est de mettre cette liste à jour. A mon avis c'est une action à tenir en parallèle avec la révision du plan d'aménagement local. Nous avons approuvé le PAL, dans la révision du plan d'aménagement local, on devra s'occuper de beaucoup d'autres choses comme la redéfinition des zones à construire, la planification et les modifications de routes, les problèmes de parcage etc..

Dès lors les questions relatives à la place de la nature dans notre village risquent d'être traitées de façon trop sommaire. Nous pensons qu'une étude dédiée à cette question s'impose, si en 1996 on a pris la peine d'établir un inventaire détaillé des zones et nature à protéger, il est sans doute pour moi indiqué de faire une action similaire maintenant en parallèle avec la révision du plan d'aménagement. Cela pourrait se faire par la création d'un petit groupe de travail dédié à cette question. Dans ce village il y a beaucoup de travail qui inclut un domaine spécifique ainsi que des représentants du Conseil général ont été formés et ils ont identifié vingt-deux actions concrètes à mener pour redonner plus de végétation.

Cela a conduit un plan d'action du Conseil communal sur trois ans avec un coût total de CHF 19'800.-. Nous sommes de l'avis que notre commune de Bevaix aurait tout intérêt à faire des démarches civiles. Bevaix profite déjà d'un cadre naturel exceptionnel, dont il faut préserver et même renforcer ». Il invite l'assemblée à soutenir cette motion.

M. D. Pellaux recommande à chaque participant d'admirer les cerisiers et noyers qui mènent vers le lac, chacun à une plaque avec son nom et ce sont des espèces régionales qui sont vraiment splendides, quelques arbres ont déjà été remplacés parce qu'ils ont été endommagés par le temps ou pour d'autres raisons. Cette rangée d'arbres était très discutée puisqu'elle est située en bordure des zones agricoles. C'est une compensation écologique de l'autoroute financée par le canton et j'ai de la peine à m'imaginer qu'elle ne jouisse pas de la plus haute des protections à ce titre.

Mais la réponse concernant la motion du Conseil communal, les objets traités dans la motion relèvent en grande partie du dicastère de l'urbanisme. Nous allons travailler prochainement sur ces sujets et la modification du plan d'aménagement local ce qui permettra de traiter de l'aménagement paysager et de la protection des zones vertes de Bevaix.

Très sensible à ces objets, je vous propose donc de réfléchir activement à préparer des idées à ce sujet nous pourrions les prendre en compte dans notre travail. Pourtant la création d'un nouveau groupe de travail ad hoc ne permettra probablement pas de gagner en efficacité. Nous vous proposons donc de refuser cette motion bien que ses idées soient louables.

M. F. Despland approuve ces idées et il est d'accord pour l'arborisation du village, en déclarant qu'on a tous un petit côté écolo et ça vous pouvez en être sûr. Mais au point 3 de l'ordre du jour de cette séance nous avons accepté un crédit pour la pré-étude du plan d'aménagement local, nous nous en réjouissons. Le groupe PLR ne juge pas utile de prendre en compte cette motion des Verts alors que le contenu figurera dans le PAL, ce

plan auquel on a adhéré. De ce fait le groupe PLR refusera cette motion et vous encourage à faire de même.

Mme F. Gagnaux déclare que le groupe socialiste soutiendra la motion des Verts de Bevaix en faveur de la végétation dans le village. Toutefois comme ça a été suggéré par d'autres groupes, nous proposons qu'elle soit intégrée à la révision du plan d'aménagement local pour lequel un crédit de pré-étude vient d'être voté.

M. J. Lopes relève que quand on vote un crédit d'aménagement, il y a des experts en la matière qui présentent une étude, il faut leur faire confiance. Le Conseil communal supervise ensuite. Le groupe de l'Entente votera contre cette motion.

M. M. Altermatt indique que depuis quelque temps le Conseil général doit se prononcer sur des motions des Verts, pour des sujets plus ou moins utiles. Cette motion de végétation dans le village inflige du travail supplémentaire au Conseil communal qui est déjà bien occupé avec des enjeux beaucoup plus importants.

Il soumet l'idée aux Verts de la création d'une société d'embellissement, qui ressort d'une initiative privée, afin de moins solliciter nos autorités communales, cantonales ou fédérales. C'est un instrument tout simple et qui a fait ses preuves.

En réponse à M. D. Pellaux, Mme V. Pantillon dit qu'il n'est pas demandé la création d'une commission. Les Verts demandent d'étudier la possibilité de planter partout où c'est faisable. C'est dans le développement qu'ils parlent de cette commission qui pourrait se faire si le Conseil communal le jugeait utile et agréable, comme cela s'est fait à Corcelles, ce n'est pas demandé dans la motion même. Les différentes interventions des membres du PLR l'interpellent car si M. F. Despland assure qu'il a une conscience écologique et que de toute façon le PAL se fera et qu'on s'occupera de ces questions-là, ensuite M. M. Altermatt lui pense qu'il ne faut pas charger le Conseil communal de ces travaux. Alors il faut savoir ! Elle a l'impression que ce sujet n'est pas vraiment pris au sérieux. Elle croit que ce sont de mauvaises excuses pour ne pas accepter cette motion, donc dans ce cas clame-t-elle « Ayez au moins le courage de dire que vous n'avez pas de conscience écologique ».

M. D. Pellaux revient sur sa réponse et dit qu'il a proposé de réfléchir activement à préparer des idées sur ce sujet. Des processus de révision du plan d'aménagement local se feront en plusieurs étapes. Il y a la pré-étude pour laquelle on a voté un crédit de CHF 80'000.- puis ensuite il y aura le travail de révision même. Nous aurons nos commissions qui seront activement intégrées, ainsi que des moments participatifs à ces moments-là et il faudra venir avec des idées et les faire passer au vote pour qu'elles s'imposent. Quant à la commission, les termes de la motion ont été repris qui proposent, épaulée par un groupe de travail ad hoc.

M. T. Rothen dit avoir pensé ne pas avoir à intervenir trop souvent, mais la situation est un peu cocasse. Il précise qu'une motion c'est de demander au Conseil communal d'étudier un sujet de proposer quelque chose, de faire un rapport et qu'il s'agit surtout de ne pas dépenser beaucoup d'argent. En l'occurrence, il y a une motion et une solution est présentée par le Conseil communal mentionnant que c'est dans le cadre du plan d'étude du plan d'aménagement local qu'on va traiter ce sujet là. Quelque part rien ne nous interdit d'accepter cette motion ce soir et simplement d'attendre la réponse du Conseil communal qui sera de dire ce qu'il propose sur le sujet en réponse à la motion qui pourra être classée à ce moment-là. Le problème de ce soir c'est que finalement on apporte une fausse réponse qui serait de refuser cette motion. Il faut accepter la motion, ce qui veut dire en quelques mots : j'accepte que ce problème soit traité dans le cadre du PAL et peut-être même que dans la pré-étude du PAL. Il y a peut-être l'occasion déjà d'inventorier les sujets de protection qui n'ont plus lieu d'être parce que les arbres n'existent plus. C'est peut-être ça la vraie solution. Acceptons cette motion et puis le Conseil communal nous répondra et demandera le classement de la motion en disant ce sera fait dans le cadre du PAL, c'est tellement plus simple.

Mme M. Denzler Arapian lit le texte de la motion parce qu'elle pense qu'il y a une confusion entre la motion et le développement, la motion dit simplement « Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de planter partout où cela est faisable dans



notre village sur le domaine communal, des espèces indigènes, arbres, arbustes, plantes aromatiques, prairies fleuries, etc. il est prié de veiller à ce que l'inventaire des arbres protégés figurant dans le plan d'aménagement communal de la commune soit mis à jour à cette occasion et de présenter un rapport au Conseil général » c'est tout.

La parole n'étant plus demandée, la motion des Verts est mise au vote.

La motion est refusée par 15 voix contre 11.

## **8. Motion du groupe des Verts pour la réduction de la pollution lumineuse**

Mme V. Pantillon, porte-parole du groupe des Verts, annonce qu'il a déjà beaucoup été parlé d'énergie et que ça va continuer. En se référant à la motion citée en titre, elle donne encore d'autres éléments. Le Locle en 1858 savez-vous pourquoi la ville allumait ses premiers réverbères à gaz que vingt nuits par mois en moyenne ? C'est parce qu'elle estimait que l'éclairage naturel de la lune était suffisant les dix autres nuits. Cela représentait qu'un demi-lux contre dix à trente lux que l'éclairage consomme de nos jours. La durée d'éclairage représentait alors cinq heures en moyenne, de 18h00 à 23h00, soit au total 1200 heures par an contre 4300 heures de nos jours. Nous sommes bien conscients que nous avons besoin d'éclairage public en soirée mais ne demandons pas de retourner au 19<sup>ème</sup> siècle.

Nous en avons besoin pour la vie économique, la vie sociale, le confort et la sécurité, mais au cœur de la nuit il n'en est pas de même, nous pouvons et devons réduire l'éclairage public pour différentes raisons. La pollution lumineuse peut provoquer des dérèglements psychosomatiques comme les troubles du sommeil ou les dérèglements hormonaux voire de l'agressivité ; en outre cette pollution pose problème au niveau de l'environnement les oiseaux migrateurs sont désorientés et d'autres animaux en souffrent comme les batraciens et les insectes. De plus, une diminution de l'éclairage public permettra des économies en énergie, des économies en matériel et conséquence logique des économies financières. Les pistes à explorer sont multiples, on peut par exemple diminuer l'intensité lumineuse une partie de la nuit ou bien éteindre un luminaire sur deux voire plus pendant une partie de la nuit ou bien encore éteindre complètement certains tronçons pendant la nuit. Prenons par exemple le cas où on éclaire de 17h00 à 7h00 du matin, une réduction de 50% de l'intensité lumineuse entre 23h00 et 7h00 du matin génère 29% d'économie de courant. C'est la solution adoptée par Fontainemelon, la différence de perception entre les deux éclairages n'est pas frappante et on s'y habitue vite. Deuxième possibilité c'est d'arrêter complètement l'éclairage public entre 1h00 du matin et 5h00 et cela génère une économie de 33%. L'arrêt complet entre 23h30 et 5h30 génère 50% d'économie. De plus, cette solution d'arrêter complètement l'éclairage a l'avantage de ménager les luminaires qui auront ainsi une plus longue durée de vie. On peut aussi combiner différents systèmes par exemple éteindre un lampadaire sur deux en début de nuit et fin de nuit et éteindre complètement au milieu de la nuit. L'argument que la commune peut être tenue pour responsable en cas d'éclairage insuffisant des routes n'est pas applicable, l'art. 32 de la loi fédérale sur la circulation routière prévoit notamment que, je cite « La vitesse doit toujours être adaptée aux circonstances notamment aux conditions de la route, de la circulation et de la visibilité » donc l'automobiliste doit s'adapter si la route n'est pas éclairée. L'argument de la sécurité revient constamment mais diverses études ont démontré que le fait d'éclairer abondamment en pleine nuit favorise les incivilités, les tapages et éventuellement les délits. Les expériences pratiques de l'extinction nocturne sont nombreuses, en France plus de 6000 communes s'y sont mises dont Saumur, une commune de 27'000 habitants. Les expériences montrent une nette amélioration concernant les déprédations, les dommages à la propriété et le tapage nocturne et ceux-ci déjà durant les heures avant l'extinction. Les expériences quant à l'évolution des agressions et cambriolages ne sont pas significatives et il en va de même avec les accidents. Pour finir permettez-moi encore une question, trouvez-vous normal qu'on éclaire à 3h00 du matin de la même manière qu'à 21h00 ? Les Verts répondent par la négative et c'est pour cette raison que nous vous demandons d'accepter notre motion et nous vous en remercions par avance.

M. F. Nater ne sait pas si le Conseil communal peut faire valoir un joker mais peut-être que ce soir il va essayer d'en faire valoir un. Donc ça c'est une petite boutade parce qu'en fait le Conseil communal aurait souhaité en réponse à cette motion proposer que ce sujet soit traité par la commission de l'énergie vainement voté par votre autorité ce soir. Malheureusement, comme vous en avez décidé autrement, la réponse va être à partir de là différente. Vous dire que le Conseil communal sur la base de ces éléments ne donne pas de préavis par rapport à cette motion, si ce n'est de dire un certain nombre de choses, en particulier quand notre commune a changé un certain nombre de points lumineux dans le village, cette question s'est déjà posée, a déjà été effectivement discutée en commission des travaux publics et que nous avons en particulier un certain nombre de rues qui sont aujourd'hui éclairées avec du LED qui est d'une très faible consommation donc qui n'implique pas forcément de réduction supplémentaire ou qui n'offre pas forcément d'alternative supplémentaire puisque c'est déjà une consommation plus faible. Vous dire aussi que sur le fond, votre autorité décidera et si votre autorité décide d'accepter cette motion nous étudierons, ça ne veut pas dire que nous n'étudions pas cette question en dehors de cette motion mais peut-être aussi apporter un autre éclairage dans cette discussion. Nous avons régulièrement des interpellations de citoyens du village qui nous demandent en fait d'installer des lampadaires supplémentaires dans certaines zones du village. Donc comme quoi il peut y avoir effectivement des visions relativement différentes de la situation. Donc voilà sur cette base pas d'opposition formelle du Conseil communal, pas de préavis plus précis par rapport à cette question si ce n'est que ça fait partie effectivement de ses préoccupations.

M. C. Weber s'exclame que pour sa part il a été très surpris que, par cette diminution d'éclairage, on arrive à une baisse de 10% de réduction des incivilités. Il dit qu'il ne faut pas confondre les chiffres car s'il fait nuit noire entre 1h00 et 5h00 du matin, il y aura une augmentation de l'insécurité de 90%, c'est clair et net. Lui-même se sentirait insécurisé dans ces conditions. Bien qu'il comprenne l'idée d'essayer de faire des économies, il mentionne que le Conseil général en a faites, par le vote des magnifiques nouveaux lampadaires LED.

M. B. Durel se dit surpris du sentiment d'insécurité des gens en milieu naturel ? L'homme s'est habitué à un milieu plus artificiel et un retour aux sources ferait du bien. Pour sa part, il pense que les motions des Verts sont très importantes et qu'il faut aller dans la bonne direction et s'occuper de la nature, en prenant cela très au sérieux car la planète est en train de dépérir. C'est pourquoi il espère que d'autres partis que les Verts se préoccupent de ces problèmes.

M. M. Humbert-Prince pense que c'est très louable de faire des économies d'énergie, cela il ne le conteste pas mais il faut comparer ce qui est comparable, Bevaix n'est pas Saumur. Bevaix a deux entrées et sorties d'autoroute, qui sont des endroits privilégiés des cambrioleurs. Il y a des séries de cambriolage, il y a même des habitants de Bevaix qui ont été cambriolés quatre fois en onze ans avec l'éclairage, alors il n'ose pas imaginer sans éclairage ce que deviendrait la sécurité des habitants. Il serait bien d'avoir des statistiques des cambriolages de notre commune.

M. P. Ponci souligne que le 11 février 2013, les Verts ont accepté un crédit de CHF 216'300.- justement pour améliorer l'éclairage de façon économique. S'ils avaient lancé leur motion avant, une sacrée économie aurait pu être faite. Il relève également qu'il y a une partie du village qui n'a pas de trottoir, ceci rendrait la sécurité précaire à certains endroits comme par exemple au chemin Alfred-Borel. Il préconise en premier lieu de faire des trottoirs et après peut-être de rediscuter du problème.

M. T. Rothen entame en disant qu'une fois encore un sujet divise, ce qu'il regrette. Il rappelle qu'une étude est demandée et non pas que la rue Alfred-Borel soit éteinte. Après étude, peut-être pourrait-on dire oui il y a des zones du village qu'on pourrait éteindre sans que cela crée du danger. Il déclare qu'après étude sur internet, sur le sujet, les secteurs où il fait nuit noire, une baisse de la criminalité a été constatée. Maintenant vous pouvez refuser je vous rappelle quand même, les anciens qui ne sont plus très nombreux, qui étaient là à l'époque, combien on a dû se battre pour qu'on crée une déchetterie, oui la gauche de ce Conseil s'est battue pour qu'on crée une déchetterie à Bevaix et maintenant c'est la droite qui veut la garder.

Mme Pantillon dit qu'effectivement en 2013 les Verts ont voté un rapport pour améliorer l'éclairage du village et ont approuvé l'installation de LED à bien des endroits ce qui a fait de bonnes économies. Après le volet économie d'énergie, il y a celui de la pollution lumineuse, il ne faut donc pas oublier que tous ces problèmes se superposent. Ensuite concernant les incivilités qui baissent de 10% selon cette étude à Saumur, cela l'a aussi étonnée mais après réflexion, il est vrai que sans éclairage public, les jeunes sortent moins et, de ce fait, il y a moins de déprédations. Au niveau des agressions, il n'y a pas d'évolution significative parce qu'il n'y aurait plus d'éclairage ou que l'éclairage serait diminué. Elle invite l'assemblée à accepter cette demande d'étude et après de voir plus loin.

M. J. Lopes déclare qu'il ne voit pas la nécessité d'entreprendre d'autres démarches, la commission de TP s'est déjà penchée sur ce problème et les candélabres actuels donnent satisfaction. Il ne voit pas l'utilité d'engager d'autres dépenses.

M. F. Despland interpelle Mme V. Pantillon en lui disant qu'elle est en train de remettre en question tout le travail fait par la cheffe du dicastère Mme Nater avec son prédécesseur qui est M. B. Perregaux et la commission des travaux publics qui ont étudié la question d'économie d'énergie et l'ont concrétisée en changeant tous les lampadaires par des LED. Il n'acceptera pas cette motion qui remet en cause le travail effectué jusqu'ici par les commissaires des TP-SI.

M. B. Durel confirme qu'il faisait partie de cette commission qui a étudié les luminaires. Effectivement ils ont été invités par le Groupe E qui est un vendeur d'énergie. Pour lui, ceci n'était pas une étude. Une commission énergie avec des spécialistes, des gens certainement très compétents auraient pu peut-être donner un avis plus judicieux. La solution qu'ils ont choisie été proposée par le Groupe E mais il s'interroge si cela était vraiment la bonne solution ?

M. J. Lopes demande juste un peu plus de respect quand on parle du Groupe E.

N. Stucki intervient et tient à préciser que par rapport au Locle si on se réfère aux ouvrages entres autres à la Revue neuchâteloise mais également à un ouvrage qui est spécifique aux Moulins du Col-des-Roches, que le Bied du Locle a été dévié sous l'usine électrique de la Raçonnière parce que Le Locle a été la première ville de Suisse romande, si ce n'est pas de Suisse, éclairée à l'électricité. Cela dit, il pense qu'aujourd'hui des efforts ont été faits pour l'éclairage public notamment avec des LED intelligents. C'est une des technologies qui va encore s'améliorer.

Concernant la question de la sécurité et selon des statistiques de la police neuchâteloise de l'année passée, il constate que Bevaix se trouvait quand même dans une situation en matière de cambriolages même plus élevé que le reste du canton en raison principalement de zones résidentielles, donc pas question de baisser l'éclairage. Avec les éclairages intelligents, il y a moins de pollution lumineuse. Il soulève une question relative à l'article 32 LC1 qui mentionne que chaque conducteur doit adapter sa vitesse aux circonstances, il faut quand même préciser que les passages cloutés, ou ce genre d'endroits, on ne pourra pas ne pas les éclairer. Même si un conducteur commet une infraction et qu'il doit maîtriser son véhicule, la commune risque d'avoir une responsabilité concomitante ce qui n'est pas souhaitable.

Les études sur les questions de sécurité sont faites dans les commissions ad hoc par des personnes compétentes et de confiance. Si on devait déléguer des bureaux d'ingénieurs pour ces tâches les coûts exploseraient. Il souligne qu'aujourd'hui c'est avec les LED posés sur deux rues que la commune fait des économies de près de CHF 10'000.- par an.

D. Pellaux relève qu'avant cette législature, un travail sérieux sur l'évolution de l'éclairage avait débuté. Particulièrement lors d'une séance d'information sur les réductions de lumière pendant la nuit, le Groupe E avait démontré, chiffres à l'appui, les économies qui pouvaient être envisagées dans ce secteur.

Il précise encore que dans son quartier, les lumières qui avaient été éteintes 25 ans plus tôt, par souci d'économie, ont toutes été rallumées depuis pour des raisons de sécurité.

La parole n'étant plus demandée, la motion des Verts est mise au vote.

La motion est refusée par 17 voix contre 8.

## 9. Informations du Conseil communal

M. G. Bertschi donne deux informations à la demande du Conseil communal soit, une séance extraordinaire du Conseil général aura lieu le 4 mai 2015. En disant cela, il rassure la présidente qu'il n'y a pas d'entrée en matière, qu'il n'y a pas de vote non plus puisque c'est une conférence attribuée par le règlement communal à son article 3.13 à savoir que le Conseil communal peut convoquer le Conseil général.

Un seul objet à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, l'avenir de la propriété du Closel.

En effet, il paraît souhaitable plutôt que d'être porté sur la place publique que ce sujet fasse, dans un premier temps, l'objet d'un débat serein et non passionnel au sein des autorités communales. Le Conseil communal a mené plusieurs réflexions sur ce sujet et un document de présentation de scénarios réalistes leur parviendra prochainement.

Toutefois, la décision finale appartiendra au Conseil général. Ce sera l'occasion pour ceux qui ne l'ont pas encore fait de visiter les lieux et la maison.

En réponse à la demande écrite de Mme V. Pantillon qui souhaite savoir si le Conseil communal entend profiter de l'aide cantonale en matière de logements d'utilité publique, il lui est répondu qu'évidemment oui, une aide cantonale ne se refuse pas. Par contre il faut d'abord savoir si de tels logements sont souhaités par le Conseil général. Il ne faut donc pas mettre la charrue avant les bœufs, avant d'entreprendre quoi que ce soit auprès de l'Etat, il conviendra que le Conseil général se prononce clairement sur le devenir de cette propriété.

La deuxième information concerne le centre médical. M. Bertschi informe que pour la désignation du mandat d'architecte, le Conseil communal a été obligé de passer par une procédure ouverte de marché public, cela a pris un peu plus de temps.

Toutefois, il est persuadé que le délai d'ouverture de ce centre reste pour l'été 2016, pour autant qu'il n'y ait pas de recours ou d'oppositions. C'est le bureau B architecture à Delémont qui a été choisi car leur offre était de loin la meilleure marché et ce bureau a de l'expérience dans la rénovation de bâtiments dont un cabinet médical.

Mme F. Nater déclare que ces dernières semaines, certains faits émanant de représentants du législatif laissent penser qu'il y a peut-être parfois une certaine confusion des rôles et des responsabilités entre les instances que sont le Conseil général en tant qu'autorité législative et le Conseil communal en tant qu'autorité exécutive. Elle rappelle quelques règles fondamentales soit que les attributions du Conseil général sont fixées à l'art. 3.5 du règlement communal. Le Conseil général dispose d'un certain nombre d'outils législatifs telle que la motion, on en a eu des exemples ce soir des interpellations, des résolutions, des questions pour justement interpellier le Conseil communal sur sa gestion, ses projets ou ses actions et ce sont ces outils là qui doivent être actionnés. En outre, le Conseil général dispose de commissions pour réfléchir et discuter d'un certain nombre de questions relevant de sa compétence, celles-ci sont consultatives et en principe elles s'organisent par elles-mêmes. Les attributions du Conseil communal sont déterminées dans les articles 4.15 à 4.21 du même règlement communal. Selon ses attributions et responsabilités, c'est notamment au Conseil communal et non au Conseil général qu'il revient la responsabilité de distribuer les ordres et les recommandations à l'attention de l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs de la commune. Ces règles institutionnelles font partie des piliers de l'organisation démocratique de notre collectivité et il faut en tenir compte.

M. C. Maire apporte des informations sur l'avancée du projet de la grande salle et déclare que ce projet suit son cours administrativement. La commission a déjà travaillé, maintenant se sont les architectes. Il tiendra au courant les membres du Conseil général au fur et à mesure du développement du projet.

## 10. Divers et questions écrites

M. B. Perregaux félicite le Conseil communal et en particulier l'équipe des travaux publics et de la forêt pour le travail effectué au moment où la neige est tombée. Le dégagement de nos rues et de nos routes a été remarquablement fait dans les délais extrêmement courts et il remercie tous ceux qui ont œuvré.

Mme F. Gagnaux a une question en particulier au responsable des domaines et forêts parce qu'elle a eu vent de quelques rumeurs qui courent à Bevaix dans le village au sujet de la buvette de la Pointe-du-Grain et en particulier concernant son exploitation pour l'année 2015, elle souhaite des informations détaillées sur la situation actuelle de la buvette de la Pointe-du-Grain et sur son exploitation en 2015, sachant que la saison débute tout prochainement.

M. C. Maire répond qu'une procédure est en cours, il ne peut donc pas donner plus de précisions pour l'instant.

M. P. Ponci précise qu'une séance de la commission des domaines et forêts a été agendée à ce sujet.

Mme M. Denzler Arapian revient sur la question de Mme V. Pantillon et relit la question : Le Conseil communal compte-t-il profiter des subventions cantonales pour le Closel ? La consultation de la population quant aux idées de projet à Closel a montré qu'une grande partie des propositions comportait un bâtiment d'utilité publique, soit pour des personnes âgées à loyer modéré, voire une coopérative ou plusieurs choses à la fois. Dans leur proposition en réponse à la consultation populaire, les Verts ont préconisé une coopérative d'habitations. Il s'agit d'une forme d'habitat qui a les avantages de la propriété, responsabilisation des habitants, pas d'enrichissement d'un tiers et de la location car financièrement accessible à un grand nombre de personnes qui permet d'être plus mobile par rapport à une maison possédée. Le Grand Conseil a voté cet été un rapport relatif à la politique du logement du canton englobant un crédit quadriennal cadre de 18 millions afin d'encourager la création de logements d'utilité publique. Le but étant de doubler le nombre de logements d'utilité publique. Le canton prête les fonds sans intérêt aux collectivités publiques. Il place de grands espoirs dans les communes afin qu'elles participent à cet effort. De plus le canton de Neuchâtel à la chance de pouvoir compter sur une cheffe de l'office des logements très énergiques, Nicole Decker, qui affirme « si on me met à disposition un terrain, je m'occupe du reste ». Donc la question était, le Conseil communal a-t-il l'intention de profiter de ces subventions et du savoir faire de nos fonctionnaires et contribuer ainsi à la politique du logement cantonal ? Le Conseil communal ne souhaite pas prendre la parole à ce sujet.

La présidente enchaîne avec un objet reçu pour traitement, toutefois elle est un peu perplexe car c'est un projet d'arrêté, mais un projet d'arrêté doit être déposé trente jours avant le Conseil général pour être mis en discussion et envoyé aussi au Conseil communal en copie, ce n'est donc pas une question mais un projet d'arrêté terminé. Elle ne peut pas ajouter ce point à l'ordre du jour. Elle propose que ce projet d'arrêté soit déposé pour le prochain Conseil général.

M. M. Humbert-Prince déclare qu'effectivement le PLR est souvent placé, il ne veut pas dire devant le fait accompli, mais lorsqu'on a une proposition d'arrêté et puis qu'on n'a pas l'occasion de vraiment mûrir l'objet qui est mis en discussion, nous anticipons sur la séance du Conseil général du 20 avril prochain. Alors au nom du PLR, il s'adresse à Mme la présidente, en déposant un projet d'arrêté proposant une baisse de trois points de coefficient fiscal. Il lit une lettre adressée à son intention et veut bien être l'interprète de son contenu : « Dans les trente jours qui précèdent la séance du Conseil général du 20 avril 2015, le groupe PLR dépose en annexe de la présente un projet d'arrêté entièrement élaboré au sens des articles 2.25 et 3.27 du règlement général de commune. Comme il a eu l'occasion de le dire lors de la séance des comptes 2014 et à celle du budget 2015, le groupe PLR pense que les citoyens bevaisans doivent pouvoir bénéficier directement des excellents résultats financiers enregistrés ou prévus par la commune. Pour ce faire, comme il l'a fait en vain à la séance du budget, le groupe PLR propose une baisse de trois points du coefficient fiscal lequel passerait de 73 à 70

rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans la mesure où le Conseil communal a annoncé des reports de charges substantiels et des nouvelles charges importantes dès 2016, le groupe PLR considère que, par prudence, cette baisse doit être limitée à l'exercice 2015. Ce d'autant plus qu'elle aura sans doute une incidence sur la péréquation financière. Il sera temps lors de la séance du budget 2016, d'examiner si cette baisse peut être reconduite ou non. On relèvera que lors de la séance du 8 décembre 2014, le porte-parole de l'entente bevaissanne s'est exprimé comme suit : au vu de ce qui précède, l'Entente bevaissanne demande au Conseil communal une étude sérieuse de cette proposition de baisse de coefficient fiscal ceci dans les meilleurs délais, si possible pour le prochain Conseil général traitant les comptes. L'Entente bevaissanne ne voudrait pas devoir considérer la possibilité d'un dépôt d'une initiative soumise au vote des bevaissannes et bevaissans ».

Aujourd'hui, l'Entente bevaissanne fait exactement le contraire de ce qu'elle a dit puisqu'en déposant une initiative demandant la même chose que le groupe PLR, non seulement elle ne laisse pas le temps au Conseil communal de faire ce qu'elle sollicite de lui mais encore et surtout elle engage la commune dans une procédure longue coûteuse et risquée qui ne permettra pas des résultats avant 2016. Alors qu'on sait déjà que les résultats seront sans doute bien plus difficiles que les précédents. A cela s'ajoute que l'entrée en vigueur au plan communal du modèle comptable harmonisé sous le label MCH2 est prévu pour 2016. Ce nouveau système comptable n'autorisera plus les budgets déficitaires. Cela aurait pour conséquence que si elle devait conduire à un budget déficitaire, l'initiative susmentionnée pourrait mourir dans l'œuf, non sans avoir au préalable grevé les finances communales au prix d'une votation et charger l'administration d'un travail qui pourrait être évité.

Avec son projet d'arrêté, le groupe PLR reste fidèle à lui-même et à ses propositions. Il estime qu'il pourrait avoir des résultats dès 2015 et faire une importante économie procédure sans prendre trop de risque tout en gardant une certaine prudence pour les années à venir.

Donc il y a un projet d'arrêté qui a été rédigé qui a été soumis au service des communes pour validation et on en discutera le 20 avril prochain ».

M. S. Comtesse prend à son tour la parole pour signaler que dans le Courrier neuchâtelois, il y a eu un article sur les m<sup>3</sup> d'eau payés à La Chaux-de-Fonds, à Neuchâtel, etc. sur les taxes annuelles de compteur et souhaite savoir pour Bevaix qui gère les taxes annuelles de compteur, si c'est l'entreprise qui gère cela ou la commune ?

M. F. Nater répond à cette question en informant que c'est la commune qui gère cette question.

M. J. Lopes dit que c'est un peu triste d'avoir porté son choix sur un bureau de Delémont pour la construction du Centre médical.

M. G. Bertschi déclare ne pas vouloir entrer dans la polémique, il y a une procédure qui est claire et nette qui définit les règles du jeu pour l'attribution de ce genre de mandat. Il entend, sans vouloir trahir de secret, que lorsque des entreprises de la région se permettent d'être 10% à 30% plus cher que d'autres, il veut bien jouer les pères Noël un moment mais il est quand même garant de l'argent public et lorsqu'on a des frais d'architectes qui devraient se situer aux alentours de 12 à 14% pour ce genre de bâtiment et qu'on arrive à passé 20%, il n'y a, à son avis, aucune raison parce qu'on est une collectivité publique de payer plus cher qu'un privé.

M. M. Humbert-Prince donne juste une information qui lui donne sens d'une démarche participative, il y a sur Facebook une page qu'il a ouverte au nom de « Bevaix, village vivant » et chacun peut s'exprimer sur les thèmes désirés. Il invite l'assemblée à consulter cette page.





**Procès-verbal de la séance du lundi 20 avril 2015 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Adoption du règlement communal sur les finances.
3. Rapport du Conseil communal relatif à une baisse d'impôt.
  - a) Arrêté du Conseil général relatif à une baisse du coefficient fiscal de 4 points, de 73 à 69, pour les années 2015 et 2016 exclusivement.
  - b) Projet d'arrêté du groupe PLR relatif à une baisse du coefficient fiscal de 3 points pour l'année 2015 exclusivement.
4. Arrêté relatif à la modification du Plan d'aménagement local en zone de basse à moyenne densité soumise à plan de quartier.
5. Demande de crédit complémentaire de CHF 89'724.- relative à la construction de l'atelier forestier.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers et questions écrites.

A 20h00, Mme Muriel Denzler Arapian, présidente, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Hassan Assumani et Dimitri de Marco fonctionnent comme questeurs.

### **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 25 conseillers généraux. Mme Sandra Berger, MM. Sven Comtesse, Martin Altermatt, Didier Pelluet et Cédric Weber sont absents et excusés alors que M. François Paris est absent non excusé.



## 2. Adoption du règlement communal sur les finances.

La parole est donnée à Mme Veronika Pantillon, Verts ; qui s'exprime au nom de la commission financière :

« La commission financière a reçu un responsable du service des communes qui a expliqué la nouvelle loi sur les finances du canton et des communes. La commission a discuté ensuite de ce règlement en séance du 23 mars. M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances et les représentants de l'administration communale nous ont fourni les explications et les membres de la commission ont pu poser des questions. La commission a accepté le règlement par 6 voix. Il faut dire que ce règlement nous est dicté par le canton et que nous avons relativement une petite marge de manœuvre face à son contenu. Ensuite, vous avez vu qu'il y a une proposition, sur vos pupitres, qui modifie ce règlement. Cette proposition m'a été envoyée ainsi qu'à tous les membres de la commission et nous n'avons pas discuté autrement d'une opposition. La commission ne s'est pas encore prononcée par rapport à cette proposition, et je n'ai n'a pas eu de recours de la part des membres de la commission ».

Ensuite Mme Veronika Pantillon s'exprime sur la position des Verts qui ont étudié le règlement avec intérêt, nous regrettons que le canton impose aux communes de telles contraintes pour leurs créances. Mais la LFinEC « la loi sur les finances de l'Etat et des Communes » a été adoptée par le Grand Conseil et nous devons nous y plier. La proposition initiale du Conseil communal leur convenait et la modification remise ce soir va tout à fait dans le sens aussi des Verts puisque cette proposition tend à desserrer quelque peu le corset que les communes doivent se mettre pour gérer leurs finances désormais. Donc ils acceptent ce règlement avec les modifications qui leur sont soumises aujourd'hui.

M. Thierry Rothen donne ensuite la position du groupe socialiste :

« La nouvelle loi sur les finances qui se base sur un certain nombre d'éléments comme le MCH2, comme des règles en matière d'autofinancement qui sont bien compliquées à appliquer dans une commune. Aujourd'hui on est face à un règlement, je ne suis probablement pas le seul à ne pas comprendre tous les détails et toutes les implications par rapport à nos futurs budgets. Il y a une chose qui nous rassure quelque part et c'est la voie du groupe socialiste, c'est que finalement ce règlement est adopté dans toutes les communes petit-à-petit mais avec quelques variations, quelques variantes, quelques possibilités que l'Etat offre par sa loi sur les finances d'adapter ce règlement à une sauce bevaissanne ou boudryssanne ou autres. Aujourd'hui, force nous est de dire il y a eu un travail du service des communes et de son adjoint qui a conseillé nos autorités communales, le Conseil communal, et qui est venu à une séance de la commission financière. Je crois qu'on a tous l'impression de faire juste, est-ce qu'on fait vraiment juste ? Peut-être qu'on aura quelques surprises dans l'application de ce règlement par la suite mais comme tout règlement communal, ce règlement pourra être modifier si ils devaient constater qu'ils sont dans une impasse et aujourd'hui la dernière chose que j'ai faite avant de venir, c'est de regarder si dans le dernier article de ce règlement, il n'y avait pas tout à coup une clause restrictive qui nécessitait la majorité des deux tiers par exemple pour pouvoir le modifier, non pas du tout. Ce règlement peut être modifié, mais pas avec effet rétroactif c'est un petit peu difficile. La volonté de l'adapter au fur et à mesure de la connaissance que nous aurons de ce dossier, c'est le document que nous avons ce soir sur nos bureaux qui est déjà une première modification de ce règlement qui avait été validé par la commission des finances. Donc le groupe socialiste fait confiance au Conseil communal, au service des communes, à notre administrateur et son équipe qui ont collaboré avec les administrateurs d'autres communes qui sont face aux mêmes problèmes et qui devront continuer de collaborer parce que la mise en œuvre sera encore plus compliquée que de simplement lever la main pour valider ce règlement. J'aimerais aussi relever que dans ce règlement qu'il y a plusieurs éléments qui sont lourds en termes de gestion administrative pour nos autorités communales mais surtout pour notre administration communale. Vous avez notamment le service d'introduction d'un système de contrôle interne qui peut être quelque chose d'extrêmement difficile, long qui chronophage à mettre en place. C'est un système qui est précieux dans une situation où un collaborateur disparaît tragiquement ou prend simplement sa retraite et si on n'avait pas préparé longtemps à l'avance cette retraite.

L'administration aura à disposition des processus, des procédures qui permettront de le remplacer beaucoup plus facilement que s'il faut chercher la mémoire des anciens pour savoir comment ils faisaient cela il y a encore quelques années et comment ils devraient faire aujourd'hui. Mais ça va prendre beaucoup de temps et aujourd'hui, il y a une bonne coïncidence, c'est que notre responsable comptable est là encore quelques temps et pourra mettre en œuvre ce nouveau système. Il faudrait juste éviter de le mettre sur le dos notre pauvre Claude Limat et puis réfléchir à l'appuyer très rapidement pour que la succession puisse ce faire en douceur sans pomper les dernières force de Claude ».

C'est ensuite à M. Marc Humbert-Prince de s'exprimer au nom du groupe PLR :

« Le groupe PLR a, évidemment, étudié ce règlement, et nous nous basons aussi sur le fait que ce règlement est appliqué à l'ensemble du canton. Toutefois à l'article 10, il nous a paru important d'ouvrir le débat. page 4 :

*« Le Conseil communal peut ouvrir un nouveau crédit d'engagement ou décider un crédit complémentaire jusqu'à un montant de CHF 50'000.-, dans la limite de CHF 150'000.- par exercice. ».*

Il nous apparaît opportun que bien qu'il ne soit pas nécessaire de passer par un arrêté, pour ce point-là, que le législatif soit pour le moins informé de ce crédit ouvert par le Conseil communal. Ce serait la moindre des choses que nous soyons, nous le législatif, informés de ce qu'il se passe au sein de la commune. Alors en conclusion, le PLR, pour ne pas entrer dans une discussion sans fin, demande le renvoi en commission du projet de règlement communal sur les finances en considérant ce point article 10 ».

M. Tristan Bühler informe que l'Entente soutiendra ce règlement communal.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances s'exprime ensuite :

« Ce système MCH2 est quelque chose de révolutionnaire au niveau financier. Notre commune va faire, comme d'autres d'ailleurs, face à cette nouvelle façon de voir les choses qui est un système comptable analytique qui prévoit essentiellement un frein d'endettement et surtout des procédures de sécurité par rapport aux finances des communes. Au début, les finances communales seront soumises à un contrôle interne, un contrôle externe et bien entendu, il est évident que le Conseil général se verra dans tous les cas informé par le biais de la commission des finances. Ensuite, la complexité de ce système va nécessiter des ressources humaines vraisemblablement supplémentaires dans la mesure où chaque crédit, par exemple devra faire l'objet d'un suivi, chaque dépassement d'un crédit devra nécessiter une justification au niveau de la fiduciaire dans un premier temps, pour l'expertise de nos comptes annuels et non plus bisannuelle comme nous l'avons déjà désigné lors d'une précédente séance. Il y aura un grand travail d'adaptation, de nouvelles habitudes à prendre. Ce que nous ne savons pas encore, c'est dans quelle mesure, parce que pour l'instant nous sommes au stade de la mise sur pied. Ce que nous savons aussi c'est que si ce règlement n'est pas adopté aujourd'hui ce sera la LFinEC qui s'appliquera à la commune avec toutes ces rigueurs et le frein d'endettement. Et ce dernier est bien plus efficace pour le canton que pour les communes. Parce que le canton est appelé à dépenser beaucoup plus que les communes et les règles d'autofinancement pour le canton sont donc sévères que pour les communes. C'est pour cette raison que l'administration a établi un rapport complémentaire après s'être rendu compte et discuté avec des communes avoisinantes, en particulier avec Milvignes, que le système préconisé par l'Etat serait très restrictif pour les communes. Et nous ne savons pas que l'on pouvait s'écarter de ce système. Dans un premier temps, nous pensions devoir suivre les chiffres qui étaient proposés par l'Etat et nous avons appris le 15 avril 2015 que la commune n'est pas liée avec ces chiffres et nous avons essayé de trouver une solution qui permettrait de continuer la politique du développement de notre commune. Il faut savoir que si ce règlement n'est pas accepté ce soir, c'est la LFinEC qui s'appliquera en lieu et place, ce qui finalement ne devrait pas changer grand chose si ce n'est qu'il y aura un système plus restrictif pour la commune ».

Pour M. Marc Humbert-Prince, PLR, l'idée est de renvoyer à la commission pour ne pas avoir à débattre sur cette décision, qui est un vote qui peut avoir lieu lors de la prochaine séance.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, rappelle que la loi est déjà en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Certaines normes sont déjà applicables rétroactivement, par exemple le système de contrôle fiduciaire est effectué chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier. En ce qui concerne les compétences du Conseil communal, il faut savoir que le règlement général de commune prévoit que les crédits d'engagement du Conseil communal font l'objet d'une information à la commission financière. Il est aussi nécessaire que l'on modifie le règlement de commune. La nouvelle mouture vous sera présentée vraisemblablement pour la prochaine séance ordinaire du Conseil général. Concernant les compétences du Conseil communal, l'élargissement de cette compétence est le corollaire de durcissement des organes de contrôles internes. Nous sommes pris dans un système de contrôle extrêmement rigide mais pour assouplir le système et pour permettre au Conseil communal de pouvoir réagir, par l'exemple d'une conduite qui saute, il faut pouvoir agir rapidement. Avant, nous pouvions agir et ensuite déclarer qu'il y avait eu pour CHF 25'000.- de plus pour le déneigement, le dépassement passait comme une lettre à la poste. Tandis que maintenant, nous ne pouvons plus le faire, mais pour ne pas venir déranger le Conseil général pour des petites affaires ou des urgences, cette compétence a été prévue par la loi cantonale. Il faut savoir que la même démarche qui a été faite par l'Etat pour le Conseil d'Etat, sa compétence est passée à CHF 700'000.- contre CHF 300'000.- donc la réflexion a aussi été faite à l'échelon supérieur. Mais il faut savoir aussi que non seulement pour le canton mais aussi pour les communes, il y a encore des inconnus, il y a encore des mécanismes à découvrir avec ce système analytique et puis ce qui concerne la commune de Bevaix, ce sont évidemment l'administrateur et l'administrateur adjoint qui ont été convoqués à des séances au château pour discuter de cela. Les conseillers communaux sont en train de prendre des décisions, mais avec un appui extrêmement précieux de nos administrateurs qu'ils remercient pour le travail effectué.

M. Marc Humbert-Prince, PLR, souligne qu'il ne s'agit pas de demander des comptes au Conseil communal mais il s'agit d'information qui concernerait les investissements. Par exemple : l'extension des places de parc réservé au personnel qui a empiété sur le verger communal, c'est peut-être une mesure qui entrait dans le cadre de l'autonomie financière du Conseil mais personne en a été informé.

Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente du Conseil général, répond que la commission d'urbanisme était au courant de ces travaux.

Mme Florence Nater, présidente du Conseil communal s'exprime ensuite :

« Pour compléter les paroles de M. Nicolas Stucki, responsable des finances, on peut tout à fait entendre les préoccupations du porte-parole du PLR par rapport à la question de la transparence et de l'information et ce qui est important dans le débat c'est d'avoir en ligne de mire les niveaux de compétence et des objets spécifiques effectivement. Il y a eu un très bon exemple cité par rapport aux places de parc où la commission compétente a été informée du projet en l'occurrence si on revient sur la question strictement financière, comme l'a dit M. Nicolas Stucki, le règlement actuel de commune prévoit d'ores et déjà que les crédits d'engagement, qui dépassent effectivement potentiellement le cadre du budget, doivent être soumis en commission financière donc votre autorité est forcément informé. Il n'y a pas de raison objective pour que cette disposition là disparaisse comme par enchantement avec le prochain règlement. Pour ne pas retarder la mise en place de ce règlement et le porte-parole du groupe socialiste l'a dit tout à l'heure, il n'est pas impossible que tôt ou tard nous devrions revenir avec une modification parce qu'à l'usage on se rend compte que. Donc pour ne pas retarder la mise en route de ce règlement duquel va suivre ensuite le règlement général de commune etc. je propose que le Conseil général puisse aller de l'avant que cet élément de confiance en sachant que le Conseil communal a bien entendu la préoccupation exprimée ce soir autour de cette question d'information et de transparence mais qui dans le fond est peut-être pas rigoureusement liée exclusivement au Conseil général ».

Le PLR, par le truchement de M. Marc Humbert-Prince, demande 2 minutes d'interruption de séance.

La séance reprend et M. Marc Humbert-Prince qui informe qu'après consultation, le PLR retire sa proposition de renvoi.

Mise au vote, le rapport complémentaire du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement communal sur les finances **est accepté par 24 voix sans opposition.**

Mise au vote, le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du règlement communal sur les finances avec l'amendement qui a été proposé **est accepté par 24 voix sans opposition.**

### 3. Rapport du Conseil communal relatif à une baisse d'impôt

#### a) Arrêté du Conseil général relatif à une baisse du coefficient fiscal de 4 points, de 73 à 69, pour les années 2015 et 2016 exclusivement.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

La parole est donnée à Mme Veronika Pantillon, présidente de la commission financière :

« L'idée de baisser les impôts de la part du Conseil communal a été discutée en séance de la commission financière le 23 mars mais la commission a décidé de ne pas se prononcer sur le fond de cette question puisqu'ils n'avaient pas encore parlé dans nos groupes respectifs. Nous n'avons pas pris position concernant cette proposition. »

« En ce qui concerne les Verts, notre groupe a étudié avec soin la question pour savoir si notre village doit baisser son coefficient d'impôts. A notre avis, l'initiative de l'Entente est inacceptable puisqu'elle baisse de 3 points les impôts et surtout qu'elle n'est pas limitée dans le temps. A notre avis, cette manière de faire met en danger la santé financière de notre commune. La proposition du Conseil communal, pour sa part, soit le coefficient baisse de 4 points et est limité à 2 ans, pour 2015, avec effet rétroactif et pour 2016. Les Verts sont quand même un peu étonnés que la commune soit allée aussi loin dans sa proposition. A notre avis, une année de baisse de 4 points suffirait. Les Verts sont de l'avis qu'il faut arrêter de diaboliser l'impôt. C'est grâce à ce dernier que nos enfants peuvent aller à l'école gratuitement, que nous bénéficions de plein d'infrastructures, etc.. Nous aurions voulu que le Conseil communal donne plus de renseignements quant à la baisse proposée. Par exemple : quel serait l'effet sur la péréquation financière ? Nous savons qu'elle est difficile à estimer mais une tentative aurait été intéressante. Rappelons que plus le coefficient d'impôt est bas, moins on touche à la péréquation ou on devient même contributeur. Donc pour rappel, en 2011, notre village payait encore CHF 844'000.- à la péréquation alors que dans le budget 2015, on est pour la première fois bénéficiaire de CHF 131'261.-. Le Conseil communal parle dans son rapport du bénéfice attendu pour les comptes 2014 où il est question de plus de CHF 2'000'000.-. Le chiffre, en ressortant du projet des comptes, qui a été remis à la commission financière est inférieur à cette estimation. Le Conseil communal peut-il expliquer pourquoi ? Ensuite, cela aurait été intéressant de chiffrer par des exemples précis de baisses d'impôt pour les habitants du village. Souvent ces baisses d'impôt sont symboliques pour les contribuables et additionnées, elles pèsent lourd dans les finances de la commune. Exemple : les 4 points d'impôt à Bevaix représenteront environ CHF 570'000.- de perte pour Bevaix. De plus, il faut être conscient que les baisses d'impôt bénéficient avant tout aux ménages avec de gros revenus et peu aux ménages modestes. Est-ce que le Conseil communal a établi des exemples chiffrés ? Il nous intéresserait d'avoir ces chiffres. Dans son rapport, à l'appui du budget 2015, le Conseil communal a bien expliqué pourquoi une baisse d'impôt était alors inadéquate. Des grands investissements sont prévus, notamment la station d'épuration, la grande salle, le cabinet médical, les réfections des routes, les reports de charges du canton. De plus, le nouveau règlement financier de la commune que nous venons de voter et les règles du MCH2 laisseront moins de marge de manœuvre à la

commune. Rappelons enfin que le coefficient actuel de Bevaix de 73 points est exactement dans la moyenne cantonale. Les Verts ne sont pas d'office opposés à une baisse d'impôt raisonnable et surtout limitée dans le temps, mais 4 points sur deux ans leur semble beaucoup. Ils proposent donc un amendement à la proposition du Conseil communal qui réduit la durée de la baisse à une année au lieu de 2 mais en maintenant la baisse de 4 points ».

M. F. Despland s'exprime au nom du groupe PLR qui a étudié aussi ce domaine et acceptera la proposition a. La commune qui fait des bons résultats financiers, se doit aussi de faire un geste vis-à-vis de notre population. C'est vrai qu'on a la chance d'avoir des bons contribuables à Bevaix et on peut leur donner un petit sucre pour montrer que la commune fait quelque chose. En pensant aussi que dans d'autres domaines, il a pas été fait grand chose si ce n'est le développement des commerces bevaisans, de l'infrastructure au centre du village. Ce geste de 4 points est une bonne chose et si ce point est accepté, le PLR retirera la proposition mentionné sous § b.

Mme Pascale Borioli s'exprime ensuite au nom du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a longtemps discuté du sujet de la baisse d'impôt. Pour le parti socialiste, l'impôt est le plus social des prélèvements. Il nous permet de financer l'organisation de tout notre système scolaire, de santé, etc.. Nous croyons quelques fois que certains partis l'oublie. Dans l'ensemble, notre parti aurait préféré utiliser cet argent rapidement pour tous les projets qui se dessinent à court et à moyens terme mais nous devons accepter que ceux-ci ne soient pas en train avant quelques années et que malheureusement l'exercice comptable communal ne permet pas ou plus de provisionner. Les 7 points d'impôt concédés aux communes sur les personnes physiques en compensation du prélèvement par l'Etat de 29% de l'impôt sur les personnes morales semblent nous avoir été très favorables. Des communes dans notre canton souffrent face à ce changement. Est-ce que ça va durer ? Nous pouvons nous poser la question. Nous savons déjà que mise à part les projets que nous devons réaliser au plus vite, tout particulièrement la grande salle que tout le monde attend avec impatience, des reports de charge de l'Etat en 2016 d'environ CHF 800'000.- sont annoncés. La péréquation cantonale peut elle aussi vite basculer et augmenter rapidement. Les nouveaux modèles comptable, qui vont se mettre en place ces deux prochaines années rendent plus difficile la compréhension des budgets. Sur les modèles donnés par la commune, la part d'autofinancement pour 2015 n'est pas bonne et nous vous rappelons que nous n'avons pas beaucoup investi ces 10 dernières années. La demande du Conseil communal de baisser le coefficient pour 2 ans et 2 ans uniquement nous rassure un peu. Nous vous rappelons que Bevaix a eu des budgets très déficitaires durant plusieurs années malgré des investissements plus que modestes qui ont entraîné l'augmentation du coefficient fiscal en 2009. Des budgets déficitaires à l'avenir ne seront plus possible avec le changement de règlement financier. Nous espérons que notre nouveau Conseil général qui sera élu en 2016 restera dans cette ligne de conduite. Tous ces mélanges de paramètres, la complexité de plus en plus avérée de mettre sur pied le budget communal nous incitent à la prudence. Le parti socialiste laissera donc le choix de vote à ses membres face à la demande du Conseil communal de baisser le coefficient fiscal de 4 points limité à l'exercice 2015 et 2016 ».

Mme Solange Serp s'exprime ensuite au nom de l'Entente bevaisanne :

« L'Entente bevaisanne se réjouit du très bon résultat financier de la commune qui permet de baisser substantiellement le coefficient fiscal communal. Suite au lancement de notre initiative de baisser les impôts communaux de 3 points, le Conseil communal a décidé de nous suivre dans notre démarche et nous ne pouvons que le féliciter. Il nous est proposé une diminution du coefficient de 4 points. Si nous nous réjouissons de cette baisse, nous ne pouvons pas accepter qu'elle soit limitée dans le temps 2 ans exclusivement.

Par conséquent, l'Entente bevaisanne propose quelques modifications à cet arrêté par les amendements suivants.

Article 1: « L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Conseil général fixant le coefficient d'impôt, du 7 décembre 2009, est suspendu et remplacé pour une durée de deux ans » l'Entente demande de supprimer « pour une durée de deux ans ».

« Article 1<sup>er</sup> : Pour les exercices 2015 et 2016 exclusivement, l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 30 et 53 LCdir, multiplié par un coefficient de 69 (art. 3 et 268 LCdir). » L'Entente demande de supprimer le début du texte « pour les exercices 2015 et 2016 exclusivement ».

Article 2 : « Le présent arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016 » L'Entente demande de supprimer la fin du texte « Il est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2016. ».

Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire. »

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances souligne que contrairement à ce qui a été dit, le Conseil communal n'a suivi personne. Il n'a suivi qu'une seule chose, c'est le résultat de la commune et les budgets pour travailler avec prudence et proposer quelque chose de raisonnable. Ils n'ont suivi personne, n'ont rien décidé parce qu'il n'y a rien qui a été encore décidé et ce n'est pas le Conseil communal qui va décider d'une baisse d'impôt mais bien le Conseil général. Donc, l'annoncé qu'il y a une baisse d'impôt à Bevaix avant la lettre lui paraît un peu prématuré. Cela dit, le bénéfice pour 2014 de plus de CHF 2'000'000.-, qu'il ne s'agit pas d'un bénéfice mais d'un excédent de revenu et que bénéfice il y aura une fois que les comptes auront été adoptés et que l'affectation de ces montants aura été décidée. Ceci explique pourquoi les comptes qui ont été remis à la commission financière ne présentent pas un excédent de revenu ou un bénéfice que de CHF 1'470'000.- et non pas de CHF 2'000'000.-. Le Conseil communal a décidé, comme le permet MCH2, de proposer à la commission financière et à votre Conseil, ultérieurement, la possibilité de faire un préfinancement. C'est-à-dire que si on ne peut plus effectuer des provisions, on peut par contre préfinancer des projets. Le problème qu'il y a, c'est qu'il faut que le projet ait été voté donc ils avaient absolument aucun crédit actuellement en cours qui permettait de faire un préfinancement. Par contre, ce que nous avons pu faire, c'est préfinancer le report de charge que prévoit l'Etat pour l'exercice 2016 et ça c'est ce qu'ils ont fait ici et nous aurons l'occasion d'en reparler avec Mme la présidente de la commission financière lors de la prochaine séance. Il faut savoir que le but du Conseil communal, c'est de pouvoir assurer le développement harmonieux des projets dans la commune. Mais c'est aussi de présenter au Conseil général et à la population des comptes équilibrés. Quand le Conseil communal parle de comptes équilibrés, c'est équilibré dans un sens mais aussi dans l'autre. Quand il y a CHF 2'000'000.- de déficit, ce ne sont pas des comptes équilibrés, quand il y a CHF 150'000.- de déficit, nous y sommes presque. Quand il y a CHF 150'000.- de bénéfice, nous y sommes presque, mais quand il y a CHF 2'000'000.- de bénéfice ce ne sont pas des comptes équilibrés. Le Conseil communal a pensé qu'il serait judicieux de rendre aussi honneur aux citoyens en leur accordant une baisse d'impôt sur deux ans. Bien entendu, la question de la durée dans le temps est nécessaire à notre avis puisqu'on risquerait d'engager la commune dans des risques énormes. L'idée de limiter cette baisse dans le temps est de permettre de réexaminer la chose ultérieurement c'est à l'issue de 2 ans qu'il y aura les résultats et se poser la question si on peut la reconduire encore 2 ans ou 1 année ou autres, ce sont des choses que nous ferons. Simplement, le fait de prévoir 2 ans, c'est parce que nous pouvons nous le permettre. Nous avons effectué des calculs et nous avons regardé dans quel mesure ce serait possible. Après, aller au-delà avec MCH2, c'est vraiment prendre un risque énorme que nous n'avons pas voulu prendre. Il faut savoir aussi que l'Etat de Neuchâtel ne va pas tolérer longtemps que les communes fassent du bénéfice et que lui fasse du déficit. Les résultats d'aujourd'hui ont été extrêmement surprenants pour le Conseil communal, même au niveau du budget, et c'est simplement la traduction de la fiscalité des personnes physiques sur laquelle Bevaix compte bien plus que sur celle des personnes morales. Le Conseil communal a pensé qu'il serait judicieux d'en faire profiter la population du moins pendant un moment. Dans 2 ans, le Conseil communal ne sait pas ce qu'il en sera. Il y aura aussi des grands projets dans la commune mais ces derniers ne démarreront pas du moins une grande partie, au niveau des dépenses, dans l'exercice qui est visé. Nous sommes confiants nous n'aurions jamais pris le risque de proposer une baisse d'impôt mais si nous n'avions pas pensé que c'est faisable et nous savons qu'avec ces deux ans, la commune ne risque pas ou peu de se mettre dans une position difficile. En revanche, d'aller dans une baisse illimitée, c'est un risque énorme qui pourrait conduire à la faillite le ménage communal et le Conseil communal ne le souhaite pas. En ce qui concerne la

péréquation. Il semblerait qu'avec le nouveau système de péréquation qui est en train de se mettre en place qu'une baisse d'impôt telle qu'elle est proposée aurait une incidence extrêmement faible sur la péréquation.

Mme Veronika Pantillon, du groupe des Verts, rappelle qu'elle avait posé une question concernant les chiffres précis des contribuables bevaissans, si des projections avaient été effectuées sur le montant effectif de la diminution d'impôt pour certains contribuables, ménage gagnant CHF 100'000.- par exemple.

M. Nicolas Stucki répond que le Conseil communal a effectué quelques calculs et cet exercice s'est révélé extrêmement fastidieux parce que cela dépend tout des revenus. Ce qu'il peut dire, c'est que pour le citoyen lambda, ça se traduira évidemment par quelque chose de symbolique. Ça ne va pas être des économies de dizaines de milliers de francs par ménage mais quelques centaines de francs. Il faut faire le calcul inverse par rapport au barème fiscal, c'est un travail de bénédictin. Le Conseil communal ne va pas prier l'administration de s'en charger, car ils sont déjà assez occupés à effectuer des calculs pour chaque classe de revenu.

M. Bruno Durel, socialiste, s'exprime ensuite en son nom personnel :

« Ah ces saloperies d'impôt, si vraiment on pourrait les enlever complètement, on serait tous contents, ce serait génial. Et pourtant, l'impôt c'est le seul moyen économique d'avoir un Etat fort, démocratique. Je dis bien démocratique parce qu'en privatisant tout, en supprimant tous les services publics, on va arriver à un Etat qui ne sera plus démocratique. Ce sera les multinationales qui vont gérer. Baisser les impôts, c'est aussi baisser notre pouvoir, nous faisons partie de l'Etat, ici nous sommes à l'Etat. C'est nous qui décidons les choses et en baissant les impôts, nous allons diminuer notre pouvoir alors c'est bien beau d'annoncer à la population ? génial nos impôts mais c'est pourquoi ? Pour après laisser d'autres personnes, d'autres sociétés gérer à notre place. Je ne crois pas que ce soit très bien pour la population et qu'on va faire sa campagne publicitaire dans les prochaines votations en disant : « Regardez, on arrive à faire baisser les impôts, ce n'est pas pour la bonne cause, ce n'est pas vrai, c'est très populiste. Alors je demande au Conseil général qu'avant de prendre une décision pareille que ce soit pour 2 ans ou 3 ans, on sait très bien que de toute façon on aura beaucoup de mal à le faire remonter. On a vu combien de temps on avait mis, on a passé des dizaines d'années, avec un déficit, pour arriver à faire monter 3 points. Là, on va baisser de 4 et on a déjà compris que pour deux ans mais on va nous promener. On sait très bien qu'après ça va durer combien d'années ? C'est n'importe quoi. »

Mme Florence Nater, présidente du Conseil communal, s'exprime ensuite en ses termes :

« Sans refaire le débat sur le propos qui vient d'être dit par rapport au sens de la fiscalité. Evidemment, en tant que socialiste je ne peux qu'abonder dans le sens de l'importance de l'impôt pour le bon fonctionnement de l'Etat mais j'aimerais juste quand même revenir à un élément pour compléter ce qu'a dit notre chef des finances. Sur la question de la durée et de la question sur l'impact sur la péréquation : Ce qui nous a effectivement été transmis dans l'estimation par le biais du service des communes, l'impact de cette mesure qui est proposé par le Conseil communal sur la péréquation de 2015 et 2016 qui est effectivement extrêmement faible. Par contre, nous savons que les députés ont distribué un rapport pour la péréquation des charges structurelles qui devrait potentiellement rentrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est une raison de plus pour le Conseil communal de dire pourquoi 2015 et 2016. On a pris effectivement en considération tous ces éléments y compris l'impact de la révision de la péréquation des charges dont nous aurons quelques tenants dans les mois à venir.

Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente du Conseil général, donne la présidence à M. Marc Humbert-Prince pour pouvoir s'exprimer à titre personnel. Elle ne sait si c'est quelque chose qui peut se faire ou qui ne se fait pas du tout. En voulant faire un geste pour la population parce qu'on a des excédents de revenus. Ne serait-ce pas plus sympathique, à moins que ce soit illégal et impossible, de redistribuer CHF 100.- par enfant et CHF 300.- par adulte à chaque famille ?

M. Nicolas Stucki, répond que ce n'est juridiquement pas possible. Le Conseil communal s'est également posé la question et s'est renseigné au service des communes qui lui a répondu par la négative. C'est une question d'inégalité de traitement et c'est contraire à la loi. Le Conseil communal a attendu d'avoir des chiffres avec le résultat de 2014 et celui du budget 2015.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, demande une suspension de séance de 2 minutes.

A la reprise des débats, Mme Muriel Denzler-Arapian rappelle que plusieurs amendements ont été déposés.

Mme Solange Serp annonce que le groupe de l'Entente bevaissanne retire ses amendements.

Mme Veronika Pantillon souligne que le groupe des Verts maintient leur amendement.

Mis au vote, l'amendement des Verts qui ramène la durée de la réduction de 4 points d'impôt à un an est **refusé par 17 voix contre 2**.

Mis au vote, l'arrêté du Conseil communal proposant une baisse de 4 points du coefficient fiscal pour la durée de deux ans est **accepté par 20 voix contre 1**.

Mme Muriel Denzler-Arapian annonce que, vu cette acceptation, le PLR ne maintient pas son projet d'arrêté. Nous pouvons passer au point 4.

#### **4. Arrêté relatif à la modification du Plan d'aménagement local en zone de basse à moyenne densité soumise à plan de quartier**

Mme Muriel Denzler-Arapian, en tant que présidente de la commission de l'urbanisme, souligne que la commission a vu le rapport et était à l'unanimité d'accord que c'était une bonne chose, puisque nous allons avec cette demande de révision partielle vers une densification un petit peu plus importante du village ce qui est quelque chose qui est soutenu par la Confédération, le canton et les Verts, contre le mitage du territoire notamment.

M. Olivier Brunner s'exprime au nom du PLR qui est favorable aux modifications du plan de quartier des Yères qui prévoit une meilleure densification et acceptera l'arrêté.

M. A. Shah prend la parole au nom des Verts. Ces derniers sont pleinement d'accord avec le rapport du Conseil communal et votera en faveur de cet arrêté. Cette modification du règlement est pleinement justifiée déjà pour des raisons techniques comme c'est écrit dans le rapport. Elle va dans le sens d'une densification des zones construites qui est souhaitable d'un point de vue général pour pouvoir loger plus d'habitants dans notre village sans grappiller des terrains agricoles ou des zones vertes. Ce changement de règlement est un tout petit pas dans ce sens là. Il espère qu'avec le nouveau plan d'aménagement, la commune pourrait faire des pas encore beaucoup plus importants dans le sens de densifier le village.

Par le truchement de Mme Janine Bertschi, le groupe socialiste regrette que les zones de verdure disparaissent peu à peu dans le village. Toutefois, il est bien conscient qu'au vu de la nouvelle loi fédérale en matière de densification de la localité, il s'agira d'une tendance à laquelle il sera difficile d'échapper. Le groupe Socialiste acceptera l'arrêté portant sur la modification du règlement d'aménagement. Il désire cependant recevoir quelques explications complémentaires. Un rapport du Conseil communal fait apparaître deux zones concernées, y en a-t-il d'autres qui seront touchées par cette modification sur le territoire communal. Les socialistes ont du mal à comprendre le dernier paragraphe de la page 3, cela parle de hauteur différente, de densité, de surface au sol de 2 et 3 niveaux. Ils souhaitent avoir des explications moins techniques et plus compréhensibles pour les non-initiés.



M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, répond qu'effectivement, il y a 2 zones concernées et elles sont mentionnées et c'est bien pour ça qu'il faut comprendre. Ensuite, concernant l'explication pour le taux d'occupation au sol que le Conseil communal augmente, la densité possible et la hauteur maximale à la corniche, il faut se dire que la hauteur maximale à la corniche prévue dans le règlement permet 2 niveaux et non pas 3. Avec ces 2 niveaux, on peut espérer une certaine densité qui n'est pas réalisable avec le taux d'occupation au sol prévu dans le règlement. Donc, en modifiant tel que cela a été proposé, ça permet une certaine logique, c'est-à-dire d'atteindre la densité prévue dans le règlement. Ce n'est pas une obligation, si on ne le faisait pas, il y a parfois certaines valeurs qui peuvent être atteintes et d'autres pas. Mais ça donne une certaine logique. Quand le Conseil communal a fait faire une étude par un urbaniste, c'est un élément qui a été avancé en plus de permettre la réalisation d'un projet qui semble censé l'utilisation aussi judicieuse que possible de cet espace. En plus, ça ramène une certaine logique.

Mme Muriel Denzler-Arapian ajoute une précision aux propos de M. D. Pellaux. Par cette modification, on permet un peu plus d'emprise au sol pour éviter de faire des bâtiments plus hauts. Les nouvelles constructions ne feront pas plus de 2 étages. Cela permet de ne pas empiéter sur la vue des gens qui sont au nord de ces bâtiments, tout en permettant d'avoir une emprise au sol plus importante. Elle ajoute que la zone verte n'est pas touchée, c'est bien la ZRD sur le plan ce n'est pas la ZD. La zone de verdure autorise 10% de taux d'occupation au sol.

M. Bruno Durel, socialiste, demande si le système de gabarit demeure ou non ?

M. Denis Pellaux répond que les gabarits seront toujours utilisés et que ce n'est pas le sujet de cette modification.

Mise au vote, cet arrêté est **accepté par 24 voix sans opposition.**

##### **5. Demande de crédit complémentaire de CHF 89'724.- relative à la construction de l'atelier forestier.**

Le groupe socialiste s'exprime par la voix de M. Berthier Perregaux :

« Notre groupe est étonné, étonné pour ne pas dire plus de ce rapport et de cette nouvelle demande de crédit. Etonné même stupéfait parce que lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2012, nous avons voté un crédit CHF 454'572.- pour la construction de cet atelier forestier. C'était un chiffre tellement précis, au franc près « 72 », que nous pensions qu'il avait été très sérieusement calculé et nous l'avions accepté. Etonné donc abasourdi même, aujourd'hui de constater que le Conseil communal et que son chef du dicastère des forêts à ne pas l'oublier nous demandent une rallonge de CHF 89'724.- soit quelques 20% d'augmentation, Nous ne comprenons pas. Si je reprends la demande de crédit d'aujourd'hui, comparée à celle de 2012, j'aimerais faire 4 commentaires : Les dépassements de crédit concernant surtout la construction du bâtiment, cela démontre que l'absence vraisemblable d'un vrai architecte, dès le départ du projet, a été une erreur. La tentation de présenter un projet bon marché et pas trop étudié. Celle de l'économie ainsi réalisée, s'est retournée contre nous. Un dessinateur architecte peut réaliser impeccablement des plans mais ne peut pas forcément en calculer des coûts exacts. Ce n'est pas son travail d'où ces dépassements certainement de crédit très malvenus. J'aimerais aussi relever que dans le rapport que nous discutons ce soir, il est dit à plusieurs reprises que les sommes présentées en 2012 ont été vides, largement sous-estimées, avaient été omises, semblent avoir été oubliées, étaient sous-évaluées. Ces termes nous font penser que la conception de ce centre a été faite, si ce n'est par des amateurs, du moins par des personnes qui n'avaient pas toutes les compétences requises pour ce genre de réalisation. Le rapport laisse aussi entendre que certaines dépenses ont été majorées par le fait d'interventions extérieures. Nous avons un peu l'impression que l'auteur de cette demande de crédit, supplémentaire, voudrait faire porter la responsabilité de la totalité de ces dépassements sur autrui et ne voudrait en aucun cas prendre ses responsabilités. Nous espérons fermement beaucoup que nous nous trompons. Enfin, j'aimerais souligner que nous sommes placés devant le fait accompli. La construction de l'atelier forestier

est terminée et cette demande de crédit supplémentaire ne survient pas en court de réalisation mais bien une fois que tout est achevé. Dire donc dans la conclusion que le crédit permettrait à l'équipe forestière de travailler dans des conditions normales est vraiment un peu nous prendre pour des demeurés. Ces remarques étant faites, nous devons admettre que ce crédit ne peut malgré tout qu'être entériné puisque les travaux sont terminés. Nous maintenons donc notre étonnement, pour ne pas dire plus, devant la manière de procéder du Conseil communal et de son chef du dicastère des forêts en particulier. Nous ne pouvons accepter cette manière de faire et nous nous abstenons lors du vote, puisque cela ne sert à rien de voter contre, tout en soutenant l'équipe forestière et en la félicitant pour son travail ».

La parole est donnée à Mme Veronika Pantillon, pour le groupe des Verts.

« Le groupe socialiste était étonné à la lecture de ce rapport, les Verts étaient consternés. Précisons d'entrée une chose, les Verts ne contestent pas la nécessité pour l'équipe forestière d'avoir un outil de travail répondant aux normes actuelles. Le patrimoine forestier de la commune qui permet entre autre de chauffer une bonne partie des bâtiments communaux, nous est précieux et il est important que son exploitation puisse se faire dans de bonnes conditions. Le rapport annonce un dépassement de crédit de l'ordre de 20%. Ce qui nous fâche avant tout, c'est que dès le début, le dossier de l'atelier forestier a posé problème. Nous regrettons toujours amèrement que le projet commun avec Boudry et Cortaillod n'ait pas pu voir le jour et cela à cause de problèmes liés à des personnes. Les Verts étaient déjà en 2012 contre le projet d'atelier forestier et il était déjà à l'époque plus cher qu'une contribution au projet avec nos voisins. Bien sûr, nous avons maintenant un bâtiment forestier qui est effectivement plus proche, mais aussi bien moins intéressant. Il n'y a notamment pas de salles à louer qui aurait constitué une rentrée d'argent intéressante et en plus, il y aura moins d'occasion de collaborer avec les autres équipes forestières. Finalement, en ayant fait cavalier seul, nous avons perdu les subventions cantonales, fédérales et la participation au prix Bindig, rien que ce dernier représentait CHF 100'000.-. Les Verts sont inquiets par la manière avec laquelle cette affaire a été gérée. L'excuse des travaux qui ont eu lieu sur 2 années comptables et que par ce fait rendait une vision d'ensemble des dépenses difficiles est inadmissible. Il arrive en effet souvent que les constructions publiques s'étalent sur plusieurs années. Le rapport parle d'une nouvelle loi sur les constructions publiques qui serait entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, une telle loi n'existe tout simplement pas. Nous pensons que le rapport veut parler de la révision de la loi sur l'énergie qui est entrée en vigueur à cette date et qui a augmenté les exigences d'exemplarité énergétique au niveau des bâtiments publics. Afin de tordre le cou à des idées reçues et qui ont la vie dure, précisons ici que le surplus d'une construction Minergie par rapport à une construction conventionnelle dans le domaine de l'habitat est d'environ 3%. C'est loin des 20% comme on l'entend des fois. Pour l'atelier forestier, ce surcoût peut effectivement être plus élevé mais ne dépasse en aucun cas les 10%. Ces renseignements leur ont été fournis par le service de l'énergie et de l'environnement. Nous pouvons comprendre que les imprévus puissent avoir un effet négatif sur les budgets établis et les crédits votés. Mais en l'occurrence il y a tout une panoplie, par exemple les frais de la cuisine qui font plus que doubler et cela sans aucune explication. Déjà lors du vote sur le crédit, nous nous sommes étonnés du fait que les plans n'aient pas été signés. Finalement, il s'est avéré qu'aucun architecte n'a suivi les travaux, ce qui s'est effectivement avéré préjudiciable. Le groupe des Verts est soucieux pour l'avenir des projets immobiliers de la commune, notamment la future grande salle. Nous espérons que le Conseil communal tirera les leçons de cette affaire et mettra tout en œuvre pour éviter qu'un cas semblable ne se reproduise. En vue de ce qui précède, notre groupe refusera la demande de crédit complémentaire tout en étant conscient que l'argent a déjà été dépensé ».

La parole est donnée à M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier.

« Le Conseil communal a bien entendu les remarques. Vous mettre devant le fait accompli n'est pas du tout le vœu du Conseil communal. Que vous soyez surpris par la démarche, c'est une chose, c'est vrai qu'une demande de crédit pour un dépassement n'est pas habituelle. Par le passé, des dépenses largement au-delà des compétences du Conseil communal ont été passées dans les comptes par quelques grincements de dents pour rendre des comptes et ça a passé. Là, nous avons choisi l'honnêteté, de

montrer directement ce qu'il en était, nous l'avons expliqué en commission financière, en commission forestière très clairement. Pour ce qui est de la commission financière, ça a été voté et pour la commission forestière, ça a été accepté par tous les membres présents, il en manquait un. Donc, le vœu n'a pas été de faire un bâtiment au rabais, quand vous parlez d'architecte qui n'aurait pas dessiné ce bâtiment, ce dernier a été contrôlé par un architecte diplômé, les plans ont été déposés par un architecte diplômé qui s'est occupé du calcul du budget. C'est pour cela que le Conseil communal dit que c'est aussi un étonnement pour lui, que les calculs n'ont pas été effectués par une petite entreprise ou comme c'est sous-entendu dans l'une ou l'autre des interventions des gens qui n'ont pas de métiers. Cela a bien été fait par des gens reconnus. Il y a à peu près 100 employés qui travaillent dans cette entreprise qui construisent moult édifices à travers la Suisse romande et certainement un petit peu en Suisse allemande. Les explications sont dans le rapport, qui est fourni donc je ne vais pas y revenir. Les responsabilités ont été prises, c'est une chose que le Conseil communal a fait. Le montant est certes important, mais il est pris à CHF 50'000.- sur la réserve forestière et le reste CHF 39'724.- qui est la demande de crédit. Le crédit total du bâtiment est certes importante en même temps, cela ne dépasse pas les CHF 500'000.- minimum qu'il aurait fallu mettre dans un centre forestier commun. Au-delà de ça, dans les chiffres de la forêt, simplement on augmente le rendement forestier d'année en année. Alors, ils ne sont pas encore à 0, mais chaque année, le service forestier augmente le rendement forestier de 3 à 4%. Le domaine forestier a 3'000 possibilités qui sont exploitées chaque année, on travaille notre forêt et avec ça on arrive gentiment à augmenter le rendement. C'est un des aspects important dans ce dossier. L'explication, le pourquoi du comment, sans éluder, on vous l'a expliqué dans le rapport. C'est dommage et en même temps, les conséquences ne sont quant même pas catastrophiques. Elles sont malheureuses mais pas catastrophique ».

Mme Pascale Borioli, socialiste, demande, à titre personnel ce que le Conseil communal en tire de cette expérience parce que c'est vrai que le Conseil général attend un peu, quelque chose de plus personnel que des chiffres, que M. X, que ci que ça. Qu'est ce que le Conseil communal en retire ?

M. Cédric Maire, au nom du Conseil communal, répond en précisant qu'ils n'ont pas cité de nom. Ce qu'ils en ont retiré, c'est que le contrôle se fait différemment, maintenant ce qu'on a expliqué c'est ce que le Conseil général a voté auparavant c'est-à-dire qu'avec MCH2, on a plus cette circonstance là. C'est un suivi qui sera plus pointu avec les différents intervenants. La commune travaille avec des entreprises avec les différentes choses. Sincèrement il n'y avait pas de raison de contrôler le budget du projet qu'une entreprise nous a fourni. Comme dit avant, une entreprise qui a 100 employés qui fournit un projet avec un montant si on fait contrôler le projet par quelqu'un d'autre, il y a déjà un soucis de confiance avec l'entreprise qu'on aurait éventuellement mandater. C'est pour cela qu'on ne peut pas le faire et c'est pour ça que dans le rapport, il est expliqué qu'effectivement c'est là qu'il y aurait dû avoir un contrôle, c'est là que l'architecte qui a signé les plans aurait dû aussi faire son contrôle mais les choses sont faites de telle manière que, comme l'intervenant l'a précisé, l'entreprise émet un dessin et effectue un calcul et l'architecte va signer les plans, les déposer et ça s'arrête là. C'est là le plus gros problème de ce dossier.

Mme Veronika Pantillon, présidente de la commission financière souligne que sa commission a eu des explications concernant ce crédit supplémentaire qui figure dans le rapport, mais on n'avait pas encore de rapport à l'époque et la commission financière a accepté ce crédit complémentaire à 3 voix contre 1 et 3 abstentions.

M. Marc Humbert-Prince, PLR, s'exprime ensuite au nom de la commission des domaines et forêts.

« La commission des domaines et forêts, dans sa séance du 27 mars dernier, a obtenu - poste par poste - les éclaircissements qui ont conduit au dépassement significatif du budget initial pour la construction de l'atelier forestier au Chanet. Le responsable du dicastère a explicité et commenté ces éléments qui ont conduit à ces dépassements votés en 2012. L'évolution récente et la mise en application des normes de construction parfois ridiculement contraignantes pour un atelier forestier entrées en vigueur entre l'étape du projet et sa réalisation ont contribué significativement à un excédent de

dépense non-mentionnée dans ledit budget. Un meilleur suivi des coûts aurait permis de revenir sur certains postes, tel que celui de la cuisine par exemple. Un certain décalage régnant dans la transmission d'informations et des instances communales et de retard dans la facturation en sont probablement la cause. Par ailleurs, en matière de jurisprudence, un dépassement de 10% sur un crédit de construction n'est pas considéré comme excessif alors qu'il est quand même de 20%. Fort de ce qui précède la commission émet une recommandation à l'attention du Conseil communal et de l'administration visant à étudier le moyen d'améliorer la transmission d'informations entre les diverses instances communales concernées afin d'une part de mieux maîtriser les coûts et d'autre part éviter de se justifier à postériori. Tenant compte de tous ces éléments, considérés dans ce contexte particulier, la commission recommande toutefois au législatif d'accepter le rapport du Conseil communal demandant un crédit supplémentaire de CHF 89'724.- pour la construction de l'atelier forestier à la pépinière de Bevaix. Il est à signaler, au nom du groupe PLR, qu'en dépit du dépassement d'environ 20% l'investissement pour cet atelier forestier revient à environ CHF 500.- le mètre cube, ce qui n'est pas excessif pour l'exploitation qui est notée ».

Mme Françoise. Gagnaux, socialiste, complète le rapport de la commission des domaines et forêts. En qualité de membre de cette commission, elle s'est quand même posé la question de la responsabilité de cette commission même si elle n'est que consultative. Le 1<sup>er</sup> octobre 2012 quand il y a eu le vote pour cet atelier, le parti socialiste avait demandé le renvoi pour mener une étude plus approfondie, il y avait eu des voix égales et le président avait tranché pour dire qu'on ne renvoyait pas cet objet pour une meilleure étude. La commission des domaines et forêts plutôt que de se voir une fois par année aurait dû rencontrer le Conseil communal plus souvent et être plus attentive à ce dossier. Aujourd'hui, il faut en tirer la leçon et pour les prochains objets importants que nous ferons dans notre commune, il faut que les commissions soient attentives et soient un peu responsables.

Mme Florence Nater présidente du Conseil communal souligne qu'effectivement la situation qui vous est présentée ce soir ce n'est pas une situation confortable ni pour le Conseil général ni pour le Conseil communal. Elle serait tentée de dire « il n'y a que quand on ne fait rien qu'on ne risque pas de se tromper potentiellement ». Peut-être qu'au chapitre des responsabilités, juste que les choses soient claires, comme il a été dit à l'instant par un membre du parti socialiste. Effectivement, c'est la responsabilité de votre autorité d'avoir fait le choix de cet objet, d'avoir voté le crédit etc. ça c'est effectivement la responsabilité du Conseil général. A partir de là, la responsabilité de l'exécution y compris du suivi et du chantier et du crédit, c'est la responsabilité du Conseil communal et de personne d'autre.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissane ajoute, en son nom personnel, que quand il entend dire qu'il y a un dépassement de 20%, il ne faut pas confondre une plus value, un crédit complémentaire, dépassement d'un objet, ce n'est pas la même chose. A l'époque, on a parlé d'un atelier forestier. Là, il y a eu une mini-STEP avec les rosiers imposés en cours de route. Il y a eu un réservoir d'eau claire pour alimenter l'atelier qui ne figurait pas dans le crédit. Cela représente 10'000 litres d'eau récupérable. Il y a eu un terrassement plus large que prévu qui alimente l'ancien hangar. Pour que l'atelier fonctionne il faut l'alimenter, il faut aller, de l'ancien hangar, chercher tous ce qui est nécessaire au niveau de l'électricité etc. pour alimenter cet atelier. Quand on parle de 20% il faut quand même dire les choses justes, ce n'est pas 20%. Pour avoir 20% il que se soit sur l'atelier et là, on parle globalement. Tous ces postes concernent l'atelier mais n'a rien à voir avec l'atelier lui-même. Après, pour ce qui est à l'intérieur de l'atelier c'est autre chose. C'était des choses qui étaient en cours de route. Pour les extérieurs, on aurait peut-être dû demander un crédit et ça allait tout seul. Il ne faut pas parler de dépassement car ce n'est pas juste.

M. Thierry Rothen, socialiste, remercie personnellement M. Joaquim Lopes pour son intervention parfaitement justifiée qui démontre un certain nombre d'éléments qui constitue un dépassement de crédit était, finalement, au moment des travaux largement prévisible. Donc une demande de crédit complémentaire aurait dû être effectuée à ce moment-là. A défaut au moins une information très claire aurait dû parvenir à la commission pour attirer son attention sur une augmentation de coût parce qu'on a des

exigences qui nous dépassent et ne pas attendre la fin des travaux et venir avec une dépense de cette hauteur-là.

Mme Muriel Denzler-Arapian suspend la séance pendant 3 minutes.

La séance reprend et Mme Muriel Denzler-Arapian donne la parole à M. Pierre Ponci, PLR. Celui-ci est vraiment surpris que le Conseil général fasse tout un fromage pour une construction par méconnaissance. Il a eu le plaisir dans sa vie de construire 3 maisons et dans aucun cas, il est arrivé dans les prix qui étaient définis au début. C'est impossible et il défie quiconque de construire une maison et d'arriver dans les prix à part une maison clé en main, ce qui veut dire qu'ils ont mis n'importe quoi dans la maison. Dans un coût de construction il y a toujours des dépassements. C'est pour ça qu'il y a une jurisprudence où c'est admis 10%. Quand vous construisez une maison il faut s'attendre à un dépassement. Ce n'est pas un architecte qui va nous faire gagner de l'argent absolument pas, au contraire, s'il y aurait eu un architecte il aurait pris lui ces 10% dans la poche. Donc il faut comme même préciser les choses.

Mise au vote, cette demande de crédit complémentaire **est acceptée par 15 voix contre 2.**

## 6. Informations du Conseil communal

- M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme informe l'assemblée qu'une demande de permis de construire a été déposée pour une antenne téléphonique à la gare de Bevaix. Une antenne relativement plus haute que celle qu'il y a actuellement. Dans un premier temps, cette demande de permis de construire avec un préavis allant dans le sens de la commission d'urbanisme n'a pas été transmise plus loin aux services cantonaux car nous pensions que la demande n'était pas judicieuse. Il y a eu recours contre cette façon de procéder et la commune de Bevaix a perdu ce recours. Et elle a été condamnée à payer un dédommagement et donc elle a dû traiter cette demande. Cette nouvelle démarche a occasionné une pétition et une vingtaine d'opposants se sont manifestés, souvent les mêmes que les pétitionnaires. C'étaient pour des raisons environnementales, des raisons de santé et des raisons de délai, des moins value des biens immobiliers alentours, des raisons de mauvaises situations etc. Sachez que les procédures sont en cours que le Conseil communal a fait ce qu'il a pu pour s'opposer à cette antenne. Il l'a fait dans les limites du possible et la procédure suit son cours.
- Mme Florence Nater, présidente du Conseil communal informe l'assemblée qu'une deuxième séance concernant l'avenir de la STEP est planifiée au jeudi 21 mai 2015 pour vous faire part de la suite de l'étude concernant les variantes en cas de maintien d'une STEP sur le site de Bevaix. Il y aura évidemment des informations sur d'autres alternatives là où on en est dans le processus. Réservez d'ores et déjà dans vos agenda la date du jeudi 21 mai 2015 à 18h.

## 7. Divers et questions écrites

- Mme Pascale Borioli, socialiste, aimerait avoir quelques informations au sujet de la Pointe du Grain suite au petit ouragan de cet automne. Plusieurs gros arbres sont tombés dont deux sur la plage, qui ont été coupés très rapidement. Elle aurait voulu savoir si on allait replanter des arbres. En 1999, lors de Lothar, un arbre était tombé juste à la fin de la Pointe du Grain côté Trinquette et il n'y a jamais eu d'arbre replanté depuis là. Elle trouve un peu malheureux parce que cette plage est beaucoup utilisée il ne faut pas attendre la repousse des arbres. Il faut aider cette Pointe du Grain par des arbres bien solide.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier répond que, pour l'instant, il n'y a pas d'arbres qui ont été replantés parce que il y a eu quelques





**Procès-verbal de la séance du lundi 4 mai 2015 à 18h00**  
**Bâtiment de Closel, Chemin de Closel 10 à Bevaix**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.
3. Rapport d'information relatif à la propriété Closel 10.
4. Divers.

A 18h00, Mme Muriel Denzler Arapian, présidente, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Sven Comtesse et Bruno Durel fonctionnent comme questeurs.

### **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 24 conseillers généraux. Mme Jenilce Colledan et MM. Tristan Bühler et Didier Pelluet sont excusés alors que Mme Pascale Borioli Ribaux et MM. François Paris, Dimitri De Marco et Berthier Perregaux sont absents non excusés.

### **2. Procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.**

La parole est donnée à M. Arvind Shah, Verts. Il relève qu'en page 11, il avait précisé que la révision du plan d'aménagement pourrait se faire par la création d'un petit groupe de travail dédié à cette question. Un tel groupe de travail a été créé à Corcelles-Cormondrèche avec un spécialiste du domaine et des représentants du Conseil général. Le groupe de travail a identifié 22 actions concrètes.

Moyennant cette remarque, ce procès-verbal est accepté par 23 voix sans avis contraire.

### **3. Rapport d'information relatif à la propriété Closel 10.**

La parole est donnée à Mme Florence Nater, présidente du Conseil communal, qui souligne que chaque conseiller communal prendra la parole pour évoquer certains aspects de ce dossier. Elle s'emploiera à évoquer l'aspect historique du bâtiment, M. Gilbert Bertschi parlera de l'accueil de l'enfance, M. Cédric Maire s'arrêtera sur

l'aspect du bâtiment et des alentours, M. Denis Pellaux révélera l'aspect urbanistique du dossier alors que M. Nicolas Stucki évoquera ce dossier sous l'angle financier.

Mme Florence Nater évoque donc l'historique de cette maison par rapport à la commune de Bevaix. Pour le Conseil communal, l'histoire commence par l'interpellation des propriétaires qui souhaitaient vendre cette maison en la remettant en mains des autorités communales. Après une visite des lieux encore meublés, le Conseil communal avait rapidement réalisé qu'il s'agissait d'une vraie opportunité pour la collectivité d'acquérir cette propriété. La demande de crédit qui s'en est suivie a été majoritairement acceptée et un référendum a été lancé mais une majorité de la population a appuyé cette acquisition. Le Conseil communal ne s'est pas engagé dans ce projet avec une idée très précise mais on a pu voir tout le potentiel qu'on pouvait tirer de cette acquisition. La commune en est maintenant propriétaire, elle doit l'entretenir, mais il ne s'agit pas, à tout prix, de lui trouver une affectation dans les mois qui suivent sans avoir une vision globale d'ensemble. Le Conseil communal a souhaité se donner le temps de la consultation populaire via le sondage qui a été organisé. Pour terminer, elle souligne que l'Exécutif est unanime pour dire que cette propriété doit avoir et garder un intérêt public.

Mme Florence Nater passe ensuite la parole à M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de la petite enfance, qui s'exprime en ses termes :

« Le rapport du Conseil communal expose très bien la problématique du manque de place d'accueil parascolaire à Bevaix. Vu l'importance et l'urgence de la situation, je me permets toutefois de vous en rappeler les principaux aspects.

La nouvelle loi sur l'accueil de l'enfance (LAE), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année porte le nombre de places d'accueil à offrir dans les structures parascolaires de 15 % jusqu'ici à 20 %. Cela signifie que nous devrions offrir déjà actuellement 58 places et à l'horizon 2020, 78 places. La capacité d'accueil du P'tit Matou est actuellement de 42 places, y compris celles à la grande salle pour le repas de midi.

Nous sommes donc très clairement en dessous des normes demandées par la loi. D'ailleurs, le Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse n'a pas manqué de nous le rappeler en 2014.

Il faudrait donc rapidement augmenter la capacité d'accueil de 19 places. Puis d'ici 2020 encore d'une vingtaine de places pour arriver aux normes légales. Restons cependant réalistes. La loi fixe des quotas, mais il faut également tenir compte de la demande. Actuellement, les listes d'attente du P'tit Matou permettent de dire qu'une capacité d'accueil de 58 enfants permettrait grosso modo de répondre à la demande. Par contre, ce qui n'est pas mesurable, c'est le nombre d'enfants à accueillir dans les 10 prochaines années au vu des projets de construction à Bevaix qui ne manqueront certainement pas de faire augmenter le nombre d'enfants à accueillir.

Le Conseil communal considère que l'immeuble du Closel constitue une solution pouvant relativement rapidement être mise en œuvre pour atteindre le premier objectif de 58 places puis, progressivement et en fonction des besoins pour atteindre le second objectif en 2020. En cela, le Conseil communal rejoint les souhaits exprimés par la population lors de l'enquête faite en 2014 où 54 % des propositions portaient sur une utilisation de l'immeuble pour l'enfance, alors que les 46 % restant se répartissaient sur plusieurs autres projets.

Afin de prendre en compte les avis de tous les intervenants, j'ai demandé à l'Office de l'accueil extrafamilial une évaluation des lieux. Aucun projet concret n'étant lancé, cette évaluation n'a pas revêtu un caractère officiel, mais n'en donne pas moins une première approche intéressante. La personne déléguée a jugé l'endroit idéal, voire exceptionnel d'un point de vue environnement, situation, sécurité, etc.

Le bâtiment doit cependant subir quelques transformations pour correspondre aux normes d'une telle destination : plusieurs cabines de toilettes sont à créer (minimum 6 toilettes avec lavabos et eau chaude), une cuisine professionnelle doit être aménagée. De toute façon, une nouvelle cuisine sera nécessaire si le nombre de place d'accueil augmente. La cuisine du P'tit Matou est déjà limitée pour une capacité de 42 enfants. On ne pourra pas imaginer continuer avec cet outil de travail.

Pour le reste de l'immeuble, il faudra également procéder à quelques aménagements sécuritaires (un seul exemple, mais il y en a d'autres, l'escalier menant à l'étage).

Le sous-sol et les combles ne pourront pas accueillir des enfants (trop sombres, pas assez aérés, pièces trop petites). Ceux-ci pourront être utilisés à d'autres fins, des bureaux, par exemple. Il ne reste donc que le rez de chaussée et le 1<sup>er</sup> étage, soit



147 m<sup>2</sup> auxquels il faut retrancher les espaces nécessaires pour la cuisine (env. 25 m<sup>2</sup>), les toilettes (env. 25 m<sup>2</sup>) et 10 % de la surface restante pour l'encombrement mobilier (env. 10 m<sup>2</sup>). Le solde permettrait d'accueillir au Closel une trentaine d'enfants.

Dès lors, deux solutions sont possibles :

1. Conserver les plus jeunes enfants au P'tit Matou (30 places) et mettre les plus grands au Closel (30 places). Au final, le quota exigé de 58 places serait atteint à court terme.

Cette solution présente l'avantage de maintenir les petits enfants dans le même bâtiment que leur salle de classe, ce qui facilite grandement le problème de la garde pendant la pause de midi et du repas.

Il s'agit cependant d'une vue à court terme qui ne permettra pas de répondre aux exigences légales en 2020.

2. Transférer l'ensemble de la structure d'accueil au Closel et agrandir la capacité d'accueil de la maison par la construction d'une extension jointe ou indépendante du bâtiment.

Cette solution permettrait de « voir venir » et de remplir les exigences légales à l'horizon 2020. Elle nécessitera cependant des investissements un peu plus importants.

Le Conseil communal est persuadé que la Maison du Closel est l'endroit idéal pour recevoir une structure d'accueil de l'enfance. Quelle que soit la solution retenue, elle engendrera des investissements qui vous seront soumis dans l'année à venir. Une étude est actuellement initialisée pour définir précisément les coûts.

Le Conseil communal espère vivement que vous suivrez son approche quant à cette première étape que constituent la rénovation et la destination de la Maison du Closel. »

C'est ensuite au tour de M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des bâtiments, de s'exprimer :

« Cette maison, que vous visiterez tout à l'heure, est ancienne, mais sans avoir un degré de vétusté élevé. Ce bâtiment a une belle enveloppe, il est sain et se prête sans difficulté à une transformation. La toiture a été entretenue et tous les aspects alentours sont ouverts et possible. Tout le bâtiment a de belles ressources et des belles solutions à offrir et en fonction de la destination finale qu'on lui donne, il faudra le gérer avec beaucoup de créativité, ce qui est le travail de l'architecte. Le bâtiment et les alentours sont clairs et leur avenir sera certainement aussi beau que son histoire. »

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, s'exprime ensuite :

« Pour rappel, nous avons acheté un bien-fonds de 653 m<sup>2</sup>, jardin de 651 m<sup>2</sup>, et un accès de 2 m<sup>2</sup> qui se trouve devant l'entrée. Cette parcelle de 653 m<sup>2</sup> en zone d'habitation à haute et moyenne densité. Nous avons ensuite une belle parcelle en zone de verdure, à proximité de la gare, très favorablement située, parcelle de 9484 m<sup>2</sup>, jardin 9254 m<sup>2</sup> avec une construction de 166 m<sup>2</sup>, un garage et une remise de 62 m<sup>2</sup>. Cette parcelle de verdure est entourée d'une zone d'habitation à haute et moyenne densité. Ce que dit notre règlement d'aménagement communal, la zone de verdure a pour but de protéger les parcs privés à l'intérieur de la zone d'urbanisation, elle est affectée aux habitations individuelles, l'ordre des constructions sera non contigu et le degré d'utilisation des terrains, avec une densité de 0,6 m<sup>3</sup> par m<sup>2</sup> au maximum et un taux d'occupation au sol de 10 %. L'affectation des constructions est donc définie (habitations individuelles) ce qui est plutôt défavorable pour les projets que nous prévoyons sur cette zone. A l'acquisition de ce bien, nous avons contacté les services cantonaux compétents afin d'être certains que nous pourrions modifier l'affectation dans notre plan d'aménagement local. Nous devons réviser notre plan d'aménagement local et nous avons la compétence de faire des propositions, mais la haute autorité revient à ce niveau-là au canton. Nous avons reçu un large soutien du canton qui nous autorisait à aller de l'avant et nous donnait un préavis oral favorable pour en faire une zone d'utilité publique, par une révision partielle de notre plan d'aménagement local. En zone de verdure, nous avons la possibilité de construire des bâtiments sur 10 % de la surface alors que la zone d'utilité publique donnerait plus de possibilités et permettrait une autre affectation possible que des habitations individuelles. Les prescriptions concernant la

densité sont de 4 m<sup>3</sup> au m<sup>2</sup> au maximum et l'utilisation de cette parcelle serait bien différente si la modification peut avoir lieu. Si nous choisissons d'en faire une zone d'utilité publique, c'est sous la condition que ce soit des bâtiments publics pour la commune. Suivant le cheminement qui sera choisi, on pourrait imaginer que la moitié soit d'utilité publique et l'autre moitié zone d'habitation à haute et moyenne densité, cette dernière zone entourant le Closel. Nous dépendons des décisions cantonales mais il est pratiquement sûr que nous arriverons à l'utiliser tel que nous le souhaitons. »

Enfin, c'est au tour de M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, de délivrer son point de vue :

« En tant qu'argentier, la grosse dépense a été l'acquisition de ce terrain pour CHF 3'000'000.- et cette opération se traduit au niveau des comptes par un amortissement et des intérêts. Au niveau financier, le souci du Conseil communal est d'effectuer des dépenses par ordre de priorité, car avec le nouveau modèle de comptes MCH2, on ne pourra pas tout faire en même temps, ce qui nous inquiète beaucoup. En ce qui concerne le Closel, vous avez un éventail de possibilités qui vont des petites et moyennes dépenses aux grandes. Le Conseil communal essaiera donc de vous proposer la meilleure solution. Parmi les projets de la commune, il y a le centre médical, la grande salle, le Closel sur deux phases, la première pour la maison et ensuite la question du reste du terrain. En ce qui concerne les projets, la situation financière de la commune est actuellement très favorable, mais nous voyons aussi arriver avec crainte la réfection de la station d'épuration. Il est très important pour nous que le Closel puisse répondre à cette demande de structure d'accueil, de nous occuper de ce bâtiment et de ne pas le laisser vide. Son inoccupation a conduit à certains actes de déprédations d'où la nécessité de le mettre à ban, ce qui a choqué certaines personnes. Au niveau financier, il s'agit d'un beau challenge qui permettra aux enfants de notre commune de trouver un cadre extrêmement favorable pour la structure d'accueil. En plus, il y a ici un aspect sécuritaire extrêmement important puisque, que l'on vienne du P'tit Matou ou du Vieux collège, il n'y a aucune route à traverser ».

La parole est ensuite donnée à Mme Françoise Gagnaux qui s'exprime au nom du groupe socialiste :

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport d'information relatif à l'affectation de la propriété de Closel 10. Nous remercions le Conseil communal de la réflexion qu'il a menée dans un esprit d'ouverture et de collégialité. Le rapport précise que le Conseil communal est clairement d'avis que cet espace doit conserver une vocation d'intérêt public et concernant la maison de maître, il souhaite unanimement que celle-ci soit conservée, rénovée, mise en valeur et qu'elle constitue un attrait communal de notre patrimoine architectural.

Le Conseil communal propose de réserver la maison de Closel à l'accueil préscolaire des enfants de 4 à 12 ans. Le groupe socialise est très favorable à cette idée car très attentif au fait que la commune puisse offrir suffisamment de place d'accueil dans le préscolaire, soit les enfants de 0 à 4 ans et le parascolaire soit les enfants de 4 à 12 ans. En effet, il est primordial que les parents qui travaillent, en particulier les femmes, puissent concilier vie familiale et vie professionnelle et les structures d'accueil y contribuent fortement.

Enfin, nous nous devons de revenir au dernier paragraphe de la page 4 de ce rapport qui a suscité une discussion animée au sein de notre groupe. Selon le document, il s'agirait d'utiliser le terrain de Closel comme espace destiné à l'installation provisoire de la salle de remplacement pendant la durée des travaux de construction de la nouvelle grande salle. Nous pensons que cette installation provisoire, son démontage et la remise en état du terrain auront un coût astronomique pour la commune et tel un pavé dans la mare, nous avons évoqué une alternative à étudier qui pourrait éviter tous les tracés de cette installation provisoire.

Pour rappel, aujourd'hui, la construction de la nouvelle grande salle est dans sa première phase sur les trois phases prévues. Le projet, très bon d'ailleurs, a été choisi et nous avons déjà engagé environ CHF 700'000.- pour cet objet.

Sachant que nous sommes dans un moment clé de ce projet, presque en début de la 2<sup>ème</sup> phase, à savoir celle de la démolition de la grande salle actuelle, la solution de remplacement et la construction proprement dite, il serait judicieux qu'une étude pour une alternative soit encore effectuée par le Conseil communal, alternative qui serait la construction de la nouvelle grande salle sur le terrain de Closel, en conservant la maison de maître. Nous sommes bien conscients que cela n'est pas simple et il faudrait probablement reprendre l'étude à zéro, générant de nouveaux coûts, renoncer au projet actuel et en assumer les conséquences, avoir une vision globale pour harmoniser moderne et ancien, assurer un accès depuis l'école, se confronter à la question du reboisement souhaité par des citoyens et citoyennes de notre village, auteur de la pétition du 7 février 2014 et répondre encore à bien d'autres questions.

Considérant cela, le groupe socialiste souhaite donner le mandat au Conseil communal d'étudier cette alternative avec l'appui des architectes et de revenir dès que possible présenter les résultats au Conseil général pour qu'une décision politique éclairée puisse être prise.

Pour terminer, le groupe socialiste accepte à l'unanimité le rapport d'information du Conseil communal. ».

Les Verts s'expriment ensuite par le truchement de M. Arvind Shah.

« Les Verts saluent la volonté du Conseil communal de donner aux membres du Conseil général l'occasion de se prononcer sur l'avenir de Closel. Nous sommes pourtant de l'opinion qu'une telle séance aurait dû être organisée bien plus tôt. Les Verts, avec beaucoup d'autres habitants de Bevaix, ont été étonnés et scandalisés de l'action de déboisement radical que le Conseil communal a fait subir au Closel sans aucune information, ni consultation préalable. Il est pour nous évident que beaucoup d'arbres ont été coupés ici de façon inutile, sans nécessité. Les Verts s'étaient dès lors ralliés aux actions du groupe de citoyens « Le Closel est à nous », groupe qui a tout de même récolté 580 signatures pour protester contre ce déboisement et en faveur du maintien du Closel comme zone de détente et d'utilité publique. Les Verts sont profondément attristés et indignés que le Conseil communal ait intenté une action en justice contre le leader de ce groupe. Nous tenons à rappeler que cette action a été complètement inutile et coûteuse pour l'Etat car l'accusé a été blanchi par le tribunal. Les Verts ont été agréablement surpris par la consultation de la population que le Conseil communal a organisée. Son résultat nous a confortés dans notre position car une majorité de la population a des priorités qui sont très semblables aux nôtres. Il nous semble que cette consultation a été mise sur pied comme réaction manifeste du groupe « Le Closel est à nous ». Il est, à notre avis, dommage que le Conseil communal ait attendu si longtemps avant de lancer la consultation. A notre avis, beaucoup de mauvais sang aurait pu être épargné si cette enquête avait été réalisée plus tôt, avant même de toucher aux arbres. Les Verts pourtant approuvent la plupart des réflexions et conclusions contenues dans le rapport sur l'affectation future du Closel et présentées par le Conseil communal à cette séance. Nous sommes particulièrement contents que cette maison va être affectée à l'accueil de la petite enfance. Il nous semble qu'il serait même possible d'avancer très rapidement dans son réaménagement. Nous sommes simplement étonnés qu'il ait fallu si longtemps pour définir les règles générales à suivre dans l'aménagement de cette propriété. Quant à la zone sud-ouest, nous avons lu avec intérêt qu'il est mentionné de l'affecter, entre autres, à des appartements protégés. Nous désirons avoir des informations plus détaillées sur ce que le Conseil communal imagine et nous serons opposés à ce que cette zone soit utilisée simplement comme zone de construction commerciale. »

M. Marc Humbert-Prince, PLR, demande une interruption de séance de 5 min.

A la reprise des débats, le groupe PLR, par la voix de M. Marc Humbert-Prince, constate que la consultation populaire auprès de nos concitoyens a été très bien suivie à travers le rapport qui est présenté et il souligne le fait que le Conseil communal désire effectuer une étude urbanistique qui comprend l'ensemble du Closel voire au-delà. En résumé, le PLR accepte ce rapport.

M. Cédric Weber, Entente communale, demande si le fait d'organiser le repas de tous les enfants du P'tit Matou à Closel va permettre de récupérer la cuisine existante au P'tit Matou. Et combien d'employés faudra-t-il engager pour cette nouvelle organisation ?

M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de la petite enfance, répond que le calcul du nombre d'employés supplémentaires n'a pas été effectué. On peut le chiffrer approximativement à deux voire trois postes supplémentaires d'éducateurs et il faudra augmenter le temps de travail du cuisinier qui est actuellement à 50 %. Il n'y aura pas de transfert de cuisine car le matériel à disposition n'est pas suffisant pour une septantaine d'enfants. Il faudra donc recréer une cuisine semi-professionnelle à Closel. L'idée est de confectionner tous les repas à Closel et d'amener ce qui est nécessaire au P'tit Matou, à 200 m d'ici. Petite précision, pour l'instant, il n'est pas question d'installer ici le préscolaire, c'est-à-dire les 0 à 4 ans, dont la crèche est une association privée.

M. Cédric Weber, Entente communale, demande si le Conseil général doit se positionner maintenant uniquement sur la maison et plus tard pour le reste de la propriété par un développement à définir.

M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, répond que la présente séance est organisée par information et présentation. Il n'y a pas de prise de position à avoir sur le développement futur de Closel.

Mme Veronika Pantillon, Verts, souhaite rebondir sur les propos du conseiller communal chargé de l'urbanisme. Elle a peur que la zone des Jonchères soit prolongée avec des logements locatifs en PPE qui ne sont plus d'utilité publique. Elle souhaite avoir l'assurance que le Conseil communal va conserver la totalité de cette parcelle en zone d'utilité publique. Dans ce contexte, elle aimerait rappeler la possibilité de construire des bâtiments protégés et/ou une coopérative d'habitation qui sont une très bonne solution pour les communes.

M. Denis Pellaux répond qu'il n'a jamais été question de construire des bâtiments à haute densité. La zone qui sera choisie sera celle qui conviendra le mieux à nos projets. En cas de coopérative d'habitation, il est fort probable que nous devions faire appel à cette zone d'habitation à haute et moyenne densité qui est là pour des habitations. Nous devons nous positionner sur un projet et ensuite nous aurons la zone.

La parole est ensuite donnée à M. François Despland, PLR, qui a beaucoup apprécié l'éditorial de M. Gilbert Bertschi dans le dernier Bevaix Infos. Il partage son point de vue et remercie le Conseil communal pour son rapport. Il espère qu'une solution sera trouvée pour faire à manger à 70 enfants dans cette petite maison. Dans un esprit visionnaire, il n'est pas contre la proposition socialiste de construire la future grande salle sur cette parcelle. Il y a plein de solution et il souhaite que le Conseil communal effectue une étude urbanistique pour définir ce qu'il y aura autour de la grande salle, de la transformation du bâtiment de Closel et de ses alentours. On pourrait également mettre plus en valeur les constructions autour de la maison Barret et il souhaite que le Conseil communal se penche sur cet avenir urbanistique.

Par la voix de sa présidente Mme Florence Nater, le Conseil communal remercie le Conseil général pour son accueil favorable à son rapport d'information et pour toutes les suggestions, propositions émises. Au sujet des doléances formulées à l'encontre du Conseil communal, elle suggère les trois petites maximes suivantes :

- Tout vient à point pour qui sait attendre, réponse à la question du retard apporté à l'organisation d'une telle séance d'information ;
- Seuls ceux qui ne font rien qui ne risquent pas de se tromper, réplique des éléments malheureux qui ont eu lieu sur cette propriété ;
- Hâte-toi lentement, riposte à l'intervention visionnaire du dernier intervenant PLR.

#### 4. Divers

- M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissane souhaite ne pas mélanger le dossier de Closel avec celui de la grande salle. Pour cette dernière, on a déjà voté un crédit de CHF 700'000.-, il y a un concours, un projet en route et on ne va pas tout jeter à la poubelle et parler maintenant de Closel. Ne mélangeons pas les dossiers, on a pris des décisions et il faut s'y tenir.
- Mme Florence Nater, au nom du Conseil communal, remercie les services des bâtiments, de la forêt et de l'administration qui ont préparé et aménagé les infrastructures permettant la tenue de cette séance.

La parole n'étant plus demandée, Mme Muriel Denzler Arapian lève la séance à 19h15.

L'administrateur-adjoint  
Claude Limat

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente,  
Mme Muriel Denzler Arapian      Le secrétaire,  
M. Tristan Bühler

Bevaix, le 8 mai 2015



**Procès-verbal de la séance du lundi 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2015.
3. Comptes 2014.
4. Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation du personnel de l'administration.
5. Demande de crédit de CHF 1'385'000.- relative aux travaux de réhabilitation des infrastructures, mise en séparatif et réfection de la chaussée du chemin Alfred-Borel.
6. Demande de crédit de CHF 57'500.- relative au déplacement de deux conduites d'eau sur terrain privé.
7. Rapport
  - des représentants au Centre scolaire des Cerisiers
  - du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois
  - du représentant au Syndicat régional de SITEBCO
  - du représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel
  - du représentant au Centre de secours du Littoral-Ouest (CSLO).
8. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juillet 2015 – juin 2016.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers et questions écrites.

A 20h00, Mme Muriel Denzler Arapian, présidente, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Dimitri De Marco et Bruno Durel fonctionnent comme questeurs.

## 1. Appel nominal

L'appel nominal fait ressortir la présence de 26 conseillers généraux. MM. Hassan Assumani, Sven Comtesse, François Despland et Didier Pelluet sont excusés alors que M. François Paris est absent non excusé.

## 2. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2015.

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté par 24 voix sans opposition.

## 3. Comptes 2014.

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, qui relève que, comme indiqué dans le rapport, le résultat financier 2014 est excellent, comme abordé lors de la question de la baisse d'impôt lors d'une précédente séance. L'excédent de recettes brutes se monte à CHF 2'245'042.43 et la création d'une réserve de politique conjoncturelle engendre un excédent net de CHF 1'457'549.30. Cette réserve nous permettra de faire face au report de charges de l'Etat durant l'exercice 2016. Cet excédent de recettes s'explique par la nouvelle loi sur la fiscalité qui nous attribue 7 points d'impôt et dont les tenants et aboutissants n'étaient pas fixés définitivement lors de l'établissement du budget 2014.

A l'aide de rétroprojection, M. Nicolas Stucki donne quelques explications concernant :

- le résultat des comptes de fonctionnement, d'investissement et de financement,
- le mécanisme du frein à l'endettement, dont l'éclaircissement est donné par M. Nicolas Pfund, administrateur communal,
- le graphique des investissements nets de 2000 à 2014,
- les charges par nature des comptes de fonctionnement 2014,
- les recettes par nature des comptes de fonctionnement 2014,
- le coefficient fiscal qui passe de 66 à 73 dès l'exercice 2014,
- les recettes fiscales des personnes physiques et morales,
- l'évolution de la dette totale,
- la charge de l'emprunt, et
- l'évolution de la fortune nette de 2007 à 2014.

Le passage en revue du document comptable engendre les questions suivantes :

- Chapitre 2, enseignement et formation, M. Arvind Shah, Verts :

Page 13, compte 211.352.00, Ecolage Centre scolaire des Cerisiers. Il y a une nette diminution des écolages payés. Est-ce dû à une diminution de l'écolage ou au nombre d'élèves ?

M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de l'instruction publique, répond qu'il y a bien une petite diminution du nombre d'élèves, mais qu'il y a également une diminution de CHF 380.- du prix coûtant de l'élève par rapport au budget 2014. Cette baisse est également la conséquence des mesures d'économies et à une plus grande précision dans l'approche budgétaire.

- Chapitre 3, culture, loisirs, sports et culte, M. Arvind Shah, Verts :

Page 22, compte 350.314.01, Entretien de l'espace ludique. Pourquoi le budget 2014 prévoit CHF 10'000.- alors que presque rien n'a été dépensé.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge des infrastructures communales répond que le contrôle des installations a été effectué en fin d'année et les travaux y relatif ont été exécutés en 2015.

- Chapitre 5, prévoyance sociale, M. Arvind Shah, Verts :

Page 28, compte 541.433.00, Contribution des parents. Pourquoi les recettes sont-elles beaucoup plus importantes que prévues ?

M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge de la petite enfance, répond que la contribution des parents est calculée en fonction de leurs revenus. Ceci explique cela.

Page 28, compte 542.311.00, Achats de matériel et fournitures. Il y a CHF 1'000.- de non prévu par rapport au budget.

Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente de la commission de la maison des jeunes, répond qu'il s'agit d'une contribution pour les 10 ans de l'association de la maison des jeunes.

- Chapitre 7, Protection de l'environnement, M. Arvind Shah, Verts :

Page 36, compte 700.312.00 Energie électrique pour pompages. Il y a une grande différence entre le budget et les comptes, et 700.314.02, Entretien des stations de pompages, où l'entretien n'a pas été effectué comme prévu ?

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge de l'approvisionnement en eau, répond que les deux pompes de Treytel ont montré quelques signes de fatigue et le jour où elles lâcheront, il faudra les remplacer de suite, d'où la prévision budgétaire d'année en année. Tant que les pompes fonctionnent, l'argent n'est pas dépensé. En ce qui concerne l'énergie électrique, elle avoue ne pas avoir la réponse précise à cette question mais fait l'hypothèse que cette différence est peut-être due à une augmentation de tarifs.

- Chapitre 8, Economie publique, M. Berthier Perregaux, socialiste :

Page 48, compte 812.435.04, Vente de bois décheté. Les revenus se montent à CHF 29'060.75 alors que le budget prévoyait CHF 50'000.-. Pourquoi une telle différence ?

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture, répond que la facturation n'est pas intervenue sur l'année de l'exercice.

Sur le même compte, M. Martin Altermatt, PLR demande si la livraison est intervenue en 2014 ou en 2015 ?

M. Cédric Maire, répond que la facturation peut intervenir plus tard que la livraison.

Page 51, compte 862.312.01, Achat de plaquettes de bois, M. Arvind Shah, Verts, constate une nette diminution par rapport au budget 2014 et aux comptes 2013. Est-ce la conséquence d'un hiver plus doux ?

M. Cédric Maire, répond que l'hiver a commencé plus tard, comme pour la livraison des plaquettes évoquée précédemment. Les écritures se retrouveront sur l'exercice 2015.

- Chapitre 9, Finance et impôts, M. Thierry Rothen, socialiste :

Page 59, compte 950.380.00. Attribution à la réserve de politique conjoncturelle. Ce chiffre correspondait à un report de charge planifié de l'Etat sur la commune. Comment ce chiffre est constitué et à quelle affectation ce montant servira ? Le prélèvement à cette réserve est un acte indépendant qui pourrait survenir sur un autre motif que celui de l'augmentation des charges de l'année prochaine.

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, répond qu'en raison du frein à l'endettement, la pratique sera différente dorénavant, mais cette réserve ne pourra pas être affectée différemment qu'à ce report de charge. Un courrier reçu ce jour par le Conseil communal indique le report de charge en 2016



ne sera pas aussi élevé que prévu. En ce qui concerne le montant de CHF 788'000.-, M. Claude Limat, comptable, répond qu'il a été quelque peu arrondi. (NDLR : Charges selon comptes 2013 : CHF 15'698'173.15 à 5 % = CHF 784'908.- arrondi à CHF 788'000.-).

Sur le même sujet, M. Martin Altermatt, PLR, demande si ce montant va rester dans les livres, dans le bilan ou si cette réserve sera dissoute d'office ?

M. Nicolas Pfund, administrateur communal, répond que le même principe sera appliqué que pour les réserves affectées. Elle ne sera pas forcément dissoute et pourra être reportée sur les exercices suivants.

M. Nicolas Stucki précise qu'il s'agit simplement d'une méthode pour anticiper les événements futurs.

- Récapitulation par nature du compte de fonctionnement, M. Berthier Perregaux, socialiste :

Page 73, N462 subvention communale. Au budget, il est prévu CHF 783'684.- et aux comptes CHF 133'141.20. Pourquoi une telle différence ?

M. Claude Limat, comptable, après quelques recherches, indique que, compte tenu du nouveau règlement sur l'impôt des personnes morales, ces recettes se trouvent sur le compte N401, en relation avec les comptes 900.401.90 et 900.401.91 de la page 52.

- Récapitulation des amortissements légaux selon bilan 2013 pour bouclage 2014, M. Martin Altermatt, PLR, demande s'il est possible d'avoir également le total de l'antépénultième colonne du tableau ?

M. Claude Limat, comptable, répond que la demande sera prise en compte dès l'an prochain.

En conclusion, M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge des finances, remercie les administrateurs pour leur travail, l'administration communale et également les membres de la commission financière pour la préparation de ces comptes.

La parole est donnée à Mme Veronika Pantillon, présidente de la commission financière :

« Lors de sa séance du 27 avril 2015, la commission financière a étudié les comptes de l'année 2014. Le Conseil communal était présent in corpore, y compris l'administrateur communal et son adjoint. M. Stucki, responsable du dicastère des finances, nous a exposé plusieurs points liés aux finances communales et la commission a pu poser les questions. Sur les 15 dernières années, les investissements par année étaient en moyenne d'un million, ce qui est peu pour une commune comme Bevaix. Par ailleurs, la fortune communale s'élève à CHF 6'000'000.-, mais elle sera revue à la hausse, puisque en application de la nouvelle loi LFinEC, le patrimoine communal doit être réévalué à sa juste valeur. Il a aussi été question de prévoyance dont l'assainissement continue et il faudrait provisionner env. CHF 137'000.- par an jusqu'en 2039 pour suivre le plan d'assainissement tel qu'il a été voté par le Grand Conseil. Mais pour le moment, nous renonçons à provisionner ce montant-là puisque c'est du très très long terme. La commission financière accepte la proposition du Conseil communal de provisionner un montant de CHF 788'000.- comme réserve de politique conjoncturelle. Elle a accepté ces comptes à l'unanimité et vous invite à en faire de même. Je tiens encore à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à l'établissement de ces comptes, le comptable, l'administrateur et les membres du Conseil communal. »

Mme Veronika Pantillon poursuit avec la position du groupe des Verts :

« Nous pourrions quasi prendre mot pour mot notre intervention de l'année passée lors de l'adoption des comptes 2013. Nous avons alors constaté que, comme déjà les années précédentes, une énorme différence existait entre le budget et les comptes. Et comme lors des années antérieures, on constate ici que cette différence est due en

grande partie aux rentrées fiscales plus élevées que prévues. Cette année, cet écart est encore amplifié puisque la nouvelle répartition des impôts des personnes morales et physiques entre canton et communes est entrée en vigueur. Et Bevaix sort gagnant de cette opération puisque la part des ressources des personnes physiques est bien plus importantes que celle sur les personnes morales. On voit aussi dans les comptes que la hausse d'impôts décidée lors du budget 2009 continue de déployer ses effets. Le montant à payer à la péréquation continue de descendre et se situe maintenant à environ CHF 400'000.-. Mais ce montant va certainement augmenter avec la baisse d'impôt décidée lors de notre dernière séance, baisse de 4 points limitée à 2 ans. Les Verts se réjouissent du bon résultat de ces comptes et les accepteront. »

La parole est ensuite donnée à M. Martin Altermatt, qui s'exprime au nom du groupe PLR.

« Le groupe PLR tient d'abord à remercier le Conseil communal ainsi que l'administration pour le rapport financier de l'année 2014. Les comptes qui présentent un excédent de recettes de CHF 2'245'042.43. Au premier abord, un résultat à la fois réjouissant et sécurisant car il est 102'000 fois meilleurs que le budget. Au deuxième abord, il soulève toutefois des questions. Peut-on vraiment considérer que notre commune maîtrise ses finances ? Comment est-il possible que lors de notre séance du 8 novembre 2014, le Conseil communal ne semblait pas avoir eu connaissance de l'ampleur du résultat des comptes 2014. C'était le groupe PLR qui, seul, prédisait le 10 novembre 2014 le scénario qui vient de se produire. La demande du PLR de baisser les impôts lors de cette séance du 8 novembre 2014 n'était donc pas farfelue, mais amplement justifiée, même si le Conseil communal s'en défendait vigoureusement. Mais les autres partis, en particulier l'Entente, qui le refusait aussi pour lancer le lendemain une initiative pour justement baisser les impôts. Vous connaissez la suite et les impôts ont finalement baissé de 4 points pour 2015 et 2016. Pour revenir à la question de la maîtrise des finances par la commune, on ne pourra pas répondre que par l'affirmative. Si les coûts sont sous contrôle, les revenus ne le sont pas. Mais la critique ne s'adresse, ni au Conseil communal, ni à l'administration, mais aux fournisseurs de ces chiffres qui est l'Etat. L'Etat qui demande toujours plus aux communes au niveau financier. Mais la qualité des chiffres qu'il fournit aux communes et avec lesquelles ces dernières doivent travailler n'est pas à la hauteur des exigences qu'il demande aux communes. Personne ne pourra donc en vouloir au Conseil communal qu'il soit prudent lors de l'élaboration du budget. Et on arrive à un résultat comme celui que nous allons approuver ce soir, soit 102'000 fois meilleur que le budget. Le groupe PLR approuvera ce rapport et les comptes 2014 à l'unanimité. »

Au nom de l'Entente bevaissane, M. Dimitri De Marco acceptera ces comptes largement bénéficiaires.

C'est ensuite au tour du groupe socialiste, par le truchement de Mme Pascale Borioli-Ribaux de s'exprimer :

« Le groupe a étudié ces comptes 2014 avec attention. L'énorme bénéfice de ces comptes avait donné beaucoup de tribulations économique-politiques dans le village. Belle surprise que ce bénéfice pas vraiment attendu. Nous nous en réjouissons et sommes contents de nous trouver dans une situation confortable face aux enjeux que nous devons assumer ces prochaines années. Cette surprise nous laisse un peu songeur. Comment une telle différence peut-elle apparaître presque d'un seul coup. Plusieurs explications sont avancées, certaines sont compréhensibles, d'autres paraissent plus abstraites et, on le voit, aussi difficile à anticiper. Beaucoup de facteurs externes sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise nous mettent un peu mal à l'aise. Et si une fois on se trouve dans l'autre camp, c'est-à-dire avec un déficit important. Dans la nouvelle organisation fiscale du canton, notre village tire son épingle du jeu de façon extraordinaire. Mais on le sait, d'autres villes et villages ont beaucoup perdu. Y aura-t-il une fois des modifications pour un rééquilibrage cantonal ? Notre décision de baisser les impôts pour deux ans a été plébiscitée par notre Conseil le mois passé. Beaucoup d'entre nous pensent que ce n'était pas la bonne solution. Il reste l'assainissement de la caisse de pension et de nouveaux reports de charges du canton vont probablement arriver ces prochaines années, sans état d'âme de celui-ci au vu du bénéfice de certaines communes. Bien entendu, le parti socialiste accepte ces comptes et nous

remercions l'administration communale dans son ensemble, plus particulièrement le groupe de la comptabilité et le chef du dicastère des finances ».

Mis au vote, le compte rendu financier 2014 est accepté par 25 voix sans opposition.

#### **4. Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation du personnel de l'administration.**

La parole est donnée à M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de l'administration qui relève que le Conseil communal s'est penché depuis le début de l'année sur l'organigramme de la commune. Et il est arrivé à la conclusion que si on voulait garder un service à la population de qualité, il fallait entrevoir quelques changements. Les missions de l'administration ont beaucoup évolué avec, entre autre, la gestion du P'tit Matou, l'augmentation de la population, l'introduction du MCH2 et la mise en place du logiciel Polfeu. Sans oublier les projets en cours, Closel, grande salle etc. et les problèmes de suppléances en cas de vacances, maladie, accidents. Eu égard également à la comparaison des EPT à Boudry et Cortaillod, M. Nicolas Stucki demande à l'assemblée de donner une suite favorable à cette demande.

C'est ensuite au tour du groupe socialiste, par la voix de Mme Françoise Gagnaux, de s'exprimer :

« Le rapport du Conseil communal renseigne de manière détaillée les tâches de l'administration communale, dotée de 4,8 EPT répartie entre 6 collaborateurs (trices) et 2 apprenti(e)s. Le rapport nous montre bien l'évolution constante de ces dernières années que notre Conseil général ne peut plus ignorer aujourd'hui. L'augmentation de la population, l'évolution des prestations, la professionnalisation exigée par de nouvelles bases légales introduites par le canton impliquant une spécialisation des domaines avec de nouveaux outils. Que ce soit la loi sur les constructions, sur les finances ou sur l'accueil de la petite enfance, sans oublier les différents projets en cours dans le village. Tout cela est une réalité que nous devons prendre en considération. Avec un certain étonnement, le groupe socialiste a constaté une différence importante de dotation entre les administrations de Boudry, Cortaillod et Bevaix. Je cite, Cortaillod dispose de 1 EPT pour 559 habitants, Boudry 1 EPT pour 654 habitants sans la gestion du port mais avec les services industriels et Bevaix 1 EPT pour 806 habitants. Depuis plusieurs années, nous avons la chance à Bevaix d'avoir une équipe du personnel de l'administration stable et compétente dirigée par M. Pfund qui de plus, encadre et forme deux apprentis en plus d'assumer au quotidien les tâches qui leurs sont confiées. Le rapport du Conseil communal nous fait prendre conscience que la limite est atteinte avec les forces en présence et qu'une dotation du personnel est nécessaire dans trois domaines de compétences communales. Un total de 1.5 EPT qui pourrait trouver place dans les locaux actuels avec quelques aménagements et un coût annuel de CHF 120'000.-. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité l'arrêté mis au vote. Nous profitons de remercier le personnel de l'administration communale pour le travail fourni chaque jour avec sérieux, diligence et amabilité et nous voulons aussi montrer notre reconnaissance à son égard en acceptant cet arrêté. Pour terminer, nous tenons aussi à remercier l'ensemble des employés de la commune qui ont œuvré à l'organisation et au bon déroulement de la fête de mardi 26 mai pour l'accueil de Mme Veronika Pantillon, élue ce même jour à la présidence du Grand Conseil. ».

Pour l'Entente bevaisanne, M. Cédric Weber accepte l'augmentation de la dotation en personnel de l'administration communale.

Il en est de même des Verts, par la voix de M. Arvind Shah, pour qui le rapport du Conseil communal constitue un plaidoyer très convaincant pour une telle augmentation. L'organisation future de l'administration leur semble raisonnable, mais seule sa mise en pratique indiquera si c'est la bonne ou pas. Il sera dès lors important de bien choisir des nouveaux collaborateurs ayant suffisamment de polyvalence et de flexibilité. Les Verts se demandent par ailleurs s'il est vraiment nécessaire d'avoir une période d'ouverture de 27,75 h. par semaine. Une période plus courte ne serait-elle pas suffisante en réajustant les heures d'ouverture pour mieux répondre aux besoins des habitants. En

prévision d'une future fusion, pendant combien de temps une commune comme la nôtre peut-elle fournir encore toutes les prestations qui lui sont demandées par le canton et par les habitants.

Porte-parole du groupe PLR, M. Pascal Martin se rallie à l'unanimité au projet d'arrêté proposé par le Conseil communal.

Mis au vote, cet arrêté est **accepté par 25 voix sans opposition.**

**5. Demande de crédit de CHF 1'385'000.- relative aux travaux de réhabilitation des infrastructures, mise en séparatif et réfection de la chaussée du chemin Alfred-Borel.**

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics, précise que l'objet du vote n'est pas uniquement la route du chemin Alfred-Borel, mais également un assainissement de toutes les infrastructures d'eau potable, eau usée et l'aménagement d'un trottoir.

Le PLR, par le biais de M. Olivier Brunner, accepte cette demande de crédit.

S'aidant de la projection de l'endroit des travaux, Mme Florence Nater, souligne que le projet commence à l'endroit du petit étang qui ne sera pas déplacé. Il fera office de ralentissement naturel de la chaussée. Des chicanes de modération de trafic seront également installées pour ralentir les véhicules, même si la vitesse est limitée à 30 km/h. Les travaux s'étendront jusqu'au croisement du chemin de Basuges et du chemin des Prés. Les négociations concernant l'échange de terrain ont été relativement faciles et les trois riverains concernés sont d'accord pour une compensation.

M. Martin Altermatt, PLR, demande si des travaux n'ont pas déjà eu lieu sur ce chemin il y a quelques années ?

Mme Florence Nater répond qu'effectivement il y a eu des travaux depuis le petit étang en direction du port. Mais plusieurs interventions pour des fuites d'eau ont été nécessaires ces dernières années et c'est pour cette raison que ces travaux interviennent avant ceux du collecteur Terreaux/Jordil qui sera le prochain grand chantier qui vous sera soumis.

M. Pascal Martin, PLR, demande si un passage pour piétons est prévu sur le chemin qui vient du village pour arriver sur le trottoir d'en face.

Mme Florence Nater répond que cette question n'a pas été abordée mais qu'il y aura des efforts de signalisation à effectuer. Le problème est qu'il n'y a normalement pas de passage pour piétons dans une zone 30 km/h. Mais il y a toujours des exceptions.

M. Pierre Ponci, PLR, demande si le trottoir sera en continu ou s'il faudra traverser la route ?

Mme Florence Nater lui répond qu'il sera en continu.

M. Cédric Weber, Entente bevaisanne, demande s'il est prévu la place pour des conduites de gaz dans le cadre de ces travaux ?

Mme Florence Nater répond que tous les services potentiels ont été interrogés dans le cadre de ce projet et Viteos n'envisage pas l'installation du gaz dans cette partie du village.

Porte-parole de l'Entente bevaisanne, M. Cédric Weber acceptera cette demande de crédit tout en sachant que ces travaux sont basés sur des tarifs maximum selon normes SIA. Il demande qu'un effort soit entrepris pour qu'au final, on arrive à un montant bien inférieur.

Mme Florence Nater a pris note de cette préoccupation. En ce qui concerne les travaux de génie civil, il s'agit d'une démarche de marché public qui est extrêmement claire et précise qui ne laisse pas de marge de manœuvre au Conseil communal.

M. Arvind Shah, au nom des Verts, est très favorable la rénovation des conduites d'eau pour la mise en séparatif. Ne serait-il pas possible de procéder à une rénovation plus rapide de notre réseau de conduites d'eau. Il constate également qu'il manque un trottoir, que la route est en très mauvais état et que les voitures circulent trop rapidement sur ce tronçon.

Mme Florence Nater, répond qu'il faut être plus pragmatique et réaliste et qu'en fonction des autres projets que notre collectivité peut avoir, la population ne sera pas très satisfaite que tout notre argent passe sur la rénovation des conduites d'eau potable et usée. Nous devons également tenir compte des contraintes financières par rapport au nouveau modèle comptable et enfin, il est potentiellement difficile de mener à bien un ou deux chantiers de ce type simultanément.

Porte-parole du groupe socialiste, M. Domenico Camarda remercie le Conseil communal pour son rapport très complet et répond favorablement à cette demande de crédit.

M. Joaquin Lopes de Jesus, Entente bevaissanne, espère que les travaux seront réalisés par des entreprises suisses, si possible du canton de Neuchâtel.

Mise au vote, cette demande de crédit **est acceptée par 25 voix sans opposition.**

#### **6. Demande de crédit de CHF 57'500.- relative au déplacement de deux conduites d'eau sur terrain privé.**

Le groupe socialiste, par l'intermédiaire de M. Thierry Rothen, constate qu'il n'est guère possible de refuser ce crédit et demande pourquoi, à l'époque, ces conduites n'étaient pas inscrites au registre foncier ?

L'Entente bevaissanne, par le biais de Mme Solange Serp, acceptera cette demande de crédit.

Il en est de même pour le groupe PLR, par l'entremise de M. Marc Humbert-Prince et pour les Verts pour lesquels s'exprime M. Arvind Shah. Ce dernier demande si, à l'avenir, il y aura encore beaucoup de surprises de ce genre qui nous attendent.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, précise qu'en 2011, la même situation s'est présentée et le Conseil communal avait alors évalué la pertinence de faire un état des lieux de telles situations ce qui lui avait cependant été déconseillé.

Mis au vote, cette demande de crédit est **acceptée par 25 voix sans opposition.**

#### **7. Rapports :**

- **des représentants au Cercle scolaire des Cerisiers,**
- **du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois,**
- **du représentant au Syndicat régional de SITEBCO,**
- **du représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel,**
- **du représentant au Centre de secours du Littoral Ouest (CSLO).**

Les rapports du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois et du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel sont déjà parvenus à l'administration.

Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente du Conseil général, invite les rédacteurs des rapports manquants à les remettre à M. Nicolas Pfund, administrateur communal qui les mettra en ligne sur la plate-forme communale.

## 8. Renouveau du bureau du Conseil général pour la période législative juillet 2015 – juin 2016.

M. Thierry Rothen, socialiste, précise que les accords de législature prévoient une rotation sur les 4 partis sur les 4 postes du bureau du Conseil général. A moins qu'on ait entretemps découvert un 5<sup>ème</sup> parti, il est d'usage que l'on renomme chacun des postes en commençant par le président.

Ainsi, le PLR, par la voix de M. Martin Altermatt, propose M. Marc Humbert-Prince au titre de président du Conseil général.

M. Marc Humbert-Prince remercie l'assemblée en précisant qu'elle ne sait pas quel risque elle prend en le nommant, mais que lui ne sait pas non plus quel risque il encourt en acceptant le poste.

L'Entente bevaissane, par M. Dimitri De Marco, propose M. Cédric Weber, comme vice-président.

Le groupe socialiste, par l'entreprise de Mme Pascale Borioli-Ribaux, propose M. Hassan Assumani au poste de secrétaire.

Les Verts, par l'intermédiaire de Mme Veronika Pantillon, propose M. Arvind Shah comme secrétaire adjoint.

Toutes ces nominations sont ponctuées d'applaudissements.

Au nom de l'Entente bevaissane, M. Cédric Weber remercie Mme Muriel Denzler-Arapian pour son travail au sein des commissions et comme présidente du Conseil général.

Ces remerciements sont également ponctués d'applaudissements.

## 9. Informations du Conseil communal

- M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture souligne qu'environ 1'800 m<sup>2</sup> de forêt ont brûlé à la pépinière. Le sinistre a été rapidement circonscrit et seuls quelques arbres ont été atteints, ce qui n'est pas une catastrophe. Le vent de vendredi a propagé quelques braises et l'alarme a été rapidement donnée.
- M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la police informe que notre agent de sécurité a donné son congé pour la fin août 2015. Le choix du candidat est arrêté, mais toutes les démarches n'ayant pas encore été entreprises de part et d'autres, il ne peut dévoiler le nom de l'intéressé.
- Mme Florence Nater, présidente du communal indique que la prochaine séance du conseil général est fixée au lundi 28 septembre 2015 à 20.00 et celle consacrée au budget 2016 se déroulera le lundi 7 décembre 2015 à 20.00 également.
- Mme Florence Nater indique également la composition du bureau du Conseil communal dès le 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

Président	M. Nicolas Stucki, PLR
Vice-président	M. Cédric Maire, Entente bevaissane
Secrétaire	M. Gilbert Bertschi, socialiste
Secrétaire adjoint	M. Denis Pellaux, PLR
Membre	Mme Florence Nater, socialiste.

Mme Florence Nater, termine son intervention en remettant un bouquet de fleurs à Mme Muriel Denzler-Arapian, présidente sortante du Conseil général.

Cette action est ponctuée d'applaudissements.

## 10. Divers et questions écrites

- M. Martin Altermatt, PLR, constate que depuis que les documents sont sur le site, il ne les reçoit plus à la maison. Fallait-il s'annoncer si on ne les souhaite plus ?

M. Nicolas Pfund, administrateur communal, répond qu'une lettre a été envoyée avec les codes d'accès en précisant que les personnes qui souhaitaient recevoir la documentation pouvaient la demander. Il prend note que M. Martin Altermatt ainsi que M. Pierre Ponci souhaitent recevoir la documentation à domicile.

M. Martin Altermatt, PLR, souligne encore qu'il a reçu la documentation de la présente séance le 19 mai seulement, probablement parce que les portes de son immeuble sont fermées. Et il en est de même pour Mme Sandra Berger.

M. Nicolas Pfund répond qu'en raison de l'Ascension, les documents ont été envoyés par la poste.

- M. Pierre Ponci, PLR, revient sur l'étude de la réhabilitation de la STEP et remercie Mme Florence Nater pour sa très belle présentation. L'ingénieur hydraulicien proposait d'aller visiter les installations du Locle et une semaine plus tard, il lit un article dans l'Impartial comme quoi, selon le responsable de la STEP de la Mère Commune, ce système Actiflo est une sacrée foutaise, qui, inauguré en 2013, n'a jamais fonctionné. Est-ce le même système qui nous a été proposé ?

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, ne peut pas répondre s'il s'agit du même système. Dans tous les cas, il ne porte pas le même nom. De toute façon, le Conseil général n'a encore rien décidé et on est juste en train d'ouvrir tous les chemins possibles et les perspectives sans avoir arrêté de choix.

M. Pierre Ponci, PLR, poursuit sur le même sujet en demandant si nous n'aurions pas intérêt à avoir deux sons de cloche en mandatant un deuxième bureau d'ingénieur ?

Mme Florence Nater répond qu'il faudrait investir une deuxième fois CHF 17'000.- pour une nouvelle étude. Comme la STEP de La Saunerie fait également l'objet d'une même analyse en incluant les eaux de Bevaix, on aura donc, en quelque sorte, une deuxième expertise puisque le bureau d'ingénieur n'est pas le même.

- M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissanne, s'inquiète du mauvais résultat financier réalisé par le Groupe E. Le Conseil communal est-il au courant de cette histoire ? Il espère que le prix de l'électricité ne va pas augmenté en raison de cet excédent de dépenses.
- M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissanne, trouve navrant, en tant que membre de la commission de sécurité, d'avoir appris par le journal que la commune recherchait un agent de sécurité. Il remet en question, pour la troisième fois, l'existence de cette commission de sécurité.
- Mme Pascale Borioli-Ribaux, socialiste, demande ce que la commune va faire à la Pointe-du-Grain, avant l'été, par rapport aux arbres qui sont tombés et qui ont été simplement redressés.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond que la zone a été sécurisée et que de nouveaux arbres seront plantés cette automne.

- Mme Muriel Denzler-Arapian, lit une lettre du parti socialiste souhaitant des renseignements au sujet de la halle de remplacement pendant les travaux de construction de la nouvelle grande salle.

M. Cédric Maire, conseiller communal en charge du dossier, répond qu'il n'y a pas d'heures de libre dans les salles de gymnastique des villages voisins. De plus, si nous avons une obligation de dispenser des heures de gymnastique, aucune réglementation n'existe sur le genre de bâtiment dans lequel ces leçons sont données. Il est très important d'avoir une salle de remplacement pour répondre aux besoins des sociétés locales et cette halle provisoire était prévue dans le verger communal. Depuis, l'acquisition du Closel nous donne une nouvelle possibilité d'installation. Pour l'instant, aucune décision n'a été prise au niveau de la structure, qui sera aussi dépendante de la durée des travaux.

- Mme Muriel Denzler-Arapian livre ensuite les raisons de sa démission de membre du Conseil général :

« Quand il y a maintenant 6 ans que j'ai accepté de siéger ici, j'avais l'espoir que Bevaix puisse se développer en tenant compte des grandes problématiques environnementales de notre époque et j'étais impatiente de participer à ce défi. Pendant la première législature des Verts de Bevaix, nous avons vu avec plaisir s'organiser le ramassage des déchets verts, l'acceptation de la motion NeuchEole, l'installation des zones 30 à l'heure dans le village, le maintien et le développement de l'écopoint de la Coop, le développement de la Maison des Jeunes. Tout n'était pas parfait, mais la discussion était possible dans le respect des individus. Dans ces conditions, j'aurais pu continuer mon mandat jusqu'à la fin. Hélas, les choses se sont dégradées et je n'en donnerai ici que quelques exemples.

Comme vous le savez tous, en tant que citoyenne de Bevaix, j'ai assisté à la violation du règlement d'aménagement par le Conseil communal lors de l'affaire du Closel. Et aux attaques par voie de presse de Cédric Maire à l'égard de ma famille. En outre, le Conseil communal a porté plainte contre mon mari et l'a dénoncé, à tort. Ce qui l'a obligé de passer devant le tribunal qui l'a totalement blanchi. Un seul conseiller communal a exprimé, à titre personnel, sa sympathie à l'égard de mon mari. Qu'il en soit ici remercié.

En tant que membre de la commission de sécurité, j'ai été accusée, toujours à tort, d'avoir répandu des rumeurs. Lors d'une commission convoquée à cet effet, j'ai été prise à partie, sans aucune preuve à l'appui, par les membres PLR et Entente de la commission.

Lorsqu'est venu mon tour d'être élue à la présidence du Conseil général, le président du PLR a tenté de faire pression afin que je n'y accède pas. Ces efforts ont échoué, mais il a tout de même obtenu des membres de son parti qu'ils ne m'applaudissent pas lors de l'élection. Mais ce n'est pas très marrant de voir un groupe qui n'applaudit pas.

A la suite de ces attaques personnelles répétées, le travail politique avec le Conseil communal m'est devenu extrêmement pénible et mon envie de participer à la vie politique de Bevaix a disparu. Si j'avais encore un doute, il s'est définitivement envolé lors du refus, par la majorité du Conseil général, de créer la commission de l'énergie, pourtant imposée par la loi cantonale.

Dans ces conditions, il est préférable que je laisse ma place à une personne qui croit encore à la possibilité d'une action. J'aimerais remercier ici Mme Valérie Matulli qui a accepté de me remplacer, toutes celles et ceux qui m'ont soutenu et les membres de l'administration avec qui j'ai toujours eu plaisir à travailler ou à communiquer. Je remercie aussi celles et ceux du Conseil général avec qui, notamment au sein des commissions, la collaboration et le débat ont été enrichissants, constructifs, sympathiques et quels qu'aient pu être nos divergences d'opinions, respectueux.

Je terminerai mon engagement au sein des autorités communales par cet extrait des Ecclésiastes « Il y a un temps pour tout et un moment pour toutes choses sous le soleil. Il y a un temps pour la guerre et un temps pour la paix. Il est temps pour moi de partir et d'aborder de nouvelles aventures. ».







**Procès-verbal de la séance du lundi 28 septembre 2015 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2015.
3. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015.
4. Arrêté relatif au projet de convention de fusion avec les communes de Bevaix et La Béroche.
5. Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation du personnel éducatif à la structure d'accueil du P'tit Matou.
6. Motion du groupe socialiste « Pour que l'embellie des finances communales ne profite pas qu'aux contribuables ».
7. Nomination d'un membre à la commission des domaines et forêt en remplacement de Mme Françoise Gagnaux, démissionnaire.
8. Informations du Conseil communal.
9. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. Marc Humbert-Prince, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, Conseillers communaux, sont présents.

MM. Tristan Bühler et Bruno Durel fonctionnent comme questeurs.

## **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 26 conseillers généraux. Mme Laurence Borel Storz est absente non excusée alors que MM. Sven Comtesse, François Paris, Didier Pelluet et Domenico Camarda sont excusés et M. Dimitri De Marco arrive à 20h20.

M. Marc Humbert-Prince, président du Conseil général, salue la présence de Mme Valérie Matulli et M. Maximilien Ignoto, nouveaux conseillers généraux, qui siègent pour la première fois.

Ces deux personnes sont applaudies par l'assemblée.

En préambule, M. Marc Humbert-Prince relève que c'est un honneur pour lui d'occuper la fonction de président du législatif. Il tentera de remplir son mandat à la satisfaction de tous. Il souligne que les conseillers généraux sont appelés aujourd'hui à prendre une importante décision qui portera sur un possible remodelage de la politique régionale sur le Littoral-Ouest neuchâtelois. Il souhaite des débats fructueux et passe à l'ordre du jour de la séance. Celui-ci est modifié comme suit :

7b : Remplacement de Mme Muriel Denzler-Arapian, démissionnaire, présidente de la commission d'urbanisme et membre de la commission de sécurité.

De plus, M. Marc Humbert-Prince rappelle que les rapports d'activité du syndicat du cercle scolaire des Cerisiers, du syndicat régional de Sitebco et du Centre de secours du Littoral-Ouest ne sont pas parvenus au Conseil général ou à l'administration communale.

## **2. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2015.**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté par 24 voix sans opposition.

## **3. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2015.**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté par 24 voix sans opposition.

## **4. Arrêté relatif au projet de convention de fusion avec les communes de Bevaix et La Béroche.**

La parole est donnée à M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge du dossier, qui rappelle l'objet du vote de ce soir.

« Nous ne votons pas une fusion, ni un projet de fusion, mais un mandat d'étude qui est donné au Conseil communal pour aller vers une fusion. Le projet de fusion, ensuite, si le mandat est accordé, sera matérialisé par une convention de fusion. Ce document sera ensuite soumis au Conseil général et, en cas d'acceptation de votre part, sera proposée aux citoyens de Bevaix et de la Béroche. C'est un rappel très important car la presse parlait de projet de fusion, Vaumarcus a refusé la fusion etc.. alors qu'il s'agit simplement d'un projet de fusion. Il est également important de préciser « pourquoi, maintenant ». Depuis quelques années déjà, le Conseil communal est actif dans la partie politique du groupe Néofusion et que nous y avons participé très régulièrement. Ce groupe a été confronté à un problème dernièrement, à savoir les initiatives qui ont été présentées à la Béroche. Une initiative par commune (5 au total) pour fusionner uniquement la Béroche. Elles ont été l'œuvre d'une association qui s'appelle l'ACB (Association des Citoyens de la Béroche) et elles ont récolté un nombre de signatures suffisant pour être mises en votation d'ici fin 2016. Cette démarche a eu pour effet d'aiguillonner le groupe politique de Néofusion qui lui, était pour une fusion à sept, voire à six, mais il ne voulait pas de cette fusion à cinq. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé dur depuis début janvier pour arriver ce soir avec cette demande de pouvoir aller de l'avant. Bevaix avait le choix, soit de laisser aller les communes de la Béroche, quitte à venir plus tard se greffer sur ce projet-là, soit d'entrer tout de suite dans ce processus. Dans la première alternative, nous serions arrivé dans la procédure non pas comme la cinquième, mais la sixième roue du char. Le Conseil communal a estimé qu'il fallait dès à présent participer aux travaux de mise en œuvre d'une éventuelle fusion. Les avantages de ce rapprochement à six (sans Cortailod) sont :

- avoir un plus grand poids et être mieux entendu au niveau cantonal ;
- pouvoir optimiser les autorités tant législatives qu'exécutives ;
- rationaliser et améliorer les infrastructures ;
- harmoniser la fiscalité ;
- développer l'économie régionale de manière coordonnée tout en préservant un environnement merveilleux dans cette région.

Tout ceci, naturellement, et c'est le premier objectif politique du groupe Néofusion, en maintenant l'identité villageoise. Et c'est l'objet du vote de ce soir car on va réfléchir, on va travailler et on viendra avec les détails de tout cela à la même époque l'an prochain. Entre-temps, Vaumarcus n'est pas allé dans le bon sens ce qui change un peu la donne. Le Conseil communal a décidé de maintenir tout de même le vote de ce soir pour les raisons suivantes :

- nous espérons que Vaumarcus revienne sur sa décision, ce qui n'est pas gagné d'avance, mais pas impossible non plus ;
- Montalchez ce soir et St-Aubin demain soir, maintiennent également ce vote.

Si les cinq communes restantes (sauf Vaumarcus) acceptent d'aller plus avant dans le processus, il n'est pas interdit de penser que l'ACB retire son initiative. Je ne prétends pas qu'il le fera, mais les initiants nous ont laissé entendre que c'était une possibilité. Vaumarcus se trouverait ainsi dans une situation inconfortable et il devrait certainement se redécider sur leur avenir.

Par le maintien du vote, nous aimerions donner un signal fort aux autres communes de la Béroche et dire « Bevaix est partant pour étudier un projet de fusion. » Ce signal fort est également pour notre population.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal souhaite que vous approuviez l'arrêté qui vous est soumis ce soir. »

La parole est ensuite donnée à M. Berthier Perregaux, socialiste :

« Le groupe socialiste salue ce rapport du Conseil communal et le félicite de l'initiative prise et des contacts qu'il a noués avec les autorités des communes de la Béroche.

Après l'échec de la fusion avec Boudry et Cortaillod, on ne pouvait pas laisser les choses en l'état et très vite des citoyens et citoyennes se sont réunis pour reprendre l'étude d'un regroupement de communes. Une idée a germé : Pourquoi ne pas envisager, comme c'est le cas à Val-de-Travers et Val-de-Ruz d'une seule commune pour notre district ? Mais, cette proposition a vite été abandonnée et les Conseils communaux du district ont préféré se calquer sur le découpage des centres scolaires des Cerisiers et de Cescole. Ce fut une étape importante et intéressante qui aboutit aujourd'hui. Lancer une réflexion sur cette solution et mandater notre Conseil communal pour la mener à bien et la mettre en œuvre est une excellente proposition. Nous serions bien immatures et imprévoyants de ne pas la saisir et de ne pas voter ce rapport ce soir.

Fresens et Gorgier l'ont déjà accepté, Vaumarcus l'a refusé, malheureusement. Mais il faut aller de l'avant et poursuivre la réflexion.

Il en va de l'avenir de notre région. Permettez au doyen que je suis d'insister sur ce point. Il faut regrouper nos forces. Dans nos agglomérations actuelles, voyez la peine que nous avons, tous partis confondus, à trouver des candidats aux élections communales et pour nos exécutifs. Voyez les tâches de plus en plus complexes qu'ils ont à remplir. La période des édiles bénévoles est révolue. Des petites entités de quelques milliers d'habitants ne peuvent pas assumer des salaires de permanents ou semi-permanents à leur tête.

Ceci n'est qu'un exemple de la nécessité de nous regrouper et je me permets d'insister sur ce point.

Mais il y a bien d'autres points de convergence qui existent déjà et je vous demande, Monsieur le Président, de donner la parole à mon jeune camarade Maximilien Ignoto qui va vous donner le point de vue de la génération qui monte. »

La parole est donc donnée à M. Maximilien Ignoto, socialiste :

« En tant que nouvel élu parmi vous, j'aimerais aussi m'exprimer sur ce sujet, car j'estime qu'il est de la plus grande importance pour notre avenir.

Dans le monde d'aujourd'hui, nous ne pouvons plus vivre comme si nous étions encore au 20<sup>ème</sup> siècle et rester accrocher aux habitudes d'alors. La société a changé, elle a évolué, en bien pour certains ou en mal pour d'autres, mais elle a évolué et nous devons nous y habituer. Le regret du passé, l'immobilisme et le repli sur soi ne sont pas des solutions. Au contraire, nous sommes appelés à regarder vers le futur, vers les nouvelles structures qui ne peuvent pas attendre d'être mises en place tôt ou tard.

Il est nécessaire de regrouper nos forces et nos ressources avec nos voisins de la région. De réfléchir ensemble à l'amélioration de notre environnement, de nos services à la population, de la gestion de nos revenus.

En tant que cadet du Conseil général, je connais les principaux problèmes que rencontrent les jeunes du district et surtout ceux de Bevaix jusqu'à la Béroche. Permettez-moi d'insister sur le point qui unit les jeunes : la mobilité.

Donnons ainsi une voie commune et forte auprès des autorités cantonales. De plus, avec nos voisins, nous avons déjà plusieurs activités en commun. Je pense notamment à notre fanfare, à notre cercle scolaire et pour demain, notre centre médical. Et il y en aura encore d'autres inéluctablement.

Alors, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, ne ratons pas cette chance qui nous est offerte et par notre vote d'acceptation de ce rapport, ouvrons la voie à un rapprochement d'avenir. »

Le groupe PLR s'exprime ensuite, par la voix de M. François Despland :

« Je parle au nom du groupe PLR et je remercie le conseiller communal de ses paroles qui me réconfortent et qui va dans la même ligne de ce que je vais vous dire. Le groupe PLR a étudié ce point de l'ordre du jour et est entièrement favorable de donner le mandat au Conseil communal afin de rédiger et de signer à l'avenir, une convention qui permettra au Conseil général et au peuple de se prononcer sur une éventuelle fusion.

Le groupe de pilotage de Néofusion-Ouest a déjà fourni un grand travail et il est temps pour nous, élus, de le soutenir et de participer activement à son évolution afin de bénéficier du subside cantonal fixé au 31 décembre 2016. C'est demain !

Plusieurs communes de la Béroche ont déjà accepté le mandat donné à leur Conseil communal et d'autres le feront prochainement. Malheureusement, nous venons d'apprendre le résultat négatif du Conseil général de Vaumarcus de ne pas participer avec Bevaix.

Il est d'autant plus étonnant que les Ecureuils ont tout intérêt de collaborer et de se rapprocher des communes du Littoral plutôt que de faire bande à part, comme La Côte-aux-Fées ou les Verrières. Mais nous pensons qu'il s'agit là d'une petite erreur de parcours qu'ils sauront corriger.

Au nom du groupe PLR qui votera cette demande, je vous remercie de votre attention. »

C'est ensuite au tour de M. Martin Altermatt, PLR de poser deux questions.

- L'art. 2 de l'arrêté stipule que l'arrêté sera exécutoire que si les communes de Gorgier, St-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez et Vaumarcus acceptent un arrêté identique. Cette dernière commune l'ayant refusé, ne faudrait-il pas amender cet arrêté en supprimant Vaumarcus pour l'instant ?
- Concernant l'art. 3, comment le Conseil communal entend faire participer les conseillers généraux aux travaux relatifs à la rédaction de la convention ?

M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge du dossier, répond par la négative à la première question. Ce serait fermer la porte à Vaumarcus et ce serait un très mauvais signal. Nous devons donner un signal que nous désirons partir à six communes. Concernant la deuxième question, des groupes thématiques seront formés dès demain et vous serez sollicités le plus rapidement possible pour participer à ces groupes politiques.

M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, précise que Vaumarcus se trouve dans la situation suivante. Soit il y a un référendum contre leur décision et qu'il aboutit, Vaumarcus n'a plus rien ou soit il y a retrait de l'initiative suite au vote favorable des cinq communes et Vaumarcus se trouverait avec un vote à une initiative qui ne serait plus valable. Il faut donc voter le texte tel quel ce soir.

C'est ensuite au groupe des Verts, par le truchement de Mme Veronika Pantillon, de s'exprimer :

« Les Verts ont eu des discussions nourries au sujet de cet objet et ils remercient le Conseil communal d'avoir mené cette réflexion et de soumettre ce projet d'arrêté à notre Conseil général. Les Verts regrettent aussi que pour des problèmes de dissensions personnelles, la voie d'une fusion Milvignes/Boudry n'a pas été creusée plus. Nous sommes bien conscients que Bevaix a refusé la fusion BBC et de par ce fait, le rapprochement vers l'est a été abandonné. Mais nous le regrettons. Les membres de notre groupe et je pense aussi beaucoup de Bevaisans sont beaucoup plus attirés par les villages qui se trouvent à l'est de notre village. Boudry, où on va prendre le tram ou faire ses courses et les autres villages de Milvignes qui se trouvent sur la route pour aller en ville. Nous sommes aussi conscients qu'il y a des avantages pour une fusion avec la Béroche. Ce serait pour nous d'améliorer les liaisons des transports publics et du bus qui circule jusqu'à la Béroche avec le terminus du Littorail à Boudry. Nous sommes conscients que nous avons beaucoup de projets de vie en commun avec la Béroche, notamment le cercle scolaire des Cerisiers.

Une décision d'engager un processus de fusion doit être mûrement réfléchi. Et le fait que les subventions cantonales aux communes fusionnées sont particulièrement intéressantes si la fusion est décidée avant fin 2016 ne doit pas nous bousculer dans nos réflexions. Nous avons un peu l'impression que le Conseil communal va un peu trop vite en besogne. Mais ne nous comprenez pas mal, les Verts ne sont pas des anti-fusions et je crois que nous l'avons prouvé lors du projet de fusion BBC. Nous ne sommes pas très chauds pour cette fusion. Si nous pouvions en choisir une sur un plateau entre Milvignes et Boudry et éventuellement Cortaillod et une autre avec la Béroche, notre choix serait vite fait. Ce serait Milvignes et Boudry. Mais malheureusement, ce choix n'existe pas en l'occurrence. Nous nous disons donc : Mieux vaut une fusion avec la Béroche que pas de fusion du tout. Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas enthousiastes pour cette réflexion de fusion à l'ouest. Pour nous, ce n'est pas un mariage d'amour, mais de raison. Il y aura donc une ou deux abstentions dans notre groupe ».

M. Gilbert Bertschi, en réponse à l'intervenante précédente, a de la peine à entendre le reproche de ne pas avoir recherché plus à l'est. La représentante de Cortaillod était dans son groupe et dans le groupe des Verts. Elle a même été une personne très active et au final, elle a été désavouée par ses collègues. Et Bevaix n'est pas en odeur de sainteté à Boudry et il y a fort peu de chance que cela change dans les années à venir. En ce qui concerne Milvignes, il faut réfléchir à l'identité même de la fusion. Même si beaucoup de bevaisans penchent de l'autre côté, M. Bertschi ne se sent pas beaucoup plus proche des habitants de Bôle que de ceux de St-Aubin. En ce qui concerne la rapidité, M. Bertschi rappelle que le groupe Néofusion réfléchit à des fusions depuis 2013 jusqu'au début 2015. Ce qui fait passer une année de réflexion. Et le groupe politique de Néofusion s'est mis au travail début 2015 et nous sommes quasi à la fin de 2015 ce qui fait une deuxième année de réflexion. Il est prévu encore une année de préparation et de participation des autorités exécutives et législatives, ce qui donne trois ans et après une votation, si fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 il devrait y avoir, cela ferait quatre ans de réflexion. Une fusion ne doit pas traîner pendant des années. Quatre ans pour réfléchir à une fusion, c'est une période tout à fait normale.

Mme Florence Nater, conseillère communale, complète la réponse de M. Gilbert Bertschi, en précisant que le groupe politique de Néofusion comprenait l'ensemble des communes du district, même Peseux et Corcelles-Cormondèche qui ont participé à quelques séances. Les discussions ont été menées pour dépasser le stade des dissensions de personnes auxquelles l'intervenante des Verts faisait allusion tout à l'heure. Concernant les activités de Néofusion, il y a déjà eu une séance de « débriefing » en 2012, suite à l'échec de 2011 avec Boudry et Cortaillod. Et dans cette séance, il était très clair que l'avenir était à la fusion. C'est donc depuis 2012 que l'ouvrage est remis sur le métier.

Par la voix de M. Cédric Weber, l'Entente bevaissanne s'est rappelée que 66 % des bevaissans avaient dit non à une fusion en 2011. Comme nous avons plus de rapprochement du côté de l'ouest, par le cercle scolaire, les clubs de football, de tennis entre autre, l'Entente laissera la liberté de vote à ses membres sur ce sujet. Néanmoins, la majorité des membres de notre groupe s'est prononcé en faveur de ce rapprochement, en prenant garde que cette future convention ne comporte pas d'inégalité.

M. Joaquim Lopes de Jesus, Entente bevaissanne, espère que ce nouveau projet de fusion ne va pas empêcher le Conseil communal de travailler sur les autres projets qui sont en cours dans la commune.

M. Nicolas Stucki, Conseiller communal en charge des finances, relève que la commission financière a examiné article par article la semaine passée le nouveau règlement communal des finances. La question s'est posée de savoir pourquoi ce document était analysé alors qu'une fusion est en discussion. Il précise donc, à l'attention du dernier intervenant, que le travail continue sur tous les objets en cours.

M. Gilbert Bertschi, répond qu'il n'y a aucun souci à avoir car il est clairement dit dans la déclaration d'intention des conseillers communaux que les communes continuent de manière indépendante tous leurs travaux même s'il y avait des travaux de fusion en cours. Seule réserve, pour les travaux de très grande importance, les communes se consultent mais n'interviennent pas l'une dans l'autre tant que la fusion n'a pas été votée.

Suite aux explications données par le Conseil communal, les Verts, par la voix de Mme Veronika Pantillon, voteront en faveur d'une fusion et elle remercie le Conseil communal pour ses explications.

M. Marc Humbert-Prince demande à M. Martin Altermatt, PLR, s'il maintient son idée de supprimer Vaumarcus de l'arrêté.

M. Martin Altermatt, répond par la négative, n'ayant pas formellement causé d'un amendement.

Le vote par bulletin secret n'étant pas demandé, cet arrêté est **accepté par 25 voix sans opposition.**

Des applaudissements ponctuent le résultat de ce vote.

##### **5. Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation du personnel éducatif à la structure d'accueil du P'tit Matou.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité et M. Marc Humbert-Prince donne la parole à M. Gilbert Bertschi, conseiller communal en charge du dossier.

M. Gilbert Bertschi explique qu'il s'agit d'augmenter la dotation du P'tit Matou de passer d'un poste à 50% à 58%, ceci pour deux raisons. La première, c'est le changement de loi de la LAE qui est intervenu au 1<sup>er</sup> août de cette année. L'indice d'encadrement a changé, il est passé d'une éducatrice pour 18 enfants à une éducatrice pour 12 enfants et ceci pour les enfants de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Harnos. Mais il se trouve que c'est dans cette tranche d'âge qu'il y a le plus grand nombre d'enfants au P'tit Matou. Il y a eu une répercussion assez grande et une personne a déjà été engagée pour s'occuper de maintenir le nombre de places d'accueil. La deuxième raison, c'est l'harmonisation des horaires du cercle scolaire qui fait que la période de midi est plus grande que l'année passée et qu'il y ait deux après-midi par semaine où certaines classes ont congé et ont doit pouvoir avoir de plus grandes capacités d'accueil.

C'est ensuite au tour du groupe socialiste de s'exprimer, par la voix de Mme Pascale Borioli Ribaux.

« Merci au Conseil communal pour le rapport détaillé et précis. A la lecture de ce document, nous apprenons que cette structure d'accueil est prise d'assaut par les familles de notre village. Les nouvelles normes en matière d'encadrement ainsi que les nouvelles contingences demandent une augmentation du personnel. Les paramètres mis

en place par la LAE votés par le Grand Conseil nous obligent aussi à suivre ces directives et à revoir petit à petit les locaux et le personnel nécessaire. Le parti socialiste suit le Conseil communal dans sa démarche de proposer un poste à 50 % et le pourcentage en plus actuellement ne sera pas longtemps de trop. Le parti socialiste accepte l'augmentation de la dotation du personnel tel que proposé par le Conseil communal ».

Les Verts s'expriment ensuite par la voix de M. Arvind Shah :

« Les Verts soutiennent pleinement cette demande.

Pourtant, nous tenons à relever que l'augmentation de la dotation prévue dans l'arrêté en question ne va clairement pas assez loin. Il se peut que très rapidement la commune soit obligée par les autorités cantonales de prévoir plus de places d'accueil pour les enfants de cette tranche d'âge. Il est aussi clair qu'avec l'arrivée prévue de nouvelles familles à Bevaix, les besoins en matière d'accueil pour les enfants en bas âge vont encore augmenter. D'autre part, on doit compter probablement un délai d'au moins 3 à 5 ans avant que l'aménagement du Closel et de la nouvelle grande salle soit terminé. Bevaix ne pourra certainement pas attendre si longtemps pour augmenter le nombre d'enfants qui peuvent être accueillis au P'tit Matou.

Dés lors nous demandons au Conseil communal de présenter prochainement un plan pour cette période transitoire. Un plan qui donne des pistes pour résoudre les problèmes des locaux qu'on devra mettre à disposition dans cette période transitoire. Et surtout un plan pour l'engagement de personnel supplémentaire, et ceci de façon rapide et efficace.

Etant donné les délais qui sont liés aux nouvelles constructions prévues par le Commune, on ne pourra pas éviter de prévoir du provisoire pour les locaux qui doivent accueillir les enfants de Bevaix dans une structure extrascolaire. Mais on devrait en tout cas éviter du provisoire au niveau du personnel d'encadrement. C'est pour cette raison, que nous demandons au Conseil communal de prévoir d'ores et déjà comment il entend augmenter la dotation en personnel qualifié du P'tit Matou. Ceci pour anticiper les futurs développements et pour engager les meilleurs éducateurs possibles en leur offrant dès le début des places stables ».

Au nom de l'Entente bevaissane, M. Dimitri De Marco tient à ce que les enfants puissent continuer de bénéficier de cette structure d'accueil. Raison pour laquelle l'Entente soutiendra cet article.

Il en est de même pour le PLR, par la voix (!!) de Mme Sandra Berger.

Mis au vote, cet arrêté est **accepté par 25 voix sans opposition.**

#### **6. Motion du groupe socialiste « Pour que l'embellie des finances communales ne profite pas qu'aux contribuables ».**

La parole est donnée à M. Thierry Rothen, président du groupe socialiste, qui souhaite, par cette démarche, offrir également quelque chose à nos sociétés locales qui animent certaines soirées et en organisant des manifestations qui leur rapportent un peu d'argent pour financier leurs activités. En acceptant cette motion écrite le 8 mai, l'assemblée reconnaîtra le travail réalisé par nos sociétés locales qui permettent ainsi à Bevaix de continuer de vivre.

Au nom du groupe PLR, M. Pierre Ponci se prononce favorablement pour le traitement de cette motion.

Ce n'est pas le cas de l'Entente bevaissane, par l'entremise de M. Dimitri De Marco. En effet, tous les membres habitants de Bevaix et faisant partie des sociétés locales bénéficient de la baisse du coefficient fiscal.

Les Verts, par l'intermédiaire de Mme Valérie Matulli, accueillent également favorablement le traitement de cette motion.

Mis au vote, le traitement de cette motion **est accepté par 19 voix contre 4.**



**7. Nomination d'un membre à la commission des domaines et forêt en remplacement de Mme Françoise Gagnaux, démissionnaire.**

Le groupe socialiste, par l'intermédiaire de Mme Pascale Borioli Ribaux propose M. Maximilien Ignoto.

**7b. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme en remplacement de Mme Muriel Denzler-Arapian, démissionnaire.**

Les Verts, par l'intermédiaire de Mme Veronika Pantillon, proposent Mme Valérie Matulli.

**7c. Nomination d'un membre à la commission de sécurité en remplacement de Mme Muriel Denzler-Arapian, démissionnaire.**

Les Verts, par l'intermédiaire de Mme Veronika Pantillon, proposent Mme Valérie Matulli.

Une suspension de séance est accordée pour statuer sur le remplacement de M. François Paris, PLR, membre de la commission financière, qui serait démissionnaire.

A la reprise des débats, M. Marc Humbert-Prince annonce que le point ci-dessus figurera à l'ordre du jour de la séance du 19 octobre 2015.

**8. Information du Conseil communal.**

- M. Denis Pellaux, conseiller communal en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée sur les dossiers d'urbanisme qui sont en cours d'avancement. Plusieurs projets avancent, celui de la Tuillerette qui en est au stade de la mise à l'enquête publique et qui engendre des oppositions. Ce lotissement comprend 1 villa, 3 bâtiments de 3 appartements, 8 bâtiments de 2 appartements et 26 appartements, le tout pouvant accueillir 60 à 100 personnes. Le deuxième projet est le plan de quartier des Yères, avec 3 bâtiments de 4 x 4 pièces, 2 x 2 pièces et 2 x 3 pièces, soit environ 60 à 100 personnes également. Ce projet engendre également des oppositions, 14 à ce jour. Et enfin, la Maissonnette avec 80 logements pour env. 200 personnes.

M. François Despland, PLR, déplore avoir reçu une invitation pour participer à une séance d'information sur le plan de quartier de Néverin un jour avant la date fixée.

M. Denis Pellaux répond que cette séance, requise par la procédure, a été annoncée dans la presse. L'invitation n'était donc qu'un rappel afin d'avoir un public aussi large que possible.

- Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics, relève que le nouveau véhicule, dont l'acquisition a été votée le 31 mars 2014, circule maintenant dans le village.
- Mme Florence Nater poursuit ensuite en précisant que le chantier du chemin Alfred-Borel devrait commencer probablement peu de temps après les vacances d'automne.
- Mme Florence Nater relève enfin qu'une rencontre sur l'avenir d'une STEP à dimension régionale sera organisée courant novembre avec les conseillers communaux en charge de ce dicastère et les syndicats concernés. Cette séance permettra d'évaluer les possibilités d'avoir une réflexion plus large pour l'avenir.
- M. Cédric Maire, conseiller communal en charge de la sylviculture, informe que le service forestier vend du bois de chauffage, sec et bien nettoyé et encourage l'assemblée à favoriser notre service forestier lors de ses achats.

## 9. Divers et questions écrites.

- Question écrite de Mme Veronika Pantillon, Verts, lue par M. Marc Humbert-Prince :
- « Les récents évènements en ville du Locle ont mis à jour une pratique malheureusement encore largement répandue dans les communes : le désherbage des places et trottoirs, ainsi que celui des talus et bandes de verdure le long des routes. Pourtant, ces traitements sont interdits selon l'ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques pour les communes depuis bientôt 30 ans et totalement depuis 15 ans. Le Conseil communal peut-il nous dire si la voirie effectue encore du désherbage chimique et si c'est le cas, ce qu'il entend pour y mettre un terme. »

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge des travaux publics, répond que le seul herbicide qui peut être utilisé de façon ponctuelle est le glyphosate, environ une fois par année voire même pas, ceci en fonction du terrain. Il n'est en aucun cas utilisé sur les rives du lac. En sus de l'ordonnance évoquée, un papier de 2007 de la station de recherche de Changins précise que seule l'utilisation raisonnée et parcimonieuse des produits à base de glyphosate, tenant compte des risques qui leur sont liés, permettra que ce précieux outil de désherbage reste à terme à la disposition de notre agriculture.

- Concernant la réfection du chemin Alfred-Borel, M. Pierre Ponci, PLR, demande si on va profiter des travaux pour poser un tube pour la desserte du quartier par Swisscom TV, sachant que la plupart des habitants du bord du lac n'ont pas accès à Swisscom TV.

Mme Florence Nater, conseillère communale en charge du dossier, répond que le Conseil communal a organisé une séance d'information pour les riverains du chemin Alfred-Borel pour les informer du chantier à venir. Cette question a été posée par plusieurs participants. Lors de la préparation du dossier, le Conseil communal a demandé aux différents services, autres que les services communaux, s'ils avaient l'intention de remplacer des infrastructures pendant ces travaux et Swisscom a répondu par la négative. Le Conseil communal a pris la décision de relancer encore une fois Swisscom, mais la commune n'ira pas vers d'autres pressions à l'égard de cette firme. Dans cet esprit, Mme Florence Nater rappelle que la commune est propriétaire du téléseuil communal qui offre aussi des prestations telles que l'accès à internet et autres prestations télévisuelles.

- Mme Pascale Borioli Ribaux, socialiste, intervient ensuite à l'attention de M. Nicolas Stucki, président du Conseil communal, au sujet de son éditorial du Bevaix-infos de septembre 2015 :

« Le texte est dense, beaucoup de sujets y sont abordés et on y trouve les tags, les vélomoteurs bruyants, les endroits à ban, les vols dans les villas, etc.. Je suis surprise, car pour moi, Bevaix est un village tranquille, et même si celui-ci est passé en moins de 20 ans de 2'000 à 4'000 habitants, il fait toujours bon y vivre. Dans une agglomération de cette taille et dans toutes les agglomérations, c'est normal qu'il y ait parfois des débordements et quelques évènements négatifs. En parlant de tolérance zéro, on en vient à croire que nous sommes dans une mégapole. Ces mots rassurent peut-être une population vieillissante et fragilisée, mais malheureusement, ils dégagent une ambiance martiale et je vous rappelle que nos jeunes doivent vivre et faire leur jeunesse car c'est elle que vous stigmatisez le plus dans votre éditorial. En parlant de la violation de la mise à ban, des tags, des vélomoteurs brillants, c'est eux que vous touchez. Les statistiques policières 2014 montrent une diminution des infractions au code pénal. Je vous invite à les consulter sur ne.ch. Là, les chiffres qui sont avancés et expliqués nous donne une meilleure information des divers délits. J'espère sincèrement que nous autres élus nous intéressant à la chose publique et ayant accès à certains dossiers, nous nous donnions les moyens de réfléchir à notre degré de tolérance personnelle et essayons de réagir avec souplesse et intelligence devant les quelques situations difficiles que notre commune doit gérer. Vous finissez votre texte par « Malheureusement, la sécurité a ce prix ». Au fait à quel prix ?

M. Nicolas Stucki, conseiller communal en charge de la police, répond qu'actuellement, nous avons un système qui se met en place sur le Littoral-Ouest. Des contacts que nous avons avec la police cantonale, il est ressorti que la situation sur Bevaix, même si elle n'était pas dramatique, était un peu inquiétante. Dès lors, on ne peut qu'inviter la





**Procès-verbal de la séance du lundi 19 octobre 2015 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Adoption de la révision partielle des plans et règlement d'aménagement communal et des plans d'alignement y relatifs dans la zone d'activités économiques « secteur Neverin ».
3. Demande de crédit de CHF 20'000.- pour le développement d'un musée de la pêche au Môle des Garçons.
4. Projet de nouvelle salle polyvalente.
5. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. François Paris, démissionnaire.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. M. Humbert-Prince, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Tristan Bühler et Bruno Durel fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 27 conseillers généraux. M. Sven Comtesse, Mmes Solange Serp, Jenilce Colledan et Veronika Pantillon sont excusés.

M. Marc Humbert-Prince passe à l'ordre du jour de la séance.

**2. Adoption de la révision partielle des plans et règlement d'aménagement communal et des plans d'alignement y relatifs dans la zone d'activités économiques « secteur Neverin »**

L'entrée en matière est favorable, M. M. Humbert-Prince passe au débat.

M. D. Pellaux, conseiller communal en charge du dossier, informe qu'il ne fera pas de présentation mais qu'il répondra simplement aux questions.

La parole est donnée à Mme P. Borioli Ribaux, socialiste. Elle remercie le chef du dicastère et le Conseil communal pour la présentation du projet.

Le groupe socialiste est favorable à ce dézonage qui diminue sensiblement les nuisances des riverains et qui permettra un nouvel essor de cette zone industrielle quelque peu morte. Un souci important doit cependant être résolu avant le dézonage. Il s'agit de la route qui traverse la zone et qui pourra être utilisée par tous. Une servitude de passage d'ouest en est pour les piétons et les véhicules d'une assiette de 3m n'est pas assez large pour le trafic qui pourrait traverser cette zone. Les routes privées sont difficiles à gérer pour une commune et les travaux de raccordement ne sont pas obligatoires. Le groupe socialiste souhaite un réexamen du passage de cette route et si possible une reprise de celle-ci par la commune après les travaux de remise en état par les propriétaires. Cette demande se justifie dans la mesure où le changement d'affectation peut être effectué grâce à la commune et à l'approbation du Conseil général. Elle apporte une meilleure réponse au besoin pour le propriétaire, c'est-à-dire une différenciation des activités économiques et une augmentation de la hauteur des bâtiments. Il est donc possible d'entrer maintenant en tractation avec des arguments solides et intelligents pour fluidifier le trafic dans cette zone et que la commune devienne propriétaire de la route. Une entrée en matière refusée par le propriétaire pourrait signifier un refus de dézonage de ces terrains. Le parti socialiste demande au Conseil communal de renégocier avec les propriétaires la reprise de la route par la commune pour garantir un accès fluide de toute la zone ouest du village et cela dans un souci de sécurité et de conformité pour les années futures. Le groupe socialiste demande donc le retour du dossier au Conseil communal.

La parole est donnée à M. D. De Marco :

« L'Entente bevaissanne adoptera cette révision du plan d'aménagement et se réjouit de donner la possibilité aux entreprises du village de se développer et de pouvoir en accueillir de nouvelles. »

Le groupe PLR, par la voix de M. O. Brunner, informe qu'il est favorable à la révision du plan de quartier, des plans d'aménagement et d'alignement du secteur « Neverin ».

Les Verts s'expriment ensuite par la voix de M. A. Shah :

Le groupe des Verts a étudié avec intérêt les documents qui ont été fournis par le Conseil communal. Mais il partage les soucis qui ont été émis par le groupe socialiste quant au trafic. Il est pour eux aussi très clair qu'une assiette de 3m est insuffisante en vue du trafic qui est à prévoir. Il faudrait tenir compte du fait que beaucoup de nouvelles maisons vont se construire dans les années à venir au sud-est de Bevaix. D'abord à la Tuillerette et ensuite entre le ch. du Châtelard et le ch. des Prés. Il faut donc s'attendre à un accroissement majeur du trafic sur le ch. des Prés, qui est un endroit où les voitures ne peuvent déjà pas se croiser et qui débouche sur un croisement dangereux. Un tracé plus large pour tout le ch. des Chapons-des-Prés, y compris la partie en servitude, s'impose donc pour décharger ce passage très étroit. M. A. Shah recommande au Conseil communal d'étudier toute la planification routière de la partie sud-est du village.

M. F. Despland, PLR, intervient en son nom personnel. Il aurait trouvé sympathique de pouvoir débattre du projet plus largement avant de devoir prendre une décision. En effet, il explique que depuis quelques années, cette zone n'a jamais très bien marché au niveau industriel. Les fabriques ont déménagé ou fermé pour cause de faillite. Il se demande alors si le fait de modifier cette affectation et d'en faire une zone habitable a été étudié. Bevaix se développe plutôt comme un village en zone résidentielle qu'en zone industrielle. Cela pourrait donc être un endroit très agréable pour y vivre et il est préférable d'avoir des gens qui paient des impôts à Bevaix qu'avoir une zone industrielle où la moitié des locaux sont fermés.

La parole est donnée à M. D. Pellaux, chef du dicastère. Il confirme que ce dossier est relativement ancien et qu'il a déjà fait l'objet de consultations auprès de la commission d'urbanisme. C'est un dossier qui a été largement discuté et en particulier sur le droit de passage. Il a été développé en collaboration avec les services de l'Etat et le but est effectivement une redynamisation du quartier et de garder au maximum les zones constructibles, dont la route fait partie. La modification de cette zone devrait donner l'impulsion nécessaire pour avancer.

Différentes zones sont en projet à Bevaix, avec à la clé plusieurs centaines d'habitants nouveaux qui vont arriver. Le dimensionnement de Bevaix a encore des réserves pour plusieurs centaines d'habitants et beaucoup de dossiers sont en cours avec les difficultés habituelles à une telle modification du village. C'est d'ailleurs une des modifications acceptée par les différents services de l'Etat afin que cela fasse partie de l'assiette constructible et ça le sera. Nous avons demandé des garanties afin que le droit de passage soit assuré, celui-ci étant actuellement impossible. Nous avons réussi à obtenir cela et à l'introduire dans le règlement. La circulation pourra transiter par cette zone avec effectivement les dimensions mentionnées dans le dossier.

Ce que l'on peut dire, c'est que chacun sait que les logements à Bevaix ont subi la spéculation immobilière. Berne est très accessible et Genève n'est pas loin donc la demande a augmenté. On pourrait faire une bonne affaire en transformant cela en logements. Néanmoins, si l'on veut garder l'harmonie d'un village, c'est avec des places de travail, des habitations et des possibilités de travailler pas trop loin de chez soi. Le Conseil communal a accepté de garder cette vision de mixité dans le village c'est-à-dire une petite zone d'activités économiques et des logements.

La parole est demandée par Mme P. Borioli Ribaux qui revient sur ce qu'elle a dit auparavant. Elle trouve que la servitude n'est pas suffisante et qu'il faut négocier la route maintenant et ce avant d'accepter le dézonage. Selon elle, le Conseil communal doit avoir plus qu'une servitude sur ce passage.

M. D. Pellaux reprend le développement de ses explications. Il précise que le Conseil général a la possibilité d'accepter ou de refuser ce projet. Ce qu'il faut savoir c'est que beaucoup de choses ont été négociées. Les espaces verts et l'amélioration au niveau du passage notamment. On cherche également dans Bevaix à limiter la circulation, on met dans nos rues des entraves, des panneaux afin de limiter la vitesse. La volonté n'est pas de créer des boulevards et de densifier la zone comme le demande la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

C'est autour de M. C. Weber de poser une question à M. D. Pellaux.

Sur ECHO, il y a deux arrêtés :

- modification du plan d'alignement secteur « Neverin »
- modification partielle du plan d'aménagement local secteur « Neverin ».

Quelle est la différence entre les deux arrêtés ?

M. D. Pellaux précise que le premier arrêté concerne le plan d'alignement qui dicte la distance des constructions par rapport à la route. Le second fixe les principes d'aménagement.

M. C. Weber demande si le Conseil général pourrait, dans un premier temps, voter uniquement pour un arrêté, ce qui ne changerait rien à la route et refuser le deuxième pour avoir le temps de réfléchir au sujet de la modification de la route.

M. D. Pellaux ne peut pas se prononcer directement là-dessus ; cependant la raison voudrait de ne pas faire de distinction entre les deux arrêtés et ceci afin de permettre au projet d'avancer.

M. D. Camarda tient à appuyer les paroles de Mme P. Borioli Ribaux. Il comprend bien la nécessité et l'envie de relancer cette zone industrielle. Cela dit, en vue de ce qui est a été communiqué concernant l'augmentation du nombre d'habitations, il ne voit pas d'autre sortie que cette route pour dégorger le trafic. C'est pour cela qu'il insiste sur la nécessité de prendre la main au niveau communal. Et vu que le dossier est encore ouvert, il se demande s'il n'est pas préférable de négocier cela maintenant.

M. Th. Rothen prend la parole et précise que la demande du parti socialiste vise à ce qu'une parcelle soit détachée des autres et qu'elle revienne à terme au domaine public communal. Il constate que sur le cadastre, une mutation est en cours sur la parcelle 7656, visant à isoler la route de la parcelle principale. Le propriétaire souhaite visiblement créer une parcelle qui ne comprendrait que la route. L'étape suivante est que cette parcelle soit cédée à la commune. Sa capacité de construction pourrait donc être

reportée sur les parcelles cédantes. Il pense qu'il y a des solutions et manifestement le moment est propice pour trouver un arrangement.

M. J. Lopes de Jesus demande si l'altitude du point zéro a été définie. Il affirme ensuite que la route ne sera jamais large et qu'elle restera une route à zone industrielle potentiellement dangereuse pour les usagers. Selon la configuration, cela restera ainsi à moins que le propriétaire actuel soit d'accord de casser un bâtiment et d'agrandir d'un côté ou de l'autre.

M. D. Camarda admet qu'il est bien conscient que la route ne sera pas plus large. Il demande cependant qu'elle soit libre d'usage et que la commune la reprenne en main.

M. D. Pellaux recommande d'accepter le projet. En cas de refus, c'est le projet dans son intégralité qu'il faut refuser. L'idée de cette évolution est que l'ensemble de la zone passe en zone constructible, y compris la route. Il est probable que la route soit ultérieurement cédée, ce qui serait intéressant pour la commune. Dans un premier temps, l'intérêt de la commune est de ne pas avoir la charge financière de cette route.

M. N. Stucki propose d'accepter ces arrêtés et la question d'acquisition de cette route par la commune où une servitude sera examinée par la suite.

Mme P. Borioli Ribaux demande une suspension de séance.

Le président accorde une suspension de 5 minutes.

A la reprise des débats, le président, M. M. Humbert-Prince, demande au groupe socialiste de se prononcer.

Au nom du groupe socialiste, Mme P. Borioli Ribaux demande le retour du dossier au Conseil communal.

La parole est demandée par M. J. Lopes de Jesus qui parle du projet Favag. Il signale que, depuis, seule la promotion sur la valeur des terrains a été faite, mais pas sur les activités industrielles. Il aimerait uniquement rendre attentif le Conseil communal que cette zone doit être maintenue en zone d'activités économiques.

M. D. Pellaux souhaite apporter un dernier complément, pour la clarté des choses. Il estime que le débat qui a eu lieu est important. Il espère l'acceptation de ce rapport, ce qui montrera l'intention d'aller de l'avant et de faire évoluer les choses. En cas de refus, le travail d'étude sera repris par l'exécutif.

Le président met au vote la demande des groupes socialiste et des Verts pour le renvoi du dossier au Conseil communal.

Le renvoi est refusé par 13 voix contre 11.

Mis au vote, l'arrêté relatif à la modification partielle du plan d'aménagement local secteur « Neverin » est **accepté par 17 voix sans opposition.**

Mis au vote, l'arrêté portant modification des plans d'alignement « Neverin » est **accepté par 17 voix sans opposition.**

### **3. Demande de crédit de CHF 20'000.- pour le développement d'un musée de la pêche au Môle des Garçons**

L'Entente bevaissanne, par la voix de M. C. Weber, demande de refuser l'entrée en matière, non pas qu'ils soient opposés au projet mais ils n'ont pas pu se positionner clairement dans la mesure où ce rapport leur semble incomplet. Plusieurs coûts n'ont pas été chiffrés. Ils proposent donc le renvoi du dossier au Conseil communal afin d'avoir un rapport complet sur les coûts pour la commune.

L'entrée en matière est acceptée à 23 voix contre 2 oppositions.

Le parti socialiste soutiendra ce projet et selon M. B. Durel, c'est un micro crédit pour un micro projet. Une association de bénévoles veut retaper ces baraques de pêcheurs qui ont une valeur historique importante, ceci pour en faire un musée. C'est un coin qui est préservé et qui appartient à la commune. Celui-ci est maintenant laissé à l'abandon, ce qui est dommage.

Mme V. Matulli prend la parole au nom des Verts :

« Le groupe des Verts est favorable à ce crédit de CHF 20'000.- pour un musée de la pêche. C'est une très bonne solution pour garder les deux maisonnettes jadis occupées par des pêcheurs. Toutefois, nous craignons que ce crédit ne suffise pas et, de loin, pour créer et équiper un musée qui suscitera un véritable intérêt parmi les personnes qui visiteront Bevaix. Dans le rapport, on mentionne qu'il pourrait y avoir des dons, ainsi qu'une demande de crédit supplémentaire à notre Conseil général pour le développement ultérieur du musée.

Pour l'instant, nous aimerions connaître la planification temporelle de ce musée. Est-ce qu'il est prévu d'ouvrir le musée dans une première configuration ? Si oui, quand ? Et quand est-ce que la deuxième étape de développement serait prévue ? »

Au nom du groupe PLR, M. P. Ponci accepte ce crédit de CHF 20'000.- sous réserve que les alentours soient toujours ouverts au public.

M. C. Weber demande la parole. Il précise que l'Entente bevaissane n'est pas opposée à ce projet, mais aimerait avoir plus de précisions sur les coûts.

M. D. Pellaux répond pour le Conseil communal. Il précise que les préoccupations évoquées sont légitimes. Dans une première étape, le but est de motiver ces bénévoles et de préserver les maisonnettes car si on ne fait rien, elles vont disparaître. Il espère que pour un montant de CHF 20'000.-, qui est une somme plutôt modeste, cela va fonctionner.

M. Th. Rothen est interpellé par l'intervention de l'Entente bevaissane. Certaines dépenses ne sont effectivement pas chiffrées. Est-ce volontaire ou ont-elles été oubliées ? Si c'est le cas, il est encore temps d'ajuster le montant. Il propose dès lors, afin de ne pas dépasser le budget, de mettre un montant de CHF 25'000.- pour ce projet.

M. D. Pellaux relève qu'il est assez rare que l'on demande au Conseil communal d'augmenter le montant du crédit. La démarche est dans un premier temps de changer l'affectation qui n'est pas dévolue à une zone de musée. Une demande de permis de construire est en cours et en même temps, une demande de crédit vous est présentée pour encourager les personnes intéressées à maintenir cet espace et à proposer un musée de la pêche. Par transparence, le Conseil communal a souhaité vous demander ce crédit et cette première étape. Il s'est posé la question du montant de CHF 20'000.-. L'idée est de développer une convention de collaboration et non de verser un montant sur le compte de l'association. La première démarche est de conserver les maisons, de leur donner bonne façon et de mettre des panneaux d'information.

Pour M. M. Altermatt, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas claires. On parle de l'argent du contribuable bevaissan et dans le canton de Neuchâtel, on n'est pas les plus tendres au niveau de l'imposition. Il s'agit donc d'avancer prudemment. Les heures ne sont pas chiffrées. Qui nous garantit que de nouvelles demandes ne seront pas faites plus tard pour le fonctionnement de la structure ? Il a lu dans la presse que l'association, qui a certainement des bonnes intentions, n'a pas de fonds. Ils doivent compter sur des mécènes donc, à son avis, il n'est pas possible de se lancer dans une telle aventure même avec un petit budget. Encore une fois, on parle de l'argent du contribuable.

M. F. Despland souhaite ajouter qu'il n'est pas opposé au projet. Il aurait apprécié que le dossier soit plus consistant afin que tout le monde puisse en discuter et l'accepter sans devoir poser toutes ces questions.

Mme F. Nater prend la parole et s'exprime en ces termes : « La première chose qui m'étonne est que si faire de la politique était de construire sur la base de certitude, je pense qu'il ne se passerait plus grand-chose dans l'action politique. Parce que, par



principe, lorsqu'on construit quelque chose, on a une vision et un projet et on ne sait pas forcément à l'avance la couleur et le contour qu'il aura. Il y a une part de risque dans n'importe quel engagement politique. Le deuxième point qui me surprend est qu'on se trouve typiquement sur un projet de partenariat public-privé. Vous devriez applaudir un projet qui met en avant ce partenariat. La demande qui vous est soumise sert à donner l'impulsion et les moyens à cette association. Il est dit que l'association va chercher des mécènes et ne compte pas exclusivement sur la collectivité publique pour réaliser l'intégralité de ce projet. Alors voilà, je crois que le porte-parole du groupe socialiste a parlé d'un micro crédit pour un micro projet. Oui c'est un micro crédit pour un micro projet mais pour un beau patrimoine de notre commune ».

La parole est donnée à M. D. Pellaux. Il explique qu'en rédigeant ce rapport, il aurait pu uniquement inscrire qu'une association demande CHF 20'000.-. Cependant, il a voulu préciser à quoi cet argent allait servir. Il est clair que si la commune devait demander un crédit pour construire elle-même quelque chose, le montant serait bien plus élevé et nous en saurions plus dans les détails. Le travail de l'association est un travail de bénévoles et il n'est pas chiffrable. Avec ce montant de CHF 20'000.- et la convention prévue, nous avons la quasi certitude qu'il se réalisera un beau projet sur ce lieu. Cela permet de lancer ce projet.

Le Conseil communal, par la voix de M. N. Stucki, propose de modifier l'arrêté, de passer d'un montant de CHF 20'000.- à CHF 25'000.- ce qui évitera des votes sur un amendement.

L'arrêté pour une demande de crédit de CHF 25'000.- est mis au vote.

Cet arrêté est accepté par 24 voix pour et 2 voix contre.

#### **4. Projet de nouvelle salle polyvalente**

M. C. Maire prend la parole pour remercier les architectes MM. Petter et Graber de s'être déplacés.

La parole est ensuite donnée à M. D. Camarda. Il souhaite, au nom du parti socialiste, remercier le Conseil communal pour l'organisation de cette séance extraordinaire. Cette demande a été faite dans la mesure où les membres de l'exécutif n'ont pas de nouvelle sur l'avancement du projet. Il signale que le groupe socialiste est surpris et trouve inacceptable de dépasser un budget de la sorte. Nous avons au départ fixé un budget de CHF 5.5 millions et, aujourd'hui, on se retrouve avec des sommes avec un dépassement de 100%. Dans ces conditions, il souhaite connaître les raisons de ce dédoublement et les possibilités d'alternatives.

Comment est-il possible d'en arriver là après un concours et un cahier des charges défini et d'arriver dans une deuxième phase à découvrir un coût qui a doublé ? Qui est responsable de la situation ? L'architecte-conseil a-t-elle été consultée ?

En fonction de la situation, quelles sont les alternatives possibles en fonction des coûts. Au vu de ce qui s'est passé ces dernières semaines avec les communes proches, ne faudrait-il pas revoir les critères de constructions de notre grande salle et réduire les demandes auxquelles elle devrait répondre ? Nous avons besoin de faire le point et c'est pour cela que nous sommes là ce soir.

La parole est demandée par M. A. Shah :

Au nom des Verts, il remercie le Conseil communal pour le rapport qui a été fourni et pour cette occasion d'en discuter.

« Comme le groupe socialiste, nous ne comprenons pas comment une telle dérive dans les coûts estimés a pu arriver. Il nous semble toutefois important avant d'aller de l'avant d'éclaircir plusieurs questions :

un crédit de CHF 490'000.- a été accepté par notre Conseil en mars 2014. Quelle partie de ce crédit a déjà été dépensée et combien reste-t-il en réserve pour des futurs travaux d'étude ?

Le rapport parle d'une cible financière de CHF 8'500'000.-. Comment est-ce que le Conseil communal entend arriver à ce montant ? Est-ce que cela veut dire que le projet architectural choisi dans le concours va désormais être abandonné ?

Si oui, quel bureau d'architectes s'occupera dorénavant de la nouvelle grande salle ?

Ou bien est-ce que le bureau d'architectes qui a gagné le concours a indiqué des pistes pour arriver à une telle cible financière ?

D'ailleurs, il ne nous semble pas possible et peut-être même pas souhaitable de maintenir toutes les prestations originalement prévues, notamment la maison des jeunes qui se trouve très bien située et fréquentée là où elle se situe actuellement.

Une dépense de CHF 8'500'000.-, voire de CHF 10'000'000.-, qui ne sera pas compensée par des entrées correspondantes, devra être financée en augmentant la dette de la commune, avec des conséquences sur les amortissements annuels et les intérêts à budgéter. Avec les taux d'intérêts qui sont de nouveau en train de monter, cela risque de peser assez lourd dans les comptes de la commune.

Est-ce que le Conseil communal a fait une planification financière correspondante ?

Comment le Conseil communal pense arriver à une somme inférieure, alors que le prix était déjà CHF 400.-/m<sup>3</sup> SIA en 2011 pour une salle de sport, alors que le cahier des charges prévoyait notamment des gradins, une cantine et une maison des jeunes ?

Nous ne sommes pas certains que l'option de tout recommencer dès le départ, avec un nouveau concours, soit vraiment, au final, plus intéressante financièrement que de garder le projet actuel. »

La parole est donnée à M. M. Altermatt. Le groupe PLR a pris connaissance du contenu du rapport du Conseil communal quant à l'avancement du projet du remplacement de la salle polyvalente. Mais vu l'ampleur du projet et du montant en question, le groupe juge ce rapport superficiel et incomplet, même clairement insuffisant. Il est également étonné que le Conseil communal n'ait pas tiré immédiatement la sonnette d'alarme après avoir reçu un premier devis des architectes, notamment en septembre 2014.

« Il ne faut pas être architecte ni expert en bâtiment pour se rendre compte qu'un devis de CHF 12 millions ne pourrait pas être divisé par deux sans des concessions substantielles. De plus, le Conseil communal a attendu plus d'une année pour informer le Conseil général du désastre qui se dessinait à l'horizon. Et encore, il faut une demande du Conseil général pour cela. Nous aimerions savoir comment se compose ces CHF 12 millions, respectivement CHF 10 millions, qui ont été avancés dans un deuxième temps. Nous aimerions également savoir combien des CHF 490'000.- ont déjà été versés aux architectes et si la commune a fait d'autres versements avant et après la réception du devis. Dans le rapport, il est mentionné que le Conseil communal s'est adressé à l'architecte cantonal mais nous ne lisons aucunement si l'architecte a donné suite. »

Le groupe PLR est d'avis que le Conseil communal doit suspendre immédiatement le projet jusqu'à ce que la situation juridique soit éclaircie et nous assurer qu'il ne versera plus aucun montant aux architectes ainsi qu'il informera régulièrement le Conseil général avant que le projet reprenne. M. M. Altermatt tient à préciser que le PLR a toujours été favorable au remplacement de la grande salle et l'est toujours.

M. J. Lopes de Jesus prend la parole pour dire qu'il est surpris pour les CHF 12 millions et les CHF 10 millions mais pas pour les CHF 8.5 millions. Une fois de temps en temps, le Conseil général doit accepter la situation et faire son mea culpa. Les groupes étaient représentés en commissions et auraient dû poser des questions sur le moment. Il ne faut pas attendre 14 mois. Tout le monde est un peu responsable de la situation. Il estime qu'il s'agit d'un manque de respect que de venir présenter un projet à CHF 12 millions. Le bureau d'architectes devrait venir s'excuser.

M. C. Maire souhaiterait déjà répondre à une partie des questions, il comprend l'impatience des membres du Conseil général, mais il leur rappelle que ce projet a commencé en septembre 2008. Il a été stoppé en 2010 et a repris en 2012. Ceci montre

bien qu'au niveau politique, un projet n'avance pas de semaine en semaine. Concernant le montant du concours, il précise qu'il n'a pas été fixé par le Conseil communal ni par une commission, mais par un bureau d'architectes réputés. Et ceci a été fait sur recommandation de l'architecte cantonal, M. Philippe Donner, ainsi que son successeur, M. Joseph. Après le montant proposé, la grande question était de savoir si on était dans la cible financière désignée et il a toujours été répondu que oui. Les 46 projets déposés ont été vus par l'architecte-conseil de la commune et le jury du concours, notamment composé de 5 professionnels. La SIA a contrôlé le concours et aucune remarque n'a été signalée. On peut donc considérer que ce projet était plausible. En ce qui concerne le montant de CHF 490'000.-, la somme de CHF 123'000.- a déjà été dépensée. Il tient à dire que le Conseil communal a également été très surpris par le montant du devis.

M. N. Stucki souhaite s'exprimer en qualité de chef des finances sur le montant de CHF 8.5 millions. Ce montant a été calculé par rapport à ce que la commune peut se permettre. Il est vrai que la commune est limitée dans ses investissements, mais ce qu'il peut déjà dire c'est que quelque soit le prix et la grande salle qui sera réalisée, il faudra faire usage de cette faculté qui permet au Conseil général, une fois par législature, de prendre un crédit qui dépasse le taux d'autofinancement. Il précise que l'alarme a bien retenti au sein du Conseil communal. Cependant, avant d'alarmer tout le monde, il s'agit de chercher une solution et que celle-ci n'a pas encore été trouvée. La question s'est posée de savoir s'il était possible d'envisager un autre emplacement que le verger communal. Il est toutefois clair que cela nécessiterait de reprendre le projet à zéro et de refaire un nouveau concours de projet. C'est un élément qui fallait mentionner. Pour l'instant, la préoccupation principale du Conseil communal est la question financière. D'autres projets sont en cours dans la commune et il faut donc être attentif aux finances.

M. B. Perregaux est également ébahi par les chiffres donnés dans le rapport mais il ne souhaite pas revenir sur ce point. Le projet qui a été primé à Bevaix s'est révélé être un projet qui valait le double de la somme inscrite dans le cahier des charges. Il demande alors si parmi les 46 autres projets présentés, certains respectaient la somme de CHF 5.5 millions. En effet, il trouve cela fort de tabac qu'un bureau d'architectes se permette de tels écarts par rapport à d'autres qui n'ont pas été primés. Il serait d'avis de recommencer à zéro avec d'autres personnes car cette manière de faire lui paraît inadmissible.

M. C. Maire précise bien que quand le projet a été élaboré, pour eux, membres du jury non professionnels, les 46 projets atteignaient la cible financière, car c'est ce qui avait été demandé.

M. J. Lopes de Jesus est interpellé par la problématique du sous-sol. Des sondages ont-ils été effectués ? Que va-t-on trouver ? Quel sera le coût supplémentaire si des infrastructures complémentaires sont nécessaires ?

M. C. Maire signale que dans les documents qui ont été remis pour le concours, figurait l'étude géologique du terrain, réalisée en 2008. Il confirme que la nature du terrain est donc connue par tous les concurrents. Il n'y a aucun doute là-dessus.

M. N. Stucki souhaite revenir sur l'intervention de M. B. Perregaux. En effet, personne ne nous a dit que la somme serait dépassée. Autrement, aucun d'eux n'aurait été primé pour le concours. L'enveloppe à disposition était de CHF 5.5 millions et le chiffrage des coûts n'a pas été demandé aux candidats.

M. D. Camarda souhaite préciser que la demande du groupe était d'avoir des éclaircissements et non d'accuser le Conseil communal.

M. C. Maire informe que les négociations sont en cours et qu'elles ne sont pas simples.

M. D. Camarada s'attendait à un dépassement, mais pas de plus du double, ce qui rend le projet non viable pour la commune.

M. Th. Rothen explique que ce n'est pas d'aujourd'hui que des projets prennent du temps et ceci en faisant allusion au Parthénon d'Athènes. Si on recommence le projet à zéro, il y a deux conséquences. La première est les délais à respecter, l'énergie ainsi que le temps à consacrer. La seconde est la question des finances. Selon lui, si l'on décide de

faire la grande salle au Closel, on s'éviterait la salle transitoire. La salle transitoire serait donc l'ancienne grande salle qui resterait jusqu'à l'édification de la nouvelle. Le montant de CHF 450'000.- retenu pour la salle provisoire couvre les frais qui ont déjà été engagés à ce jour. En changeant donc l'emplacement du projet, on ne perdrait rien et peut-être qu'un projet au Closel permettrait d'être un peu plus dans la cible.

Concernant les architectes et le travail qui a été fait, il a un chiffre qu'il aimerait partager c'est 9.79 secondes et l'année 1988, un lieu, en l'occurrence Séoul. C'est le record du monde et la médaille d'or de Ben Johnson. Il avait gagné un concours, on lui a retiré sa médaille car il était « un peu » dopé.

M. M. Humbert-Prince, président, prend la parole. Il pense qu'il n'y aura pas de conclusion ce soir. Chacun va pouvoir rentrer et réfléchir à ce projet. L'idée de cette séance était dans un premier temps que le Conseil général pose ses questions et fasse des propositions. Il faudra se revoir ultérieurement après avoir réfléchi à ce projet.

Intervention du groupe des Verts par la voix de M. A. Shah :

« Le groupe des Verts s'est penché sur l'idée de changer l'emplacement de la future grande salle. Après discussions, nous y sommes opposés. Cela remet en question tout ce qui a été planifié pour le Closel en consultant la population. Nous préférons que la nouvelle grande salle soit construite à l'endroit prévu.

Pour la salle de remplacement, dont le coût est estimé dans le rapport à CHF 450'000.-, nous aimerions un devis précis et les informations suivantes :

- a. Quelle sorte de salle est prévue ?
- b. Auprès de quel fournisseur ?
- c. Qui a fait l'estimation ?
- d. Combien faut-il compter pour le montage ?
- e. Combien faut-il compter pour le démontage ?
- f. Combien faut-il compter pour la location ?
- g. Combien faut-il compter pour les raccordements ?
- h. Quelle est la surface prévue ?
- i. Quels travaux sont à faire avant l'installation de la salle de remplacement ?

M. C. Maire répond que pour la salle de remplacement et pour ce montant, ils se sont approchés de constructeurs et de spécialistes en structures provisoires. Nous avons trouvé quelques solutions et certaines seraient disponibles à un coût un peu moindre que celui présenté. Mais toutes ces salles ont un point commun, c'est qu'elles doivent être sur un aplat qui est provisoire. La salle après l'utilisation doit être démontable et le terrain doit être rendu tel qu'il était avant. La taille de salle est d'environ un tiers de moins de ce que nous avons à disposition maintenant. Quand on a préparé le projet et que le Conseil général a voté la première phase du projet, il n'existait pas de réglementation pour la taille de la salle provisoire. On va donc travailler sur quelque chose d'un peu plus petit. C'est un peu gênant pour les activités extra-sportives mais supportable dans la mesure où au final nous aurons une nouvelle infrastructure.

M. J. Lopes de Jesus s'explique sur l'idée du déplacement de la grande salle. Quand on parle de déplacer le projet de la grande salle, il ne faut pas oublier qu'avant cela, l'achat de la propriété de Closel a coûté CHF 3 millions. Alors on va occuper tout ce terrain avec la nouvelle grande salle ? Il s'agit, comme pour une voiture, de choisir les options pour cette grande salle. Il faut essayer avec le bureau d'architecte de trouver des solutions pour voir ce que l'on peut faire de bien de cette salle.

M. N. Stucki précise que ce soir ce n'est pas dans un contexte décisionnel que cette séance a lieu, mais bien pour prendre la température. Le Conseil communal va prendre en compte tous les arguments des membres et revenir au plus vite pour reprendre ce dossier et éventuellement des discussions décisionnelles.

M. D. Camarda a une question pour le Conseil communal. Il se demande si l'exécutif n'est pas intéressé à connaître la position de l'ensemble des conseillers généraux. Il pourrait selon lui récolter de cette séance plus d'informations de la part des membres du législatif pour la suite à donner à ce projet.

M. G. Bertschi aimerait répondre partiellement. Le but de ce soir était de sentir la température du Conseil général. Or, ce soir, son impression est qu'il ne sent pas une unanimité autour de quelque chose. Il sent un grand malaise, mais il n'a pas d'indication pour pouvoir aller dans un sens et c'est son regret ce soir.

Mme P. Borioli Ribaux a eu l'occasion de voir tous les projets et tient à dire que le projet choisi faisait presque l'unanimité. Bien entendu, il ne plaît pas de savoir que le budget a doublé. D'un autre point de vue, ce projet a été primé notamment pour sa façade en fausses pierres d'Hauterive. Si l'on doit enlever à ce projet tout ce qui faisait son charme, il ne faut pas le garder, car au final cela ne sera pas le beau projet choisi. Elle reste très dubitative sur le montant de CHF 450'000.- pour la salle provisoire et demande si ce montant sera tenu.

Mme F. Nater réagit à la question de M. D. Camarda et sur le fait que le Conseil communal pourrait récolter d'autres informations de cette séance. Elle a l'impression que l'espace a été créé pour le faire et si quelqu'un était arrivé avec la solution miracle, l'exécutif l'aurait prise. Ce n'est pas le cas. Ce qui a été exprimé ce soir traduit bien la situation dans laquelle nous sommes. Il n'existe pas de solution dans l'immédiat. Elle partage également le malaise ressenti par ses collègues, toutefois le Conseil communal n'est pas en panne sur ce dossier, il n'a en effet pas encore abattu toutes ses cartes. Cette prise de température permettra d'affiner la stratégie pour la suite et de revenir avec une proposition plus concrète d'une orientation à prendre par rapport à ce projet.

M. C. Weber aimerait répondre à M. G. Bertschi qui est en attente d'un sens à donner à cette soirée en lui disant que c'est clair pour tout le monde que ce sera non à CHF 12 millions. A CHF 10 millions nous sommes scandalisés et nous espérons que le budget de CHF 8,5 millions est viable.

M. F. Despland souhaite donner une idée pour une halle de remplacement. Au TCBB en Seraize, il vient d'être installée une bulle de fabrication tchèque dont le coût avoisine les CHF 80'000.-. Après il faut installer un chauffage au gaz ou au bois et mettre de la lumière, mais voilà une solution pas si chère à étudier.

M. J. Lopes de Jesus rappelle qu'il ne faut pas uniquement penser à la couverture mais également au sol. Et ce n'est pas avec CHF 50'000.- que l'on peut faire un sol, peut importe l'endroit.

M. N. Stucki rebondit sur ce que Mme F. Nater a dit. Le Conseil communal n'est pas en panne et sait ce qu'il doit faire. Il est en négociation pour faire avancer ce projet et trouver une solution. Il viendra avec la meilleure option qui conviendra au Conseil général et aura à l'avenir plus d'informations pour continuer plus simplement.

M. M. Humbert-Prince prend la parole et informe qu'on est arrivé au bout de cette étape et il y en aura d'autres. Il remercie l'ensemble des membres d'être intervenu, d'avoir posé des questions et formulé des propositions. Il remercie également le public qui a eu la patience d'écouter ces débats.

## **5. Nomination d'un membre de la commission des finances en remplacement de M. François Paris, démissionnaire**

Le groupe PLR, par l'intermédiaire de M. M. Altermatt, propose M. M. Humbert-Prince qui est élu par acclamation.

## **6. Informations du Conseil communal**

La parole est donnée à M. G. Bertschi. Il avait promis lors de la dernière séance d'informer régulièrement le Conseil général des nouvelles sur l'évolution des démarches dans le cadre de la fusion avec les communes de la Béroche. Dans la presse, l'ACB (Association des Citoyens de la Béroche) a retiré son initiative dans 4 communes, donc toutes sauf Vaumarcus. Ce qui rend la fusion Béroche seule caduque. Les 4 autres communes et Bevaix ont décidé de fusionner à 6. Vaumarcus avait voté pour une fusion

à 5 mais qui n'existera plus. Vaumarcus se trouve donc devant une nouvelle situation qui se réglera d'ici mi-novembre lors d'une séance extraordinaire du Conseil général avec l'ACB et le comité de pilotage. Le législatif se penchera sur ce nouveau cas de figure ; rester seul ou rejoindre le groupe des 6.

Le groupe de pilotage a travaillé dur depuis la dernière séance du Conseil général et il est en cours d'élaboration de la composition des groupes et d'en fixer les missions. Ce travail devrait être finalisé à la fin du mois d'octobre afin que dans la première quinzaine de novembre, le Conseil général soit sollicité pour participer à ces groupes de travail.

M. C. Maire fait la promotion des produits forestiers livrés par le service.

## 7. Divers et questions écrites

M. C. Weber a une question pour la conseillère communale en charge des travaux publics. Il y a deux semaines, un article du Conseil d'Etat est paru dans « L'Express » poussant à ce qu'on refuse les déchets plastiques. Une intervention avait été faite pour qu'à Bevaix une benne soit mise à disposition pour les plastiques. Sera-t-elle donc maintenue ?

Mme F. Nater pense qu'il serait judicieux de pouvoir la maintenir. Cependant, une consigne très claire du Conseil d'Etat a été envoyée. Elle devra donc pour l'instant être retirée.

M. Th. Rothen, premier signataire de la demande de cette séance, souhaite remercier le Conseil communal d'avoir réagi rapidement à cette demande et convoqué le Conseil général. Il a tout de même constaté une imprécision relative au règlement communal. En principe, quand le Conseil général demande une séance extraordinaire, celle-ci doit être organisée par le bureau du Conseil général et non l'inverse. Et c'est également le Conseil général qui en fixe l'ordre du jour.

Il a été étonné que d'autres points soient portés à l'ordre du jour. Il préfère que les séances soient plus nombreuses mais avec moins de points à l'ordre du jour.

M. G. Bertschi fait remarquer que les délais de convocation et d'envoi sont longs et qu'il est difficile de prévoir plus de séances. Il s'agirait donc de se poser la question du délai de 3 semaines de remise des documents.

M. M. Humbert-Prince remercie l'administration pour l'organisation et le déroulement des élections du 18 octobre 2015.

La parole n'étant plus demandée, M. Marc Humbert-Prince lève la séance à 22h20.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
M. Marc Humbert-Prince

Le secrétaire,  
M. Hassan Assumani

Bevaix, le 17 novembre 2015



**Procès-verbal de la séance du lundi 7 décembre 2015 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2015.
3. Budget 2016.
4. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget
5. Demande d'un crédit de CHF 91'000.- relative à la mise en passe des bâtiments communaux.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. M. Humbert-Prince, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Sven Comtesse et Bruno Durel fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 29 conseillers généraux. M. Martin Altermatt arrive à 20h15, le nombre de conseillers généraux présents est ainsi de 30.

L'ordre du jour de la séance n'appelle pas de remarque.

**2. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2015**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Budget 2016**

M. M. Humbert-Prince passe à la présentation du budget et il donne la parole au conseiller communal, M. N. Stucki.

M. N. Stucki, chef du dicastère des finances, explique que le budget 2016 a été établi sur le plan comptable MCH2, une tâche assez difficile car c'est une totale révolution de la présentation des finances de la commune. Toutefois, il tient avant d'entrer en matière à remercier les

administrateurs communaux ainsi que le personnel communal qui a un fait un gros travail pour présenter ce budget. Il remercie également la commission financière pour les efforts effectués.

Il précise que le document qui est soumis aujourd'hui change radicalement de ce qui était présenté jusqu'alors. Les difficultés qui ont été rencontrées sont tout d'abord la nouvelle mise en page du plan comptable, qui est désormais verticale. Il y a également des changements de terminologie ; en effet, certains comptes n'ont plus la même appellation. Par ailleurs, la modification de plusieurs chapitres, au niveau de la structure, remet la comparaison entre les budgets 2015 et 2016 très complexe.

Il explique également les différents écarts entre les budgets 2015 et 2016 au moyen d'une présentation PowerPoint (celle-ci n'est pas jointe au PV mais peut être demandée auprès du secrétariat communal).

M. M. Humbert-Prince passe à la lecture du budget en mentionnant les têtes de chapitre. Les questions sont les suivantes :

A la page 9, rubrique n°21702 Polymatou – secteur scolaire : M. A. Shah souhaite une explication pour la différence d'un montant de CHF 27'910.- entre les budgets 2015 et 2016.

M. G. Bertschi pense qu'une partie peut provenir du fait que les salaires sont calculés à la valeur nette au lieu de brute mais il se tourne vers M. C. Limat pour vérifier son raisonnement.

M. C. Limat explique que le raisonnement est juste mais que la principale raison est que les frais de chauffage passent de CHF 24'585.- pour le budget 2015 à CHF 3'300.- en 2016.

M. C. Maire intervient et explique que tous les bâtiments ont été séparés et que la charge du chauffage est maintenant calculée selon leur propre consommation.

M. N. Pfund prend la parole et précise que dans les remarques générales du document, une explication figure concernant le chauffage à distance. Il signale que les bâtiments communaux ont été équipés de compteurs.

A la page 16, rubrique n°35000 - Paroisse protestante, M. M Humbert-Prince interrompt sa lecture et demande si c'est à ce niveau-là qu'il y a des travaux importants.

M. C. Maire répond qu'il y a effectivement des travaux de maintenance, notamment un mur qui est à restaurer et des peintures à refaire.

M. M. Humbert-Prince remercie M. C. Maire pour sa réponse et reprend sa lecture du budget.

A la page 18 rubrique 43 - Prévention de la santé : M. A. Shah remarque une augmentation de CHF 16'000.- dans les charges et il souhaite une explication.

Mme F. Nater répond qu'un montant de CHF 15'000.- a été prévu au budget 2016 mais il ne sera probablement pas utilisé dans son intégralité. Ce montant est destiné aux analyses de l'eau potable. Suite à la contamination de l'eau dans la ville du Locle, l'exécutif a tenu à mettre un certain montant dans le budget au cas où des contrôles plus fréquents devaient être effectués.

A la page 19 rubrique 54 - Famille et jeunesse : M. A. Shah constate une très grande diminution et demande si c'est un simple transfert ou une réelle baisse.

M. N. Pfund répond qu'une partie des charges se trouvent dans l'école, chapitre 2.

A la page 20, rubrique n°31500.00 – Entretien de meubles, machines et appareils : Mme V. Pantillon souhaite savoir à quoi est due la baisse et demande si la porte de la Maison des jeunes a enfin été réparée.

M. G. Bertschi répond qu'il y a une baisse, car le local des jeunes n'a pas besoin de plus que ce qui a été signalé. Il laisse la parole à M. C. Maire pour répondre à la deuxième partie.

M. C. Maire répond que la porte n'a pas été changée mais réparée.

A la page 21, rubrique n°36110.10 - Social privé : M. Shah souhaite une explication sur la signification du terme « social privé ».



M. Th. Rothen intervient et précise que ceci est l'un des chapitres de la facture sociale, c'est-à-dire la répartition de l'ensemble des charges que l'Etat assume en matière de prestations sociales et qui sont réparties entre les communes et le canton. Le social privé regroupe donc tous les subsides accordés à des associations et des fondations privées qui font un travail de nature sociale.

Mme V. Pantillon remercie le Conseil communal pour le parking vélos qui a été fait au sud de la gare.

A la page 27, rubrique n°73010 - Gestion des déchets ménages : Mme V. Pantillon parle au nom du groupe des Verts qui s'est interrogé sur la politique des déchets depuis que des moloks ont été installés. Le transporteur ramasse environ 40% de moins de déchets mais les coûts ont diminué uniquement de 10%. Le groupe se demande si le ramassage ne serait pas plus efficace si on relevait uniquement les moloks quand ils sont pleins.

Mme F. Nater répond que la commission financière a été renseignée sur l'explication des coûts et des raisons de l'augmentation de la taxe. Si le Conseil général souhaite avoir connaissance de la présentation, elle peut leur faire parvenir.

Pour répondre à la question concernant le ramassage des déchets urbains, elle informe que le prix a été convenu contractuellement en 2011 avant l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe au sac. Ce prix par habitant a été négocié avec le transporteur. Il y avait à l'époque une harmonisation possible avec les communes de Bevaix, Cortaillod et Boudry mais, pour l'instant, ce n'est pas envisageable. Notamment parce que les communes indépendantes ont une partie de la rétrocession sur les déchets qui vient en fonction du poids. On ne peut donc pas mélanger les déchets de chaque commune et ensuite faire une estimation. Mais le constat que l'on peut faire, c'est que la nouvelle loi sur les déchets a apporté un certain nombre de changements sur les habitudes des citoyens. Mme F. Nater tient à dire que les prestations de la commune sont à la hauteur de la taxe qui est prélevée par habitant.

M. F. Despland complète la réponse de Mme F. Nater en précisant que le transporteur, grâce à son expérience, sait maintenant à quels endroits les moloks pleins sont à vider et où il n'est pas nécessaire de le faire à chaque passage, ce qui permet d'économiser du temps.

M. A. Shah demande, concernant le contrat du transporteur, s'il n'y aurait pas un moyen de négocier un contrat plus favorable pour la commune vu qu'il y a moins de travail ou si ce contrat est fixé sur un long terme.

Mme F. Nater répond qu'effectivement la situation n'est probablement pas à 100% optimale et que des économies pourraient peut-être faites sur ce point-là. Les communes ont essayé de mettre en route quelque chose ensemble mais elles se sont rendues compte qu'il y avait des obstacles, notamment la question du poids des déchets, mais aussi en raison de dispositions contractuelles propres à chaque commune.

A la page 32, rubrique n°42500.01 - Vente de bois de service : M. A. Shah remarque une nette diminution sur la vente de bois de services et souhaite une explication.

M. C. Maire répond que le marché s'est effondré faisant ainsi chuter les prix. Toutefois, c'est un budget et le Conseil communal espère se tromper.

A la page 37, rubrique n°96302 - Auberge et domaine du Plan-Jacot : M. A. Shah constate une nette diminution des recettes qui passent de CHF 62'880.- au budget 2015 à CHF 22'840.- pour le budget 2016.

M. C. Limat annonce une augmentation des charges.

M. C. Maire explique que le budget a été adapté suite aux travaux que le Conseil général a acceptés.

M. C. Limat explique que dans les travaux prévus, figure l'entretien de la route du Plan-Jacot jusqu'à la grange pour un montant de CHF 10'000.-.

M. C. Maire complète la réponse en expliquant que dans les travaux prévus, il y a également des gros entretiens à faire au Plan-Jacot qui n'ont pas été entrepris dans le passé comme notamment l'évacuation des eaux usées. Il y a aussi des adaptations qui ont du être effectuées sur le bâtiment suite à l'occupation des Baladins.

M. M. Humbert-Prince passe à la récapitulation des amortissements légaux selon bilan au 31 décembre 2015, ce sont les pages 41 à 46 du document. Il n'y a aucune remarque du Conseil général et la parole n'est pas demandée, il passe donc à la classification par nature, page 47.

A la page 47, rubrique n°30540.00 - Cotisations ALFA : M. Th. Rothen voit que les allocations familiales passent d'un budget de CHF 9'030.- pour 2015 à CHF 49'600.- pour 2016. Il trouve cette augmentation un peu surprenante.

M. C. Limat répond qu'on trouve la différence dans la rubrique n°30500.00 - Cotisations patronales. En effet, en 2015 tout était regroupé et, en 2016, il y a une ventilation.

Le n°30500.00 figure deux fois, c'est une erreur de frappe dont M. C. Limat s'en excuse.

A la page 48, rubrique n°31410.03 - Frais d'exploitation Vélospot : M. P. Ponci demande de quoi il s'agit.

M. G. Bertschi répond en faisant référence au PV de la séance du Conseil général du 27.10.2014. Le sujet « vélospot » avait déjà été débattu. Il lit les deux dernières phrases concernant ce sujet : « M. François Despland réitère son vœux de voir ce dossier être reporté en 2015 voire 2016 ».

Selon les désirs du Conseil général, le projet de vélospot revient donc en discussion. Le Conseil communal proposera donc un projet qui sera, on l'espère, plus abouti que le précédent. Mais bien entendu dans le courant 2016, le Conseil communal viendra demander l'autorisation d'investir dans ce projet la somme indiquée dans le rapport.

A la page 55 – Budget 2016 – Comptes des investissements : M. A. Shah a bien pris note de ce budget pour les investissements et a plusieurs questions. Tout d'abord, il se demande comment avec une telle limitation de capacité d'investissement, la commune va faire face, dans les années à venir, aux investissements originellement prévus comme la grande salle, le Closel ou encore la nouvelle STEP.

Ensuite, par rapport aux routes communales, il remarque que la réfection du chemin Alfred-Borel est inscrite comme « investissement ». Il se demande s'il n'y aurait pas un moyen d'étiqueter ça comme « entretien ».

M. N. Stucki prend la parole et explique qu'il va falloir faire des choix parce qu'on ne pourra pas tout faire (grande salle, Closel ou STEP) et ces choix seront faits selon les priorités. Pour répondre à M. A. Shah, si on a une dépense d'entretien de CHF 400'000.- pour une route, la dépense est considérée comme un investissement. Dès lors, il en est tenu compte dans les calculs de frein à l'endettement.

A la page 55, rubrique n°5040016.022 : M. C. Weber remarque que le budget pour la mise en passe des bâtiments communaux se monte à CHF 75'000.- mais que ce soir, le montant à voter est de CHF 91'000.-. Il se demande alors si ceci ne pouvait pas être mis à jour dans le rapport 2016.

M. C. Maire répond que le document est parti à l'impression avant et qu'il était trop tard pour faire la modification.

M. P. Ponci souhaite faire remarquer qu'il y a des camions français qui viennent livrer du tout-venant et il demande si on ne pourrait pas plutôt faire fonctionner les entreprises suisses.

Mme F. Nater répond volontiers à cette question : l'entreprise qui a été mandatée pour la réalisation du chantier est une entreprise suisse. L'entreprise gère le chantier en fonction de la soumission. La question de savoir si l'on pourrait faire venir du tout-venant de Suisse a été débattue au sein de la commission des travaux publics ainsi qu'au Conseil communal, mais ceci coûte plus cher et occasionnerait une plus-value jugée inutile sur ce chantier.

M. M. Humbert-Prince informe qu'il arrive à la fin de la lecture du rapport et demande s'il y a d'autres remarques.

La parole est donnée à Mme V. Pantillon, présidente de la commission des finances.

« Je m'exprime donc en qualité de présidente de la commission financière, ce budget est le premier à être présenté en respectant le modèle MCH2, ce qui rend sa lecture et comparaison avec le budget 2015 difficile. Le personnel de l'administration a fait un grand travail en remplissant la colonne du budget 2015 et je les remercie chaleureusement. La commission a légèrement amendé le budget présenté par le Conseil communal, amendement qui a été intégré dans la version que vous avez tous reçue. La commission a approuvé le choix proposé par le Conseil communal d'éponger le découvert de CHF 164'146.- par la réserve conjoncturelle. Ce procédé permet d'augmenter un peu notre capacité d'investissement. Dans ce contexte, il est à relever que la nouvelle loi sur les finances restreint beaucoup notre capacité d'investissement. Quant à la taxe des déchets, la commission a pu se résoudre à donner son accord pour que cette dernière soit augmentée. En effet, son montant a été fixé trop bas dès le début et l'augmentation des charges liée à l'élimination des déchets n'a pas arrangé les choses. La commission a aussi approuvé l'engagement d'un stagiaire pour une période de 3 ans au Polymatou. Quant au budget des investissements 2016, il a été constaté que d'importants objets projetés impacteront significativement les comptes de la commune, comme la grande salle, la STEP, etc. La capacité d'investissement sera fortement mise à contribution et des priorités seront à fixer en temps voulu, en fonction des besoins particuliers et impératifs légaux. Lors de sa séance du 9 novembre, la commission a accepté à l'unanimité le projet du budget du Conseil communal amendé par la commission. La commission financière tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour ce budget, à savoir le Conseil communal dans son ensemble et plus particulièrement M. N. Stucki, responsable des finances, ainsi que les membres de l'administration communal en particulier M. C. Limat, responsable de la comptabilité, et M. N. Pfund, administrateur communal. »

M. Bertschi intervient pour rectifier un point mentionné par Mme V. Pantillon. En effet, le stagiaire engagé est pour le P'tit Matou et non pour le Polymatou.

Mme V. Pantillon donne maintenant le point de vue des Verts : « Notre groupe a étudié avec plus d'intérêt ce budget. Nous sommes conscients que l'élaboration n'était pas facile avec la nouvelle loi sur les finances et le nouveau modèle comptable. Ce budget est équilibré avec l'excédent de charges qui a été épongé par la réserve. Nous sommes loin de l'excédent de produits de plus de 1 million de francs de l'année passée. Heureusement que la baisse d'impôts décidée en début d'année a été limitée dans le temps. Ce budget ne correspond plus vraiment à la réalité après décision prise par le Conseil général concernant le budget de l'Etat qui a eu comme conséquence le report de charges supplémentaires pour les communes. Et là nous avons une question, le Conseil communal a-t-il une idée de combien ce budget soumis sera touché ?

Néanmoins notre groupe accepte ce budget à l'unanimité et remercie le Conseil communal et l'administration communale pour son important travail. »

Le parti socialiste s'exprime par la voix de M. Th. Rothen :

« Cela devait arriver ! Nous sommes aujourd'hui en possession d'un premier budget conforme à la norme MCH2, modèle comptable harmonisé 2.

Transition oblige, nous sommes quelque peu en difficulté du fait que nous avons l'habitude de comparer le budget d'une année avec celui de l'année en cours et les comptes de l'année précédente. Malgré un gros travail de notre administration communale pour traduire le budget 2015 en mode MCH2, la comparaison reste difficile. Nous devons donc, ce soir, faire plus confiance encore que les années précédentes. Nous devons suivre notre Conseil communal et notre administration dans ce projet de budget sans entrer dans des considérations pointilleuses. Il est clair que lorsque nous consulterons les comptes 2016, qui seront aussi les premiers en mode MCH2, nous devons prendre acte que certaines dépenses budgétées dans une rubrique donnée soient finalement comptabilisées dans une autre. Notre administration aura accumulé, d'ici là, une expérience sur ce modèle comptable qui induira certainement une perception différente de certaines situations.

Avant tout autre considération, nous souhaitons remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la préparation de ce budget.

Dans la présentation du budget, nous relevons un détail assez gênant. Les différentes rubriques comptables apparaissent en gras alors que le titre du sous-chapitre à laquelle ces rubriques appartiennent est, lui, en écriture normale. Admettez que ce n'est pas très naturel. Nous imaginons que le fournisseur du logiciel doit pouvoir modifier quelques paramètres pour changer cela à l'avenir. Merci de penser à notre confort.

Notre budget 2016 est déficitaire ! S'il présente un résultat équilibré, ce n'est que par le fait que nous avons prévu de faire appel à une partie de la réserve conjoncturelle que nous avons prudemment mise de côté lors de l'examen des comptes 2014. Cette prudence est aujourd'hui la bienvenue. Nous ne dirons pas, au vu de ce budget, que la baisse d'impôts était un acte insouciant, toutefois, au vu des différentes annonces faites pour 2017, ce ne sera peut-être plus le cas dans un an.

Le groupe socialiste prend acte que nous nous retrouvons contributeur de la péréquation cantonale comme en 2014 alors que nous avons prévu d'en être bénéficiaire pour 2015. Avant de s'étouffer en prenant acte d'un excédent de charge de CHF 630'000.- entre les budgets 2015 et 2016, il y a certainement lieu de comparer les comptes 2014 et le budget 2016, avec une charge de péréquation passant de CHF 399'000.- en 2014 à CHF 496'000.- en 2016. Dans cette perspective, l'écart n'est donc que de CHF 97'000.-.

Certes la péréquation n'est pas un outil très facile à manier, mais le Conseil communal pourra peut-être nous dire si le budget 2015 sera réellement respecté avec une recette provenant de la péréquation. Plus difficile encore, le Conseil communal peut-il nous prédire la situation que nous subissons en 2017 du fait, notamment, de la baisse d'impôts ?

Les comptes par nature montrent qu'une augmentation affecte la rubrique relative aux salaires du personnel. Nous nous rappelons que notre Conseil a accepté la création de plusieurs postes de travail ces derniers temps. Il n'y a donc pas lieu de s'en formaliser.

Toutefois, lors de l'examen du budget 2015, notre groupe avait soutenu que nous nous distancions des mesures prévues par le Conseil d'Etat envers ses propres collaborateurs. Nous mettions en perspective la différence entre les déficits du canton et le bénéfice de la commune. Notre proposition de maintenir le système en vigueur avait été refusée.

Nous imaginons donc que le Conseil communal a prévu de suivre encore une fois pour 2016 la voie tracée par l'Etat. Lors de la séance du 8 décembre 2014, la présidente de notre Conseil avait demandé au chef du dicastère de se renseigner si le fait de déroger à la règle relative aux traitements du personnel communal ne nécessitait pas la prise d'un arrêté de dérogation, à l'instar de ce que le Conseil d'Etat avait fait. Personnellement, je n'ai pas souvenir qu'une réponse nous ait été donnée.

Accessoirement, nous avons entendu que le Conseil communal préférerait utiliser les moyens économisés par cette mesure pour des actions ponctuelles permettant de récompenser des efforts particuliers de l'un ou l'autre des collaborateurs. Il n'est pas ici le lieu d'en parler, mais nous ne manquerons pas de le faire lors de l'examen des comptes 2015. Nous tenions juste à rappeler ce fait au Conseil communal ce soir, à trois semaines de la fin de l'année.

Enfin et pour terminer, nous avons cherché en vain une réserve affectée à la future recapitalisation de Prévoyance.ne en 2039. Certes, cette échéance peut paraître lointaine mais, les montants en jeu sont très importants. Nous aimerions savoir si le Conseil communal a l'intention d'anticiper cette échéance ? Il paraît également correct d'unifier notre pratique à celle de nos voisins de l'ouest afin que les potentiels fiancés apportent une dot équivalente dans la corbeille de fusion.

Nous attendons encore quelques réponses aux questions posées mais le groupe socialiste pourra accepter le budget tel que présenté. »

La parole est donnée à M. T. Bühler :

« L'Entente bevaissane remercie l'administration communale pour son excellent travail et accepte le budget tel que présenté. »

Le groupe PLR, par la voix de M. M. Altermatt, remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour l'élaboration du budget 2016. Ils ont passé en revue ce budget ce qui n'était pas très évident dû au manque de chiffres comparatifs ainsi qu'à la nouvelle présentation. Néanmoins, le groupe est satisfait du résultat même avec un léger excès de charges qui a dû être comblé par un prélèvement à la réserve conjoncturelle. Il est également satisfait de constater que le Conseil communal a réussi malgré la baisse d'impôts à présenter un budget équilibré. Ce qui fait nettement plus de soucis est le report de charges du canton envers les communes qui augmente d'année en année. La commission financière de la commune de Bevaix est encore assez confortable par rapport à d'autres en faisant référence au reportage avec comme titre « La Tchaux au fonds » sur l'émission « Mise au point ». Le PLR accepte ce budget dans sa grande majorité.

M. N. Stucki répond aux questions qui ont été posées :

Pour répondre à Mme Pantillon, les reports de charges de l'Etat ont été pris en compte lors de l'élaboration du budget. Une bonne partie de ces reports de charges ont été anticipés car les chiffres qui nous ont été communiqués prévoyaient ces reports. L'exécutif s'est posé la question quant à la bascule de deux points d'impôts qui auraient rapportés CHF 300'000.- de plus. Notre administrateur a pris contact avec le service des communes qui nous a déclaré que ce report n'interviendra pas sous 2016.

S'agissant de la péréquation 2015, M. Th. Rothen a demandé si on avait déjà des informations à ce sujet et la réponse est non. Mais par contre, on peut dire que la baisse d'impôts n'aura que peu d'incidence sur la péréquation 2017, ce que nous a confirmé M. Tamburini, adjoint au service des communes.

Concernant l'arrêté sur la dérogation des salaires du personnel, il faut que j'ouvre mes mémoires, je ne peux pas vous répondre ce soir. Mais je verrai cela à la prochaine commission financière.

S'agissant de Prévoyance.ne en 2039, le Conseil communal n'a pas prévu cela au budget, il le fera peut-être dans le cadre des comptes 2015. Mais M. Laurent Kurth a informé qu'il était préférable de ne pas faire ça pour l'instant car l'Etat allait certainement prendre d'autres dispositions. Donc c'est une question qui sera aussi à l'examen dans les discussions dans le cadre de la fusion Béroche-Bevaix. J'ai une séance mercredi et ceci est un sujet qui sera discuté. »

Mis au vote, le budget est accepté à l'unanimité.

M. M. Humbert-Prince remercie le Conseil communal ainsi que l'administration pour cet exercice difficile.

#### **4. Arrêté autorisant le Conseil communal à effectuer des transactions immobilières dans le cadre du budget.**

L'entrée en matière est favorable mais la parole n'est pas demandée, M. M. Humbert-Prince passe donc au vote.

L'arrêté est accepté par **30 voix sans opposition**.

#### **5. Demande de crédit de CHF 91'000.- relative à la mise en passe des bâtiments communaux**

L'entrée en matière est acceptée, M. M. Humbert-Prince passe au débat.

La parole est donnée à M. Ponci : « Le PLR est favorable à cette mise en passe des bâtiments, mais regrette que le Conseil communal n'ait pas jugé bon de passer par les commissions pour en débattre. Sachant en effet qu'il existe plusieurs systèmes de serrure, à clés, à code ou encore à

carte électrique et biométrique. En fonction de cela, le groupe demande que cet arrêté soit remis en condition. »

La parole est ensuite donnée à Mme V. Matulli : « Le groupe des Verts a pris connaissances avec attention du rapport du Conseil communal et constate avec étonnement qu'en 9 mois seulement la demande de crédit est passée de CHF 75'000.- à CHF 91'000.-. D'autre part avec la nouvelle loi sur les finances et vu le budget 2016, la capacité d'investissements de la commune sera très réduite. Le moment est donc mal choisi pour une telle dépense. Des chiffres détaillés qui avaient déjà été demandés à l'époque ne figurent toujours pas dans ce rapport. Des indications qui auraient pu éventuellement rassurer du bien fonder la demande de crédit. Le groupe souhaite savoir quel est le coût actuel du remplacement de la serrure et des clés ? En cas de perte de clé, qui en paie les frais ? La commune, la personne qui a perdu la clé ou une assurance ? Si c'est une assurance, quel est la quote-part de la commune ?

Ensuite les Verts aimeraient connaître le nombre de clés perdues au cours des 10-15 dernières années ou du moins au cours de cette législature et la précédente.

De plus, le groupe aimerait savoir quel sera le coût par clé, par clé de remplacement, par cadenas et cadenas de remplacement. Qui devra gérer la programmation des clés, du logiciel, de la console de programmation, de la console extérieure, de la formation du personnel et de la main d'œuvre pour l'installation des cylindres. Le groupe n'acceptera pas cette demande de crédit sans une réponse chiffrée à leurs questions. »

La parole est ensuite donnée à M. B. Durel : « Le PS accepte cette demande de crédit mais a en effet quelques questions. » Il demande tout d'abord en s'adressant directement à M. C. Maire si la société Assa Abloy utilise bien le système « verso cliq ».

M. C. Maire répond que c'est bien ce système-là utilisé par l'entreprise.

M. B. Durel continue et demande si tous les cylindres devront être remplacés par des cylindres mécatroniques.

M. C. Maire répond que la grande majorité des cylindres sera remplacée, car depuis le premier rapport fourni, il y a eu entre-temps des problèmes de sécurité. Il y a également un problème d'occupation des salles, car ces dernières sont utilisées par différentes sociétés. En mettant donc un passe uniquement à l'intérieur du bâtiment, cela serait insuffisant pour sécuriser tous les locaux.

M. B. Durel reprend et précise qu'il pose cette question car les systèmes de ce genre évoluent très vite. Si l'on décide de passer à un système qui demande à remplacer tous les cylindres par des mécatroniques il faut prendre en compte qu'il y a également d'autres nouveaux systèmes qui sont maintenant développés et qui sont beaucoup moins cher et également sûrs.

Il tient tout de même à dire que le système proposé a été installé à Cornaux, à Boudry, aux Services industriels de Genève et encore d'autres comme les CFF, mentionné par M. C. Maire. C'est donc un système performant mais qui se monte à CHF 91'000.-.

Par la voix de M. C. Weber, l'Entente bevaissanne aimerait savoir à qui sont destinées les 248 clés, car c'est un nombre qui leur semble excessif. Il aimerait connaître le nombre de clés qui sont actuellement utilisées.

M. C. Maire répond aux questions posées :

Concernant la perte d'une clé, c'est à la personne qui perd la clé d'en assumer les frais et non à la commune.

Pour les questions concernant le nouveau système, comme il est mentionné dans le rapport le plan de fermeture actuel date d'une cinquantaine d'années. Comme l'a fait remarquer M. B. Durel les nouveaux systèmes évoluent très vite, un nouveau système a vu le jour tout récemment et il pourrait avoir une incidence différente sur le prix que celui proposé dans le rapport. Toutefois, M. C. Maire tient à préciser que lorsque le Conseil communal s'est penché sur la recherche d'un nouveau système, il y avait uniquement le système « verso cliq » qui répondait aux demandes à savoir qu'on ne souhaite pas électrifier toutes les serrures. Bien entendu si ce nouveau système cité par M. B. Durel répond aux attentes de la commune, le Conseil communal l'examinera.

Le prix d'une clé est de CHF 98.- (TVA comprise) et en cas de perte, le coût pour désactiver la clé dépendra du nombre de bâtiments qu'elle peut ouvrir et s'il s'agit d'une clé temporaire ou permanente.

Les 248 clés sont attribuées et gérées par la commune. Il faut prendre en compte les instituteurs, qu'ils soient à plein temps ou à temps partiel et en fixe ou temporaire. Il y a encore les intendants du bâtiment et tout le personnel communal qui sont en possession d'une clé. De plus, dans ce nombre de clés, on compte également les sociétés locales et les groupes politiques, donc ce chiffre répond bien à la demande.

Concernant le logiciel de gestion de programmation le prix (sans TVA) s'élève à CHF 1'250.-. Il y a aussi un fichier de données manager, pour la gestion de base, qui se monte à CHF 250.-. Pour la console de programmation, le prix est de CHF 836.-. La clé de programmation est de CHF 157.-, l'installation du logiciel de CHF 250.-, la formation du personnel (une demi-journée) pour un montant de CHF 500.-. Le coût de la main d'œuvre est de CHF 6'730.-, celle-ci comprend l'installation, le démontage, le montage et les réglages du système. Le montant des prix est une offre qui nous a été proposée mais qui sera négociée.

Comme mentionné précédemment, si l'autre système discuté aujourd'hui propose les mêmes garanties et que la commune peut économiser une dizaine de milliers de francs, elle ne s'en privera pas.

M. C. Maire précise que si le Conseil général accepte ce crédit de CHF 91'000.- ce soir et qu'au final la mise en passe se monte à un moindre coût, l'intégralité de la somme ne sera bien sûr pas dépensée. Le but est de sécuriser les bâtiments et d'avoir enfin un contrôle sur ces derniers. Il répond à une dernière question qui lui revient : le coût des cadenas est relativement cher, car un cadenas revient à CHF 491.-. Cependant c'est le seul moyen d'être cohérent avec un plan de fermeture qui permet de vraiment tout gérer et contrôler.

M. M. Humbert-Prince demande si ce projet est passé dans une commission avec les informations fournies aujourd'hui.

M. C. Maire répond que ce projet a été présenté il y a deux ans, seulement avec les informations sur le plan de fermeture.

La parole est donnée à M. Altermatt qui demande pourquoi tous les chiffres annoncés ce soir par le Conseil communal ne figurent pas dans le rapport, ceci aurait évité des questions.

M. C. Maire répond que dans le rapport, seuls les cylindres par bâtiment ont été chiffrés. Il est bien sûr possible de mettre à chaque fois un détail, mais l'offre a été demandée à une seule entreprise et si c'est accepté ce soir, le projet sera bien entendu plus détaillé et le prix baissé, tout en gardant la même efficacité.

M. N. Stucki intervient en complément de M. C. Maire pour présenter les choses sous un autre angle. Il informe que récemment, il y a eu un cambriolage dans un bâtiment communal, une somme d'argent relativement importante a disparu, et, malheureusement, il s'est avéré qu'il n'y avait pas eu d'effraction. Quelqu'un est donc entré dans ce bâtiment avec une clé. La question de savoir s'il s'agissait d'une personne habilitée à avoir cette clé n'a pas été posée afin de ne pas lancer de soupçons. Toutefois avec ce système, il sera possible de connaître à qui appartient la clé et qui est entré dans le bâtiment. De plus, il précise qu'à ce jour lors de cambriolage sans effraction, les assurances ne remboursent plus. Afin de ne pas avoir de problème pour le futur, un accès réglementé est à faire au plus vite.

M. C. Maire tient à préciser que la commune a un suivi très précis des détenteurs de clés. En effet, depuis plusieurs années, quand une clé est distribuée un document est à signer. Les clés qui sont dans la nature, y sont donc depuis 20-25 ans et non pas depuis ces dernières années.

La parole est demandée par M. M. Altermatt : « Le PLR n'est pas contre ce nouveau système, mais il déplore que cette affaire ne soit pas passée par une commission. C'est un projet avec un matériel qui coûte cher et qui demande à être présenté en commission. Des gens auraient pu amener des idées et aider ainsi le Conseil communal. Le rapport présenté a de jolies photos mais il manque des chiffres, on constate qu'il y a très peu de détails. Un projet non chiffré est dur à imaginer et surtout que ce soir on vote une demande de crédit à CHF 91'000.- alors que le budget inscrit était au départ de CHF 75'000.-, donc là aussi on n'est pas très cohérent. Ce qu'on

veut, c'est plus d'informations et qu'on respecte les commissions car elles sont là pour travailler. »

M. F. Despland s'exprime : « A la veille des futures élections, si on veut retrouver des gens qui viennent travailler, qui on envie de s'engager dans la politique et qu'on leur présente comme ce soir, une demande de crédit, sans passer par des commissions, moi ceci m'irrite un peu. Je trouve que les commissions passent beaucoup de temps à aider le Conseil communal, mais leur travail n'est pas assez reconnu lors des votations devant le Conseil général. On est souvent mis devant le fait accompli ce que je n'apprécie pas beaucoup et je pense que le jour où on n'aura plus la possibilité de travailler dans une commission, je ne vois pas qui viendra encore s'engager en politique, déjà que ce sera difficile de trouver du monde pour le printemps prochain. »

M. Th. Rothen s'exprime à son tour : « C'est vrai que ce sujet semble être hyper important, en terme de sécurité et également en terme de sensibilité de chacun. Nous n'étions pas entrés en matière sur ce projet auparavant et il est vrai que c'est dommage que ce rapport n'ait pas été complété plus en détail et que la commission n'ait pas été interpellée entre-temps. Moi ce qui m'inquiète, c'est la volonté de tout faire. Mon camarade de parti, M. B. Durel, a signalé que le système avait été choisi à Boudry. Ils ont équipé uniquement les portes d'entrée et non toutes les classes et autres salles. Le FC Bevaix disposerait d'une trentaine de clés. Est-il vraiment nécessaire d'avoir un système comme cela pour des vestiaires ? La première chose à faire, c'est de demander, aux personnes en question, les besoins qu'ils ont. Avant d'imposer ce nouveau système, il faut dialoguer avec les potentiels utilisateurs afin d'établir les réels besoins. »

M. M. Humbert-Prince passe au vote et demande qui souhaite que cette demande de mise en passe soit soumise en commissions.

L'arrêté n'est pas refusé mais renvoyé en commission par 23 voix contre 1 opposition.

## **6. Informations du Conseil communal**

M. G. Bertschi informe que les groupes de travail pour le projet de fusion sont quasiment en place. Il remercie toutes celles et tous ceux qui se sont inscrits mais précise que si des personnes souhaitent encore s'inscrire, cela est possible.

Il affirme que la participation des personnes de chaque commune est plutôt correcte à savoir 27 de Gorgier, 15 de St-Aubin, 10 de Montalchez, 11 de Fresens, 12 de Vaumarcus et pour finir Bevaix qui est en tête du peloton avec 38 personnes. Il y a donc pour le moment 113 inscriptions réparties dans les différents groupes comme suit :

Qualité de vie regroupe : 30 personnes  
Image de la future commune : 16 personnes  
Finances : 17 personnes  
Autorité : 14 personnes  
Administration et services : 36 personnes

M. G. Bertschi donne encore quelques informations concernant les dates de rencontres des différents groupes.

Le groupe « Qualité de vie » se réunit mardi 15 décembre 2015 à Bevaix  
Le groupe « Image de la future commune » le mercredi 16 décembre 2015 à Bevaix  
Le groupe « Finances » le mardi 9 décembre 2015 à Gorgier  
Le groupe « Autorités » également le mardi 15 décembre 2015 à Fresens  
Le groupe « Administration et services » aurait dû se réunir originellement à Vaumarcus mais la salle n'étant pas assez grande ils se réunissent aux Cerisiers.

Pour couvrir les frais de communication et médiation dans les groupes nous avons fait appel à un professionnel et il faudra également faire appel à un professionnel pour les armoiries. Le coût s'élève à CHF 10.- par habitant que le Conseil communal a décidé d'imputer encore sur l'année 2015.

M. G. Bertschi rappelle que l'objectif de ces groupes est de faire remonter des propositions au groupe de pilotage sur les différents thèmes de chacun. Il ne s'agira pas de défendre uniquement



les intérêts de sa propre commune mais de trouver des solutions qui conviennent à l'ensemble des communes.

Les travaux pour la convention de fusion devront être finalisés à fin avril 2016, ceci est extrêmement rapide mais il précise que la loi cantonale demande à ce que la convention comporte uniquement les points principaux à savoir le nom de la commune, l'armoirie, le droit de cité, le fonctionnement des autorités, la fiscalité (taux d'impôt), la fortune, la localisation et le fonctionnement de l'administration. Le reste des informations peut venir en cours de route et ceci jusqu'à la fusion qui est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Après les travaux terminés, la convention devra être votée par les Conseils communaux des 6 communes, vote qui aura lieu le lundi 9 mai 2016. Ensuite, cette convention partira à l'Etat, qui devra la valider. Tout ceci prendra deux à trois mois et les conseillers généraux seront amenés à se prononcer le 5 septembre 2016. Bien entendu, un référendum obligatoire aura lieu et les citoyens pourront s'exprimer en principe le 27 novembre 2016 au même moment que la votation fédérale.

M. F. Despland remercie M. G. Bertschi pour son engagement et son travail dans ces travaux de fusion.

M. N. Stucki informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 8 février 2016 et qu'il y aura la votation du règlement général de commune à l'ordre du jour.

Mme F. Nater prend la parole et s'exprime sur le thème de Noël. Elle rappelle que l'année passée à la séance du budget il avait été suggéré au Conseil communal de changer les décorations de Noël. Ceci ne nécessitait pas forcément un investissement mais c'était une demande qui avait été formulée. Elle avoue ne pas en avoir fait une priorité absolue car il y avait d'autres chantiers différemment importants. Néanmoins la demande a été prise en compte et en particulier discutée à l'avant-dernière séance de la commission des travaux publics. La commission a donné son feu vert sur un projet mais qui nécessite quelques garanties sur la provenance du matériel. Etant dans l'impossibilité d'avoir toutes ces garanties sur le moment, la réalisation du projet semblait un peu précipitée. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas soumis la proposition au Conseil communal pour ce Noël 2015 mais elle sera proposée pour 2016.

## **7. Divers et questions écrites**

M. P. Ponci souhaite connaître l'avancement du projet du centre médical.

M. G. Bertschi répond que les travaux ont démarré, que l'intérieur a été partiellement démoli et que le projet se trouve pour l'instant en suspens car il y a eu une opposition. Il ne peut malheureusement pas en dire plus car le problème est en train d'être réglé. Le Conseil communal espère que d'ici Noël, l'opposition soit retirée afin de pouvoir continuer les travaux dès la rentrée.

M. C. Weber a appris récemment par un tout ménage que la fanfare Bevaix-Béroche est chanceuse d'avoir actuellement 25 enfants qui jouent en plus des adultes. Malheureusement, les locaux mis à disposition sont devenus trop étroits. Il souhaite donc savoir si le Conseil communal peut leur trouver un endroit plus grand car il serait dommage que cette société locale quitte Bevaix à cause de son succès. Il a cru comprendre qu'un dossier a déjà été transmis ainsi qu'aux communes voisines. Il remercie d'avance au nom de la fanfare le Conseil communal.

M. Th. Rothen constate une fois de plus que le passage pour piétons sur la rue Adolphe-Ribaux n'est pas éclairé de façon adéquate. Dans la mesure où ce chemin est celui des écoliers, il suggère que les éclairages soient adaptés afin que le passage soit réellement sécurisé à la tombée de la nuit ou tôt le matin.

M. J. Lopes De Jesus revient au sujet du centre médical, il constate que les travaux ont donc commencé avant que le permis soit délivré.

M. G. Bertschi répond en précisant que les travaux qui ont commencé concernent uniquement des travaux de désamiantage car il y en avait plus qu'attendu. L'extérieur du bâtiment n'a pas été touché sauf une place où il y a eu une arrivée de gaz qui n'avait pas été répertoriée à l'avance et qu'il a fallu sécuriser.





**Procès-verbal de la séance du lundi 8 février 2016 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015.
3. Adoption du nouveau règlement général de commune (RGC).
4. Demande de crédit de CHF 23'000.- relative à la déconnexion du réservoir de Froideville du réseau d'eau communal.
5. Demande de crédit de CHF 175'000.- relative à l'acquisition d'une balayeuse.
6. Demande de crédit de CHF 36'000.- pour l'aménagement d'une station « vélospot ».
7. Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation du personnel de la Maison des jeunes.
8. Demande de crédit de CHF 27'000.- pour un complément à la place de jeux du port.
9. Validation de la convention relative au Musée de la pêche.
10. Informations du Conseil communal.
11. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. François Despland, pressenti pour remplacer le président, M. Marc Humbert-Prince, qui est en convalescence, demande si un membre du Conseil général veut bien se désigner vice-président pour le bon déroulement des débats. En effet, M. Cédric Weber est absent et excusé. M. Berthier Perregaux se porte volontaire. M. François Despland le remercie et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Tristan Bühler et Bruno Durel fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 24 conseillers généraux. M. Dimitri De Marco arrive à 20h10, le nombre de conseillers généraux présents est ainsi de 25. M. Philippe Giddey est absent non excusé alors que MM. Sven Comtesse, François Paris, Cédric Weber, Hassan Assumani et Marc Humbert-Prince sont excusés.

L'ordre du jour de la séance n'appelle pas de remarque.

## **2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Adoption du nouveau règlement général de commune (RGC)**

L'entrée en matière est acceptée, M. F. Despland donne la parole au conseiller communal, M. N. Stucki.

M. N. Stucki remercie les membres de la commission des finances, sa présidente, l'administration communale ainsi que le Conseil communal pour le travail effectué.

Il informe que les principales innovations sont mentionnées dans le rapport et qu'il ne reviendra pas dessus. Par contre, il y en a une qui a été apportée au vote final de la commission des finances et celle-ci concerne le délai d'envoi de la documentation au Conseil général. Le délai a été ramené à 15 jours au lieu de 20, avec la particularité de pouvoir transmettre les dates des futures séances du Conseil général plus rapidement, ce qui permettra aux différents groupes de pouvoir planifier à l'avance leurs séances de groupe. C'est la seule modification qui a été apportée, sinon ce sont des adaptations, du projet modèle, avec des innovations telles que la destitution du Conseil communal et la motion populaire. Notamment les deux autres innovations sont que la commission du feu sera nommée par le Conseil communal et la commission de sécurité par le Conseil général et donc présidée par un membre du Conseil général.

La parole est demandée par M. P. Martin qui tient au nom du PLR à féliciter activement le travail qui a été accompli et à informer que le groupe adoptera à l'unanimité le nouveau règlement général de commune.

M. T. Bühler s'exprime au nom de l'Entente bevaissanne et informe qu'elle adoptera également ce nouveau règlement.

Le groupe des Verts s'exprime ensuite par la voix de Mme V. Pantillon :

Les Verts ont regardé ce règlement avec beaucoup d'intérêt mais ils se sont posé la question de savoir s'il valait la peine de le refaire juste avant la fusion avec la Béroche. Mais après réflexion et étant donné que le travail a été fait, ils se sont dit que ce règlement communal pourra peut-être servir de modèle pour la nouvelle commune. Les Verts ont particulièrement apprécié le langage épïcène utilisé dans le rapport.

Au niveau de la commission du feu, qui deviendra une commission du Conseil communal, les Verts sont tout à fait favorables à ce changement et idem pour la commission de sécurité. Ils se sont posé la question sur la commission d'urbanisme. « Ne faudrait-il pas là aussi avoir des spécialistes qui siègent dans cette commission ? ». Après discussion et comme tous les projets qui sont présentés à la commission d'urbanisme passent d'abord auprès de l'architecte-conseil de la commune, ils ont décidé que c'était bien de maintenir ce statut. Par contre, le groupe regrette qu'il n'y ait toujours pas de commission sur l'énergie dans ce règlement. Toutefois, ils savent que ce n'était pas le moment de revenir avec cette proposition et renoncent donc de déposer un amendement dans ce sens. Les Verts tiennent également à remercier l'administration communale et le chef du dicastère pour le travail effectué et acceptent ce règlement.

M. Th. Rothen informe que le groupe socialiste soutiendra également ce nouveau règlement et qu'il s'est effectivement posé les mêmes questions que les Verts concernant l'opportunité de changer ce règlement aujourd'hui. Parce qu'il est vrai que ce règlement introduit de nouvelles dispositions obligatoires. La question est de savoir : « comment aurions-nous traité une mention populaire si un tel texte avait été déposé sans avoir aucun règlement à ce propos ? ». Concernant la rédaction de ce texte, le groupe remercie également toutes celles et ceux qui ont œuvré à ce travail et comme l'a dit la représentante des Verts, les socialistes apprécient le langage épïcène utilisé. Toutefois, ils vont faire un petit amendement à la page 9 article 27 alinéa 4 : « En l'absence du/de la président-e, ses fonctions sont exercées par le/la vice-président-e ou, à défaut, par un autre membre de l'assemblée désigné par celle-ci. ». Ils proposent d'ajouter « à défaut, par un autre membre de l'assemblée désigné par celle-ci, sous la présidence temporaire du membre le plus âgé présent. ».

M. N. Stucki prend la parole et informe que le Conseil communal ne s'oppose pas à cet amendement. Il répond également à la question quant à savoir si cela valait la peine de rédiger un nouveau règlement en expliquant qu'il a été décidé entre les communes de continuer à travailler comme s'il n'y avait pas de projet de fusion. En effet, le travail ne va pas être suspendu en attendant d'une fusion qui prendra du temps car elle doit être votée par les différentes communes et par la population. La commune était dans une situation un peu délicate en présence d'un règlement des finances ad hoc et de l'ancien règlement contenant des dispositions sur les finances qui ne devaient plus y figurer. D'autant plus, comme l'a relevé M. Th. Rothen, si une motion populaire avait été déposée en l'absence d'un règlement comme celui-ci, elle n'aurait pas pu être traitée. Il est heureux que le règlement de la commune soit à jour et comme l'a dit Mme V. Pantillon, il pourra peut-être servir d'exemple dans le cadre du projet de fusion car, à sa connaissance, Bevaix est la seule commune qui a fait ce travail de mise à jour.

L'amendement est mis au vote, M. F. Despland lit l'article modifié et demande aux personnes favorables à ce changement de se prononcer à main levée.

L'amendement est accepté par 21 voix.

Mise au vote, l'adoption du nouveau règlement général de commune est acceptée par 24 voix sans opposition.

#### **4. Demande de crédit de CHF 23'000.- relative à la déconnexion du réservoir de Froideville du réseau d'eau communal**

L'entrée en matière est favorable, M. F. Despland donne la parole à Mme F. Nater, cheffe du dicastère.

Mme F. Nater informe, en complément du rapport, qu'aujourd'hui ce réservoir n'a plus de fonction liée à l'alimentation du réseau d'eau communal, ni de fonction de défense en cas d'incendie. Il ne sert plus à la commune, il pourrait donc être démonté. Toutefois, ceci coûterait plus cher et la commune ne peut pas prévoir que dans les années futures, on ait la même chance qu'aujourd'hui c'est-à-dire avoir une alimentation d'eau potable d'excellente qualité qui vient de la terre. On espère que ce puits ne se tarisse jamais et que les générations futures auront toujours suffisamment d'eau, cependant on ne peut pas le garantir. C'est pourquoi garder un ouvrage bien réalisé d'un point de vue du captage de l'eau des sources a du sens. L'option proposée à savoir de déconnecter le réservoir est clairement une nécessité car actuellement il y a un risque que l'eau des sources vienne contaminer le réseau d'eau potable et que le trop-plein de ce réservoir aille se répandre dans la nature et sur la route. L'alternative que ça puisse être éventuellement utilisée par un exploitant du village peut être une option gagnante-gagnante. Il faut de toute manière faire quelque chose. Le risque qui est pris c'est potentiellement un aménagement de 5 ans et qui peut être revu. Le risque est alors extrêmement modéré pour la commune. Le Conseil communal a évalué cette pesée d'intérêts en se demandant si le réservoir devait être démonté, mais si aujourd'hui la commune n'en a pas besoin, on ne peut pas préjuger d'un éventuel besoin dans les générations à venir.

M. A. Shah s'est rendu au réservoir et a parlé avec l'agriculteur M. Ph. Borioli. Il est favorable au projet mais rend le législatif attentif au fait qu'il s'agit d'une solution provisoire intéressante pour la commune et M. Ph. Borioli dans l'immédiat mais qu'il faudra bien, à moment donné, trouver une solution définitive pour ce réservoir.

Mme S. Serp demande, pour l'Entente bevaissane, si la déconnexion de ce réservoir n'entraînera aucun problème sur le droit d'eau du Château et sur l'alimentation de la fontaine du collège.

Mme F. Nater répond que ce ne sont pas les mêmes sources qui alimentent le réservoir.

M. F. Despland, président confirme sa réponse.

M. B. Durel du parti socialiste, remercie le Conseil communal d'avoir fait cet excellent travail pour ce projet. Bevaix est un village d'eau, il y a des sources partout, des fontaines partout. Il relève que les habitants de Bevaix sont appelés les bevaissans mais que le nom se termine avec un « x ». M. B. Durel est français et s'il parle français, il dirait pas bevaissans mais bevaixois. Bevaix veut dire près de. Il se demande pourquoi le village ne s'appellerait-il pas « aix », comme les noms connus en France. Aix en Romandie par exemple. M. B. Durel termine en précisant qu'il est favorable à la déconnexion de ce réservoir.

Le président, M. F. Despland, pour l'anecdote, signale qu'un ancien personnage du village avait renommé la commune « Bevaix-les-Bains », ceci après avoir en moto loupé le virage et terminé sa course dans la fontaine à cinq goulots.

Mme S. Berger informe que le groupe PLR est favorable et accepte cette demande de crédit.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée par 24 voix sans opposition.

##### **5. Demande de crédit de CHF 175'000.- relative à l'acquisition d'une balayeuse**

L'entrée en matière est acceptée, M. F. Despland donne la parole à Mme F. Nater, représentante des travaux publics.

M. F. Nater s'exprime : « L'avantage d'une balayeuse est qu'on sait tous de quoi ça parle, contrairement à d'autres objets, de mon dicastère, qui peuvent être parfois relativement techniques et difficiles à expliquer. Si vous acceptez ce soir de remplacer la balayeuse, sachez que la balayeuse actuelle ne finira pas dans un no man's land. Elle est en effet la première balayeuse, dans ce modèle, à avoir été mise en circulation. L'entreprise concernée cherche depuis plusieurs mois la n°1 pour leur musée, car actuellement c'est la machine numéro deux qui occupe la place. Il a été évoqué qu'il était peut-être possible de négocier une reprise supplémentaire, mais c'est une balayeuse, il ne faut donc pas en attendre un montant excessif. J'espère que le rapport est complet, ce travail a été fait avec la commission des travaux publics et grâce à votre appui, nous pourrions avoir un nouvel outil indispensable pour que notre commune soit propre. ».

La parole est donnée à M. P. Ponci : « Le groupe PLR accepte cette demande de crédit, toutefois il regrette que celle-ci ne soit pas passée en commission financière. »

Mme F. Nater répond qu'elle aurait volontiers entendu cet argument pour la demande de crédit précédente, car effectivement elle n'a pas été soumise en commission et n'était pas dans le budget des investissements. Mais en ce qui concerne le remplacement de la balayeuse, c'était mentionné dans le budget des investissements et, en principe, quand le projet est dans le budget et que celui-ci est adopté par le Conseil général, on ne revient pas auprès de la commission financière.

La parole est demandée par M. A. Shah : « Le groupe des Verts approuve ce remplacement de balayeuse sans aucune restriction. »

La parole est ensuite donnée à M. B. Perregeaux, socialiste : « Le groupe accepte cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour ce rapport. Nous avons en effet sous les yeux un texte qui explique parfaitement bien les raisons pour lesquelles il faut changer de balayeuse. Quels ont été les travaux, les comparaisons et les démarches qui ont été faites auprès de différentes entreprises pour voir quel était le modèle qui correspondait le mieux aux besoins de la commune. En lisant ce rapport, on est parfaitement au courant de tous les aboutissants de ce sujet et je trouve que c'est assez remarquable comme exemple de rapport. Nous aurions bien voulu avoir à d'autres occasions des rapports aussi bien établis que celui-ci. Nous le voterons sans problème et j'aimerais souligner un point qui me paraît intéressant, c'est que cette marque de balayeuse aura comme agence le centre agromécanique Ducommun et elle pourra donc être entretenue et réparée, si besoin, sur place. Il n'y aura pas besoin de se déplacer ce qui fera des économies et donnera du travail supplémentaire à une entreprise de chez nous. J'invite tout le monde à voter cette demande de crédit. »

Pour terminer, la parole est demandée par M. T. Bühler : « L'Entente bevaissane accepte ce crédit. »

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée par 24 voix.

##### **6. Demande de crédit de CHF 36'000.- pour l'aménagement d'une station « vélospot »**

L'entrée en matière est favorable.

M. G. Bertschi souhaite relever deux points importants mentionnés dans le rapport. Tout d'abord, ce projet proposé aujourd'hui met moins l'accent sur l'aspect tourisme comme c'était le cas dans

le premier projet. En effet, l'emplacement de la station « vélospot » au centre village va permettre aux habitants de Bevaix de profiter de cette nouvelle prestation, tant pour des déplacements locaux que pour des loisirs. Ensuite, M. G. Bertschi insiste sur le fait que le choix de l'emplacement n'est pas définitif car il est extrêmement facile de déplacer une station « vélospot » d'un endroit à l'autre. Si un jour une meilleure idée, plus près de la gare, se présente, la station pourra être déplacée facilement pour un montant de CHF 500.-.

M. P. Ponci informe que la commission d'urbanisme a accepté ce projet et a apprécié que ce dernier y soit présenté. Ensuite, il informe que le groupe PLR l'acceptera également.

Mme P. Borioli remercie le Conseil communal et l'administration pour la préparation du dossier. Elle s'exprime au nom du groupe des socialistes : « On y trouve réponse à nos questions, ce qui a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une station « vélospot » et grâce aux liens internet, de bien visionner les divers emplacements des environs. Lors de la séance du 27 octobre 2014, une majorité du Conseil général avait renvoyé le dossier en commission. L'emplacement de la Trinquette ne leur convenait pas car il profitait peu aux gens du village. Le projet était construit plus dans un but touristique et de loisirs et permettait, entre autres, avec le bateau de relier les autres villages du bord du lac. La nouvelle implantation du « vélospot » au centre du village permettra une autre utilisation et donnera un nouveau signal ; la possibilité de circuler dans le village, de faire ses courses autrement qu'avec une voiture, de descendre au bord du lac et filer le long du lac ainsi reliant les autres villages qui ont tous installé le même système. Par exemple, on peut imaginer d'aller à vélo jusqu'à Boudry ou Areuse, d'y laisser le vélo, d'aller en ville en tram et de rentrer avec quelqu'un en voiture ou en train sans s'occuper du vélo. C'est super pratique. Vous me direz que c'est une utopie mais nous pensons effectivement qu'il est temps de penser aux transports autrement et que c'est une réflexion de tous les jours que nous devons entreprendre pour que cela devienne une habitude. Les initiatives intercommunales sont là pour donner un signal et stipuler des changements dans la façon de fonctionner. Le parti socialiste est enthousiaste et acceptera ce projet qui profitera à tous. ».

Mme V. Matulli prend ensuite la parole au nom des Verts :

« Tout d'abord, les Verts tiennent à remercier le responsable du dicastère pour le rapport très complet que nous avons reçu concernant ce projet. Bien entendu, nous sommes en faveur du crédit pour l'installation d'une station de vélos en libre-service. L'emplacement choisi, en plein centre du village, à moins de 5 minutes à pied de la gare et à côté de l'arrêt de bus, est idéal. Nous nous réjouissons aussi de bientôt faire partie du réseau COMUL de vélos en libre-service. Ce ne sont pas uniquement les touristes, arrivant en bus ou en train, qui pourront bénéficier de ces vélos, mais aussi les habitants du village qui, pour un prix très abordable, pourront profiter de cette offre et découvrir les joies du vélo sans devoir pour autant en posséder un, l'entretenir et le stocker. C'est un premier pas vers une société qui privilégie le partage à la possession, la mise en commun de ressources plutôt que leur gaspillage. Avec le bus qui passe désormais beaucoup plus régulièrement qu'avant, avec les cartes journalières CFF en vente à prix réduit au bureau communal, ce « vélospot » fait partie des premières initiatives, certes modestes mais réjouissantes, qui encouragent la mobilité douce dans et depuis notre village. »

M. D. De Marco informe que l'Entente bevaisanne laissera libre choix à ses membres de donner leur avis.

M. M. Altermatt intervient en son nom personnel :

« Ce rapport tient compte des remarques et des changements souhaités, il laisse toutefois plusieurs questions ouvertes : le Conseil communal ne mentionne aucune étude de marché, qui pourtant a été demandée. C'est certainement judicieux au vu du projet, mais j'aurais bien voulu savoir comment se portent les « vélospot » déjà installés près des communes avoisinantes. Combien y a-t-il d'utilisateurs ? Qui sont ces utilisateurs ? Combien d'abonnements annuels sont vendus ? Combien de cartes journalières sont vendues ? Y a-t-il du vandalisme ? Etc. Pour savoir tout cela, deux ou trois coups de fil auraient suffi. Quant au système de location, certes les vélos sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 en libre-service, mais pour autant que vous ayez acheté préalablement un abonnement ou une carte au guichet de la commune.

Si vous prenez comme exemple un touriste qui passe dans notre jolie région et qui aimerait faire un tour de vélo ou une personne qui a raté son bus ou train tôt le matin et qui aimerait se déplacer à vélo, il ne peut donc pas les utiliser.

Prenez également l'exemple d'une famille qui aimerait utiliser ces vélos pour une balade, sont-ils adaptés pour les enfants ? Ou est-il prévu une version pour enfant ? Sont-ils équipés d'un siège pour enfants ? Et bien que le BPA conseille fortement de porter un casque, surtout pour les enfants, ceci n'est pas prévu.

Je pense également que le Conseil général aurait apprécié que le Conseil communal présente un des sponsors ce soir. La question se pose aussi, si on a le droit d'avoir d'autres sponsors que ceux qui sont déjà engagés avec Neuchâtelroule et si le Conseil communal s'est renseigné à ce sujet. Les soucis pour la mobilité douce sont que si vous voyez passer le bus le soir à Bevaix, il y a une personne à bord, chauffeur inclus, donc nous n'avons pas forcément besoin de revoir la mobilité douce. La commune pourrait mieux investir ces CHF 36'000.-. Un système qui fonctionne bien en Ville ou dans une agglomération n'est pas forcément applicable dans un village comme Bevaix qui est déjà peut-être un peu loin de la ville. »

M. Th. Rothen fait référence à la séance concernant la mobilité en 2030 à laquelle il a participé, en présence de deux conseillers d'Etat, à St-Aubin. Il a entendu un conseiller communal de la Béroche dire qu'avec l'installation potentielle d'un « vélospot » à Bevaix, il serait peut-être intéressant d'étendre le service aussi du côté ouest. Donc il est aussi possible que certains bevaisans puissent emprunter un vélo, un jour, pour aller à St-Aubin, Gorgier ou Chez-le-Bart.

M. G. Berstchi intervient : « Il y a beaucoup de points critiques dans l'intervention de M. M. Altermatt. J'aurai de la peine à répondre à tous. J'ai simplement deux ou trois constatations à faire. Tout d'abord concernant le casque, je précise qu'aucune association suisse, sauf à Neuchâtel, que ce soit en ville ou à la campagne n'offre une prestation de location de casques. De plus, à Neuchâtel, les casques sont réservés aux touristes et non aux résidents de la région. Il faut savoir que la location de casques concerne 1% des utilisateurs, ce qui veut bien dire que les vélos sont utilisés par les gens de la région, qui ont donc déjà leur propre casque. Pour ce qui est des sponsors, il y a deux façons de procéder : soit le Conseil communal choisit les sponsors et les présente au Conseil général. Mais là vous allez dire qu'on vous force la main. Ou bien on attend que vous acceptiez d'installer ces stations et ensuite on va chercher les sponsors. On en a déjà quasiment un mais pour des raisons de confidentialité je ne vais pas vous donner son nom ce soir, mais on peut trouver des sponsors rapidement. »

M. M. Altermatt rappelle sa remarque concernant l'achat des abonnements et tickets pendant le week-end.

M. Bertschi répond qu'il y a en effet certaines remarques qui sont tout à fait justifiées comme pour le week-end où il n'est pas possible de vendre des abonnements à la commune, car on imagine mal faire une permanence pour vendre uniquement trois abonnements par week-end. C'est peut-être une petite faille du système, comme également le fait qu'il n'est pas prévu de mettre des vélos pour enfants. Il est vrai que pour une famille ce n'est pas l'idéal, mais ceci ne ferait qu'augmenter les prix. Il affirme qu'il y a pour l'instant, en effet, deux petits problèmes concernant cette nouvelle installation « vélospot » mais ce n'est pas, à son avis, une raison pour ne pas s'engager dans cette voie.

La parole n'étant plus demandée, M. F. Despland passe au vote.

La demande de crédit est acceptée par 16 voix contre 5 oppositions.

## **7. Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation du personnel de la Maison des jeunes**

L'entrée en matière est favorable.

M. G. Bertschi explique que cela fait plusieurs années que le comité de la Maison des jeunes a constaté qu'il était nécessaire de renforcer l'encadrement des jeunes. Ce soutien est aujourd'hui acquis grâce aux communes de St-Aubin, Gorgier et Cortaillod qui assureront le financement de ce nouveau poste. Les exécutifs de ces mêmes communes ont confirmé qu'ils reconduiraient chaque année cette somme-là au budget. Il rappelle que la Maison des jeunes est une structure communale qui emploie des employés qui ont un statut d'employé communal.



« Vous avez pu lire dans le rapport, les raisons qui ont amené à cette décision. J'en retiens notamment 3 :

- avoir une meilleure sécurité dans ce local et plus précisément en hiver quand 35 jeunes s'y trouvent. L'éducateur ne peut en effet plus faire son rôle d'éducateur mais uniquement de surveillant ;
- avoir un appui plus conséquent auprès des jeunes afin de les aider au mieux ;
- augmenter les heures d'ouverture de ce local, qui sont aujourd'hui relativement restreintes.

Ce local des jeunes étant surtout fréquenté par les garçons, nous aimerions pouvoir engager une animatrice. L'idée est bien que les jeunes filles viennent un peu plus dans ce local des jeunes. »

M. M. Ignoto : « Le groupe socialiste soutient la demande d'augmentation de la dotation du personnel communal et remercie le Conseil communal pour ce rapport très détaillé. Nous remercions aussi le comité de la Maison des jeunes, le Conseil communal et les animateurs pour ces 11 premières années. Il est merveilleux de voir l'évolution de la Maison des jeunes, qui accueillait au départ une dizaine de personnes seulement et qui atteint aujourd'hui 50 jeunes en moyenne. La progression est là et il ne faut pas la freiner, mais l'encourager. En engageant une personne supplémentaire pour le local, cela permettra d'amener deux éléments primordiaux ; le rôle de l'animateur, afin que celui-ci puisse se concentrer sur l'encadrement de tous ces jeunes, ce rôle social qui leur permet d'avoir quelqu'un avec qui parler, quelqu'un qui puisse les aider dans leur vie d'adolescent et il est important que l'animateur puisse se dévouer à ces tâches-là. Le deuxième élément est que cette mise au concours pourrait déboucher sur un engagement d'une femme et ainsi pallier à la faible fréquentation des filles. Il est aussi important de souligner que pour le poste en question, ce sont les communes de Gorgier, Cortaillod et St-Aubin qui se partagent la charge. »

Mme S. Berger informe que l'arrêté est accepté par le groupe du PLR. Il serait en effet incohérent de le refuser étant donné que le financement de ce poste est entièrement assuré par les communes voisines.

Mme V. Pantillon annonce que le groupe des Verts accepte cet arrêté. Ils sont ravis que cette Maison des jeunes fonctionne bien, que des jeunes y aillent et qu'elle soit animée. Ils acceptent cette demande et souhaitent une longue vie à la Maison des jeunes.

M. J. Lopes De Jesus informe que l'Entente bevaissane est favorable à cette demande mais précise qu'on est loin des 50 personnes en moyenne. Il passe souvent devant et on peut compter en moyenne 15 à 20 personnes.

M. G. Bertschi précise que ce n'est pas une moyenne mais bien une pointe qui a été comptabilisée à une certaine période.

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 24 pour sans opposition.

## **8. Demande de crédit de CHF 27'000.- pour un complément à la place de jeux du port**

L'entrée en matière est favorable.

M. D. Pellaux répond volontiers aux questions.

M. A. Shah informe que les Verts sont favorables à cette demande mais ont tout de même une remarque concernant les places de jeux au sein du village. En effet, ils regrettent beaucoup que les places de jeux de Bevaix ne soient pas mieux équipées. Les parents et grands-parents qui sont amenés à conduire leurs enfants dans une place de jeux vont à Auvernier où elle est bien plus performante qu'à Bevaix.

Mme S. Serp annonce que l'Entente bevaissane accepte cette demande de crédit souhaitée par une majorité de la population. Cependant on peut regretter que ce soit réservé aux enfants de moins de 6 ans, car il y a beaucoup d'enfants jusqu'à 10 même 12 ans qui y jouent pendant que les parents vont à la Trinquette et c'est un peu « ric-rac » comme place de jeux.

M. J. Lopes De Jesus : « Les 8 dernières années, on a investi quelques milliers de francs dans les places de jeux et on a toujours l'impression de rien avoir. Je pense qu'à un moment donné, il

faut avoir un projet clair et défini, car si on doit à chaque fois réadapter, ça coûte beaucoup d'argent. On doit partir sur un projet complet et ne pas devoir en rajouter par la suite. J'espère que le choix qui va être fait plaira aux enfants et aux parents bien que les places de jeux restent pauvres. »

M. D. Camarda informe que le groupe socialiste votera en majorité pour cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour le rapport établi. Il est clair qu'il a suscité des discussions au sein du groupe quant à la possibilité d'utiliser l'espace actuel différemment, c'est-à-dire d'aménager la structure existante avec la nouvelle d'une autre manière, ce qui aurait permis d'économiser ce souci de plaques qui sécurisent cette place de jeux. Le coût de l'article choisi a été également discuté mais quoi qu'il en soit pour le bien de l'enfant et de son accueil au sein du village, le groupe est favorable et précise que la sécurité n'a pas de prix. Les socialistes invitent à voter favorablement cette demande.

Mme S. Berger, en tant que présidente de la commission, encourage tout le monde à accepter ce crédit, effectivement c'est une place de jeux avec des pièces rapportées mais qui, avec ce jeu-là, conviendra aux enfants un peu plus jeunes. Le toboggan et les balançoires existantes compenseront pour les enfants un peu plus grands. Le PLR a d'ailleurs accepté ce crédit à l'unanimité.

Mme V. Pantillon complète l'intervention de M. A. Shah en informant que les Verts sont bien favorables à ce projet mais qu'ils ont discuté des plaques antichute et qu'ils ne sont pas favorables à en mettre sur toute la surface, ceci pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, ces dalles sont étanches, il n'y a donc pas de ruissellement de l'eau, ce qui sèche le sol. De plus, en vieillissant, ces dalles se recroquevillent et forment des bosses où il y a des risques de s'encouler. L'été, ces dalles sont souvent plus chaudes que l'herbe et, pour finir, elles sont bien plus chères que le gazon. Le groupe est conscient que le gazon c'est joli au début et devient usé par la suite et surtout aux endroits comme en bas du toboggan. Les Verts proposent donc d'utiliser ces dalles antichute uniquement aux endroits stratégiques où il y a une grande usure. Toutefois, ils font confiance au Conseil communal pour effectuer ces travaux.

M. D. Pellaux : « Pour faire l'historique, on est arrivé à une situation où nous avons, au port, un jeu très richement doté mais qui, année après année, amenait des remarques quant à la non-conformité et la sécurité. On avait donc quelque chose de bien mais non conforme. Il y avait en effet du béton apparent en bas du toboggan. Cette place de jeux était régulièrement remise en cause et représentait une situation insatisfaisante. Concernant l'autre place de jeux vers la Coop, qui était un projet très intéressant, des champignons se sont installés. Les jeux donnaient satisfaction mais la place de jeux n'était donc pas en sécurité. On a donc fait une première étape où on a sécurisé tout ça avec des nouveaux jeux, qui ont été acceptés dans une demande de crédit. Des jeux coûteux, c'est vrai, mais ceux-ci étaient pour garantir la sécurité des enfants. C'est la raison pour laquelle la commune souhaite continuer dans cette voie-là pour la place de jeu du port, afin d'avoir la même sécurité. Il est vrai que les plaques sont coûteuses mais pour l'instant c'est le choix qui nous est proposé. »

M. J. Lopes De Jesus précise que ces plaques antichute font partie des normes qui doivent être respectées. De plus, l'épaisseur de la dalle se calcule par rapport à la hauteur du jeu et même si celui-ci est petit, des dalles doivent être installées. On ne peut pas échapper à ces normes de sécurité.

Mme P. Ribaux Boriolli ajoute que près de CHF 90'000.- ont été dépensés pour ces places de jeux et c'est vrai qu'une grande partie de la somme a été utilisée pour ces plaques. « Je pense que dans les endroits stratégiques c'est excellent, mais je ne sais pas si vous avez vu la nouvelle place de jeux à Boudry, ils ont fait une grande tyrolienne et d'autres jeux. Les balançoires et le reste des jeux ont des copeaux et je ne crois pas que les boudryens soient plus délicats que les bevaisans. Je pense que l'on a dépensé beaucoup d'argent avec les conseils du BPA, qui sont très sécuritaires, et qu'on arrive aujourd'hui à des prix où on ne peut plus se payer des plaques. Il y a même des bateaux qui viennent faire des réparations sur ces plaques, car elles sont très confortables. Je pense qu'on a dépensé beaucoup d'argent dans les plaques antichute et qu'on a au final peu de jeux. »

M. D. Pellaux répond : « On connaît bien les copeaux à Bevaix, il y en avait sur le petit terrain de football. Malheureusement, ils se sont rapidement mélangés avec les cailloux et sont devenus dangereux, ce qui a posé problème et n'ont donc plus été utilisés. Il y en avait également à la place de jeux du port et le problème était que les copeaux s'enlevaient à certains endroits au

bout de 15 jours. A Bevaix, nous n'avions pas la possibilité d'envoyer régulièrement quelqu'un afin d'en remettre, il n'y avait donc pas cette régularité et sécurité dans le suivi de cette place de jeux. La solution était les dalles et ces dernières sont très souvent utilisées, il y a même un système plus coûteux qui est de faire couler des dalles directement sur le sol comme sur le terrain de basket qu'on a fait refaire récemment. Toutefois, on a choisi une solution intermédiaire qui vous est donc proposée ce soir. »

M. Th. Rothen prend la parole : « C'est évidemment un sujet sensible, mais moi je me sens personnellement trahi. Nous avons à l'époque contesté le crédit pour les jeux qui étaient proposés aux deux places de jeux à savoir celles de la Trinquette et celle de l'école. Finalement, on avait accepté ce projet du bout de la langue, en faisant confiance au Conseil communal. Je crois que les enseignants des petites classes ont dans la cours de récréation une place de jeux bien faite, qui est assez complète et représente plusieurs solutions de divertissement. En contrepartie, il nous est resté une place de jeux à la Trinquette et j'ai rarement vu une place de jeux si moche, peut-être à Cuba une fois, mais j'en ai vu des bien plus belles. Alors c'est vrai que cet immense espace, qui a été dallé dans une couleur différente que celle du gazon, n'est pas très heureuse avec ces trois jeux et ce banc. Ce n'est en effet pas très dense sur cette surface, alors moi je me pose la question : si on mettait le banc dans l'herbe et qu'on mettait notre nouveau jeu sur la place existante, on n'éviterait pas encore de mettre des dalles de plus et d'agrandir cette zone ? Alors j'espère que la commission ou le Conseil communal a réfléchi à ça : densifier les jeux plutôt que d'étendre la zone serait une bonne solution Et ça permettrait peut-être à un plaisancier de quand même mettre son bateau pour le nettoyer sur la surface qu'on aurait dû utiliser. Et, par contre, si le mot d'ordre pouvait être passé que les gens ne travaillent pas sur le bateau au milieu de la place, ça serait bien ».

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée par 20 voix.

## **9. Validation de la convention relative au Musée de la pêche**

L'entrée en matière est favorable.

M. D. Pellaux salue les deux représentants des associations concernées, MM Vauthier et Frieden, et les remercie d'être présents.

M. D. De Marco annonce que l'Entente bevaissanne souhaite amender la convention avec les termes suivants : le musée de la pêche et des poissons de Bevaix a pour but minimum de maintenir **dans son état initial** les maisons de pêcheur « Henry » de Bevaix (2 maisonnettes au nord de la parcelle 3524).

M. D. Pellaux suggère de laisser comme proposer dans la convention. Bien entendu s'il y a une modification qui doit être apportée, un permis de construction de minime importance est nécessaire. Mais avec cette convention, on clarifie déjà un certain nombre de choses en particulier ce qui a été souhaité par le Conseil général à savoir les voies d'accès à la vue du lac par la population.

L'Entente bevaissanne maintient son amendement.

M. B. Perregeaux intervient : « Je pense que l'on joue un peu sur les mots et que l'on complique la situation en obligeant la société, qui va s'occuper de ce musée, à rester strictement confiné à l'aspect initial des maisons. Il faut laisser aux promoteurs un peu de liberté dans leurs décisions afin de redonner vie à ces maisons au mieux. Je pense donc que la proposition de l'Entente est une mauvaise proposition et je propose qu'on la refuse ».

L'Entente bevaissanne retire son amendement.

M. D. Pellaux précise que le Conseil communal a bien compris la demande de l'Entente bevaissanne et qu'il la prenne en compte.  
Par la voix de Mme J. Colledan, le parti socialiste accepte la validation de la convention du musée de la pêche.

Les Verts s'expriment par la voix de Mme V. Pantillon et acceptent la convention qui a été soumise.

Mise au vote, la validation de la convention est acceptée par 24 voix.

## 10. Informations du Conseil communal

M. N. Stucki informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 23 mai 2016 et en raison du souper traditionnel de fin de législature, l'heure d'ouverture des débats est fixée à 18h30.

Il explique également que dans la commune, et cela depuis décembre, le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir l'abri de protection civile afin d'accueillir des réfugiés. Mais suite à des problèmes sanitaires intervenus dans l'abri de La Chaux-de-fonds, la capacité de celui de Bevaix va atteindre son maximum. Il va falloir compter une cinquantaine de personnes en plus. Cela étant dit, la commune collabore avec le Service des migrations pour essayer de trouver des occupations au sein du village. Mais il faut savoir que Neuchâtel détient le monopole des occupations, donc Bevaix ne peut pas agir à sa guise. La commune va par contre permettre l'ouverture du bâtiment du Closel pour que certains cours puissent être donnés, notamment de français. La proposition a déjà été faite au SMIG étant donné qu'il dispose des décisions. L'autorité cantonale s'organise en fonction de l'afflux massif des migrants.

M. G. Bertschi informe que les travaux pour le projet de fusion vont bon train. Il rappelle également que les groupes de travail doivent traiter en priorité ce qui devra être inscrit dans la convention de fusion. Cette convention doit être acceptée par tous les Conseils communaux d'ici le début du mois de mai, elle doit donc être terminée à fin avril.

M. G. Bertschi donne encore quelques informations concernant les travaux et objectifs des 5 différents groupes :

Le groupe « Qualité de vie » a pour objectif de rédiger une déclaration d'intention, avec un ou deux projets fédérateurs à proposer au comité de pilotage et notamment de régler la question : « Que va-t-on faire du subsiste cantonal d'aide à la fusion ? ».

Le groupe « Image de la future commune » a comme objectif de proposer pour cette convention deux ou trois noms pour la future commune, ainsi que deux ou trois projets d'armoirie. Le travail avance vite et bien, ils sont actuellement dans la phase de récolte des idées de noms et ont lancé un concours auprès des élèves, des 9 à 11 HarmoS du Centre scolaire des Cerisiers. Le concours d'idées va être mis en place dans 4 jours, les élèves vont recevoir les informations cette semaine. De plus, le tri des propositions d'armoirie déjà reçues est en train d'être fait. Toutefois, il n'y a pas que les élèves des Cerisiers qui sont appelés à se prononcer, mais également toute personne intéressée à faire une proposition. Elle peut le faire au travers du site internet « [www.fusionbetb.ch](http://www.fusionbetb.ch) », où on y trouve toutes les informations nécessaires au projet de fusion. On peut également formuler des remarques et poser des questions. Ce site s'adresse à tout le monde et également aux personnes qui sont opposées à cette fusion.

Le groupe « Finances » est en train de récolter des informations pour déterminer la fortune qu'aurait la nouvelle commune et les investissements à faire d'ici 2020. Le but final est de définir un taux d'imposition commun à toutes les communes. C'est un sujet sensible et on aura encore l'occasion d'en reparler d'ici quelques semaines.

Le groupe « Autorités » est déjà bien avancé, le groupe a déjà quasiment dégagé des lignes de forces et s'achemine vers une solution d'un Conseil général à 51 membres, avec une période transitoire de 2 législatures garantissant ainsi aux petites communes une représentation minimale. Tout ceci est encore très hypothétique puisque ça doit être validé par le comité de pilotage.

Le groupe « Administration et services » est certainement le groupe où apparaissent les plus grosses difficultés à trouver un consensus, car les questions qui sont actuellement débattues dans ce groupe sont les suivantes : quelle organisation aura la future commune ? Faut-il une administration centralisée ou décentralisée ? Faut-il un site, deux sites ou plusieurs sites pour l'administration ? Où seront organisés les services communaux ? Ces questions entraînent des difficultés en terme de politique et d'organisation. En plus de cela, il y a la paroisse temporelle de St-Aubin qui pose problème ; en effet, elle possède un certain nombre de richesses communales tels que l'église ou le cimetière et dispose d'une grande autonomie actuellement. Contrairement aux infrastructures de Bevaix qui appartiennent à la commune.

Pour plus d'informations, M. G. Bertschi encourage tout le monde à s'approcher de Mme Nater, MM. Weber, Ignoto et Lopes De Jesus afin d'en discuter. M. Shah faisait également partie de ce groupe mais pour des raisons professionnelles, il n'a pas pu se rendre aux séances.

Il recommande également de consulter le site internet et de faire diffuser l'information que l'on peut s'informer et s'exprimer sur cette plate-forme.

M. C. Maire informe que les travaux pour le centre médical avancent bien. Il y a eu effectivement une opposition mais qui a été retirée. Si le temps est un peu clément, le chantier pourra prendre de l'avance. Il fait également savoir que la Trinquette n'ouvrira exceptionnellement pas le 1<sup>er</sup> mars mais le 7 mars, car le gérant a eu un accident assez grave et ne pourra pas reprendre le travail avant.

Mme F. Nater a deux informations, tout d'abord une information concernant les déchets, un sujet pour le moins sensible : « Vous avez comme moi lu dans la presse les différentes aventures qui se vivent dans les déchetteries, en particulier, à la déchetterie de l'Entre-deux-Lac. Il a même été envisagé de fermer cette déchetterie car des personnes étaient fâchées suite à la décision prise relative aux plastiques. Je précise que nous n'avons pas eu cette situation à Bevaix ; néanmoins j'aimerais féliciter le travail effectué par nos deux surveillantes qui font effectivement face à pas mal de questions et pas mal de réactions. J'aimerais aussi remercier le chef du service des travaux publics et l'assistant de sécurité qui vont régulièrement en renfort pour appuyer les surveillantes quand les réactions sont trop vives. Effectivement, la décision qui a été prise par l'Etat est un peu incompréhensible. Toutefois, si nous voulons en tant qu'autorité communale faire des efforts en matière de gestion et de valorisation des déchets et que cela nous coûte moins cher, le plus grand effort que l'on puisse faire c'est de produire moins de déchets. Car vous verrez dans le mémo déchets qui vous parviendra prochainement que les chiffres n'ont pas diminués, on produit autant qu'avant. Je vous invite à réserver la date du samedi 16 avril 2016 pour participer à une petite manifestation portes ouvertes à la déchetterie afin de marquer son réaménagement. Ensuite, une deuxième information qui répond à la question posée par un membre du Conseil général lors de la dernière séance concernant l'ouverture des routes durant la période allant de mi-novembre jusqu'à fin mars. Les permis de fouille qui concernent le domaine public communal sont de la compétence de la commune et les restrictions spécifiques pour ne pas ouvrir les routes entre la mi-octobre et la fin mars, sauf cas d'urgence, font partie de conditions particulières relatives aux routes qui relèvent du domaine public cantonal et non communal. »

## 11. Divers et questions écrites

Il n'y a pas de question écrite, M. F. Despland passe donc au divers.

M. Th. Rothen est étonné qu'un Conseil général soit envisageable à 51 membres, en faisant référence à ce que M. G. Bertschi a énoncé plus tôt, étant donné que la loi cantonale se limite à 41 membres. Il demande s'il ne s'agit pas d'un lapsus de sa part ?

M. G. Bertschi confirme que c'est effectivement un lapsus.

La parole n'étant plus demandée, M. F. Despland lève la séance à 21h50.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président, Le secrétaire,  
M. François Despland M. Arvind Shah

Bevaix, le 8 avril 2016

## **Bilan du programme de législature 2012 – 2016**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux,

Au nom du Conseil communal il me revient le plaisir et l'honneur de vous adresser ces quelques mots issus de la plume, ou plutôt devrais-je dire, des ordinateurs des membres du Conseil communal. Je suis donc la porte-parole de l'ensemble du Conseil communal.

En octobre 2013, nous avons présenté à votre autorité le programme de législature, fruit de la réflexion du Conseil communal. Aujourd'hui à l'occasion de cette dernière séance de Conseil général de la législature il nous est apparu comme approprié de porter un regard sur la déclinaison concrète de ce programme dans les actions menées, les freins rencontrés, les questions posées durant cette législature.

En préambule, rappelons que l'introduction à notre programme de législature exposait la grande qualité de vie de notre village, envisageait son développement dans une perspective d'atteindre une commune de 4'400 habitants dans les 20 prochaines années. Nous évoquons aussi la vétusté de certaines de nos infrastructures, la faiblesse de ses transports publics et l'absence d'un cœur du village vivant.

Notre programme s'articulait en 2 grands chapitres :

- les projets d'envergure ;
- les projets par dicastères.

Je reprendrai donc la même structure.

### **Projets d'importance pour la période législative 2012-2016**

Au-delà de ces grands axes, qui porteront bien au-delà de la présente législature, nous avons aussi identifié les projets d'importance pour la période 2012-2016.

Et bien entendu que la **grande salle** occupait une place de choix dans les projets d'envergure. Bien entendu que le Conseil communal aurait été fier de pouvoir poser, durant cette législature, la première pierre à la construction de la nouvelle salle, une salle, rappelons-le, dédiée prioritairement à la pratique de la gymnastique et du sport pour les écoles.

Force est de constater que la réalisation d'un projet de cette envergure n'a rien d'un long fleuve tranquille, encore moins d'un chemin sans embûches et ceci quand bien même le Conseil communal n'a pas ménagé ses efforts pour faire avancer ce projet. Avec la réalisation du concours de projet, l'attribution du prix au gagnant du concours au début 2014 et la demande de crédit pour la phase 1 de réalisation en mars 2014, le projet semblait être sur de bons rails.

Une commission technique a travaillé sur la mise en place détaillée du projet. En soumettant à votre autorité une demande de crédit dans une perspective de réalisation par étapes, le Conseil communal a choisi la prudence car l'expérience montre que des dépassements de budget sont fréquents. Bien lui en a pris, puisque, comme vous le savez, le bureau d'architectes, lauréat du concours de projets, a estimé le coût à CHF 13 millions bien que le montant de CHF 6'000'000.- figure dans le cahier des charges. De multiples démarches ont été entreprises avec le bureau d'architectes et d'autres intervenants, sans arriver à une solution satisfaisante et raisonnable pour la population et les finances communales.

### **Autre projet d'envergure de cette législature : la réalisation de l'atelier forestier**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2012, un crédit de CHF 454'572.- a été accordé par le Conseil général pour la construction d'un atelier forestier sur le site de la pépinière.

Aujourd'hui, l'atelier est terminé et opérationnel, les forestiers-bûcherons sont très satisfaits de l'outil de travail fourni par les autorités. Le bâtiment répond parfaitement aux attentes énergétiques.

### **Autre projet d'envergure : réflexions et discussions sur l'affectation de la propriété Closel 10**

Les esprits « chagrins » disent qu'il ne se passe rien au Closel. C'est en partie vrai, mais loin de l'être totalement !

Une réflexion a bien eu lieu au travers d'une enquête auprès du public ainsi que d'une séance spéciale du CG « in situ ». De plus, ce sujet est souvent revenu dans les débats du Conseil communal. Force est de constater qu'aucune tendance claire ou proposition susceptible de rencontrer l'approbation d'une large majorité ne s'est dégagée jusqu'ici. La réflexion et les débats sur l'affectation finale du terrain devront donc être poursuivis dans la législature suivante.

Une étude quant au bienfondé et à la faisabilité de la transformation du bâtiment sera entreprise en 2016 – 2017 avec l'intention d'y installer tout ou partie des structures parascolaires. Un crédit d'étude sera sollicité à cet effet en automne 2016.

Signalons enfin que l'affectation de la parcelle ne revêt aucun caractère urgent. Elle devra être mise en perspective avec les autres projets d'investissements ainsi qu'avec les dispositions cantonales en matière de frein à l'endettement et d'aménagement du territoire. Des priorités devront certainement être définies.

### **Enfin, last but not least parmi les projets d'envergure citons également les options et choix concernant la propriété sise Temple 4 « Maison Barret » et l'engagement de la commune pour assurer une médecine de premier recours sur notre territoire**

Le projet de réalisation d'un centre médical de proximité Béroche-Bevaix, dans les vieux murs chargés d'histoire de la Maison Barret, a été voté par le Conseil général et est en phase de réalisation. Ce projet est en voie de devenir une vraie réalité ! A ce jour, malgré plusieurs surprises, le budget du chantier est tenu. Les responsables du projet sont présents chaque semaine aux séances de chantier afin d'agir immédiatement sur les décisions à prendre.

Bien qu'ayant pris du retard pour des raisons administratives, le chantier devrait être terminé au début 2017.

Une convention a été passée avec les communes de la Béroche et une autre avec le collectif de médecins. Nous avons d'ores et déjà la garantie de la présence de 5 médecins dans ce centre qui comporte une capacité d'accueil de 8 médecins.

Un cautionnement en cas de sous-occupation a été obtenu auprès de l'Etat pour une durée de 2 ans.

## **Les projets et objectifs, par dicastère**

Au niveau de l'administration générale – organisation – communication – services communaux, citons les projets réalisés :

- la préparation, mise en place et adoption par le législatif du nouveau règlement général de commune.
- la mise en place d'une plateforme collaborative pour le Conseil général permettant la diffusion des documents et d'informations en ligne aux membres du législatif.
- la révision de l'organigramme général de l'administration communale avec l'engagement de 2 personnes pour renforcer l'administration et l'AT, avec redistribution de certaines tâches.

### **En matière de sécurité**

- Les conditions et les effets d'un contrat de prestations avec la police neuchâteloise ont été examinés de façon à adapter le cahier des charges de notre assistant de sécurité et les collaborations avec les assistants de sécurité des communes voisines pour assurer un service de sécurité de proximité se sont développées.
- Un patrouilleur scolaire a été engagé et la zone de dépose minute près de l'école a été réalisée.
- La commune a participé activement à la réorganisation régionale de la police du feu sous la responsabilité des instances cantonales. Nous avons acquis le logiciel Polfeu et une commission extra conseil général a été formée et instruite.
- Le conseil communal veille, autant que faire se peut, aux mesures de sécurité dans le village notamment au niveau du vandalisme.
- D'autres projets tels que les questions de limitation de vitesse et les questions de parcage dans le village sont en cours de traitement.

### **Instruction publique**

En matière d'instruction publique, tous les objectifs mentionnés dans le programme de législature, à savoir notamment la nomination d'un nouveau directeur du Cercle scolaire des Cerisiers, la révision du règlement du Cercle scolaire, la localisation des 7H et 8H sur le même site, la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation et d'orientation des 8H, ont été atteints pendant la législature. L'intégration des 8 Harmos dans le collège de Bevaix s'est faite sans accroc majeur à la rentrée 2015. Quelques ajustements sont encore nécessaires et en voie de réalisation. Mieux encore, un nouvel objectif est en cours de réalisation pour le collège des Cerisiers, à savoir la réfection des façades du bâtiment et une meilleure isolation.

### **Sports-loisirs-culture**

En matière de sports, culture, loisirs nous avons évoqué la nécessité de constituer un groupe de travail pour réfléchir à l'avenir à long terme de la place de sports des Murdines ; Force est de constater qu'une réflexion globale sur l'avenir de la place de sports des Murdines n'a pas pu être menée, pour différentes raisons. D'une part, la gestion des besoins immédiats et urgents de la place de sports ont pris le pas sur la réflexion à plus long terme, sachant de toute façon que quel que soit l'avenir de cet espace, celui-ci doit pouvoir remplir sa mission dans les normes nécessaires tant et aussi longtemps qu'aucune autre option se dessine. Ainsi après la réalisation du terrain synthétique il a fallu gérer les accès à ce nouvel espace très prisé ; la place de basket en tartan a été rénovée et l'éclairage du terrain devrait pouvoir l'être, nous l'espérons, tout prochainement après un processus pour le moins compliqué. Enfin, il était difficile de mener simultanément une réflexion sur l'avenir de la place de sports des Murdines alors que le projet de grande salle doit être abordé en priorité.



## **Petite enfance**

Des contacts entre le CC responsable du dicastère et les directrices de la crèche ont eu lieu pendant la législature. De plus, la commune a permis que la crèche « Le Monde magique » soit officiellement reconnue par les services de l'Etat, permettant ainsi le subventionnement des enfants la fréquentant. A noter qu'un regroupement de tous les enfants à Bevaix (site anciennement délocalisé à Cortailod) a également été réalisé.

La crèche est cependant actuellement à l'étroit dans ses locaux et d'autres locaux n'ont pas pu être trouvés jusqu'ici. Donc le nombre d'enfants accueillis n'a guère augmenté. Le fait que le « Monde magique » soit une institution privée ne facilite pas la tâche. Le problème de la capacité d'accueil de la crèche devra être repris dans la prochaine législature.

Durant la législature, la structure d'accueil a sensiblement augmenté son offre (ouverture plus étendue), notamment grâce à l'engagement d'un cuisinier et d'un 50% de poste d'éducatrice supplémentaire. Toutefois, faute de place, le nombre d'enfant accueillis n'a pas sensiblement augmenté. Cette constatation devrait devenir caduque si le projet de Closel voit le jour et si les autorités de la commune se donnent les moyens financiers d'accueillir plus d'enfants comme l'exige la loi (augmentation de personnel).

## **Maison des jeunes**

La Maison des jeunes a fait preuve d'une belle vitalité durant la législature. Notons l'engagement d'un nouvel animateur en la personne de M. Cofrancesco, le réaménagement des locaux et prochainement l'engagement d'un 40 % de poste supplémentaire, financé par les communes de Cortailod, Gorgier et Saint-Aubin via une convention intercommunale.

## **Travaux publics, services industriels et déchets**

Au niveau de l'organisation et du fonctionnement du service des TP, un travail d'inventaire des prestations fournies par le service des travaux publics a été élaboré en collaboration avec un partenaire externe. Ce processus a conforté l'exécutif dans la nécessité de doter ce service de personnel supplémentaire tout en travaillant à l'organisation interne de ce service. Ainsi, un nouveau collaborateur a pu être engagé au printemps 2014. Au niveau de l'organisation interne, un travail a été mené avec le chef de service de façon à revoir la distribution du travail au sein de l'équipe.

En matière de développement durable et de protection de l'environnement, si formellement aucune démarche n'a été entreprise pour l'acquisition du label « Cité de l'énergie », l'exécutif a veillé à l'impact environnemental et aux mesures pouvant être prises, dans un esprit « développement durable », dans la réalisation des différents projets au cours de la législature. Ainsi il a été procédé à un assainissement d'une bonne partie de l'éclairage public de la commune par le remplacement de 140 lampadaires à vapeur de mercure par des luminaires led. L'actualisation du parc de véhicules à l'usage du service des travaux publics a permis également de remplacer des véhicules d'un certain âge par d'autres, neufs, à consommation plus modérée et respectant les nouvelles normes de rejet des particules.

L'avenir de notre déchetterie communale et globalement la gestion des déchets ont occupé une place prépondérante dans le travail du Conseil communal. Avec les membres de la commission des travaux publics un travail important a été fourni autour de la gestion des déchets, puis dans le choix de maintenir et agrandir notre déchetterie de Bevaix ; cette volonté de garantir un service local de proximité n'a pas empêché l'exécutif de partager les réflexions autour des problématiques liées à la gestion des déchets en réseau plus large, en participant notamment en tant qu'invité au comité de pilotage de la déchetterie de la Croix. A noter qu'en sus des travaux de réaménagement de la déchetterie, les deux principaux éco-points du village ont également été transformés.

Dans le domaine de l'évacuation des eaux (PGEE) 2 gros chantiers de réfection des infrastructures, entamés durant la précédente législature, ont été réalisés concrètement depuis mi-2012 ; un 3<sup>ème</sup> a entièrement été mené cette fin de législature ; ainsi donc la réfection de la rue de Joyeuses, puis de la rue de Monchevaux et enfin du Ch. Alfred-Borel ont permis de remplacer plusieurs centaines de mètres de conduites unitaires par une mise en séparatif.

Concernant l'avenir de notre STEP locale et des possibilités d'assainissement sur site existant une étude a été menée dans le courant de l'année 2015. Les résultats de celle-ci ont été présentés à l'occasion d'une séance ouverte à l'ensemble des membres du Conseil général. Cette étude a mis en perspective le bienfondé d'ouvrir la réflexion relative à l'avenir de la STEP au-delà des frontières du village bevaisan et de penser région pour une telle infrastructure ; l'avenir de la STEP est sans aucun doute un des projets clés de la législature à venir.

Enfin, concernant le réseau d'eau, sur les grands chantiers précédemment évoqués, ce sont plus de 800 m de conduites d'eau potable qui ont été remplacés au cours de ces 4 dernières années. A cela s'ajoutent également les remplacements de petits tronçons de conduite réalisés suite à des fuites. Si on n'atteint pas le taux de remplacement idéal (env. 440 m/an), force est de constater que la politique menée par le Conseil communal est proactive et permet d'entretenir notre infrastructure dans de bonnes conditions pour l'acheminement d'un bien aussi précieux que l'eau potable. A noter que durant cette législature nous avons également travaillé à l'élaboration d'un plan d'urgence en cas de contamination de l'eau potable, plan faisant partie des exigences cantonales et dans l'attente de validation par le canton.

### **Transports**

En matière de transports publics, une nouvelle desserte instaurant un horaire à la demi-heure aux heures de pointe a été mise en place pour une durée d'essai de 3 ans (jusqu'à fin 2016). Des mesures d'incitation ont été prises en collaboration avec les communes voisines : remboursement partiel des cartes à points, action abonnement pour les 16 – 20 ans, campagnes publicitaires, distribution d'horaires avec mention des correspondances et temps de parcours.

Les objectifs du projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération ont été atteints dans leur grande majorité. Deux abris-vélos ont été réalisés aux alentours de la gare et une station VELOSPOT prendra place dans l'enceinte du Centre médical.

La problématique de la traversée cycliste de la localité n'a pas trouvé de solution et sera reprise dans le cadre du prochain Plan d'Aménagement Local.

### **Au niveau des finances, de l'économie et du patrimoine communal, relevons les projets réalisés :**

- Mise en place du nouveau plan comptable harmonisé pour les communes MCH2 avec l'introduction de la loi cantonale sur les finances.
- Adoption du règlement communal sur les finances par le législatif.
- Etablissement d'un plan financier des investissements en fonction des besoins définis pour la commune dans une vision à long terme.
- Equilibre financier aux budgets et aux comptes.
- Concernant le système unifié de fermeture des bâtiments communaux ; notons que le projet a été renvoyé deux fois par le Conseil général.
- Concernant le projet d'extension du chauffage à distance pour l'ouest et l'est du village et l'extension du chauffage actuel au centre de la localité, le Conseil communal a reçu deux prestataires de services susceptibles de collaborer, d'une manière à définir, à l'élaboration du CAD et, la partie anciennement occupée par le service du feu dans le bâtiment de Fontanallaz, est une base de travail pour la réalisation de la centrale. Ce projet est donc en cours d'analyse.
- Concernant l'optimisation de la filière de vente du bois ; nous relevons que malgré la chute des prix due à l'euro, les volumes ont été maintenus ou augmentés.

- Dans le domaine de l'entretien des bâtiments communaux et de leur optimisation en matière énergétique ; nous relevons que les contrats d'entretiens ont été optimisés, en fonction de leur échéances et l'optimisation énergétique a été entreprise en fonction des occupations ou destinations futures. Des entretiens de fonds ont dû être entrepris en raison des périodes et de volontés d'économies.
- Dans notre programme de législature, nous avons également souhaité favoriser l'accès aux bureaux de l'administration communale aux personnes à mobilité réduite ; L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est une préoccupation du Conseil communal. En réalisant la nouvelle « Grande salle » et y intégrant la maison des jeunes, les services se trouvant dans le bâtiment de l'administration pourront ainsi offrir un accueil de plain-pied. Notons que nous avons tenu également de cet élément dans l'aménagement de l'écopoint de la Coop qui offre un accès abaissé aux personnes à mobilité réduite.

Enfin et pour terminer ce tour d'horizon qui ne saurait être exhaustif citons également le fait que cette législature a permis d'ouvrir activement une nouvelle réflexion et une nouvelle perspective en matière d'avenir politique de notre commune avec le projet de fusion « La Grande Béroche » dont nous aurons le loisir de débattre longuement ces prochaines semaines.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux,

L'action d'un exécutif est humaine et fondamentalement perfectible. Pour terminer cet arrêt sur images des projets réalisés durant la législature permettez-moi, toujours au nom du Conseil communal, l'usage d'une métaphore footballistique. Au terme de cette législature 2012-2016 le Conseil communal ne prétendra pas avoir gagné la coupe de la saison ; mais il s'est engagé dans tous les matchs avec volonté et détermination pour le bien des citoyens et citoyennes de notre village. Il a savouré les victoires, analysé les défaites et se réjouit d'ores et déjà de jouer les matchs qui ont dû être reportés. Dans les moments de doute et de tempête, le Conseil communal a toujours cherché à garder ou retrouver le « fair play ». Enfin, une équipe de foot ne gagne jamais seule. Elle a besoin de coaches, d'assistants, de soignants, d'arbitres, de règles et d'instances qui s'assurent que les règles sont respectées. Il en va de même pour un exécutif qui tient ici à remercier l'ensemble du personnel de l'administration communale pour les compétences, le coaching, l'assistance, la bienveillance, la disponibilité, avec un remerciement tout particulier à notre administrateur, Nicolas Pfund, qui a vu passer quelques goals, mais aussi des corners, coups francs et autres pénalties dans le tournoi de cette législature.

Merci également à vous, membres du Conseil général, pour avoir assuré votre rôle d'instance qui pose les règles et s'assure qu'elles soient respectées. Nous avons parfois été égratignés par quelques cartons jaunes au-travers de quelques-unes de vos interventions. Mais c'est juste et c'est normal. Au même titre que le fair play est la clé de voûte du sport, les rôles assumés par les pouvoirs séparés de nos instances respectives sont les clés de voûte de notre démocratie.

Merci de votre attention.

Au nom du Conseil communal de Bevaix, législature 2012-2016

Florence Nater, conseillère communale



**Procès-verbal de la séance du lundi 23 mai 2016 à 18h30**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour:

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 8 février 2016.
3. Comptes 2015.
4. Rapport relatif à l'initiative PLR « Bevaix village vivant ».
5. Demande de crédit de CHF 30'000.- relative à l'extension de la cour du collège.
6. Approbation du règlement d'entretien des chemins et des drainages.
7. Réponse à la motion du groupe socialiste « pour que l'embellie des finances communales ne profite pas qu'aux contribuables ».
8. Informations du Conseil communal.
9. Divers et questions écrites.

A 18h30, M. M. Humbert-Prince, président, ouvre la séance en expliquant qu'après l'appel nominal il lira un courrier concernant le projet de plan de quartier « Les Yères ».

Mme Florence Nater, MM. Nicolas Stucki, Cédric Maire, Denis Pellaux et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

MM. Sven Comtesse et Bruno Durel fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 24 conseillers généraux. M. Martin Altermatt arrive à 18h35 et M. François Despland arrive à 19h35, le nombre de conseillers généraux présents est ainsi de 26. MM. Philippe Giddey, Pascal Martin, François Paris et Dimitri De Marco sont absents non excusés alors que Mme Lilly Barbier est excusée.

M. M. Humbert-Prince lit le courrier du Groupement des opposants au plan de quartier « Les Yères », adressé au président du Conseil général en date du 27 avril 2016. En fin de lecture, il informe qu'il n'y aura pas débat ce soir sur ce courrier et que si certaines personnes ont des questions, elles seront traitées ultérieurement.

M. S. Comtesse demande la parole et précise que ce projet a déjà été discuté de nombreuses fois à la commission d'urbanisme, que les questions de sorties sur la route ont déjà été posées et des réponses ont été données. Il tient à préciser qu'il ne prend pas parti mais explique que chaque personne qui achète ou loue un bien avec un terrain constructible doit être conscient qu'il peut gêner le voisinage. Quant aux voisins, lors de leur construction, ils ont probablement également gêné le voisinage et devraient donc avoir une autre vue sur ce projet. Il mentionne

qu'il y a un terrain constructible devant chez lui et avoue être content qu'il ne soit pas construit pour le moment, mais le jour où il le deviendra, il ne voit pas d'intérêt à repousser un projet. Il rappelle que l'architecte-conseil de Bevaix a étudié le dossier et que jusqu'à présent, les choses qui n'étaient pas en règle le sont devenues. Il trouve que sur certains points, il y a un peu d'exagération.

M. D. Pellaux prend également la parole et remercie M. S. Comtesse pour ce qui a été dit. Il informe que s'il y a des questions concrètes du Conseil général, il y répondra volontiers après la séance.

M. M. Humbert-Prince passe à l'ordre du jour.

## **2. Procès-verbal de la séance du 8 février 2016**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Comptes 2015**

M. M. Humbert-Prince passe à la présentation des comptes 2015, chapitre par chapitre comme accepté par le Conseil général à l'unanimité.

La parole est donnée au conseiller communal, M. N. Stucki.

Le Conseil communal est satisfait car les comptes sont équilibrés. Il faut constater un excédent de recettes de plus de 2 millions de francs que la commune propose d'utiliser à des fins de préfinancement pour la future grande salle du village.

Ce choix a été fait pour deux raisons ; premièrement, cet excédent aurait pu être mis à la fortune mais la commune tient à sa grande salle et c'est un moyen de montrer aux communes avoisinantes, ainsi qu'aux citoyens, que Bevaix a déjà fait un premier effort en la préfinançant. Et deuxièmement, avec MCH2, un préfinancement est l'un des moyens dont la commune dispose pour utiliser cet excédent de revenu.

En préambule et en complément du rapport, il faut savoir que chaque année un contrôle est effectué par la fiduciaire. Le rapport a été rendu le 4 mai 2016 et recommande d'approuver les comptes qui sont régulièrement tenus. M. N. Stucki profite également de réitérer ses remerciements à l'administration communale, à l'administrateur, l'administrateur adjoint, aux conseillers communaux ainsi qu'à la commission financière pour le travail effectué.

En reprenant le rapport de la fiduciaire, il informe que l'excédent de recette, qui va être utilisé en préfinancement, est de CHF 2'042'193.44. La fortune nette de la commune s'élève à CHF 8'157'069.18 et le bilan, à savoir les totaux de l'actif et passif, sont égaux et s'élèvent à CHF 32'659'163.65.

S'agissant de prévoyance.ne, certaines communes comme Gorgier ont provisionné le montant qu'ils devront verser pour approvisionner la caisse de prévoyance.ne. La part communale pour Bevaix serait de CHF 3'546'407.26 mais la commune a décidé de ne pas l'approvisionner pour le motif suivant : actuellement, le Grand Conseil est en train de réviser sa position et il est probable qu'une décision sera prise, qui dispensera les communes de devoir provisionner ces montants-là. Mme Florence Nater, députée, pourra confirmer cela.

Il présente les différents comptes au moyen d'une présentation PowerPoint et informe qu'il répondra ensuite aux questions.

Diapositive n°4 – Compte de fonctionnement :

L'excédent de recette brut est de CHF 2'042'193.44. Il sera utilisé en préfinancement de la grande salle. Le résultat de l'exercice est alors de 0, donc parfaitement équilibré. L'amélioration des comptes est essentiellement due à la diminution de charge des Cerisiers, au fait qu'aucune diminution sur les recettes fiscales des personnes physiques n'est constatée sur l'ensemble des rubriques et finalement qu'une société a versé un montant de CHF 500'000.- d'impôts. Il faut également constater que le report de charge prévu par l'Etat n'a pas été répercuté sur la commune.

Diapositive n°5 – Compte des investissements :

Les investissements ont été inférieurs à ce qui était prévu. Ils s'élèvent à un montant de CHF 984'721.73 au lieu de CHF 6'875'000.-. En effet, lors de l'établissement du budget des investissements, CHF 5'000'000.- étaient prévus pour la grande salle et CHF 400'000.- pour la structure d'accueil. Et pour les raisons connues, en tout cas s'agissant de la grande salle, la demande de crédit n'a pas été présentée vu les questions relatives au coût du projet.

Diapositives n°6 et 7, s'agissant du frein à l'endettement, selon l'art. 5 du règlement des finances qui a été adopté l'année passé, la limite est respectée. M. N. Stucki ne va pas entrer dans les détails concernant ces calculs mais répond volontiers aux éventuelles questions. La commune est en ordre au niveau du le règlement communal et également sur la LFinEc.

Le taux d'endettement est moyen à 53,4 %, le degré d'autofinancement pour les comptes 2015 est à 286,5 % étant donné les investissements modérés à CHF 984'000.-.

Diapositive 9 – Tableau récapitulatif des investissements nets 2000-2015 :

Ce tableau a été réalisé sur les 15 dernières années. La moyenne par année est de CHF 1'089'527.-, les deux pics qui sont présentés sur le tableau représentent le collège des Chatons ainsi que l'achat du Closel. Cela concerne les deux gros investissements qui ont été faits par la commune.

Diapositive 10 - Charges par nature du compte de fonctionnement 2015 :

M. N. Stucki énumère les différentes sommes présentées :

• Imputations internes	CHF 359'392.80
• Attribution aux fonds et financement	CHF 2'474'380.69
• Subvention distribuées	CHF 185'157.54
• Subvention accordées	CHF 5'718'410.35
• Dédommagement à collectivités publiques	CHF 4'556'486.75
• Amortissements	CHF 992'413.74
• Intérêts passifs	CHF 393'799.68
• Biens, services, marchandises	CHF 261'1515.40
• Charges du personnel	CHF 3'089'461.80

Il informe que si quelqu'un désire ce document, il peut leur être transmis par e-mail.

Diapositive 11 – Recettes par nature du compte de fonctionnement 2015 :

Le revenu des impôts est de CHF 12'705'406.83.

Diapositive 12 – Recettes fiscales :

Il y a une légère élévation par rapport aux autres années avec une certaine stabilité. L'impôt des personnes morales est plus important cette année que les précédentes car une société a payé un fort montant d'impôt sur 2015.

Diapositive 13 – L'évolution de la dette totale :

La dette a diminué. Elle a, certes, un peu augmenté quand la commune a acheté le Closel et, ensuite, elle est restée stable à 15.7 millions de francs. Nous pouvons remarquer une baisse de la dette car les finances ont été bonnes ces dernières années.

Diapositive 14 – Charge de l'emprunt :

La commune paie des intérêts sur la totalité de ses emprunts à hauteur d'un montant de CHF 393'800.-. La baisse de la charge de l'emprunt est due au fait que la commune a remboursé une partie de ses dettes et que les taux d'intérêts, sur les nouveaux crédits, sont extrêmement bas.

Diapositive 15 - Evolution de la fortune nette 2008 – 2016 :

La fortune communale se situe à CHF 8'157'069.18 au 29.02.2016.

M. M. Humbert-Prince commence la présentation du rapport chapitre par chapitre.

A la page 2, rubrique n°020.310.01 – Impression de formules : M. C. Weber constate un montant de CHF 8'394.10 pour l'année 2015 alors que le montant de l'année 2014 s'élevait à CHF 543.60. Etant donné que les comptes et les budgets sont imprimés chaque année, à quoi est dû ce dépassement ?

Il souhaite également connaître le nombre d'exemplaires que la commune imprime chaque année, car il s'attendait à ce que le chiffre diminue au vu du grand nombre de personnes qui demandent à recevoir les documents informatiquement via la plateforme ECHO. De plus, il fait partie des personnes qui ont demandé à recevoir les dossiers électroniquement mais pourtant il a reçu les comptes et les budgets par la poste et souhaiterait donc en connaître la raison.

Enfin, il demande à ce que les documents qui se trouvent sur la plateforme ECHO soient numérisés en format PDF « texte » afin de pouvoir faciliter les recherches lors des séances des partis.

M. N. Stucki répond que, s'agissant de l'impression des comptes et des budgets par l'imprimerie, il faut savoir qu'avant la commune le faisait elle-même mais malheureusement le matériel utilisé pour sceller les documents n'est plus disponible sur le marché et il n'existe pas d'autre matériel compatible avec la machine utilisée. Dans tous les cas, cette tâche externalisée ne coûte pas plus cher que de l'effectuer à l'interne.

La commune édite les documents sur papier et ceci afin d'avoir un outil de travail. Les comptes et les budgets ne sont pas envoyés informatiquement car la commune estime, au vu de l'importance du contenu, que cela ne serait pas suffisant. La commission des finances souhaite également les recevoir de cette manière. Une centaine de documents sont imprimés et envoyés au Conseil général, au Conseil communal, aux services de l'administration ainsi qu'à la presse et aux anciens conseillers généraux et communaux qui le souhaitent.

M. N. Pfund répond, concernant le format, qu'il est tout à fait possible de mettre les documents sur la plateforme ECHO, en format PDF « texte ». En complément, il précise que le montant de cette rubrique ne concerne pas uniquement l'impression des comptes ou des budgets mais qu'il y a également d'autres éléments sous cette rubrique, notamment l'impression des enveloppes et autres documents.

A la page 6, rubrique n°113.311.03 : M. N. Stucki explique que la commune avait budgété un montant pour l'achat d'un nouveau véhicule mais que finalement en remplaçant uniquement la vitre latérale de l'ancien véhicule pour un montant de CHF 1000.-, la commune a économisé la somme de CHF 15'000.-.

M. M. Humbert-Prince poursuit la lecture.

A la page 13, rubrique n°211.352.00 – Ecolage Centre des Cerisiers : M. M. Altermatt constate que les charges sont nettement moins élevées que celles budgétées et que la principale raison est la baisse du nombre d'élèves de Bevaix. Ceci l'étonne et il aimerait donc connaître le nombre d'élèves que Bevaix a pour avoir une telle différence.

M. G. Bertschi répond qu'il y a deux raisons à cette différence : la première est qu'il extrêmement difficile de maîtriser les flux de population dans une commune. Les gens déménagent et partent avec 1, 2 ou 3 enfants ce qui change complètement les chiffres qui sont fournis par l'administration en début d'année. Il peut arriver qu'un montant soit relativement important car pour une quinzaine d'élèves, il faut compter environ CHF 200'000.-.

La deuxième raison est que le Cercle scolaire avait préfinancé une réserve durant les dernières années pour rembourser les subventions versées par le canton, estimées trop élevées par l'administrateur des Cerisiers. Il s'est toutefois trouvé que les comptes de l'Etat étaient corrects. Cette réserve a donc été dissoute cette année et correspond donc à environ 1/3 de la différence, les 2/3 restants correspondent au mouvement de population.

Mme F. Nater intervient pour compléter la réponse de M. G. Bertschi et sa remarque est valable pour ce compte et aussi pour les autres. « Il faut regarder entre le moment où l'on commence à établir le budget et sa clôture. On peut imaginer que le Cercle scolaire des Cerisiers est déjà en train, aujourd'hui, de travailler sur le budget 2017 que l'on votera les comptes au printemps 2018. Il y a des questions de temporalité à prendre en compte. »

M. M. Humbert-Prince précise qu'il y a également les élèves qui quittent les Cerisiers.

M. B. Perregaux prend la parole : « J'aimerais seulement rappeler que les élèves qui vont aux Cerisiers cette année ne sont pas nés cette année, ils sont nés il y a 10 ou 12 ans. Il y a deux ans, nous avons constaté que devions fermer une classe car il y avait moins d'enfants. On sait exactement combien d'élèves il y aura l'année prochaine aux Cerisiers car nous les avons déjà maintenant ici au collège. »

M. M. Altermatt intervient « Si vous dites qu'aujourd'hui on sait combien d'élèves il y aura l'année prochaine, vous confirmez ce que je dis ; c'est incompréhensible qu'aujourd'hui on ne connaisse pas le nombre d'élèves que nous aurons ».

M. G. Bertschi n'est pas d'accord avec ce qui est dit ; en effet, le nombre d'élèves pour l'année 2017 n'est pas connu. Il y a une plus d'une année qui s'écoule entre le moment où le budget est établi et l'arrivée des comptes. La commune ne connaît donc pas l'effectif de l'année suivante, elle le prévoit.

M. Th. Rothen « J'ai entendu tout à l'heure une mauvaise interprétation dans la mesure où le Cercle des Cerisiers devra s'appeler Cercle scolaire des Cerisiers et cela englobe aussi nos élèves de primaire HarmoS 1. Donc il s'agit de 11 niveaux scolaires et quand on dit 15 élèves de différence sur 11 niveaux scolaires, cela fait 1 par niveau donc en moyenne moins de un par classe. Celles et ceux qui ont des enfants en âge scolaire peuvent parfois avoir une classe qui commence l'année avec 18 élèves et qui finit à 22 ou l'inverse, c'est tout à fait possible durant une année scolaire, donc nous avons de grosses mutations d'effectifs dans nos écoles. »

A la page 29, rubrique n°542.314.00 – Entretien et aménagement : Mme V. Pantillon constate qu'il y a, pour l'entretien, un montant de CHF 36.70 alors qu'il avait été budgété un montant de CHF 6'000.-. Le groupe des Verts était déjà intervenu à ce sujet mais la porte de la Maison des jeunes n'a toujours pas été réparée. Elle souhaite savoir pourquoi cela n'a pas été réalisé et si cela va être fait prochainement. Dans le même chapitre mais sous la rubrique n°542.439.00, elle aimerait savoir à quoi correspondent les recettes diverses.

M. C. Maire répond, concernant la porte, qu'elle ne pose pas de problème aujourd'hui si ce n'est qu'elle est âgée. La commune a effectivement choisi une solution plus économique que de dépenser CHF 6'000.- en la changeant et qu'au moment des travaux, il était encore question de déplacer la Maison des jeunes.

M. G. Bertschi explique que le problème du local des jeunes est à envisager de façon plus globale. Non seulement la porte ne fermait pas bien, mais la porte arrière qui donne sur le côté nord de la Maison de Commune n'était pas isolée. A quoi sert-il de changer une porte alors qu'une autre n'est pas hermétique ? La question se pose également pour les fenêtres. Alors si le local des jeunes venait à rester durablement à cet endroit, il faudrait se poser la question en d'autres termes, à savoir l'isolation complète de ce local.

M. V. Pantillon précise qu'elle a posé cette question car l'hiver quand elle se promène devant, elle aperçoit la porte à moitié ouverte et c'est l'élément le plus frappant.

M. N. Stucki répond que le montant de CHF 3'517.10 des recettes diverses correspond à une participation des communes avoisinantes.

M. C. Limat rectifie la réponse de M. Stucki et informe qu'il s'agit-là de la refacturation de certains frais que la commune avance durant l'année.

A la page 40, rubrique n°720.318.34 – Récupération de la ferraille : M. C. Weber prend la parole pour l'Entente bevaissanne : « Lors de notre séance de groupe, lorsque nous regardions les chiffres de la déchetterie, nous avons imaginé que la récupération de la ferraille concernait l'ensemble de plusieurs métaux différents. Personnellement, je travaille dans le câble et je sais que l'aluminium et le cuivre ont de la valeur mais combien rapportent-ils ? »

Mme F. Nater répond qu'effectivement c'est également une question qui préoccupe le Conseil communal. Les coûts dans cette rubrique concernent l'ensemble des ferrailles et le résultat final des coûts et produits rapportés par une ou l'autre des matières collectées par la déchetterie. Et la commune est forcée de constater que la déchetterie récolte peu de matière valorisante contre beaucoup de dévalorisante.



M. C. Weber demande si le Conseil communal pourrait donner des détails sur ces éléments afin de rassurer les personnes qui ont posé la question.

A la page 36, rubriques n°700.314.01 – Entretien des réservoirs et 700.314.02 – Entretien stations pompages, M. A. Shah constate que la commune a dépensé beaucoup moins que le budget et demande si les dépenses reviendront l'année prochaine.

M. F. Nater répond volontiers à cette question et précise qu'à sa connaissance, c'est une question qui revient chaque année dans les comptes. Concernant les stations de pompage, la commune prévoit effectivement chaque année au budget un montant de CHF 30'000.- au cas où les pompes de Treytel venaient à rendre l'âme, elles sont vieillissantes et montrent des signes de faiblesse. C'est la raison pour laquelle ce montant est prévu au budget, mais bien entendu tant qu'elles fonctionnent, la commune ne les changera pas et n'engagera pas de dépense. Par contre le jour où elles s'arrêtent, il faudra les remplacer et ceci tout de suite car sinon il pourrait y avoir des problèmes sur le réseau d'eau potable.

Concernant l'entretien des réservoirs, le laboratoire cantonal exige des contrôles tous les deux ans, dans certaines zones, et un nettoyage complet des réservoirs. Il y a deux ans, la commune n'a eu aucun travaux à faire au réservoir du Coteau et il n'y a pas eu de gros travaux de réfection, c'est pour cela qu'elle a dépensé moins que prévu au budget.

A la page 52, rubrique n°900 – Impôts : M. Th. Rothen prend la parole : Le groupe socialiste s'est posé la question de savoir si le Conseil communal disposait d'une évaluation concernant l'effet de l'amnistie fiscale et de la régularisation qu'aurait pu obtenir certains des citoyens pour l'année 2015 dans les comptes 2015.

M. N. Pfund répond que l'effet existe mais qu'il est très faible pour Bevaix.

M. M. Humbert-Prince termine la présentation des comptes et profite de remercier le Conseil communal et l'administration communale pour la rigueur et précision de leur travail. Il passe à l'approbation des comptes.

M. Th. Rothen intervient et rappelle qu'avant l'approbation des comptes, il y a le débat général sur les comptes, le moment où les parties peuvent exprimer leur satisfaction, souci et regret.

M. M. Humbert-Prince donne la parole à Mme Pantillon qui s'exprime en tant que présidente de la commission des finances.

Mme V. Pantillon : « La commission financière s'est retrouvée le 18 avril pour examiner les comptes de l'année 2015. Comme cela a déjà été dit, ces comptes présentent un excédent de produits de CHF 2'042'193.44. Il s'agit des derniers comptes qui sont présentés sous le modèle du MCH1. Les raisons de ce bon résultat sont, entre autres, la facture des Cerisiers moins élevée que prévu et une augmentation des rentrées fiscales des personnes morales.

Pour la première fois, les comptes ont été contrôlés par une fiduciaire qui se porte garante du respect des règles en matière comptable ; ce qui n'empêche pas à la commission financière de devoir assumer ses responsabilités sur la gestion courante et patrimoniale de la commune. Quelques modifications sont signalées aux membres de la commission pour une question de ventilation des frais de chauffage, notamment.

Afin de profiter de ce bon résultat et afin d'anticiper de futures grandes dépenses, le Conseil communal propose que ce montant soit affecté au préfinancement de la grande salle. Cette proposition a été acceptée par la commission par 5 voix et une abstention. Les comptes 2015 tels que présentés ont été adoptés à l'unanimité des membres.

Au nom de la commission, je tiens à remercier tous les membres du Conseil communal qui étaient présents lors de cette séance et qui ont répondu aux questions posées, en particulier le responsable du dicastère, M. Nicolas Stucki. Nos remerciements vont aussi aux membres de l'administration communale en particulier M. Limat, comptable, et M. Pfund, administrateur. »

Mme V. Pantillon enchaîne avec la prise de position des Verts : « Les années se suivent et se ressemblent. Depuis de nombreuses années, les différences entre les budgets et les comptes sont énormes. Heureusement, à chaque fois dans le bon sens : c'est-à-dire que les comptes se révèlent bien meilleurs que le budget. Le tableau figurant à la page 2 du rapport du Conseil

communal à l'appui des comptes 2015 ne montre pas vraiment cette réalité, puisque les chiffres des comptes sont ceux après la constitution d'amortissement extraordinaire ou la constitution de réserves. Il est tout de même inquiétant que les rentrées fiscales ne puissent être pas estimées plus précisément.

Les Verts soutiennent unanimement la proposition du Conseil communal d'affecter l'entier de l'excédent de revenus au préfinancement de la grande salle. Dans ce contexte, notre groupe est inquiet quant à l'investissement important à venir pour notre commune, non pas du point de vue financier, mais du point de vue des règles très strictes du MCH2. En effet, en application de ce nouveau modèle comptable, seul un grand projet pourra être réalisé par législature ! A Bevaix, pourtant, il y a plein de projets : la grande salle, le Closel, la STEP, sans parler des imprévus ! Mais attendons de voir le résultat des votes sur la fusion de la Grande Béroche.

Nous remercions le Conseil communal ainsi que l'administration communale pour son travail en lien avec ce compte-rendu financier. Les Verts se réjouissent du bon résultat de ces comptes et les acceptent. »

M. Th. Rothen s'exprime : « Le groupe socialiste se réjouit d'enregistrer ce soir des comptes équilibrés pour l'année 2015. Oui je parle bien de comptes équilibrés alors que certains d'entre vous parle d'un bénéfice de plus de 2 millions de francs. Le préfinancement de notre grande salle est aussi une dépense et il grève notre résultat, il doit être clairement pris en compte. Il y a quelques années, nous avons prudemment effectué le même genre d'opération pour constituer une réserve afin de pouvoir faire face justement en 2015 à une double facturation de l'aide sociale et ceci dans le respect du principe d'échéance bien connu de nos comptables.

Dès lors en 2015, nous avons pu prélever la somme de CHF 1'579'600.- d'une réserve prudemment constituée ces dernières années. Si telle n'avait pas été le cas, nous aurions dû faire face à cette dépense extraordinaire. Dès lors et pour aller dans un chiffre un peu plus correct que 2 millions zéro, nous pourrions énoncer le résultat de la commune pour 2015 d'un bénéfice de CHF 462'593.44, je suis précis avant prélèvement à la réserve aide sociale et au préfinancement de la grande salle. Ce chiffre est potentiellement discutable dans la mesure où la commune dispose encore d'autres réserves dans lesquelles ils mettent de l'argent, par exemple fête des vendanges 2022, eau potable, épuration ou déchets.

Pour celles et ceux qui souhaitent faire l'exercice les comptes par nature 38 attribution financements spéciaux et 48 prélèvement sur financement spéciaux reprennent l'ensemble des ces panneaux. Le groupe socialiste se réjouit que le Conseil communal ait prudemment décidé d'affecter un résultat positif au préfinancement de la grande salle qui sera le projet à mener durant les prochaines années. Le groupe socialiste vous rend toutes et tous attentifs au fait que le moment serait mal choisi pour remettre en question la limitation dans le temps de la baisse d'impôt, nous devons poursuivre notre effort de préfinancement et ce aussi par respect des contribuables des communes qui mettront, nous le souhaitons, leur destin en commun avec le nôtre d'ici 20 mois. Dans le détail de ce budget, nous constatons que plusieurs postes relatifs à l'entretien de notre patrimoine n'ont pas été utilisés dans leur totalité par exemple l'entretien de la plage avec CHF 2'273.- utilisés sur les CHF 8'000.- budgétés et nous n'avons toujours pas les arbres qui devaient être plantés en bout de plage. Un poste au moins relatif à une étude qui semblait être nécessaire n'a pas été utilisé du tout c'est l'étude d'extension de la place d'accueil avec CHF 0.- dépensé sur CHF 20'000.-. Pourquoi ça ? Il est vrai que face à une situation financière qui s'annonçait confortable, le Conseil communal a saisi l'occasion d'augmenter l'entretien patrimoine et de faire des études en vue de développer les services à la population. Certes les moyens financiers nous les avons mais c'est peut-être les moyens en ressources humaines qui manquaient, quand les finances vont bien, les projets augmentent mais il faut des ressources pour les réaliser. Des conseillers communaux qui se démènent mais qui doivent concilier une vie politique, une vie professionnelle et même une vie privée. Ainsi que les cadres de l'administration dont le travail au sein de la population, aux services d'une population parfois exigeante, ne laisse que peu de répit. Ce n'est guère la solution pour multiplier le nombre de projets d'entretien ou de développement. Ce constat doit aussi nous faire accepter une fusion de commune pour pouvoir professionnaliser le Conseil communal, du moins partiellement, et pour pouvoir bénéficier de plusieurs cadres propre à soutenir. Accessoirement, nous pensons également que les employés communaux qui ont vu l'évolution de leur rétributions être bloquée sans réelle raison économique ne doivent pas trouver dans cette situation une source de motivation supplémentaire. Lors du débat sur le budget 2015, le groupe socialiste s'était inquiété de l'application des règles cantonales prises dans le cadre de restrictions budgétaires à une commune sans souci budget. Le conseiller communal responsable des finances et

l'administration s'était dit conscient de la situation et avait laissé entendre que les employés ne seraient pas oubliés. Interpellé lors de la dernière séance de commission des finances sur la suite donnée à son engagement, il a donné une réponse qui ne peut satisfaire le groupe socialiste. Le groupe socialiste relève la bonne tenue des comptes par le Cercle scolaire des Cerisiers, la dépense est inférieure au budget. Si c'est à cause d'une baisse d'élèves, nous prenons acte ; si c'est à cause d'une rationalisation de l'administration ou de la récupération comme on l'a entendu tout à l'heure d'une réserve, c'est parfait. Par contre, si ces économies étaient réalisées sur les prestations offertes à nos élèves, nous en serions navrés. Nous suivrons avec intérêt la suite de ce dossier à l'avenir et ce notamment parce que nous avons entendu qu'il y avait certaines restrictions dans d'autres cercles scolaires au détriment des élèves ce qui serait inacceptable. Après plusieurs années de gestion de notre patrimoine forestier par nos conseillers communaux socialistes, nous avons entendu que notre bois devait être mieux valorisé. Force nous est de constater que les ventes non pas été dopées ces dernières années. Nous constatons quand même que plusieurs citoyens bevaisans achètent leur bois ailleurs qu'à Bevaix, faute d'une raison de distribution disponible. Voici un sujet qui mérite d'être rediscuté dans une prochaine législature. J'ajoute encore un point que je n'ai pas préparé mais qui m'est revenu à l'esprit entre temps concernant les déchets. Les déchets coûtent cher, on s'est servi cette année d'une réserve déchets, réserve qui est vide donc, quelque part, nous aurons l'obligation d'adapter nos tarifs, nos taxes à cette situation financière qui n'est pas acceptable et je vous rappelle également que nous avons fixé le taux maximum des coûts des déchets qui peut être pris en charge par l'impôt et, sauf erreur, c'est au maximum prévu et autorisé par l'Etat donc nous devons revoir ceci car le coût du traitement de nos déchets, même triés, est réel. Si nous trions le plastique et que nous devons l'incinérer, c'est un coût que la communauté doit prendre en charge au travers de la taxe déchets. Si nous le mettons dans le sac poubelle, c'est évidemment chaque citoyen qui va payer sa part. Les déchets encombrants sont ici des déchets qui coûtent très cher à la communauté et qui seraient mieux d'envoyer directement dans un sac poubelle et en incinérateur. Donc nous devons faire face à une évolution de taxe ces prochaines années et ce pour maintenir un service à la population et un service de proximité, il faudra juste savoir si c'est ce que nous voulons. Au final le groupe socialiste accepte les comptes 2015, remercie l'administration et le Conseil communal de son travail, il salue également ce dernier document présenté sous cette forme MCH1 et se réjouit de découvrir les comptes 2016 sous la nouvelle forme MCH2. »

La parole est donnée à M. C. Weber de l'Entente bevaisanne ; « C'est fantastique à Bevaix, on a des diagrammes qui montrent l'évolution de la fortune et ça ne fait que d'augmenter. Aujourd'hui, toutes les communes vont nous envier. C'est incroyable cette situation, alors je n'aime pas du tout entendre dans cette salle les gens qui s'inquiètent de nos futurs investissements. Il y a plein de communes qui doivent les faire ces investissements et qui n'ont pas la fortune que nous avons. La dette diminue chaque année, même quand nous avons acheté le Closel à 3 millions de francs, la dette a diminué par la suite. On a entendu le chef des finances nous dire que nous étions quasiment à 0 dans les emprunts, donc ça serait maintenant qu'il faut investir, il faudrait presque racheter ce que nous avons investi pour pouvoir faire encore de l'économie. Tout va bien à Bevaix, pourvu que ça dure. Et maintenant j'aimerais encore remercier les personnes qui ont fait les comptes parce que j'ai beaucoup aimé les 8 premières pages de ces comptes avec ces diagrammes que j'ai trouvé très lisibles contrairement aux 110 pages suivantes. »

M. M. Altermatt, au nom du PLR, s'exprime : « Je tiens d'abord à adresser mes remerciements au Conseil communal et à son administration pour la bonne tenue des comptes 2015. Si pour certains, ce nouvel excédent de recettes de 2 millions est peut être une surprise, mais pour le PLR ça ne l'est pas vraiment. Car déjà le 8 novembre 2014, lors de la réunion de la commission des finances, j'ai demandé que la commission financière mandate le Conseil communal pour étudier urgemment une baisse du coefficient d'impôts. Malheureusement, la commission s'est opposée à cette demande.

Lors du Conseil général du 8 décembre 2014 pour le budget 2015, le PLR a donc demandé par ma voix une baisse du coefficient de 3 points, moyennant un amendement. Pour ne pas vous ennuyer, je renonce à lire toutes les répliques du Conseil communal dans le PV du 8 décembre 2014 qui visaient à ridiculiser les arguments du PLR.

Mais je veux quand même en citer quelques-unes :

Le chef du dicastère, M. Stucki, argumentait que mon discours relève d'un optimisme « à la Candide » et il était gêné le dire ainsi. L'image qu'il désigne donnait l'impression qu'une baisse

du coefficient mettrait les finances de la commune en péril et, en plus, elle nous pénaliserait sur la péréquation financière.

M. Bertschi argumentait qu'au lieu de faire de grand calcul comme je l'ai fait, on peut faire des calculs beaucoup plus simples citant l'exemple qu'une réduction de 3 points représentent un café par jour et par habitant de Bevaix. Alors  $365 \text{ cafés} \times 3.60 = \text{CHF } 1'314.-$  par année, c'est peut-être rien pour vous M. Bertschi, mais pour beaucoup d'habitants de Bevaix, ça représente quand même une somme non négligeable.

La présidente du Conseil communal, Mme Nater, voulait décerner au PLR le prix « Champignac » pour les citations ou les propos prêtant à sourire chaque année.

Finalement, l'amendement a été rejeté par les autres partis notamment aussi avec les voix de l'Entente Bevaisanne. La même Entente Bevaisanne qui, quelques jours après, va annoncer le lancement d'une initiative pour baisser les impôts. Pas très élégant mais certes plus populaire.

Mais comme toutes les belles histoires, celle-ci aussi connaît un Happy End.

Car, quelques semaines plus tard le Conseil communal lui-même, un peu à la surprise générale, nous soumettait un projet de baisser le coefficient de 4 points rétroactivement sur l'année 2015.

Pour quelles raisons a-t-il fait ce revirement de 180° en si peu de temps ? A-t-il révisé son calcul du nombre de cafés ou est-ce que la menace du lancement de l'initiative de L'Entente a fait son effet, nous l'ignorons. Mais ce que nous savons c'est que la vision du PLR n'était pas du tout optimiste mais fondée et, comme le résultat 2015 le démontre, absolument juste. »

En s'adressant à Mme Nater, M. M. Altermatt informe que puisque le PLR n'avait visiblement pas vraiment mérité ce prix « Champignac », ils le remettent, à juste titre, au Conseil communal incorporé pour le plus joli autogoal de la législature.

Le PLR plaidera en tout cas pour le renouvellement de la baisse du coefficient cet automne et demandera, suivant la situation, une baisse supplémentaire.

Concernant la proposition du Conseil communal pour le préfinancement d'environ 2 millions pour la grande salle, le PLR est en principe favorable à ceci, mais vu le silence radio qui règne sur ce projet depuis un bon moment, il se pose d'ailleurs la question si ce projet est toujours d'actualité ? « Admettons que la fusion de la Grande Béroche se réalise, le Conseil communal pourra-t-il nous garantir que la grande salle sera toujours réalisée ? Et si le nouveau Conseil général de la Grande Béroche refusait celle-ci que ferait-on ensuite avec cet argent ? »

Le PLR, en principe, acceptera les comptes tel que présentés.

M. M. Humbert-Prince rappelle la règle lors des séances du Conseil général qui est de s'adresser, lors de prise de parole, au président et pas nommément auprès de personnes de l'assemblée. Il passe à l'approbation des comptes.

Les comptes 2015 sont adoptés à l'unanimité.

#### **4. Rapport relatif à l'initiative du PLR « Bevaix village vivant »**

La parole est demandée par Mme P. Borioli Ribaux : « Le groupe socialiste a étudié le rapport du Conseil communal concernant l'initiative du PLR « Bevaix village vivant ». Le titre engageant « Bevaix village vivant » cache simplement un parking sous le verger communal qui devrait, soi-disant, permettre la revalorisation du village et de ses commerces. Nous restons très dubitatifs face à ce calcul. Qui ira stationner au parking souterrain et payer quelques francs pour aller faire ses courses au centre et ensuite continuer jusqu'à la Coop pour compléter ses achats ? On doit constater que mise à part la boulangerie, il ne reste plus vraiment de commerces de détail et que si notre laiterie a disparu, ce n'est pas la faute des problèmes de parcage. Il n'est plus dans l'air du temps de diriger les voitures au centre d'une agglomération. Toutes les villes ont fait des rues piétonnes et on connaît le succès de ces décisions. De nouvelles places de parc appellent les voitures ; donc du trafic au centre mais pas forcément des clients qui vont faire tourner les commerces. Le projet d'un parking est démesuré et on n'ose tout simplement pas en imaginer les coûts. Les derniers forages qui ont été réalisés, pour le passage du chauffage à distance, montrent une fois de plus que l'eau sur Bevaix est omniprésente ce qui augmente encore plus les difficultés de creuser un parking souterrain. On peine à construire une salle de sport et de

spectacle spécialement pour cause de financement, il est donc inconscient de présenter ce projet. Face au projet de fusion, c'est aussi un mauvais signal de présenter un projet mégalomane. Le groupe socialiste ne souhaite pas que l'on dépense des deniers publics et ceci même pour une étude de faisabilité. Notre groupe aimerait le retrait pur et simple de cette initiative, ce parking nous ne pourrions pas le réaliser, nous ne pourrions pas le payer ! Concernant le verger communal, nous pensons que c'est un bel endroit pour les manifestations, qu'il est déjà végétalisé et que le mettre à plat et replanter des arbres prendrait au moins 25 ans pour reprendre un bel aspect. Bien entendu, nous aimerions que le Conseil communal s'occupe des différents problèmes de parcage dans la localité, qui ne sont pas toujours au centre. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois lors des manifestations au centre du village, il reste beaucoup de places libres à la Coop et derrière la gare. Bevaix n'est donc pas noyé sous les problèmes de parcage mais c'est vrai que des améliorations restent à faire. Le groupe socialiste demande le retrait de cette initiative. »

La parole est ensuite donnée à M. A. Shah : « Les Verts sont tout à fait favorables à une revalorisation du centre de Bevaix afin que notre village devienne plus attractif et convivial. Toutefois, ils doutent que la construction d'un espace de stationnement couvert sous le verger communal soit une solution adéquate. En effet, le trafic automobile et ses nuisances ne feraient qu'augmenter et ce en plein centre du village. Il nous semble que c'est plutôt en créant de nouveaux lieux de rencontre tels que zones piétonnes, zones de rencontre à 20km/h, places publiques et espaces de détente que nous pourrions favoriser la convivialité et les échanges entre habitants. D'autre part, comme le souligne le Conseil communal, les problèmes de parcage à Bevaix dépassent largement le centre du village et ne feront qu'empirer avec les nouvelles constructions qui sont prévues à court et moyen terme dans notre village. Quant à l'embellissement du verger communal, il nous semble aussi tout à fait raisonnable de l'envisager dans le cadre du projet de la nouvelle grande salle. C'est pourquoi nous refusons l'initiative du PLR et sommes en faveur d'une étude à plus large échelle concernant non pas seulement les problèmes de parcage, mais les déplacements de toutes sortes au sein du village : voitures, vélos, piétons et transports publics afin de rendre notre village plus attirant, que ce soit pour ses habitants, ses commerçants ou ses visiteurs. Cette étude, idéalement, devrait se faire une fois que le résultat de la votation sur la fusion la Grande Béroche sera connu. Nous saurons alors si cette étude doit se faire à l'échelle de notre village uniquement ou dans toutes les communes fusionnées, ce qui nous permettra peut-être de bénéficier de subventions cantonales. »

M. S. Comtesse informe que l'Entente bevaisanne rejettera l'initiative car il est, selon eux, plus judicieux de laisser le choix au peuple comme annoncé sur l'arrêté.

M. F. Despland prie tout d'abord de l'excuser pour son retard et entre ensuite dans le débat.

« Il est possible de ne pas être d'accord avec les différents partis mais je pense être bien placé pour savoir ce qu'il en est concernant les problèmes de parcage à Bevaix. Nous n'allons pas revenir à 100 ans en arrière et prendre son vélo pour se rendre au village. Il y a beaucoup de gens de l'extérieur qui viennent à Bevaix en voiture et ceci pour des raisons bien précises telles que les restaurants, commerces, etc. Je précise que 95% de ma clientèle sont des gens qui ne sont pas de Bevaix et lorsque qu'ils viennent dans mon magasin, ils se demandent où ils peuvent bien se parquer dans le village. J'aperçois souvent des gens du village ainsi que de l'extérieur tourner en rond pour trouver une place de parc. Il faut penser qu'autour du centre, il y a beaucoup de gens qui habitent et qui n'ont pas forcément de garage mais qui ont tous minimum 2 voitures par appartement. Et les quelques places qui sont prévues pour la grande salle, c'est complètement aberrant. C'est pour ces différentes raisons que le groupe PLR a déposé cette initiative. Lorsque qu'on étudiera le projet de la grande salle, un aménagement du verger communal sera prévu. Ce verger est vieux, il a besoin d'être remis en ordre avec une belle végétation avec une partie plus plate. Je précise que personne n'aurait fait de construction si on devait attendre 25 ans sur des arbres. Je ne suis pas d'accord avec ce point car s'il y en a un qui tient à ce verger communal c'est bien moi et ne croyez pas que je veux bétonner tout ça. J'aimerais que le peuple soit amené à ce prononcer pour ou contre une étude de ce genre et c'est pour cela que le PLR propose d'accepté cet arrêté. »

M. Th. Rothen prend la parole « Je viens d'entendre le rapporteur du groupe PLR qui nous invite à refuser l'initiative puisque c'est le seul moyen pour qu'elle soit présentée au peuple. Si nous l'acceptons ce soir, elle ne le sera pas donc nous la refusons. »

M. F. Despland précise qu'il faut bien lire le texte, si l'arrêté est accepté ce soir, l'initiative sera donc présentée au peuple.

M. N. Stucki explique qu'en acceptant cet arrêté ce soir cela signifie, comme mentionné à l'article 2, que l'initiative est rejetée par le Conseil général et sera donc soumise au peuple. Par contre, si l'arrêté est refusé, l'initiative est acceptée par le Conseil général et le Conseil communal devra la traiter dans les délais légaux et présentera une demande de crédit.

Par la voix de M. M. Altermatt, le groupe PLR demande une interruption de séance.

M. D. Pellaux intervient pour clarifier les choses : « Ce qui a été évoqué par les socialistes c'est la 3<sup>ème</sup> et dernière solution possible. La seule solution pour que l'initiative ne soit pas traitée par le Conseil communal, ni traitée par la population, c'est qu'elle soit retirée par ses initiants. Nous sommes devant 3 solutions :

1. votation par le peuple
2. l'acceptation du traitement par le Conseil communal
3. retrait de l'initiative, ce qui rendrait cette discussion caduque.

M. M. Humbert-Prince, sur demande du PLR, interrompt la séance.

M. M. Humbert-Prince reprend la séance et passe la présidence, un instant, à M. C. Weber pour donner un complément d'information. « Il faut savoir qu'une voiture parkée ne dégage pas de CO<sub>2</sub>. Pour construire un parking, on ne va pas demander à la commune de le construire seule, elle a des besoins particuliers pour ses propres services mais on peut envisager un partenariat public privé. Il y a environ 40 propriétaires autour de la grande salle mais on peut imaginer que des particuliers achètent ou louent des cases ou box. » M. Humbert-Prince reprend la présidence.

M. C. Weber demande la parole au nom de l'Entente bevaissane et informe qu'il y a eu une mauvaise compréhension lors de leur séance de groupe. Il confirme alors que l'Entente bevaissane votera pour cet arrêté afin que l'initiative soit présentée au peuple.

M. B. Perregaux prend la parole et rappelle qu'il y a quelques années, quand le Conseil communal avait projeté de construire un parking en dessous de la Maison Barret et qu'un courrier avait été adressé à tous les habitants du village en leur précisant que les places pouvaient être louées à CHF 80.- par mois, la commune avait reçu uniquement 4 offres d'achat. Les gens du village n'étaient donc pas intéressés à payer une place de parc à CHF 80.- en plein air. Et il rajoute : « Si l'on construit un parking souterrain, il sera certainement plus cher à la construction et donc les places de parcs seront beaucoup plus chères. C'est complètement dérisoire de penser que ce parking sera occupé par les gens du village. Je pense que c'est une illusion de penser à ce parking et je descends régulièrement au village et je peux toujours me parquer. Alors dire que le village est encombré de voiture ce n'est pas la réalité telle que je la vois. »

M. F. Despland réplique : « M. Perregaux ce n'est pas vrai, il n'y a pas de place à Bevaix ».

Mme V. Pantillon demande à ce que M. F. Despland respecte le règlement et n'interpelle pas les conseillers généraux personnellement.

M. M. Humbert-Prince réitère sa remarque concernant la règle lors de prise de parole.

M. F. Despland reprend la parole : « Pour amener un peu de véracité sur ce qui a été dit tout à l'heure. A l'époque où il y a eu une étude pour la création au sud du centre médical pour faire des places de parc, il était déjà président de la commission des travaux publics et il y avait une surface de parcage en pavé pour 18 places de voitures qui coûtait CHF 430'000.-. Je considère qu'il est inadmissible de proposer un prix pareils pour 18 places de parc. Le projet n'a pas abouti car sa création était bien trop chère. Pour cette raison, je demande aux membres du Conseil général d'accepter ce qui a été proposé. »

Mme V. Pantillon demande, pour la suite des opérations, si cet arrêté est accepté est-ce que c'est celui-ci qui sera soumis à votation populaire car il n'est pas très bien libellé. Si c'est le cas, elle proposerait un amendement à l'article 2.

M. N. Stucki répond que le texte qui sera soumis au peuple sera certainement : « Acceptez-vous oui ou non l'initiative Bevaix village vivant ». Ensuite il explique que si le Conseil général ne souhaite pas le vote populaire, il doit rejeter cet arrêté ce soir. Le Conseil communal proposera alors une demande de crédit. Si les initiants décident de retirer leur initiative ou que le peuple la

rejette, le Conseil communal s'engage à mener une étude afin de trouver une solution pour les problèmes de parcage

Mis au vote, l'arrêté est accepté par 22 voix et 3 absentions, l'initiative est rejetée et elle sera donc soumise au vote populaire.

#### **5. Demande de crédit de CHF 30'000.- relative à l'extension de la cour du collège**

M. B. Perregaux prend la parole : « Notre groupe est tout à fait favorable à ce projet, il le trouve très intéressant, astucieux même, car il ne coûte pas très cher et il permettra l'extension de la cour de récréation pour les élèves plus âgés. Nous voterons pour ! »

Mme V. Matulli : « Les Verts remercient le Conseil communal pour son rapport et le détail des investissements prévus, que nous approuvons pour toutes les raisons invoquées dans le rapport. Nous relevons que des buissons seront arrachés entre la cour actuelle et le futur espace de récréation. Nous serions reconnaissants au Conseil communal de veiller à ce que des buissons de remplacement soient plantés sur la parcelle du Collège, là où il le jugera le plus adéquat. »

Par la voix de Mme S. Berger, le PLR acceptera également cette demande de crédit pour l'agrandissement de la cour du collège.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée par 23 voix contre 1 opposition.

#### **6. Approbation du règlement d'entretien des chemins et des drainages**

Mme V. Matulli s'exprime au nom des Verts : « Nous avons bien étudié le rapport du Conseil communal ainsi que le texte du nouveau règlement. Nous n'arrivons pourtant pas à nous représenter des cas concrets. Il faut dire que le rapport est très sommaire et n'explique pas beaucoup de choses. Dès lors, nous demandons au Conseil communal de nous indiquer un ou deux cas concrets, dans lesquels ce règlement entrera en application. Dans le rapport du Conseil communal, il est écrit : "Nous avons opté pour la solution d'une participation égale entre propriétaires et commune...". Cela nous intéresserait de savoir quelles sont les autres solutions envisageables et adoptées par d'autres communes autres que celles de la Béroche. »

Mme J. Bertschi informe que le parti socialiste accepte le rapport ainsi que le règlement.

M. P. Ponci informe également que le groupe PLR acceptera ce règlement.

M. C. Maire répond à Mme V. Matulli qu'il n'y a pas de cas concrets car c'est relativement rare. Le règlement avait été appliqué et modifié par rapport aux travaux qui avaient été réalisés pour l'autoroute, un syndicat créé avec Cortaillod notamment. Et ce règlement est appliqué sur toute la Béroche et Cortaillod de manière identique.

Mis au vote, le règlement est accepté à l'unanimité.

#### **7. Réponse à la motion du groupe socialiste « pour que l'embellie des finances communales ne profite pas qu'aux contribuables »**

L'entrée en matière est favorable, M. M. Humbert-Prince donne la parole à Mme V. Matulli.

« Les Verts remercient le Conseil communal pour son accueil favorable et sa réponse rapide à la motion des socialistes. En effet, le prix de location actuel de CHF 900.- représente une somme importante pour les sociétés locales. Les lotos par exemple sont de moins en moins rentables, parfois même déficitaires, et une telle réduction des coûts d'organisation est bienvenue. Il en va de même pour les fêtes et différentes manifestations organisées par les sociétés locales dans la grande salle. C'est donc avec plaisir que les Verts voteront en faveur de la réduction du prix de sa location telle que proposée. »

Par la voix de Mme S. Serp, l'Entente bevaissanne soutiendra la proposition du Conseil communal.

M. P. Ponci informe que le PLR accepte cette motion.

M. N. Stucki précise qu'il y a deux solutions : soit le parti socialiste retire sa motion car il est d'accord avec ce qui est proposé par le Conseil communal, soit le Conseil général vote sur le classement ou non de la motion. Il conseille de donner la parole aux motionnaires.

M. Th. Rothen prend la parole et explique que le retrait de la motion par le groupe socialiste voudrait dire qu'elle n'a plus de lieu d'être. Elle ne sera donc pas retirée mais par contre ils acceptent la proposition faite et proposent de classer cette motion

Mise au vote, la réponse du Conseil communal est acceptée à l'unanimité, la motion est donc classée.

## **8. Informations du Conseil communal**

M. N. Stucki informe que le Conseil communal a préparé un petit bilan de législature à l'attention du Conseil général et que c'est Mme F. Nater, après tirage au sort, qui va le présenter.

Mme F. Nater s'exprime au nom du Conseil communal pour faire le bilan de législature (voir texte en annexe).

## **9. Divers et questions écrites**

M. C. Maire informe que le Conseil communal a reçu, dans l'après-midi, une question écrite de M. A. Shah mais qu'il n'a pas de réponse à donner ce soir.

La question est lue par M. C. Maire :

« Le Closel a été acheté en novembre 2013. Son affectation définitive ne sera probablement pas décidée avant 2018. En effet, nous devons tout d'abord attendre le résultat de la votation sur la fusion et, si fusion il y a, composer avec les autres communes. Tout cela prendra beaucoup de temps.

Nous avons appris qu'une pièce de la maison du Closel est mise à disposition 5 demi-journées par semaine, dès aujourd'hui et pendant un an, pour des cours de français aux requérants d'asile. Nous remercions le Conseil communal pour cette excellente initiative. La structure d'accueil Le P'tit Matou a créé un potager dans le parc du Closel, ce qui est aussi un très beau projet.

Il serait magnifique que la population bevaissanne dans son ensemble puisse également profiter du parc du Closel. Dès lors, nous aimerions poser les questions suivantes au Conseil communal :

1. Quels sont les délais prévus par le Conseil communal pour entreprendre les travaux projetés au Closel ?
2. Quelle est l'enveloppe budgétaire prévue par le Conseil communal pour ces travaux ?
3. En attendant que ces travaux puissent être réalisés, est-ce que le Conseil communal serait d'accord de créer une commission ad hoc composée de citoyens intéressés, afin que des projets ad interim puissent être proposés au Conseil général et au Conseil communal ?
4. Est-ce que le Conseil communal pourrait libérer un modeste budget pour soutenir ces projets provisoires ? »

M. C. Maire informe que les questions seront transmises aux futures autorités.

M. N. Stucki tient à préciser que les perturbations qui ont eu lieu durant le Tour du canton de Bevaix sont essentiellement dues à TransN qui a finalement décidé de mettre 2 bus de chaque côté au lieu des 3 prévus et qu'il n'avait pas prévu la desserte de la Rouvraie où il était difficile de faire demi-tour avec les bus.

Il précise également que la commune a fait ce qu'elle pouvait, concernant les parcages, avec des agents de sécurité, qu'elle est allée chercher jusqu'au Locle et La Chaux-de-fonds. Les problèmes sur les routes sont quelque chose que la commune ne pouvait pas prévoir. Cette étape a tout de même été un grand succès malgré les perturbations.



M. P. Ponci s'exprime « Le magasin la Coop, que l'on pourrait appeler magasin vivant car non seulement les gens font leurs commissions mais c'est également un lieu de rencontre et de discussion qui permet aux différents partis politiques d'installer, de temps en temps, un petit stand pour des signatures ou les élections. Malheureusement, ceci est très mal perçu par le gérant, malgré une demande d'autorisation écrite adressée à la direction mais laissée sans réponse. Est-ce que le Conseil communal pourrait adresser une lettre à la direction générale et afin de leur expliquer que les partis ont besoin de cet espace ? »

M. G. Bertschi a des informations concernant la fusion mais vu l'heure avancée il peut remettre ça à la prochaine séance du Conseil général.

M. M. Humbert-Prince répond que le Conseil général aura à se prononcer sur la convention de fusion le 5 septembre, donc les informations peuvent attendre jusqu'au 27 juin s'il n'y a pas d'urgence particulière. Il remercie l'administration pour l'info-fusion reçu en tout-ménage.

Mme F. Nater a également deux informations mais qu'elle peut transmettre par courriel à l'ensemble du Conseil général.

M. N. Stucki répond à M. P. Ponci qu'il a eu un entretien avec le directeur de la Coop et il semblerait qu'il y ait une possibilité qu'une convention soit passée entre la Coop et les différents partis pour que chacun ait le même temps de présence. Il rappelle toutefois que ce terrain n'appartient pas à la commune.

M. C. Weber informe avoir bien pris note du bilan de législature mais demande en quoi consiste un plan d'urgence d'eau potable car il n'en avait jamais entendu parler jusqu'à aujourd'hui.

Mme Nater répond que la commission des travaux publics a déjà discuté de cet objet mais que le Conseil général n'a pas encore été saisi par cette affaire. En effet, le plan doit être validé par l'autorité cantonale. Il s'agit-là de définir une procédure d'urgence en cas de contamination de l'eau potable avec un protocole très précis qui doit être établi par toutes les collectivités publiques. Mais, pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de commune qui l'ont fait.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Humbert-Prince lève la séance à 21h05.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président, Le secrétaire,  
M. Marc Humbert-Prince M. Assumani Hassan

Bevaix, le 8 août 2016

**Annexe** : bilan de législature



**Procès-verbal de la séance du lundi 27 juin 2016 à 20h00**  
**salle du Conseil général - Polymatou**

**Ordre du jour:**

**Présidence : le doyen du Conseil général**

1. Appel nominal.
2. Rapport des représentants aux syndicats intercommunaux.
3. Nominations réglementaires :

**3.1 du bureau du Conseil général, soit :**

- 3.1.1 du président
- 3.1.2 du vice-président
- 3.1.3 du secrétaire
- 3.1.4 du secrétaire-adjoint
- 3.1.5 de deux questeurs

**Présidence : le nouveau président nommé du Conseil général**

**3.2. du Conseil communal (5 membres)**

---

suspension de séance (constitution du Conseil communal et élection des membres) vient ensuite, en remplacement des conseillers généraux élus au Conseil communal)

**3.3. des Commissions réglementaires :**

- 3.3.1 Commission financière et de gestion (7 membres)
- 3.3.2 Commission des naturalisations et des agrégations (5 membres)
- 3.3.3 Commission de sécurité (5 membres)
- 3.3.4 Commission des travaux publics et des services industriels (7 membres)
- 3.3.5 Commission d'urbanisme et des bâtiments communaux (7 membres)
- 3.3.6 Commission des domaines et des forêts (5 membres)
- 3.3.7 Commission des sports - loisirs - culture (5 membres)

**3.4. des représentants à différents comités :**

- 3.4.1 de deux représentants au Centre Scolaire Régional des Cerisiers (CSRC)
- 3.4.2 d'un représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral Neuchâtelois
- 3.4.3 d'un représentant au Syndicat régional de SITEBCO
- 3.4.4 d'un représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel
- 3.4.5 d'un représentant au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaire du Littoral neuchâtelois

**3.5. Commissions ad hoc (consultatives)**

- 3.5.1 Commission de la Maison des jeunes (5 membres)

**4. Informations du Conseil communal**

**5. Divers et questions écrites.**

A 20h00, M. Berthier Perregaux, président, doyen du Conseil général, ouvre la première séance de la législature 2016-2020 et s'adresse à l'assemblée :

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

C'est en tant que doyen des élus de notre nouveau Conseil général de Bevaix que je m'adresse à vous et que j'ai l'honneur d'ouvrir la première séance de cette nouvelle législature. La tradition veut, en effet, que le plus âgé, pour ne pas dire le plus sage, préside l'ouverture de la séance et permette ainsi de mettre en place les autorités de notre législatif.

Mais, avant de passer à l'ordre du jour, permettez-moi de vous adresser quelques mots et, en guise de testament, si je puis dire, j'aimerais que se grave dans votre, dans notre mémoire, un mot un seul, qui vous, qui nous accompagne durant ces prochaines années. Un mot symbole, un mot colifichet, un mot porte-bonheur qui nous poursuive, qui nous tarabuste et qui se rappelle sans cesse à nous. Un mot qui résume notre raison d'être, qui explicite notre mission et nous conforte dans le rôle qui nous a été confié par notre électorat. Ce mot, j'aimerais qu'il claque comme un drapeau dans le vent, qu'il nous aiguillonne comme l'éperon d'un cavalier et qu'il réveille nos ardeurs pour le bien de notre commune et à l'avantage de tous nos concitoyens et concitoyennes. Un mot qui reste niché dans un coin de notre mémoire et qui resurgisse de temps à autre à notre esprit pour relancer nos ardeurs. Ce mot, le voici, dans toutes sa beauté, dans toute sa simplicité et dans tout son éclat :

### **Photophore**

Le porteur de lumière, celui qui protège la flamme. Celui qui permet à la clarté de s'épandre, à la veilleuse de ne pas vaciller aux virevoltes du vent.

Quel plus beau mot pourrait-il y avoir pour définir notre responsabilité ... Photophore !

En tant qu'élus de notre commune, nous avons désormais à nous occuper des destinées de notre village, nous devons le conserver, le fortifier, le faire grandir, le développer dans des limites raisonnables, l'ouvrir à nos voisins. Nous sommes appelés à être à la fois respectueux de ce que nous avons hérité et audacieux vis-à-vis de ce que nous réserve l'avenir. N'être ni timorés, ni rétrogrades mais ouverts, inventifs, cependant à bon escient, et prêts à rejoindre ceux qui nous attendent au-delà de Treytel.

Voilà le rayonnement que nos électeurs et électrices attendent de nous et je vous invite, alors que nous allons maintenant aborder notre ordre du jour, à porter bien haut notre photophore et en aucun cas à ne le mettre sous le boisseau.

Alors mettons-nous au travail maintenant.

Vive le Conseil général de Bevaix et vive notre commune.

### **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 30 membres de l'exécutif. M. Denis Pellaux est absent et excusé.

Le président propose ensuite une modification de l'ordre du jour, à savoir d'insérer un point avant la nomination dans les commissions pour permettre de modifier le règlement général de communes en ce qui concerne le nombre de membres à la commission des sports - loisirs - culture.

Le Conseil général accepte à l'unanimité cette modification de sorte que l'ordre du jour est modifié comme suit :

- 3.3 Modification du règlement général de commune.
- 3.4 Nominations dans les commissions réglementaires.
- 3.5 Nominations des représentants à différents comités.
- 3.6 Commission ad hoc.

## **2. Rapport des représentants aux syndicats intercommunaux.**

M. B. Perregaux, président, rappelle aux représentants du Conseil général aux syndicats intercommunaux qu'ils doivent rendre un rapport à la fin de chaque période législative. Il constate que l'administration n'a reçu à ce jour aucun rapport pour 2015-2016.

## **3. Nominations réglementaires :**

Le président demande des propositions de nomination.

### **3.1 du bureau du Conseil général, soit :**

- 3.1.1 du président
- 3.1.2 du vice-président
- 3.1.3 du secrétaire
- 3.1.4 du secrétaire-adjoint
- 3.1.5 de deux questeurs

M. Th. Rothen propose M. H. Assumani comme président.

M. M. Humbert-Prince propose M. M. Altermatt en tant que vice-président.

M. A. Shah propose Mme M. Tenot Nicati comme secrétaire.

M. T. Bühler propose M. Y. Steiner comme secrétaire-adjoint.

MM. Th. Rothen et A. Shah propose tour à tour M. M. Ignoto et Mme S. Pantillon comme questeurs.

Sous les applaudissements et après les remerciements de M. H. Assumani, nouveau président du Conseil général, M. Martin Altermatt, vice-président, prend place à ses côtés rejoint également par Mme M. Tenot Nicati, secrétaire.

### **3.2 Election du Conseil communal**

M. H. Assumani, nouveau président du Conseil général, demande des propositions aux groupes pour l'élection du Conseil communal.

Les conseillers communaux sont désignés par les groupes politiques :

M. M. Humbert-Prince, pour le PLR, propose Mme Sandra Berger et M. Nicolas Stucki.

M. T. Bühler, pour l'Entente bevaissanne, propose M. Laurent Tacher.

M. Thierry Rothen, pour le groupe socialiste, présente les candidatures de Mme Florence Nater et de M. Gilbert Bertschi.

Sans autre proposition, M. H. Assumani, président du législatif, déclare les 5 candidats proposés élus tacitement :

Mme Florence Nater, socialiste  
 M. Gilbert Bertschi, socialiste  
 Mme Sandra Berger, PLR  
 M. Nicolas Stucki, PLR  
 M. Laurent Tacher, l'Entente bevaissanne

Les membres de l'exécutif sont applaudis chaleureusement.

A la suite de cette élection, M. H. Assumani appelle les 4 nouveaux conseillers généraux suivants (viennent ensuite des listes auxquelles appartiennent les sièges vacants) :

M. Philippe Giddey, PLR (excusé)  
 Mme Marie-Hélène Kohler, socialiste  
 M. Jacques Péter-Contesse, socialiste  
 M. Dimitri De Marco, de l'Entente bevaissanne

M. G. Bertschi informe le législatif de la composition du bureau du Conseil communal dans un premier temps et de la répartition des dicastères ensuite :

Président : M. G. Bertschi  
 Vice-présidente : Mme S. Berger  
 Secrétaire : M. L. Tacher

Dicastères :

**M. G. Bertschi :**

Enseignement et formation (Centre scolaire – parascolaire – AMJB – crèches) / administration / santé

**Mme F. Nater :**

Travaux publics (éclairage – déchetterie – cimetière – trafic) / forêts et domaines

**M. N. Stucki :**

Finances - économie / Aménagement du territoire / sécurité – police du feu

**Mme S. Berger :**

Sports - loisirs - culture (terrain de football – port - bibliothèque) / Prévoyance sociale / Transports

**M. L. Tacher :**

Bâtiments / services industriels (eau potable – eaux usées – STEP)

### 3.3 Modification du règlement général de commune

La modification du règlement général de commune qui prévoit l'augmentation de 5 à 7 membres pour la commission sports - loisirs - culture est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

### **3.4 Nomination dans les commissions réglementaires :**

#### 3.4.1 Commission des finances - 7 membres :

Mme V. Pantillon, les Verts  
M. M. Altermatt, PLR  
M. M. Humbert-Prince, PLR  
M. Ch. Studer, PLR  
M. Ph. Bourgeois, l'Entente bevaissane  
M. Thierry Rothen, socialiste  
M. J. Péter-Contesse, socialiste

#### 3.4.2 Commission de naturalisation et d'agrégation - 5 membres

M. H. Assumani, socialiste  
Mme M.-H. Kohler, socialiste  
M. Ch. Studer, PLR  
M. J. Varani, PLR  
M. Y. Steiner, l'Entente bevaissane

#### 3.4.3 Commission de sécurité – 5 membres

M. P. Ponci, PLR  
M. M. Humbert-Prince, PLR  
Mme M. Tenot Nicati, les Verts  
M. T. Egger, socialiste  
M. S. Comtesse, l'Entente bevaissane

#### 3.4.4 Commission des travaux publics et services industriels - 7 membres

M. J. Lopes De Jesus, l'Entente bevaissane  
M. A. Shah, les Verts  
M. F. Despland, PLR  
M. D. Pelluet, PLR  
M. L. Comtesse, PLR  
M. B. Perregaux, socialiste  
M. M. Ignoto, socialiste

#### 3.4.5 Commission d'urbanisme et des bâtiments - 7 membres

M. P. Ponci, PLR  
M. D. Pelluet, PLR  
M. O. Brunner, PLR  
Mme S. Pantillon, les Verts  
M. D. De Marco, l'Entente bevaissane  
M. B. Perregaux, socialiste  
M. V. Goulet, socialiste

#### 3.4.6 Commission des forêts et des domaines - 5 membres

M. P. Ponci, PLR  
M. M. Altermatt, PLR  
M. T. Bühler, l'Entente bevaissane  
Mme M. Tenot Nicati, les Verts  
M. T. Egger, socialiste

### 3.4.7 Commission des sports - loisirs - culture - 7 membres

M. S. Comtesse, l'Entente bevaissanne  
M. L. Comtesse, PLR  
M. Ch. Studer, PLR  
M. J. Varani, PLR  
M. A. Shah, les Verts  
Mme C. Pinto, socialiste  
M. H. Assumani, socialiste

Ces élections successives sont ponctuées d'applaudissements.

## 3.5 Nomination des représentants à différents comités :

### 3.5.1 de trois représentants au Centre Scolaire Régional des Cerisiers (CSRC)

- Mme Cindy Pinto pour le groupe socialiste
- Mme Veronika Pantillon pour les Verts
- M. Jérôme Varani pour le PLR

### 3.5.2 d'un représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral Neuchâtelois

- M. Sven Comtesse pour l'Entente bevaissanne

### 3.5.3 d'un représentant au Syndicat régional de SITEBCO

- M. Didier Pelluet, PLR

### 3.5.4 d'un représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

- M. Maximilien Ignoto pour le groupe socialiste

### 3.5.5 d'un représentant au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois

- M. Philippe Giddey, PLR

## 3.6 Commissions ad hoc (consultatives)

### 3.6.1 Commission de la Maison des jeunes (4 membres pour représenter les groupes)

M. Tristan Bühler  
Mme Valérie Matulli  
Mme Marie-Hélène Kohler

Le PLR proposera un ou une candidate lors de la prochaine séance pour compléter la commission.

#### 4. Informations du Conseil communal

M. N. Stucki prend la parole concernant la commission du feu. Celle-ci est devenue exécutive avec l'adoption du règlement général de commune. Il informe les membres du Conseil général intéressés à en faire partie de s'annoncer auprès de lui.

M. Gilbert Bertschi informe le Conseil général de l'avancement des travaux de la Maison Barret et des difficultés rencontrées lors des travaux. Un léger dépassement du crédit est probable. Il sera en mesure de donner des renseignements plus précis lors de la prochaine séance du législatif.

M. G. Bertschi signale par ailleurs qu'une séance d'information au Conseil général concernant la fusion est d'ores et déjà fixée le 16 août. Une délégation du comité de pilotage du projet viendra présenter la convention de fusion et répondre aux questions.

#### 5. Divers et questions écrites

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

L'administrateur  
Nicolas Pfund

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Hassan Assumani

La secrétaire,  
Michèle Tenot Nicati

Bevaix, le 30 juin 2016





**Procès-verbal de la séance du lundi 5 septembre 2016 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016.
3. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016.
4. Adoption de la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez et Vaumarcus.
5. Demande de crédit de CHF 710'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable, à la réfection de la chaussée et à la construction d'un trottoir au chemin de Cuard.
6. Nomination d'un membre du groupe PLR à la commission de la Maison des Jeunes.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. H. Assumani, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mmes Florence Nater et Sandra Berger, MM. Nicolas Stucki, Laurent Tacher et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

Mme Sera Pantillon et M. Maximilien Ignoto fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 28 conseillers généraux. M. Dimitri De Marco est absent non excusé alors que M. Philippe Giddey est excusé et M. Denis Pellaux est démissionnaire.

M. H. Assumani précise qu'il a reçu le 11 août 2016 la démission de M. Denis Pellaux. Par la même occasion, il salue la présence de M. Jean-Charles Marchet, nouveau conseiller général, qui siège pour la première fois.

L'ordre du jour de la séance n'appelle pas de remarque.

**2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016**

M. J. Péter-Contesse précise qu'en page 2 du procès-verbal, il s'agit des 30 membres du législatif et non de l'exécutif.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **4. Adoption de la convention de fusion entre les communes de Bevaix, Gorgier, Saint-Aubin-Sauges, Fresens, Montalchez et Vaumarcus.**

La parole est donnée au conseiller communal, M. G. Bertschi.

Il ne reviendra pas ce soir sur tous les articles de la convention de fusion mais il espère que le rapport fourni ainsi que les nombreux commentaires et documents annexes ont permis au Conseil général de se faire une idée. Il souhaite cependant dire quelques mots, d'une part, sur l'objet qui est soumis ce soir et, d'autre part, sur l'enjeu du vote.

#### **1<sup>er</sup> volet : l'objet**

Il est demandé ce soir d'approuver une convention de fusion, un écrit des lignes directrices d'une éventuelle fusion. Le Conseil général est appelé à se prononcer sur le contenu, autrement dit sur les lignes directrices de la convention. Le vote de ce soir n'est pas porté sur le choix d'une fusion ou non. Si cette convention est considérée comme une base solide de départ pour les 6 communes, ce sont les citoyens qui décideront le 27 novembre, s'il y a fusion ou non.

Il rappelle qu'il y a une année, c'est l'assemblée du Conseil général qui, à l'unanimité, a chargé l'exécutif de rédiger une convention de fusion. Le document qui est proposé ce soir est le résultat d'une année de travail intensive non seulement du comité de pilotage mais également de certains membres du Conseil général et des citoyens. Toutes ces personnes espèrent que leur travail n'a pas été vain. Il est le résultat de réflexions poussées, de négociations avec les autres communes et parfois aussi de compromis. La convention n'a pas été rédigée dans la hâte et l'on peut dire que c'est le résultat d'un travail sérieux et participatif. Cette convention représente une base sur laquelle une fusion pourrait se construire. C'est une instance neutre qui le dit, en l'occurrence, le service des communes de l'Etat dont il se permet de citer quelques passages de son rapport au Conseil d'Etat.

Il cite : « Avec ses 9'000 habitants, le projet atteint une taille lui permettant d'accroître le professionnalisme dans la gestion et la conduite des affaires communales avec une gestion politique professionnelle et une gestion administrative davantage spécialisée et ainsi d'accroître l'autonomie communale et la qualité du service public communal dans son ensemble. ».

Ce même service précise dans les aspects financiers, il cite : « Le budget prévisionnel du comité de pilotage est sincère, sérieux et prudent. Il constitue une base saine pour la constitution de la future commune. A juste titre, il n'a pas intégré à ses projections, pour la première année d'exercice de la nouvelle commune, le gain structurel que l'on peut raisonnablement attendre d'un projet de fusion de communes. ».

#### **2<sup>ème</sup> volet : les enjeux**

En premier lieu, il faut rappeler qu'un refus consisterait à renoncer à une fusion d'avenir à un projet de société, à la construction d'une dynamique régionale et à une gestion communale digne du 21<sup>e</sup> siècle. En deuxième lieu, l'enjeu dépasse les limites communales car si un seul Conseil général refuse cette convention ce soir, le projet de fusion n'ira pas jusqu'au terme du processus à savoir la votation populaire.

Enfin et surtout même si ce n'est pas sur la fusion proprement dite que le Conseil général s'exprime ce soir, il n'en reste pas moins que le signal politique qu'il enverra sera important. Les concitoyens seront certainement sensibles à un résultat sans équivoque. Après les échecs de fusions de Neuchâtel ouest et de l'Entre-deux-Lacs, il faut un certain courage politique pour proposer une votation populaire sur une fusion. Le Conseil communal s'est toujours déclaré favorable à ce que le processus aille jusqu'à son terme et il espère que le législatif le suivra courageusement sur cette voie et ceci si possible en toute transparence.

M. H. Assumani passe à l'entrée en matière, qui est acceptée.

M. H. Assumani précise que pour cet objet, il n'y a pas d'amendement possible. Il donne la parole aux représentants des groupes.

M. M. Altermatt prend la parole pour le PLR et informe que si le Conseil général dit oui ce soir, les conseillères et conseillers ne disent pas forcément oui à la fusion des 6 communes. Par contre, s'il dit non, il enterrera définitivement ce projet de fusion.

Une fusion des communes est avant tout une affaire émotionnelle. Les différents débats parfois venimeux lors des votations de fusions réussies et refusées ces dernières années l'ont démontré. Une fusion peut être une nécessité pour une commune pour pouvoir faire face aux charges financières ou aux tâches administratives de plus en plus accrues ou alors parce qu'on ne trouve plus les personnes nécessaires qui s'engagent quasi bénévolement pour le Conseil général ainsi que pour les différentes commissions. Une fusion peut être aussi une volonté d'officialiser le rapprochement avec les communes voisines, des rapprochements qui se font aujourd'hui déjà au niveau des écoles, des STEP, des pompiers, du traitement des déchets et bien d'autres. Une fusion comporte des avantages mais également des inconvénients pour les communes fusionnées. Même si on ne parle pas des communes gagnantes ou perdantes, il est évident que certaines bénéficient plus que d'autres.

Le projet de fusion est sujet de discussions au sein du PLR. Les membres du PLR ne sont pas unanimes en ce qui concerne cette fusion. Les opposants se heurtent surtout à l'organisation et à la rémunération du Conseil communal de la future commune, une rémunération qui semble exagérée. « C'est comme une ironie que les autorités communales se paient les salaires parmi les plus élevés dans un canton « pauvre » ou du moins celui qui connaît l'imposition fiscale la plus haute en Suisse. ». Les opposants critiquent également que l'administration communale ne sera plus à Bevaix et qu'un guichet de service est garanti que durant la première législature.

Le groupe PLR est de l'avis que ce projet de fusion soit soumis au vote des Bevaisans et Bevaisannes. Il a décidé de la liberté de vote mais recommande à ses conseillères et conseillers généraux ainsi qu'à ceux des autres groupes, d'accepter cette convention de fusion dans ce contexte.

Une fusion de communes est une affaire émotionnelle comme déjà dit et lors du dernier projet de fusion Boudry - Cortailod - Bevaix, les personnes qui s'étaient opposées ouvertement ou qui se sont simplement montrées critiques, ont été accusées et traitées indignement. Pourtant le souverain bevaisan avait finalement refusé cette fusion par 64%. Pour éviter cela, le groupe PLR demande que la votation de ce soir se fasse à bulletin secret et que les conseillères et conseillers généraux puissent s'exprimer en toute sincérité et en confidentialité et ceci sans devoir craindre des répercussions négatives. Premièrement, le PLR recommande donc de dire oui pour la convention de fusion afin qu'elle puisse être soumise à la votation populaire le 27 novembre 2016. Deuxièmement, le PLR demande que le Conseil général puisse voter l'adoption de la convention par bulletin secret.

M. H. Assumani explique que le choix du vote par bulletin secret se décidera à la fin du débat.

La parole est ensuite donnée à M. Y. Steiner de l'Entente bevaisanne : « Le fait d'avoir été élu par mes concitoyens m'oblige à un devoir de défense de leurs intérêts. Cela commence par une information claire et précise sur les choix que nous devons faire. Je n'ai pas trouvé ces qualités essentielles dans la brochure éditée par le comité de soutien qui me semble, par son flou, manquer à sa mission première qui est d'informer. Ce qui revient à dire que je ne peux pas me résoudre à prendre une décision qui n'a pas été analysée, développée et surtout chiffrée dans sa totalité. C'est ce que la lettre que j'ai reçue dernièrement du groupe de soutien de La Grande Béroche me demande de faire. Je ne peux pas être d'accord avec ce principe. En effet, cette dernière ne comporte que des idées non développées, laissant la désagréable impression de ne pas être finalisée. J'espère donc que mes collègues ici présents, devant tant d'incertitudes, ne voteront pas positivement. C'est pour ces raisons que l'Entente bevaisanne se prononce en défaveur de la convention de fusion. ».

Mme M. Tenot-Nicati s'exprime au nom des Verts : « Nous avons la chance de voter aujourd'hui pour un projet de grande envergure. Ce projet nous a été présenté dans un feuillet que nous avons tous reçu dans notre boîte-aux-lettres et nous ne voulons pas répéter aujourd'hui l'intégralité de son contenu. L'histoire a fait ce que nous, bevaisans, sommes actuellement. Nous,

bevaisans d'aujourd'hui, pourrons contribuer à l'histoire de demain, un Conseil communal plus fort, un Conseil général plus fort également. Une visibilité accrue au niveau cantonal et national ne pourra, à notre avis, que favoriser les réalisations de projets fédérateurs dans le développement harmonieux de l'ouest du canton en respectant notre environnement naturel, culturel et social. Une unité administrative plus grande permettrait d'assumer et de coordonner plus facilement tous les services et infrastructures tels que STEP, écoles, services industriels, infrastructures sportives. Des projets tels que la future grande salle de Bevaix, le centre médical, l'amélioration des transports publics dans la région Bevaix-Béroche demandent une capacité d'investissement plus grande que celle que nous avons actuellement au sein de notre commune.

Certains d'entre vous ont peut-être peur de perdre leur identité en tant que Bevaisans. Il existe des exemples comme le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers ou Milvignes où on sait que ceux-là ont réussi. Il y a aussi d'autres exemples en Suisse, un que je trouve très joli, qui est hors canton et qui mérite d'être relevé. Je pense au canton de Glaris qui est passé de 25 communes au nombre de 3. Avec des noms pas originaux du tout : Glaris centre, Glaris nord, Glaris sud. On ne s'en rend pas compte quand on y va, on est sûr que les villages de ce canton sont restés à l'identique, ils ont gardé leur identité propre. Ça fait 5 ans qu'ils ont fusionné et, leur bilan, je peux vous l'affirmer, est plus que positif. Ils ont osé pourquoi pas nous ? Mesdames et Messieurs, qu'est-ce que nos aïeux ont fait avant nous quand ils se sont installés ? Ils ont coopéré en fonction du besoin du moment et ont trouvé des solutions ensemble.

Les jeunes d'aujourd'hui se déplacent très facilement et de plus en plus en transports publics et communiquent énormément entre eux par la téléphonie mobile. Ils fonctionnent différemment que nous, les frontières ne leur font pas peur, se déplacer ne leur fait pas peur. Pour ceux qui habitent nos 6 communes actuelles, le Centre scolaire des Cerisiers est un passage commun dans le cursus de l'éducation. Pour nous les Verts, la fusion de nos 6 communes pourrait être un exemple pour notre jeunesse, un exemple de volonté de changement dans une dynamique positive, une façon de prouver que la politique sert à quelque chose.

En conclusion, je pense que vous l'aurez compris, les Verts du Conseil général voteront pour la convention de fusion des 6 communes de Vaumarcus, Fresens, Montalchez, Gorgier, St-Aubin-Sauges et Bevaix dans le but de fédérer nos forces tout en respectant et conservant les particularités de nos villages respectifs et surtout pour cibler les projets que nous considérons importants non seulement pour Bevaix mais aussi pour toute notre région. Les Verts veulent contribuer à l'histoire, ils veulent être des acteurs forts. Nous vous invitons donc à monter dans le train de cette page du futur de Bevaix et à voter « oui » à la convention de fusion pour donner un signal clair à la population et encourager à voter dans ce sens en toute confiance. ».

La parole est donnée aux socialistes, M. T. Egger : « Le groupe socialiste tient à remercier le comité de pilotage, sans lequel il aurait été impossible pour nous ce soir de voter la convention de fusion. Il tient également à remercier toutes les personnes ; citoyens, personnel administratif et politiciens qui ont participé aux 5 différents groupes de travail. En effet, les résultats et les avis de ces différents groupes de travail ont permis de partir sur une bonne base pour la rédaction de la convention de fusion. A travers les groupes de travail, les ateliers, les sondages et le site web, ce sont les citoyens et citoyennes qui se sont exprimés pour qu'une fusion réussisse, ces citoyens et citoyennes doivent absolument être consultés. Le groupe espère donc que les 6 communes adopteront la convention de fusion de façon à ce que ces mêmes citoyens aient la possibilité de voter. Ayant lui-même participé à un des groupes de travail en tant que citoyen et non en tant qu'élu, il a rencontré d'autres personnes des 5 autres communes. Ils ne partageaient pas forcément les mêmes buts, ni les mêmes intérêts mais ils sont finalement arrivés à un résultat commun. ». Il laisse la parole à M. Ignoto pour terminer l'élocution du groupe socialiste.

M. M. Ignoto : « L'année dernière, nous avons quasiment unanimement décidé de lancer un processus de fusion. Cet acte politique, cet acte courageux, marquait le début d'un processus dont nous avons le résultat ce soir. Un projet concret, chiffré et une vision de ce que sera Bevaix dans ces prochaines années. Mais pourquoi fusionner ? Quels sont les avantages de cet ambitieux projet sociétal ? Pour le groupe socialiste, il est important de relever 3 points. Tout d'abord, le poids de notre commune dans notre canton. Avec plus de 9'000 habitants, La Grande Béroche pèsera plus lourd dans les discussions, je pense notamment aux transports publics qui sont une priorité pour les jeunes de notre région. Deuxièmement, un soutien accru aux sociétés locales qui créent un véritable village vivant et qui rassemblent beaucoup de Bevaisannes et de Bevaisans. Et en dernier pour faire face à la complexification des tâches de l'exécutif, la professionnalisation de celui-ci devient une nécessité.

Ce soir vous votez pour un projet pour la jeunesse, pour un projet d'avenir. En effet, cette convention de fusion n'est qu'un départ et ne nous arrêtons pas sur des détails. Ce sera aux futures autorités d'appliquer la convention et de mettre en place cette nouvelle commune. Donc ce soir, disons oui à un projet qui nous rassemble, oui à l'abatage de frontières communales inexistantes pour les jeunes, oui à plus de prestations pour les habitants de Bevaix, oui à la sauvegarde de l'identité villageoise, oui à la libération des énergies nouvelles de notre magnifique région. Le groupe socialiste accepte et soutient ici et devant le peuple cette convention de fusion Bevaix-Béroche. ».

M. V. Pantillon s'exprime sur la demande du vote par bulletin secret et informe que les Verts sont contre, ils estiment qu'on peut assumer ses positions et ils aimeraient donc avoir un vote sur cette question.

M. H. Assumani confirme qu'il y aura un vote sur la question après le débat.

M. Th. Rothen demande la parole : « Ce débat ce soir me laisse dubitatif. J'entends bien que certains ne souhaitent pas la fusion, j'entends d'autres qui souhaitent une fusion et j'entends que certains sont mitigés et trouvent que le peuple pourrait décider. Ce même groupe qui s'exprime met en évidence immédiatement les défauts de cette fusion et pas les qualités.

Je regrette, l'art. 2.10 de cette convention de fusion qui précise : « Des assemblées villageoises rassemblant les habitants de la nouvelle commune sont constituées. Elles correspondent aux actuelles communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, St-Aubin-Sauges et Vaumarcus. Chaque habitant peut participer aux délibérations de l'assemblée villageoise de son domicile, indépendamment de la qualité d'électeur. ». Mais quel beau projet, un projet intégrant les gens qui sont d'ici et d'ailleurs et qui simplement souhaitent faire vivre leur village. Eh ben non, on parle d'un autre article, celui du salaire des conseillers communaux où l'on ne dit pas que ce sera CHF 500'000.-, on dit que ça ne peut pas dépasser ce chiffre-là, qui est celui qui est payé aujourd'hui par les communes pour rétribuer leurs conseillers communaux respectifs.

Je suis un peu déçu que l'on présente une liberté de vote en ne présentant que des aspects négatifs. Quant à celles et ceux qui s'opposeront en disant que ce n'est pas complet, que ce n'est pas suffisant, où étaient-ils dans les groupes de travail pour ne pas avoir vu le travail qui s'est fait derrière ? J'ai participé au groupe « finances », chacun de nos partis avait le droit d'envoyer un représentant dans ce groupe. Nous étions deux de Bevaix plus un conseiller communal. Je peux vous dire que les travaux étaient difficiles, ardues. C'est compliqué les finances communales quand on doit rassembler les finances de 6 communes et en faire quelque chose. Donc certes ce n'est pas une dizaine de séances, plus tout le travail du COPIL, qui a été fait en amont, qui peut se résumer sur une brochure car ça serait complètement illisible pour nos citoyens. Ce qui est dommage c'est de dire que ce n'est pas complet mais de ne pas être allé voir. Je regrette de ne pas avoir vu des gens qui peut-être aujourd'hui ont une vision négative, de ne pas les avoir vu dans ces groupes de travail et de ne pas les avoir vu participer à cette élaboration. C'est dommage car c'est un peu facile de venir après et de saboter.

La dernière fusion me laisse un goût amer et je pense que celles et ceux qui, comme moi, y ont cru, se sont engagés pour cette fusion, ont été déçus par le résultat. Evidemment, il y avait les pour et les contre qui ont divisé. Cette fusion de nouveau pourrait diviser les pour et les contre mais j'aimerais juste savoir qui furent les grands perdants ? Je vous rappelle quand même que 3 conseillers communaux très engagés pour la dernière fusion ont fini par démissionner, donc je ne suis pas sûr que ce soit les opposants de la fusion qui étaient les plus stigmatisés lors de notre dernier vote. ».

M. G. Bertschi apporte quelques précisions concernant les salaires des conseillers communaux qui ont été prévus. Ils avoisinent les CHF 80'000.- pour un 50%, cela peut paraître énorme mais il tient à rendre attentif au fait que c'est la même chose pour un 50% à Milvignes, c'est moins que le salaire à 50% versé au Val-de-Travers qui est à CHF 87'000.-. C'est moins qu'au Locle qui est à CHF 99'000.- et c'est moins que Neuchâtel, qui n'est pas vraiment une comparaison puisque les responsabilités et la commune sont beaucoup plus grandes mais qui est à CHF 100'000.-. Donc les salaires des conseillers communaux de notre région sont plutôt dans la moyenne et même en bas de l'échelle. Il faut aussi relever que le fait d'être conseiller communal dans une commune de 9'000 habitants est un emploi précaire. Il y a de nombreuses responsabilités et, du jour au lendemain, on peut ne plus être conseiller communal pour différentes raisons. Cela peut être une non-réélection ou simplement une erreur professionnelle. Il existe une loi en cas d'erreur grave d'un conseiller communal, qui permet de pouvoir le licencier. Non seulement il aura le

grand privilège d'aller timbrer du jour au lendemain, mais, en plus, il risque un procès, souvent pénal. Donc les responsabilités d'un conseiller communal dans une commune de 10'000 habitants n'est pas à comparer avec un salaire ordinaire. C'est une responsabilité et si l'on veut trouver des personnes compétentes à 50%, c'est un montant correct.

Mme F. Nater revient sur l'intervention du groupe de l'Entente bevaissanne. Le fait qu'ils disent qu'ils ont été élus pour fournir des informations avec « certitude », l'a quelque peu interpellée.

« Mesdames, Messieurs, conseillères et conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, conseillères et conseillers communaux, je pense que si nous avons été élus pour fournir des certitudes à la population, nous pouvons toutes et tous démissionner séance tenante. Car celui dans cette salle, fusion ou pas fusion, qui est capable de dire avec certitude quel sera l'avenir financier, du développement territorial ou des sociétés de la commune de Bevaix, celui qui est en mesure d'apporter ces certitudes-là, alors qu'il siège effectivement pour ces raisons. Mais pour ma part, je me suis engagée pour défendre les intérêts au plus près de ma conscience et au plus près de ce que je considère être l'intérêt de la collectivité, mais la certitude non. »

M. H. Assumani informe qu'un groupe souhaite voter cet objet par bulletin secret, mais l'article 62 du règlement général de commune stipule que la votation au bulletin secret a lieu si la demande en est faite par la majorité des membres présents. Il demande donc à l'assemblée de se prononcer sur cette dernière.

Mise au vote, la votation par bulletin secret est refusée par 15 voix contre 11.

M. S. Comtesse exprime son regret sur le vote.

M. H. Assumani passe au vote de l'arrêté sur la convention de fusion.

Mise au vote, la convention de fusion est acceptée par 22 voix contre 3.

##### **5. Demande de crédit de CHF 710'000.- relative au remplacement d'une conduite d'eau potable, à la réfection de la chaussée et à la construction d'un trottoir au chemin de Cuard.**

M. H. Assumani donne la parole à Mme F. Nater, conseillère communale, pour l'introduction du sujet.

Mme F. Nater : « Je serai relativement brève sur cette introduction, ayant tenté de faire un rapport aussi précis que possible. On peut dire que les votes que l'on vient d'avoir sont sur des questions d'avenir politique et que ce point est plutôt sur des questions plus concrètes et pragmatiques. Dans le fond, ceci nous prouve que quelle que soit l'issue du vote de ce soir, les affaires continuent dans la commune de Bevaix. C'est un rapport pour une réfection de route, un changement de conduite d'eau potable, qui a été conduit par des effets de synergie puisque d'autres services externes à la commune ont des intentions de travaux. Dans ce contexte, il est toujours bien d'évaluer si la commune a elle aussi des besoins de remplacement d'infrastructures, ce qui s'est révélé être le cas. Ce dossier a été traité par la commission des travaux publics et le rapport vous est soumis aujourd'hui. ».

La parole est demandée par M. F. Despland qui suggère, au nom de la commission des travaux publics, d'accepter cette demande de crédit. Il ne donnera pas de détails car ce rapport est complet et parfait et il imagine que, comme la fusion, on pourrait même l'applaudir après le vote.

La parole est ensuite donnée à M. B. Perregaux. Le groupe socialiste accepte cette demande de crédit et tient à remercier le Conseil communal d'avoir présenté ce projet. Ce projet est intéressant car le Conseil communal a profité de l'ouverture de la route par Viteos, pour le changement des conduites de gaz, pour remplacer d'autres conduites. De cette manière, la route de Cuard sera ouverte qu'une seule fois pour ces 10 prochaines années. Ceci est intelligent et c'est bien concevoir ainsi l'avenir et les dépenses de la commune. La commune a peut-être dû repousser à plus tard les travaux à la rue de la Gare ou la route du Jordil, mais elle a profité de l'occasion des travaux de Viteos pour faire le nécessaire et ceci est de la bonne politique, c'est une vue d'ensemble sur la gestion de la commune.

M. A. Shah demande à son tour la parole : « Cet objet a été traité par la commission des travaux publics et également discuté en séance de groupe. Nous soutenons de façon unanime cette demande de crédit.

Permettez-moi cependant d'y rajouter quelques remarques et interrogations qui sont strictement personnelles.

**1<sup>er</sup> point :**

Dans le cas présent, le Conseil communal a agi après avoir contacté l'entreprise Viteos qui entend remplacer sa conduite de gaz au chemin de Cuard. Il s'agit donc ici d'une réaction à une décision prise par Viteos. Ne serait-il peut-être pas mieux de décider nous-mêmes de nos priorités et d'agir selon notre plan, tout en informant les autres instances concernées ?

**2<sup>ème</sup> point :**

Le Conseil communal procède, selon le rapport, à un état des lieux des investissements prévisibles (en matière de PGEE, EP, chaussées, STEP) à moyen terme, établi par notre bureau d'ingénieur à l'automne 2013. Dès lors, je désirerais savoir à quelle somme globale la totalité des investissements va correspondre et en combien d'années ces investissements pourraient être réalisés, étant donné qu'il existe un frein aux investissements stipulé par le canton ?

**3<sup>ème</sup> point :**

Dans le cas où la fusion Bevaix-Béroche est décidée, avons-nous une idée des besoins des 5 autres communes ? Est-ce que les infrastructures des 5 autres communes sont toutes dans le même état de vétusté que celles de Bevaix ? Ou existe-t-il des communes qui sont mieux actuellement, voire des communes qui ont des besoins encore plus pressants que Bevaix ?

**4<sup>ème</sup> point :**

N'était-il pas possible de faire des travaux, comme ceux qui sont prévus au chemin de Cuard, de façon moins coûteuse peut-être en renonçant à certains aspects qui n'ont aucune importance esthétique et qui n'ont aucune incidence sur la sécurité routière ni sur la sécurité en approvisionnement d'eau ? ».

Avant de répondre, Mme F. Nater laisse s'exprimer les autres groupes du Conseil général.

M. Lionel Comtesse prend la parole : « Je fais partie des TP-SI et j'ai bien lu le rapport fourni par l'étude Mauler. Ils sont très actifs pour la commune depuis plusieurs années et je pense que c'est une bonne solution de tout refaire à neuf, comme nous l'avons décidé pendant la séance. Un trottoir pour la sécurité des enfants, qui traverseront cette rue, est une priorité pour le village. Ce n'est pas le seul qui sera créé dans les prochaines années et le groupe PLR est favorable à cette demande. ».

M. Ph. Bourgeois informe que l'Entente acceptera cette demande de crédit, néanmoins elle souhaite qu'un contact soit pris auprès de Swisscom afin d'éviter d'ouvrir la route à moyen terme.

Mme F. Nater remercie le Conseil général pour l'accueil favorable qui est fait à ce rapport et donne quelques éléments de réponse aux différentes questions qui ont été posées.

« En ce qui concerne la planification du remplacement des différentes infrastructures, comme mentionné en introduction du rapport, il y a différents éléments pour cette planification. Il y a un plan général d'évacuation des eaux qui a été effectué en 2006 et il y a ce fameux rapport du bureau Mauler qui donne un certain nombre d'indications sur les chantiers à venir dans la commune. Evidemment que si, par secteurs, toutes les infrastructures communales et non-communales avaient le même âge et la même durée de vie, ceci faciliterait grandement la tâche. Toutes les infrastructures pourraient être remplacées au même moment mais malheureusement ce n'est pas le cas. Et ce sont ces différents éléments qui conduisent l'action du Conseil communal pour la planification des travaux. La commission des travaux publics a travaillé rapidement mais de façon détaillée sur ce dossier venu en cours d'année.

Par rapport à la somme totale des investissements à venir, comme tout à l'heure, il a été fait mention de devoir dire avec « certitude » un certain nombre de choses, je ferai valoir mon joker parce qu'avec certitude, je ne peux pas dire, aujourd'hui, combien d'investissements il y a aura à futur pour les différents remplacements d'infrastructures souterraines. Dans l'idéal, mais là je sens que je vais faire bondir mes collègues, il faudrait pouvoir investir CHF 1'000'000.- par année pour remplacer les infrastructures, conduites d'eau, etc. Inutile de vous dire qu'avec une capacité

d'investissements qui est estimée grosso modo à CHF 1'500'000.-, je risque d'avoir quelques soucis de collaboration avec mes collègues.

Par rapport à la vétusté, je précise que la commune de Bevaix n'est pas un mauvais élève et qu'elle est dans un remplacement régulier. L'idéal pour le remplacement des conduites d'eau potable, c'est qu'il faudrait remplacer tant de mètres par année ; malheureusement nous n'y parvenons pas. Toutefois, ces dernières années, plusieurs infrastructures ont été remplacées. Bien entendu qu'il y a des zones qui sont relativement âgées, la conduite d'eau de la rue de la Gare est un exemple, mais la commune n'est pas un mauvais élève dans ce domaine et elle suit sa planification.

Par rapport à la question du moins coûteux, évidemment la demande de crédit qui vous est soumise ce soir est une fourchette dans laquelle vous autorisez le Conseil communal à mener ces travaux. Le Conseil communal a toujours de la vigilance pour réaliser les travaux au meilleur coût et je peux vous dire que même si le crédit global n'est pas encore tout à fait bouclé, les travaux du chemin Alfred-Borel, qui ont été réalisés récemment, respectent le crédit voté par le Conseil général, le montant est même en dessous. Le Conseil communal travaille dans cet esprit là et n'a pas l'intention, sous prétexte que c'est ce montant-là qui est voté, de tout dépenser.

Par rapport la question de Swisscom, la démarche a déjà été entreprise mais nous ne manquerons pas de la reconduire. Pour vous donner un exemple, dans le cadre du chantier du chemin Alfred-Borel, nous avons eu beaucoup de sollicitations des riverains par rapport à l'infrastructure Swisscom et il y a eu de nombreux contacts entre la commune et ce dernier. Toutefois, Swisscom a des critères très précis et ils concernent la vitesse de débit. En l'occurrence, la vitesse de débit du chemin Alfred-Borel était considérée comme tout à fait acceptable selon leur planification. Ils n'ont donc pas jugé nécessaire de remplacer leur conduite. Par contre, la commune a tout de même réussi à faire en sorte qu'une chambre soit posée avec un tube de réserve. De ce fait, le jour où Swisscom devra changer son infrastructure, il n'y aura pas besoin d'ouvrir la route. C'est ce qui sera fait au chemin de Cuard. Ce n'est pas forcément évident de gérer ces questions avec Swisscom, qui a une planification extrêmement précise et un fonctionnement très hiérarchisé. On attend d'ailleurs toujours un courrier de leur part.

Dernière remarque concernant le rapport qui vous est soumis. C'est bien un rapport rédigé par le Conseil communal qui s'appuie sur la base des éléments techniques fournis par le bureau Mauler. ».

M. Th. Rothen intervient et informe avoir lu qu'il était prévu de construire un trottoir franchissable. Certes ce genre de trottoir est parfaitement adéquat dans des zones 30, où les gabarits peuvent être dans des situations un peu étroites, ou si un camion doit se parquer ce qui permettrait aux voitures de passer en franchissant le trottoir de quelques mètres. Mais il aimerait proposer au Conseil communal de faire une information extrêmement précise à l'égard des riverains, car ce trottoir franchissable n'est pas un lieu de parking. Au chemin Alfred-Borel, il a pu constater à deux reprises qu'il y avait confusion et que les voitures étaient parquées sur le trottoir et que les piétons devaient passer sur la route pour franchir l'obstacle. Donc avant d'envoyer la police et de verbaliser, il serait bien d'informer et d'expliquer, surtout qu'au chemin Alfred-Borel qu'en se mettant dans le prolongement des ralentisseurs on peut parquer d'autres voitures.

M. M. Humbert-Prince intervient également : « J'ai entendu parler des infrastructures souterraines, je pense qu'il s'agit aussi du verger communal ? ».

Mme F. Nater précise que dans le million dont elle a fait référence, il n'était pas question du verger communal.

Mme M. Tenot Nicati lit l'arrêté et M. A. Hassan passe ensuite au vote.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

## **6. Nomination d'un membre du groupe PLR à la commission de la Maison des Jeunes.**

Le groupe PLR, par l'intermédiaire de M. M. Humbert-Prince, propose M. J.-C. Marchet qui est élu par acclamation.



## 7. Informations du Conseil communal

M. L. Tacher informe qu'il arrive fréquemment que les membres du Conseil communal et probablement du Conseil général soient interrogés sur l'état de l'avancement du projet de la grande salle. C'est un projet déjà ancien qui s'est heurté à une très grande différence entre les coûts réels et les coûts d'abord annoncés. Le nouveau Conseil communal informe son souhait de poursuivre ce projet, sous une forme peut-être différente, certainement plus modeste. Il ne s'agit pas de faire table rase du passé mais de donner à la future grande salle la possibilité de voir le jour en l'ajustant mieux aux capacités d'investissements de la commune. Il est par ailleurs évident que ce projet est à placer dans la perspective des actuelles réflexions sur la fusion. Le Conseil communal confirme que le projet est vivant, qu'il n'est pas figé en attendant le résultat du vote de la fusion mais qu'il fait l'objet d'une réflexion qui tient bien sûr compte des nouvelles conditions cadres et leurs possibles évolutions. Cette démarche s'inscrit bien sûr dans celle plus vaste portant sur les autres grands investissements à venir. Chacun comprendra qu'aucune option définitive, aucun chiffre ne peut être articulé à ce stade. La seule certitude est la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant.

## 8. Divers et questions écrites

M H. Assumani informe qu'il y a une question écrite de M. A. Shah.

La question est lue par Mme M. Tenot Nicati :

« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Dans la commission des TP-SI, nous avons été informés des travaux prévus au chemin des Chapons-des-Prés. Cette route risque de devenir dans l'avenir une des artères principales pour relier toute une partie des habitants de la commune avec le centre de la commune ainsi, et surtout, avec l'autoroute A5.

Renseignements pris auprès de Madame Vuilleumier, nous pouvons estimer qu'actuellement, il y a environ 300 à 400 habitants de la commune qui habitent près du lac ou près de l'Abbaye. Pourtant, à moyen-terme, un développement important est à prévoir dans cette partie de la commune :

- environ 25 logements supplémentaires dans la zone dite « Tuilerette », en bordure du chemin du Vignoble ;
- environ 80 logements supplémentaires dans la zone dite « Maisonnette », entre les chemins des Pommiers, des Prés, du Châtelard et de l'autoroute.

En tenant compte que ces nouveaux logements vont probablement être habités en priorité par des jeunes familles avec typiquement 4 personnes par famille, donc une nouvelle population d'environ 500 personnes qui doivent être reliées au centre du village et surtout aussi à l'autoroute A5.

Une grande partie de toute cette population va vouloir en priorité rejoindre l'autoroute et/ou les commerces du village en empruntant le chemin des Chapons-des-Prés.

Dès lors, nous aimerions demander au Conseil communal s'il a déjà tenu compte de ce développement, dans sa planification routière et notamment dans la planification du chemin des Chapons-des-Prés. »

Mme F. Nater répond : « Je suis tentée de dire de façon brève et rapide « oui » mais cela serait peu faire honneur à la question qui est évidemment très complète. Oui effectivement, le Conseil communal se préoccupe de la situation du trafic, de la sécurisation piétonnière en fonction du développement de ce quartier que ce soit au niveau des habitations ou du développement économique et également avec la perspective du centre médical qui devrait ouvrir prochainement. Oui effectivement, cette question est dans les préoccupations du Conseil communal. Dans le cadre d'un certain nombre de projets imminents de construction ou de rénovation, il a d'ores et déjà été prévu la question d'un trottoir. Dans un premier temps, qui sera évidemment fait par petits bouts. Nous avons déjà eu une première discussion au niveau de la commission des travaux publics sur ce dossier et nous allons vraisemblablement poursuivre la

discussion avec cette commission et également la commission sécurité, probablement le service des ponts et chaussées et l'assistant de sécurité ; un certain nombre de personnes qui sont concernées par la question du trafic, de façon globale, et de la sécurisation piétonnière dans cette zone à l'intérieur du village.

M. M. Humbert-Prince prend la parole et avertit de façon informel qu'il cédera sa place à la commission financière et qu'il proposera M. J.-C. Marchet à cette fonction.

M. F. Despland souhaite remercier les membres du Conseil communal pour l'excellente initiative qu'ils ont eu jeudi passé. Inviter toutes les industries et commerçants de Bevaix et de la Béroche pour mieux faire connaissance et pour se réunir autour d'un verre a été une bonne réussite. Cela avait déjà été fait dans le cadre de Bevaix, ces dernières années, et maintenant ça été élargi avec les communes de la Béroche et c'était une très bonne soirée. Il remercie encore de l'avoir organisée.

M. G. Bertschi a le plaisir d'annoncer aux membres de l'assemblée que toutes les communes ont accepté la convention de fusion qui ira donc au vote populaire. Il y en a même 3 à l'unanimité, à savoir Montalchez, St-Aubin-Sauges et Vaumarcus.

L'assemblée applaudit.

La parole n'étant plus demandée, M. H. Assumani lève la séance à 21h10.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président, Hassan Assumani  
La secrétaire, Michèle Tenot Nicati

Bevaix, le 3 octobre 2016



**Procès-verbal de la séance du lundi 24 octobre 2016 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016.
3. Demande de crédit de CHF 88'000.- relative à la couverture partielle de la terrasse du restaurant de la Trinquette.
- 4a. Demande de crédit complémentaire de CHF 64'000.- pour la construction du Centre médical régional Bevaix – Béroche (CMBB).
- 4b. Demande de crédit de CHF 90'100.- pour l'extension du chauffage à distance.
5. Rapport d'information de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL) concernant l'établissement de son projet de territoire.
6. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. M. Humbert-Prince, démissionnaire.
7. Informations du Conseil communal.
8. Divers et questions écrites

A 20h00, M. H. Assumani, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mmes Florence Nater et Sandra Berger, MM. Nicolas Stucki, Laurent Tacher et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

Mme Sera Pantillon et M. Maximilien Ignoto fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 28 conseillers généraux. M. Arvind Shah est absent et excusé.

L'ordre du jour de la séance n'appelle pas de remarque.

**2. Procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016**

Sans remarque, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Demande de crédit de CHF 88'000.- relative à la couverture partielle de la terrasse du restaurant de la Trinquette**

La parole est donnée au conseiller communal, M. L. Tacher. Il rappelle les principales lignes du rapport et il se trouve que la Trinquette est un endroit très apprécié. L'idée d'en faire quelque chose de mieux pour la commune, la clientèle et pour le tenancier trainait depuis un moment. La configuration actuelle des lieux est de 70 places extérieures et uniquement la moitié à l'intérieur. Alors cela pose de légers problèmes quand il ne fait pas beau car les places sont drastiquement diminuées. Pour la réservation, ce n'est pas très commode. Autre aspect, à la fin de l'automne quand il fait généralement froid, la Trinquette ferme. Sans vouloir en faire une usine qui fonctionne toute l'année, il y a quand même de bonnes raisons de vouloir faire autrement. En couvrant une partie, 20 places couvertes seraient rajoutées et permettraient de pouvoir quand même réserver un jour de pluie.

L'avantage est avant tout pour la population qui pourra profiter de l'accès au restaurant plus longtemps. L'avantage pour la commune est que le montant investi dans ce projet sera complètement remboursé et cela en augmentant le loyer de deux manières ; CHF 4000.- par année pour l'investissement et CHF 4000.- pour le mois ouvré supplémentaire ce qui fait CHF 8000.- par année pendant 10 ans environ. L'avantage pour le tenancier est de pouvoir ramener la fermeture annuelle à 3 mois au lieu de 4, car il a précisé que pendant 4 mois de fermeture, il perd son personnel alors qu'avec 3 mois il peut le garder.

La commune propose de financer intégralement l'ouvrage et a compté 15% d'imprévus car le but est d'assurer et de ne pas revenir au Conseil général en demandant un crédit supplémentaire. Les artisans soumissionnés et choisis sont au courant que la période est fixée et ont reçu l'instruction absolue de ne pas dépasser les montants auxquels ils sont tenus. La probabilité qu'une personne vienne avec un coût supplémentaire est estimée à 0, raison pour laquelle la direction du chantier sera faite par le personnel communal. La fermeture annuelle est prévue bientôt, les travaux sont à faire cet hiver pour que tout soit terminé pour la réouverture au mois de mars. Les heures quotidiennes d'ouverture non pas été changées contrairement au calendrier. Etant donné que c'est un port, le Conseil communal a fait le choix de garder la priorité aux bateaux, alors si la Trinquette devient un très grand succès il faudra donc aller garer sa voiture à 100m ou 200m lorsque les bateaux sont en hivernage. En conclusion, les commissions d'urbanisme et des finances ont été consultées et sont favorables alors ce soir le Conseil communal demande aux membres du Conseil général d'accepter ce crédit.

L'entrée en matière est acceptée, M. H. Assumani passe au débat.

Mme C. Pinto prend la parole et demande pourquoi la couverture n'est pas faite sur l'intégralité de la terrasse. Car si d'ici quelques années la terrasse couverte fonctionne bien, et que la commune souhaite fermer le tout, des coûts seraient rajoutés. Elle demande également si la véranda aura des portes qui s'ouvrent pour l'été.

M. L. Tacher confirme que la véranda aura des portes qui s'ouvrent. Il précise que la véranda aura un toit et sera ouverte sur 3 côtés afin d'apporter de la lumière à l'intérieur. Le côté de la place de jeux sera fermé et vitré. La charpente choisie pour la véranda est la même que l'existante. Le Conseil communal a fait le choix de ne pas couvrir l'intégralité de la terrasse afin d'avoir l'esprit d'être dehors. Bien entendu il existe des installations toutes vitrées mais les prix sont hallucinants.

Mme S. Pantillon prend la parole et informe que le groupe des Verts a étudié le projet avec grand intérêt et se prononce en faveur de ce dernier. En effet le restaurant de la Trinquette est un superbe atout pour le village qui attire bon nombre de clients durant toute la saison et qui contribue grandement à faire de Bevaix un village convivial et vivant. Les Verts pensent également que c'est une bonne chose que la commune soit proactive en proposant de soutenir le projet de couverture partielle de la terrasse. Cependant ils ont une petite question concernant le rapport du Conseil communal. A la page 2, il est écrit que pour un remboursement total il faut une augmentation de loyer de CHF 4000.- durant 20 ans, mais d'après leur calcul, la durée complète devrait être de 22 ans pour ce remboursement. De plus, dans cet élan positif d'ouverture prolongée ils aimeraient savoir s'il serait possible, sous réserve d'isolation, d'ouvrir toute l'année, comme cela est presque le cas à La Capsule à Gorgier qui est ouverte 11 mois par année.

M. L. Tacher répond concernant le loyer pour la prolongation de la période, un mois ouvré c'est CHF 4000.-, il y a également CHF 4000.- pour l'amortissement des travaux ce qui fait un total de

CHF 8000.- par année et le remboursement se fait donc sur 11 ans. Concernant la période d'ouverture, la Trinquette n'est pas un endroit comme un autre, le choix s'est porté, pour le moment, sur une ouverture saisonnière car c'est un restaurant de port, il doit marcher quand le port fonctionne.

La parole est ensuite donnée à M. Y. Steiner, de l'Entente bevaissanne, qui informe qu'elle soutient cette demande de crédit. En effet elle désire soutenir ce lieu qui amène des personnes de tout horizon et ainsi promouvoir leur beau village.

M. T. Egger s'exprime au nom du parti socialiste et informe que les arguments avancés dans le rapport sont clairs et compréhensibles c'est pourquoi le parti socialiste, dans son ensemble, accepte cette demande de crédit.

M. M. Humbert-Prince prend la parole : « Trop fréquemment confrontés par des ambitions dans l'élaboration et la planification de projet et en absence de prévision de travaux exceptionnels entraînant des plus-values, nos autorités communales devraient, dans la mesure qui vous est soumise, puis à l'avenir aussi, éviter autant que possible de nouveaux dépassements de crédit et/ou d'oublis à répétitions. Il est nécessaire de se donner les moyens de vérification, de contrôle et de suivi de chantier en s'entourant de compétences professionnelles qui assurent le lien entre le maître d'ouvrage et les entreprises mandatées. Concrètement cela consiste à confier la gouvernance du projet à une entreprise générale ou à un spécialiste qui fonctionne en tant que tel, chargé d'analyser le cahier des charges et de veiller au respect des conditions contractuelles fixées entre le maître d'ouvrage et les soumissionnaires. Cela dit, le groupe PLR se prononce favorablement à la demande de crédit tout en exhortant notre exécutif à tenir compte de ce qui a été exprimé plus haut. J'ai une remarque complémentaire, plus personnelle, je trouve que l'on voue beaucoup de soin à mettre en valeur notre patrimoine au bord du lac alors que rien, ou presque, ne se fait pour rendre notre centre du village plus vivant. ».

La parole est donnée à Mme V. Pantillon qui demande si le plan du projet a été étudié avec le tenancier, car certains membres du groupe des Verts se demandent s'il ne serait pas préférable d'un point de vue accessibilité d'installer la véranda sur la partie de la terrasse côté sud-ouest, qui serait dans le prolongement des cuisines. Et si ce choix d'emplacement a bien été fait d'entente avec l'exploitant.

M. L. Tacher confirme que le plan a été étudié avec l'exploitant et qu'il a donné son accord pour que la véranda soit installée ainsi.

M. F. Despland intervient pour compléter la réponse de M. L. Tacher en précisant que l'endroit choisi pour la partie couverte est judicieusement bien étudié et que c'est là qu'elle doit être. En effet, le côté ouest est la partie la plus agréable, aérée et ensoleillée, il faut donc qu'elle reste ouverte. Par rapport aux horaires d'ouverture, il demande si cela a été étudié avec le tenancier et s'il souhaitait prolonger l'ouverture jusqu'à 23h. Car très souvent des personnes qui viennent manger à 20h doivent déjà partir à 22h « pour la partie agréable de la soirée il reste un petit peu sur leur faim, même s'ils ont bien mangé ». Les opposants à la construction de la Trinquette étaient à l'époque favorables à une condition que cette buvette resterait buvette et fermerait à 22h pour ne pas déranger les gens du quartier. Malheureusement pour eux les gens qui habitaient à l'époque sont probablement morts. Il demande alors s'il serait possible d'envisager de changer ces heures ? Enfin il demande si les panneaux solaires prévus ont été installés ou s'ils vont l'être ?

M. L. Tacher répond qu'à sa connaissance la Trinquette n'est pas chauffée et qu'il n'y a pas de panneaux solaires. Concernant le reste, l'histoire des horaires est un souvenir qui est assez tumultueux. La période d'exploitation a changé, elle a été prolongée d'un mois mais le Conseil communal n'est pas téméraire au point de modifier les horaires en même temps, il a donc été choisi de ne pas toucher aux horaires pour le moment. Il rajoute une remarque par rapport à la véranda en précisant que le côté de la place de jeux a été vitré afin que les enfants puissent être surveillés.

Mme M. Teno Nicati lit l'arrêté et M. H. Assumani passe ensuite au vote.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

#### **4a.Demande de crédit complémentaire de CHF 64'000.- pour la construction du Centre médical régional Bevaix – Béroche (CMBB)**

M. H. Assumani précise que l'entrée en matière des points 4a et 4b sera votée simultanément alors que les demandes de crédit seront votées séparément. Il donne ensuite la parole à M. L. Tacher pour la présentation des deux objets.

M. Laurent Tacher présente le rapport au moyen d'un PowerPoint en précisant qu'il diffère très légèrement du document transmis mais que la substance de l'objet est respectée.

M. H. Assumani remercie M. L. Tacher pour sa présentation et passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, M. H. Assumani donne la parole aux représentants des groupes.

Mme V. Pantillon prend la parole et s'exprime au nom des Verts qui ont étudié avec attention ce rapport bien documenté et remercie le Conseil communal. Elle confirme que rénover une ancienne bâtisse est toujours une entreprise périlleuse et les imprévus sont souvent plus grands que ceux estimés ; ce que ce rapport démontre bien. Néanmoins certains postes de ces coûts non planifiés les étonnent, notamment le fait que l'absence de fondation ait été ignoré. Les postes des coûts non prévus sont bien documentés, la liste détaillée des coûts non prévus qui totalisent un montant de CHF 176'323.- est appréciée par les Verts mais ils auraient également été intéressés de connaître les économies qui ont pu être faites. Etant donné que le crédit supplémentaire demandé est à hauteur de CHF 64000.- les Verts souhaitent savoir ce qu'il en est de l'infiltration des eaux au sud du parking et pourquoi ce poste n'avait pas été prévu ? Finalement les Verts saluent le fait qu'il y aura plus de végétation vers le parking. Les Verts voteront ce crédit supplémentaire ainsi que le crédit pour le chauffage à distance et se réjouissent que le centre médical puisse bientôt ouvrir ses portes. Ces prestations sont un véritable plus pour les habitants du village et de la Béroche. Elle rajoute que suite à la présentation de M. L. Tacher les Verts ont appris que les panneaux solaires initialement prévus sont supprimés au profit du chauffage à distance. Elle demande au nom du groupe, pourquoi les panneaux solaires ne pourraient pas être également installés pour l'électricité ?

M. G. Bertschi répond que les économies réalisées sont la différence entre les coûts non prévus de CHF 176'323.- et les CHF 64'000.- qui sont demandés ce soir à savoir un peu plus de CHF 112'000.- d'économie sur ce qui était prévu. Pour ce qui est des panneaux solaires c'est tout simplement parce que l'Etat n'a pas autorisé l'installation de panneaux solaires sur une ancienne bâtisse. En ce qui concerne l'infiltration, il ne peut malheureusement pas répondre et laisse la parole à M. L. Tacher.

M. L. Tacher explique que le terrain de la Maison Barret est un terrain très argileux, qui a toujours été boueux et qu'il est donc nécessaire de s'occuper de l'infiltration des eaux pour être en mesure d'avoir un parking.

M. T. Bühler informe que l'Entente bevaissane soutiendra cette demande de crédit.

M. B. Perregaux parle au nom du groupe socialiste et informe qu'ils ont beaucoup apprécié ce rapport. Ils remercient le Conseil communal pour les explications qui ont été fournies et accepteront ces deux demandes de crédit. Il y a un peu plus d'une année, en avril dernier, une demande de crédit supplémentaire avec un dépassement de 20% sur un total de dépense de CHF 490'000.-, pour le centre forestier, a été votée sans aucune remarque et aucune discussion. Le crédit qui est demandé aujourd'hui et qui correspond à 2.5 % du montant global est tout à fait acceptable surtout que le projet n'est pas du tout comparable avec le centre forestier. Avec tous les défauts qui ont été découverts, le Conseil communal a parfaitement maîtrisé les travaux et ils lui en sont très reconnaissants. Ils acceptent ces demandes de crédit et demandent à l'assemblée d'en faire de même.

M. P. Ponci constate que le législatif est de nouveau confronté à un dépassement de crédit et que cela devient récurrent. C'est pourquoi le groupe PLR demande instamment au Conseil communal de s'adjoindre, pour tous nouveaux travaux, d'un spécialiste pour le suivi des travaux. Il existe de nombreuses personnes qui sont spécialisées dans ce domaine, qui faudra bien entendu payer, mais qui feront faire des économies. Ils se sentent bien obligés d'accepter ce crédit étant donné que Bevaix a besoin de ce centre médical mais souhaite que pour toutes

nouvelles constructions la façon de voir les choses soient modifiées. Il n'ose pas imaginer ce qui pourrait se passer si jamais la commune décide de faire quelque chose au Closel. Ils acceptent cette demande mais souhaitent que le Conseil communal tienne compte de leurs remarques.

M. G. Bertschi prend bonne note de la proposition du PLR et estime qu'il est tout à fait possible d'entrée en matière à ce sujet. Seulement il aimerait rendre attentif que sur le projet, le fait d'avoir une personne qui fasse le suivi des travaux n'aurait rien changé aux surprises qu'ils ont eues. Cette personne-là n'était pas plus apte à les découvrir que l'architecte qui les a aidés et à qui il tient tout de même à tirer son chapeau. C'est grâce à lui que nous avons pu faire des économies de plus de CHF 100'000.-. Il ne pense pas qu'une personne, toute compétente soit elle, aurait pu prévoir que l'Etat obligerait la commune à conserver le mur sud de la maison.

M. Th. Rothen s'exprime : « Que faisons-nous le 28 avril 2014 ? Nous avons, dans un premier temps dans cette séance dite des comptes, examiné les comptes de la commune de Bevaix qui dégageaient près de 1 million de bénéfice dont CHF 500'000.- ont été placés dans une réserve. Juste après, on a étudié une demande de crédit de CHF 2'500'000.- pour la Maison Barret. Je crois que certains sont un peu amnésiques de ce qu'il s'est passé à l'époque. Parce que dans le rapport de 7 ou 8 pages le crédit de CHF 2'500'000 fait une ligne, tout le reste explique à quoi sert le centre médical, qui sera complètement autosupporté par les loyers des médecins, et qui au final ne coûtera rien à la commune. On avait voté ce crédit de CHF 2'500'000.- avec la phrase suivante : « Les conséquences financières pour la commune de Bevaix sont les suivantes : investissement CHF 2'500'000.-, augmentation de la dette compensée par la revalorisation du bien immobilier. ». Mesdames, Messieurs, quand on parle de dépassement de crédit et de surprises dans les travaux, j'aimerais féliciter le Conseil communal. Ces CHF 2'500'000.- étaient une enveloppe globale et chiffrée par l'architecte. On aurait dû d'abord voter un premier crédit pour faire l'évaluation et l'étude de détail qui aurait amené les prix ? Pour cela, on aurait peut-être dû faire une deuxième demande de crédit pour démonter la structure afin de voir ce qui se cachait derrière ? Et après peut-être on aurait eu un crédit spécial et précis ? Quand on fait un chantier il y a des fois des surprises qu'on ne peut pas anticiper, quelque soit la monnaie. CHF 64'000.- sur CHF 2'500'000.- mais c'est ridicule ! Alors on peut bien payer un grand spécialiste qui vous expliquera et qui vous fera un rapport pour justifier ce dépassement, en vous facturant CHF 100'000.- d'honoraires, pas de soucis ! J'aimerais quand même relever que ce projet a été extrêmement bien tenu et j'en félicite le Conseil communal. Sachant que l'on investi CHF 2'500'000.- ou CHF 2'564'000.- sur ce projet, c'est une revalorisation de notre patrimoine, c'est une fortune qu'on va avoir en main de la commune. On ne jette pas l'argent par les fenêtres s'il vous plaît ! Je crois que là il faut être un peu réaliste ! Je vous remercie et je vous rends attentifs qu'à chaque fois qu'on votera un crédit de cette nature il faut se dire « attention » on fait un crédit cadre et on n'a pas le détail de chacun des postes. Et pour ce projet, il n'y avait aucun détail d'aucun poste et c'est bien pour ça que qu'il n'y a pas non plus d'imprévu, parce qu'il n'y avait pas ce détail. C'était un crédit global, un crédit cadre et respecter un crédit cadre de CHF 2'500'000.-, BRAVO ! ».

M. B. Perregaux s'exprime à son tour : « Je suis quand même un peu étonné des interventions du PLR. J'aimerais revenir sur la séance du 20 avril 2015 et permettez-moi de vous lire quelques lignes du PV de cette séance. Il y a eu une interruption de séance et la présidente donne ensuite la parole à un conseiller général : « Celui-ci est vraiment surpris que le Conseil général fasse tout un fromage pour une construction par méconnaissance. Il a eu le plaisir dans sa vie de construire 3 maisons et dans aucun cas, il est arrivé dans les prix qui étaient définis au début. C'est impossible et il défie quiconque de construire une maison et d'arriver dans les prix à part une maison clés en main. ». Il continue : « Dans un coût de construction il y a toujours des dépassements. C'est pour ça qu'il y a une jurisprudence où c'est admis 10%. Quand vous construisez une maison il faut s'attendre à un dépassement. ». Monsieur le président, cette personne, qui s'est prononcée il y a un an et demi vient de dire maintenant qu'il était contre ces dépassements de crédit et qu'il demandait que le Conseil communal soit plus rigoureux. Alors j'aimerais bien savoir ce que ça signifie, il se contredit et il se moque un peu de nous. M. Ponci était celui qui intervenait l'année passée et qui est intervenu tout à l'heure et il dit que c'est normal d'avoir 10% il a y un an et demi et aujourd'hui il dit qu'il faut absolument empêcher les dépassements d'avoir lieu. Alors j'aimerais bien savoir de qui on se moque ? ».

M. L. Tacher répond concernant cette idée de vouloir s'entourer d'un spécialiste que c'est une idée à retenir mais qui dépend de la taille des travaux. Ça peut aller de la Trinquette au Closel, où à la Grande salle. Pour certains gros travaux qui ont une certaine complexité de chantier, il est clair que la commune a tout intérêt à s'entourer de quelqu'un qui connaît la musique. Ceci peut éviter de très graves oublis mais alors la difficulté est de trouver l'oiseau rare.

Mme F. Nater ne souhaite pas alimenter un débat qui pourrait ressembler à un règlement de compte mais a un commentaire à faire. Elle entend bien le souci du Conseil général par rapport au respect du crédit et c'est également un souci du Conseil communal. Pour cette législature, sauf erreur, c'est la deuxième fois que le Conseil communal vient avec une demande de dépassement de crédit donc ce n'est pas non plus une habitude à l'ordre du jour des séances du Conseil général. Un domaine dans lequel la commune est régulièrement appuyée par un expert externe, c'est lors des réfections de route. Il y a en effet le bureau d'ingénieur qui accompagne la commune dans l'élaboration des demandes de crédit. « Si ce n'est au Conseil général mais en tout cas en commission je me suis quelques fois entendue dire que les estimations étaient un peu trop élevées et qu'on avait une marge de manœuvre un peu trop importante. Alors entre trop et trop peu j'aurais envie de dire quelque chose comme « ça gâte tous les jeux ». ».

M. P. Ponci aimerait répondre au dernier intervenant : « On voit bien qu'il ne connaît rien du tout en construction, il mélange l'architecture et le suivi des travaux c'est complètement séparé, l'architecture c'est une chose et le suivi des travaux s'en est une autre. ».

M. F. Despland précise qu'ils ne sont pas contre cette demande de CHF 64'000.-, ils vont l'accepter sans problème. « J'aimerais juste parler de 2014, comme en parlait l'avant dernier intervenant. Heureusement que nous avons refusé ce crédit parce que ça aurait été la catastrophe, on allait au devant de dépenses beaucoup plus importantes car plein de choses n'étaient pas étudiées. Heureusement que ça été refusé. On a toujours dit que l'on pouvait attendre et que ça ne mangeait pas de foin. Maintenant on arrive à faire quelque chose d'un peu plus intelligent. Ce que je voulais dire aussi c'est que ce n'est pas la faute du Conseil communal mais des architectes et des personnes compétentes qui suivent ou qui étudient tout ça avant. Comme le faisait remarquer Mme Pantillon des Verts, il est vrai qu'il n'y a pas besoin d'être architecte diplômé pour savoir qu'une ferme qui a été construite à la fin du 18<sup>e</sup> avec une grange et une écurie n'aura pas de fondations et une isolation sur 1m de profond alors que l'appartement est au premier étage au-dessus de l'écurie. J'aurais trouvé ça tout seul ! Et puis l'état des murs, il n'y a pas besoin d'avoir fait des grandes études pour savoir comment ça été crépi, entretenu et voir dans quel état c'était. C'est pour ça que je n'étais pas toujours un grand défenseur de ces murs, mais l'Etat va un petit peu loin en refusant de faire quelques démolitions ou en imposant des travaux qui coûtent, excusez-moi du terme « la peau des fesses » pour nos citoyens. L'Etat ne donne rien du tout et en plus il refuse que l'on mette des panneaux solaires sur les pans du toit. On n'en veut pas du tout au Conseil communal qui a fait son travail et je pense que notre groupe va accepter ce crédit sans problème. ».

M. J. Lopes De Jesus a une remarque par rapport à cet objet. Il explique qu'il y ait une personne de plus ou non sur le suivi de chantier ne changera pas le problème. Si la commune mandate un bureau pour faire le suivi des travaux, la seule chose qui arrivera c'est que la commune devra rajouter 8 à 10% de plus par rapport au montant de CHF 2'500'000.-. Rien ne peut empêcher les imprévus lors de démolition de murs c'est des choses qui arrivent et qu'il y ait 2, 3 ou 10 bureaux ça ne changera pas, c'est inévitable dans la transformation de vieux bâtiments.

M. M. Humbert-Prince aimerait bien savoir combien d'heures le Conseil communal a consacré à la surveillance du chantier et si ces heures étaient revalorisées à combien cela reviendrait. Il estime que le Conseil communal a d'autres préoccupations et soucis dans la gestion et la conduite de la commune. Il précise que l'idée de trouver une personne externe était une façon de décharger le Conseil communal et de le protéger pour éviter toutes les discussions qu'il y a ce soir.

M. N. Stucki explique au Conseil général en quoi consiste réellement un contrat d'architecte. D'abord dans un contrat d'architecte, il y a 3 parties, c'est un contrat dit souvent innommé car on ne trouve pas de contrat d'architecte dans le code des obligations. Il y a une première phase, c'est une phase de « pourparlers » où l'on essaye de voir le client, voir ce qu'il veut et de concrétiser ses désirs. Il s'agit-là d'un mandat, le mandat est une obligation de faire et non une obligation de résultat. Un médecin est lié par un mandat avec son patient, il s'engage à le soigner non pas à le guérir. Un avocat est lié à son client il s'engage à le défendre et pas forcément à le faire acquitter. L'architecte a dès le départ un aspect d'imprécision car il doit pouvoir trouver quelque chose qui correspond à la volonté de son client, il doit essayer de le comprendre.

Ensuite, une fois qu'ils se sont compris, il y a une phase d'établissement de plans. Les plans c'est du contrat d'entreprise avec l'obligation de résultat car justement il s'engage à quelque chose.



Le 3<sup>ème</sup> composant du contrat d'architecte est l'aspect d'exécution des plans dont fait également partie la surveillance des travaux cette partie peut être confiée à une tierce personne, un ingénieur ou un conducteur de travaux qui travaille sous la responsabilité de l'architecte.

Dans le cas présent, le Conseil communal n'a pas fait la surveillance des travaux, il est le maître d'ouvrage et en tant que client il donne ses instructions à son architecte qui lui s'occupe de surveiller les travaux en cas d'espèce. Hors ici, si on devait imaginer que l'architecte a commis des erreurs, il pourrait aisément dire que ce sont des imprévus. Il a été demandé tout à l'heure pourquoi le manque de fondations n'a pas été remarqué plus tôt. M. N. Stucki explique que pour voir des fondations, il faut creuser, il faut enlever des planchers et commencer à démonter et à ce moment-là les plans étaient déjà faits donc l'architecte a une responsabilité certes mais une responsabilité qui est quand même liée à cet aspect de mandat qui est une obligation de faire et non pas une obligation de résultat. Il ne peut malheureusement pas tout deviner à l'avance. La préoccupation de s'entourer de personnes compétentes pour faire la surveillance des travaux a été entendue par M. N. Stucki et c'est tout à fait légitime de la part du Conseil général. Simplement ce qu'il faut savoir dans le cas d'espèce, pour le centre médical, la commune est entourée d'une personne à son avis compétente puisque effectivement le dépassement est en dessous des 10-15% prévu par la jurisprudence.

La parole n'est plus demandée, M. H. Assumani passe à la lecture de l'arrêté pour la demande de crédit de CHF 64'000.-.

Mme M. Tenot Nicati lit l'arrêté et M. H. Assumani passe ensuite au vote.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

#### **4b. Demande de crédit de CHF 90'100.- pour l'extension du chauffage à distance**

Mme M. Tenot Nicati lit l'arrêté et M. H. Assumani passe ensuite au vote.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

### **5. Rapport d'information de la Communauté urbaine du Littoral neuchâtelois (COMUL) concernant l'établissement de son projet de territoire**

M. H. Assumani rappelle que ce rapport est à titre informatif et qu'il n'y aura pas d'entrée en matière, ni de débat et de vote. Il laisse la parole à M. N. Stucki pour faire une brève présentation.

M. N. Stucki présente le rapport : « Comme vous le savez la COMUL est composée de 3 entités ; une commission CATCOMUL pour l'aménagement du territoire, une commission mobilité et transports publics et une commission sport loisirs culture cette dernière s'est déjà liquidée par la création d'un skatepark à Colombier. Je suis entré dans cette COMUL en remplacement de M. Pellaux au début de cette législature. J'ai pu prendre connaissance de ce rapport au même titre que vous étant donné que je n'ai pas participé à son élaboration. Toutefois ce que je peux vous dire actuellement c'est comme vous le savez avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire nous devons établir un nouveau plan d'aménagement du territoire. La commune devra faire un nouveau plan d'aménagement local et pour éviter à chacune des communes de faire le même travail il a été envisagé de regrouper les 10 communes afin d'établir un plan directeur régional. L'idée est d'en faire une base générique pour les communes du littoral et ensuite recevoir chacune une pièce du puzzle qui permettra, sur cette base, de développer son plan d'aménagement local. Ceci éviterait que chaque communes mandatent un urbaniste et multiplient le travail par 10. Le problème qui se pose aujourd'hui est que les communes de Béroche ne font pas partie de la COMUL. On arrive à l'aube d'un vote de fusion et la question qui devra se poser à l'avenir est de savoir si la commune de Bevaix peut ou doit rester dans la COMUL ou si elle doit se mettre avec les communes de Béroche sachant que finalement ce n'est pas l'entité administrative de la commune qui compte mais c'est plutôt son territoire. Lorsque j'ai posé cette question à la COMUL, on m'a rétorqué que si nous étions avec la Béroche nous aurions moins de terrains à construire. La question est de savoir ce qu'il va se passer pour Bevaix avec cette COMUL. J'ai une séance demain après-midi à laquelle j'espère pouvoir participer mais il vrai que je suis un peu arrivé dans le fait accompli sachant que mon prédécesseur M. Pellaux a fait au mieux pour défendre les intérêts de Bevaix malgré le fait qu'il y ait des communes comme

Neuchâtel qui pèse très lourd. On va poursuivre les travaux et on verra ensuite ce qu'il faudra faire avec la Béroche si on fusionne ou si on ne fusionne pas étant entendu que c'est une question qui est à l'ordre du jour et dont j'ai discuté avec M. Arni qui est le délégué du Conseil communal de la ville de Neuchâtel. Si vous avez des questions à poser j'essayerai d'y répondre mais finalement je n'en sais pas plus que vous car je n'ai participé à son élaboration. ».

Il n'y a pas de question, M. H. Assumani passe donc au point 6.

## **6. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. M. Humbert-Prince, démissionnaire**

Le groupe PLR, par l'intermédiaire de M. M. Humbert-Prince, propose M. J.-C. Marchet qui est élu par acclamation.

## **7. Informations du Conseil communal**

M. N. Stucki informe que la prochaine séance du Conseil général pour le budget aura lieu non pas à la date initialement prévue mais le 12 décembre 2016. La raison est que le Grand Conseil tient sa séance du budget la semaine d'avant, il y aura certaines décisions qui seront prises et qui impacteront le budget de la commune.

M. S. Berger informe que la commune est sur le point de changer les lumières du terrain de football pour les remplacer par du LED et que cela sera fait dès que le matériel sera arrivé.

## **8. Divers et questions écrites**

M. J.-C. Marchet demande la parole : « Si je peux me permettre par rapport aux points 3 et 4, qui suscitaient beaucoup de débat, je pense que l'oiseau rare se nomme chef de projet. Le chef de projet ne fait pas que le suivi des travaux il fait la gestion des risques et ceci pour éviter cela et je pense que c'est très important que les différents intervenants soient spécialement préparés à la gestion des risques. Je pense que c'est une remarque dont faut tenir compte et éventuellement s'adjoindre les conseils d'une personne externe. ».

M. G. Bertschi précise, en passant, qu'il a un diplôme de chef de projet.

M. Th. Rothen prend la parole : « J'ai entendu tout à l'heure une proposition qui allait vers une extension potentielle des heures d'ouverture de la Trinquette. Alors que l'on sait bien que la Trinquette à l'époque a été mise en place comme étant la buvette du port avec une négociation avec le voisinage, peut-être que quelques uns sont morts depuis et on peut penser qu'il y a quelques difficultés à modifier tout cela. Alors j'ai aussi entendu que notre centre du village ne faisait pas grand-chose. Certes c'est un peu mort surtout après 22h quand l'interdiction de séjourner sur le verger communal s'applique. Alors question : Faut-il vraiment pendant les belles soirées d'été empêcher notre population de se réunir sur notre verger communal à partir de 22h ? On pourrait aussi étendre cette période-là. Cette mise à ban du verger communal durant les heures de nuit est apparue tout à coup sur une décision du Conseil communal et ça n'avait pas fait réagir à l'époque mais permettez-moi aujourd'hui de faire juste une symétrie entre ce que certains proposent pour la Trinquette et ce qu'on pourrait aussi proposer pour le centre du village. Peut-être qu'à l'occasion le Conseil communal pourrait réfléchir pour modifier la réglementation sur ce verger pour que notre jeunesse puisse aussi s'y réunir après 22h les belles soirées d'été. ».

La parole n'étant plus demandée, M. H. Assumani lève la séance à 21h25.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Hassan Assumani

La secrétaire,  
Michèle Tenot Nicati



**Procès-verbal de la séance du lundi 12 décembre 2016 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016.
3. Examen du budget 2017.
4. Arrêté relatif à la création d'un poste supplémentaire (1 EPT) d'agent de sécurité publique.
5. Proposition d'arrêté du groupe PLR pour le maintien du coefficient fiscal à 69 pts pour l'année 2017.
6. Informations du Conseil communal.
7. Divers et questions écrites

A 20h00, M. H. Assumani, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

M. H. Assumani informe la démission de M. Marc Humbert-Prince du Conseil général. Il précise que plusieurs personnes sont absentes et excusées pour cette séance.

Mmes Florence Nater et Sandra Berger, MM. Nicolas Stucki, Laurent Tacher et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

Mme Sera Pantillon et M. Maximilien Ignoto fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 23 conseillers généraux. Mmes Laurence Borel Storz et Veronika Pantillon sont absentes et excusées ainsi que MM. Pierre Ponci, Christian Studer, Philippe Bourgeois et Arvind Shah.

**2. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2016**

M. M. Altermatt précise, que durant l'intervention de M. Berthier Perregaux, le président l'a remis à l'ordre. A la page 5 du PV, avant dernière rubrique, cette remise à l'ordre n'est pas mentionnée, il demande si cela est une omission.

M. N. Pfund répond que la bande sera réécoutée et que le PV sera corrigé si nécessaire.

Mis au vote, le procès-verbal est accepté par 21 voix.

A la demande de M. M. Altermatt, modification de la page 5 du PV de la séance du 24.10.2016 comme suit :

M. B. Perregaux s'exprime à son tour : « Je suis quand même un peu étonné des interventions du PLR. J'aimerais revenir sur la séance du 20 avril 2015 et permettez-moi de vous lire quelques lignes du PV de cette séance. Il y a eu une interruption de séance et la présidente donne ensuite la parole à un conseiller général : « Celui-ci est vraiment surpris que le Conseil général fasse tout un fromage pour une construction par méconnaissance. Il a eu le plaisir dans sa vie de construire 3 maisons et dans aucun cas, il est arrivé dans les prix qui étaient définis au début. C'est impossible et il défie quiconque de construire une maison et d'arriver dans les prix à part une maison clés en main. ». Il continue : « Dans un coût de construction il y a toujours des dépassements. C'est pour ça qu'il y a une jurisprudence où c'est admis 10%. Quand vous construisez une maison il faut s'attendre à un dépassement. ». Monsieur le président, cette personne, qui s'est prononcée il y a un an et demi vient de dire maintenant qu'il était contre ces dépassements de crédit et qu'il demandait que le Conseil communal soit plus rigoureux. Alors j'aimerais bien savoir ce que ça signifie, il se contredit et il se moque un peu de nous. M. Ponci était celui qui intervenait l'année passée et qui est intervenu tout à l'heure et il dit que c'est normal d'avoir 10% il a y un an et demi et aujourd'hui il dit qu'il faut absolument empêcher les dépassements d'avoir lieu. Alors j'aimerais bien savoir de qui on se moque ? ».

M. H. Assumani, président, demande à M. Perregaux de s'adresser la prochaine fois auprès du président.

Avant de passer au point 3, examen du budget 2017, la parole est donnée à M. M. Altermatt qui informe que le groupe PLR est d'avis que l'ordre du jour devrait être légèrement modifié. En effet, de délibérer d'abord sur le budget et ensuite sur le coefficient fiscal n'est pas très logique. Il demande donc de modifier l'ordre du jour comme suit :

3. Proposition d'arrêté du groupe PLR pour le maintien du coefficient fiscal à 69 pts pour l'année 2017.
4. Examen du budget 2017.

M. H. Assumani répond que l'ordre du jour a été fait sur la base de l'article 38 du règlement général de commune précise ; la notion de proposition et motion passe en point 2.

M. S. Comtesse prend la parole et demande si le budget avec un coefficient de 73 pts est voté et qu'ensuite la proposition du PLR pour un coefficient à 69 pts est acceptée, le budget pourra t'il être tenu ?

M. H. Assumani rappelle que le règlement général de commune doit être suivi et renvoie donc sa réponse à l'article 38 qui donne l'ordre à suivre.

La parole est demandée par M. Th. Rothen : « Permettez-moi de vous dire que si on a un règlement de commune c'est quelque part pour le suivre. Parce que si on ne le suivait pas, je ne sais pas comment on organiserait nos séances, peut-être qu'on serait convoqué le jour d'avant pour le lendemain. Ce règlement fixe l'ordre des choses. Maintenant dans la logique voulue par le PLR, je peux bien comprendre qu'on aimerait connaître le taux fiscal avant d'analyser le budget. Toutefois, « Mesures et propositions » article 41 du même règlement : « Toute motion ou proposition prise en considération est renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport dans une prochaine séance. ». La proposition que nous fait le PLR par rapport au coefficient fiscal sera simplement admise, peut-être, par notre assemblée ou refusée, je ne sais pas qu'elle sera votre position, et le Conseil communal s'en chargera. Il devra faire un rapport lors de la prochaine séance du Conseil général, donc de toute façon ce n'est pas aujourd'hui qu'on va modifier le budget par rapport à la proposition du PLR, ça ne change rien. Pire encore, il y a deux ans, nous avons voté un budget avec un taux d'impôt de 73 et finalement dans une proposition faite par le Conseil communal, sauf erreur au mois d'avril ou mars, nous avons décidé de réduire ce taux fiscal parce qu'entre-temps, le Conseil communal avait pris connaissance des rentrées fiscales de l'année précédente et estimé que c'était possible. Il ne faut donc pas m'expliquer que cette année ce n'est pas possible de le faire de la même façon. On ne pourra pas amender le budget sur des histoires de rentrées fiscales aujourd'hui ou alors dans un exercice bien compliqué, mais à ce moment-là je vous propose qu'on pose tout et qu'on se revoit en janvier ou février quand on aura des chiffres, et qu'on fixe un budget d'ici là, mais ça ne me paraît pas crédible. Ce n'est pas une situation très compliquée, on l'a fait il y a deux ans ; de réduire les impôts sur la base d'éléments chiffrés. Donc la discussion on la fera tout à l'heure sur ce point-là

mais je crois qu'il n'y a pas lieu de changer l'ordre du jour parce qu'il est parfaitement conforme à notre règlement. ».

La parole est donnée à M. N. Stucki qui précise qu'il est effectivement possible de voter le budget ce soir et de régler la question du coefficient fiscal plus tard. Il y a juste une chose qu'il ne faut pas oublier et c'est la différence par rapport à il y a deux ans ; si le coefficient fiscal est modifié par le Conseil général, obligatoirement il faudra obtenir l'aval des 5 autres communes de La Grande Béroche. C'est une chose qui est devenue obligatoire du fait de la convention qui a été acceptée par le peuple. Ce qui est une difficulté évidemment pour le Conseil communal puisqu'il est vrai que de proposer une baisse aujourd'hui pourrait compromettre les travaux avec les conseillers communaux des 5 communes. Il y a quand même de gros enjeux pour Bevaix à discuter avec ces 25 autres personnes. La commune de Gorgier a fait une baisse d'impôt drastique mais ceci avant le vote de la fusion et ce n'est pas une chose qui a forcément été beaucoup appréciée. Les discussions du Grand Conseil concernant le budget de l'Etat ont été reportées d'une semaine. La commune pensait pouvoir avoir des réponses aujourd'hui mais ce n'est pas le cas. Il y a donc des questions de report de charge que la commune ignore. Il y a également la question de la bascule du poids d'impôts en particulier sur les impôts des frontaliers, mais qui sera réglée dans le courant du mois de janvier. Enfin, les résultats de la commune ne sont pas encore connus. La commune préfère donc attendre d'avoir les réponses à ces 3 questions et ensuite, si possible, comme il y a deux ans, proposer une baisse d'impôts. Le souci était également de savoir si la baisse pourrait être faite avec effet rétroactif.

Finalemment de traiter la proposition d'arrêté après l'examen du budget ne change rien, par contre cela engagera l'exécutif à rendre une décision dans un délai d'une année selon le règlement. Bien entendu, le Conseil communal n'attendra pas une année pour donner une réponse, elle sera donnée dans le courant du mois de mars, une fois que les comptes seront bouclés, habituellement à fin février. La différence d'avoir un arrêté ou pas est simplement que la commune aurait « une contrainte ».

M. M. Altermatt reprend la parole « Il est clair que selon le règlement, on doit présenter l'ordre du jour d'une certaine manière, mais je pourrais prouver par des ordres du jour dans le passé que l'ordre demandé par le règlement communal était rarement tenu ; on a souvent inversé, mais ce n'est pas la question. Si l'ordre du jour est présenté d'une certaine manière et que le Conseil général souhaite le modifier, pas dans le sens enlever ou rajouter des points mais sur l'ordre du déroulement, le règlement ne nous n'empêche pas de le faire. Néanmoins en connaissant l'article 41, c'est clair qu'il aurait été plus élégant de pouvoir voter cet arrêté sur le coefficient 69 comme ça tout le monde aurait su à quoi s'en tenir. Mais on peut très bien dire que ça viendra après le budget, ça ne changerait en fin de compte pas grand-chose sur le résultat final. ».

M. H. Assumani propose une interruption de séance afin de discuter avec les chefs de groupe.

Mme F. Nater a un complément à faire par rapport à l'intervention M. M. Altermatt. Elle rappelle qu'il est possible d'aller consulter historiquement comment ça s'est passé s'il y a eu des cas de figure où le déroulement de l'ordre du jour a été modifié. Toutefois, il faut savoir qu'entre-temps, le règlement général de commune a changé et qu'il y a un nouveau règlement depuis un peu plus d'une année. Il faut donc prendre en considération que ce n'est plus le même qui court dans la commune.

M. N. Stucki explique ce qu'il se passera si le Conseil général accepte la proposition d'arrêté. Le Conseil communal devra examiner la situation avec tous les éléments qui semblent importants à voir. Ensuite, il devra revenir devant le législatif avec la proposition d'arrêté moyennant d'un rapport à l'appui ou alors une contre proposition avec un rapport également à l'appui. La décision du taux fiscal se prendrait donc à ce moment-là avec le vote de l'arrêté. Aujourd'hui l'acceptation de la proposition d'arrêté n'amènera pas au vote du coefficient fiscal mais simplement à enjoindre l'exécutif à établir un rapport étudié.

Après ces compléments, M. H. Assumani décide d'interrompre la séance pour quelques minutes.

M. H. Assumani reprend la séance et donne la parole à M. M. Altermatt.

M. M. Altermatt informe qu'il retire la demande pour la modification de l'ordre du jour.

M. H. Assumani passe maintenant au point 3.

### 3. Examen du budget 2017

M. H. Assumani passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, M. H. Assumani donne la parole au conseiller communal, M. N. Stucki.

M. N. Stucki prend la parole et présente le budget au moyen d'un PowerPoint. Tout d'abord, il explique que c'est la deuxième fois que le budget est élaboré sous la base de MCH2, il y a donc un point de comparaison avec le budget 2016. Toutefois, il n'y a pas encore de point de comparaison pour les comptes, étant donné que les comptes 2016 ne sont pas bouclés. La particularité de ce budget est qu'il est équilibré conformément aux exigences de la LFinEC et du règlement des finances. Concernant l'architecture du budget, on peut observer une amélioration de la visibilité des rubriques. Si nous faisons des comparaisons avec le système MCH1 et MCH2 par exemple pour les salaires du Conseil communal, on pourra voir qu'avec MCH1, le salaire était plus élevé qu'il ne l'est maintenant. Ce qui est faux puisque, aujourd'hui, les parts de prestations fournies par les conseillers communaux sont réparties dans certains dicastères. Il donne un exemple : si Mme F. Nater passe un certain temps dans le cadre de la STEP, alors son salaire ne sera plus inscrit sous « Administration générale Conseil communal » mais au niveau de la STEP.

Il y a des comptes de charges et des comptes de revenus, la comparaison ne peut se faire qu'avec le budget 2016. Un certain nombre de positionnements des rubriques a été réadapté et, ce qui est très intéressant, c'est que maintenant les rubriques des comptes permettent également de pouvoir organiser l'administration communale et le personnel communal. C'est une structure qui rend aussi service en matière de structuration de la commune.

Pour les bases d'élaboration du budget 2017, il informe que la commune a pris un taux d'imposition de 73 pts car l'arrêté qui abaissait le taux à un coefficient de 69 pts était pour une durée de deux ans et il arrive à son terme à fin 2016. Le budget a également été élaboré sur la base des rentrées fiscales. Il peut y avoir des spéculations ou non, c'est une question qui pose le plus de problème car la commune a pu se rendre compte ces dernières années que les chiffres qui ont été communiqués ne correspondaient pas toujours à la réalité, forcément dans le bon sens du terme. Car elle a toujours reçu plus.

Les recettes fiscales des personnes physiques ont été calculées avec une progression de 1,2 % par rapport au budget 2016 et puis pondérées à la hausse pour se calquer sur la situation qui est prévue à Bevaix. En ce qui concerne les personnes morales, la commune a suivi les recommandations de l'Etat lequel constate une baisse de 15 à 20% sur l'impôt des personnes morales d'où sa décision difficile qui a été lue dans la presse. Le calcul a été fait avec -17% sur le budget 2016 et là encore il y a des inconnus puisque l'Etat n'a pas encore bouclé son budget.

D'autre part, la question de la balance des points devrait se faire dans le courant du mois de janvier 2017.

Ensuite pour la péréquation financière intercommunale, il y a un écart d'un million sur deux ans. Bevaix était bénéficiaire et est passé à un stade de contributeur. Quand la commune a proposé la baisse d'impôts à 69 pts, l'Etat avait garanti aux services des communes que ça n'aurait aucune incidence sur la péréquation. Malheureusement les travaux de la commission de péréquation du Grand Conseil ont été suspendus et le système de péréquation qui était celui qui avait une incidence a été maintenu. Ce retour à 73 pts pour l'année 2017 n'aura absolument aucune incidence sur la facture de péréquation.

La différence est de CHF 374'000.- par rapport à 2016 mais on n'est pas loin d'un million si on prend encore 2014 et 2013. Le passage de bénéficiaire à contributeur fait donc un écart de près de CHF 950'000.-, c'est énorme par rapport à notre ménage communale.

Il y a un décret urgent qui sera présenté au Grand Conseil pour une modification de la péréquation et qui devra être voté dans le courant du mois de janvier avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce décret ne pourrait avoir qu'un bon effet sur la commune car elle a quand même été réaliste et pessimiste en tenant compte de l'écart susmentionné. Selon l'avis de M. N. Stucki, cette décision du Grand Conseil pourrait être bénéfique pour la commune.

Pendant un certain temps, l'Etat avait abandonné son système de grille salariale et la commune a suivi. Lorsque l'Etat est revenu avec une nouvelle grille salariale, Bevaix l'a donc appliquée mais avec une petite particularité. En effet, la commune s'est rendu compte que pour certaines personnes méritantes, la différence était de CHF 1.50 alors que pour d'autres personnes moins méritantes, la différence était de CHF 80.-. Elle a donc procédé à un lissage, ce qui veut dire que ceux qui étaient en bas ont été remontés pour avoir un équilibre, et personne n'a donc été lésé. L'exécutif a également renoncé à imposer au personnel communal 1h de plus par semaine. Cette mesure a été prise par l'Etat car leur budget, pour autant qu'il soit accepté, a un très lourd déficit. Il a donc demandé à ses employés de participer à ce déficit en faisant une heure de plus par semaine. Or la commune de Bevaix présente un budget équilibré, il n'y a donc pas de raison de demander au personnel de faire une heure de plus.

Avec l'adaptation des échelons, les charges du personnel ont augmenté, en incluant bien entendu, le poste d'agent de sécurité supplémentaire. Il faut aussi tenir compte que pendant 2 ans, il n'y a pas eu d'augmentation.

La commune de Bevaix compterait (il dit bien cela au conditionnel car question de l'agent de sécurité n'a pas encore été décidée) 27.15 EPT, y compris les 5 personnes en formation à savoir les apprentis et les stagiaires.

Pour les informations de l'Etat, les montants communiqués concernant la facture sociale sont calculés dans le budget 2017. La question de la rétrocession de deux pts d'impôt en compensation de la répartition de l'impôt des frontaliers sera tranchée par le Grand Conseil dans le courant du mois de janvier 2017.

Selon les calculs qui ont été réalisés, avec un taux d'endettement de 53,4%, la commune respecte la limite qui a été fixée par la LFinEC et par le règlement des finances.

Enfin, la capacité d'investissement pour 2017 avec le total des amortissements est de CHF 1'782'110.-.

Actuellement, il existe un état au 28.10.2016 qui présente une capacité d'investissement d'environ 1,7 millions pour 2016. Et pour les investissements votés par le Conseil général pour 2016, un montant de CHF 1'249'000.-. La commune est donc à CHF 500'000.- en dessous de la limite qui a été fixée dans la loi et par le budget 2016.

M. H. Assumani passe à l'analyse du budget chapitre par chapitre.

M. N. Stucki intervient pour s'excuser au nom du Conseil communal pour la mauvaise facture de ce document qui ne présente pas bien comme d'habitude. C'est parce qu'il ne souhaitait pas investir des frais d'impression pour un document qui risquait d'être modifié suite aux décisions prises par l'Etat. Mais comme aujourd'hui il ne sera vraisemblablement pas modifié, il restera tel quel et sera remis au Conseil général sur une meilleure facture.

M. H. Assumani termine la lecture du budget qui n'appelle pas de question ni de remarque. Il passe la parole à M. M. Altermatt pour la commission des finances.

M. M. Altermatt s'exprime au nom de la commission des finances, en l'absence de son président M. Ph. Bourgeois, et rapporte donc les conclusions de cette commission concernant le budget 2017. Cette dernière a siégé le 7 novembre 2016 pour l'examen du budget 2017. Le nouveau point du budget, avec une dépense relative à l'engagement d'un agent de sécurité supplémentaire, a été longuement débattu. La commission a accepté de maintenir ce point dans le budget sous condition que le Conseil communal fournisse plus de détails quant aux tâches qui pourraient être sous-traitées à des organes privés de sécurité et que la commission de sécurité soit consultée, ce qui n'était pas encore le cas le 7 novembre. Une majorité de la commission était de l'avis que le Conseil communal présente, au moins, une version du budget avec un coefficient de 69 pts au lieu de 73. Le coefficient de 69 pts était celui en vigueur pour 2015 et 2016. Le Conseil communal n'a pas voulu entrer en matière, la commission a donc voté d'abord un coefficient de 69 et accepté un budget amendé, basé sur un coefficient de 69. Cela veut dire que le budget tel que le Conseil communal présente aujourd'hui a donc été refusé par la commission des finances. La commission des finances déplore quelque peu que le Conseil communal ait ignoré sa décision et qu'il présente ce soir, encore, un budget basé sur le coefficient de 73 pts.

M. H. Assumani donne ensuite la parole aux groupes politiques et commence par M. M. Altermatt pour le PLR.

M. M. Altermatt s'exprime : « La fusion avec La Grande Broche a été votée le 27 novembre c'est donc pour le dernier exercice que nous nous prononçons ce soir. Bevaix en tant que commune indépendante cessera d'exister le 31.12.2017. Cela aurait été souhaitable que le Conseil communal puisse récompenser les efforts du contribuable bevaisan. Après des années, financièrement parlant, fortement profitable pour la commune de Bevaix, avec des excédents de recette par million, des réserves accumulées par notre bilan par exemple pour la Grande salle, par une réserve conjoncturelle, etc., un geste auprès de nos contribuables fortement sollicités, non seulement dans la commune mais aussi dans le canton, aurait été au moins apprécié. Non ! Personne n'attendait que notre Conseil communal brade la fortune comme Gorger est en train de le faire. La plupart d'entre nous trouvent cela aussi choquant comme vous. Non, ce que nous attendions de vous, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, un budget un peu plus optimiste, un budget équilibré certes mais avec une prévision de recettes plus élevée qui s'est traduite à un coefficient plus bas. Nous nous n'attendions certes pas à une baisse des impôts mais nous attendions que vous mainteniez le coefficient à 69 pour une année de plus. Quels risques ? Aucun. Nous avons des millions de réserve, nous avons une fortune de plus de 8 millions et 4 pts représentent « seulement » CHF 570'000.-. Et depuis 2005, les comptes ont été sans exception toujours plus favorables que le budget, en 2014 plus de 2 millions, ceci avait d'ailleurs poussé le Conseil communal à baisser le coefficient fiscal de 4 pts en 2015 rétroactivement. Si sous pression de la demande du PLR ou l'initiative annoncée par l'Entente mais sûrement sur la pression de chiffres trop bons. L'argument du Conseil communal : que les autres communes devraient donner leur aval à cela, nous trouvons peu crédible. Il est vrai que l'article 4 point 8 parle des transferts des droits et obligations mais on peut imaginer que cet engagement de la commune de Bevaix se termine le 31.12.2017. La nouvelle commune n'aurait donc nullement à reprendre des engagements de la commune de Bevaix qu'elle aurait engagés avant la fusion. De plus, ce que nous demandons ce n'est pas une baisse du coefficient mais simplement la prolongation de l'abaissement en vigueur depuis deux ans pour une année supplémentaire. Et notre budget 2017 reste toujours équilibré. Nous sommes certains que vous avez sûrement rencontrés des tâches plus difficiles dans votre fonction de conseillers communaux que de celui d'expliquer ceci à vos collègues bérochiens. Le PLR, section Bevaix, défend les intérêts de tous les bevaisans et bevaisannes et ceci jusqu'au 31.12.2017. Je pense que le Conseil communal aussi. Si le Conseil communal devait camper sur sa position sur le coefficient, le groupe PLR refuserait ainsi le budget 2017, par contre nous accepterions un budget amendé basé sur un coefficient de 69. ».

Pour l'Entente bevaisanne, M. T. Bühler s'exprime : « Nous sommes comme le PLR, nous sommes un peu déçus du coefficient fiscal qui nous est proposé ce soir et nous allons refuser le budget. ».

La parole est ensuite donnée à M. M. Ignoto, il estime que ce soir c'est un moment historique et quelque peu émouvant, le Conseil général a à faire au dernier budget de la commune de Bevaix. Le groupe socialiste tient à remercier vivement l'administration communale ainsi que le Conseil communal pour l'élaboration de ce nouveau budget qu'ils ont étudié avec attention. La transition entre le précédent plan comptable et celui avec lequel a été élaboré le budget 2017, c'est-à-dire le MCH2, n'est pas terminée. Il est à noter que bon nombre d'explications sont totalement pertinentes et indispensables à la lecture du budget, à défaut de pouvoir établir une réelle comparaison. Ce budget 2017 présente des charges maîtrisées pour la commune même si la situation est plus compliquée que les deux dernières années du côté des recettes notamment, de la contribution à la péréquation financière et de la baisse de revenu de l'impôt des personnes morales. La décision de maintenir un coefficient fiscal, qui permet à la commune de faire des investissements pour toutes et tous les concitoyens de la commune, est à saluer et il insiste « pour tout le monde ». Cette prudence est légitimée d'autant plus que le budget de l'Etat n'a pas encore été adopté. Présenter un budget équilibré est du devoir de la commune, elle met en jeu sa crédibilité à une année de la fusion. Le groupe socialiste acceptera le budget tel que présenté ce soir.

Mme M. Tenot Nicati s'exprime au nom des Verts en lisant l'intervention de Mme V. Pantillon : « Le groupe des Verts a étudié le budget qui a été soumis par le Conseil communal. C'est un moment solennel puisque notre Conseil est chargé de réviser le dernier budget de la commune de Bevaix. L'année prochaine, le budget à voter sera celui de La Grande Béroche. Nous constatons que ce budget ne résulte ni d'un excédent de charge ni d'un excédent de revenu. Il est donc parfaitement équilibré, ceci après prélèvement d'un montant d'environ CHF 30'570.- à la



réserve de politique conjoncturelle et une très légère hausse des rentrées fiscales. Ce budget nous convient, les prestations ont été maintenues et les investissements prévus de 1,4 millions sont dans la limite imposée par la nouvelle loi sur les finances. Cette limite se situe à 1,7 millions, il reste donc une petite réserve au cas où nous devrions procéder à des investissements inattendus. En ce qui concerne les salaires des fonctionnaires communaux, le Conseil communal propose, comme les années précédentes, d'appliquer les mêmes règles acquises aux fonctionnaires cantonaux, à l'exception d'une mesure ; le temps de travail hebdomadaire restera à 40h alors que le canton passe de 40 à 41h. Nous saluons le fait que le temps de travail de nos employés ne soit pas augmenté. Un mot concernant la péréquation intercommunale ; ce budget prévoit que nous sommes contributeurs à cette péréquation de CHF 870'000.-. Cette somme considérable, sachant que deux ans auparavant, nous étions bénéficiaires à hauteur de CHF 100'000.-. Cette péréquation de plus CHF 900'000.- est due, en grande partie, à la baisse d'impôts de 4 pts sur les années 2015 et 2016. Par des baisses d'impôts, notre commune perd non seulement des rentrées fiscales, elle perd en plus au niveau de la péréquation intercommunale. Le budget est donc dans l'état actuel équilibré mais le Grand Conseil n'a pas encore finalisé son budget et tout ce qui est lié. Les travaux au Grand Conseil sont suspendus et reprennent jeudi 15 décembre. Alors que le canton essaye d'améliorer son budget plombé par les recettes nettement inférieures à ce qui était prévu, la majorité de droite du parlement a jugé intelligent de baisser les impôts des personnes physiques ce qui représente un manque à gagner pour le canton de 4 millions. Décision totalement incompréhensible si ce n'est pour des motifs purement électoralistes. Pour la petite histoire, ces baisses d'impôts représenteront pour un revenu imposable de CHF 60'000.- une économie de CHF 12.50 par année, pour CHF 100'000.-, CHF 150.- par année et pour 1 million, CHF 5'000.-. Comme le dit le vieil adage policier : « Cherchez à qui profite le crime ». La population est en droit d'attendre de ses édiles un peu plus de bon sens et beaucoup moins de populisme. Sachant que pour la ville de La Chaux-de-Fonds, le manque à gagner avoisinera les CHF 500'000.- et que toutes les autres communes seront aussi perdantes, quel serait le manque à gagner pour notre commune ? Le Conseil communal peut-il nous répondre à ce sujet ? Notre groupe tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvré pour ce budget à savoir le Conseil communal dans son ensemble, les membres de l'administration communale en particulier M. Limat responsable de la comptabilité et M. Pfund administrateur communal. ».

M. H. Assumani laisse la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce qui a été dit.

M. G. Bertschi a entendu une idée répandue à laquelle il estime devoir tordre le cou. Il a été dit : « Gorgier brade son capital », il confirme que c'est tout simplement faux, Gorgier ne brade pas son capital. Gorgier dissout une réserve pour prévoyance ne qu'ils ont faite en vue d'une loi qui devait passer en 2039. Une recapitalisation que toutes les communes auraient dû faire et que Bevaix a refusé. Il faut le dire, le Conseil communal a dit « non, nous ne capitaliserons pas, nous ne mettrons pas de côté pour quelque chose qui se passera en 2039. C'est beaucoup trop loin, on garde nos sous pour nous. ». Ce que n'a pas fait Gorgier et elle se retrouve alors avec 2 millions pour quelque chose qui ne se fera plus jamais, une réserve inutile. La commune de Bevaix a des réserves pour la Grande salle, pour la politique conjoncturelle mais Gorgier ne dissout pas ses réserves-là, il dissout ce que la commune de Bevaix n'a pas mis de côté. « On nous dit 4 pts d'impôt en moins, ok d'accord, personnellement je ne suis pas forcément opposé mais si nous arrivons à une situation à CHF 570'000.-, plus les reports de charge de l'Etat, c'est près d'un million qui nous manquera. Et s'il manque 1 million à chaque commune, c'est la capacité d'investissement de la future Grande Béroche qui est en danger. ».

Mme F. Nater ne souhaite pas allonger le débat mais a quelques considérations par rapport à la perspective d'un refus du budget annoncé par deux groupes politiques. Elle a entendu l'argument de renoncer au budget car le coefficient fiscal n'a pas été adapté selon les vœux de certains groupes politiques et ceci dans le but de, elle cite « de récompenser le contribuable bevaisan ». Cela voudrait dire qu'à partir du moment où les gens se marient, ils sont volés, cela paraît quand même discutable, quand bien même elle n'est pas mariée, elle aurait de la peine à en parler à titre personnel. Cela étant dit au-delà de la boutade, elle demande au Conseil général d'être attentif en voulant récompenser le contribuable bevaisan. Les risques qui sont pris en refusant le budget est de punir le contribuable bevaisan et que la commune se retrouve sans budget. La commune sera également bloquée dans ses investissements prévus pour 2017 et il sera donc difficile de les réaliser. Elle répète que les investissements sont pour les contribuables bevaisans exclusivement.

M. N. Stucki précise que le Conseil communal n'est pas opposé à cette baisse d'impôts à mesure qu'elle paraîtrait possible. Donc en ce qui les concerne, par rapport à la proposition d'arrêté qui a

été faite par le PLR, le Conseil communal ne voit pas d'inconvénient qu'il y ait une entrée en matière et qu'elle soit acceptée puisque finalement cet arrêté demande ce qu'ils ont de toute façon l'intention de faire. Refuser le budget c'est effectivement aussi un risque que ce soit l'Etat qui décide pour la commune et la mette sous tutelle, alors qu'elle présente un budget équilibré. S'il y a une baisse sur le taux d'imposition, le document du budget restera tel qu'il est car c'est au niveau des comptes qu'il y aura un changement. C'est donc tout à fait possible de garder ça comme cela ; de prendre un budget avec un coefficient fiscal de 69 pts au mois de mars rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier, ce qui pourrait plaire à certaines personnes parce qu'ils auront payé des grosses tranches en début d'année et les tranches qui viennent par la suite sont plus légères, mais le résultat se verra aux comptes. Finalement ça ne change pas grand-chose de refuser le budget à part mettre l'exécutif dans une situation délicate d'autant plus qu'ils ne sont pas du tout opposés à ce qu'il y ait une proposition d'arrêté et même qu'elle soit étudiée dans le courant du mois de mars étant entendu que le bouclage comptable se fait à fin février, alors M. N. Stucki estime que refuser le budget n'a aucun sens.

M. M. Altermatt précise que ce n'est pas seulement certains groupes qui ont refusé le budget mais également la commission des finances. Le Conseil communal a tout simplement ignoré la décision de la commission, alors il se retrouve aujourd'hui devant la situation que le Conseil général est plutôt d'avis de refuser le budget. Il estime que d'essayer de faire peur au Conseil général en mentionnant que la commune sera sous tutelle c'est tiré un peu loin. Il considère ne pas demander énormément mais simplement que le coefficient soit changé respectivement comme pour ces deux dernières années. Il est certain que si l'exécutif présente un coefficient à 69 pts, le Conseil général, dans son entier, suivra comme une lettre à la poste.

M. H. Assumani donne d'abord la parole à M. Peter-Contesse et ensuite à M. Th. Rothen.

M. J. Péter-Contesse prend la parole : « J'aimerais exprimer mon malaise. Je suis quand même assez surpris de voir que deux groupes politique proposent le refus d'un budget qui est un acte quand même relativement important pour, excusez-moi, une peccadille de taux d'impôts et dans la mesure où on a un Conseil communal qui dit : « en fonction des résultats, nous sommes prêts à y revenir ». Et ce qui me scandalise c'est de me dire que les deux groupes politiques qui vont refuser, ont une majorité au Conseil Communal. Je me pose la question, y a-t-il eu erreur lorsque vous avez élu vos conseillers communaux ? ».

M. Th. Rothen prend la parole à son tour : « Le rapporteur de la commission a exprimé qu'elle s'était positionnée favorablement à plusieurs reprises. J'aimerais quand même préciser, car ça mérite de l'être, que la position de la commission était de 3 contre 3, c'est la voix du président qui a fait la différence. Donc, quelque part, cette commission, qui je vous le rappelle ne crée pas le budget mais préavise, n'était pas unanime à dire au Conseil communal qu'il faut changer les choses. Pire encore, lors du débat à la commission, il faut savoir qu'on a même entendu dire qu'on pouvait baisser le taux fiscal et laisser le budget comme il était sous entendu que de toute façon les revenus seraient plus importants que ceux qu'on a budgétés et qu'on n'avait pas de raison de revoir tout le budget. Après on a un petit peu louvoyé entre deux solutions ; est-ce qu'il faut présenter une alternative ou pas ? Et on a finalement voté, à la fois la baisse d'impôt mais à la fois le budget tel qu'il était compte tenu d'une baisse d'impôts. C'est ce qu'on a voté à 3 contre 3, la voix du président faisant la différence. Maintenant j'aimerais juste encore rappeler une petite chose, si le Conseil communal doit s'approcher de nos 5 autres fiancés pour leur dire avec arguments « Voilà on aimerait bien baisser le taux fiscal en fonction de nos recettes », au mois de mars, probablement qu'il pourrait y avoir une écoute favorable mais s'ils viennent aujourd'hui en méconnaissance complète des résultats de 2016, je crains que ce soit un n'iet assez clair. Etonnamment ce « non » viendra peut-être des groupes PLR des autres communes, je crois que vous n'avez pas toujours été unanime. Alors ce soir, Messieurs, soyez libres d'être responsables. ».

M. H. Assumani décide, après ces débats, de passer au vote du budget.

Mme F. Nater demande s'il n'y aurait pas la nécessité de faire une brève suspension de séance.

M. F. Despland demande une suspension de séance.

M. H. Assumani accorde donc la suspension de séance pour quelques minutes.

M. H. Assumani reprend la séance et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

M. G Bertschi demande la parole : « J'aimerais quand même vous rendre attentifs à une chose, c'est que la convention de fusion, on peut être contre, on peut être pour, elle est là maintenant. Cette convention de fusion dit très clairement que toute baisse d'impôts doit être soumise aux autres communes. Si on refuse le budget pour la raison qu'on n'a pas baissé le coefficient d'impôts, ça signifie clairement qu'il faudra qu'on demande aux autres communes d'accepter la baisse d'impôts et donc de leur donner la compétence de décider notre budget. Si on défend les intérêts bevaisans, ce n'est pas comme ça qu'il faut le faire à mon avis. ».

M. H. Assumani donne la parole à M. Despland.

M. F. Despland précise qu'ils ne demandent pas une baisse d'impôts mais le maintien d'un taux à 69 pts. Il y a une certaine logique qu'il a de la peine à comprendre ; vis-à-vis de la population, il va donc être proposé d'augmenter un coefficient à 73 pts alors que dans la nouvelle Grande Béroche, il est prévu de descendre à 67 pts, il lui semblerait qu'il y a un illogisme trop important. Il pense que le fait de rester à 69, pendant encore une année, permettra après d'adapter avec La Grande Béroche au taux qui sera le meilleur. Elle pourra peut-être augmenter à 68 ou 69 car ce n'est pas sûr que ça reste à 67 mais en aucun cas ça deviendra à 73 pts. Il ne faut donc pas dramatiser non plus et puis les comptes peuvent être arrangés. Le Conseil communal essaye de faire peur mais selon lui ce n'est pas le cas et il pense que les autres communes de La Grande Béroche sont bien contentes d'avoir la commune de Bevaix à leurs côtés.

Mme F. Nater a une dernière intervention à faire : « La question n'est pas de savoir si on veut faire peur ou pas. Monsieur Despland vient de faire une intervention vis-à-vis de la population mais j'ai l'impression qu'aujourd'hui ce qui est le plus important pour la population de ce village est qu'on se mette à l'ouvrage pour créer, construire, mettre les choses en œuvre pour partir dans la commune fusionnée dans de bonnes conditions. Je ne crois pas que la première chose que la population bevaissanne attend et va lire avec intérêt au lendemain de notre séance est de savoir si on était à 73 ou 69 pts, je ne crois sincèrement pas. Alors bien sûr c'est agréable pour tout le monde de payer moins d'impôts ça ce n'est pas le souci mais je crois que maintenant l'image qu'on doit donner à notre population c'est dire « oui » ici à Bevaix, la population a voté à une forte majorité la convention de fusion et maintenant on doit porter ça, on doit donner une bonne image et on doit se donner les moyens. Je crois que tous les contribuables bevaisans sont récompensés de ça en ayant tous les outils pour se faire et pour ce faire nous avons besoin d'avoir un budget. ».

M. N. Stucki précise que le budget prévisionnel de La Grande Béroche a été fait en tenant compte d'un taux de 73 pts à Bevaix donc c'est aussi pour cela que la commune ne peut pas faire comme elle le souhaite. Les différents investissements de la commune comme pour la Grande salle ou STEP ont été également pris en compte. Les nouveaux projets qui ont donc été inclus dans le budget prévisionnel devront être assumés par la nouvelle commune.

M. H. Assumani propose de clore la discussion et de passer au vote.

Mise au vote, le budget 2017 est refusé par 11 voix contre 9.

#### **4. Arrêté relatif à la création d'un poste supplémentaire (1 EPT) d'agent de sécurité publique**

M. Th. Rothen demande la parole et pose la question de la nécessité de poursuivre le débat ce soir étant donné que les points 4 et 5 dépendront aussi du budget. Il demande si cela vaut la peine d'en discuter maintenant.

M. Th. Rothen précise que sa remarque n'en vient pas à modifier l'ordre du jour mais à se demander si ça vaut la peine de poursuivre étant donné qu'ils n'ont pas de budget et que sans budget, ils ne peuvent engager personne. Quant à la proposition d'arrêté qui est faite par le PLR, le Conseil communal devra représenter un budget et donc tenir compte des avis des uns et des autres. Mais il est possible de poursuivre, pour « l'exercice ».

M. F. Despland juge être dans une séance reconnue et tout à fait légale et demande donc de continuer l'ordre du jour jusqu'à la fin. Il estime n'y avoir aucune raison de changer quoi que ce soit.

M. H. Assumani passe au point 4 mais Mme M. Tenot Nicati intervient et informe être dans la même position que M. Th. Rothen. Ça lui paraît complètement illogique de voter sur des points qui concernent le budget alors qu'il a été refusé.

M. N. Stucki précise, pour que les choses soient claires, qu'il arrive souvent que le Conseil général prenne des décisions en cours d'exercice ou sur des objets qui ne figurent pas au budget ; des demandes de crédit, par exemple. Il ne voit pas d'inconvénient à continuer si ce n'est que le budget devra en tenir compte.

M. H. Assumani passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à 15 voix, le président donne la parole à M. N. Stucki pour une brève présentation de l'arrêté.

M. N. Stucki sera bref car le rapport est suffisamment long. Il aimerait toutefois rajouter, et c'est un sujet qui a été évoqué tout à l'heure, qu'effectivement si la commune crée un poste, la convention de fusion exige que les 5 autres communes l'acceptent. Cet arrêté a donc été soumis avec l'appui d'un rapport à tous les conseillers communaux de La Grande Béroche et a été accepté. Non seulement la création de ce poste répond à un besoin actuel des 6 communes mais il est également créé à titre préventif car Bevaix est dans une situation où l'agent de sécurité n'arrive plus à suivre. Il pourra tout à fait être mis à disposition pour les autres communes, qui elles n'ont pas forcément d'ASP, à savoir Gorgier ce qui pose problème. En effet, ils sont obligés d'employer celui de Bevaix, bien entendu avec rémunération. M. N. Stucki semble important de marquer ce point et en ce qui concerne le reste, il renvoie le Conseil général au rapport tout en étant à disposition pour répondre aux questions.

M. H. Assumani donne la parole aux représentants des groupes.

M. S. Comtesse confirme, en tant que président de la sécurité, qu'en commission le point a bien été discuté et accepté par l'ensemble des personnes présentes. Il remercie M. N. Stucki pour ses réponses qu'il a pu donner aux différentes questions posées notamment par rapport à la fusion et informe que L'Entente bevaisanne acceptera l'engagement d'un agent de police.

M. T. Egger informe que la majorité du parti socialiste accepte cet arrêté. Toutefois, il constate que l'agent de sécurité passe 30% de son temps sur le terrain. Ils demandent alors si parmi les 70% des tâches administratives, y a-t-il la possibilité de déléguer une partie des tâches ? Et si un deuxième agent est engagé, devra-t-il lui aussi faire 70% de tâches administratives ?

M. N. Stucki informe qu'un décompte des activités de l'agent a été fait et il en ressort les différents pourcentages suivants :

- patrouilles en journée : 30.7% comprenant 1,2% de patrouilles nocturnes ;
- secrétariat et sécurité routière à savoir la signalisation et la sécurité aux abords des collèges : 9,4% ;
- travaux spéciaux : 6.4 % ;
- secrétariat de police : 5.6 % ;
- circulation routière, contrôle des signaux 5,3% ;
- commandements de payer : 3,2% ;
- contrôle des chiens : 2,1% ;
- affichages : 1,1%.

Il y a une quinzaine de petites tâches en sus.

Le but d'avoir un autre agent de sécurité est d'abord de limiter les tâches administratives et d'avoir ensuite plus de présence sur le terrain, et également permettre de pouvoir rentabiliser cela sur d'autres communes. Par rapport aux tâches sur le terrain, il pourrait être envisagé que la remise des commandements de payer se fasse par une agence de sécurité privée mais évidemment la commune ne gagnerait que CHF 5.- par commandements au lieu des CHF 53.- habituels. Mais ça permettrait de libérer du temps pour que les agents soient plus visibles à l'extérieur. Le but n'est pas non plus de mettre des amendes sur toute la commune et mettre sous pression les concitoyens par des petits papiers orange sous l'essuie-glace mais qu'un contrôle régulier des places de parc soit fait. Cette remarque lui fait penser au système de parcage qui est en discussion pour pouvoir désengorger le problème qu'il y a actuellement. Le but n'étant pas non plus d'avoir un 200% d'ASP sur Bevaix mais bien sur la région où les autres communes sont demandeuses.

M. J. Lopes de Jesus informe que la délinquance est la principale cause de l'engagement d'un nouvel agent. Mais étant donné qu'ils ne sont pas autorisés à travailler après 20h, le problème n'est pas réglé car les infractions se font la nuit entre 20h jusqu'à 7h du matin. La commune va donc dépenser de l'argent pour un agent de police mais sans résoudre le problème. Si la commune engage un nouvel agent de police, M. J. Lopes de Jesus souhaiterait qu'il y en ait un qui prenne le temps de faire des rondes le vendredi et le samedi soir car c'est surtout à ce moment-là qu'il y a des dégâts et non pas durant les heures de bureau.

M. N. Stucki souhaite apporter une précision en informant que la limite de 20h est une recommandation faite par le CRSP (Conseil régional de sécurité publique) mais qui n'a pas une valeur de loi pour les communes. Cette recommandation s'applique pour une personne seule donc s'il y a deux agents, il est possible de faire des patrouilles au-delà de 20h00 et venir faire des pointages au terrain de foot le week-end, où parfois il y a 30 à 40 personnes qui s'y retrouvent, qui enlèvent les barrières et entrent par effraction alors que la zone est à BAN. La commune a demandé à la Police Neuchâteloise d'intervenir mais il faut savoir que la police va réduire son effectif entre 12 et 16 postes en moins pour 2017. Il faut donc compter sur soi-même et c'est dans cette perspective-là que la commune a souhaité avoir deux ASP. Afin également de pouvoir effectuer des contrôles en été à la Pointe-du-Grain, de suppléer pendant les vacances et pour de temps en temps faire des rondes en soirée. Mais bien entendu, ils ne peuvent pas intervenir à moins de deux. Un agent de sécurité seul n'a pas le droit, par exemple, d'intervenir ici derrière le collège un samedi soir à 22h. C'est des tâches qui ont été déléguées, jusqu'à présent, à la Police Neuchâteloise et c'est clair que s'il y a deux ASP, les choses seront plus simples.

M. H. Assumani demande si la réponse de M. N. Stucki le satisfait et il répond « moyennement ».

Mme M. Tenot Nicati informe que la position des Verts est à peu près la même que celle des socialistes c'est-à-dire qu'elle n'a pas rencontré l'aval de tous les membres pour des raisons de qualifications de chiffres suffisamment étoffés. Ensuite par rapport à ce qu'il se passerait avec la nouvelle commune, M. N. Stucki a répondu à la plupart des questions qu'ils se posaient. Ils se demandaient si ça n'aiderait pas si la Police Neuchâteloise fusionnait leurs postes de police et en mettait dans la région, mais M. N. Stucki a déjà répondu que non.

M. N. Stucki répond : « Ce que je peux vous dire par rapport à la Police Neuchâteloise c'est qu'on sait maintenant et vous l'avez peut-être lu dans la presse, un des deux postes soit Boudry ou Colombier va être supprimé. Mais vraisemblablement ni l'un ni l'autre ne satisfait actuellement aux besoins d'un regroupement des forces de police. Donc les deux vont être fermés pour en ouvrir un autre. Alors évidemment le journaliste m'a téléphoné et il m'a demandé « Maintenant que vous fusionnez comment ça va se passer ? Est-ce que vous allez mettre ces gens-là à Bevaix ? ». Je ne sais pas, c'est une question qui concerne la nouvelle commune à savoir si mettre un poste de la Police Neuchâteloise ou pas. La nouvelle commune devra évidemment en discuter avec la police et le Conseil d'Etat mais moi je ne peux pas anticiper sur ce genre de choses-là. La seule chose que je sais c'est que l'impératif pour la Police Neuchâteloise est d'être à moins de 10 minutes d'intervention de Perreux, seule chose qui nous a été dite. Maintenant les communes de Boudry et Milvignes ont écrit à la Police Neuchâteloise pour dire : « Vous nous demandez ce qu'on en pense mais on ne sait pas quels sont vos besoins à savoir combien de personnes et véhicules ? ». C'est impossible de se déterminer pour l'instant c'est une question qui sera de toute façon réglée dans la nouvelle commune et savoir également si les ASP seront sous le même toit que la Police Neuchâteloise ou pas. Avant c'était complètement impossible mais maintenant ça viendrait possible, pas dans le même bureau mais peut-être la même cafétéria afin d'échanger leurs expériences. Toutefois, les ASP resteront à la charge des communes. ».

Mme M. Tenot Nicati continue sur les questions des Verts et demande s'il y a une urgence de passer d'un poste à temps complet à deux postes à temps complet ?

M. N. Stucki explique que compte tenu du besoin sur les autres communes, un 100% est nécessaire. Il y a pour l'instant 1 EPT à Bevaix et 1 EPT à St-Aubin qui comprend en réalité deux à 50% et une étant actuellement en congé maternité. Il y a donc 1,5 EPT pour un bassin de 9'300 habitants environ ce qui est totalement insuffisant. Cet engagement répondrait à un besoin qui est actuel et pourrait être sous-traité par d'autres communes. C'est bien pour cela qu'ils ont accepté. Ce n'est pas la première fois que la commune de Bevaix engage du monde, elle est donc habilitée et cela permettrait de pouvoir choisir la personne qu'elle désire avec les compétences attendues. Il est évident qu'un 50% est insuffisant, l'ASP actuel n'arrive pas remplir l'entier de son cahier des charges comme les rondes du week-end qui ne peuvent pas être faites, le pointage des places de parc ou alors encore le contrôle de la déchetterie où il y a beaucoup

d'incivilités. Concernant la possibilité de mettre un Securitas, il n'est pas autorisé à sanctionner les gens ou mettre des amendes. Il y a aussi des problèmes des mises à BAN qui ne sont pas respectées mais également des gens qui se plaignent qu'à partir de 22h il y a des bruits de bouteille ou musique au verger communal. Il est aussi important que l'agent soit présent dans le domaine de salubrité publique ou pour les contrôles du feu. En effet, la commission du feu a été redynamisée et les visites ont repris. Les visites se font le week-end et si les commissaires ne sont pas libres, c'est l'agent de sécurité qui devrait s'en charger la semaine. Son cahier des charges est variable, comme par exemple, aujourd'hui il s'occupait de la circulation pour un enterrement. Ils ont dû être deux car il y avait beaucoup de personnes, il a dû faire venir celui de Boudry et en théorie celui de Boudry est payé CHF 110.- de l'heure mais ils trouvent des arrangements afin de s'aider quand ils en ont besoin. Ce sont des situations qui se produisent souvent, sans compter les retraits de plaques où ce n'est pas possible qu'il aille tout seul du fait que les gens peuvent mal réagir. Ce sont des tâches qui ont été déléguées par la Police neuchâteloise mais qui ne sont pas les plus sympathiques. Heureusement maintenant ils peuvent, avec un accès informatique donné par la Police neuchâteloise, avoir accès à de nombreuses informations sur la potentielle dangerosité des personnes et s'ils voient qu'ils possèdent des armes à feu, ils ne vont même pas y aller à deux et vont appeler la police.

M. F. Despland informe que le PLR n'est pas opposé à tout. Il est vrai que cet agent de sécurité n'est pas beaucoup vu dans la rue et il estime que s'il y en a un qui est bien placé pour le voir c'est bien lui. Il est clair qu'il est possible de conclure des arrangements avec La Grande Béroche et trouver différentes solutions qui seront étudiées pour les tâches qui devront être effectuées le soir. Toutefois, il propose de faire appel également à d'autres agents extérieurs qui ne coûtent pas si cher comme les Securitas qui ont des tarifs bien inférieurs aux policiers. Enfin, la majorité du groupe sera pour cette décision.

La parole n'est plus demandée, M. H. Assumani passe à la lecture de l'arrêté.

Mme M. Tenot Nicati lit l'arrêté et M. H. Assumani passe ensuite au vote.

Mis au vote, l'arrêté est accepté à 20 voix.

##### **5. Proposition d'arrêté du groupe PLR pour le maintien du coefficient fiscal à 69 pts pour l'année 2017**

M. H. Assumani passe la parole à M. M. Altermatt du PLR pour présenter l'arrêté.

M. M. Altermatt souhaiterait tout d'abord apporter un amendement à cet arrêté. Effectivement, le Conseil communal les a aimablement rendus attentifs au fait qu'il y a une erreur dans l'arrêté. Ils se réfèrent à l'arrêté du Conseil général fixant le coefficient fiscal d'impôt du 20 avril 2015. La date est fautive, il faudrait donc que l'arrêté soit amendé et qu'ils se basent sur l'arrêté du 7 décembre 2009.

M. Th. Rothen intervient et estime qu'il n'y a pas à voter d'amendement. C'est une correction qui est faite et portée au texte délivré, il ne pense pas que cela change quelque chose sur le fond. En tout cas le Conseil général n'a pas à se prononcer sur un amendement ce qui reviendrait à que le texte qui est présenté n'est pas valide.

M. M. Altermatt poursuit donc et informe que leur projet d'arrêté est la suite logique de leur refus du budget. Ils proposent de prolonger la mesure spéciale prise pour ces deux dernières années jusqu'au 31.12.2017. Il ne fera pas d'autres remarques estimant que tout a été dit lors du débat.

M. H. Assumani passe à l'entrée en matière et précise qu'elle fait foi de vote pour la proposition d'arrêté.

Mise au vote, la proposition d'arrêté est acceptée à 11 voix contre 9.

M. H. Assumani confirme que la proposition d'arrêté est acceptée et qu'elle sera renvoyée au Conseil communal pour examen qui ensuite reviendra dans les prochaines séances avec un rapport à l'appui.

## 6. Informations du Conseil communal

M. G. Bertschi exprime quelques mots sur la suite du processus de fusion. Tout d'abord, il remercie le Conseil général, non pas d'avoir refusé le budget, mais d'avoir accepté de mener ce projet jusqu'à la votation populaire, car il y a un moment où les cartes étaient entre leurs mains et ils ont accepté le verdict populaire. Etant à 15 jours de la votation, il ne va pas annoncer de scoop ce soir, mais il faut maintenant aller de l'avant. Par contre, il peut déjà donner deux trois indications sur ce qui risque d'arriver. Première chose qui est certaine c'est que dorénavant ce n'est plus le COPIL, dont il faisait partie, qui est en charge de mettre en place cette nouvelle commune, ce sont les Conseils communaux. C'est un énorme travail, alors ce qui vient d'être voté ce soir ne va pas les décharger puisqu'il va falloir refaire un budget. Cet énorme travail devra être entrepris tout de suite car il y a des délais légaux. Le COPIL a déjà commencé à inventorier ce qu'il y aurait à faire et c'est juste renversant. Deuxième chose qui a été plus au moins décidée, c'est la date des élections pour La Grande Béroche. Il faut savoir que c'est la Chancellerie qui décide souverainement de la date à laquelle ont lieu les élections. Il est possible de proposer des dates mais au final c'est elle qui décide. La commune a proposé 3 dates à savoir le 23 avril (élections cantonales), le 7 mai ou le 21 mai et la date qui a été retenue par la Chancellerie est le 21 mai. Il faudra leur confirmer que cette date convient ou alors en proposer une autre. Toutefois, avant c'est juste impossible à cause de tout ce qu'il va se passer sur le plan cantonal. Donc s'il y a une autre date, ça ne pourrait être qu'après et après c'est également impossible parce que de nommer les nouvelles autorités au mois de juin signifie en clair qu'elles ne pourront pas commencer à se mettre au boulot avant le mois de septembre. Il ne restera pas assez de temps pour mettre en place cette nouvelle commune. Il y a donc de fortes probabilités que ce soit le 21 mai. Il ne le garantit pas et le confirmera par écrit aux présidents des partis. Il rappelle aussi qu'il y a un délai de 8 semaines pour annoncer les listes des candidats ce qui reporte au 21 mars, les partis devront fournir ces listes jusqu'à cette date. Il y a donc 3 mois pour décider qui se présentera comme candidat et il ose espérer que le délai sera tenu. Le 19 décembre, la semaine prochaine donc, il y a une séance plénière de tous les conseillers communaux de La Grande Béroche et c'est là qu'il se sera décidé de comment continuer dans le processus. Et se seront dorénavant les 30 conseillers communaux actuels qui devront mener à bien cette tâche jusqu'à fin décembre.

## 7. Divers et questions écrites

M. S. Comtesse se réfère à ce qui a été voté l'année passée concernant le Musée de la pêche et il lui semblerait que les constructions sont toujours un peu plus grandes. Il estime que quand on rallonge de 50 cm, c'est bien un rallongement. Le pan de toit est 50 cm plus long et il se demande comment cela a pu être rallongé sans déposer de plans.

M. L. Tacher répond « C'est la magie des constructions en bois, ça pousse tout seul ! Je n'en sais rien, j'ai été vérifier, j'y vais toutes les semaines, et je trouve qu'ils ont fait du bon boulot, que ça a bonne façon. Ils ont raboté les chevrons ça s'est entendu, ils les ont doublés et rabotés. On a regardé sur des photos mais je ne peux pas prouver que ça a dépassé ou pas. Si c'est plus long qu'avant c'est simplement pour protéger un peu mieux. Il n'y a pas de bénéficiaire direct à cela. En tout cas je peux vous promettre une chose, c'est que l'emprise au sol n'a pas changé, c'est uniquement une affaire de pan. ».

M. Th. Rothen imagine que le Conseil général va fonctionner jusqu'à la fin de l'année 2017 et, en principe, dès l'automne jusqu'au mois de décembre, ils vont fonctionner au ralenti étant donné que ce sera le nouveau Conseil général qui préparera la nouvelle commune. Il pense que le législatif actuel n'aura pas à voter de gros crédits durant cette période-là. Il demande alors s'il y aura un renouvellement des bureaux au mois de juin comme ça se fait chaque année ou si le bureau actuel fonctionnera jusqu'au 31 décembre 2017.

M. G. Bertschi répond que cela est une très bonne question mais qui n'a pas encore été abordée au sein du Conseil communal. Ils pourront y répondre très certainement la prochaine fois.

M. N. Stucki répond qu'à son avis, s'il en croit le règlement de commune et s'il est appliqué à la lettre, il faudra renouveler le bureau.

M. Th. Rothen demande s'il y a un sens étant donné qu'il n'y aura plus qu'une séance après ?

M. M. Altermatt constate que les conseils communaux formant La Grande Béroche ont actuellement 30 membres. Ils vont arrêter en milieu de législature alors qu'en général les conseillers communaux sont élus pour 4 ans. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'y en aura donc plus que 5, qui ne seront peut-être même pas issus des 30 membres actuels. Il demande alors s'ils devront être payés jusqu'à la fin de leur mandat ou seront-ils envoyés au chômage ?

Mme F. Nater répond spontanément que toutes les personnes qui se sont présentées aux élections communales de cette année, que ce soit au Conseil communal ou au Conseil général, connaissent la règle dès le départ à savoir que c'était potentiellement une durée pour 4 ans ou pour 1 an et demi. Par rapport à la question du chômage, elle rappelle qu'actuellement les conseillers communaux ont des mandats de milice. A priori, elle ne voit pas d'autre solution que quand ça s'arrête ça s'arrête, c'est la règle de la politique, c'est comme quand il n'y a pas de réélection.

M. G. Bertschi intervient : « Je vais répondre par une boutade, si vous décidez de m'attribuer un parachute doré, je l'accepte tout de suite ! ».

M. H. Assumani a reçu une question écrite de M. F. Despland.

Mme M. Tenot Nicati lit la lettre de M. F. Despland qui concerne la propriété du chemin de Closel 10 : « Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Constatant des va-et-vient dans la propriété citée en titre, nous constatons que des locaux de la villa sont exploités depuis l'achat de cette propriété, la villa accueille des visiteurs. Il est demandé au Conseil communal d'informer le Conseil général des conditions de salubrité et d'hygiène de ces lieux et si les autorisations d'occuper ont été accordées. Par ailleurs, le contrôle des installations électriques a-t-il été effectué ? Nous rappelons qu'il est de la responsabilité du propriétaire des lieux de se conformer aux normes en vigueur, de sécurité en particulier et de régulariser la situation. Par avance, nous vous remercions de tenir informer le législatif communal de ce qui précède. Pour le parti libéral radical PLR, M. F. Despland et consœurs. ».

M. G. Bertschi informe n'avoir malheureusement pas énormément d'information à ce propos. Il y a deux choses qui sont connues. La première est que le parascolaire dispose d'un jardin qu'il exploite et donc se rend sur la propriété mais non pas dans la maison, si ce n'est dans le local pour ranger les outils. La deuxième chose est que le Conseil communal a admis que la police cantonale vienne dans la maison faire des exercices quelques fois par année. Ce sont les deux choses qui sont connues actuellement. La commune avait également proposé, pendant que les requérants étaient présents, qu'il y ait des cours de français mais ceci n'a pas fait long feu.

M. H. Assumani tient à remercier l'administration communale pour la préparation de cette séance et informe qu'à l'issue de cette séance une collation est servie. Il tient également à souhaiter un joyeux anniversaire à M. Thierry Rothen et souhaite à toute l'assemblée de très bonnes fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, M. H. Assumani lève la séance à 22h05.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Hassan Assumani  
La secrétaire,  
Michèle Tenot Nicati

Bevaix, le 23 janvier 2017

Bevaix, le





**Procès-verbal de la séance du lundi 30 janvier 2017 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016.
3. Budget 2017.
4. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Ph. Bourgeois, démissionnaire.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. H. Assumani, président, ouvre la séance centrée sur le budget et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

M. H. Assumani annonce la démission de M. Ph. Bourgeois du Conseil général et souhaite la bienvenue à MM. P. A. Baillod et S. Rochat.

Mmes Florence Nater et Sandra Berger, MM. Nicolas Stucki, Laurent Tacher et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

Mme Sera Pantillon et M. Maximilien Ignoto fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 24 conseillers généraux. M. Dimitri De Marco arrive à 20h05, le nombre de conseillers généraux présents est ainsi de 25. Mme Laurence Borel Storz est absente non excusée alors que MM. Olivier Brunner, Jérôme Varani, Tristan Bühler et Joaquim Lopes De Jesus sont excusés.

**2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016**

Mis au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Budget 2017**

M. H. Assumani propose de ne pas revoir le budget chapitre par chapitre et passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 20 voix, M. H. Assumani donne la parole au conseiller communal, chef du dicastère des finances, M. N. Stucki.

M. N. Stucki informe qu'il se contentera de répondre aux questions car il estime que tout a été dit. M. H. Assumani donne la parole aux représentants des groupes.

M. M. Altermatt prend la parole : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, Chers collègues du Conseil général. Nous sommes le 30 janvier 2017 et la commune de Bevaix n'a toujours pas de budget 2017. Après que la commission des finances ait donné un préavis défavorable au budget et au coefficient fiscal de 73 pts en demandant au Conseil communal d'élaborer un budget basé sur un coefficient de 69 pts. Après que le Conseil général dans sa séance du 12 décembre ait refusé le budget soumis par le Conseil communal toujours basé sur 73 pts encore, en demandant au Conseil communal par le biais d'un projet d'arrêté de baser son budget sur un coefficient de 69 pts. Après une réunion des groupes avec le Conseil communal et quelques épisodes médiatiques dont le Conseil communal accuse ou a accusé les groupes PLR et L'Entente Bevaisanne seuls responsables pour la situation actuelle et des problèmes graves dus à l'absence momentanée de budget. Donc presque deux mois après le refus du budget, le Conseil communal se permet ce soir de nous présenter de nouveau le même budget. Celui qui attendait donc un budget retravaillé est déçu. Il s'agit exactement du même budget refusé par la commission des finances et par le Conseil général c'est absolument inacceptable et clairement un affront vis-à-vis du Conseil général. Le groupe PLR n'avalisera pas ce budget. L'argument le plus mis en avant par le Conseil communal est encore et encore la convention de fusion qui, c'est vrai, demande qu'une baisse de coefficient fiscal soit approuvée par les autres communes. Nous maintenons notre point de vue que dans notre cas il ne s'agit pas d'une baisse mais simplement d'un maintien ou d'un reconduit du coefficient qui était à 69 pts au moment de la signature de ladite convention. Dans le même contexte, le Conseil communal mentionne que le coefficient de 69 pts posera un problème au niveau du budget prévisionnel donné au COPIL pour élaborer les bases financières de La Grande Béroche. Le Conseil communal a donc donné au COPIL un budget prévisionnel, en quelque sorte un avant budget 2017 donc toujours pour Bevaix et non pas pour La Grande Béroche. Rien de dramatique donc si nous n'avions pas appris ces derniers jours que le Conseil communal de Bevaix aurait prévu dans ce budget prévisionnel un excédent de recette de plus de CHF 900'000.-. Comment cela se fait que notre Conseil communal, qui prône l'objectif d'un budget équilibré, promet à La Grande Béroche une dote de CHF 900'000.- sur le dos des contribuables bevaisans ? Est-ce que la mariée n'était pas déjà assez belle ? Le même Conseil communal soumet quelques mois plus tard à son législatif un budget équilibré se basant sur 73 pts en refusant catégoriquement l'entrée en matière pour un coefficient de 69 pts. Nous pensons que tous ceux qui ont les yeux ouverts ont enfin compris. Non seulement le Conseil communal a pris un engagement de CHF 900'000.- auprès de La Grande Béroche sans consulter notamment la commission des finances ni son Conseil général mais il a donc outrepassé clairement ses compétences. Le contribuable bevaisan, déjà fortement sollicité, est pris à la baisse une fois de plus. Mesdames et Messieurs du Conseil communal, ceci est un vrai scandale. Si le groupe PLR laisse passer ce budget ce soir c'est simplement pour débloquer la situation auprès des habitants de Bevaix et des employés communaux qui sont pénalisés par cette situation. Mais en aucun cas nous approuvons la gestion de Conseil communal. »

La parole est donnée à Mme V. Pantillon : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, voilà plus d'un mois que tout est bloqué à Bevaix pour une histoire de 4 pts de coefficient d'impôt. Les travaux sont suspendus, les subventions aux sociétés locales ne sont pas versées, les sacs poubelles ne sont plus offerts aux familles avec enfants en bas âge, seules les affaires urgentes peuvent être traitées. Les Verts regrettent cette situation. Notre commune n'avait pas besoin de cette crise budgétaire, et de la mauvaise presse qui s'en est suivie, d'autant plus qu'elle se trouve en plein processus de fusion. Nous remercions le Conseil communal pour son rapport qui clarifie le point de la demande de baisse d'impôts. Nous espérons que cette réponse, même si elle est négative, fera changer d'avis les groupes qui ont refusé le budget en décembre 2016. Nous espérons que ces groupes auront compris que la question de la baisse d'impôts ne peut pas être liée à l'acceptation du budget puisqu'une éventuelle baisse d'impôts n'est plus du seul ressort de nos autorités. Notre groupe acceptera naturellement le budget tel qui nous est soumis, comme il l'a fait lors de notre dernière séance du Conseil général et invite également le Conseil général à faire de même. Arrêtons nos querelles autour du budget et gardons notre énergie pour la mise en place de la future Grande Béroche ! »

La parole est ensuite donnée à M. Th. Rothen : « J'avais pour mission ce soir de vous dire que le groupe socialiste avait tout dit lors de la séance du 12 décembre, ce qui reste vrai. Toutefois, j'ai entendu parler de scandale. Alors ne mettons pas encore plus de choses dans cet épisode malheureux que nous vivons aujourd'hui. Une médiatisation de la commune de Bevaix qui n'avait pas lieu d'être au vu de la situation financière de celle-ci et de refuser un budget pratiquement équilibré était quand même étonnant. Pourquoi je dis « on a entendu parler d'un scandale » ? Parce qu'on a parlé de ces budgets qui avaient été transmis au groupe « finances » qui travaillait sur la préparation de la fusion de commune. Alors croyez-vous vraiment qu'il y a une année, le Conseil communal a transmis un budget 2017 à ce groupe ? Mais pas du tout et le président du PLR, le conseiller communal en charge des finances et moi-même étions tous membres de cette

commission. Non ! Ils ont pris les budgets et les comptes précédents et simplement comme ceux-ci étaient basés sur des revenus fiscaux à hauteur de 69 et sachant qu'on devait passer à 73, ces revenus, dans le budget 2017, ont été corrigés. Mais il n'y a pas eu de budget transmis ou d'usurpation de pouvoir de la part du Conseil communal. Vous ne pouvez pas vous sentir mal à l'aise ce soir parce que l'on vous a trahi, pas du tout. C'était des choses tout à fait connues qui ont été reprises par ce groupe de travail simplement indexées à un coefficient fiscal de 73 pts celui qui devait prévaloir pour 2017 selon toute vraisemblance. Alors calmons un petit peu le jeu ! Ce soir, nous espérons, le groupe socialiste, que nous aurons ce budget qui permettra à la commune de bien passer cette année. Et puis, au final, je vous rappelle quand même que si les comptes 2017 de la commune de Bevaix devaient s'avérer positifs, puisqu'aujourd'hui on les prévoit un petit peu négatifs, c'est de l'argent qui entrera finalement dans cette nouvelle commune de La Grande Béroche et savez-vous quel est le plus gros investissement que cette commune a déjà en ligne de mire ? C'est la grande salle de Bevaix. Donc ça nous reviendra. ».

M. S. Comtesse informe que l'Entente Bevaisanne suivra le groupement politique du PLR pour la votation du budget.

M. L. Comtesse prend la parole « Pour refaire un budget sur deux mois, je pense que le Conseil communal pourrait s'abstenir de prendre des frais au niveau salarial, parce que pour nous redonner en deux mois le même budget, ça ne vaut pas la peine qu'il soit payé. Nous avons eu des séances qui ont été annulées pendant deux mois. J'ai 4 séances qui étaient prévues qui ont été annulées et on ne touche rien. On a tout abandonné, on a abandonné les travaux, on a abandonné des budgets et je pense qu'il pourrait faire un effort à ce niveau-là ».

M. H. Assumani passe au vote du budget.

Les questeurs, Mme S. Pantillon et M. M. Ignoto, calculent 11 voix pour.

M. Th. Rothen intervient et informe que le compte n'est pas juste.

M. H. Assumani demande aux questeurs de recompter et ils arrivent à un total de 12 voix pour. Il n'y a aucune voix contre mais 12 abstentions.

M. Th. Rothen demande une motion d'ordre et précise que les décomptes ne se font pas à la majorité absolue mais à la majorité simple. Il y a 12 voix pour et 0 voix contre. Les 12 abstentions sont un contrôle.

M. H. Assumani informe que le budget est accepté à 12 voix sans oppositions avec 12 abstentions.

#### **4. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Ph. Bourgeois, démissionnaire**

Le groupe PLR, par l'intermédiaire de M. Y. Steiner, présente M. P. A. Baillod qui reprendra le poste de M. Ph. Bourgeois, pas en tant que président mais en tant que membre de la commission des finances et propose de lui faire un accueil chaleureux. Il est élu par acclamation.

#### **5. Informations du Conseil communal**

M. L. Tacher informe que les travaux du centre médical arrivent à terme, ils sont à bout touchant et dans les temps. Pour inaugurer le centre, plusieurs manifestations sont prévues. La première d'entre elles est adressée au Conseil général. Le Conseil communal prie donc de prendre note de son invitation le vendredi 31 mars à 18h. Il s'agira d'une visite des lieux, suivie d'un apéritif auquel seront aussi conviés certains employés de la commune, les plus impliqués dans ce projet.

M. F. Despland demande s'il y aura assez de places parc pour les invités.

M. L. Tacher répond qu'ils ont calculé qu'ils allaient venir à pied.

M. P. Ponci demande si quelque chose est prévu pour cacher la « verrue » qui se trouve devant ce centre médical sensationnel et très bien fait. Il serait pour lui préférable de cacher cela pour les gens qui se rendront au centre.

M. H. Assumani intervient et rappelle qu'ils sont au point 5 « Informations du Conseil communal », les questions viendront donc au point suivant.

M. Th. Rothen demande toutefois s'il y a des dates pour les prochaines séances du Conseil général.

M. G. Bertschi répond, qu'à sa connaissance, lors du dernier Conseil général, une date avait été mentionnée mais il ne la connaît pas par cœur et se renseignera auprès de l'administrateur.

M. N. Pfund informe qu'en effet la date du 20 février avait été communiquée lors de la dernière séance mais cette date tombe. La prochaine séance est le 27 mars 2017 et les autres dates seront communiquées ultérieurement.

M. G. Bertschi confirme que les dates seront donc transmises prochainement et explique qu'il y a quelques problèmes de coordination avec les éventuelles sessions des nouvelles autorités.

## **6. Divers et questions écrites**

M. G. Bertschi informe avoir reçu une question écrite avant la séance portant sur les dates des élections du prochain Conseil général. Actuellement, l'élection a été planifiée pour le 21 mai 2017 en accord avec les autres communes. Cette date a été retenue par la Chancellerie ; toutefois, la commune est en attente de sa confirmation pour l'autorisation d'organiser ces élections à cette date. Il n'y a pas encore eu de réponse mais M. G. Bertschi ne voit pas de raison objective pour qu'ils disent non, c'est en même temps qu'une votation fédérale. Cela signifie en clair que les listes des candidats au Conseil général de La Grande Béroche devront être déposées deux mois avant. Il ne peut pas donner de date exacte aujourd'hui mais aux environs de mi-mars. Ensuite, dès que les nouvelles autorités seront nommées, il est prévu de convoquer une première session constitutive du Conseil général de La Grande Béroche. Il faut cependant se rappeler qu'au préalable le résultat des élections doit faire l'objet d'une publication dans la Feuille officielle qui paraîtra le 26 mai. Il y aura ensuite un délai de recours de quelques jours et également le délai de convocation des autorités. La tradition est que la convocation se fasse au moins 15 jours à l'avance, ce qui signifie certainement que la première séance constitutive du Conseil général de La Grande Béroche aura lieu le 15 ou le 22 juin. Il espère avoir répondu à la deuxième partie de la question de M. A. Shah et laisse la parole à M. L. Tacher pour répondre à la première partie.

M. L. Tacher informe que, du fait que la question écrite leur soit parvenue particulièrement tard cet après-midi, le Conseil communal a décidé d'y répondre de manière circonstanciée la prochaine fois avec une précision qui égalera le caractère tardif de la question.

M. H. Assumani rappelle la question précédemment posée par M. P. Ponci.

M. L. Tacher remercie le président pour son rappel et propose d'installer une cloison en bois pour cacher cela.

M. S. Comtesse a constaté qu'à la rue Alfred-Borel, le dernier bout du trottoir, environ 10 m, manque.

Mme F. Nater informe que dans le cadre des travaux de finition du chemin Alfred-Borel, il y avait également la nécessité de revoir l'inclinaison du trottoir et son fondement à la hauteur du Moulin. Quand les conditions météorologiques le permettront, ces travaux pourront être terminés et le trottoir finalisé. Elle précise que cela fait partie des travaux de finition qui entrent encore dans le crédit.

M. S. Comtesse la remercie pour la réponse.

La parole n'étant plus demandée, M. H. Assumani lève la séance à 20h30.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Hassan Assumani

La secrétaire,  
Michèle Tenot Nicati

Bevaix, le 27 mars 2017

Bevaix, le 27 mars 2017



**Procès-verbal de la séance du lundi 27 mars 2017 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.
3. Demande de crédit de Fr. 105'000.- relative à la mise en passe des bâtiments communaux.
4. Demande de crédit de Fr. 50'000.- relative au réaménagement de la place jeux de l'espace ludique.
5. Demande de crédit de Fr. 50'000.- pour une étude de plan de circulation, de parcage et de signalisation.
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au projet de salle polyvalente.
7. Modification partielle des plans et règlement d'aménagement communal dans les secteurs « Le Moulin » et « Plan-Jacot » pour le projet Nagaïa.
8. Création d'un plan spécial pour l'aménagement d'une décharge contrôlée pour matériaux d'excavation non pollués dans le secteur « Les Vernets ».
9. Résolution de M. B. Perregaux relative aux gens du voyage dans le canton de Neuchâtel.
10. Informations du Conseil communal.
11. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. H. Assumani, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

M. H. Assumani annonce les démissions du Conseil général de Mme Laurence Borel Storz et M. Christian Studer.

Mmes Florence Nater et Sandra Berger, MM. Nicolas Stucki, Laurent Tacher et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

Mme Sera Pantillon et M. Maximilien Ignoto fonctionnent comme questeurs.

### **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 26 conseillers généraux. MM. Dimitri De Marco et Pierre Alfred Baillod sont excusés.

### **2. Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017**

M. Y. Steiner intervient et précise qu'au point 4 du procès-verbal, il s'agit de l'Entente bevaisanne qui présente M. P. A. Baillod et non le groupe PLR.

Mis au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Demande de crédit de Fr. 105'000.- relative à la mise en passe des bâtiments communaux**

La parole est donnée à M. L. Tacher pour présenter le dossier.

M. L. Tacher informe que c'est la 3<sup>ème</sup> fois que cet objet est soumis au Conseil général.

Les clés pour le système de fermeture actuel ne sont désormais plus fabriquées. Aujourd'hui, si une personne perd sa clé ou s'il y a un nouveau collaborateur, il n'est plus possible de fournir une nouvelle clé. Il y a donc une nécessité et une certaine responsabilité à s'occuper de ce sujet.

C'est un objet typiquement « Grande Béroche », fédérateur. Ce qui n'a pas été indiqué dans le document présenté, c'est qu'à Bevaix, le système de clés est particulièrement obsolète. Cela signifie que si d'aventure cette décision et ces travaux sont remis à la prochaine législature de La Grande Béroche, il n'y a aucune garantie que ce soit une priorité.

Avec ces clés, il est possible d'attendre 6 mois, mais la responsabilité du Conseil communal ainsi que celle du Conseil général est de ne pas prendre le risque que pendant 2 ans ou 3 ans, cet objet ne soit pas remis sur le métier. M. Tacher indique également, sans vouloir mettre une pression exagérée, qu'il y a eu dans une commune voisine des soucis de sécurité avec le réservoir d'eau et avec l'école. Même si ce sont des dépenses dont la commune se passerait bien, il faut assurer la sécurité de ces installations et au vu de la nouvelle technique, il faut le faire maintenant. Le système choisi par Bevaix est tout à fait souhaitable et nécessaire et il fera probablement un déclic dans les autres communes. Le Conseil communal demande donc d'accepter ce crédit aujourd'hui.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité et la parole est donnée aux représentants des groupes.

M. B. Perregaux explique que le groupe socialiste a étudié ce rapport, en a discuté et l'accepte. Les arguments développés, en particulier le fait que l'on ne puisse plus trouver, depuis cette année 2017, des pièces de rechange au système actuellement en place, les a convaincus. Le fait que plusieurs offres aient été demandées, comparées et qu'un choix ait été fait, également.

Un point cependant les a laissés quelque peu perplexes et il s'agit du fait que dans le système retenu, les batteries soient incorporées aux portes et non pas aux clés elles-mêmes. En cas de décharge des piles, même si un système de clignotant le signale, il faudra être présent devant cette porte pour le constater, alors que si la pile est dans la clé, l'utilisateur en sera immédiatement conscient. Le groupe remercie le Conseil communal de bien vouloir les éclairer sur ce point avant de voter ce crédit.

La parole est ensuite donnée à Mme S. Pantillon qui informe que le groupe des Verts a pris connaissance avec intérêt du rapport concernant la mise en passe des bâtiments communaux. Il est nécessaire que les bâtiments communaux soient sécurisés. En cas de perte ou de vol de clés, le retrait du marché du modèle KESO 1000 ne permet plus de remplacer les clés et les cylindres comme c'était le cas jusqu'à présent. Certes, il s'agit d'une somme conséquente mais elle leur semble pertinente afin de simplifier la gestion des accès aux bâtiments communaux. Les Verts acceptent donc le budget demandé. Cependant en lisant le rapport, il leur est venu une question qui est la suivante : Quel sera le prix d'une clé de remplacement ?

M. P. Ponci informe que le groupe PLR accepte ce crédit. Toutefois à la condition que l'installation des passes puisse être étendue aux villages de la Béroche et qu'une garantie de 10 ans puisse être assurée d'ici à l'extension du réseau de fermeture à l'ensemble de La Grande Béroche.

L'Entente bevaisanne, par la voix de M. Y. Steiner, accepte cette demande de crédit. En effet, il est important de sécuriser les accès à tous les bâtiments. D'autant plus le réservoir si quelqu'un venait à mettre quelque chose dedans. Le groupe pense qu'il est important de sécuriser

l'ensemble des bâtiments et de pouvoir regarder avec La Grande Béroche pour qu'une harmonisation de l'ensemble soit réalisée.

La parole n'étant plus demandée par les représentants des groupes, elle est donnée à M. L. Tacher.

M. L. Tacher explique que l'alternative technique est d'électrifier les portes elles-mêmes mais à ce moment-là, il s'agit d'une autre catégorie beaucoup plus performante mais infiniment plus chère. Il n'a toutefois pas connaissance d'un système où l'énergie est fournie par la clé. Le raisonnement du Conseil communal était simple : il y a un minimum de maintenance à faire avec un remplacement des piles qui se compte en année. La gamme au-dessus n'est pas abordable pour la commune, mais la plupart des grandes organisations internationales ou autres communes fonctionnent avec ce système. Il faut avouer que c'est un domaine où la technique évolue tout le temps, donc le temps qu'une commande soit faite, l'offre est déjà obsolète. Le raisonnement était de s'aligner sur une grande marque comme KABA, avec un système qui est le plus répandu afin d'avoir les meilleures chances d'être dans le vent. Il n'y a pas zéro maintenance ; les piles doivent être changées périodiquement. Concernant le prix d'une clé, il y a deux éléments à prendre en compte. Il y a d'abord la clé mécanique, son prix est celui d'une clé ordinaire et il y a la pastille qui va avec, car sans cette pastille, la clé ne sert à rien. En effet, chaque dépositaire d'une de ces clés aura non seulement la clé mécanique qui sera la même pour tout le monde mais également une petite pastille qui, dès qu'elle s'approchera de la serrure, détectera la personne qui entre dans le bâtiment. Le système que la commune est en train d'abandonner a 50 ans. La garantie s'appelle « KABA » et évidemment que c'est le critère numéro 1 lors d'achats pareils. Ce qui est demandé avant tout c'est la fiabilité mais également de pouvoir, au fil des années, profiter des nouveaux développements technologiques. « Parler de garantie de 10 ans ce n'est pas assez, on parle de bénéficier de l'évolution de ces produits pendant des décennies. ».

Le président, M. H. Assumani, rappelle la question concernant l'harmonisation avec La Grande Béroche.

M. L. Tacher répond : « C'est le but, il suffit simplement de changer le cylindre, même pas la serrure ! On change le cylindre et elle est belle ! Il n'y aura qu'un seul système de gestion centralisé avec une maintenance qui sera légère, par un ordinateur. Les accès seront gérés par personne. Extension oui ! Evolution technique oui ! ».

M. Péter Contesse s'exprime à son tour : « Il est toujours difficile, comme conseiller général, d'aller dire que l'analyse aurait pu être faite différemment, parce que je pense que le travail qui a été fait a été bien fait. Néanmoins, une information n'est pas tout à fait exacte, le système de clé avec piles dans la clé existe. Diverses institutions dans le canton ont pris ce système pour des raisons de coûts. Malheureusement quelque soit le fabricant, les concessions dépendent beaucoup de la personne chez qui on s'adresse et effectivement, ceux qui présentent ce système avec la pile dans la clé ou dans la serrure ne sont pas les mêmes. ».

M. L. Tacher rappelle que le critère n°1 a été la marque et la proximité du distributeur. Chez KABA, il n'y a pas de piles dans les clés.

M. Th. Rothen confirme que c'est effectivement le 3<sup>ème</sup> rapport qu'ils reçoivent à ce sujet. Le premier rapport mentionnait un prix global de Fr. 65'000.-, le deuxième de Fr. 95'000.- et maintenant on est à Fr. 105'000.-. Il demande donc s'il y a une explication à cela ?

M. L. Tacher répond que tout augmente et qu'il ignore si les précédentes estimations tenaient compte d'une marge de manœuvre. Evidemment dans ces Fr. 105'000.-, la commune en a tenu compte. Sur le prix papier, l'offre est de Fr. 91'000.-, mais afin de ne pas devoir repasser devant le Conseil général, le montant a voté est donc de Fr. 105'000.-.

La parole n'est plus demandée, M. H. Assumani passe à la lecture de l'arrêté.

Mme M. Tenot Nicati lit l'arrêté et M. H. Assumani passe ensuite au vote.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée à l'unanimité.

#### **4. Demande de crédit de Fr. 50'000.- relative au réaménagement de la place jeux de l'espace ludique**

M. H. Assumani donne la parole à Mme S. Berger pour un bref exposé.

Mme S. Berger présente le dossier au moyen d'un PowerPoint et s'excuse tout d'abord pour le rapport très simple et peu informatif qui a été transmis mais qui, pour être dans l'agenda des prochaines séances du Conseil général, devait être présenté ce soir. En effet, le représentant de l'entreprise était indisponible pour fournir les dossiers plus rapidement.

M. H. Assumani passe au vote de l'entrée en matière.

La parole est demandée par M. Th. Rothen : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, évidemment l'ordre des choses fait qu'une demande de renvoi et un refus d'entrée en matière sont particuliers parce qu'on reçoit une partie des éléments qui font partie, quelque part, de ce qui devrait être dans notre rapport et ce que nous n'avons pas eu. Le groupe socialiste s'oppose à l'entrée en matière pour cette demande de crédit. N'allez pas penser que nous sommes opposés au principe d'entretenir, de rénover, de remplacer, voire de compléter les jeux qui sont mis à disposition. Bien au contraire ! Ce qui nous contrarie fortement, c'est de recevoir un rapport contenant en tout et pour tout 13 lignes de texte pour justifier une demande de crédit de Fr. 50'000.-. Ce rapport fait état d'une approbation de la commission Sports-loisirs-culture, commission qui s'est bien prononcée sur le principe du projet mais sans voir le rapport. Si la cheffe du dicastère avait pris la peine d'y présenter un projet de rapport, nos membres auraient peut-être pu lui faire remarquer que c'était un peu succinct. Le groupe socialiste pourrait faire confiance à la commission et au Conseil communal pour lui permettre de dépenser la somme prévue avec toute la rigueur nécessaire. Toutefois le proverbe dit : « un chat échaudé craint l'eau froide ». Souvenez-vous, il n'y a pas si longtemps, nous avons accepté une demande de crédit similaire en vue de rénover les places de jeux du P'tit Matou et de la Trinquette. Nous, le groupe socialiste, avons déjà mis en doute le contenu du rapport. Nous avons proposé son renvoi en commission, qui a été refusé par 14 contre 12 voix et le rapport a finalement été accepté en toute confiance par 17 voix contre 3. Le résultat fut au-delà de toute imagination, avec un morne dallage à la Trinquette et, quelque temps après, une demande de crédit supplémentaire pour essayer de corriger le tir. Dans le présent rapport, il est fait mention de normes BPA « ça me fait froid dans le dos, je vois un dallage au milieu de la forêt, je n'espère pas », d'éléments achetés, de bois et de travail fourni par le service forestier. Le rapport ne dit pas comment les Fr. 50'000.- seront utilisés ni même si les prestations du service forestier sont comprises dans ce montant ou si elles sont en plus. Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de ne pas entrer en matière afin de permettre au Conseil communal de préciser ses intentions dans un rapport plus circonstancié et détaillant la nature des travaux envisagés avec leurs coûts respectifs. C'est le minimum des choses, à notre avis, d'avoir un rapport complet pour pouvoir se prononcer sur une demande de crédit de Fr. 50'000.-. ».

La parole est ensuite donnée à M. A. Shah : « Le groupe des Verts s'oppose également à l'entrée en matière, de fait dans la dernière séance de la commission Sports-loisirs-culture, je lis le procès-verbal : « Dans l'ensemble, sans votation, l'idée d'avoir une place dans l'esprit « nature » a été bien accueillie par les membres de la commission. Pour la prochaine séance, il n'est pas prévu d'avoir un projet définitif mais d'obtenir le plus d'informations possible. ». Nous sommes toujours en train d'obtenir plus d'informations et je pense qu'avant d'entrer en matière, on doit avoir un projet complet qui passe d'abord dans la commission et après au Conseil général. Pour le principe d'infrastructure et de tout ce qui a été énoncé, nous nous opposons à en discuter maintenant sur des bases incorrectes. ».

Mise au vote, l'entrée en matière est refusée par 14 voix contre 10.

#### **5. Demande de crédit de Fr. 50'000.- pour une étude de plan de circulation, de parage et de signalisation**

La parole est donnée à M. N. Stucki pour présenter ce point.

M. N. Stucki rappelle que cette étude est un point qui avait été annoncé dans le cadre du budget des investissements dans lequel un montant de respectivement Fr. 50'000.-, Fr. 100'000.- et Fr. 150'000.- était prévu. D'une part pour revoir la question du parage au centre du village et également la circulation. Compte tenu des différents projets de construction qui sont en cours, cela risque d'engendrer des problèmes de circulation au sein du village.



Le Conseil communal avait également promis de faire un rapport, un projet et une étude suite à l'initiative « Bevaix village vivant » dans laquelle il était inscrit que l'ensemble du Conseil communal proposait de rejeter cette dernière, tout en précisant clairement que si elle était refusée par le peuple, le Conseil communal viendrait rapidement devant le Conseil général avec un rapport sur les circulations du village.

La première étape qui a été faite, et qui est en cours, est de mettre en place une zone bleue à l'est de la grande salle et de la contrôler régulièrement. Ceci afin de permettre de faire respirer le centre du village, en particulier le parage pour les commerces. Qui dit « zone bleue » dit « contrôles ». Il sera annoncé à la population que des contrôles seront réalisés dans cette zone. M. N. Stucki profite par la même occasion d'informer qu'un deuxième ASP, qui viendra en renfort à M. Fasnacht, a été engagé. La commune dispose donc de moyens pour procéder à ces contrôles.

A la suite de ça, différentes questions se sont posées. La commission de sécurité en a discuté et un inventaire a été établi sur les différents problèmes de sécurité au sein du village ; il ne va pas tous les citer. La commune va essayer de faire d'une pierre deux coups c'est-à-dire de gérer les problèmes de sécurité, les problèmes de parage et les problèmes de circulation dans la même enquête. Il est évident que la commission de sécurité sera consultée et que l'enquête sera présentée au mandataire afin qu'il puisse faire valoir ses prorogatifs par rapport aux endroits qu'il juge dangereux au village. Le premier pas pour la commune est donc cette étude, ils ne sont pas des professionnels, ils sont profanes en matière de circulation routière et une telle étude dépassait, au niveau urbanistique, les compétences de l'ASP. En effet, placer un sens unique ou un sens interdit n'est pas de son ressort. La commune a besoin de recourir à un expert externe et qui soit professionnel dans ce domaine. Un certain nombre d'offres a été demandé et seules deux sont revenues, la commune a donc opté pour la meilleure d'entre elles. Enfin, il reste à disposition pour répondre aux questions.

M. H. Assumani passe au vote de l'entrée en matière et demande si quelqu'un s'y oppose.

M. T. Egger demande la parole et informe que le groupe socialiste refuse l'entrée en matière pour une étude de plan de circulation. Ils sont tout à fait conscients que l'étude de circulation est essentielle, notamment à cause du centre médical et des futures zones qui vont être construites. Ils ne sont donc pas opposés à l'étude mais plutôt à la zone d'étude, qui se limite, selon le plan fourni, à une zone située au sud de la route cantonale. Cette zone ne tient pas compte de la grande salle actuelle et de son parking, ni du Closel et ni des places de parc à proximité de la gare. Selon eux, cette zone d'étude doit être élargie pour répondre à la problématique globale de circulation et du parage au sein du village de Bevaix.

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 16 voix contre 8.

M. H. Assumani laisse la parole aux groupes.

M. A. Shah informe que les Verts approuvent entièrement le crédit demandé par le Conseil communal et qu'ils jugent peut-être même un peu bas pour l'étude qui doit être faite. Car l'étude ne doit pas se limiter au parage pour des questions de sécurité, l'étude doit être plus générale.

Les Verts formulent pourtant la demande que le bureau d'ingénieurs chargé de mener cette étude soit choisi avec beaucoup de soin et pas seulement selon des critères financiers. Il est important que le Conseil communal regarde en détail le type de solutions proposées dans le passé par le bureau et si cela plait à la commune. De fait, il ne s'agit pas de faire une étude rapide qui regarde juste les besoins immédiats et imminents du village en termes de circulation et de parage. Il s'agit de faire une étude qui vise une planification à long terme et qui tient tout spécialement compte des aspects suivants :

- 1) La future qualité de vie dans le village.
- 2) La possibilité pour développer non seulement des routes mais davantage aussi des chemins pour piétons et des pistes cyclables.
- 3) L'impact que les modifications proposées vont avoir sur l'environnement naturel, vu que ce dernier est un des atouts majeurs du village.
- 4) L'augmentation d'attractivité pour les transports publics, et notamment pour le bus des TN qui dessert actuellement le village et une grande partie de la Béroche.

Les Verts suggèrent que le Conseil communal soumette le choix de ce bureau, non seulement à la commission de sécurité, mais aussi à la commission d'urbanisme.

M. M. Altermatt informe que le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal et l'acceptera en principe. Il y a une certaine logique que la circulation et le stationnement soient considérés lors de développement de nouvelles zones d'habitations et industrielles. Comme mentionné dans l'introduction de ce rapport, chaque appartement doit avoir une place de parc, mais en même temps la loi actuelle limite les places de parc et les places de garage à une seule par appartement, ce qui est unique en Suisse. Partout on parle d'un minimum mais jamais d'un maximum et le minimum est souvent 1 et demi et pas seulement 1 par appartement. La loi est absolument absurde et principalement responsable du problème de parcage sauvage dans les rues et l'occupation des places à courte durée pour du stationnement permanent. Un ménage dans une commune, en dehors de la périphérie comme Bevaix, possède aujourd'hui en moyenne plus d'un véhicule. Dans ce calcul, les visiteurs qui viennent en voiture ne sont pas encore compris. Les clients des commerçants villageois ne trouvent plus de place de parc dans une distance acceptable et finissent par faire leurs achats ailleurs. Sans client, pas de commerces et un village sans commerce, c'est un village mort. La loi étant comme elle est actuellement, la commune devrait donc s'organiser en conséquence, mais il semble que les Conseils communaux ont particulièrement du mal avec le sujet du parcage à Bevaix car c'est un problème qui persiste depuis de nombreuses années même depuis plusieurs législatures. Pour cette raison, le groupe PLR a élaboré un petit catalogue de mesures qui permettrait de détendre la situation immédiatement. Le PLR, dans sa grande majorité, soumettrait, si le Conseil communal le mettait au menu, d'abord aux commissions concernées et ensuite au Conseil général.

1. Mettre en place des horodateurs, rendre les places de parc au centre du village y compris la place de la grande salle et la place du centre médical payantes et les limiter à 60 minutes, grande salle et centre médicale : 90 minutes, possibilité de régime spécial pendant les fêtes ou d'autres événements ou le Conseil communal déciderait.
2. Création de zones bleues en dehors du centre.
3. Instaurer le système de macaron payant pour les riverains dans les zones bleues ; les habitants dans les localités doivent aussi payer leurs places de parc, il n'y a donc pas de raison que les places publiques soient entièrement gratuites.
4. Macarons payants aussi pour les profs du collège du P'tit Matou et les employés communaux.
5. Contrôles systématiques par l'agent de sécurité.

Toutes ces mesures ne sont pas chères mais efficaces et elles peuvent être mises en place rapidement surtout dans le centre du village. Le groupe PLR espère que ces réflexions ne tombent pas dans l'oreille d'un sourd et que le Conseil communal passe rapidement aux actes.

M. Y. Steiner informe que l'Entente bevaissane accepte cette demande de crédit. En effet, vu le problème de parcage constaté au centre du village et pour les futures constructions qui vont se faire, il est nécessaire d'établir un nouveau plan de circulation et un nouveau plan parcage. Ceci afin de redynamiser le centre du village, pour faire vivre les commerces et pour qu'il n'y ait plus de problème de parcage.

M. Th. Rothen s'exprime : « Quelque part on se rejoint parfaitement sur l'analyse qui est faite puisque le PLR fait des propositions sur un plan de parcage communal, l'Entente dit aussi qu'il y a nécessité d'avoir un plan de parcage et nous disons que le projet qui est proposé semble limiter l'étude sur le parcage au sud de la route cantonale et pas au nord, pas la Maison de commune pas la grande de salle ni même l'espace vert au-dessus de la ligne du chemin de fer qui pourrait être utilisé comme zone de délestage pour des parcs de plus longue durée. Toutes ces choses-là ne seraient pas incluses dans cette étude pour laquelle nous allons voter. Alors dans la mesure où nous confions un mandat à un bureau d'ingénieurs pour qu'il étudie le parcage à Bevaix, autant qu'il le fasse sur toute la surface. Ça me paraît un petit peu plus réaliste. Et on répondra ainsi à vos souhaits et pas seulement à quelques petits problèmes du côté de la rue des Clos, des Murdines qui ne sont quand même pas les principaux de Bevaix, même si pour des questions de sécurité et d'accès pour les véhicules, ça peut poser un problème grave. Nous demandons un élargissement de l'étude. Finalement, on est tous d'accord sauf qu'on va voter un crédit qui sera insuffisant pour ça et il faut juste en avoir conscience. Maintenant, tout autre sujet, puisqu'on parle de la volonté de prôner la mobilité douce en limitant le nombre de places de parc. Est-ce que le Conseil communal a les moyens de connaître le nombre de véhicules qui sont immatriculés en jeu de plaque unique pour deux véhicules ? Parce que rien que dans mon quartier, je peux compter une dizaine de voitures qui occupent des places privées et qui n'ont pas de plaque, car ce sont des plaques interchangeable, ce qui est parfaitement légal mais ce qui veut dire que celui qui a mis sur sa place privée un véhicule sans plaque, il parque sur le domaine public. Donc voilà encore une autre raison de resserrer, mais là nous n'y pourrons

guère, sauf peut-être d'alerter nos députés et que les conditions d'octroi du double jeu de plaque se durcisse un peu. ».

M. N. Stucki confirme que les solutions proposées par le PLR sont intelligentes et poussent à réfléchir. C'est justement le but d'une telle étude, de pouvoir trouver un compromis entre toutes les solutions évoquées. Il affirme qu'une zone bleue c'est une bonne idée, par contre, les horodateurs sont très chers et doivent être entretenus, une maintenance et un relevage doit être faits régulièrement, ce qui demande donc du travail supplémentaire. La question des macarons est aussi un point qui peut être soumis, les personnes externes à la commune paieraient un macaron plus cher que les Bevaisans, il y a en effet plein de possibilités et de solutions et c'est justement cette étude qui devra y répondre. Il tient à préciser que toutes les propositions qui sont faites sont des propositions intéressantes et elles seront écoutées.

Concernant l'étendue de l'étude, sur le document remis, il est mentionné les zones sur lesquelles il y a des projets de construction en cours, certains frappés par des oppositions ou par des études en rapport au taux d'aménagement. C'est la question sur la circulation qui est envisagée par ce plan. Le problème de parcage, la commune en est consciente et est déjà en possession d'un inventaire sur les problèmes de parcage dans le village. M. N. Stucki confirme que l'intention est bien d'inclure à cette étude l'ensemble des questions de parcage au village.

Mme F. Nater s'exprime à son tour : « Quand bien même j'ai toujours beaucoup de respect pour les propositions des groupes politiques, j'aimerais juste faire une intervention sur ce qui vient d'être dit. Dans l'idéal, moi aussi je partage l'idée de pouvoir figer dans le marbre une vision d'ensemble sur la circulation, le parcage et tous les problèmes liés à la signalisation et au flux des véhicules dans le village. Mais à un moment donné, on doit aussi se poser la question, quand on vise un gâteau trop grand, il finit par être indigeste. Je pense que là on a quand même identifié une zone qui a des problèmes imminents. Samedi, on inaugure le centre médical, il va y avoir une recrudescence de trafic, il faut qu'on s'occupe de ça rapidement. On a différents projets de construction sur la route des Chapons-des-Prés, alors, pour l'instant, en l'absence d'une étude sur cette zone-là, on fait des petits bouts de trottoir. On n'est pas tout à fait convaincu au final qu'on fera un trottoir à cet endroit-là donc il y a de réelles préoccupations et c'est cette zone-là qui doit effectivement être étudiée. A ma connaissance, le rapport ne dit pas que c'est l'étude de l'ensemble des problématiques de circulation et parcage dans le village. Cette étude ne dit pas qu'à un moment donné, il n'y aura pas une autre zone qui devra être également étudiée de façon plus approfondie. Mais là, sincèrement, on a des problèmes immédiats et je pense qu'il en va vraiment aussi de la sécurité des citoyens de ce village et de nos futurs concitoyens de La Grande Béroche qui viendront par exemple au nouveau centre médical. ».

La parole n'est plus demandée, M. H. Assumani passe à la lecture de l'arrêté.

Mme M. Tenot Nicati lit l'arrêté et M. H. Assumani passe ensuite au vote.

Mise au vote, la demande de crédit est acceptée par 19 voix contre 4.

## **6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au projet de salle polyvalente**

M. H. Assumani donne la parole au conseiller communal, M. L. Tacher, pour une brève explication : « Je sors de ma boîte car c'est un sujet grave ! Quand je suis arrivé au Conseil communal, le Closel on osait à peine en parler, c'était le sujet qui fâche, c'était un problème et c'en est un. Ce que nous venons vous dire aujourd'hui, c'est qu'on va sortir de là et on va recommencer. Ça semble paradoxal mais la circonstance est la suivante : pour La Grande Béroche, les projets qui sont en cours aujourd'hui doivent être poursuivis. Ce que nous voulons vous demander ce n'est pas du tout d'arrêter les projets concernant la grande salle et le Closel mais de les reformater. Pour les reformater et repartir sur des bases saines, parce que tout le monde a vu c'est déprimant et on ne peut pas continuer dans la voie qui a été empruntée jusqu'à là. Sans vouloir utiliser des grands mots, je crois qu'on doit avoir le courage de dire on arrête avec ça mais on repart sur autre chose. Il ne s'agit pas d'arrêter le projet parce qu'à ce moment-là La Grande Béroche ne serait plus tenue d'y donner suite. On veut continuer mais simplement on est conscient qu'on est parti sur un budget qui nous dépasse et auquel on ne pourra pas faire face. Ce projet doit être modifié profondément. C'est quelque chose qui est un peu délicat parce que finalement notre demande c'est de dire « oui on arrête, on donne une chance au suivant ». Il a été décidé de faire les choses en deux temps. Aujourd'hui ce qui est demandé, c'est que vous acceptiez qu'on arrête le format actuel et lors de la prochaine séance, nous viendrons avec des projets pour redémarrer. C'est plus propre de sortir de l'ornière aujourd'hui et de revenir sainement la prochaine fois. ».

L'entrée en matière est acceptée, M. H. Assumani donne la parole à M. Péter Contesse qui informe que dans certaines circonstances, il est nécessaire de reculer pour mieux sauter, c'est le choix du Conseil communal et le groupe socialiste approuve cette décision. En conséquence, ils soutiendront la proposition d'arrêter officiellement le projet en cours, mais attendent avec impatience la prochaine séance pour connaître la vision de la nouvelle grande salle qui reste indispensable dans la nouvelle Grande Béroche. Le groupe demande si le Conseil communal peut, en l'état actuel, les renseigner sur les éventuels coûts d'interruption du mandat d'architecte ? Une nouvelle vision a besoin de temps pour se réaliser surtout avec un système démocratique, il est donc difficile de connaître quand le village utilisera sa nouvelle grande salle. Néanmoins aujourd'hui, la grande salle est utilisée de manière régulière mais sans possibilité de servir des repas pour un groupe relativement important, puisque les éléments défectueux de la cuisine ont été supprimés, sauf erreur, il y a environ deux ans. Vu la réalisation incertaine surtout le délai de réalisation, ne serait-il pas judicieux de réfléchir à une rénovation légère de la cuisine actuelle et quel en serait le coût ? Le groupe remercie le Conseil communal de prendre en compte leurs questions et d'y répondre si possible lors de la prochaine séance.

Mme V. Pantillon informe que les Verts regrettent que le projet de la grande salle prenne fin de cette manière même s'ils comprennent la position du Conseil communal. En effet, il n'est pas possible de conserver un projet qui est en décalage total avec la réalité financière. Ils peuvent toutefois s'interroger sur la manière dont ce dossier a été traité. Comment est-ce possible qu'un tel malentendu ait pu se produire ? Ils espèrent que le Conseil communal aura tiré des leçons de cette affaire afin que cela ne puisse plus se reproduire. Ils espèrent également qu'avec La Grande Béroche, un Conseil communal semi-professionnel et une administration plus spécialisée, que le suivi de ces gros projets pour la commune seront traités avec plus de sérieux. Le groupe demande si le Conseil communal a fait le calcul du montant total dépensé dans ce dossier ? D'après les informations dont ils disposent, même si sur le crédit de Fr. 490'000.- seuls Fr. 122'000.- ont été dépensés, un montant de Fr. 17'000.- avait été voté au Conseil général en septembre 2008 pour une étude de faisabilité de rénovation pour le remplacement de la grande salle et pour le concours un montant de Fr. 200'000.- en octobre 2012. Cela représente un montant total de Fr. 339'000.- dépensés d'après leurs chiffres. Les Verts accepteront donc l'abandon de ce projet et ont reçu avec satisfaction la communication du Conseil communal qui souhaite donc revenir avec des idées, encore pendant, cette législature.

M. D. Pelluet s'exprime : « Il ne sera pas nécessaire finalement d'en dire beaucoup au sujet de ce qui nous est présenté ici ce soir par le Conseil communal, concernant le projet de la salle polyvalente. La cause a été entendue de longue date au sein du groupe PLR et seul un arrêt immédiat du projet nous convient, c'est pourquoi nous acceptons, volontiers, enfin, l'officialisation de cet arrêt. Le groupe PLR votera pour l'arrêt du projet de la grande salle et attend une nouvelle proposition, que nous souhaiterions empreinte de bon sens, à l'écoute des demandes du PLR et utilisatrice des ressources des compétences locales. ».

M. S. Comtesse informe que l'Entente bevaissanne soutiendra les conseillers communaux pour l'arrêt du projet de la grande salle.

M. H. Assumani passe au vote et demande qui accepte le rapport du Conseil communal relatif au projet de la salle polyvalente. Le rapport est accepté par 25 voix.

## **7. Modification partielle des plans et règlement d'aménagement communal dans les secteurs « Le Moulin » et « Plan-Jacot » pour le projet Nagaïa**

M. H. Assumani donne la parole au conseiller communal, M. N. Stucki.

M. N. Stucki va présenter le sujet au moyen d'un PowerPoint mais il tient tout d'abord à préciser que le projet Nagaïa est un projet de longue date et que ce n'est pas ce projet lui-même qui sera présenté aujourd'hui mais la modification partielle du plan d'aménagement local de Bevaix entre autre la zone « Le Moulin » et « Plan-Jacot ». Il tient également à saluer la présence dans la salle de M. Yann Engel, directeur du tourisme neuchâtelois, et M. Nicolas Junod, ancien conseiller communal de Bevaix. Il précise que leur présence est une manière pour eux, même s'ils ne s'exprimeront pas, de montrer qu'ils se sont toujours montrés très favorable à ce projet, projet qui est donc soutenu par le canton mais également par le tourisme neuchâtelois. Ce projet a une envergure qui dépasse les limites communales, ce dernier touche la région et également le canton, il n'intéresse donc pas uniquement la commune de Bevaix. Les promoteurs ont cherché un endroit susceptible d'accueillir un tel projet et ont donc trouvé la zone du « Plan-Jacot ». Il continue ensuite sa présentation en se référant aux différents slides du PowerPoint.

Mme F. Nater intervient et complète la présentation de M. Stucki en saluant également la présence dans la salle des deux porteurs du projet, à qui elle estime qu'une certaine médaille de la ténacité pourrait leur être décernée, car ils ont tenu à ce projet. La commune aussi, mais évidemment que les étapes sont un peu plus longues que ce qui était souhaité. Le Conseil communal espère donc pouvoir compter sur le soutien du Conseil général pour un joli projet de développement touristique pour la commune de Bevaix et future commune de La Grande Béroche.

M. H. Assumani passe au vote de l'entrée en matière.

Mme V. Pantillon informe que les Verts s'opposent à l'entrée en matière mais demandent si le président souhaite d'abord voter l'entrée en matière.

M. Th. Rothen explique que le règlement communal prévoit un débat si l'entrée en matière est discutée, il y a donc un débat d'entrer en matière et évidemment s'il y a une proposition de refuser l'entrée en matière, le minimum est de savoir les motifs de cette opposition afin qu'on puisse voter en connaissance de cause.

Mme S. Pantillon s'exprime alors : « Le groupe des Verts a étudié le projet avec intérêt. Nous avons tout d'abord tous été séduits par celui-ci, projet innovateur et projet de la nature comme on en voit peu dans la région. Cependant, nous y voyons plusieurs problèmes. Premièrement, le changement de zone : la zone choisie pour la compensation de la zone agricole ne nous convient pas car il s'agit d'une zone qui est à l'ombre, de plus, tout près du périmètre bâti. On ne peut guère y faire plus que de faucher de l'herbe pour le fourrage ce qui se fait déjà actuellement. Deuxièmement, la distance qui sépare la forêt du gîte ne nous semble pas suffisante. Selon Pro Natura, le bosquet qui jouxte le gîte jouit d'une grande biodiversité, celui-ci serait dérangé par les activités humaines comme le bruit ou la lumière. Nous savons qu'une dérogation à la distance habituelle a été donnée par le SAT, cependant nous ne pensons pas que ce projet se veut respectueux de la nature et ne pourra l'être s'il se trouve aussi près de la forêt. Troisièmement, nous doutons que le photomontage figurant dans le dossier montre le réel impact des constructions même si les bâtisses sont sur pilotis, il faudra bétonner les piliers et éventuellement mettre des dalles pour les terrasses et aménager un chemin d'accès. Quatrièmement, même s'il s'agit de tourisme vert, nous doutons fort que les vacanciers viennent dans ces maisons en transports publics qui sont inexistantes à cet endroit ou en mobilité douce. Pour aller au Creux du Van ils se déplaceront également en voiture du moins en partie. On peut donc s'interroger sur la notion verte de ce tourisme. Une alternative que nous pourrions accepter serait le déplacement de l'implantation de ce complexe para-hôtelier au nord est de la parcelle 4786 ou l'impact de la forêt serait bien moindre. Finalement, je terminerais par dire que ce projet risque d'encourager ce genre de gîte qui constitue un mitage du territoire c'est-à-dire une perte de surface agricole de qualité et peuvent perturber le bien être des espèces animales proches de ceux-ci. Nous sommes bien conscients que le rôle du Conseil général n'est pas d'avaliser le projet Nagaïa lui-même mais de donner notre accord au changement de zone et à la modification du règlement d'aménagement. Cependant, nous ne pouvons pas accepter ces derniers en connaissance du projet prévu. De plus, une fois l'affectation de la zone changée, d'autres projets pourraient tout à fait voir le jour. Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le groupe des Verts va refuser le projet. ».

Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 19 voix contre 5.

La parole est donnée à M. B. Perregaux qui informe que le groupe socialiste a bien étudié aussi ce projet, le trouve tout à fait satisfaisant et s'en réjouit contrairement à leurs camarades du groupe des Verts. En effet, il pense que ce sera un plus pour le tourisme pour la localité de la future Grande Béroche et même plus loin dans tout le canton. Il se réjouit d'offrir ainsi à la population proche ou lointaine des gîtes et des endroits où elle pourra venir se ressourcer. Il est également satisfait d'avoir appris que le Conseil communal a pu s'entendre avec la locatrice des terres du Plan-Jacot qui, effectivement, n'avait pas été avertie de ce projet, n'avait pas été consultée par la commune ce qui est quand même un comble, mais que finalement le Conseil communal a pu rattraper cette bourde et a pu se mettre d'accord avec elle. Il est donc tout à fait conscient de l'intérêt de ce projet, encore faudra-t-il discuter de sa réalisation, mais maintenant le plan qui leur est proposé, les décisions qui sont à prendre ce soir, il les approuve et souhaite déjà bon vent à ce projet.

Par la voix de M. O. Brunner, le groupe PLR acceptera ce projet.

M. S. Comtesse explique que l'Entente bevaisanne laisse libre choix à ses membres de voter pour ou contre.

Mise au vote, la modification partielle des plans et règlement d'aménagement communal dans les secteurs « Le Moulin » et « Plan-Jacot » pour le projet Nagaïa est acceptée par 19 voix contre 6.

### **8. Création d'un plan spécial pour l'aménagement d'une décharge contrôlée pour matériaux d'excavation non pollués dans le secteur « Les Vernets »**

M. N. Stucki rappelle que la commune a déjà une décharge du même type, toutefois très discrète, le long du ruisseau de La Tuillière, vers l'Abbaye. C'est une décharge qui est très discrète car la commune a veillé à ce que les camions qui s'y rendent ne passent pas au travers du village ceci afin d'éviter tous risques pour les habitants et les enfants. Lorsque le Conseil communal a été approché par l'entreprise Duckert SA, il s'est bien entendu intéressé à ce projet, qui était très bien documenté. Une étude, faite par des professionnels du domaine, a également été présentée à l'appui du projet. Il tient à préciser que si ce projet n'arrive que maintenant devant le Conseil général, c'est parce que la commune ne pouvait pas accepter qu'il y ait deux décharges à Bevaix en même temps. La décharge actuelle est donc en phase de clôture et de remise en forme avec des cultures, c'est pourquoi il présente ce dossier ce soir. Il précise que la nouvelle décharge se situerait avant le garage Apollo et ceux qui ont prit la peine de s'arrêter et regarder ont pu constater que c'est une immense cuvette. Finalement, le comblement de cette cuvette permettra de remettre ce champ au même niveau que les champs avoisinants. Afin d'expliquer plus en détails le projet, il présente les différents slides du Powerpoint.

L'entrée en matière est acceptée, M. H. Assumani donne la parole aux groupes.

M. J. Lopes de Jesus prend la parole : « J'ai entendu que cette décharge a déjà rapporté un peu aux impôts, mais vous n'avez pas dit comment. On sait très bien qu'avec 500'000m<sup>3</sup>, le chiffre d'affaire va représenter grosso modo 10-12 millions de francs. Je ne suis pas du tout opposé à ce projet mais quand une décharge comme cela s'installe dans un autre canton, il touche, en moyenne, Fr. 5.- par m<sup>3</sup> d'impôt communal. Alors j'espère que la commune a l'intelligence de faire un pas, je ne sais pas peut-être Fr. 5.-, 4.50, 4.- ou même 3.50 mais au moins faire quelque chose sur 500'000m<sup>3</sup>. Si on prend 4.- le m<sup>3</sup>, ça fait 2 millions. Ça représente 4000 voyages de camions, ce qui veut dire que pour remplir cette décharge il faut compter 4000 voyages de camions avec 15m<sup>3</sup> en moyenne. J'espère que la commune a au moins l'audace de demander un petit impôt par m<sup>3</sup> car c'est de l'argent mérité pour la commune. ».

M. N. Stucki précise que ce n'est pas 500'000 m<sup>3</sup> mais environ 200'000 m<sup>3</sup>.

M. J. Lopes de Jesus intervient et confirme que les 500'000 m<sup>3</sup> sont inscrits dans le rapport.

M. N. Stucki reprend et explique qu'il s'agit de la capacité maximum. La commune touche bien quelque chose parce qu'il a été demandé à l'entreprise Duckert SA de domicilier la société exploitante à Bevaix et il y a là vraisemblablement un autre artifice fiscal qui pourrait être utilisé et c'est l'activité déployée sur l'état général des impôts à Bevaix.

M. J. Lopes de Jesus précise, pour information, que c'est les citoyens qui doivent payer ces impôts et non l'entreprise Duckert SA. L'entreprise Duckert SA va taxer son client.

M. N. Stucki confirme mais affirme que la commune touchera quand même quelque chose.

M. J. Lopes de Jesus : « On verra le résultat ! ».

M. L. Comtesse rejoint M. Lopes du parti « adverse » et ayant travaillé dans ce domaine, il a connaissance de la différence de ce qu'une entreprise, qui laissait les terres, a pu toucher il y a 4 ans en arrière par rapport à maintenant et ceci pour le même nombre de m<sup>3</sup>. Il estime que la commune doit faire un effort et demander quelque chose d'intéressant car c'est une chose qui rapporte. Il ne veut pas aller à l'encontre de ce qui a été dit, 4.- c'est bien mais pour lui Fr. 7.- c'est mieux. Il demande ensuite où seront stockés les matériaux « horizon a » et « horizon b » ? Car en effet, il n'est pas possible de stocker ces derniers sur le départ de la décharge.

M. N. Stucki répond qu'ils n'en sont pas encore à ce stade-là et qu'ils sont simplement en train d'établir un plan d'affectation. C'est donc des points qui se régleront plus tard.

M. L. Comtesse acquiesce mais demande où la commune a prévu de les stocker ?

M. N. Stucki explique qu'il n'est pas en mesure de répondre à cette question car il l'ignore et qu'il n'est pas un professionnel des décharges. Il rappelle que ce projet a été validé par les différents services de l'Etat, qui se sont penchés sur la question et qui ont confirmé que les choses étaient

en ordre. Il imagine qu'une solution a été trouvée pour faire les choses en ordre mais la commune n'est qu'à l'établissement du plan d'affectation spéciale, le reste devra faire l'objet d'un permis de construire.

M. O. Brunner informe que le groupe PLR acceptera ce projet.

Mme M. Tenot Nicati s'exprime pour la prise de position des Verts : « Un peu fortuitement, le groupe des Verts a appris qu'une séance d'information été organisée à l'attention de la population pour présenter ce projet de décharge contrôlée aux Vernets. Nous nous sommes remis auprès du chef du dicastère qui a admis qu'il y avait eu une bulle dans la communication de cette séance et qu'il le regrettait, ce couac peut donc être considéré comme liquidé. Cette soirée d'information était intéressante à plus d'un titre puisqu'elle a permis de visualiser les points importants du rapport que vous avez pu consulter ainsi que permettre à ceux qui étaient présents, malheureusement peu nombreux, de poser des questions au fur et à mesure de la présentation. Les Verts soutiendront ce projet et permettez-moi d'en présenter les raisons principales. Qu'on le veuille ou non, l'existence de décharges contrôlées est incontournable tant et aussi longtemps que des travaux de construction, de rénovation ou encore d'entretien se réaliseront, il faudra stocker provisoirement ou définitivement des matériaux. Actuellement, une partie du stockage de ces matériaux se fait après la Vue-des-Alpes, en direction de La Chaux-de-Fonds, dans la grande carrière se trouvant sur la droite, étant précisé que les matériaux proviennent, pour une grande partie, de la partie basse du canton. Vous en conviendrez qu'au plan économique des ressources et kilomètres parcourus, ce n'est pas franchement idéal. Il existe deux sortes de matériaux qui doivent être stockés : ceux qui sont non pollués et ceux qui le sont. L'objet de la discussion de ce soir ne concerne que les matériaux non pollués. Les autres sont transportés dans des centres de recyclage qui sont spécialement équipés pour les traiter, mais en tout cas pas dans le canton de Neuchâtel à ma connaissance. Le site proposé a un terrain de moins de 50'000 m<sup>2</sup> qui pourrait permettre le stockage de quelques 120'000 m<sup>3</sup> de matériaux d'excavation. Ce site offre quelques avantages comme l'a présenté M. Stucki, il est légèrement creux, le stockage permettra d'y remédier. Ensuite, il n'y aura pas de dénaturation de l'ensemble au plan visuel à la fin des travaux l'augmentation de hauteur ne dépassera la hauteur actuelle que de 2, voire 3 mètres. À l'œil, ceci restera peu dérangent. Les travaux se feront par étapes, les matériaux de surface étant simplement déplacés sur le site avant d'être remis à leur ancienne place. L'accès du site sera strictement contrôlé afin d'éviter des dépôts de matériaux non autorisés. Au plan financier, l'entreprise Duckert SA, par convention fiscale, rétribuera la commune ; c'est déjà ça, après à savoir si c'est Fr. 4.- le m<sup>3</sup> c'est à voir, mais la commune sera rétribuée. Et surtout sur le plan écologique ce projet fera l'objet de compensations nécessaires. Au vu de ce qui précède, les Verts soutiennent ce projet. ».

M. T. Egger s'exprime au nom de parti socialiste : « Le parti socialiste est partagé sur cet objet. D'un côté, il y a des aspects qui ont été soulevés par Mme Nicati, notamment le fait que Duckert SA travaille principalement dans le bas du canton et que cette décharge sera à proximité direct du bas du canton, ce qui évitera de faire des allers et retours jusqu'à la Vue-des-Alpes. D'un autre côté, il y a d'autres aspects plus déplaisants, notamment au niveau des nuisances sonores, même si l'étude d'impact précise que ça respecte les normes, il y aura quand même des nuisances. Il y a aussi notamment des nuisances au niveau des poussières par temps de bise lorsque les camions arriveront et déchargeront leurs marchandises. Probablement que les habitants du quartier des Sagnes ou bien l'entreprise Celgene seront vraisemblablement arrosés de poussière. Et ce qu'il faut aussi se rendre compte, et ça je pense que c'est le principal, c'est qu'on aura, à l'entrée de Bevaix côté EST, un chantier durant 5 ans. ».

M. T. Bühler informe que l'Entente bevaissane laisse libre choix à ses membres.

M. Th. Rothen informe que le chemin en chaille, au nord de la parcelle, est utilisé par de nombreux promeneurs, joggeurs et promeneurs de chiens également. Evidemment que la présence d'un chantier à cet endroit pourrait amener un certain nombre de problématiques. Dans le rapport, il est mentionné que le premier chemin piétonnier est à 900m ou 600m mais ce n'est pas tout à fait le cas. En effet, il y a un chemin agricole, qui n'a pas pour vocation première d'être un chemin piétonnier mais dans les faits il est et qui se trouve plus près. Les gens préfèrent clairement se promener ou courir sur ce dernier que de courir sur le trottoir de la RC5 ou sur le petit chemin le long de la ligne de chemin de fer et croiser des véhicules ou se faire dépasser par des véhicules. De plus, la chaille est toujours sensible à la stagnation d'eau, il faut donc que le terrain soit bien drainé et il espère que tout sera mis en œuvre pour ce faire. Il explique que par principe, si on élève un peu ce terrain, le plan incliné sera vers le chemin, donc l'eau ne s'écoulera pas du chemin vers le sud mais c'est plutôt l'eau qui s'écoulera vers le chemin depuis ce nouveau profil donc il faudra quand même être attentif à ce que ce chemin ne devienne pas un bournier permanent.

Mise au vote, la création d'un plan spécial pour l'aménagement d'une décharge contrôlée pour matériaux d'excavation non pollués dans le secteur « Les Vernets » est acceptée par 18 voix contre 7.

### **9. Résolution de M. B. Perregaux relative aux gens du voyage dans le canton de Neuchâtel**

La parole est donnée à M. B. Perregaux qui informe que sa résolution est devenue sans objet. En effet, puisque la presse a fait savoir que le Conseil d'Etat avait abordé ce sujet et qu'il avait trouvé une solution à Vaumarcus pour les gens du voyage d'origine suisse et qu'il rouvrirait le site de la Vue-des-Alpes pour les autres. Il n'en demeure pas moins que la question de l'accueil des gens du voyage reste entière dans le canton. M. Perregaux se réjouit que les autorités du canton continuent de s'en préoccuper. Il souhaite simplement poser une question au Conseil communal. « A-t-il été consulté ou pour le moins mis au courant par Neuchâtel des démarches qui avaient été entreprises et de la solution trouvée à Vaumarcus ? » « Est-ce que notre Conseil communal est conscient aussi que la solution de Vaumarcus ne va pas résoudre le problème et que dès les beaux jours revenus, nous risquons d'avoir de nouveau des questions sur l'accueil des gens du voyage ? ». Il ne faudrait pas croire qu'avec la solution qui a été proposée par Neuchâtel, qu'il n'y aura plus de problème avec les gens du voyage. Il faut donc rester conscient de cette difficulté et de ces problèmes. Il ne faut pas se reposer sur une solution satisfaisante mais en tout cas pas globale pour tout le monde. Il retire donc sa résolution.

M. G. Bertschi répond directement et confirme qu'effectivement le Conseil communal n'a pas été averti du fait qu'il y aurait cette place à Vaumarcus. En effet, il côtoyait les conseillers communaux de Vaumarcus presque chaque semaine dans le cadre du comité de fusion, il était donc au courant qu'il se passait quelque chose mais le Conseil communal de Vaumarcus a décidé de mettre un embargo sur toutes les informations. Le Conseil communal de Bevaix a donc été informé que cette place serait ouverte le soir précédant la parution de l'article dans le journal.

M. N. Stucki tient à informer qu'en date du 8 mars 2017, le Conseil d'Etat a rendu un rapport d'information à l'intention du Grand Conseil sur cette question des gens du voyage dans le canton Neuchâtel. Il l'a apporté ce soir dans la perspective de le remettre à M. Perregaux s'il souhaitait obtenir ces informations. Il s'était lui-même approché du Conseil d'Etat de manière informelle et savait donc que ce rapport allait venir. Il souhaiterait rappeler, comme déjà mentionné dans un Bevaix info, que le fait de donner du travail à ces gens, sans qu'ils ne soient assurés et qu'ils ne paient d'assurances sociales, fait courir un grand risque à celui qui les emploie. C'est semblable aux gens qui font des ménages et qui ne sont pas déclarés : si la personne tombe d'une échelle, les conséquences peuvent être extrêmement graves. Avis donc aux amateurs et c'est peut-être déjà à ce niveau-là qu'il faut commencer par régler le problème.

### **10. Informations du Conseil communal**

Mme F. Nater a deux informations de la part du Conseil communal.

Tout d'abord une information concernant le chantier de Cuard. En effet, un rythme un peu particulier a pu être observé pour ce chantier qui avait démarré avant la fin de l'année, comme prévu, qui a été arrêté pendant les fêtes de fin d'année comme prévu, qui a repris la semaine qui a suivi l'adoption du budget par le législatif, c'est-à-dire début février, et qui s'est de nouveau arrêté. Pour rappel, le Conseil général avait voté un crédit le 5 septembre 2016 pour des travaux de réfection au chemin de Cuard, travaux qui étaient venus sous l'impulsion de l'entreprise Viteos qui souhaitait changer ou du moins moderniser son infrastructure d'alimentation du gaz. La commune en avait donc profité pour faire un état des lieux de ce qu'il y avait à faire pour les autres services et les services communaux. Elle avait également profité de cette circonstance pour envisager le remplacement de la conduite d'eau potable et la prolongation du trottoir. Le Groupe E, qui avait aussi dans un premier temps manifesté les intentions de remplacer toute son infrastructure, a finalement décidé de remplacer uniquement quelques raccordements. C'était donc la situation au moment du démarrage du chantier. Et puis la surprise qui s'est révélée aux yeux des hommes sur le terrain, c'est la différence qu'il peut y avoir encore aujourd'hui sur les plans papier ou informatisés et ce que l'on trouve sous la route. Mme F. Nater explique, tel qu'elle l'a compris, cas échéant les membres de la commission des travaux publics compléteront car ils ont également été informés par le bureau d'ingénieurs, mais que la surprise est que les deux conduites présentes sur le plan du Groupe E n'étaient, en réalité, pas à la distance mentionnée sur le plan. Cela signifie très concrètement que dans cette configuration-là, les distances n'étaient pas respectées pour pouvoir mettre la nouvelle conduite d'eau potable telle



que prévue. Et comme le Groupe E n'avait, dans un premier temps, pas l'intention de tout remplacer, cela a évidemment généré un arrêt du chantier afin de pouvoir se positionner pour la suite. Il y a également eu différents contacts qui ont été pris par le bureau d'ingénieurs et des séances sur place. Après tout cela, le Groupe E a finalement pris la décision de remplacer toute son infrastructure, ce qui permettra à la commune de poser la conduite d'eau potable comme prévu. Cette surprise, à laquelle la commune n'était pas préparée a eu un impact sur le calendrier du chantier, toutefois, le calendrier est en train d'être révisé et, en principe, avant les vacances d'été, le chantier devrait être fini. Une information précise et circonstanciée va être communiquée prochainement et, en ce qui concerne les coûts, en principe, cette surprise ne devrait pas avoir d'incidence sur les coûts du crédit, car les travaux pour le Groupe E sont à leurs charges, la commune pourrait donc au final s'en sortir plutôt bien car c'est quand même toute l'infrastructure qui sera entièrement remplacée.

La deuxième information concerne le comité de fusion. En effet, Mme F. Nater a repris le flambeau de la représentation du Conseil communal de Bevaix dans le cadre du comité de fusion. Le comité de fusion a maintenant trouvé son rythme de travail et il s'est appuyé sur un mandataire en la personne de M. Grassi Pirrone du RUN, qui a donc été mandaté pour accompagner les travaux du comité de fusion, rappelant que le comité a pour mission de préparer la matière et les éléments pour que les nouvelles autorités puissent relativement et rapidement prendre des dispositions et rendre des décisions, notamment sur des éléments aussi essentiels que l'organisation de l'administration, du personnel, etc. Le comité de fusion va donc préparer le terrain pour que les nouvelles autorités puissent rapidement se mettre à l'ouvrage et ce dernier va être appuyé par différents groupes de travail qui sont en train d'être constitués. Une dizaine de groupes de travail dans lesquels il y aura évidemment d'autres conseillers communaux que les délégués dans le comité de fusion et d'autres personnes qui ont été actives, soit dans le comité de pilotage, soit dans les groupes de travail, sur des termes spécifiques et ponctuellement des personnes ressources qui seront sollicitées selon les différents sujets qui vont être traités dans ces groupes de travail.

M. G. Bertschi rappelle que vendredi prochain, le Conseil général est convié à une visite inaugurale du futur centre médical de La Grande Béroche et ceci à partir de 18h. Pour permettre de s'organiser, il procède à un sondage négatif et demande qui parmi l'assemblée ne vient pas, il en ressort 6 personnes ce qui fait 19 personnes présentes. Il les remercie d'avance pour leur présence et se réjouit de les voir à cette occasion. Il explique qu'il s'agira d'une visite inaugurale où ils auront droit à un petit speech du Conseil communal, ensuite une visite accompagnée, semi-accompagnée ou pas du tout pour ceux qui le désirent, soit par M. Tacher, par l'architecte ou lui-même et se terminera par un apéritif.

## **11. Divers et questions écrites**

M. S. Comtesse demande si des personnes sans demande et sans autorisation auraient le droit de modifier les infrastructures communales, comme ce qui se passe maintenant au port. Si ce n'est pas le cas, il souhaite qu'un courrier soit transmis à ces personnes afin de les informer qu'en cas de problème, ils sont responsables.

Mme S. Berger répond volontiers et informe en avoir pris connaissance aujourd'hui à midi même. Elle confirme que toutes les démarches ont été faites pour que cela s'arrête immédiatement et que désormais plus rien n'a été touché.

Mme M. Tenot Nicati lit la question écrite de Mme V. Pantillon pour les Verts concernant les traitements herbicides.

« Le retour du printemps signifie non seulement la floraison des tulipes et autres forthitia, mais aussi l'apparition d'herbes non désirées comme celles qui poussent le long des trottoirs, routes et sur les places de parc. La réglementation fédérale au sujet du désherbage est très claire. L'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, (ORRChim) du 13 mai 2005, annexe 2,5 dit ceci : « Il est interdit d'employer des produits phytosanitaires destinés à éliminer des plantes ou des parties de plantes indésirables ou à influencer une croissance indésirable sur les toits et terrasses, sur les emplacements servant à l'entreposage, sur les routes, les chemins et les places et à leurs abords, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées. ». Nous remercions le Conseil communal de nous informer si cette législation est respectée dans notre commune. ».

Mme F. Nater remercie pour cette question qui a permis de vérifier ce qu'il en était auprès du service des travaux publics et sur le terrain. Elle confirme que pour le service des travaux publics

de la commune de Bevaix, la législation est connue donc le service est tout à fait au courant sur le fait que ces traitements sont interdits et ces traitements ne sont pas utilisés dans les travaux faits par le service de travaux publics de Bevaix.

Mme M. Tenot Nicati lit la question de M. Th. Rothen du groupe socialiste : « Le chemin des Sources est régulièrement utilisé comme lieu de parcage de nombreux véhicules. Et aucun marquage au sol n'incite les conducteurs à se parquer de façon respectueuse des autres usagers. Ainsi, des véhicules sont parqués jusque dans le carrefour du chemin des Sagnes, certains le sont au plus près des sorties des immeubles, coupant ainsi toute visibilité aux habitants des Sources 3 et 5 qui quittent la cours de leurs immeubles. J'avais interpellé notre agent de sécurité M. Corso sur ce problème, il m'avait répondu que l'étude était en cours afin de régulariser le parcage dans cette rue, il m'avait mentionné que ce travail était fait en collaboration avec le BPA. Au printemps passé, quelques discrets marquages au sol sont apparus et laissaient penser qu'un marquage alterné dégageant les entrées des immeubles allait être fait. Puis, plus rien jusqu'aux travaux de revêtement de la chaussées qui ont fait penser que le marquage était seulement libellé pour cette raison. Constatant que rien n'a finalement été fait et que le parcage des véhicules est toujours aussi sauvage dans cette rue, je demande si le Conseil communal dispose réellement d'un projet pour organiser de façon optimale l'espace public et si c'est le cas, pourquoi cela n'est pas mis en œuvre ? ».

M. N. Stucki répond qu'effectivement c'est un sujet qui les interpelle car ils ont déjà reçu une liste de personnes qui se sont plaintes de cette situation. C'est une situation assez difficile à régler par manque de place. Un inventaire a été fait avec M. Corso à l'époque non seulement pour cette zone mais également pour le reste du village. Ces différents problèmes seront justement transmis au mandataire et ceci dans le cadre du crédit qui vient être voté.

M. A. Shah rappelle avoir posé une question écrite lors de la dernière séance du Conseil général, au sujet du Closel, et attend donc une réponse.

M. L. Tacher informe qu'ils en ont discuté mais qu'il serait plus confortable d'en parler la prochaine fois. Ce n'est pas qu'il veuille botter en touche pour répondre, mais une chose est sûre le Conseil communal n'est pas favorable, à ce stade, d'aménager le Closel en un petit jardin avec balançoire et un tas sable. En effet, il faudrait sécuriser toute la propriété, y compris le bâtiment, assurer et entretenir la totalité. Il y a, pour le moment, d'autres places où il est possible d'aller jouer et pique-niquer. Il précise qu'il serait préférable d'attendre et de ne pas accéder à cette requête pour l'instant.

M. A. Shah demande ensuite : « Quand est-il des plans que le Conseil communal a pour l'avenir du Closel ? ».

M. L. Tacher répond qu'il préfère, si ça ne fait rien, d'en discuter la prochaine fois.

M. H. Assumani rappelle qu'il y avait également une question de Mme Pantillon concernant les dates des prochaines séances du Conseil général.

M. G. Bertschi informe que les dates n'ont pas encore été fixées mais qu'une date est toutefois fort probable, celle où le Conseil général devra voter les comptes et il s'agit du 29 mai. Il précise que cette date peut être pré réservée, mais étant donné qu'ils n'ont pas eu l'opportunité d'en discuter entre eux et avec le comptable, elle est à confirmer.

La parole n'étant plus demandée, M. H. Assumani lève la séance à 22h02.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Hassan Assumani  
La secrétaire,  
Michèle Tenot Nicati

Bevaix, le

Bevaix, le



**Procès-verbal de la séance du lundi 29 mai 2017 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.
3. Election d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Laurent Tacher, démissionnaire.
4. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Christian Studer, démissionnaire.
5. Rapport de l'exécutif relatif au projet d'arrêté du groupe PLR concernant le coefficient fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
6. Rapport du Conseil communal sur l'attribution de l'excédent de recettes du compte rendu financier 2016.
7. Examen du compte rendu financier 2016.
8. Demande de crédit de Fr. 50'000.- relative au réaménagement de la place de jeux de l'espace ludique.
9. Informations du Conseil communal.
10. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. H. Assumani, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mmes Florence Nater et Sandra Berger, MM. Nicolas Stucki et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

Mme Sera Pantillon et M. Maximilien Ignoto fonctionnent comme questeurs.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 25 conseillers généraux. M. Stéphane Rochat est absent non excusé alors que MM. Didier Pelluet et Pierre Alfred Baillod sont excusés.

L'ordre du jour de la séance n'appelle pas de remarque.

**2. Procès-verbal de la séance du 27 mars 2017.**

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

**3. Election d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Laurent Tacher, démissionnaire**

La parole est donnée à M. G. Bertschi, président du Conseil communal : « En préambule à ce point, il est apparu nécessaire d'informer que le Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, est disposé à terminer ainsi la législature jusqu'en décembre 2017. Ni voyez aucune raison stratégique ou politique mais simplement une bonne dose de pragmatisme et avant tout des raisons pratiques. Il est, en effet, généralement admis qu'un nouveau conseiller communal à besoin de 3 ou 4 mois pour prendre connaissance des dossiers en cours et assurer pleinement ses dicastères. Il s'agit bien de plusieurs dicastères et pas d'un seul. Il faudra donc, que l'actuel Conseil communal accompagne pendant 3 ou 4 mois le nouveau, et il faudra aussi que l'administration le seconde dans les procédures administratives. Et dans l'état actuel des choses, l'administration est déjà pas mal mise à contribution par tous les travaux supplémentaires générés par l'approche de La Grande Béroche. Quatre mois, cela nous amène à début septembre, mi-septembre. Si l'on considère qu'il y a encore les vacances pendant cette période, on pourrait admettre que le nouveau conseiller communal serait pleinement opérationnel vers début octobre, mi-octobre, il ne restera alors plus que deux mois à fonctionner et les nouvelles autorités auront certainement déjà pris en main plusieurs dossiers concernant notre commune. De plus, le nouveau conseiller communal devra intervenir dans des groupes de travail en vue de la mise en œuvre de La Grande Béroche. Or, il se trouve que ces groupes de travail ont déjà siégé 4 à 5 fois jusqu'ici. Comment un nouveau venu pourra-t-il influencer sur les options prises, ne connaissant pas tout ce qui s'est déjà dit et tout ce qui a été délibéré pendant les 2-3 mois qui ont précédé ? Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, et comme dit en introduction, le Conseil communal est disposé à terminer la législature à 4. Il va de soi que la décision appartient au Conseil général. Nous tenions à vous informer, ce soir, de notre disponibilité. ».

L'Entente bevaissanne, par la voix de M. T. Bühler, informe qu'elle ne présentera personne.

M. M. Altermatt s'exprime au nom du groupe PLR et informe qu'étant donné que l'Entente ne présente personne, que le Conseil communal se dit prêt à finir à 4 et vu la situation spéciale, à savoir qu'il ne reste plus que quelques mois avant la fin de l'année, le PLR est favorable à la proposition du Conseil communal et ne présentera donc pas de candidat.

M. Th. Rothen informe que le groupe socialiste était à l'origine de cette réflexion, qui a été lancée avec les autres partis. Il tient à remercier la compréhension de l'ensemble des membres des différents partis. Il estime qu'il fallait, ce soir, se débarrasser de tout égo et accepter que la meilleure solution, la plus pragmatique, était de terminer cette législature à 4. Il préfère cette situation que celle qu'a vécue la commune de Cortaillod où un des membres du Conseil communal est décédé brutalement, laissant ses collègues aussi à 4 pour la législature, mais dans des circonstances, bien sûr, tragiques et tristes.

Personne d'autre ne souhaite s'exprimer, M. H. Assumani clôt donc ce point et informe que le Conseil communal terminera cette législature à 4.

#### **4. Nomination d'un membre à la commission des finances en remplacement de M. Christian Studer, démissionnaire**

Le groupe PLR, par l'intermédiaire de M. O. Brunner, propose M. Stéphane Rochat qui est élu par acclamation.

#### **5. Rapport de l'exécutif relatif au projet d'arrêté du groupe PLR concernant le coefficient fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

La parole est donnée à M. N. Stucki qui n'a rien à ajouter à ce qui a été dit dans ce rapport, si ce n'est qu'il peut confirmer que le Conseil communal a demandé aux 5 autres communes de la Béroche, le 17 janvier 2017, si elles étaient d'accord avec ce projet d'arrêté. La commune a reçu 3 réponses par lettre et 2 réponses par mail, toutes négatives.

La parole est ensuite donnée à M. M. Altermatt : « Les conseillères et conseillers généraux sont mandatés par le corps électoral pour parler en leur nom ici dans cette salle et pour prendre des décisions à leur place. Alors si vous prenez des décisions c'est comme si la majorité des habitants de Bevaix, ayant le droit d'élection et de vote, avait pris cette décision. Bien sûr, le corps électoral a le droit d'intervenir avec les instruments de référendum, par exemple par une protestation d'un arrêté ou par une proposition d'un arrêté.

Les autorités d'une commune sont :

- premièrement : le Conseil général ;

- deuxièmement : le Conseil communal ;
- troisièmement : les Commissions instituées par les lois et règlements ;
- quatrièmement : les Commissions consultatives.

Comme vous pouvez le constater, vous possédez un rôle très important et aussi une grande responsabilité, car chacun d'entre vous représente environ 80 personnes du corps électoral ou plus de 120 habitants et habitantes de Bevaix. Si le Conseil général prend une décision à la majorité, c'est comme si la majorité des bevaisans et bevaisannes avaient pris cette décision. Alors le 12 décembre 2016, la majorité du Conseil général a accepté un projet d'arrêté demandant un coefficient de 69 pts pour l'année fiscale 2017. Donc le même coefficient déjà en vigueur pour les années 2015 et 2016. Aujourd'hui, le Conseil communal nous répond par un rapport qui ne peut nullement satisfaire le Conseil général. Ce qui est réjouissant, c'est que le Conseil communal parle dorénavant d'une prolongation sur 2017 de la baisse d'impôt en vigueur 2015-2016 et non plus d'une baisse d'impôt proprement dite. Il est correct, qu'après la votation de fusion l'art. 6.2 alinéa 2 dans la convention de fusion, n'autorise plus les communes fusionnées de baisser les impôts sans les accords écrits de toutes les communes. Néanmoins, en lisant ce rapport, nous pouvons sérieusement nous poser des questions sur ce que le Conseil communal de Bevaix a entrepris pour expliquer cela à leurs collègues respectifs des autres communes. Nous ignorons le contenu de la lettre qui a été envoyée aux autres communes et les arguments pour le faire accepter. Nous ignorons si le Conseil communal de Bevaix a rencontré les autorités des autres communes et quel était le résultat de ces négociations. Nous ignorons également le contenu de la lettre que nous avons reçue des autres autorités à ce sujet. Toutes ces informations, en principe, ne sont pas secrètes. Alors le Conseil communal pourrait bien nous en faire part. Le résultat des comptes est peut-être un peu moins haut que les années précédentes, mais présente, avec un coefficient de 69 pts, toujours un excédent de 1 demi million, Fr. 648'000.- de mieux que le budget. Avec un coefficient de 73 pts, l'excédent serait de plus d'un million, avec une telle attitude fiscale, les offres de promoteurs immobiliers comme récemment parues dans le petit journal littoral pour des maisons de l'autre côté du lac sur terres fribourgeoises et vaudoises auront toujours autant de succès chez les neuchâtelois. Si un coefficient de 69 pts mettait à mal la nouvelle commune au plan péréquatif, comment sera mise à mal la nouvelle commune par la baisse d'impôt de 20 points de Gorgier ? Est-ce que le Conseil communal a vraiment pris au sérieux les vœux de la majorité des contribuables payeurs bevaisans ? Nous avons un sérieux doute mais nous tirerons nos conclusions finales seulement après avoir eu toutes les réponses à nos questions et espérons que le futur Conseil communal de La Grande Béroche respectera plus les vœux du corps électoral même s'ils ne sont formulés que par le Conseil général. ».

M. H. Assumani passe au vote du classement du projet d'arrêté du PLR.

M. Th. Rothen précise qu'il faut être sûr de ce qui sera voté ce soir. En effet, il y a un arrêté qui peut être accepté ou refusé mais il y a aussi la proposition du Conseil communal de classer ce projet d'arrêté.

M. H. Assumani confirme qu'ils vont voter le classement du projet d'arrêté.

Mis au vote, le classement est accepté par 12 voix.

## **6. Rapport du Conseil communal sur l'attribution de l'excédent de recettes du compte rendu financier 2016**

M. H. Assumani donne la parole au conseiller communal, M. N. Stucki, pour présenter le rapport.

Il faut savoir que le choix du Conseil communal par rapport à l'attribution de cet excédent de revenu est très faible. L'aptitude de manœuvre est inexistante. Ils ne peuvent que se contenter de proposer une solution soit dans le cas présent, la poursuite du préfinancement de la grande salle, soit l'attribution de cette somme d'excédent à la fortune. Un point qui n'a pas été évoqué est la participation à la fête des Vendanges 2022 qui est de Fr. 5000.- par année. La fiduciaire a revu les comptes avant même que le Conseil général ne se soit réuni, comme prévu par la LFinEC et le règlement sur les finances. C'est étonnant de demander de décider qu'est-ce qui sera fait de l'excédent de revenu alors même que les comptes n'ont pas encore été visés, mais c'est l'ordre qui a été donné par l'Etat, par la LFinEC et par le règlement sur les finances. Ce préfinancement est un moyen de montrer aux communes de La Grande Béroche qu'un effort a été consenti par la commune de Bevaix pour remplacer cette grande salle qui actuellement ne remplit plus les normes légales. Cette solution de préfinancement est aussi celle qui a été adoptée par les communes de la Béroche, plus précisément Gorgier et St-Aubin, car les plus

petites n'ont pas fait de bénéfice. Les communes de Gorgier et St-Aubin ont également décidé, avec leur excédent, de préfinancer des projets dans leur commune et c'est également une réflexion qui a été faite au niveau des groupes de travail de La Grande Béroche.

La parole est ensuite donnée à M. M. Altermatt qui parle au nom de la commission financière qui a siégé le 8 mai, malheureusement qu'à 3. Cette dernière a décidé à l'unanimité de suivre le Conseil communal dans sa proposition pour ce préfinancement de la grande salle.

Il poursuit avec l'avis du groupe PLR qui est identique à celle de la commission des finances.

M. M. Ignoto informe que le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du présent rapport et remercie le Conseil communal. Le préfinancement de la future grande salle, comme à la clôture des comptes 2015, est la suite logique à donner à cet excédent de recettes issu des comptes 2016. Ce projet de grande salle est important et destiné, cette fois-ci, pour tous les habitants du village au-delà du corps électoral et principalement pour les jeunes. Le parti socialiste acceptera donc le rapport d'attribution de l'excédent de recettes.

M. A. Shah informe à son tour que le groupe des Verts est unanimement aussi en faveur de ce préfinancement de la grande salle. Ce préfinancement est nécessaire pour mener à bien, le plus rapidement possible, ces travaux.

M. H. Assumani passe au vote et demande qui accepte le rapport du Conseil communal relatif à l'attribution de l'excédent de recettes du compte rendu financier 2016. Le rapport est accepté à l'unanimité.

## **7. Examen du compte rendu financier 2016**

M. H. Assumani donne la parole à M. N. Stucki pour un petit résumé du rapport et passera ensuite en revu chapitre par chapitre le compte rendu financier 2016.

M. N. Stucki informe qu'il s'agit du premier rapport financier fait sur la base de MCH2 avec un budget MCH2 également. C'est le premier et le dernier, parce qu'étant donné que la commune a fusionné, tout se passera différemment l'année prochaine. Le rapport de l'organe de contrôle externe de la commune, à savoir la fiduciaire qui est venue vérifier les comptes et qui a passé quelques jours dans les bureaux de l'administration pour faire des pointages extrêmement précis et complets, a été inclus au compte rendu. Malheureusement, quand le rapport a été relu, une erreur de l'organe de contrôle a été constatée et c'est la raison pour laquelle un correctif a été remis au Conseil général ce soir. Ce dernier tient compte du fait qu'il n'y a plus l'obligation de provisionner les montants pour Prévoyance. ne suite à une décision du Grand Conseil en la matière.

L'entrée en matière est acceptée, M. H. Assumani passe donc à l'analyse du compte rendu chapitre par chapitre.

A la page 15, rubrique n°30100.03 – Patrouilleurs scolaires : M. A. Shah constate que Fr. 25'000.- ont été budgétés pour 2016 mais dans les comptes, il y figure Fr. 0.-. Il demande si cela veut dire qu'il n'y a pas de patrouilleur.

M. N. Stucki répond qu'il y a bien un patrouilleur scolaire et en ce qui concerne le montant de Fr. 0.- dans cette rubrique, il laisse la parole à M. C. Limat.

M. C. Limat explique que la réponse se trouve à la page précédente et il lit la remarque : « Le salaire du patrouilleur scolaire a été budgétisé sous la rubrique n°30100.03 (voir page suivante), y compris les charges sociales et les frais d'équipement. ».

A la page 19, rubrique n°31430.01 – Entretien port : M. T. Bühler a pu voir dans les remarques que l'entretien du réseau électrique du port n'a pas été effectué. Il demande s'il y a une raison à cela ?

Mme S. Berger confirme qu'il n'a en effet pas été effectué mais qu'il le sera fait prochainement.

A la page 34, chapitre n°81401 – Viticulture : Mme F. Nater intervient et présente un schéma explicatif qui été prévu avec le rapport des comptes mais le temps a fait défaut. Elle rappelle avoir le dicastère de la forêt seulement depuis l'été 2016, mais la question sur la dimension de rentabilité de la forêt, ou la question des comptes forestiers qui ne sont pas équilibrés et

déficitaires a souvent été posée dans le cadre du Conseil général. C'est intéressant d'avoir en perspective que la forêt a plusieurs fonctions. Quand on pense à la forêt du point de vu du Conseil général ou Conseil communal, on pense surtout à l'exploitation, à la vente du bois, l'argent que ça peut rapporter. C'est évidemment un volet important de l'activité mais il y a aussi une autre fonction qui est dévolue à la forêt et c'est la fonction sociale à savoir tout ce qui est lié à l'entretien des places de pique-nique, la piste Vita, les chemins forestiers, qui sont beaucoup utilisés par les promeneurs. Ce n'est pas une nécessité d'un point de vue de l'exploitation mais cela a du sens et c'est important pour la population. La troisième fonction qu'on connaît un peu moins ici à Bevaix c'est la fonction de protection, par exemple dans la forêt de Boudry, la fonction de protection est un peu plus importante par rapport aux chutes de pierres et d'autres événements naturels. Ces trois fonctions décrites ne sont pas une invention de Bevaix ou du service forestier, elles figurent dans la loi sur la protection de la forêt qui attribue effectivement ces différentes missions. Mme F. Nater a demandé au service forestier de voir en fonction de la saisie des heures et des outils statistiques à disposition une représentation visuelle et chiffrée de la répartition des heures qui sont faites par le service forestier. Il y a effectivement une grande partie qui est consacrée à la fonction économique, fonction d'exploitation. Mais une proportion non négligeable est consacrée à la fonction sociale et sur le fait que cette dernière n'est pas rétributive. Cette fonction sociale vient prélever sur les impôts des contribuables pour le plaisir qu'on peut avoir d'aller se promener en forêt sur des chemins entretenus. Une petite portion pour l'entretien des machines et véhicules et une dernière partie qui est également à prendre en considération qui concerne la formation, que ce soit pour la formation qui est donnée à l'extérieur pour laquelle d'ailleurs la commune reçoit des financements, par exemple, de l'Etat pour les compétences qui sont mises à disposition. Le service a actuellement un apprenti forestier et elle en profite pour annoncer qu'une apprentie forestière/bûcheronne va commencer son apprentissage officiellement à la rentrée scolaire. Etre une entreprise formatrice ce n'est pas forcément de l'argent reçu immédiatement c'est aussi un investissement qui est fait pour l'avenir, pour les générations futures. Il faut voir ce qui peut être fait de mieux, car il est vrai qu'aujourd'hui la vente de bois n'apporte pas grand-chose et mettre en avant que la forêt n'est pas seulement un service productif au sens économique du terme mais aussi un service productif au sens du service public.

A la page 36, rubriques n°42500.03 et n°42500.04 : Mme V. Pantillon a constaté que Fr. 10'000.- étaient budgétés pour ces deux objets mais qu'il y a finalement eu moins. Elle demande s'il y a réellement eu cette baisse ou si le budget était trop optimiste et s'il y a des efforts à faire pour mieux valoriser ces produits de la forêt.

Mme F. Nater n'a pas de réponse précise et arrêtée sur cette question mais elle imagine qu'il y a eu, en effet, un ralentissement. Il faut également savoir que l'exercice financier de la forêt n'est pas calqué sur l'exercice financier de la commune, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, mais du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

M. C. Limat rectifie il s'agirait du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

Mme F. Nater continue et explique donc qu'il peut y avoir des variations en fonction de cela mais évidemment que c'est un souci régulier et permanent du garde-forestier, M. Chapuisod, de faire en sorte de promouvoir la vente de la production locale.

M. H. Assumani informe qu'il arrive à la fin de l'examen du compte rendu et demande s'il y a d'autres remarques. Ce n'est pas le cas, le débat est ouvert et la parole est donnée à M. B. Perregaux.

M. B. Perregaux informe que les membres du groupe socialiste ont examiné avec intérêt ce rapport financier des comptes 2016 et bien sûr l'acceptent. Ils leur ont fallu un peu de temps pour s'y retrouver et pour comprendre la logique qui préside à cette nouvelle présentation. « Et vous pensez bien, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, que pour un doyen comme moi, ce n'était pas un exercice des plus faciles pour s'y retrouver. ». Mais le principal finalement est qu'ils aient saisi que la commune boucle ses comptes 2016 par un excédent de recettes de Fr. 486'860.64 et ils la félicitent. Il est réjouissant de constater qu'au moment de faire le grand saut dans la nouvelle commune de La Grande Béroche, la commune s'y présente avec des comptes sains et l'assurance d'une bonne gestion des finances publiques. A ce propos, ils aimeraient remercier l'administration communale dans son ensemble et en particulier MM. Nicolas Pfund et Claude Limat pour l'énorme travail fourni, non seulement pour cette nouvelle présentation, mais aussi pour toutes leurs prestations tout au long de l'année. Dans ce domaine aussi, c'est un sujet de satisfaction pour eux, en pensant à l'avenir et à leur apport dans le domaine des forces vives qui sera transmises aux futures autorités. Pour en revenir aux comptes 2016, ils les ont parcourus en groupe, ils se sont posé un certain nombre de questions

auxquelles la conseillère et le conseiller communaux ainsi que les membres de la commission financière ont pu répondre. Ils considèrent donc avoir été parfaitement renseignés sur les différents aspects des mouvements financiers de l'exercice 2016 et ne pas avoir besoin d'interpeller les autorités ce soir du fait qu'ils ne sont pas intervenus pendant le débat de tout à l'heure. Ils remercient donc encore une fois les autorités et voteront donc ce rapport financier à l'unanimité.

M. H. Assumani passe ensuite la parole à M. M. Altermatt qui s'exprime tout d'abord pour la commission des finances qui a siégé le 8 mai toujours à 3. Ils ont examiné les comptes, ont posé beaucoup de question et le résultat des réponses se trouve comme pour la question sur les patrouilleurs, au dos des pages du compte rendu. La commission des finances a accepté les comptes à l'unanimité.

Il enchaîne avec la position du PLR et informe que les membres du groupe remercient l'administration pour la présentation des comptes 2016 ; chose pas facile car le changement à MCH2 était un peu compliqué. Complication qui s'est avérée quand ils ont examiné les comptes, car les chiffres étaient difficiles à comparer. Ils avaient uniquement les chiffres du budget 2016 et les comptes 2016 mais pas les chiffres des comptes 2015, chose qui serait importante pour savoir l'évolution des charges. Ils constatent finalement que malgré la baisse de 4 pts pour la deuxième année avec un coefficient de 69 pts, il y a toujours un excédent confortable de Fr. 486'000.-. Avec un coefficient de 73 pts, coefficient qui sera adapté pour 2017, l'excédent avoisinerait même les 1,1 million. Tout le monde se souvient comment le Conseil communal a combattu longuement bec et ongle contre toute baisse d'impôt, ceci avec une argumentation entre catastrophique et apocalyptique. En voyant les résultats, ils constatent que malgré la baisse de 4 pts, la situation est toujours très confortable. Et le perdant dans tout ça c'est définitivement le contribuable bevaisan qui était prié à la caisse, outre mesure, ces dernières années. Pour une année de plus, ils aident à défendre avec succès la palme de l'enfer fiscal suisse. Malgré tout, le PLR acceptera ces comptes tels que sont présentés.

L'entente bevaisanne, par la voix de M. T. Bühler, remercie l'administration communale pour son travail et acceptera les comptes.

Mme V. Pantillon informe que les Verts vont, à leur tour, accepter ces comptes 2016 et se réjouissent de ce bon résultat. Ils demandent toutefois si ces comptes seront avalisés par le Conseil général actuel en 2018 ou si la future commune de La Grande Béroche avalisera tous les comptes des différents villages ? Ensuite, ils regrettent que la commission financière ait siégé dans une composition très réduite et se demandent si cette commission avait vraiment le quorum. Alors c'est clair, il y a toujours des absents qui s'annoncent et dans ces cas-là il faudrait peut-être trouver une nouvelle date pour avoir au moins 4 membres ce qui ferait le quorum. Pour sa part, elle n'était pas là mais l'avait annoncé avant la séance, il lui semble assez en avance. Pour finir, le groupe des Verts remercie aussi l'administration et le Conseil communal pour le travail qui a été fait.

M. N. Stucki répond que les comptes 2017 seront effectivement avalisés par La Grande Béroche. Il précise également, suite à la décision prise d'attribuer l'excédent de revenus à un préfinancement, que la commune n'a pas de compte bénéficiaire mais des comptes parfaitement équilibrés. Il tient à faire remarquer qu'un comparatif avec les comptes 2015 est tout simplement impossible puisque les rubriques ont complètement été modifiées par MCH2 et ça n'aurait aucun intérêt de faire cette comparaison. Il tient également au nom de Conseil communal à remercier chaleureusement l'administration communale en particulier MM. Limat et Pfund pour le travail qu'ils ont fait et, entre autres, pour avoir passé la commune au système MCH2.

M. G. Bertschi répond au deuxième volet de la question de Mme V. Pantillon qui est la validité de la commission financière qui s'est réunie à 3 sur 7. Il précise que rien n'a été retrouvé ni dans la loi cantonale sur les commissions du Grand Conseil ou autre, qui spécifie qu'il faut avoir le quorum pour siéger dans une commission. Par contre, renseignements pris auprès du service des communes, ça n'est pas logique du tout. Il pense qu'on ne peut pas invalider la décision qui a été prise par la commission financière, par contre, en tant que président de commune, il se doit de rappeler qu'ils arrivent en fin de législature avec des perspectives de Grande Béroche et de remaniement des autorités et qu'il serait dommage que les commissions de Bevaix commencent à ne plus se sentir concernées. Il ne peut qu'inciter à participer aux séances comme habituellement et ainsi il n'y aura plus ce genre de problème. Enfin il aimerait dire un dernier mot concernant le commentaire qui a été fait tout à l'heure au nom du PLR sur les comptes. « On peut voir la moitié du verre plein ou la moitié du verre vide à savoir que, certes, nous avons encore un bénéfice avec un taux d'impôt qui était relativement bas mais nous avons quand même perdu 1 million et demi par rapport au bénéfice de l'année précédente. Et on nous



annonce encore des reports de charges. Et enfin sous forme de clin d'œil je dirais si l'enfer est à Bevaix alors j'espère que bientôt j'irai en enfer. ».

M. N. Stucki continue par rapport à cette question de quorum et informe que lors de la commission, ils se sont également posé cette question, mais du moment que 3 personnes étaient présentes, c'était une bonne chose de poursuivre l'examen de ces comptes parce que même s'il n'y avait pas le quorum, le travail de remarques, de questionnements par rapport au projet du compte rendu financier a été fait et a permis, comme l'a dit M. Altermatt, d'inscrire les remarques en miroir par rapport aux rubriques des comptes. Finalement, la commission ne prend pas de décision, elle donne un préavis et qu'il y ait le quorum ou pas, ce n'est pas important car le travail a pu être fait, travail qui a été pré-examiné par les commissaires connaissant leur dossier et qui ont fait les remarques qui s'imposaient.

Etant donné le problème des absences évoquées au niveau de la commission. M. Th. Rothen prend la parole et explique que la commission a été amputée d'un membre, qui a quitté le Conseil général sans être remplacé, ils étaient donc 6. Deux des membres étaient absents excusés étant à l'étranger ce jour-là, il restait 4 membres. Il se trouve qu'un ne s'est pas excusé et il n'était pas présent, alors la question est finalement le comportement de chacun. Il rappelle la disposition concernant le Conseil : « Tout membre du Conseil général empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance et personnellement auprès du ou de la président/e. ». Ce soir, lors de l'appel à certains noms, on a pu entendre « excusé ». Il estime que la seule personne pouvant dire « excusé » à l'énoncer d'un nom est le président qui a reçu une annonce d'absence sinon c'est absent est non excusé. Alors ce soir parmi les 3 absences, combien étaient réellement excusés c'est la question qui peut se poser ?

M. H. Assumani annonce « personne ».

M. M. Altermatt revient sur le point de la commission financière. En tant que vice-président de la commission financière et en l'absence du président, il a présidé cette séance à 3. Et effectivement, comme le Conseil communal l'a dit, la question du quorum a été discutée, mais rien n'a été trouvé dans les règlements. Les deux plus grands groupes du Conseil général étaient représentés donc ils ont jugé qu'ils pouvaient siéger. Il faut aussi rappeler que la commission des finances n'est que consultative, elle peut donner son avis mais le Conseil communal n'est pas tenu de le suivre, comme cela a déjà été fait. A la fin, c'est le Conseil général qui valide les comptes, ce n'est pas la commission des finances qui n'a donné qu'un préavis à l'unanimité favorable. Alors si le Conseil général est aujourd'hui d'avis que cette décision de la commission n'est pas valable et que les comptes ne peuvent pas être votés ce soir, c'est maintenant qu'il faut se prononcer.

Mme V. Pantillon précise que le but de son intervention n'était pas de contester la validité du vote de la commission mais qu'elle trouve cela tout de même regrettable de ne pas avoir essayé de déplacer la séance. Maintenant qu'elle a eu les explications, il y avait, en effet, 4 membres qui auraient dû être présents mais qui malheureusement ne l'ont pas été. Elle comprend donc aussi que le président ait décidé de maintenir cette séance, car il y a souvent aussi deux membres de l'administration. Elle comprend que la séance n'ait pas été repoussée mais elle le regrette. Et au niveau du quorum, elle va encore faire des recherches car il lui semble qu'il y a quand même des règles au niveau du canton.

Mis au vote, le compte rendu financier 2016 est accepté à l'unanimité.

## **8. Demande de crédit de Fr. 50'000.- relative au réaménagement de la place de jeux de l'espace ludique.**

M. H. Assumani laisse la parole à Mme S. Berger pour un bref exposé.

Mme S. Berger n'a pas d'autre remarque à ajouter, elle espère que cette fois-ci chacun a pu trouver les détails cherchés et elle ne peut malheureusement pas faire plus complet que ce dossier.

L'entrée en matière est acceptée, M. H. Assumani donne la parole aux personnes souhaitant s'exprimer à ce sujet.

M. Jérôme Varani informe que le groupe PLR a à cœur d'impliquer au maximum les ressources de la commune ainsi il demande de s'orienter plus vers la seconde variante. La différence financière n'est qu'une cerise sur le gâteau, la raison principale est clairement une valorisation des ressources, tant naturelles qu'humaines. Le groupe PLR comprend bien et appuie le fait que

la sécurité doit primer avant tout ainsi que les normes BPA. Le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit, avec si possible, comme déjà dit, la variante b.

Mme Marie-Hélène Kohler rappelle que le parti socialiste avait souhaité le 27 mars 2017 un rapport plus circonstancié et détaillant la nature des travaux envisagés avec leur coût respectif. Le complément d'information dans ce sens qui a été transmis les satisfait mais ils laissent le Conseil communal se prononcer entre les deux alternatives proposées selon la disponibilité du service forestier. Le groupe se prononce favorablement à cette demande de crédit.

Mme M. Tenot Nicati informe que les membres du groupe des Verts ont parcouru avec grand intérêt le deuxième rapport concernant la demande de crédit de Fr. 50'000.- pour la rénovation de la place de jeux de l'espace ludique. La description plus précise des différents objets proposés avec leur coût respectif a permis de comprendre mieux le pourquoi de la somme demandée. Ils sont évidemment d'accord qu'il faut utiliser les services communaux, en particulier le service forestier, pour la construction et l'installation de la majorité des jeux en question en parallèle de leurs tâches fonctionnelles. Ils attendent donc que les exigences et normes du BPA du projet b soient vérifiées très rapidement pour pouvoir installer de suite une nouvelle place de jeux dans un esprit de nature à ce magnifique endroit qu'est l'espace ludique. Au vu de ce qui précède, les Verts soutiennent ce projet.

M. T. Bühler informe que l'Entente bevaissane soutiendra cette demande de crédit.

M. H. Assumani explique que le rapport a été présenté avec deux variantes et avec ce qui a été dit, il en ressort que deux groupes sont pour la variante b. Il demande aux autres groupes leur avis.

M. G. Bertschi intervient et précise que le vote de ce soir se porte sur l'arrêté d'une demande de crédit de Fr. 50'000.- et non sur le choix d'une variante. Il s'agit de bien définir ce que l'on vote ; la variante, à son avis, sera choisie par le Conseil communal en fonction de qui a été dit ce soir.

M. H. Assumani remercie M. G. Bertschi pour ces précisions et passe donc à la lecture de l'arrêté.

Mme M. Tenot Nicati lit l'arrêté et M. H. Assumani passe ensuite au vote.

Mise au vote, la demande de crédit relative au réaménagement de la place de jeux de l'espace ludique est acceptée à l'unanimité.

## **9. Informations du Conseil communal**

Mme F. Nater a quelques informations par rapport au processus de fusion. La commune vit actuellement une période très particulière et les 5 autres communes avec qui Bevaix va fusionner au 1<sup>er</sup> janvier 2018 également. Concernant le climat général, globalement le climat est plutôt serein. La commune se trouve dans un processus de changement qui peut déstabiliser, poser des questions ou générer des incertitudes, ce qui est normal. Peut-être que certains souhaiteraient que les autorités et le comité de fusion soient très proactifs et prennent des décisions déjà opérationnelles en vue de la future commune. D'autres au contraire pensent plutôt que c'est effectivement le devoir et la responsabilité des prochaines autorités qui seront élues à partir du 18 juin et du 16 août. Elle estime que c'est un chemin entre les deux qui doit être cherché et l'image qui lui vient en tête, c'est comme si l'on préparerait une grande valise avec le trousseau de chacune des 6 communes. Le travail des autorités en place actuellement, du comité de fusion et des groupes de travail est d'inventorier ce trousseau, de préparer dans le fonds tous les éléments pour que les nouvelles autorités n'aient pas à rechercher dans les différentes communes au moment où ils entameront leur fonction et qu'elles puissent d'entrée de jeu entrer dans des processus décisionnels. Lors de la dernière séance, elle avait annoncé la création de groupes de travail qui sont désormais en fonction et très actifs. Le comité de fusion est également très actif au niveau des ressources humaines. En effet, il s'est donné pour mission de pouvoir rencontrer toutes les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les mandataires externes qui interviennent de façon régulière dans les communes. Il y a donc un processus qui a été mis en place, des entretiens individuels sont menés avec un certain nombre de collaborateurs qui potentiellement pourraient voir dans la nouvelle commune leur fonction se spécialiser un peu, en particulier pour les personnes ayant une fonction à multi facettes. Ces personnes sont vues en entretien individuel et il en est de même pour les cadres intermédiaires à savoir les chefs de service. Tous les autres collaborateurs sont vus par groupe professionnel avec, à la fin de chaque entretien, la possibilité aussi d'être entendu et reçu pour un entretien individuel. Le

comité de fusion met un soin particulier à cette mission. Et étant donné qu'elle parle des ressources humaines, c'est l'occasion de remercier le personnel des administrations mais en particulier ici à Bevaix l'administration communale qui est très active dans ce processus, qui doit continuer évidemment à faire tourner la marmite bevaisanne comme avant et en même temps répondre à des sollicitations multiples que ce soit pour réserver des salles, fournir des règlements. C'est donc aussi l'occasion de remercier le personnel pour sa motivation et disponibilité.

M. N. Stucki informe rapidement que le deuxième agent de sécurité publique a commencé à travailler sur le territoire communal depuis le 1<sup>er</sup> mai. Il relève, comme les gens ont pu le voir, que les agents de sécurité patrouillent maintenant à vélo. En effet, la commune a concrétisé la question qui s'était posée au budget l'année passée. Elle a acheté des vélos à ses ASP, ce qui a été salué par beaucoup de personne. Il a appris que quand ils passaient devant les restaurants ils s'étaient fait applaudir. C'est aussi une manière plus simple d'intercepter les automobilistes qui s'engagent, par exemple, en sens interdit. De plus, il y avait au budget l'acquisition d'info radars à installer aux entrées de Bevaix. Ces appareils sont parvenus à la commune, 2 fixes et un mobile, ce sont des appareils fixes car ils ont des panneaux solaires mais peuvent toutefois être déplacés très facilement. Ils n'ont pas encore été posés dans le village car la commune devait veiller à ce qu'ils soient assurés pour éviter, en cas de déprédations, de perdre de l'argent. Il a fallu modifier le contrat d'assurance. Lorsque le Conseil communal sera en possession de la proposition concrète et signée ils seront posés dans les zones 30km/h et de manière circulante dans le village.

#### **10. Divers et questions écrites**

M. F. Despland rappelle le drame qui s'est produit dans le port de la Neuveville et récemment encore dans le port de Neuchâtel avec le décès de plusieurs personnes. Il souhaite savoir si le Conseil communal s'occupe de faire des contrôles sur les installations électriques du port et si le nécessaire est fait par le service de la commune. Il ne souhaiterait pas se faire secouer en allant prendre son bateau.

Mme S. Berger informe n'avoir pas attendu pour intervenir, la commune est intervenue directement le lendemain. Elle confirme que les installations au port ont été complètement révisées début 2014 et que les câbles sous le lacustre ont été gainés et cachés sous des éléments en béton. Dernièrement, toutes les installations électriques à terre ont été contrôlées, le rapport doit simplement être examiné et relu. Un plongeur va être envoyé pour vérifier ce qu'il se passe sous l'eau et la semaine passée un courrier a été envoyé aux utilisateurs du port pour les informer que la commune n'accepte plus les installations électriques fait à la va-vite. Pour finir, elle précise que ce n'est pas l'électricité dans l'eau qui est la cause mais laisse la parole à M. G Bertchi qui a reçu une explication d'un électricien.

M. G. Bertschi explique que le problème n'est pas les câbles qui passent dans l'eau, ils sont contrôlés et non endommagés, mais c'est l'électricité qui passe sur les pontons. Et en l'occurrence à la Neuveville, s'il a bien compris ce qu'il s'est passé, c'est le fait qu'une personne ait en même temps touché la barrière dans laquelle il y avait de l'électricité et l'eau. En principe si l'électricité fuit dans l'eau, les systèmes devraient exploser. Par contre, si électricité part dans une barrière, le fait de toucher l'eau en même temps fait terre.

M. L. Comtesse demande si le port est équipé en EFI et de disjoncteurs corrects ?

Mme S. Berger répond avoir reçu un rapport pas plus tard qu'aujourd'hui à 17h mais, étant en séance, elle n'a pas pu le lire et ne peut donc pas donner plus de détails pour le moment. Elle prendra connaissance du rapport et répondra aux questions ultérieurement.

M. G. Bertschi confirme qu'il y a bien des disjoncteurs au port.

M. L. Comtesse explique qu'il y a une différence avec un disjoncteur et un EFI.

Mme S. Berger et M. G. Bertschi ne peuvent pas donner d'autres informations à ce sujet.

La parole est ensuite donnée à M. J. Lopes De Jesus qui a deux remarques pour le Conseil communal.

M. J. Lopes De Jesus est d'avis que le Conseil communal doit réfléchir aux abris de bus de la commune. En effet, ils sont en mauvais état et quelque chose doit être fait pour améliorer cela.

Ensuite, concernant le centre médical de Bevaix, il estime que le parking doit être amélioré. En effet, il dégage beaucoup de poussière et c'est une nécessité pour le voisinage et les gens qui s'y rendent, d'entreprendre des démarches rapidement.

M. P. Ponci ne comprend pas que des pavés n'ont pas été mis sur cette place. Il existe actuellement des pavés qui laissent passer l'eau, car d'ici quelques années, il y aura tellement de mauvaises herbes qui vont pousser alors selon son avis c'est une erreur totale.

M. G. Bertschi confirme avoir été le premier à constater qu'il y avait de la poussière. Ceci dit dernièrement le terrain s'est tassé gentiment et il y a, en tout cas dans l'allée centrale, de moins en moins de sable et de plus en plus de terrain qui est compressé et qui ne produit plus de poussière. Cependant, il est entièrement d'accord avec ce qu'il vient être dit, il y a un problème. Il n'a pas la solution au problème, parce que la commune avait l'obligation de ne pas mettre de l'enrobé de manière à permettre l'infiltration de l'eau. Il existe des enrobées qui permettent l'infiltration de l'eau mais au bout d'un certain temps, ils se bouchent et ça revient au même, l'eau aurait dégouliné jusqu'en bas du parking et il aurait fallu poser des canalisations. Donc la première solution d'enrobé n'est pas possible. Deuxième solution, bien entendu, les pavés gazon, la commune y a pensé mais il y a tout de suite eu un holà des médecins qui expliquaient devoir faire attention car il y a des personnes âgées qui se rendent au centre et dans ces pavés gazons elles s'encoublent, celles qui ont des cannes coincent leur canne dedans. Pour en avoir discuté avec différentes personnes, la dernière solution était celle choisie. Goudronner une place comme celle-ci c'est vite Fr 30'000.- de plus et de dépassement de budget, donc si quelqu'un dans la salle a une autre solution à un prix correct ou la solution miracle, il est ouvert à toutes propositions.

M. P. Ponci n'entendait pas des pavés gazon, mais des pavés alvéolés qui laissent passer l'humidité. Il y a bien des parkings qui en sont équipés, mais il faut savoir ce que la commune souhaite, ça coûte.

Mme S. Berger revient sur la question des abris de bus et informe que c'est un dossier très récent mais qui ne dépend pas que de la commune. En temps voulu, quand ils seront en possession de plus de précision, elle reviendra avec ce sujet.

M. J. Lopes De Jesus informe qu'il existe des pavés filtrants et aussi d'autres solutions, que le bitume, moins coûteuses, mais qui peuvent éviter toute cette poussière.

M. G. Bertschi attend alors des propositions.

Avant de lever la séance, Mme F. Nater a une information relativement importante qui n'a pas encore été communiquée. En effet, la prochaine séance du Conseil général est le lundi 26 juin qui comprendra notamment la composition du bureau de la fin de la législature.

La parole n'étant plus demandée, M. H. Assumani lève la séance à 21h25.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,  
Hassan Assumani  
La secrétaire,  
Michèle Tenot Nicati

Bevaix, le

Bevaix, le



**Procès-verbal de la séance du lundi 26 juin 2017 à 20h00**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Rapports
  - des représentants au Cercle scolaire des Cerisiers,
  - du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois,
  - du représentant au Syndicat régional de SITEBCO,
  - du représentant au Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.
3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juillet à décembre 2017.

Nomination :

- a) du président
  - b) du vice-président
  - c) du secrétaire
  - d) du vice-secrétaire
  - e) de deux questeurs.
4. Informations du Conseil communal.
  5. Divers et questions écrites.

A 20h00, M. H. Assumani, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

Mmes Florence Nater et Sandra Berger, MM. Nicolas Stucki et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents.

M. H. Assumani souhaite la bienvenue aux deux nouveaux conseillers généraux, MM. Stefan Lutz et Sébastien Saam.

### **1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 22 conseillers généraux. MM. Stéphane Rochat, Pierre Alfred Baillod et Dimitri De Marco sont absents non excusés alors que MM. Yann Steiner, Tristan Bühler, Sven Comtesse, Tom Egger et Arvind Shah sont excusés.

L'ordre du jour de la séance n'appelle pas de remarque.

### **2. Rapports**

M. H. Assumani informe avoir reçu 3 rapports sur 4. Il lui manque le rapport du représentant au Syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois et il précise que ce dernier doit lui être transmis avant le 31 juillet afin de pouvoir l'inclure au PV. Enfin, il remercie les personnes qui font les différents rapports.

### **3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative juillet à décembre 2017**

M. H. Assumani demande s'il y a des propositions pour la présidence.

M. F. Despland déclare que le PLR propose M. M. Altermatt.

Il n'y a pas d'autre proposition, M. M. Altermatt est alors élu tacitement par acclamation.

M. H. Assumani passe maintenant à la nomination du vice-président.

Mme V. Pantillon propose Mme M. Tenot Nicati qui est élue tacitement à la vice-présidence par acclamation.

M. H. Assumani demande des propositions pour la nomination du secrétaire, mais aucune n'est faite. Il précise que normalement le secrétariat revient à l'Entente et il pourrait s'agir de M. Y. Steiner qui est absent.

M. Th. Rothen intervient et informe que le groupe socialiste avait pensé proposer un secrétaire adjoint mais en l'absence de secrétaire, il propose M. V. Goulet à ce poste.

M. F. Despland interpelle le président et demande si l'Entente est d'accord sur ce choix.

M. J. Lopes De Jesus informe que l'Entente ne proposera, à priori, personne. M. V. Goulet est alors élu secrétaire du bureau par acclamation.

Le PLR propose M. J.-C. Marchet comme vice-secrétaire ; celui-ci est élu par acclamation.

Pour finir, Mme S. Pantillon et M. M. Ignoto sont élus questeurs par acclamation.

### **4. Informations du Conseil communal**

Mme S. Berger a deux informations. La première est que cette année la fête du 1<sup>er</sup> août aura lieu au port et pas au Coteau. Et la deuxième est que l'étude de faisabilité pour le futur projet « grande salle » est lancée et la commission qui a été nommée sera convoquée le 17 août pour prendre connaissance des résultats.

M. N. Stucki annonce que l'étude de parcage et de circulation dans le village a été lancée, avec une extension sur différents quartiers qui avaient été mentionnés lors de la dernière séance du Conseil général. Il a donc rencontré les mandataires pour discuter de cette extension.

M. G. Bertschi informe que le comité de fusion a confirmé cette semaine que la première séance du Conseil général de La Grande Béroche a été repoussée au mercredi 23 août.

### **5. Divers et questions écrites**

M. P. Ponci souhaite avoir des informations concernant l'inondation du centre médical.

M. G. Bertschi informe que lorsque le centre médical a été inondé, le service des travaux publics, à certains endroits de la commune, a relevé 80 litres d'eau au m<sup>2</sup> en moins de 15 minutes. Le village se trouvait donc dans des circonstances extraordinaires. Le centre médical n'a pas été le seul touché, il y a également eu d'autres inondations et notamment des grilles qui ont sauté. Il précise qu'aujourd'hui même, l'entreprise Dacsa s'est rendue sur place afin de déterminer d'où venait l'eau. Apparemment l'eau venait d'un chéneau qui se trouve sur la maison au nord du centre médical et dont la sortie arrive sous un mur du côté du centre. En effet, toute l'eau est partie non pas du plan incliné qui descend jusqu'à la porte mais par le côté de la maison. Toutefois, des mesures ont été prises et cette canalisation a été raccordée à la canalisation du centre médical.

M. Th. Rothen rappelle que lors de l'examen du budget de 2016, il avait proposé à la commission des finances de mettre une somme pour la réfection des WC publics de la Pointe du Grain. Ce qui a été réalisé, en partie, parce qu'à son plus grand désespoir les WC ont toujours l'air d'être une verrue quand on le regarde depuis le chemin. Le petit coup de peinture qui aurait été

nécessaire, n'a pas été donné. Il demande si d'ici la fin de l'année les autorités communales pourraient éventuellement repeindre ces WC afin qu'ils soient à peu près en ordre.

Mme F. Nater prend note de la recommandation et répond que ces travaux pourront sans doute être effectués.

M. J. Lopes De Jesus revient sur l'inondation qu'il y a eue au centre médical. Il est clair qu'il y a eu beaucoup d'eau mais il y a également un problème au croisement de la pharmacie. En effet, quand il y a de gros orages, la pharmacie est inondée. Le Château l'est aussi et à l'avenir, le centre médical pourrait l'être également. Il faut trouver une solution, en faisant appel à un ingénieur, pour agrandir la canalisation sur la route qui descend afin de pouvoir absorber l'eau. Ce point ne pourra peut-être pas être réglé cette année mais il doit être mis au programme. Enfin, il tient à remercier les pompiers du littoral pour le travail remarquable effectué. Malheureusement, il n'a pas vu beaucoup d'employés communaux, à savoir les cantonniers, ce jour-là.

Mme F. Nater confirme que le Conseil communal partage également les préoccupations évoquées par M. Lopes et informe qu'une première évaluation, avec un bureau d'ingénieur, sur les mesures à envisager, est prévue. Elle rappelle que les propriétaires ont aussi la possibilité d'agir et en particulier en faisant installer des clapets anti-retour sur leurs conduites, ce qui n'est pas nécessairement le cas partout. C'est une responsabilité qui incombe au propriétaire et non à la commune. C'est une mesure de prévention mais qui ne peut bien entendu pas empêcher toutes les situations. Concernant l'intervention du service des travaux publics, elle affirme qu'il y a avait en tout cas 2, voire 3 personnes présentes à ce moment-là et durant les heures qui ont suivi pour intervenir et répondre aux différentes sollicitations des citoyens et pour nettoyer après.

M. F. Despland a une information supplémentaire à ce problème d'écoulement. Lorsqu'il était déjà président de la commission des travaux publics, celle-ci avait à l'époque discuté de la pose de ces canalisations, l'ingénieur avait imposé de mettre un tuyau de 30 cm de diamètre. Toutefois, M. F. Despland avait insisté sur le fait d'être prévoyant et d'installer un tuyau de 40 cm de diamètre. Si la canalisation avait été posée en suivant la recommandation de l'ingénieur, quelle aurait été la catastrophe de la semaine passée ? La commission est attentive à cela et les architectes qui étudient tous les bâtiments communaux comme le centre médical et les ingénieurs qui étudient les diamètres des tuyaux ont besoin d'un peu d'aide des personnes se trouvant sur place et qui ont l'habitude de voir ce qui arrive depuis le versant amont du village.

Il n'y a pas d'autre remarque donc M. F. Despland demande à la commission des travaux publics de rester après la séance pour siéger quelques minutes avec Mme F. Nater, cheffe du dicastère.

M. M. Altermatt demande la parole : « La séance ce soir se déroule tellement rapidement que j'ai quelque peu raté mon entrée. J'aimerais remercier tous ceux qui m'ont donné leur confiance et élu en tant que président de ce Conseil général. C'est un grand honneur pour moi de pouvoir présider ce Conseil général. D'un côté un peu triste d'être le dernier président du Conseil général de la commune de Bevaix mais aussi heureux car la nouvelle commune de La Grande Béroche nous ouvre également des nouvelles perspectives. A cette occasion, je félicite les élus du village de Bevaix pour le futur Conseil général de La Grande Béroche, même si Bevaix, avec 7 élus, est malheureusement fortement sous représentée dans ce nouveau Conseil. Je suis convaincu qu'ils vont s'investir d'autant plus pour faire entendre la voix des bevaisans et bevaisannes. Quant au Conseil général de Bevaix, j'espère que vous garderez votre motivation jusqu'à la fin de l'année, même si nous n'avons peut-être plus beaucoup d'importantes résolutions à prendre. Je compte sur vous pour que l'on soit un peu plus nombreux que ce soir dans les séances qu'il nous reste. Comme vous le savez, le Conseil communal ainsi que le Conseil général seront désormais présidés par des suisses-allemands, probablement une première à Bevaix, voilà une intégration réussie ! Donc je félicite Mme Sandra Berger à cette occasion pour sa nomination comme présidente du Conseil communal. Mais malgré ça et contrairement à certains bruits qui courent les débats se feront toujours en français et non pas en Schweizerdeutsch. Merci. ».

L'ensemble de l'assemblée applaudit.

M. H. Assumani remercie l'assemblée, il a passé une année à siéger en tant que président du bureau et a eu du plaisir à diriger les débats. Il souhaite à toutes et tous de belles vacances d'été.

L'ensemble de l'assemblée applaudit à nouveau.

La parole n'étant plus demandée, M. H. Assumani lève la séance à 20h30.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      La secrétaire,  
Hassan Assumani                      Michèle Tenot Nicati

Bevaix, le

Bevaix, le

**Annexes** : rapports





**Procès-verbal de la séance du lundi 13 novembre 2017 à 18h30**  
**salle du Conseil général du Polymatou**

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 29 mai 2017.
3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017.
4. Validation de l'organe de révision pour les comptes 2017.
5. Information du Conseil communal relative au projet de salle de sports.
6. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des bâtiments communaux en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire.
7. Informations du Conseil communal concernant l'organisation de la commune de La Grande Béroche.
8. Divers et questions écrites.

A 18h30, M. M. Altermatt, président, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, du Conseil général, au public ainsi qu'à la presse et à l'administration.

MM. Nicolas Stucki et Gilbert Bertschi, conseillers communaux, sont présents. Mme Florence Nater arrive avec un peu de retard et Mme Sandra Berger est excusée.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. M. Altermatt explique que cette séance est particulière, non pas parce qu'elle s'illustre par un ordre du jour spécialement important mais car cette séance du Conseil général de ce soir sera en toute vraisemblance la dernière dans l'histoire de la commune de Bevaix. De quoi passer en rétrospective quelques étapes historiques du Conseil général de Bevaix depuis son instauration il y a 134 ans. Il reviendra sur ce sujet en fin de séance.

**1. Appel nominal**

L'appel nominal fait ressortir la présence de 21 conseillers généraux. MM. Lionel Comtesse, Stefan Lutz, Sébastien Saam, Pierre Baillod, Dimitri De Marco, Joaquim Lopes De Jesus sont absents non excusés alors que MM. Didier Pelluet, Tristan Bühler et Jacques Péter-Contesse sont excusés.

Mme Sera Pantillon et M. Maximilien Ignoto fonctionnent comme questeurs.

Avant de passer au point 2, M. M. Altermatt propose, et ceci en accord avec le Conseil communal, qu'étant donné que le Conseil général ne va plus se rassembler, que l'approbation du PV de ce soir se fera par voie circulaire ; il sera donc transmis via ECHO ou par courrier. Passé un délai de 10 jours, sans remarque de la part du législatif, le procès-verbal sera considéré comme approuvé.

Il n'y a pas d'opposition à cette suggestion.

## **2. Procès-verbal de la séance du 29 mai 2017**

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **3. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2017**

Sans remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **4. Validation de l'organe de révision pour les comptes 2017**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité et la parole est donnée à M. N. Stucki.

Il n'a pas d'autre remarque à ajouter au rapport fourni, si ce n'est que le mandat confié à la fiduciaire pour le contrôle des comptes est arrivé à échéance et qu'il devra être reconduit. Le contrôle des comptes est une obligation légale. Il a donc été décidé, et également dans les 5 autres communes, de reconduire le mandat actuel, de manière à ce que les personnes qui révisent les comptes aient la structure qu'elles ont l'habitude de rencontrer dans les communes dans lesquelles elles ont travaillé. Le Conseil général de La Grande Béroche se prononcera ensuite sur l'exercice 2017.

La parole n'étant pas demandée par les représentants des groupes, M. M. Altermatt passe à la lecture de l'arrêté.

M. V. Gouillet lit l'arrêté et M. M. Altermatt passe ensuite au vote.

L'arrêté est approuvé à l'unanimité.

## **5. Information du Conseil communal relative au projet de salle de sports**

M. M. Altermatt constate que Mme S. Berger est absente et donne alors la parole à M. G. Bertschi.

M. G. Bertschi tient tout d'abord à excuser Mme S. Berger qui a eu un deuil dans sa famille et qui a dû se rendre aujourd'hui à l'enterrement de sa grand-maman. Il lui revenait de présenter l'état de situation du projet de la salle de gym de Bevaix, mais il va donc essayer de résumer la situation le plus clairement possible et prie de l'excuser s'il omet des points.

A la suite de l'abandon du projet qui avait été prévu, le Conseil communal a relancé le processus afin de ne pas oublier cet objet dans le cadre de La Grande Béroche.

Premièrement, une commission a été créée pour étudier l'avenir de cette salle de sports. Cette dernière s'est composée d'un membre de chaque parti politique et s'est réunie 3 fois.

Deuxièmement, le Conseil communal a mandaté deux architectes afin d'établir une étude de faisabilité, car il y avait en effet un certain nombre d'interrogations. Chaque architecte a présenté deux projets par rapport au lieu : au Verger communal et au Closel. Tant financièrement qu'au niveau des délais, à quelques mois près, les deux projets étaient similaires.

Finalement, les membres de la commission, dont M. L. Cousin, intendant des bâtiments et Mme I. Vuilleumier, préposée à l'urbanisme font partie, se sont exprimés et ont dû voter pour le projet qu'ils retenaient ; il y a eu un ex æquo parfait. La commission a donc confié la décision au Conseil communal. Ce dernier a voté et est arrivé à un ex æquo parfait également. C'est la voix de la présidente, Mme S. Berger, qui a tranché et elle s'est portée sur un projet qui se fera sur le site actuel, à savoir au Verger communal. Mme S. Berger présentera donc ce dossier aux autorités de La Grande Béroche. Pour rappel, le coût de 10 millions a été prévu dans les budgets prévisionnels de la future commune.

Si les membres du Conseil général le souhaitent, il demandera à Mme S. Berger de faire un rapport écrit et elle leur transmettra.

M. M. Altermatt explique que vu qu'il s'agit d'une information, il n'y a en principe pas de débat.

M. G. Bertschi répond volontiers aux questions.

M. N. Stucki précise qu'il s'agit d'une déclaration d'intention auprès du Conseil communal de La Grande Béroche mais c'est le législatif de ce dernier qui décidera.

M. F. Despland trouve que la solution de faire ce projet sur le site actuel n'est pas une mauvaise idée, reste à savoir comment cela va se faire. Toutefois, il demande si le Conseil communal a pensé à l'avenir du Closel, du Verger communal et des terrains qui vont se libérer comme par exemple la Menuiserie Charpente Borioli qui se trouve derrière la poste. Dans moins de 10 ans, le propriétaire, qui n'a pas de successeur, mettra ses bâtiments en vente et ce serait un endroit magnifique pour créer une infrastructure scolaire, de sports, des logements protégés ou autre. Il a toujours un peu reproché au Conseil communal de ne pas être assez visionnaire en pensant à ce que ce beau village de Bevaix allait devenir dans 50 ans minimum et non pas dans les 5 prochaines années.

M. G. Bertschi répond que cette réflexion a eu lieu au sein du Conseil communal et notamment en ce qui concerne le Closel. Bevaix n'a pas de souci à se faire car il y a 2 conseillers communaux de Bevaix qui vont veiller au grain et le responsable des bâtiments est un enfant du village et il défendra son os.

Mme V. Pantillon revient sur les montants déjà provisionnés pour le projet et demande quel est le montant actuel.

M. G. Bertschi répond aux alentours des 2 millions.

Entre-temps, M. M. Altermatt constate l'arrivée de M. Stefan Lutz.

## **6. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme et des bâtiments communaux en remplacement de Mme S. Pantillon, démissionnaire**

Le groupe des Verts, par l'intermédiaire de Mme V. Pantillon, propose M. Arvind Shah qui est élu par acclamation.

## **7. Informations du Conseil communal concernant l'organisation de la commune de La Grande Béroche.**

La parole est donnée au conseiller communal, M. G. Bertschi, afin de donner des informations sur l'avancement des travaux dans le cadre de la mise en œuvre de La Grande Béroche.

« J'aimerais ce soir vous sensibiliser sur l'énorme travail fourni depuis début septembre par toutes les personnes concernées. J'aimerais également relever les efforts consentis par le personnel communal de Bevaix dans son ensemble qui joue le jeu et assume un travail supplémentaire, ceci sans compter son temps et sans contrepartie. Je pense bien sûr à notre administrateur et futur chancelier, mais également à tous les autres employés communaux. Au nom du Conseil communal de Bevaix et certainement en votre nom également, j'aimerais leur adresser un grand merci et les assurer de toute notre reconnaissance.

En plus des séances et du travail à domicile, le nouveau Conseil communal se réunit deux fois par semaine et cela n'est souvent même pas suffisant. Heureusement qu'il existe ce générateur de stress qui s'appelle la messagerie électronique...

Un grand nombre de thèmes ont été traités à ce jour et devront encore l'être d'ici fin décembre tels que :

- élaboration de l'organigramme donc redistribution des tâches des employés communaux ;
- organisation des divers services de la commune ;
- participation à l'élaboration du Règlement général de commune et du Règlement des finances ;
- rédaction du Règlement du Conseil communal et du Règlement du statut du personnel ;
- élaboration du budget 2018 avec tous les cheveux blancs que nous crée les transferts de points d'impôts au canton (petit clin d'œil à nos députés) ;
- participation aux séances intensives et nombreuses des deux commissions provisoires législative et financière (coutume qu'elles se terminent entre 23h30-00h00) ;
- organisation du transfert de l'administration à St-Aubin-Sauges ;
- mise à jour des assurances de choses et de personnes pour toutes les communes ;
- centralisation des données informatiques ;

- transmission des informations aux collaborateurs, aux conseillers généraux et prochainement aux citoyens ;
- décisions et actions à entreprendre déjà maintenant pour 2018 comme par exemple le statut du Cercle scolaire, la communalisation de la structure d'accueil de Vaumarcus ou encore l'élaboration d'un calendrier communal.

Je m'arrête là, mais je vous assure qu'il y en a encore de nombreuses autres tâches qui doivent être réalisées par l'exécutif et par les commissions du législatif.

Quant au législatif lui-même, il a aussi beaucoup de pain sur la planche. Hormis ses deux commissions législative et financière qui ont déjà travaillé d'arrache-pied, deux sessions du Conseil général sont planifiées en décembre :

- le 11 décembre 2017 pour se prononcer sur tous les règlements et arrêtés ;
- le 18 décembre 2017 pour se prononcer sur le budget.

Bref, le paquebot « La Grande Béroche » est en train de glisser sur le plan incliné de sa mise à l'eau. J'en suis convaincu, il sera prêt à affronter les tourmentes politiques de la haute mer. Mais ne rêvons pas, comme tout paquebot, il lui faudra parcourir un certain nombre de miles marin avant d'atteindre sa vitesse de croisière. En clair, tout ne sera pas prêt tout de suite au 1<sup>er</sup> janvier 2018 il faudra encore quelque temps pour que le paquebot « La Grande Béroche » tourne à plein régime et que ce fleuron de notre flotte Bérochale et Bevaisanne montre tout son potentiel.

Mais ne vous en faites pas, il n'y a pas un capitaine mais...des capitaines à bord et ceux-ci n'ont qu'une devise « En avant toute ! »

Merci de votre attention. »

M. M. Altermatt remercie M. G. Bertschi pour ces informations.

## **8. Divers et questions écrites**

M. M. Altermatt informe qu'il n'y a pas eu de question écrite.

M. P. Ponci demande à M. N. Stucki où en est l'étude de circulation.

M. N. Stucki explique que le périmètre de l'étude a dû être étendu et qu'il a donc fallu demander une nouvelle offre à l'entreprise mandatée. Aujourd'hui, ils en sont à la mise en œuvre de l'étude où une personne va sonder les places de parc pour analyser les degrés d'occupation. Ça ne pouvait pas se faire durant l'été car l'offre complémentaire n'avait pas encore été transmise et de plus, en été, les gens sont en vacances et l'occupation des places de parc ainsi que les besoins des habitants ne peuvent pas être réellement constatés. Et ceci également pendant les vacances d'octobre.

Une personne sera chargée de sélectionner un certain nombre de places par rapport au décompte des places qui a été fait par les ASP sur tout le territoire communal ; il s'agira de places « témoins » et ils pourront ainsi savoir si elles sont occupées et pendant combien de temps. Après un contact avec l'entreprise, il ne pense pas avoir de nouvelles avant la fin de l'année. Sinon, il transmettra l'étude avec le procès-verbal de cette séance.

Une autre information concernant les déprédations dans le village qui ont pu être constatées ces derniers temps. Le soir et le week-end, des patrouilles de la police neuchâteloise seront plus fréquentes et une entreprise de sécurité a été chargée de se rendre et de surveiller les lieux sensibles.

M. P. Ponci demande ce qu'il en est concernant la limitation de vitesse.

M. N. Stucki répond que la question de la limitation vitesse est également incluse dans l'étude. Pour le centre du village, la question était de savoir si une extension de la zone 40 jusqu'à l'entrée du village doit être faite. Il y avait aussi la question des transversales, mettre toute la zone du village à 30 ou 40. A ce stade, il attend de pouvoir transmettre à l'entreprise mandatée les relevés des infos radars qui ont été posés en fixe aux entrées de la zone 40. Les données répertoriées par la police neuchâteloise seront également à disposition pour l'entreprise.

M. F. Despland a appris par la presse qu'il y a eu une inauguration du musée de la pêche et une du bâtiment de l'Eglantine. Leur Conseil a voté des crédits et il se demande comment cela se fait-il qu'ils n'ont pas été mis au courant et qu'ils n'ont pas été invités à se rendre sur place.

M. N. Stucki explique que pour le musée, ce n'est pas la commune qui a organisé mais l'association du musée.

M. N. Pfund informe que l'information a été relayée aux conseillers généraux de la part du musée Bérochal.

Mme V. Pantillon confirme avoir reçu les informations pour les 2 inaugurations.

Si c'est le cas, M. F. Despland retire alors ses paroles.

M. M. Altermatt demande s'il y a des divers pour le Conseil communal, ce n'est pas le cas il va donc, comme promis en début de la séance, s'exprimer sur l'historique du Conseil général de la commune de Bevaix.

« Ce n'est pas pour prolonger ma présidence qui sera de toute façon une des plus courtes dans l'histoire de Bevaix.

En date du 20 février 998, c'est la première fois qu'un nom d'un village apparaissait sur le territoire du canton de Neuchâtel. Le nom de ce village, « BEVAIX ». L'histoire de ce beau village a donc 1018 ans.

Les moins jeunes d'entre vous se souviendront certainement des grandes festivités pour les mille ans de Bevaix en 1998. Des nombreuses manifestations se sont déroulées sur le site de l'Abbaye de Bevaix et restent gravées dans la mémoire des Bevaisannes et Bevaisans.

Mais ne vous faites pas de souci, je ne veux pas passer en revue les 1018 ans de Bevaix ce soir. Je vais me limiter pour la nouvelle ère qui commença après la révolution du 1<sup>er</sup> mars 1848.

Pour pouvoir mener à bien mes recherches, l'administration communale, dont je remercie particulièrement M. N. Pfund et Mme M. Ribaux, m'a ouvert les portes des archives communales, lesquelles sont situées dans les combles de la Maison de commune. J'ai pu fouiller dans des très vieux documents et j'ai trouvé notamment bon nombre de ceci sur de très vieux manuscrits, un des plus vieux datant même du 12<sup>e</sup> siècle.

Lors de mes recherches, il me fut bien difficile de me concentrer uniquement sur les travaux du Conseil général. Je ne suis ni historien de formation, ni j'ai l'éloquence d'un Pierre-Henri Béguin vous me pardonnerez.

Nous sommes en 1849, et c'est sur la base d'une loi sur « les communes et bourgeoisies » éditée par le Grand Conseil au 30 mars 1849, que la commune de Bevaix a édité son premier règlement communal le 20 août 1949. Un document de 36 pages entièrement manuscrites. J'ai une copie de ce document si cela intéresse quelqu'un.

Ce règlement prévoyait un conseil administratif communal composé d'au minimum 3 membres et une Assemblée générale qu'on appelait également la Générale commune où tous les communiens actifs, ancien nom pour définir les citoyens de Bevaix, pouvaient y participer. On commençait la séance avec la prière d'usage donné par le pasteur.

Le premier Conseil général comme nous le connaissons encore aujourd'hui a eu lieu le 28 décembre 1883 donc il y a presque 134 ans.

Le Conseil général était composé de 18 membres, que des hommes élus pour 3 ans. Le doyen Charles Tinembart ouvrait la séance et comme premier Président du Conseil général de Bevaix, élu Eugène Borel avec 16 voix.

Mais dans la liste des élus, on trouve bien d'autres noms de familles bien connues à Bevaix comme des Ribaux, Straubhaar, Mellier, Fauguel, Gygi, Lambert, Monin, Steiner, Perregaux, Dubois et Barret.

En 1888, Bevaix comptait 880 habitants.

Sur l'ordre du jour du Conseil général de 1888 figurait un point particulier au rapport sur la question d'un téléphone.

Il faut s'imaginer qu'en 1888 il n'y avait pas encore de téléphone à Bevaix.

Le Conseil général se posait donc la question si la commune de Bevaix voulait souscrire un abonnement de téléphone. Le prix de l'abonnement était devisé Fr. 160.-/an. Après avoir adopté le rapport du Conseil communal, dans une séance ultérieure, Bevaix souscrivait finalement un abonnement de téléphone.

Egalement en 1888, le Conseil général a décidé d'installer des hydrantes dans la commune, car comme vous le savez, le feu était un des grands dangers pour un village à cette époque.

La phylloxéra ou plutôt la lutte contre la phylloxéra était aussi régulièrement sur l'ordre du jour. Pour une commune viticole c'est une question existentielle.

A titre de comparaison, le budget communal en 1888 se présentait ainsi :

**Recettes de Fr. 32'248.-**

- Fr. 6'000.- pour les domaines ;
- Fr. 16'000.- pour les forêts ;
- Fr. 8'500.- pour les impôts.

Vous voyez donc que les forêts étaient la richesse de notre commune.

**Dépenses de Fr. 32'248.-**

- Fr. 4'600.- pour les intérêts et amortissements ;
- Fr. 5'000.- pour les forêts ;
- Fr. 5'000.- pour l'instruction publique ;
- Fr. 2'500.- pour les frais administratifs.

Pour comparer, Bevaix dépense aujourd'hui 4.4 mio pour la formation et l'instruction publique.

En 1889, un nouveau règlement communal est mis en vigueur.

En 1891, le Conseil général a voté un crédit de Fr. 90'000.- pour la construction d'un nouveau collège. Je peux m'imaginer qu'il s'agit du vieux collège d'à côté. Une décision très courageuse car par rapport à la recette totale de commune de l'ordre de Fr. 35'000.-, c'est comme si nous dépensions aujourd'hui 50 mio pour une nouvelle grande salle.

Pour augmenter ses recettes et faire face à cette charge financière, Bevaix demanda auprès du canton la permission de couper 800m<sup>3</sup> supplémentaire de chêne dans ses forêts.

En 1900, la population de Bevaix a passé à 1074 personnes.

En 1903, le Conseil général décida d'amener l'électricité à Bevaix et d'installer un éclairage public pour la somme de Fr. 26'000.-. Le fournisseur de l'électricité était la Ville de Neuchâtel.

En 1912, il y avait 22 membres au Conseil général et bisbilles entre les deux groupe politiques, le Parti Radical et Parti Libéral. La législature est maintenant de 4 ans.

Concernant ces bisbilles, j'ai ressorti le procès-verbal de cette séance et les séances qui ont suivi. D'abord je souhaitais vous le lire mais je ne souhaite pas vous ennuyer et surtout aussi pour me protéger car cette écriture n'est pas évidente à lire. Je vais donc vous raconter en deux-trois mots ce qu'il s'est passé.

Le 5 août 1912, début d'une nouvelle législature, le Conseil général s'est réuni et à l'ordre du jour il y a « Nomination réglementaire ». Il y a une distribution des bulletins de vote et sur les 22 bulletins, Jean Walther est élu avec 12 voix. Mais ce Jean Walther n'a pas souhaité être président et a donc refusé d'avoir la présidence. Ils ont voulu élire un autre président, celui-ci n'a pas voulu non plus. Comme c'est de coutume, la séance était présidée par le doyen qui a fini par en avoir marre et qui a souhaité arrêter la présidence de cette séance. Mais le règlement n'autorisait pas le doyen a quitté ses fonctions de président donc la séance a abouti 1h30 plus tard sans résultat et sans président. Cinq jours plus tard, le Conseil général a été convoqué à nouveau avec à l'ordre du jour « Nomination réglementaire ». La bisbille a continué, aucune possibilité d'avoir un président, la séance s'est terminée au bout de 45 minutes. Je vais vous lire

un extrait du PV : « Après la lecture du procès-verbal, la séance est levée, non par le président mais par suite de la sortie des membres de l'assemblée ». Bevaix est donc tombé sous tutelle du canton et la séance du Conseil général qui a suivi a été présidée par Henri-Louis Matile, préfet de Boudry, afin d'élire un président. A ce moment-là, ces braves conseillers généraux de Bevaix ont cédé et ont finalement élu en tant que président un certain Alfred Steiner.

Cette anecdote terminée, je continue donc en 1912, le Conseil général adoptait la proposition pour l'ouverture d'un bureau d'administration communale, lequel fut ouvert au 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne poste.

Je fais un saut en avant et vous informe qu'en 1960, la population de Bevaix est à 1204 personnes. Entre 1900 et 1960, la situation n'a pas énormément grandi à Bevaix. Mais le nombre des conseillers généraux passe à 29 membres. Après que les cantons de Neuchâtel et Genève aient adopté le droit de vote pour les femmes en 1959, notamment comme premiers cantons suisses, deux femmes font leur entrée dans le Conseil général. Il s'agissait d'Hélène Borioli, radicale et Madeleine Dubois, libérale. Une autre nouveauté a été la création de deux nouveaux groupes politiques ; les socialistes avec 4 élus et le GIB - Groupement intérêts bevaisans avec 6 élus qui sont les précurseurs de l'Entente bevaisanne d'aujourd'hui.

En 1964, le nombre des élus passe à 37, avec l'augmentation de la population bevaisanne, le nombre d'élus évolue ensuite à 41 membres et à la fin des années 1990, il redescend à 31 membres suite à une nouvelle loi qui permettait aux communes de diminuer le nombre de conseillers.

En 1980, Bevaix arrive à 2600 habitants, en 2000 à 3600 personnes et pour finir à 3830 à la fin de l'année 2016.

Afin de raccourcir un peu l'histoire de 1964 à ce jour, on a vu la disparition du G.I.B. mais on a également vu l'entrée des Verts et de l'Entente bevaisanne dans le Conseil général.

En 2012, la population de Bevaix a refusé la fusion BBC (Bevaix-Boudry-Cortailod) mais acceptera ensuite en 2016 la fusion avec La Grande Béroche.

On termine notre petit voyage dans le temps et on revient au 13 novembre 2017. Je vais donc m'installer sur ma chaise de président et reprendre la séance avec une information. »

Les conseillers généraux qui se sont inscrits au repas se retrouveront au Plan-Jacot.

Il s'agissait du dernier acte du Conseil général de Bevaix. M. M. Altermatt remercie tous les membres du Conseil général, le Conseil communal et l'administration communale pour le bon déroulement de cette séance. Il remercie également le public qui s'est déplacé malheureusement en petit nombre et la presse même si l'enjeu de ce soir n'était pas très important. Le Conseil général de Bevaix a amplement réussi sa mission durant ces 134 ans, il reste, s'il peut se permettre, le petit bémol qui est de ne pas avoir réussi à mettre le projet de la grande salle sur de bons rails avant la fusion.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, il conclut la dernière séance de Bevaix avec ces paroles « Au revoir Bevaix, bienvenue La Grande Béroche ! ».

La parole n'étant plus demandée, M. M. Altermatt lève la séance à 19h23.

L'ensemble de l'assemblée applaudit.

La secrétaire administrative  
Sophie Joubert

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
Le président,                      Le secrétaire,  
Martin Altermatt                      Vincent Goulet

Bevaix, le

Bevaix, le